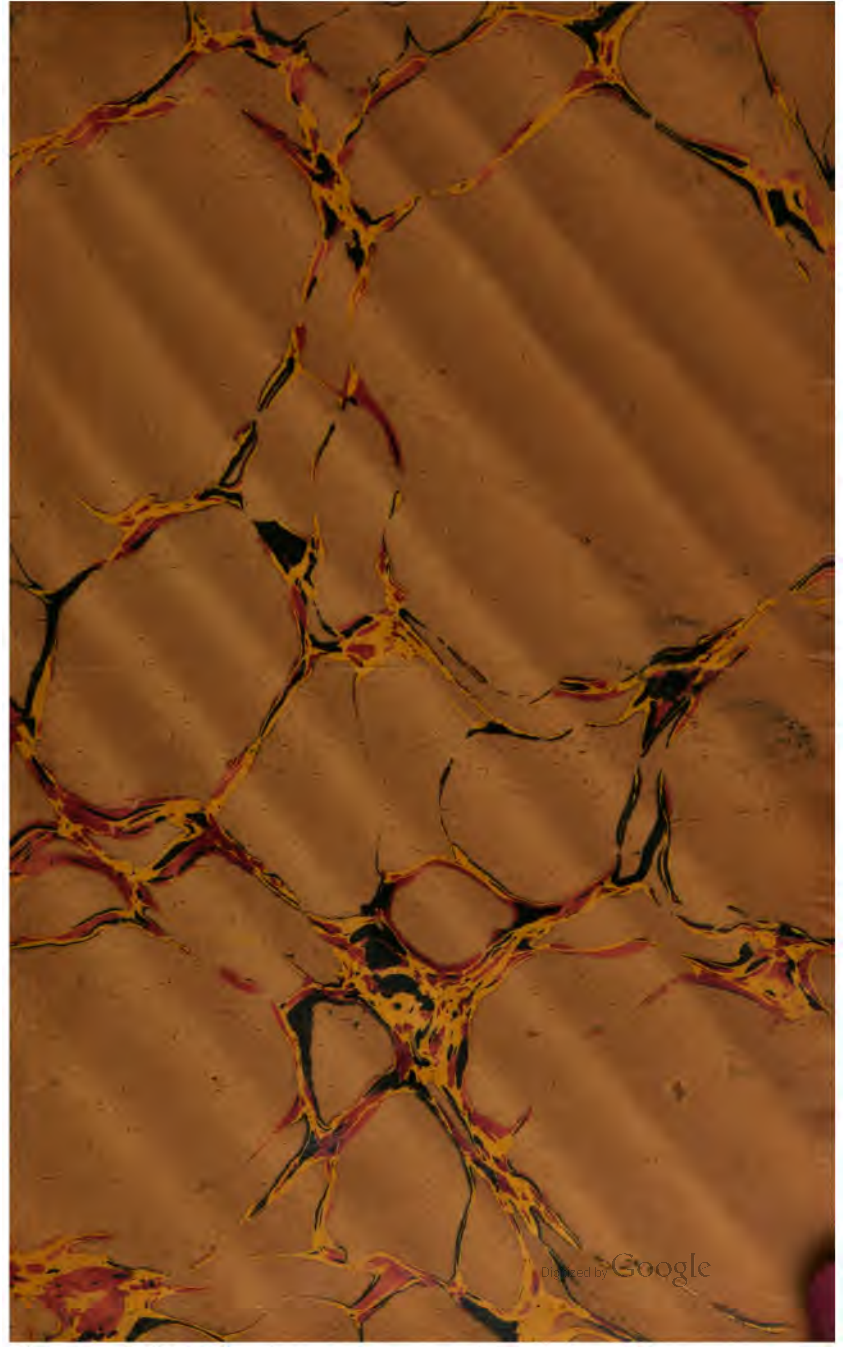

UC-NRLF
$B 320 898
YB 57549
Digitized by Google





HISTOIRE DE FRANCE

SOUS

LOUIS XIII

ET SOUS LE MINISTÈRE DU

CARDINAL MAZARIN

TOME IV.

Imprimerie Ducessois, 55, quai des Augustins.

HISTOIRE DE FRANCE

SOUS

LOUIS XIII

ET SOUS LE MINISTÈRE DU

CARDINAL MAZARIN

1610—1661

PAR M. A. BAZIN

Cet ouvrage a obtenu de l'Académie française le second des prix Gobert.

DEUXIÈME ÉDITION

REVUE PAR L'AUTEUR

IV



PARIS

CHAMEROT, LIBRAIRE-ÉDITEUR

13, rue du Jardinet.

1846



LIVRE VINGTIÈME

CHAPITRE I

Préparatifs de défense dans Paris. — Le prince de Conti généralissime. — Arrivée du duc de Beaufort. — Rouen se déclare pour le duc de Longueville. — Remontrances du parlement.—Déclaration du roi contre les princes et seigneurs du parti de Paris. — Les parlements d'Aix et de Rouen se joignent à celui de Paris. — Rencontre entre l'armée parisienne et les troupes du roi.— Combat de Charenton. — On commence à parler de la paix. — Apparition d'un héraut du roi aux portes de la ville. — Députation des gens du roi à Saint-Germain. — Arrivée d'un agent espagnol. — Il est présenté au parlement. — Le parlement arrête qu'il sera rendu compte de ses propositions à la reine. — Délibération des généraux. — — Dispositions du maréchal de Turenne. — Mort de Charles I. — Députation du parlement vers la reine. — Le parlement décide qu'il entrera en conférence. — — Convocation des états-généraux.

[1649]

A Paris, maintenant, la volonté unanime était de se défendre. Une nouvelle démarche de la cour, faite avec dessein d'y mettre la division, servit au contraire à rallier toutes les forces. La reine avait communiqué au corps de ville la déclaration qui transférait le parlement à Montargis, en lui enjoi-

gnant de ne plus reconnaître son autorité, et même de le contraindre à obéir. Après une députation inutile à Saint-Germain [9 janvier], comme le fut aussi celle qu'y envoya en même temps la cour des aides, ces officiers, au lieu d'exécuter l'ordre qu'on leur avait réitéré, l'apportèrent au parlement, qui refusa fièrement de s'en occuper, « comme « de chose inutile et ne pouvant être effectuée, » de sorte que le prévôt des marchands et les échevins, entraînant avec eux le duc de Montbazon gouverneur pour le roi, se trouvèrent unis au parlement, à la chambre des comptes et à la cour des aides, dans le soin de la défense commune. On avait déjà décidé, en assemblée de police générale à l'Hôtel-de-Ville [8 janvier], qu'il serait délivré des commissions pour lever des gens de guerre. Le parlement fut le premier à voter des subsides; sa contribution fut de sept cent cinquante mille livres, dont trois cent mille offertes par les vingt-quatre conseillers de nouvelle création, qui achetaient à ce prix, après quatorze ans de possession, l'égalité de leurs charges avec celles de leurs collègues plus anciens: les autres compagnies se taxèrent à proportion. Il fallait ensuite un chef militaire; le duc d'Elbeuf se présenta. C'était un débris des premières cabales formées contre le cardinal de Richelieu, un homme qui avait servi l'Espagne, « fort suspect d'ailleurs, suivant « le cardinal de Retz, sur le chapitre de la probité, » mais prince de la maison de Lorraine, partant bien disant, brave, affable et courtois. Il « venait de Saint-Germain, où il n'a- « vait pas trouvé à dîner, pour voir s'il trouverait à souper « dans Paris. » C'est ainsi du moins que l'annonçait gaiement le duc de Brissac, parti du même lieu avec même intention. Malheureusement ils n'étaient tous deux que des intrus à l'égard des nobles personnes qui avaient conspiré à Noizy, et le duc d'Elbeuf allait prendre la place destinée par elles à un autre. Dans le temps où le coadjuteur était au bout de ses efforts pour parer ce coup imprévu, le prince de Conti et le duc de Longueville parurent [10 janvier] aux faubourgs de

la ville, le jour n'étant pas encore levé. Le coadjuteur courut au-devant d'eux, leur fit ouvrir les portes, et les conduisit jusqu'à leur logis à travers les murmures soupçonneux de la foule. Cependant le duc d'Elbeuf avait pris séance au parlement, où on lui décernait le titre de général, et d'où il alla prêter serment à l'Hôtel-de-Ville. Il était déjà pourvu de cet emploi et suivi de ses gardes, quand le prince de Conti vint à son tour devant les chambres assemblées, pour leur offrir son service. Le duc d'Elbeuf déclara aussitôt qu'il ne croyait pas devoir céder le commandement des armes dont on l'avait revêtu, et un grand tumulte d'approbation lui confirma ses pouvoirs. Le jour suivant [11 janvier], les deux compétiteurs se trouvèrent encore face à face dans le sein du parlement, et là se joua une scène que le coadjuteur avait habilement préparée. L'ouverture s'en fit par le duc de Longueville, qui, en mettant sa personne et son gouvernement de Normandie au service des Parisiens, demandait qu'on voulût bien recevoir et garder comme otages, à l'Hôtel-de-Ville, sa femme et ses enfants. Puis on introduisit le duc de Bouillon, soutenu par deux gentilshommes à cause de la goutte qui le travaillait; celui-ci fit également les plus chaudes protestations de son zèle pour le bien public, offrant d'exécuter autant qu'il le pourrait tout ce qui lui serait ordonné « par un aussi grand prince que le prince de Conti, » et livrant aussi à la garde des officiers de la ville ses quatre enfants mâles, pour sûreté de ses promesses. Au seul nom du prince de Conti, le duc d'Elbeuf se récria et voulut réclamer le maintien de son droit. La contestation s'échauffant, on vit entrer le maréchal de la Mothe, engagé dans le complot à la seule condition de faire ce que ferait le duc de Longueville, et qui parla comme le duc de Bouillon. Alors on pressa les chefs de s'entendre, et il fut résolu qu'on ne désemparerait pas, « que « l'on n'irait pas même dîner » avant d'avoir vu terminer ce différend. Pendant que les deux rivaux, retirés en des chambres différentes, recevaient et envoyaient des proposi-

tions d'accommodement, le coadjuteur menait triomphalement à l'Hôtel-de-Ville les mères et les enfants qui devaient y loger. Les cris de la foule, à la vue de ces faibles et gracieuses têtes qu'on lui confiait, avertirent bientôt le duc d'Elbeuf que le vent de la popularité avait tourné, et il se trouva trop heureux d'accepter un arrangement, par lequel le prince de Conti était reconnu généralissime des armées du roi dans Paris, et les ducs d'Elbeuf et de Bouillon, avec le maréchal de la Mothe, lieutenants-généraux sous ses ordres, pour commander chacun son jour, en commençant par le duc d'Elbeuf; le duc de Longueville se contentant, sans titre et sans charge, d'assister son beau-frère de ses conseils. Ensuite de quoi le jeune prince déclara qu'il n'acceptait la fonction de généralissime que pour l'exercer sous les ordres et l'autorité du parlement.

Les premiers rôles étaient ainsi distribués quand un nouveau personnage, propre à y figurer, accourut dans Paris [13 janvier] du fond du Vendômois où il se tenait caché. Le duc de Beaufort n'apportait que son nom, sa belle mine, « ses « blonds et longs cheveux, » le souvenir d'une captivité de cinq années et d'une évasion courageuse; mais il parlait le langage du peuple, et ce résultat d'une mauvaise éducation pouvait devenir un moyen de puissance. Comme il n'y avait plus d'emploi disponible pour un petit-fils de Henri IV, le coadjuteur lui fit l'honneur de s'emparer de lui et de le destiner à son service particulier. Mais il y avait d'abord une petite formalité à remplir. Le duc était sous le coup d'un procès commencé dans les formes, où le parlement avait rendu des arrêts, et quoique cette compagnie se fût élevée aux fonctions du gouvernement, elle n'aurait pas voulu laisser ses procédures inachevées ou les tenir pour non avenues, comme elle faisait d'un ordre du roi. Elle s'empressa donc [15 janvier] de juger l'accusé qui venait s'armer pour elle, et n'eut pas beaucoup de peine à le trouver innocent. Puis le prince absous vint [18 janvier] s'asseoir au mi-

lieu de ses juges, en vertu d'un arrêt qui vérifiait ses titres à la pairie. En ce moment la liste des princes et seigneurs qui servaient le peuple de Paris et le parlement était passablement garnie. On y comptait le prince de Conti, le duc de Longueville, le duc de Beaufort, le duc d'Elbeuf, le duc de Chevreuse, le duc de Bouillon, le duc de Brissac, le maréchal de la Mothe, le duc de Luynes, le marquis de Vitry, le prince de Marsillac, le marquis de Noirmoutier, le marquis de la Boullaye, le comte de Fiesque, le comte de Maure, le marquis de Laigues, le comte de Matha, le comte de Montrésor, le baron de Fosseux, le marquis d'Alluye, le marquis de Sévigné. Derrière eux se montrait ce jeune homme à qui le parlement n'avait permis de s'appeler que Tancrède, et qui voulait lui prouver, en combattant contre les troupes du roi, qu'il n'aurait pas fait de tort au nom de Rohan. Il y avait certainement là de quoi faire la guerre civile en bonne compagnie. Mais le concours de ces nobles auxiliaires changeait déjà complétement le caractère de la querelle engagée entre l'autorité royale et les compagnies, pour l'élever ou la réduire à l'imitation de ce qui s'était vu sous la régence de Marie de Médicis et durant le gouvernement du duc de Luynes. Cette cohue brillante, où chacun avait des intérêts différents l'un de l'autre, et tous différents de ceux qui rattachaient le peuple de Paris au parlement, où l'un s'était jeté parce qu'il avait un procès à gagner, et l'autre par dépit d'un titre qu'on lui refusait, celui-ci par ressentiment d'un blâme reçu à la guerre, celui-là par mécontentement de janséniste; tout ce pêle-mêle de rancunes et de vanités, qui pourtant ne cessaient pas d'avoir le regard fixé sur la cour, et ne voulaient pas en être oubliées: tout cela, disons-nous, effaçait singulièrement les magistrats et leurs arrêts, les assemblées de chambres, les remontrances et les projets de déclarations. L'Hôtel-de-Ville, maintenant habité par des femmes, égayé par des violons, occupé par une cour qui, pour n'être pas celle du roi, n'en était ni moins frivole ni moins bruyante,

avait déjà perdu cet aspect sévère et menaçant que pouvaient lui donner les officiers de la bourgeoisie délibérant chez eux et entre eux pour le salut de la cité. Ce qu'il y avait d'un peu gauche peut-être, mais au fond de sérieux dans la révolte, disparut dès que les courtisans y entrèrent.

Cependant le parlement s'était occupé de trouver des soldats pour tous ces chefs. Paris ne manquait jamais de gens propres à s'enrôler, et les mêmes hommes, qui faisaient ordinairement l'effroi de sa population et le désespoir de sa police, pouvaient maintenant être employés à sa sûreté, pendant que les bourgeois reprendraient leurs travaux. Les levées se firent en effet assez promptement, grâce à l'argent comptant que les compagnies avaient donné et à la taxe établie sur tous les habitants, laquelle se montait au double de ce que chacun avait dû payer en 1636, lors de la prise de Corbie. L'arsenal, dont on s'était saisi, fournit des armes. Il fut ordonné [12 janvier] de faire des retranchements aux faubourgs de la ville, en prenant les terres et héritages qui seraient nécessaires, et dont les propriétaires seraient plus tard indemnisés. Chaque maison ayant porte cochère fut obligée de fournir un cavalier monté et équipé, ou cent cinquante livres; chaque maison à petite porte un fantassin ou trente livres; la solde des cavaliers fut fixée à quarante sous par jour, celle des gens de pied à dix sols. Au bout de cinq jours il y avait assez de chevaux [13 janvier] pour former un régiment, qui fut mis sous les ordres du marquis de la Boulaye. En même temps un de ces exploits militaires qui coûtent peu, mais qui flattent par tous les sens l'orgueil populaire, vint encourager la nouvelle milice. La Bastille, battue sans grand dommage par six canons et défendue par vingt-deux soldats qui ne tuèrent personne, se rendit [13 janvier] au duc d'Elbeuf. Le sieur du Tremblay, frère du célèbre père Joseph, qui en était gouverneur, sortit de la place avec sa garnison, et le peuple fut ivre de joie en apprenant que la terrible prison d'État, où il espérait bien voir entrer ses ennemis, allait être désormais ouverte et fermée par

le vieux défenseur de sa liberté, Pierre de Broussel. Comme il ne fallait pas pourtant laisser aux assiégés toute la dépense de la guerre, le parlement crut ne faire que justice en recourant à la confiscation, et, sans plus de procès, « délibérant « sur l'exécution de son arrêt contre le cardinal Mazarin, » il ordonna [13 janvier] que tous ses biens, meubles et immeubles, ainsi que les revenus de ses bénéfices, seraient saisis. Puis, s'enhardissant davantage, il écrivit [18 janvier] une lettre circulaire aux autres parlements du royaume, pour les engager à suivre son exemple, et enfin il franchit le dernier pas, en ordonnant [19 janvier] par arrêt que « tous les deniers « publics dus par les comptables et fermiers des villes de son « ressort, en quelque sorte et manière que ce fût, seraient « saisis et apportés aux coffres de l'Hôtel-de-Ville de Paris, « pour en être disposé ainsi qu'il appartiendrait. » Parmi ces actes, qui tous se rapportaient à la défense de la ville, il en avait pourtant fait un qui avait le mérite de la pitié la plus touchante, et que le cardinal de Retz gâte un peu en se l'appropriant. Le même jour [13 janvier] où il s'emparait de tout ce qui pouvait appartenir au cardinal Mazarin, il ordonnait « qu'une somme de vingt mille livres serait délivrée au tréso- « rier de la reine d'Angleterre, attendu le besoin qu'elle en « avait, n'ayant été payée depuis six mois de ses pensions, » et cet argent lui fut aussitôt porté au Louvre, où elle était demeurée.

Pendant que les Parisiens se disposaient fortement à la résistance, leur vaillant agresseur ne leur donnait pas en effet de vives alarmes. Ses opérations, n'ayant pour but que de tenir la ville bloquée et d'occuper les passages par où les vivres pouvaient lui arriver, se faisaient à distance et demandaient du temps, ce qui profitait doublement aux assiégés, en leur permettant de s'aguerrir contre un ennemi qu'ils ne voyaient pas. L'armée royale, qui ne comptait pas plus de sept ou huit mille hommes, quoi qu'en eût dit le chancelier, s'était postée à Saint-Denis et à Saint-Cloud, d'où elle

envoyait des détachements s'emparer des villes qui avaient commerce d'approvisionnements avec Paris, telles que Charenton, Lagny, Corbeil, Poissy et Pontoise. Mais l'effet de toutes ces dispositions ne pouvait encore se faire beaucoup sentir dans Paris, où il y avait déjà des provisions, où les paysans du voisinage s'étaient hâtés d'en amener dès que la nouvelle du blocus s'était répandue, ce qu'ils continuaient à faire par petits convois qui échappaient sans peine aux coureurs du prince de Condé. Quand Paris eut des troupes à mettre aux champs, on les employa d'abord à escorter les transports, dont l'arrivée, même sans aucun risque, passait toujours pour un succès obtenu sur l'ennemi. Il est bien vrai que le pain de Gonesse manquait, « ce qui incommodait « grandement les estomacs délicats ; » mais on avait de la farine, et les boulangers de Paris trouvaient leur compte à ne plus rencontrer sur le marché la concurrence du pain villageois. Cependant quelque chose de plus fâcheux pour le parti de la cour que n'aurait pu l'être le ravitaillement entier de Paris, venait de se passer à trente lieues de ses murs. La grande ville à laquelle Paris s'unit par la Seine, celle qu'il a coutume d'appeler au partage fraternel de tous ses mouvements, Rouen, venait de lui répondre. La reine y avait envoyé le comte d'Harcourt, pour en prendre le gouvernement à la place du duc de Longueville. Le comte, au lieu d'entrer promptement dans la ville, se laissa retenir dans les faubourgs, en attendant que sa commission fût vérifiée au parlement de Normandie. Pendant ce retard, que les mal-intentionnés du parlement firent durer, le duc de Longueville [20 janvier] accourut à Rouen, donna courage à ceux qui étaient de sa faction, intimida les autres, mit dans ses intérêts le fils du marquis de Beuvron, lieutenant-général de ce gouvernement, auquel la reine venait d'en accorder la survivance, et obtint qu'on refuserait de recevoir le comte d'Harcourt. Celui-ci, venu sans force et sans argent, fut obligé de se retirer au Pont-de-l'Arche, où il ramassa quelques troupes

pour empêcher les courses que les Rouennais pourraient être tentés de faire du côté de Saint-Germain.

Dans cette résidence c'était à peine si l'on avait commencé à s'établir avec quelque commodité. Mais on y avait retrouvé déjà cette gaieté insouciante qui se fait de tout, même du dénûment, un sujet de raillerie. On y avait été un peu ému par le départ du prince de Conti et du duc de Longueville, dans la crainte que le prince de Condé, qui était alors à Charenton, ne fût de la partie. Mais son prompt retour et sa vive colère, exprimée sans ménagement contre son frère et sa sœur, dissipèrent bientôt la défiance, et l'on ne songea plus qu'à faire des épigrammes contre les soldats novices de Paris, leurs capitaines de rencontre et leur général contrefait. Après le voyage infructueux des gens du roi et la double députation des officiers de la ville et de la cour des aides, toute relation officielle avait cessé entre la cour et Paris; on ne procédait plus que par marche de troupes, occupation de villages, enlèvement de convois. Dans la ville on sévissait rigoureusement contre ceux qui étaient suspects d'intelligence avec l'ennemi. « On garde fort bien les portes, écrivait Guy « Patin [27 janvier], et on pend force espions et gens por- « tant lettres. » Suivant les derniers termes où l'autorité royale en était restée, elle ne reconnaissait plus de parlement qu'à Montargis. Cependant cette compagnie avait rédigé des remontrances en exécution de l'arrêt rendu contre le cardinal Mazarin, et, ne pouvant mieux faire, elle les avait remises [21 janvier] « au maître des courriers de Paris pour « les porter à l'adresse du sieur du Plessis-Guénégaud, se- « crétaire d'État. » Or elles ne contenaient qu'un long développement des motifs qui avaient porté le parlement à déclarer criminel le ministre de la reine, et qui devaient l'obliger elle-même, « puisqu'il ne s'était pas retiré de sa « cour, à le mettre entre les mains de la justice, afin d'en « faire un exemple notable qui demeurât à la postérité pour « garantir à jamais les rois d'une usurpation pareille à celle

« dont il était coupable. » Quoique la reine ne fit aucun semblant d'avoir reçu cette dépêche, qui arrivait d'ailleurs imprimée à sa véritable destination, il parut à son conseil que le moment était venu de publier aussi [23 janvier] un acte portant le nom du roi. On y rappelait tous les torts du parlement envers la royauté ; mais, comme on n'avait plus rien à lui enjoindre, c'était aux princes et seigneurs qui s'étaient laissé entraîner dans sa révolte qu'on offrait une voie de repentir. En conséquence le prince de Conti, le duc de Longueville, le duc d'Elbeuf et ses trois fils, le duc de Beaufort, le duc de Bouillon, le duc de Brissac, le maréchal de la Mothe, le prince de Marsillac, le marquis de Noirmoutier, le marquis de Vitry, « et autres leurs adhérents et com- « plices, » étaient déclarés coupables de lèse-majesté, « si « dans trois jours ils ne se retiraient auprès de Leurs Majes- « tés pour y rendre le service et la fidélité qu'ils devaient. » Cette déclaration fut aussi imprimée et répandue dans Paris par les partisans de la cour, avec un commentaire officieux qui tendait à soulever les Parisiens contre le parlement. Celui-ci n'en agissait pas moins avec sa gravité accoutumée, tantôt en assemblée générale, tantôt par quelques-uns de ses membres députés avec ceux des autres compagnies, dans toutes les fonctions si nombreuses et si nouvelles qui lui étaient dévolues. Après qu'il avait prononcé en corps sur le fait de la guerre, des approvisionnements, de la police et des finances, il s'occupait par fractions des choses de détail et d'exécution, comme de la surveillance pour la confection et la vente du pain, de l'inspection des places et marchés, de la distribution des taxes sur les particuliers, de la délivrance des passeports, de l'ouverture des lettres interceptées, mais surtout de la découverte des deniers cachés par les fuyards, honnête emploi où le zèle extrême des magistrats était toujours excité, et trompé souvent, par de continuelles révélations.

Le coadjuteur de Paris s'était fait admettre [16 janvier],

comme remplaçant l'archevêque son oncle, dans les rangs du parlement, ce qui n'avait pas eu lieu sans quelque difficulté, et ce qui profita peu à la réputation de la compagnie; car elle y gagna de faire assister à ses actes un témoin cruellement moqueur. Mais ce qu'elle ambitionnait le plus, c'était d'établir, au dehors de Paris, une correspondance d'intérêt et de conduite avec des corps habitués aux mêmes formes, nourris des mêmes principes, puînés de la même famille. Sa circulaire aux autres parlements du royaume les invitait, assez discrètement, à l'union. Celui qui l'accepta le premier fut un des plus éloignés. Il est bien vrai qu'on avait fait crier dans les rues un arrêt du parlement de Rennes, sous la date du 18 janvier, qui déclarait le cardinal Mazarin ennemi public, dans les mêmes termes à peu près que celui de Paris. Mais ce n'était qu'un de ces mensonges hardis, comme il en éclôt en si grand nombre dans les temps d'agitation, et qui malheureusement se conservent imprimés. Le parlement d'Aix en Provence se montra le plus empressé pour la coalition; aussi avait-il un grief particulier à mettre dans le fonds commun. Depuis sept ans on lui avait adjoint une chambre des requêtes, dont les officiers, ne pouvant vaincre la résistance des anciens à les recevoir, avaient enfin obtenu que ce corps serait déclaré « semestre, » c'est-à-dire divisé en deux sections dont chacune exercerait la justice pendant une moitié de l'année. Cet établissement avait trouvé une vive opposition chez ceux dont il réduisait la fonction, et le comte d'Alais, gouverneur de la province, s'était efforcé de le maintenir par des rigueurs personnelles. Alors une sédition avait éclaté dans la ville; les troupes du gouverneur [20 janvier], auxquelles s'était joint le duc de Richelieu avec les officiers des galères, avaient été repoussées, assiégées, obligées à sortir de la ville par capitulation, et le comte d'Alais y était demeuré prisonnier avec le duc de Richelieu. Le vieux corps du parlement avait ensuite repris l'exercice de son autorité, cassé l'édit qui le faisait semestre, et ordonné la jonction de sa ré

volte avec celle du parlement de Paris. Les députés qu'il y envoya furent entendus avec grande joie, et il intervint aussitôt [28 janvier] un arrêt portant « qu'il y aurait jonction de « la compagnie avec le parlement d'Aix, et que remontrances « seraient faites à la reine sur l'établissement du semestre « dans cette juridiction, lequel était contre les lois du « royaume. » Le parlement de Rouen avait même cause de plainte. On l'avait aussi fait semestre en 1641, et, après avoir annulé de sa propre autorité [27 janvier] cette institution et tout ce qui s'en était suivi, il envoya un de ses conseillers à Paris pour demander la jonction, ce qui lui fut bien vite accordé [5 février] par un arrêt portant pareille déclaration d'illégalité sur le fait du semestre, et en outre invitation « de « donner arrêt contre le cardinal Mazarin semblable à celui « que le parlement de Paris avait publié. » Toutefois les magistrats normands restèrent sourds à cette dernière proposition, et, trois semaines plus tard, ils écrivaient [22 février] que les affaires plus pressantes les avaient empêchés de s'en occuper, ce qu'ils promettaient de faire bientôt, et ce qu'ils ne firent pas.

Cependant l'armée parisienne avait commencé à se montrer hors des murs. Après avoir passé plusieurs revues dans la Place Royale, et déployé aux yeux des habitants ses enseignes, sur lesquelles on lisait cette devise assez bizarre « Nous « cherchons notre roi, » elle avait tenté quelques sorties, plutôt pour s'essayer que pour produire quelque effet. Le premier détachement de cavalerie qui s'était mis aux champs, sous la conduite du duc d'Elbeuf, avait poussé [19 janvier] du côté de Brie, où il avait enlevé aux soldats du roi un troupeau de cochons. Puis, sur la nouvelle que quelques troupes d'un régiment polonais au service de la cour s'étaient emparées du château de Meudon, le duc de Beaufort [20 janvier] y mena un corps d'infanterie et de cavalerie, qui revint en disant que le maréchal de Gramont n'avait pas voulu accepter le combat. Une autre expédition [24 janvier] fut dirigée ensuite

vers Corbeil, mais n'alla guère qu'à moitié chemin, près de Juvisy, où l'on s'arrêta au pillage d'une maison. Le marquis de la Boulaye fut plus heureux deux jours après [26 janvier], et ramena de Longjumeau un convoi que l'ennemi avait voulu lui disputer. Le poste de Charenton ayant été abandonné [27 janvier] par le prince de Condé, le duc d'Elbeuf s'en saisit et y fit conduire du canon. Mais ces petits succès furent presque aussitôt compensés [28 janvier] par la déroute qu'essuya près de Longjumeau le chevalier de Sévigné, oncle du marquis, avec une partie du régiment levé par l'archevêque de Corinthe. Ce qu'il y eut de plus cruel pour le coadjuteur fut une raillerie dont il pouvait être jaloux : on appela cette défaite « la première aux Corinthiens, » et la preuve qu'il en fut touché, c'est que ce bon mot n'a pas trouvé place dans ses Mémoires. Le duc d'Elbeuf réussit mieux [30 janvier] à jeter du secours dans Brie-comte-Robert, sans rencontrer les troupes royales ; mais, au retour, le marquis de Vitry fut attaqué [31 janvier] auprès de Vincennes par deux escadrons de cavalerie allemande, qui tuèrent parmi les siens le jeune Tancrède, ce brave et malheureux fils de la duchesse de Rohan. Le duc de Beaufort à son tour [5 février] se porta vers la forêt de Livry, contre une troupe d'Allemands partis de Saint-Denis, et les battit rudement. Tous ces petits faits, dont les Parisiens tenaient registre fidèle, devaient finir par impatienter le prince de Condé, qui n'avait guère à leur opposer que des revanches de pareille importance prises sur de pauvres villages. Il résolut de tenter un exploit plus brillant. Une garnison assez nombreuse occupait Charenton. Le prince, voulant enlever ce poste, prit quelques troupes du camp de Saint-Cloud, les joignit au corps d'armée qui se tenait à Saint-Denis sous le commandement du maréchal du Plessis, et vint, avec le duc d'Orléans, pour exécuter en plein jour son entreprise [8 février]. Toutes les forces de Paris sortirent aussitôt de la ville, et se mirent en bataille devant Picpus, faisant face au gros de l'armée royale qui devait protéger l'attaque. Pendant

qu'elles se regardaient sans combattre, le prince en personne se porta rapidement sur Charenton, rompit les faibles retranchements qui lui étaient opposés, les remplit de morts et de blessés, fit prisonniers tous ceux qui ne purent gagner l'autre côté de la Marne, détruisit le pont, et revint par le bois de Vincennes joindre sa ligne de bataille, devant laquelle les Parisiens se retirèrent sans coup férir. Dans cette expédition, qui donna pour longtemps de quoi rire aux partisans de la cour, elle avait cependant fait une grande perte. Le duc de Châtillon, Gaspard de Coligny, frère du comte qui avait si misérablement péri pour la cause de la duchesse de Longueville, y reçut un coup de mousquet dont il mourut le lendemain, après qu'on lui eut apporté sur son lit le brevet de maréchal de France. Ce qu'il y avait pour lui de plus honorable et de plus triste à finir ainsi sa vie, c'est qu'il était fort peu affectionné pour le parti où il servait, qu'il avait tâché autrefois d'en retirer le prince de Condé, et que l'amitié seule l'avait retenu dans les rangs où il fut mortellement atteint. En lui finit la branche illustre de la maison de Coligny; le maréchal son père était mort trois années auparavant.

Le combat de Charenton, qui eut lieu tout juste un mois après l'arrêt rendu contre le cardinal Mazarin, n'était qu'un fait d'armes insignifiant, puisque ce poste, une fois pris, avait été aussitôt délaissé par le vainqueur. Mais il avait jeté dans l'esprit des Parisiens le germe du découragement et de la discorde. Les plus emportés parmi ceux qu'on avait conduits à Picpus, qui s'étaient trouvés en présence de l'ennemi, qui avaient entendu la mousquetade de Charenton, et qui se retrouvaient au milieu des bourgeois sans avoir combattu, prétendaient qu'on leur avait ôté l'occasion de bien faire et d'exterminer l'armée royale; les plus timides se hasardaient à dire que la défense coûtait bien cher. Le même jour où l'on éprouvait un échec de guerre, et avant même qu'il fût décidé, à courte distance du lieu où l'on se battait, une voix pacifique se faisait entendre au parlement. C'était celle de l'avocat-gé-

néral Talon, qui, au sujet d'une nouvelle déclaration du roi portant suppression des offices de toute la compagnie, proposait de tenter un dernier effort pour remontrer à la reine la justice des armes prises par le peuple de Paris; sur quoi un vieillard s'était écrié que son âge lui permettait d'avouer la peur, et qu'il voudrait bien finir ses jours en paix. Le bruit des enquêtes étouffa cette proposition; mais le mot était lâché, et il y avait des volontés disposées à le recueillir. Deux jours après, en effet [10 février], on osait murmurer dans le sein de la compagnie contre le pouvoir que s'arrogeait le sieur de Broussel, et on réclamait la liberté des opinions; le lendemain [11 février] un conseiller des enquêtes demandait positivement qu'on fît une nouvelle démarche auprès de la reine. Peut-être fallait-il laisser les choses s'engager ainsi dans l'intérieur des compagnies, sans que la cour parût en avoir aucune connaissance. On ne le fit pas; on s'imagina qu'une démonstration solennelle émanée du roi aiderait ces tentatives encores faibles, et leur aplanirait le chemin. Les bourgeois qui gardaient la porte Saint-Honoré virent tout à coup [12 février] paraître devant leur barrière un héraut revêtu de sa cotte d'armes et accompagné de deux trompettes, lequel venait de la part du roi avec triple message pour le parlement, le prince de Conti et les gens de la ville. On le fit attendre dans le faubourg, et le parlement averti convoqua aussitôt les généraux pour délibérer de ce qui était à faire. Le coadjuteur était présent, et on pense bien que la résolution dut être dictée par lui. Elle fut de refuser audience au héraut, par le motif que « les rois n'en avaient jamais adressé « qu'à des égaux ou à des ennemis, » et d'envoyer les gens du roi vers la reine pour lui faire connaître les motifs de ce refus. Ceux-ci allèrent trouver le héraut et lui remirent des lettres pour demander passeport afin de remplir leur mission; mais comme ils n'avaient à parler qu'au nom du parlement, le héraut insista pour avoir réponse du prince de Conti et des officiers de la ville, et n'en ayant pas obtenu

d'autre sinon que le prince et le corps de ville « se confor« maient à celle du parlement, » il laissa ses paquets sur la barrière et repartit pour Saint-Germain. Après quelques jours les passeports arrivèrent, et les gens du roi [17 février] se mirent en route au vu de toute la population, dans un carrosse à six chevaux précédé des archers de la ville.

Quoi que pussent dire ou faire ceux qui voulaient dans Paris pousser les choses à l'extrémité sans trop savoir où cette extrémité allait, ce n'était pas une démarche indifférente que celle qui ramenait en présence de la royauté, après six semaines de séparation, des magistrats rapprochés du gouvernement par leur emploi, en même temps qu'ils appartenaient au parlement par leur intérêt et par leurs mœurs. Mais, pendant qu'ils allaient s'acquitter de leur mission, les nobles chefs du parti préparaient de quoi détourner les esprits de la pente où ils les voyaient se porter, en jetant dans les affaires un nouvel incident. Depuis que la reine employait ses armées contre les Parisiens, il était sans doute entré plus d'une fois dans la pensée de tous que l'étranger, avec qui la couronne était en guerre, pouvait devenir l'allié d'un peuple traité aussi en ennemi. Mais la haine nationale, les souvenirs de la Ligue, les causes profondes d'antipathie qui existaient entre les hommes des deux pays, repoussaient, avec toute la force du préjugé public, ce secours adultère, et le parlement surtout en aurait reçu la proposition avec horreur. Tous les jours encore, la plus odieuse accusation dont on chargeait le cardinal Mazarin, c'était qu'il avait reçu la naissance en terre espagnole, qu'il voulait vendre la France à l'Espagne, sa patrie. Les gens de cour étaient moins scrupuleux. Le duc d'Elbeuf avait longtemps porté l'écharpe rouge; le duc de Bouillon avait traité deux fois avec les Espagnols pour les faire entrer dans le royaume, et sa femme, sujette du roi catholique, était toute dévouée à cette puissance. C'était donc à peine s'il y avait des intelligences à établir; il ne s'agissait en quelque sorte que de les continuer. Quoique la liaison des

Espagnols avec le parti de Paris fût toute naturelle, le cardinal de Retz réclame pourtant, avec une singulière insistance, le triste honneur de l'avoir formée. Plusieurs fois déjà ses Mémoires nous avaient montré le sieur de Saint-Ibal, gentilhomme nourri dans les complots du règne précédent, « tout « botté et prêt à partir » pour aller à Bruxelles porter les paroles du coadjuteur en réponse aux avances que lui avait faites, dit-il, le comte de Fuensaldagne, capitaine-général des Pays-Bas sous l'archiduc Léopold. Ce gentilhomme, las sans doute d'attendre ses ordres, était parti pour son propre compte, et cabalait, en Flandre et en Hollande, contre la France. En ce moment, un envoyé de l'archiduc arriva dans Paris, et quoique sa mission officielle s'adressât au duc d'Elbeuf, quoique ses instructions secrètes fussent de se concerter avec le duc et la duchesse de Bouillon, ce n'en était pas moins, suivant le cardinal de Retz, le coadjuteur qu'il venait chercher, de la part de l'archiduc, sur l'invitation du sieur de Saint-Ibal. Ce qui est certain, c'est qu'un agent espagnol [17 février] descendit à Paris tout droit au logis du duc de Bouillon ; qu'après un assez long entretien, il alla porter sa dépêche au duc d'Elbeuf; que celui-ci consulta [18 février] les chefs du parti sur la réception qu'on devrait lui faire; et que, pour se décharger du crime, il fut résolu de le faire présenter au parlement par le prince de Conti, avec une lettre adressée à cette compagnie « qui venait d'être fabriquée, dit « le cardinal, sur un blanc seing. » L'envoyé, dont on allait échanger ainsi le caractère mystérieux contre un rôle public, était un moine qui avait pris le nom et l'habit d'un cavalier. Le langage qu'il devait tenir fut convenu avec assez d'habileté. On était bien assuré que l'offre d'un secours aux habitants de Paris contre leur roi aurait soulevé l'indignation générale ; car ce mot aurait fort mal caché le dessein d'entrer dans la querelle intérieure pour la prolonger et en avoir tout le profit. Mais, comme on avait vu les cœurs s'ouvrir au seul espoir de la paix domestique, on pensa que cette préoccupa-

2.

tion servirait à faire accueillir favorablement l'homme qui semblerait apporter la paix avec l'étranger.

Les choses ainsi convenues, le jour même [19 février] où les gens du roi, arrivés de Saint-Germain la veille, devaient rapporter au parlement le résultat de leur députation, le prince de Conti, à qui l'on avait remis la charge d'annoncer le nouveau personnage et le but de sa démarche, dit à la compagnie qu'il y avait au bureau des huissiers un envoyé de l'archiduc Léopold qui demandait audience, que sa mission était pour la paix, dont l'Espagne ne voulait plus traiter avec le cardinal Mazarin, mais avec le parlement seul. A peine avait-il prononcé ces derniers mots que les gens du roi entrèrent et firent leur relation. Ils avaient été traités sur toute la route de Paris à Saint-Germain avec beaucoup d'égards. La reine leur avait donné assez promptement audience, et ils lui avaient expliqué les motifs tout respectueux pour lesquels le parlement s'était abstenu de recevoir son héraut. La reine en avait paru contente ; mais elle attendait, pour l'être entièrement, des effets plus véritables de la soumission dont on l'assurait, après quoi on pouvait compter sur des témoignages réels de sa bienveillance. Tout l'entretien, auquel avaient pris part le duc d'Orléans et le prince de Condé, était resté renfermé dans ces vagues formules, qui promettaient d'un côté obéissance, de l'autre bon traitement pour le général, et dès à présent sûreté pour les particuliers. Puis, ayant couché à Saint-Germain, ils avaient été visités par plusieurs personnes de condition qui témoignaient se réjouir « de ce commence- « ment de négociation, » et le peuple, à leur retour, avait montré par ses bénédictions qu'il était de même sentiment. Alors le premier président leur fit connaître la proposition du prince de Conti et leur demanda ce qu'ils estimaient devoir être fait. Leur réponse fut qu'une députation du parlement à la reine avancerait fort ce qu'ils avaient entamé, et que cependant on ne devait pas entendre ce « gentilhomme dont « la cour leur avait parlé. » Le parlement se mit aussitôt à

délibérer. Le président de Mesmes interpella vivement le jeune généralissime, en s'étonnant de ce qu'un prince du sang de France proposât « de donner séance sur les fleurs de lys à un « député du plus cruel ennemi des fleurs de lys. » Malheureusement il s'avisa d'ajouter, pour rendre la chose plus odieuse, qu'on venait de refuser audience à un héraut du roi de France « sous le prétexte le plus frivole. » Le coadjuteur releva fort à propos cette attaque contre l'autorité d'un arrêt, et le mouvement oratoire fut perdu. La discussion s'anima, et l'avis de la majorité fut d'entendre l'envoyé, après quoi il serait député vers la reine pour lui donner avis de ce qu'il aurait dit, sans en faire le sujet d'aucune délibération avant qu'on eût réponse de Sa Majesté. Le faux cavalier fut donc introduit, présenta sa lettre de créance signée de l'archiduc, et prononça un discours qu'on l'invita ensuite à reproduire par écrit. Il portait que le cardinal Mazarin, après avoir refusé la paix depuis deux ans, avait voulu la faire précipitamment et à l'avantage de l'Espagne pour pouvoir châtier le parlement et Paris, mais que le roi catholique, ne trouvant ni générosité à servir ses projets d'oppression, ni sûreté à traiter avec un ministre déclaré ennemi du roi et de l'État par arrêt du parlement, offrait à cette compagnie de la prendre pour arbitre des conditions de la paix entre les deux royaumes, si mieux elle n'aimait envoyer des députés pour conclure un traité avec les siens : ajoutant qu'il y avait vingt mille Espagnols rassemblés sur la frontière, lesquels ne le franchiraient pas à moins que le parlement ne les appelât pour sa conservation.

L'archevêque de Corinthe et le duc de Bouillon étaient l'un et l'autre trop habiles pour se méprendre sur le résultat de cette journée. Tandis que les autres chefs s'imaginaient avoir fait violence au parlement en y introduisant l'étranger avec lequel ils étaient tout fiers d'avoir commerce, ceux-là voyaient bien que le dernier mot avait été pour retourner vers la reine, que par ce point, soigneusement conservé, toutes

choses pouvaient se joindre et se recoudre, que le parlement, après avoir subi l'envoyé de l'archiduc, n'en demeurait pas moins le maître de la guerre ou de la paix avec la cour, et qu'il restait seulement aux généraux, pour lui ôter ce pouvoir, la périlleuse ressource du soulèvement populaire. Ils ne voulaient point, surtout à leurs dépens, renouveler l'exemple odieux donné par les Seize, et le résultat de leurs savantes combinaisons, développées avec une prodigieuse dépense d'esprit par le cardinal de Retz, fut qu'il fallait attendre, ne rien tenter de brusque et de subit, retenir le parlement sans secousse, soutenir le peuple sans le pousser, se lier cependant avec l'Espagne, et faire sortir l'armée de Paris, pour avoir une force à sa disposition jusqu'à ce que l'on sût ce qu'on pouvait espérer du maréchal de Turenne. Ce seigneur, en effet, à la nouvelle des événements de Paris, semblait avoir perdu tout à coup ce sentiment exact du devoir qui sert de règle aux âmes simples et probes comme était la sienne. Les espérances du duc de Bouillon son frère l'avaient ébloui. Quoiqu'il eût reçu de la reine [28-29 janvier] les assurances réitérées d'une pleine satisfaction en tout ce que sa maison pouvait désirer, il avait hésité, disputé sur les ordres de la cour, et enfin on avait cru devoir prendre des précautions contre sa mauvaise volonté. Les troupes qu'il commandait au delà du Rhin, n'ayant d'autre emploi que de surveiller l'exécution de la paix d'Allemagne, pouvaient être mises en mouvement au premier commandement qu'elles accepteraient. Le gouverneur de Brisach reçut [16 février] des instructions pour agir et de l'argent pour se préparer les voies, de sorte qu'on était maintenant de part et d'autre dans l'attente du parti que voudrait prendre cette armée d'Allemagne si souvent achetée. Dans le même temps, et non plus tôt, se répandit à Paris le récit d'un terrible événement qui passa presque inaperçu à travers les émotions dont on était agité. Le roi d'Angleterre venait [9 février] d'avoir la tête tranchée sur un échafaud, par l'ordre d'une assemblée qui s'appelait aussi « parlement. »

Quoiqu'il soit impossible de croire qu'aucune réflexion sérieuse ne soit née de ce rapprochement tout naturel, on n'en trouve nulle part la trace. Tout ce qu'il y avait d'intelligence était attaché aux exploits de l'armée parisienne et aux combats de la banlieue. Seulement le parlement de Paris se souvint qu'il avait dans son ressort une reine à consoler, et il députa [22 février] quelques-uns de ses membres au Louvre vers la veuve de Charles Ier. La cour de Saint-Germain n'y envoya que deux jours après, en ayant d'ailleurs le tort de mêler à cette démarche une commision secrète pour le prince de Marsillac, blessé depuis peu [19 février] dans une rencontre, et qui commençait à se dégoûter de la guerre civile.

Cependant les gens du roi avaient demandé à Saint-Germain des passeports et une escorte pour les députés; les passeports s'étaient fait attendre trois jours, et ils étaient venus sans aucune attribution de qualité aux personnes qu'on y avait désignées. Malgré cette omission injurieuse, la députation du parlement, où étaient, avec les gens du roi, le premier président, le président de Mesmes et sept conseillers, n'en partit pas moins [24 février] pour Ruel, où elle passa la nuit et d'où elle se rendit à Saint-Germain. Là [25 février] on lui fit un assez honnête accueil, mais dans lequel il entrait plus de sévérité que les gens du roi n'en avaient trouvé lors de leur premier voyage. Et en effet, au moment de traiter, il était convenable de reprendre tous ses griefs pour pouvoir ensuite s'en relâcher. Les députés eurent un long entretien avec le duc d'Orléans, le prince de Condé « et le cardinal Mazarin; » on leur permit de coucher dans le bourg et on les congédia le lendemain [26 février] avec une réponse écrite qu'ils devaient emporter sans la lire, les princes leur ayant promis d'ailleurs que, si le parlement voulait envoyer des députés avec plein pouvoir pour tenir une conférence, il serait donné passage aux vivres dirigés vers Paris. Cet écrit était fort long; on y discutait principalement le point sur lequel le

ministère avait cent fois raison, celui de la paix offerte par l'Espagne au parlement. Mais, en ce qui touchait la querelle intérieure, le langage était rude et concis. La reine se contentait de donner assurance des personnes, charges et biens, à tous ceux qui se rendraient auprès d'elle dans neuf jours ; elle enjoignait de ne faire aucune réponse à l'envoyé de l'archiduc, et, quant à la prière qu'on lui avait adressée de retirer ses troupes et de laisser les passages libres, cela dépendait entièrement de la résolution que prendrait la compagnie. La lecture de cette pièce [27 février] causa une vive irritation dans les esprits. En même temps la ville entière était en grande rumeur sur ce qu'on avait appris que, la veille, les troupes du roi s'étaient emparées de Brie-Comte-Robert sans qu'on eût fait sortir l'armée de Paris pour secourir cette place. Le parlement remit sa délibération au lendemain pour que les généraux pussent y assister, et ceux-ci, après une longue discussion, racontée par le cardinal de Retz, pour décider si l'on devait lancer le peuple sur les magistrats ou bien retenir sa fureur, prirent la résolution prudente de ne rien faire. Le parlement s'assembla donc [28 février] avec tous les chefs de guerre, et il fut résolu qu'une conférence serait tenue en lieu sûr choisi par le roi ; qu'il y serait député avec plein pouvoir quatre présidents de la cour, un ou deux des généraux, deux conseillers de la grand' chambre, un de chaque chambre des enquêtes et requêtes, un maître des requêtes, deux membres de chacune des autres compagnies souveraines, et le prévôt des marchands ou l'un des échevins ; qu'il en serait donné avis au duc de Longueville et aux parlements d'Aix et de Rouen ; et que la reine serait suppliée, suivant la parole donnée, de laisser les passages ouverts pour la liberté des approvisionnements. Aucune contradiction ne s'éleva. Seulement on entendit un violent murmure au dehors. C'était le peuple qui criait : « Pas de paix, pas de Ma« zarin. » Les Mémoires du cardinal de Retz racontent que le coadjuteur sortit de la grand'chambre et qu'aussitôt le bruit

cessa. Le « Journal du Parlement » fait honneur de ce succès au duc de Beaufort.

Dans l'écrit donné de la part de la reine, il n'y avait pas un mot de conférences à tenir; la proposition en était venue du duc d'Orléans et du prince de Condé. Mais le même écrit contenait la révélation d'un fait que le parlement de Paris ne semblait pas fort empressé de répandre, encore bien qu'il intéressât assez le public. Il y était dit que « la reine avait « convoqué les états-généraux du royaume, lesquels allaient « bientôt être assemblés, » et il est fort singulier que cette convocation apparaisse pour la première fois, comme par parenthèse, dans un document qui ne s'y rapporte en aucune façon, et où personne ne semble l'avoir remarquée. La vérité est qu'en voyant le parlement de Paris s'établir dans les droits les plus larges que l'histoire pouvait attribuer à l'assemblée des trois états du royaume, quand ce corps de judicature prétendait faire des lois et fixer des règles pour le gouvernement de la monarchie, la pensée était venue d'opposer à cette usurpation le simulacre au moins d'une autorité plus ancienne, mieux fondée, moins contestable. La dernière épreuve que l'on en avait faite n'avait certainement rien de redoutable pour ceux qui tenaient le pouvoir. Les circonstances étaient identiques. En 1614 comme maintenant, on était en pleine minorité, une reine avait la régence, un favori venu d'Italie passait pour la diriger dans son administration, des partis s'étaient formés, la guerre civile était flagrante. Alors il y avait, de moins qu'aujourd'hui contre la cour, l'opposition déclarée du parlement; maintenant elle avait, de plus qu'alors, la fidélité des princes qui tenaient le premier rang. En 1614, c'était la reine régente qui avait fait entendre la première à la France, toujours si oublieuse du passé, toujours si ardente pour les plus mesquines circonstances du temps présent, ce mot « d'états-généraux » auquel le peuple ne pensait pas, dont les princes ligués contre elle ne firent que s'emparer,

et elle y avait gagné un an de répit, sans que cette assemblée, venant à se former, eût d'ailleurs rien ajouté à ses embarras, lui eût créé de nouveaux obstacles. Or, en politique, ce qu'on a vu semble toujours le pire de ce qui peut arriver. Le conseil de la reine en conclut que le moindre avantage qu'il pourrait y avoir à convoquer en ce moment les états-généraux, serait de déconcerter le parti existant, de porter les espérances du peuple vers un autre objet, et de diminuer ceux qui s'étaient élevés contre son autorité en les réduisant à une position subalterne. Elle avait donc adressé [23 janvier] dans toutes les provinces des lettres de convocation pour l'assemblée des états-généraux, qui devait se tenir le quinze mars suivant en la ville d'Orléans. Depuis, et ce qui est fort à noter, aussitôt qu'elle avait eu quelque communication avec les gens du parlement, elle avait [21 février] reculé d'un mois le jour fixé pour la réunion des députés. Cette double invitation n'avait pourtant produit aucun empressement aux lieux où elle était parvenue, et les provinces dans lesquelles la révolte de Paris avait un peu de crédit, s'étaient tout à fait dispensées d'y obéir. Le parlement de Bretagne déclara même quelque temps après [11 mars], par un arrêt formel, que cette convocation était nulle, « pour n'avoir pas été faite par « lettres-patentes adressées à la cour et vérifiées en icelle. » De son côté, le parlement de Rouen consulta celui de Paris sur ce qu'il devait faire à ce sujet, et la compagnie [1er mars] ne daigna pas même s'en occuper, laissant un de ses présidents répondre que « jamais les parlements n'allaient à ces « convocations d'états, comme étant au-dessous d'eux, mais « seulement que ce qui y était arrêté leur était envoyé pour « le vérifier avec les modifications qu'ils jugeaient néces- « saires. » L'idée qui régnait alors, et contre laquelle ni la raison ni l'autorité des souvenirs ne pouvait rien, était l'union de tous les parlements dans une action commune, et les états-généraux, proposés sans doute avec peu de bonne foi par le

gouvernement, ne réveillaient aucun de ces désirs populaires qui pouvaient faire prendre le change à la passion du moment. Il s'en fallait encore de cent quarante ans que le temps ne fût venu de chercher là une espérance de réforme ou un moyen de révolution.

CHAPITRE II

Conférence de Ruel. — Échange de propositions. — Arrivée d'un second envoyé de l'archiduc. — Le maréchal de Turenne se déclare contre la cour. — Signature des articles d'accommodement. — Retour des députés. — Le parlement accepte l'accommodement et renvoie ses députés pour régler les intérêts des généraux. — Conférence de Saint-Germain. — Les généraux se déterminent à traiter. — Déclarations des généraux au parlement. — L'addition au traité est accordée. — Enregistrement de la déclaration. — Fin de la guerre de Paris.

[1649]

On était arrivé à cette seconde période que nous trouvons dans tous les troubles civils; alors que l'enthousiasme, qui d'abord avait entraîné toutes les volontés, s'étant refroidi, et la nécessité d'une transaction se faisant sentir à chacun, il se forme, des mauvais éléments d'un parti, comme des brouillons, des furieux et même des poltrons, une masse criarde et tapageuse qui repousse toutes les propositions d'accommodement et les impute à trahison. C'est le temps des excès et des violences contre ceux qui ont entrepris de donner une forme de gouvernement à l'agitation et qui s'en sont faits les représentants. C'est aussi celui où se prennent d'ordinaire, même par les mieux disposés à la paix, les résolutions en apparence les plus vigoureuses, soit pour imposer silence aux clameurs, soit pour obtenir de ceux avec lesquels on veut traiter de meilleures conditions. Le parlement n'y avait déjà pas manqué. Le même jour où ses députés s'entretenaient fort

doucement à Saint-Germain avec l'ennemi public, on vendait à Paris [26 février] tous les meubles qui lui appartenaient, sauf pourtant sa bibliothèque, collection déjà précieuse rassemblée pour l'usage public par Gabriel Naudé, et qui échappa cette fois à la dispersion. En même temps qu'il nommait une députation pour traiter de la paix, il avait soin de publier encore que « les levées d'hommes et d'argent n'en continue« raient pas moins. »

Les gens du roi venaient de partir pour Saint-Germain, afin de porter à la reine l'arrêté qui acceptait les conférences, lorsqu'il en arriva [2 mars] des lettres écrites par le duc d'Orléans et le prince de Condé, au sujet des passages pour les approvisionnements. Ces lettres expliquaient la promesse faite par les princes et rapportée par le premier président, d'une manière moins favorable qu'elle n'avait d'abord été comprise. Aussitôt un grand murmure s'éleva, et il sembla que tout allait être rompu. Mais le lendemain [3 mars], au retour des gens du roi, ceux-ci ayant dit que la conférence devait commencer le jour suivant à Ruel, et que, « tandis qu'elle dure« rait, il serait accordé passage par la rivière pour cent muids « de bled chaque jour, » la compagnie se trouva tout à coup satisfaite de ce que le cardinal de Retz appelle « un galima« tias, » et les députés se préparèrent aussitôt à partir, savoir : du parlement, treize personnes; de la chambre des comptes, trois; de la cour des aides, trois ; et du corps de ville, trois. Les généraux, au nombre desquels se comptait le coadjuteur, résolurent de n'y envoyer personne, mais bien de mettre leur armée hors de la ville, suivant que les plus habiles d'entre eux en étaient convenus, pour avoir une force à leur disposition, indépendante des mouvements de Paris et de l'autorité de ses magistrats, avec laquelle ils pussent à la fois subsister contre l'armée royale, et intimider ceux qui voudraient abandonner leurs intérêts.

Le même jour donc [4 mars], les députés des compagnies se rendirent à Ruel, et les troupes défilèrent pour aller pren-

dre position sur la rive gauche de la Seine, à Bicêtre, Villejuif, Ivry et Vitry, avec un pont de bateaux devant le Port-à-l'Anglais. Dès l'abord, une grande difficulté s'offrit aux négociateurs. La reine avait désigné pour conférer avec eux les deux princes, le cardinal, le chancelier, le surintendant, le comte d'Avaux et l'abbé de la Rivière, ministres d'État, les secrétaires d'État le Tellier et de Brienne. Les députés de Paris refusèrent d'entrer en conférence avec un homme contre lequel il y avait arrêt. Le duc d'Orléans menaça de s'en retourner; les députés se montrèrent tout prêts à en faire autant. Enfin on convint [5 mars] qu'il n'y aurait pas de réunion générale où toutes les personnes de part et d'autre dussent se trouver en présence, que de chaque côté il en serait désigné deux pour se joindre dans une chambre particulière, et y porter ou en rapporter les propositions, dont l'une et l'autre députation délibéreraient séparément. On procéda de cette façon [6 mars] à l'échange des articles. Ceux de la députation de Paris se bornaient à demander dès à présent l'ouverture des passages et la liberté du commerce, la nomination de personnages de probité et suffisance, parmi lesquels il en serait choisi du parlement, pour négocier la paix générale, et enfin le retour du roi à Paris. Mais le conseil de la reine avait bien d'autres prétentions. Il exigeait que le parlement vînt s'installer à Saint-Germain jusqu'à ce qu'il en fût autrement ordonné, qu'il ne pût se faire aucune assemblée de chambres pendant trois ans, sinon pour les mercuriales et réceptions d'officiers, et qu'après ce temps nul ne pût se trouver, s'il n'avait vingt années de service, aux assemblées que la grand'-chambre aurait seule le droit de convoquer. Ensuite il se réduisit à n'exiger de la compagnie qu'une seule séance tenue dans Saint-Germain pour l'enregistrement de la déclaration qui serait faite, la suspension des assemblées pendant deux ans, et l'exclusion de ceux qui auraient servi moins de dix années. Les députés [7 mars] acceptèrent le premier article, consentirent au second pour le restant de l'année seulement,

moyennant l'exécution entière des dernières déclarations, et refusèrent pleinement le troisième. Mais en même temps il leur en arrivait de nouveaux. C'était [8 mars] que le roi pût faire sortir de Paris vingt-cinq personnes à son choix, tirées des différentes compagnies; que tous les arrêts rendus au parlement depuis la sortie du roi fussent cassés et révoqués, et les gens de guerre licenciés; que le corps de ville demandât pardon au roi pour les habitants de Paris; que le parlement renonçât à toutes ligues, associations et traités avec les ennemis de la couronne; que tous les deniers et meubles pris aux particuliers, ou la juste valeur des meubles vendus, leur fussent restitués; que les deniers publics fussent rétablis entre les mains du roi, ainsi que la Bastille et l'Arsenal; que les modifications apportées par la chambre des comptes et par la cour des aides à la déclaration d'octobre fussent retranchées, et que les intérêts ou remises pour avances faites au roi fussent passés en compte suivant les arrêts du conseil qui les auraient ordonnés. Tout cela fut à peu près rejeté, ou de telle façon réduit, qu'il n'en restait aucune satisfaction pour la reine. Mais il paraît qu'on ne s'en était avisé qu'afin d'obtenir plus de complaisance sur les propositions essentielles qui concernaient la cessation des assemblées de chambres, le conseil ne voulant pas absolument qu'on y mît pour condition formelle l'exécution des déclarations de juillet et d'octobre. Les députés finirent [9 mars] par se rendre, en se réservant d'inscrire sur les registres du parlement, pour leur décharge, la promesse verbale qu'on leur avait faite d'une exécution franche et entière. On en était là, et les princes insistaient pour l'adoption des autres articles, lorsque de fâcheuses nouvelles, arrivées de Paris [10 mars], vinrent arrêter d'abord, puis précipiter la conclusion du traité.

Les Parisiens, qui, la veille de l'ouverture des conférences, prétendaient avoir plus de vivres qu'il ne leur en fallait pour longtemps, semblaient maintenant ne pas pouvoir se passer un seul jour des cent muids de blé qu'on avait promis de

laisser venir jusqu'à leur ville par chaque journée que la négociation durerait. Ces provisions arrivaient en effet assez lentement, parce qu'il ne suffisait pas d'ouvrir le chemin et de donner sauf-conduit; il fallait encore trouver des magasins remplis, des marchands prêts à livrer, des bateaux pour le transport. Les princes s'étaient imaginé d'ailleurs, en voyant l'impatience des assiégés pour l'arrivée de ces subsistances, que ce leur serait un moyen de forcer les députés à recevoir leurs propositions, et ils avaient eux-mêmes donné des contre-ordres pour révoquer leur passeports, de sorte que les habitants de Paris ne se plaignaient pas trop à tort qu'on leur eût manqué de parole. Pendant qu'on disputait à Ruel sur cette infidélité, le parlement enjoignit tout à coup à ses députés [8 - 9 mars] de surseoir à toute proposition ou adhésion jusqu'à ce que la totalité du blé promis eût été livrée, que les passages fussent ouverts pour le reste des approvisionnements nécessaires, et la voie tenue libre entre Ruel et Paris. Cette résolution annonçait un changement notable dans les dispositions des magistrats, et faisait comprendre qu'il leur était venu d'ailleurs un surcroît d'encouragement. C'est en effet ce qui avait eu lieu. En emportant des pleins pouvoirs pour traiter, les députés avaient laissé à Paris, et dans leurs compagnies et au dehors, ceux qui étaient les plus opposés à l'accommodement. Les généraux et le coadjuteur, qui n'avaient pu empêcher la conférence, s'étaient réservé de la troubler, et ils croyaient en avoir trouvé l'occasion. Un nouvel envoyé espagnol venait d'arriver [5 mars] « avec une longue instruction « pour le duc de Bouillon, une lettre de l'archiduc pour le « prince de Conti, et un billet très-galant, mais très-substan- « tiel, du comte de Fuensaldagne pour le coadjuteur ; » c'est le cardinal de Retz qui se faisait ainsi sa part. « Ce billet, « ajoute-t-il, portait que le roi catholique ne voulait pas se « fier en sa parole, mais qu'il aurait toute confiance en celle « que le prélat donnerait à la duchesse de Bouillon. » L'envoyé avait pouvoir de conclure avec tout le monde, et à peu

près comme on voudrait; il annonçait de plus que l'armée espagnole s'était déjà mise en marche pour s'approcher des frontières. Tandis qu'on délibérait, et avec assez peu d'accord, sur ce qu'il fallait prendre ou rejeter de ses offres, un courrier du maréchal de Turenne annonça qu'il s'était déclaré, et qu'il s'avançait avec la plus grande partie de son armée. C'étaient là deux secours qui se présentaient à la fois, et dont l'un, tout naturel, pris dans les conditions ordinaires de la guerre civile, tempérait ce qu'il y avait d'odieux et de périlleux dans l'autre. Le coadjuteur proposait de les accepter ensemble et d'y lier le parlement par une déclaration publique, dont le but serait la conclusion de la paix générale et l'expulsion du ministre. Le duc de Bouillon voulait au contraire qu'on fît un traité, secret et provisoire, des généraux seuls avec les Espagnols pour l'entrée de leurs troupes en France, sauf à le renouveler plus tard et à lui donner son véritable objet, lorsqu'on aurait pu y décider le parlement. Ce moyen, qui laissait toute ouverture aux négociations particulières, qui rendait chacun des chefs plus redoutables à la cour, sans les faire irréconciliables, fut agréé de tous, et ils conclurent en ces termes [7 mars] un traité avec les deux envoyés d'Espagne, le coadjuteur toutefois s'abstenant d'y donner sa signature, que peut-être on ne lui demandait pas. Tout cela pourtant restait caché pour le public, et ne devait guère servir qu'aux Mémoires du cardinal de Retz. Ce qui appartenait à tout le monde, c'était la jonction du maréchal de Turenne au parti de Paris, et c'est aussi par cette circonstance qu'on avait échauffé le parlement. Le prince de Conti vint y déclarer [8 mars] que le maréchal avait écrit au duc de Bouillon son frère, pour lui dire qu'il mettait sa personne et ses troupes au service du parlement; et aussitôt le coadjuteur de Paris, prenant la parole, ajouta *que le cardinal* Mazarin avait fait donner une déclaration con-*tre ce nouveau* défenseur de la bonne cause, qu'il avait prodi-*gué les deniers* des finances pour lui débaucher ses soldats, *qu'il était* donc nécessaire de prendre en main ses intérêts,

de le mettre à couvert contre la mauvaise volonté du ministre, et de lui fournir de l'argent pour que ses troupes, qui étaient en deçà du Rhin, vinssent se joindre à l'armée de Paris sans faire trop de dégâts sur leur passage. Le parlement s'empressa de rendre un arrêt « qui déclarait nulle la déclaration, si aucune il y avait, contre le maréchal, ordonnait « que tous passages lui seraient libres pour entrer dans le « royaume, enjoignait à tous officiers et sujets du roi de lui « obéir, leur faisait défense de l'empêcher en aucune sorte; « et disait qu'il demeurerait joint aux intérêts de la compagnie et à ceux de Paris, l'autorisant à prendre les deniers « des recettes des lieux par où il passerait, jusqu'à la somme « de trois cent mille livres, pour la subsistance de ses troupes. » C'était à la suite de cette décision qu'on avait enjoint aux députés de ne plus rien stipuler dans la conférence. Le duc de Longueville écrivait d'ailleurs de Rouen [9 mars] qu'il allait marcher droit sur Saint-Germain avec sept mille hommes de pied et trois mille chevaux. Le duc de la Trimouille mandait aussi de Bretagne qu'il était prêt à se mettre en chemin avec une armée, si on lui permettait de lever des deniers pour l'entretenir; ce qui lui fut accordé sur-le-champ de même façon qu'au maréchal de Turenne. Le jour où cette dernière proposition fut reçue [11 mars], le premier président, dans une lettre envoyée de Ruel et datée de la veille, demandait qu'on lui expédiât un nouveau pouvoir, celui que la députation avait emporté lui paraissant annulé par l'arrêt de surséance, et on lui répondait que, lorsque tout le blé promis serait livré, la compagnie lui adresserait ce pouvoir, sans lequel il semblait qu'on ne pût désormais rien conclure. Le Palais était donc tout à fait à la guerre, et il le témoignait encore, selon ses formes, par un arrêt rendu en faveur des habitants de Reims, qui s'étaient soulevés contre le fils du marquis de la Vieuville, lieutenant pour le roi dans la province. Les regards étaient tournés vers le camp des Parisiens à Villejuif, sur la route de Normandie où l'on croyait voir accourir

le duc de Longueville, sur celle de Bretagne où l'on signalait le duc de la Trimouille, sur celle de Champagne où devait paraître le maréchal de Turenne, du côté de la Flandre où les troupes espagnoles se mettaient en mouvement; et de toutes parts on n'attendait nouvelles que d'exploits militaires, de villes prises ou rendues. Celle qui arriva fut par le chemin de Ruel, où les articles de la paix venaient d'être signés.

Cette brusque péripétie, d'après l'aveu du cardinal de Retz, qui pourtant aime assez peu les explications par trop simples, n'avait eu d'autre cause qu'un mouvement honnête et généreux de la part des députés. Voyant la conférence sur le point de se rompre, le duc d'Orléans offensé, le prince de Condé menaçant, pendant que, d'un autre côté, le peuple de Paris s'exaltait, le parlement s'exaspérait, de coupables liaisons se formaient ouvertement et le feu se répandait dans le royaume, ils s'étaient décidés, quoi qu'il pût en arriver pour eux, à ne pas s'aheurter plus longtemps sur l'exécution plus ou moins complète du passage des approvisionnements, et à profiter du dernier délai qu'on leur avait donné pour présenter des articles définitifs [10 mars], sans attendre ce nouveau pouvoir dont le matin même ils avaient cru avoir besoin. Nous avons sous les yeux une relation imprimée de la conférence de Ruel, faite par un des députés, laquelle s'arrête tout juste à ce moment, et doit avoir été publiée pour préparer les esprits au résultat assez probable de cette détermination. Les articles furent aussitôt dressés, communiqués et débattus. Le lendemain [11 mars], on s'accorda par quelques modifications sur les points contestés, et les conditions de la paix furent signées par toutes les personnes qui y avaient participé, y compris le cardinal Mazarin. Elles portaient, dans la forme d'une concession faite par le roi aux soumissions respectueuses de son parlement et des habitants de Paris : 1° que tous les actes d'hostilité cesseraient dès à présent, que les passages seraient libres et le commerce rétabli; 2° que le parlement se rendrait à Saint-Germain pour

y tenir un lit de justice, où serait publiée seulement la déclaration contenant les articles accordés; 3° qu'il ne serait fait dans l'année aucune assemblée de chambres, si ce n'était pour mercuriales et réception d'officiers; 4° que, dans « le « narré » de la déclaration à publier, il serait parlé de l'intention du roi pour l'exécution des déclarations de juillet et octobre 1648; 5° que tous les arrêts du parlement, rendus depuis la sortie du roi, demeureraient nuls et non avenus; 6° qu'il en serait de même des lettres de cachet et déclarations du roi sur le sujet des mouvements derniers; 7° que les gens de guerre, levés en vertu des pouvoirs du parlement et de la ville, seraient licenciés; 8° que le roi ferait retirer ses troupes des environs de Paris; 9° que les habitants de cette ville poseraient les armes; 10° que le député de l'archiduc serait renvoyé sans réponse; 11° que les meubles seraient rendus aux particuliers, et la Bastille avec l'arsenal au roi; 12° que le roi pourrait emprunter au denier douze, cette année et la suivante, les sommes dont il aurait besoin; 13° que le prince de Conti, et tous les autres qui avaient pris les armes, seraient conservés en leurs biens, charges et gouvernements, s'ils déclaraient, savoir : le duc de Longueville dans dix jours, et tous les autres dans quatre, leur volonté d'être compris au traité, sinon le corps de la ville et ses habitants ne prendraient plus aucune part dans leurs intérêts; 14° que le roi retournerait dans Paris, dès que les affaires de l'État le pourraient permettre. Il y avait encore décharge générale pour toute perception ou enlèvement de deniers, et pour levées de gens de guerre; réunion à la cour des aides de Paris des élections de Saintes et de Cognac, qui en avaient été distraites; suppression du semestre au parlement de Rouen, s'il acceptait le traité dans dix jours; pareille faveur pour le parlement d'Aix, déjà convenue par arrangement particulier avec cette compagnie; promesse de soulager les contribuables de l'élection de Paris dans la répartition de la taille; mise en liberté des prisonniers faits de part et d'autre :

enfin il était dit que, lorsque le roi enverrait des députés pour traiter de la paix avec l'Espagne, il choisirait volontiers quelqu'un des officiers de son parlement pour assister au traité, avec le même pouvoir qui serait donné aux autres.

Maintenant il fallait apporter cet acte à Paris, et là était véritablement le péril. Reparaître au milieu d'une population irritée, qui rêvait combats et victoires, qui se croyait assurée de trois ou quatre armées et du concours de tout le royaume, avec un écrit consenti par des gens dont le pouvoir était expiré, et portant la signature odieuse du ministre dont le matin encore [11 mars] le parlement mettait la dépouille aux enchères, c'était sans nul doute une action qui demandait plus de courage qu'il n'en est besoin dans tous les temps pour braver les plus vifs emportements de la puissance régulière. Heureusement le peuple n'était pas livré tout seul aux terribles instincts de sa fureur. Il s'était donné des chefs qui voulaient bien se servir de lui, mais non pas jusqu'à le déchaîner entièrement contre les obstacles qu'ils rencontraient; sachant trop que leurs petits intérêts, leur crédit, leur autorité, tout ce qu'ils étaient par la naissance, par le rang, par l'intelligence, disparaîtrait bien vite dans un mouvement tout à fait populaire. Lorsqu'ils surent que la paix était faite sans eux et presque contre eux, ils s'assemblèrent pour délibérer du parti qu'ils avaient à suivre. Le coadjuteur en revenait toujours à son thème favori, qui était de prendre la paix générale pour prétexte, d'engager le parlement dans un traité avec l'archiduc pour parvenir à cette fin, et de faire qu'il enjoignît à ses députés de revenir prendre leurs places, s'ils ne pouvaient obtenir de la reine, avec l'expulsion du cardinal, qu'elle consentît à entrer en négociation définitive avec l'Espagne. Cette proposition, dont le cardinal de Retz se vante beaucoup, avait peut-être plus de grandeur et d'apparat que d'utilité pratique ou même de possibilité; mais personne ne voulut en faire l'expérience. Les généraux se contentèrent de venir le lendemain [12 mars] au parlement avant le retour

des députés, et d'y déclarer qu'ils avaient résolu d'envoyer eux-mêmes quelqu'un à Ruel, pour la conservation de leurs intérêts dans l'accommodement « qu'on disait prêt à se con« clure. » De cette façon, ils se mettaient hors du traité en paraissant vouloir y prendre part. Ils se donnaient tout droit de plainte, et gagnaient d'avance à leur cause personnelle toutes les désapprobations que la lecture des articles allait soulever. Ce premier pas fait, on attendit les députés qui arrivèrent à Paris, vers quatre heures après midi, et furent assez mal accueillis sur leur passage.

Le jour critique était arrivé. C'était celui où les députés du parlement à la conférence, parmi lesquels figurait le chef de la compagnie, allaient raconter devant tout le corps, en présence des princes et seigneurs intéressés, tout près de la multitude ignorante et animée, comment ils avaient été amenés à conclure la paix et à quelles conditions ils l'avaient faite. L'émeute grondait aux alentours de la grand'chambre [13 mars]. Un silence solennel de l'assemblée en ce moment aurait été un noble contraste; cela ne fut pas. L'émeute aussi entra dans l'enceinte fermée au public, et elle y fut portée par les gens de cour. A peine avait-on pris séance, que le duc d'Elbeuf interpella le premier président, pour lui demander s'il avait traité à Ruel sur les intérêts des généraux. Celui-ci ayant voulu commencer sa relation, un bruit confus s'éleva contre lui, et, au lieu d'une délibération sur chose rapportée, on eut une dispute, une véritable mêlée de paroles et d'explications qui ne se répondaient pas. Le premier président tint ferme, et fit face à toutes les provocations. A la plainte commune des généraux, qui prétendaient qu'on les avait abandonnés, il opposa ce fait incontestable qu'on les avait conviés à nommer des députés, qu'ils avaient été libres de le faire ou de ne le faire pas, qu'ayant déclaré n'avoir pas d'intérêts séparés de ceux du parlement, ils devaient être satisfaits quand le parlement croyait l'être. Au duc de Bouillon en particulier, il dit que, même sans charge de lui, on avait eu soin de ce qui le regar-

dait, et que la récompense qu'il réclamait pour l'abandon de Sedan lui serait accordée. A toux ceux de la compagnie qui vociféraient des reproches, il objectait avec calme qu'avant de blâmer il fallait écouter. Cependant on n'écoutait pas et on criait toujours. Aucune discussion sérieuse ne pouvant s'établir sur les articles qu'on refusait d'entendre, c'était aux intérêts des généraux qu'on en revenait, comme se trouvant, de l'aveu de tous, hors des choses convenues, dont personne ne voulait s'occuper. Ce texte ayant ramené le blâme d'avoir conclu trop vite et sans avertir personne, le premier président éleva la voix pour dire avec émotion qu'on n'avait pas averti davantage les députés envoyés à la conférence, ni le parlement lui-même, lorsqu'on traitait avec les Espagnols dans Paris, ainsi qu'il avait été découvert par l'arrestation d'un écuyer du prince de Conti, chargé de lettres pour l'archiduc. « A ces mots, dit le Journal du Parlement, plusieurs de mes- « sieurs auraient été fort surpris, et le bruit que faisaient les « généraux aurait été fort adouci. » Mais le bruit du dehors augmentait. Le peuple, rassemblé dans la grande salle, demandait à voir le duc de Beaufort, qui sortit pour l'apaiser. Dès qu'il fut rentré, un nouveau tumulte se fit encore entendre, et l'un des présidents, étant sorti à son tour, eut à se débattre avec la foule, qui prétendait faire brûler par le bourreau la signature du cardinal. Il se tira d'affaire par cette singulière objection, qu'on ne pourrait livrer au feu la feuille où était ce nom sans détruire en même temps le seing du duc d'Orléans et du prince de Condé, ce qui serait un grand crime ; et la foule trouva qu'il avait raison. Alors toute l'assemblée se réunit à la proposition de renvoyer les mêmes députés à Ruel, pour y traiter des prétentions et demandes des généraux afin qu'il en fût fait une seule déclaration, et l'on y ajouta faiblement « que ces messieurs tâcheraient « d'avoir un autre papier où la signature du cardinal ne se trouverait pas. » Il ne restait plus qu'à sortir de cette salle où l'on avait été enfermé depuis sept heures du matin jusqu'au

soir, et dont la principale entrée était occupée par la multitude. On proposait au premier président de se retirer par une issue détournée ; il le refusa fièrement, en ajoutant, avec un bon sens qui montrait bien la tranquillité de son esprit, que « les séditieux ne seraient pas embarrassés de le retrouver « dans son logis, s'il avait une fois paru les craindre. » Le coadjuteur l'ayant prié d'attendre au moins qu'il eût essayé de calmer ces furieux : « Eh ! mon bon seigneur, repartit-il en raillant, dites le bon mot. » Cette parole, qui, dans sa familiarité moqueuse, avait en effet toutes les conditions du sublime, frappa singulièrement le prélat. Il courut aussitôt dans la grande salle, harangua la foule, lui dit tout ce qui devait la toucher et tout ce qui pouvait la tromper, « fit en un quart d'heure trente personnages différents, menaça, commanda, supplia, » et revint auprès du premier président quand il crut lui avoir ouvert le passage. C'est ainsi du moins que le cardinal de Retz le raconte, et il ne faut pas chicaner un homme sur le plus ou le moins de talent déployé dans une bonne action. Ce qu'il y a de certain, c'est que les portes de la grand'chambre s'ouvrirent, et que la compagnie toute entière, les huissiers marchant devant, les présidents en tête, les généraux et le coadjuteur mêlés avec eux, sortirent par la grande salle à travers les flots de la multitude, sans autre outrage que des cris parmi lesquels le cardinal de Retz dit avoir entendu très-distinctement celui de : « République ! »

Le plus difficile était fait. Les députés et les autres membres de la compagnie s'étaient revus ; le traité restait entre les mains de ceux qui l'avaient apporté, inconnu, mais intact ; ce qu'on avait résolu d'y faire ajouter devenait un simple accessoire ; la fureur populaire n'avait rien produit, et il est sans aucun doute que le délai dans ces circonstances était en faveur des idées pacifiques, qui faisaient doucement leur chemin, aidées par le retour réel de l'abondance. Un homme, qui n'était pas de l'humeur la plus docile, écrivait alors de Paris [14 mars] : « On nous fait espérer que dans peu de jours

« nous jouirons de la paix que nos députés ont accordée de-
« puis trois jours à Ruel avec les députés de la reine. Elle
« n'est pas encore ratifiée ni publiée, par quelques instances
« qu'y font à l'encontre messieurs les généraux que nous
« avons ici, ou au moins quelques-uns d'entre eux qui sem-
« blent être mécontents de cette paix ; mais je pense qu'il
« faudra qu'ils en passent par là. Vous savez le naturel des
« princes ; ils aiment mieux la guerre que la paix, et c'est à
« nous tout le contraire. Nous ne saurions ni ne devons faire la
« guerre, la paix ne nous étant pas seulement utile, mais né-
« cessaire aussi. » Et le lendemain [15 mars] il écrivait encore : « On dit que la paix de Ruel ne nous est pas hono-
« rable, mais le roi en aura l'honneur, et nous le profit. Le
« bourgeois impertinent et le peuple mal content criaillent,
« mais ils s'apaiseront. » Ce sentiment de Guy Patin était celui de toute la bonne bourgeoisie, et puisque ceux qui avaient pouvoir sur la masse plus grossière étaient bien décidés à ne pas la pousser jusqu'au crime, il était évident que le premier ressentiment du peuple s'éteindrait faute d'emploi et d'aliment, que les partisans de la paix reprendraient courage, que la force et le nombre passeraient bientôt de leur côté. Déjà, dès le second jour [14 mars], le parlement venait s'asseoir en parfaite tranquillité, les avenues de la grande salle étant gardées par des compagnies de bourgeois, où les moins favorables à la pacification repoussaient rudement, à présent qu'ils étaient sous les armes, ceux qui voulaient causer du tumulte. Une lettre du roi attendait les magistrats au lieu de leur séance. Il y était dit que le roi ayant exécuté de sa part le traité par la cessation des hostilités, par l'ouverture des passages et le transport de nombreux approvisionnements vers la ville, il ne pouvait souffrir que le parlement en retardât l'exécution de son côté sous le prétexte des intérêts particuliers ; que ceux qui prétendaient en avoir pouvaient les présenter dans le terme fixé par le traité lui-même, dont le profit était également pour eux. Les généraux présents à l'as-

semblée déclarèrent qu'ils confiaient volontiers leurs intérêts à la compagnie. Alors on proposa de lire ces articles sur lesquels on disputait depuis si longtemps sans les avoir entendus. Mais la décision de la veille semblait l'empêcher ; car il y avait été résolu que les députés retourneraient à Saint-Germain, et c'était de la part du parlement une chose presque inouïe que de revenir sur ce qui était contenu dans un arrêté. On le fit pourtant, en remettant au lendemain pour entendre la lecture des articles ; et les habiles eurent lieu de penser qu'il n'y avait plus à compter sur la compagnie, puisque, sans respect même pour la pratique judiciaire, après avoir ordonné un interlocutoire, elle procédait au fond.

Le premier président put donc enfin [15 mars] lire sa relation sur un fait déjà vieux de trois jours, et contre lequel les opposants avaient eu le tort d'user toute leur indignation, avant qu'il se fût produit d'une manière officielle à la délibération de l'assemblée. On n'en recommença pas moins des exclamations qui avaient perdu le naturel et l'effet du premier mouvement. Puis le parlement arrêta « qu'il acceptait l'ac-« commodement et le traité, que néanmoins ses députés (non « pas ceux des autres compagnies) retourneraient à Saint-« Germain pour faire instance d'obtenir la réformation de « quelques articles, comme aussi pour traiter des intérêts des « généraux, que ceux-ci donneraient par écrit, si mieux ils « n'aimaient députer un ou plusieurs d'entre eux. » Il y eut encore à la sortie de la séance des attroupements nombreux demandant à grands cris la continuation de la guerre, et le président Thoré, fils de l'ancien surintendant, fut outragé de nouveau en sa personne par des séditieux qui voulaient le jeter à l'eau. L'avocat-général Talon assure que cette agitation était entretenue par les fils du duc d'Elbeuf et par le marquis de Vitry, qui, n'ayant pas entrée dans la grand'chambre, se mêlaient au peuple dans la grande salle. Il fallait, pour l'exécution de l'arrêt, de nouveaux passeports, parce que la cessation d'armes accordée pour quatre jours expirait le lendemain

au soir. Ce fut un motif d'écrire à Saint-Germain, et il en arriva [16 mars] une réponse très-douce. La reine trouvait bon l'arrêté du parlement, envoyait des passeports pour les députés des généraux, et offrait une nouvelle cessation d'armes pour six jours, que le prince de Conti réduisit fièrement à trois. Toute la compagnie parut aussitôt s'amollir. Une discussion fort aigre, soulevée un moment auparavant sur les termes de l'arrêt, qu'on prétendait avoir été changés au greffe, fut mise de côté. Le député de Rouen, qui revenait toujours à la charge pour les intérêts de sa compagnie, fut presque éconduit et renvoyé à la conférence, pour laquelle ceux du parlement de Paris se mirent aussitôt en chemin. C'était à Saint-Germain qu'elle devait désormais se tenir, et les députés prirent leur logis à Ruel, pour aller de là le lendemain, comme ils firent ensuite chaque jour, conférer à Saint-Germain avec le chancelier et autres personnes du conseil. Deux jours après [18 mars], ils y furent rejoints par le duc de Brissac et deux maréchaux-de-camp ayant pouvoir des généraux.

C'était ici le cas, pour les nobles chefs du parti, d'une de ces délibérations savantes que le cardinal de Retz excelle à raconter et où l'on a tant de plaisir à le suivre, même lorsqu'il n'en résulte aucun fait qui se rapporte à ceux de l'histoire. Suivant lui, le jour même où les députés du parlement s'acheminaient vers Saint-Germain [16 mars], un troisième envoyé de l'Espagne arrivait à Paris; mais, en même temps aussi, un courrier annonçait que le maréchal de Turenne avait été abandonné par ses troupes, et qu'il s'était vu forcé de se retirer, lui sixième, dans les États de la landgrave de Hesse. C'est, en effet, ce qui était advenu, et il ne peut y avoir de doute que sur le temps auquel on en reçut la nouvelle. Le cardinal la fait paraître dans l'instant où il en a besoin pour l'effet dramatique de son récit. Madame de Motteville la met avant la conclusion du traité de Ruel, et le vrai se trouve être de son côté. La Gazette, écrite alors à Paris et qui s'était mise entièrement au service du parti occupant la ville, racontait,

dès le 13 mars, que le maréchal ayant traversé le Rhin avec toute son armée, et la voyant se débander par les instigations du lieutenant-général d'Erlach, avait été obligé de repasser ce fleuve « pour tâcher à remettre ces Allemands dans leur de- « voir, ce qui lui serait facile quand il les aurait désabusés « des fausses opinions qu'on leur avait données ; après quoi, « il se disposait de les ramener en France. » Or, c'est bien ainsi qu'un parti publie ce qui lui est contraire, et l'absence complète du nom du maréchal dans les articles du traité, le silence gardé sur ce qui le concerne dans toutes les relations, prouvent assez que la malheureuse réussite de son dessein était, de part et d'autre, une chose connue, acceptée, consommée, sur laquelle il ne restait plus d'incertitude qui pût donner espoir ou crainte à personne. Le jour où il partit des bords du Rhin, pour chercher asile chez la landgrave, est d'ailleurs constant ; ce fut le 2 mars, et la signature des articles est du 11. Quoi qu'il en soit, il fallait bien, et c'est à cela que le cardinal de Retz destinait dans sa narration le mauvais succès du maréchal, supprimer désormais des choses possibles le traité du parlement avec l'Espagne pour la conclusion de la paix générale, dont il s'était servi jusque-là si habilement pour se donner un rôle à part. A défaut de cette grande ressource, toute personnelle au coadjuteur, il restait, ou de soulever le peuple contre le parlement et de lui faire appeler les Espagnols, ou tout simplement de s'accommoder. Le coadjuteur, qui avait un fonds d'idées inépuisable, proposa un troisième moyen : c'était de paraître toujours opposé à l'accommodement, de le laisser faire, et de n'y pas entrer. On maintenait ainsi son crédit dans le peuple, on demeurait redoutable à la cour, et l'on avait pour soi l'avenir. Ce pouvait être le compte du coadjuteur, qui était en possession de sa prélature et d'une brillante expectative ; ce n'était pas celui des généraux, du duc de Bouillon surtout qui n'avait rien à garder. Il fut donc décidé qu'on se porterait à l'accommodement, en maintenant, par des paroles publiques, la résolution dont chacun se détache-

rait secrètement, et dans laquelle le coadjuteur persisterait seul jusqu'à la fin, c'est-à-dire le refus de traiter tant que le cardinal Mazarin ne serait pas exclu du ministère. Tout cela, il faut le dire, n'est, de la part du cardinal de Retz, qu'un admirable effort d'esprit pour expliquer une démarche assez adroite, à laquelle on se voyait conduit par suite de la faute la plus grossière. Les généraux s'étaient hâtés de remettre aux députés du parlement la liste de leurs prétentions, dont ils avaient d'ailleurs confié la défense au duc de Brissac. Les magistrats n'avaient rien eu de plus pressé que de la rendre publique, et il en résultait, comme ce cardinal lui-même le reconnaît, un ridicule énorme pour toutes ces ambitions qui venaient de faire leur aveu. C'était de ce mauvais pas qu'on voulait revenir, et c'est aussi pour ne pas réduire toute l'affaire à ce simple objet, par trop mesquin, que l'auteur des Mémoires y joint tant de circonstances solennelles. Dans la vérité, le duc de Brissac était parti pour Saint-Germain, de la part des généraux [18 mars], deux jours après celui où les députés du parlement n'avaient fait que coucher à Ruel, et ce fut deux jours plus tard [20 mars] que le prince de Conti, parlant pour tous, même pour le duc de Longueville, vint déclarer au parlement, « qu'ils avaient envoyé le comte de « Maure à Saint-Germain porter leur dernière résolution ; « que les prétentions par eux remises entre les mains des « députés n'étaient que pour chercher leur sûreté dans le cas « où le cardinal Mazarin serait maintenu ; que, si on parve- « nait à l'exclure, ils se désistaient de tous leurs intérêts, le « but de leur jonction avec le parlement n'ayant jamais été « que la paix générale, le soulagement des peuples et la con- « servation de Paris. » Le cardinal de Retz raconte que, la veille de cette déclaration, il en avait fait une autre pour son propre compte, et qui consistait à dire qu'il ne voulait être compris pour aucun intérêt dans le traité. Mais il n'en est question nulle part ailleurs que dans ses Mémoires. Ce qu'il fit en effet de particulier [22 mars] fut un acte qu'il appelle

« l'une des plus signalées sottises » de sa vie. Sur la foi des généraux, l'armée espagnole s'était avancée en France. En ce moment elle avait son avant-garde à Pontavert, en deçà de Laon, et son corps principal à Vaudancourt, près de Guise. Avec elle marchait un seigneur du parti, le marquis de Noirmoutier, qui se portait garant de ses bonnes intentions envers les villes, bourgs et villages de France par où elle devait passer. Il fallait maintenant lui faire rebrousser chemin, puisque l'on ne voulait ou qu'on ne pouvait plus s'en servir, et que cela eût lieu avec honneur et utilité pour les Espagnols. A cet effet, on imagina de remplir un de ces blanc-seings de l'archiduc dont on avait provision, par quelques lignes adressées au prince de Conti, et qui portaient que l'armée espagnole était entrée dans le royaume, mais qu'elle se retirerait volontiers « dès qu'il aurait plu au roi d'indiquer un lieu et de « nommer des députés pour traiter de la paix générale. » Le coadjuteur se chargea de communiquer au parlement cette prétendue dépêche, qui véritablement ne le regardait en rien et pouvait attacher à son nom le soupçon d'un commerce trop intime avec l'Espagne. C'était là tout à fait l'empressement d'un homme qui veut absolument paraître mêlé à toutes choses, et qui prend même les mauvaises commissions pour se donner de l'importance. Ce qu'il n'ajoute pas, et ce que constate le « Journal du Parlement, » c'est qu'il y fut assez mal reçu ; que la compagnie, avant de délibérer sur ses paroles, envoya vers le prince de Conti au nom duquel il parlait, et que, celui-ci ayant prétexté une indisposition pour ne pas venir prendre sa place, on se contenta d'arrêter qu'il serait dressé procès-verbal de cet incident, et qu'on l'enverrait aux députés afin de savoir la volonté de la reine.

Six jours déjà s'étaient passés depuis que les députés du parlement étaient partis pour la nouvelle conférence de Saint-Germain, et tout ce qu'on avait appris d'eux c'était qu'il n'y avait encore rien de terminé, ou plutôt de commencé. Il avait fallu deux fois prolonger la suspension d'armes, ce qui n'en

obligeait pas moins les Parisiens à nourrir leurs troupes, et en même temps personne ne voulait plus payer les taxes; plusieurs officiers du parlement et les échevins étaient au nombre des retardataires Le blé d'ailleurs arrivait de toute part dans les magasins, d'où il était enlevé aussitôt par ceux qui pouvaient s'en pourvoir. Les communications étaient fréquentes entre Saint-Germain et Paris, avec cette différence pourtant qu'un plus grand nombre de visiteurs s'arrêtait à Saint-Germain. Le dernier message du parlement y fut très-bien accueilli, et la reine en tira fort habilement parti. Elle écrivit aussitôt [23 mars] à la compagnie « qu'elle était bien aise « d'apprendre, par quelque voie que ce fût, la bonne dispo- « sition du roi catholique pour la paix entre les deux cou- « ronnes, qu'elle avait déjà envoyé un secrétaire d'État chez « le nonce et chez l'ambassadeur de Venise pour en nouer la « négociation, et qu'aussitôt qu'on serait convenu d'un lieu « propre à traiter, elle y adresserait ses ambassadeurs, parmi « lesquels il y aurait des officiers du parlement. » Pendant ce temps le comte de Maure était à Saint-Germain, où il avait pris au grand sérieux la démarche dont les généraux l'avaient chargé contre le cardinal, tandis que secrètement ils faisaient appuyer par « des députés à basses notes, » comme dit madame de Motteville, les demandes dont le comte se départait en leur nom. Ces demandes publiées à Paris dans une feuille sans nom d'imprimeur, comme devaient l'être à leur tour les pamphlets favorables à l'autorité royale, étaient vraiment exagérées jusqu'à la folie, et il fallait compter au dernier point sur l'aveuglement de la passion populaire pour que des gens d'esprit eussent osé les produire. A chaque nom était attachée une longue liste de prétentions, et il y avait des noms que ces prétentions seules faisaient connaître. C'était pourtant à soutenir ces ambitions de charges et d'argent que le pauvre peuple s'employait par ses cris toujours violemment prononcés contre la paix, contre la trêve qu'il avait encore fallu continuer, contre ceux des magistrats qu'on soup-

çonnait d'être portés pour l'accommodement. Ce fut aussi pour les appuyer encore une fois que les généraux résolurent de donner au cardinal ce que le duc de Bouillon appelait « un hausse-pied, » c'est-à-dire une atteinte personnelle qui le fît aller plus lestement. Le prince de Conti, assisté de toute la noble compagnie, vint dire au parlement [27 mars] « qu'il « le priait d'ordonner à ses députés d'insister conjointement « avec le comte de Maure pour l'expulsion du cardinal Ma- « zarin. » Ce fut en effet la dernière bordée contre le ministre, et tous les généraux y prirent part. La majorité de la compagnie se joignit à eux, et leur proposition fut adoptée. Le peuple, attroupé dans la grande salle, applaudit; les gens paisibles s'inquiétèrent. Deux jours après [29 mars], les députés, ayant obéi à l'arrêt du parlement par une harangue inutile, arrêtèrent pour la seconde fois les conditions de la paix entre le roi et Paris ; puis ils firent annoncer leur retour pour lequel les bourgeois se mirent en grand nombre sous les armes, et ils arrivèrent ainsi [30 mars] jusqu'à leurs logis sans recevoir d'insulte.

Le jour suivant, la relation de ce qui s'était passé à la conférence se fit [31 mars] en assemblée générale du parlement, les généraux présents, et plusieurs membres, tant de la chambre des comptes que de la cour des aides, ayant été admis à l'écouter. Le premier président raconta en peu de mots comment la députation s'était acquittée de sa charge, et renvoya pour les détails au procès-verbal qui en avait été dressé. La lecture de cette pièce dura deux heures ; car on avait eu l'exactitude assez maligne d'y mentionner tout au long les prétentions de chacun. Il résultait de la longue narration contenue au procès-verbal, que l'on avait d'abord passé beaucoup de temps à ne rien faire, sinon de communiquer les demandes des généraux ; que la mission du comte de Maure était venue encore retarder la négociation ; qu'on avait premièrement débattu les intérêts du parlement de Rouen ; puis, qu'on avait examiné ceux des généraux, mais seulement en

ce qui concernait les demandes de justice, celles qui étaient de grâce ayant été réservées au libre mouvement de la reine; qu'ensuite avaient été discutées les modifications réclamées sur plusieurs articles de l'accommodement concernant le parlement et Paris ; qu'après en avoir reçu l'injonction formelle, les députés avaient fait instance pour l'expulsion du cardinal, mais qu'ils en avaient été refusés par une déclaration absolue du duc d'Orléans et du prince de Condé ; que la reine avait satisfait le parlement de Normandie ; qu'elle avait fait réponse aux demandes des généraux ; qu'elle avait encore consenti à réformer les articles qui intéressaient le parlement de Paris ; que l'exécution des précédentes déclarations était demeurée convenue ; et qu'enfin il avait été dressé, des articles antérieurement arrêtés et des conditions maintenant obtenues, une déclaration nouvelle qui était maintenant aux mains des gens du roi. On remit au lendemain pour l'entendre et en délibérer. Le matin de ce jour, le parlement s'assembla [1er avril] sous bonne garde, au milieu d'une rumeur assez vive que le cardinal de Retz prétend avoir apaisée. On y donna d'abord lecture de la réponse faite par la reine sur les demandes des généraux. Elle portait qu'encore bien qu'il y eût dans les articles signés à Ruel une disposition expresse à leur égard, le roi avait trouvé bon de réitérer sa promesse pour le rétablissement de chacun dans ses biens, honneurs, dignités, charges, offices, bénéfices et gouvernements, comme ils étaient avant le 6 janvier, et en outre que toutes les sommes qui pouvaient leur être légitimement dues leur seraient payées; abolition générale était accordée pour tous les actes faits à l'occasion des derniers mouvements, dans laquelle étaient nommément compris le duc de la Trimouille, le duc de Retz, le maréchal de Turenne, le marquis de Noirmoutier, et plusieurs autres ; le duc de Vendôme recouvrait ses pensions et devait être indemnisé des châteaux et maisons à lui appartenant que les états de Bretagne avaient fait démolir ; ceux qui avaient favorisé l'évasion du duc de Beaufort obtenaient abo-

lition ; toute faveur et tout avancement étaient promis à la maison de Vendôme ; on assurait au duc d'Elbeuf le paiement des sommes dues à sa femme pour son entretien, et des emplois pour ses trois fils, dont l'un, marié à mademoiselle d'Ornano, recevrait les cent mille livres qu'on lui avait accordées ; une autre de ses brus obtenait une somme d'argent en récompense du gouvernement de Montreuil vacant par la mort de son père ; il devait être passé contrat entre le roi et le duc de Bouillon pour l'échange de Sedan et de ses dépendances contre des domaines de pareille valeur, selon l'estimation qui en serait faite par des commissaires pris dans le parlement et la chambre des comptes, et on l'indemniserait encore pour la non-jouissance de cette principauté depuis qu'il l'avait délaissée ; le rang de prince était accordé à ceux de sa maison ; l'armée d'Allemagne devant être supprimée, le maréchal de Turenne serait employé ailleurs, selon l'estime due à sa personne et à ses services ; le maréchal de la Mothe ayant porté ses réclamations à deux cent mille livres dont il avait déjà reçu une partie, il serait payé du reste et et on lui départirait toutes les grâces qu'il pourrait mériter. C'était beaucoup plus peut-être d'affaires particulières qu'il n'était bien séant d'en écrire dans un acte public, et ce n'était pourtant que la moindre partie de celles dont les généraux avaient enflé leurs mémoires. Aussi chacun d'eux ne manqua-t-il pas de se récrier, et le duc de Bouillon surtout incidenta longuement pour ce qui regardait ses intérêts et ceux de son frère. Après quoi l'avocat-général Talon présenta la déclaration signée et scellée à Saint-Germain. Elle contenait dans son exposé, comme il avait été convenu, le rappel des déclarations de mai, juillet et octobre précédents ; dans ses dispositions, tous les articles de part et d'autre acceptés, moins celui qui obligeait le parlement à venir tenir un lit de justice près du roi, et l'interdiction des assemblées générales. L'amnistie y était étendue à tous les actes sans exception, dont on prévoyait soigneusement les cas les plus criminels et dont on

nommait expressément les coupables les plus compromis. Le roi se réservait d'emprunter en deux ans vingt-quatre millions de livres, sans y contraindre personne, avec l'intérêt au denier douze. Le semestre de Rouen était supprimé et tous les offices créés pour le remplir étaient révoqués, à l'exception de seize qui demeuraient confirmés, moyennant le paiement d'une certaine somme pour rembourser les offices éteints. Il n'était pas question de la Bastille ; mais la reine avait consenti à en laisser le gouvernement au fils du conseiller de Broussel. Les avis ayant été ouverts, un seul des magistrats, le président de Blancménil proposa de réserver la demande pour l'expulsion du cardinal ; un autre, le conseiller de Broussel, repoussa seulement l'emprunt avec intérêt : et la déclaration fut vérifiée. On arrêta ensuite qu'il serait rendu grâces à Dieu pour le rétablissement de la paix, et qu'une députation de la compagnie irait en remercier la reine, en la suppliant de ramener le roi dans Paris, « et en faisant instance « pour les intérêts particuliers de tous les généraux. » Il fut arrêté en outre qu'il serait donné ordre au licenciement des troupes. Tout cela se passait dans la grand'chambre, sans que le public fût admis même à la lecture de la déclaration, « parce que c'était le jeudi saint, » jour auquel le parlement ne donnait pas d'audience. Paris n'en eut donc connaissance que le lendemain [2 avril] par le cri public proclamé dans les carrefours et faubourgs au son de la trompe. Quoiqu'il ne s'y trouvât aucune satisfaction pour la haine dont on avait si longtemps entretenu l'esprit des peuples, quoiqu'il fût assez probable que le cardinal Mazarin, peu curieux de revoir une ville où les malédictions contre sa personne étaient en quelque sorte le parler commun, ne se presserait pas d'y ramener le roi, cependant ce qu'on avait obtenu était la paix, l'ouverture des chemins, l'éloignement des armées, la décharge des subsides et la cessation des fonctions de guerre, la reprise du cours de la justice, le rétablissement du commerce, le retour des plaisirs. Aussi les Parisiens s'y résignèrent-ils sans

trop de peine, d'autant mieux qu'on ne leur défendait pas encore d'injurier leur ennemi. Ils se prêtèrent donc volontiers aux feux de joie, aux salves de l'arsenal et de la Bastille. Ils assistèrent en grand nombre au Te Deum, qui fut célébré [5 avril] dans Notre-Dame par l'archevêque de Paris, et où reparurent les gardes françaises et suisses du roi, le coadjuteur n'y figurant qu'à la seconde place en tête des chanoines. Le même jour, les troupes de la ville furent licenciées après une revue générale dans la plaine de Villejuif, à la réserve de cinq régiments que le roi gardait pour ses armées. Puis on recouvrit [6 avril] la châsse de sainte Geneviève qui, depuis sept semaines, était exposée à la dévotion du peuple. Une députation du parlement alla saluer la reine à Saint-Germain où on lui servit à dîner. Le prince de Condé vint deux fois à Chaillot [5-8 avril] où se trouvèrent son frère et sa sœur; et enfin, la dernière précaution que l'on avait maintenue d'après l'ordre formel du roi, la garde des portes de la ville par les bourgeois, fut levée [8 avril], de sorte que Paris se retrouva comme il était trois mois auparavant, avec tout ce temps perdu pour les profits de chacun, beaucoup d'argent de moins chez les particuliers, et une déclaration de plus dans les registres du parlement.

Ainsi finit, par une paix factice, ce simulacre de guerre civile, misérable et peureuse contrefaçon de ce qui s'était justement appelé ainsi soixante ans auparavant. Quoiqu'il y ait, de la part d'un historien, un excès de désintéressement fort voisin de la duperie, à diminuer l'importance et l'éclat des faits qu'il raconte, il faut bien, quand on cherche la vérité, la prendre avec toutes ses charges, pâle et mesquine, sans mouvement et sans énergie, là où il n'est pas possible de la voir autrement. Or, ici, tout ce qu'on aurait pu se promettre d'émotion en abordant un temps de troubles, où les partis ont pris les armes, où la royauté remet le soin de sa vengeance à l'épée de son plus illustre capitaine, où des princes, des femmes, des prélats, se liguent contre elle, où des magis-

trats se mettent à faire des lois et à gouverner l'État, où le peuple, ce terrible instrument de destruction, se livre, déjà bouillant de haine, à la merci des passions qui voudront le conduire, où l'étranger est aux portes, où les esprits sont encore frappés des récits de plusieurs révolutions survenues depuis quelques années, en Portugal, en Catalogne, à Naples, en Sicile, où le dernier fait contemporain est la mort d'un roi sur l'échafaud ; tout cela, disons-nous, se dissipe et se perd dans l'examen des rares et maigres événements qui remplissent les trois mois de la guerre de Paris. Là, nul exploit militaire de quelque valeur, aucune résolution hardie, pas d'efforts impétueux, rien d'audacieusement criminel ou de noblement insensé. Chacun a l'air d'attendre que l'accès soit passé, et emploie le peu d'irritation qu'il ressent à de chétives méchancetés. Le plus clair effet des hostilités, c'est le pillage, exercé militairement dans les villages par les soldats de l'armée du roi, exécuté judiciairement par les magistrats dans les maisons des financiers. Les combats se font avec la plume ; au lieu d'actions, on a des libelles, et, par un effet inévitable de la liberté accordée à l'injure, du moment où il n'y a plus de ménagement à garder, de précautions à prendre pour envelopper la pensée dans un ingénieux artifice de paroles, le talent disparaît, l'esprit manque à toute cette indignation manifestée sans péril. Dans le nombre infini de pamphlets qui venaient chaque matin disputer à la nourriture du peuple un peu de son argent, et que Gabriel Naudé porte à huit ou neuf cents pour cette seule période, à peine en trouve-t-on quelques-uns où se conserve cette pudeur de l'art et du style qui peut fort bien, ce nous semble, s'allier avec la passion. Dans la plupart, l'outrage ne s'élève pas au-dessus des formules grossières et triviales que le moins instruit des lecteurs assemblés sur le Pont-Neuf était capable de trouver dans son propre fonds. Le burlesque encore, cette nouvelle forme donnée depuis quelque temps à la poésie par deux ou trois hommes nés plaisants que suivirent tant de maussades

imitateurs, ôtait à cette polémique féconde le caractère sérieux et la portée vraiment grave que la disposition des événements pouvait lui donner. Ceux qui écrivaient en ce genre, et ce ne furent pas les moins spirituels, ne prenant jamais les choses que du côté bouffon, travestissant en figures et en paroles vulgaires tout ce qui affectait l'air ou le langage héroïque, faisant grimacer tous les traits et saillir tous les ridicules des personnes, rappetissant à dessein ce qui n'avait pas déjà beaucoup de grandeur; ces écrivains, en effet, étaient des ennemis peu redoutables et des amis fort malfaisants. Le prince de Condé, pour témoigner le mépris qu'il faisait de cette guerre où il n'avait pas même pu vaincre, voulait qu'on la racontât « en vers burlesques, » et il a été parfaitement servi en son désir; car le récit, non pas seulement le plus gai, mais le plus exact et le plus complet qui nous en soit resté, est une pièce de ce genre, ayant pour titre « Le Cour- « rier burlesque de la guerre de Paris. » La moquerie s'y trouve répandue avec assez d'impartialité sur tout le monde, et ce n'était que justice; car à vrai dire, personne n'avait tenu, dans le drame qui venait de se jouer, les promesses assez brillantes de l'avant-scène. Cette femme, qui avait été annoncée comme devant y remplir le premier rôle, celle qui allait tout animer, tout égayer, à peine entrée sous les voûtes de l'Hôtel-de-Ville, disparaît complétement, et l'on n'entend plus parler d'elle [28 janvier] que lorsqu'elle accouche d'un fils, dont le prévôt des marchands est le parrain; puis, quand on peut la croire relevée de son travail de mère, elle voit [19 février] rapporter du champ de bataille son amant blessé, et, dès ce moment, elle n'a plus qu'une pensée, qu'une occupation, c'est de traiter avec la cour pour les intérêts de son mari. Le prince de Marsillac n'y figure guère que par sa blessure et par une somme de dix-huit mille livres qui lui est allouée dans l'acte de l'accommodement. Le prince de Conti reste ce qu'on l'avait pris, un enfant conduit par sa sœur, et servant d'enseigne au parti. Le duc de Bouillon,

malgré toute l'habileté politique dont on le loue, demeurerait entièrement inaperçu, s'il n'avait plu au cardinal de Retz de le prendre pour interlocuteur dans ces conversations dont il a miraculeusement conservé le texte. Le coadjuteur lui-même, cet homme si actif, si remuant, si plein de ressources, qui prévoit tout, qui pourvoit à tout, qui sait par cœur toute la théorie de l'agitation, pour l'avoir étudiée dans un exemple sur lequel il a écrit un livre, le coadjuteur ne fait rien, n'empêche rien, et ne se montre pas quelque chose de plus qu'un brouillon impuissant. Les autres seigneurs ne sont que vaillants dans l'occasion, ce qui n'est pas un rare mérite parmi la noblesse de France. Un seul, le comte de Maure, veut se montrer austère, et il reste frappé d'un ridicule ineffaçable. Le maréchal de Turenne échoue honteusement dans la tentative, pour lui nouvelle, d'une mauvaise action. De tous ces acteurs, deux seulement ont grandi : l'un est le duc de Beaufort, qui a au moins justifié l'engouement du peuple par une extrême bravoure ; l'autre, le premier président Molé, à qui les menaces de la fureur populaire ont fourni encore une occasion de montrer son courage calme et dédaigneux, sa patience intrépide et ferme, en face du péril le plus étourdissant dont les hommes puissent éprouver le cœur d'un homme. Du reste, ni dans les délibérations des compagnies, livrées trois mois à elles-mêmes, ni dans les conseils des agitateurs, ni dans les écrits des spéculatifs, pas une idée politique ne s'est produite, vers laquelle pût être dirigé le mouvement des esprits, pas un changement n'a paru possible dans l'ordre de ce gouvernement, dont on voyait depuis plus d'un an la marche entravée, et dont la condition nous semblerait, à nous, si favorable pour y faire des expériences. Il a fallu le caprice égoïste d'une imagination vraiment prodigieuse (nous parlons du cardinal de Retz et non des historiens qui l'ont copié), pour donner du coloris à ces événements, du relief à ces personnages.

CHAPITRE III

Situation de la cour et de Paris après la paix. — Prise d'Ypres par les Espagnols. — La cour se rend à Compiègne. — Le prince de Condé refuse de commander l'armée. — Projets de mariage entre une nièce du cardinal et le duc de Mercœur. — Troubles de Bordeaux. — Les pamphlets de Paris reprennent une nouvelle violence. — Querelle du duc de Beaufort avec des seigneurs du parti de la reine. — Le comte d'Harcourt lève le siége de Cambray. — Rentrée du roi à Paris. — Le prince de Condé s'y montre à côté du cardinal. — Embarras du gouvernement. — Le prince de Condé rompt avec le cardinal. — Ils signent un acte de réconciliation. — Résultats de la campagne en Flandre, en Italie, en Catalogne. — Le maréchal du Plessis est envoyé pour pacifier la Guyenne.

[1649]

Délivrée du siége de Paris, mais peu disposée à retourner dans cette ville où se distribuaient encore, avec un redoublement de fureur, les libelles les plus sanglants contre elle et son ministre, la reine était restée à Saint-Germain, et les députations des diverses compagnies, ainsi que les personnes réconciliées, vinrent tour à tour l'y trouver. Le duc d'Orléans [15 avril] entra le premier dans Paris, où il fut complimenté par le parlement. Le prince de Condé l'y suivit [16 avril], et cette compagnie, lui ayant fait le même honneur, en fut vivement réprimandée par un pamphlet. Ce prince était, en effet, détesté des Parisiens, autant et peut-être plus que le cardinal. On attribuait à sa volonté particulière toutes les violences et les atrocités commises par les soldats, et on le chargeait lui-même des actes les plus infâmes, des propos les plus

sanguinaires. Plus hardi que ne l'était le ministre, il avait voulu se faire voir à ceux qui le maudissaient; il passa trois jours dans leurs murs, et revint se moquer d'eux à la cour. Là, il s'était fait quelque changement dans le ministère. Il est aisé de comprendre à quel état les événements des deux dernières années avaient réduit les finances. Après avoir retiré de cette administration un homme d'affaires pour y établir un grand seigneur, il devenait nécessaire de la confier à des mains plus habiles et plus exercées. Le maréchal de la Meilleraye la quitta donc [15 avril, mais sans disgrâce, et avec de glorieuses indemnités. On fut quelque temps sans désigner son successeur, afin, sans doute, de laisser les conjectures s'exercer sur des noms différents, et en discuter le mérite; ce qui est un moyen assez sûr pour les déconsidérer tous. Mais la résolution était prise de rappeler le sieur d'Emery. Le dernier des princes que la paix ramenait auprès de la reine fut [20 avril] le duc de Vendôme, depuis plus de cinq ans éloigné de la cour, et qui, parce que sa querelle était la plus ancienne, croyait devoir se raccommoder le plus étroitement. Un projet d'alliance entre sa maison et celle du cardinal, qui se négociait secrètement depuis quelques mois, devint alors public. Il fut déclaré que le duc de Mercœur, son fils aîné, recherchait pour femme l'aînée des demoiselles Mancini, la plus âgée de ces trois nièces que le cardinal Mazarin avait fait venir d'Italie, et dont les libelles, tout frais encore dans la mémoire du peuple, rabaissaient cruellement la naissance.

A Paris, sauf qu'on n'y avait plus la guerre, les choses restaient dans le même état où le blocus les avait mises. Le parlement ne délibérait plus sur les affaires publiques et se contentait de juger les procès. Mais la duchesse de Longueville continuait à tenir sa cour frondeuse dans son hôtel, où le prince de Condé lui-même venait de Saint-Germain recevoir des inspirations et des conseils bien différents de ceux qui l'avaient jusqu'alors fait agir. Le duc de Beaufort et le coadjuteur, assez fidèlement unis dans la résolution de ne rien

demander ni accepter, conservaient la faveur du peuple et gardaient en quelque sorte sur pied leur cabale, renforcée de ceux qui, comme le marquis de Noirmoutier et le marquis de Laigues, étaient revenus amnistiés du camp espagnol. Il leur était encore arrivé de Flandre [12 avril] un nouvel allié. La duchesse de Chevreuse, dont les généraux avaient demandé inutilement le retour dans les articles présentés à la reine, était partie de Bruxelles sans en attendre la permission, et maintenant elle demeurait dans Paris, entre son mari et le duc de Luynes son fils, avec la même activité pour l'intrigue qu'elle avait eue toute sa vie, et suppléant à sa beauté passée par celle de sa jeune fille Charlotte-Marie, demoiselle de Chevreuse, qui s'empara aussitôt du coadjuteur. Il fallut donc souffrir qu'elle y restât pour ne pas troubler les plaisirs du galant prélat, et les nobles factieux de la ville y continuèrent gaiement leur vie mêlée de complots, d'amour et de débauche. Ils n'avaient eu jusqu'alors que l'affection populaire ; maintenant ils acquirent cette vogue infinie qui s'attache aux choses frivoles. La Fronde, qui avait été un parti, devint une mode.

Cependant il y avait, pour ceux qui gouvernaient l'État, à porter ses regards ailleurs que sur Paris. Le retour du comte Servien [13 avril] annonçait que l'échange des ratifications avait tout à fait achevé le traité conclu à Munster pour la paix d'Allemagne, dont il ne restait plus qu'à consommer l'exécution par la restitution des places et le retrait des troupes. Mais il y avait toute une guerre à poursuivre contre l'Espagne. Car la proposition qu'elle avait faite de traiter de la paix avec le parlement, pas plus que l'offre faite par la reine de reprendre les négociations, ne pouvait avoir de résultat sérieux. Au contraire, il y avait entre les deux couronnes un nouveau grief tout entier à la charge de l'Espagne, qui devait regretter amèrement de n'en avoir pas mieux profité. L'archiduc en effet n'avait réussi qu'à fatiguer ses soldats en les tenant, par une saison mauvaise, dans l'attente des événements qui pou-

vaient rendre une invasion possible. Quand il se vit tromper par l'accommodement des troubles, il rentra dans son pays et alla joindre le corps d'armée qu'il avait fait marcher du côté de la mer pour assiéger Ypres. On avait déjà détaché du siége de Paris [mars] quelques milliers d'hommes pour s'avancer, sous les ordres du maréchal du Plessis, contre l'archiduc, et le maréchal avait eu la gloire facile de voir s'opérer devant lui la retraite de l'ennemi. En même temps l'armée d'Allemagne, commandée par le général d'Erlach, marchait des bords du Rhin pour le joindre. Mais cette jonction était encore trop éloignée pour qu'on pût secourir la ville assiégée. Celui qui aurait dû la défendre, le maréchal de Rantzaw, était alors en prison. Il était venu de Flandre à Saint-Germain, pendant le siége de Paris, tout exprès pour s'y faire arrêter [1er mars] comme suspect d'intelligence avec les Espagnols ou les mécontents, et, parce qu'il n'était pas ennemi déclaré, la paix ne lui avait pas rendu la liberté, tandis que le maréchal de Turenne, coupable de trahison ouverte, venait tranquillement rejoindre son frère à Paris. Le comte de Palluau, gouverneur d'Ypres, ne se trouvait pas non plus dans sa place ; son lieutenant fit bonne résistance, mais fut enfin obligé [10 mai] de se rendre aux ennemis qui, pendant ce siége, avaient encore pris Saint-Venant [25 avril].

Cette double perte demandait une prompte réparation ; car il servait fort peu à la reine de justifier les mauvais succès de ses armes par les embarras que ses sujets lui avaient suscités. Elle en profita du moins pour donner une apparence plus noble à la répugnance que lui inspirait le séjour de Paris. Elle fit annoncer [30 avril] qu'elle quittait Saint-Germain avec ses deux fils « pour aller coucher à Chantilly et ensuite « continuer son chemin vers la frontière, » ce qui voulait dire qu'elle partait pour Compiègne. De là, le prince de Condé et le cardinal Mazarin s'avancèrent ensemble jusqu'à La Fère [6 mai] pour y passer en revue l'armée d'Allemagne et la diriger vers le rendez-vous de toutes les troupes qui devaient

servir en Flandre. On pouvait croire que le prince se hâterait d'en prendre le commandement, et de s'y retremper en quelque sorte à ces grandes émotions de la guerre dont le siége de Paris ne lui avait offert qu'une triste parodie. Mais son esprit s'était laissé prendre d'une autre curiosité. Sa sœur, qui venait de regagner sur lui tout son empire, lui avait donné du goût pour la tactique du cabinet, la conduite des factions, les manœuvres d'intrigue et les conquêtes d'influence; toutes choses moins brillantes sans doute, mais d'un intérêt aussi vif et souvent d'un résultat aussi puissant que les actions militaires. En lui montrant quelle importance avait acquise, du moment où il avait mis sa seule qualité de prince du sang à la tête d'un parti, leur jeune frère Armand, un enfant sans réputation et sans figure, elle lui avait fait sentir ce qu'il pourrait être lui-même dans une position semblable; et se trouvant, à vingt-sept ans, déjà rassasié de victoires, il avait voulu essayer de cette gloire nouvelle. Malheureusement, si, dans les cabales politiques, le but, qui est toujours la domination, a de la grandeur, les moyens et les occasions manquent souvent de dignité. Maintenant ce qui permettait au prince de Condé d'être mécontent, ce n'était rien de plus que le mariage projeté entre la nièce du cardinal et le fils du duc de Vendôme; non pas parce que cette alliance était disproportionnée et faisait tort au sang royal, même transmis par naissance illégitime, mais parce qu'elle pouvait donner à la maison de Vendôme du crédit, de l'autorité, et cela au détriment de la part qu'il en avait. Pour tout dire, le prince se déclarait jaloux et traitait le ministre d'ingrat. Voilà ce qui l'excitait, durant le séjour de Compiègne, à témoigner beaucoup de mauvaise humeur contre le cardinal, à se lier avec ses ennemis, et ce qui lui faisait refuser de conduire l'armée de France contre l'archiduc. Le comte d'Harcourt fut choisi [3 juin] pour le remplacer, et le prince se rendit dans son gouvernement de Bourgogne.

La tranquillité s'était assez facilement rétablie dans le petit

nombre de villes qui avaient suivi le mouvement de Paris. La Normandie était pacifiée ; le Maine, où le marquis de la Boulaye s'était jeté avec des troupes du parti et où le marquis de Jarzé avait conduit contre lui un petit corps de l'armée royale, rentrait dans l'ordre sous l'autorité de ce dernier, dont les libelles de Paris exagéraient les violences. Le maréchal de Brézé apaisait les commencements de sédition qui s'étaient manifestés dans l'Anjou. La Champagne, traversée par les Allemands du général d'Erlach qui se rendaient d'Alsace en Flandre, était plus que calmée. Les pamphlets s'apitoyaient sur l'oppression qu'elle avait à souffrir, et il courait à Paris [mai] des récits monstrueux de la désolation causée par ces farouches soldats de la Germanie, « suppôts endiablés du car« dinal. » La Provence, dont on avait satisfait le parlement, semblait, au moins pour quelque temps, réconciliée avec son gouverneur. Mais, au moment où l'on pouvait croire le feu de la sédition éteint, il se rallumait en Guyenne. Là grondait depuis quelque temps une querelle qui n'était pas directement contre l'autorité royale, mais où elle ne pouvait en effet se croire désintéressée. Le duc d'Épernon, fils de l'impérieux seigneur qui avait comme régné dans cette province sous Henri IV et sous Louis XIII, y était gouverneur pour le roi. Avec les gens de cette étoffe, il y avait toujours à craindre, soit qu'ils fussent mécontents, soit qu'il leur plût de rester fidèles ; car, lorsqu'on ne les avait pas pour ennemis, il les fallait soutenir dans leurs contestations contre les corps ou les particuliers qui leur résistaient. C'était un différend de cette nature qui faisait renaître la guerre civile à Bordeaux, dans le temps où on l'éteignait à Paris, à Rouen, à Aix. Le duc d'Épernon, comme l'avait fait tant de fois impunément son père, avait offensé, par ses hauteurs et ses prétentions orgueilleuses, le parlement, la noblesse et toute la population de la ville. Il s'ensuivit, à l'exemple de ce qui s'était fait en Provence contre le comte d'Alais, un soulèvement général [mars] qui obligea le gouverneur à se retirer dans sa maison

de Cadillac, d'où, rassemblant toutes les forces qu'il put trouver, il voulut investir Bordeaux, comme la reine, de Saint-Germain, assiégeait Paris. Alors le parlement, « en ordon- « nant [30 mars] que la reine en serait informée, » avait levé des troupes, rendu des arrêts, convoqué la noblesse, et bientôt il fit sortir [3 avril] une armée de la ville pour attaquer Libourne, que le duc s'était hâté de fortifier afin de fermer le passage de la Dordogne, ainsi qu'il faisait déjà de celui de la Garonne par la Réole. Cette expédition réussit mal; les troupes bordelaises furent battues [25 mai], et leur général tué. Après quoi l'archevêque s'étant entremis d'un accommodement entre la ville et le duc, celui-ci rentra [5 juin] dans Bordeaux, dont il avait exigé que les habitants quittassent leurs armes, et il y eut là encore une espèce de surséance dans l'agitation, que l'on pouvait prendre pour la paix.

Le peu d'hostilités qui s'étaient faites en Guyenne n'en avaient pas moins compté pour beaucoup dans les plaintes des Parisiens, et les pamphlets en avaient tiré parti pour joindre quelques atrocités de plus à celles qu'ils faisaient venir du Maine, de l'Anjou, de la Champagne, afin d'exciter la haine publique contre les troupes du roi et contre le ministre qui les faisait marcher. Il est certain que, depuis la paix, les libelles avaient redoublé de fureur, soit que la colère des partis qui se croient trompés et qui désespèrent soit toujours plus violente, soit qu'on voulût se payer ainsi de l'obligation où l'on était maintenant d'imprimer ces écrits avec un peu de mystère et de précaution. Il y avait eu, sur le point de la liberté en cette matière, toutes les variations que l'on trouve aux différentes époques de troubles. D'abord le parlement avait été fort satisfait de se voir aider, dans ses premières tentatives de résistance, par des écrivains et des imprimeurs clandestins qui couraient à son profit le risque de la prison; c'est ce qu'on avait vu avant la sortie du roi. La guerre étant déclarée, tout était bon pour échauffer le peuple dont on avait besoin, et les libelles eurent complète licence.

Bientôt il s'en fit pour le parti contraire, et alors on songea qu'il n'était pas sage de laisser à chacun le droit de publier sa pensée. Un arrêt du parlement [25 janvier] défendit de vendre ni imprimer aucuns libelles sans sa permission, et sans que le nom de l'auteur ou de l'imprimeur y fût apposé. Plus tard enfin, quand la compagnie se vit elle-même en butte aux attaques de son parti qui voulait l'empêcher de faire la paix, elle ordonna [29 mars] d'informer et de procéder par saisie et emprisonnement contre ceux qui imprimaient sans son congé. A présent elle ne pouvait décemment permettre que l'on continuât, comme on faisait, à outrager la reine, le prince de Condé, le cardinal Mazarin. Un écrit publié « contre « les libelles diffamatoires imprimés depuis la conclusion de « la paix, au préjudice de cet état, » nous a fourni les titres des principales pièces qui parurent en ce temps, et ce sont les plus injurieuses, les plus hardies, parmi celles que l'on confond sous le titre de « Mazarinades. Le parlement se crut donc obligé de prendre des mesures de répression, et d'annoncer au public que le désordre où il avait mis sa part était fini. Rassemblant dans un même arrêt tout ce qui servait aux perturbateurs, les faux bruits, les attroupements, les libelles, il renouvela [28 mai] ses défenses contre tous ces moyens de trouble qu'il avait trop autorisés; et de fait, quatre jours après, il y avait dans les prisons du Châtelet [1er juin] un avocat du conseil privé, accusé d'avoir composé et fait imprimer, six semaines auparavant, le pamphlet dont nous avons parlé, sur la députation du parlement au prince de Condé.

Mais le parlement avait beau faire pour rétablir les liens d'obéissance qu'il avait brisés, il n'était pas plus le maître dans Paris que le roi ne l'était quand il avait fallu l'en faire sortir. Un homme y régnait alors avec toute la puissance que donne et qu'exerce la sympathie. Les preuves qui nous sont restées de cette royauté populaire, dont le siége était aux halles, peuvent paraître triviales et puériles, mais le fait auquel elles se rapportent n'en était pas moins sérieux. Tantôt

c'étaient plus de deux mille femmes qu'on voyait se presser à la porte d'un tripot où le duc de Beaufort jouait à la paume, qui le regardaient avec amour, et qui lui offraient de mettre au jeu pour lui quand il perdait ; tantôt la multitude, rassemblée dans la rue autour de son carrosse, le suppliait de ne pas consentir au mariage de son frère avec la nièce du cardinal, et s'engageait à lui fournir une pension de soixante mille livres pour le dédommager de ce que lui ôterait son père. Puis il était arrivé qu'après une partie de jeu, le duc, encore tout haletant, avait bu trop précipitamment du vin et de la bière, d'où il lui était venu une violente colique. Aussitôt on l'avait cru empoisonné, et son logis avait été assiégé par la foule en furie, qui criait vengeance contre l'auteur de ce crime italien. A ce prince bien-aimé et à ceux de sa petite cour, qui n'étaient pas les gens du monde les plus sages, on permettait tout, les impertinences, le désordre, les impiétés. Il se trouva pourtant bientôt que d'autres jeunes gens voulurent se mettre de la partie et faire assaut d'étourderie avec ces tapageurs privilégiés. Quatre ou cinq seigneurs du même âge, mais du parti contraire, et qui auraient beaucoup mieux fait d'être à l'armée de Flandre, s'avisèrent de venir à Paris, de s'y montrer publiquement le soir dans le jardin des Tuileries où le beau monde « avait pris alors fantaisie de se pro- « mener, » d'y faire de bruyants soupers, au son des violons, dans cet élégant cabaret où avait eu lieu, six ans auparavant, la rencontre de la princesse de Condé et de la duchesse de Montbazon, puis de se vanter qu'ils avaient bien bravé les Frondeurs. A leur tête était le marquis de Jarzé, le pacificateur assez mal famé de la province du Maine ; les autres n'étaient pas moins que le duc de Candale, fils du duc d'Épernon, le comte de Montmorency-Bouteville, le commandeur de Souvray fils du maréchal, le marquis de Saint-Mesgrin, et gens de pareille condition. Le duc de Beaufort voulut les troubler dans cette joyeuse fanfaronnade, et il le fit, on doit le dire, avec les façons du quartier où il était roi. Un

soir [18 juin] qu'il savait tous ces jeunes seigneurs, au nombre de douze, assemblés à table chez Renard, il entra, suivi du duc de Retz, du maréchal de la Mothe, du duc de Brissac, « et de cinquante autres tant gentilshommes que pages « et laquais, » dans la salle où les convives se tenaient, les provoqua par quelques paroles grossières, secoua brusquement la nappe où le souper était servi, renversa les plats et les bouteilles, fit désarmer par ses gens quelques-uns de ceux qui avaient pu se jeter sur leurs épées, et se retira tout fier de cette brutale insulte faite, sous la protection du peuple de Paris, à des gens qui ne pouvaient s'en ressentir. Les offensés en effet se hâtèrent de quitter la ville. Le duc de Candale fit appeler son cousin le duc de Beaufort ; mais les deux adversaires ne pouvaient se joindre, et les juges du point d'honneur s'entremirent pour les accommoder. Le chancelier proposa de mettre en jugement le duc de Beaufort, et il lui fut répondu par les gens du roi que ce serait infailliblement le signal d'un nouveau soulèvement dans Paris. Cette injure demeura donc sans satisfaction, ni particulière, ni publique, et ne s'en appela pas moins dans une relation imprimée « le « Combat généreux de monseigneur le duc de Beaufort pour « l'honneur du roi et de messieurs de Paris. »

Les mauvaises dispositions qui se continuaient chez les Parisiens, et qui venaient encore [juin] de se réveiller en Provence, n'auraient pu être diverties que par un heureux succès de guerre. Le conseil de la reine l'avait bien senti, et il avait résolu de tenter une entreprise d'éclat. Toute la cour partit donc de Compiègne [15 juin] pour s'établir dans Amiens, d'où l'armée devait s'avancer vers la ville de Cambray qu'on voulait assiéger, ou plutôt qu'on espérait surprendre. Le comte d'Harcourt alla aussitôt l'investir [23 juin] avec toutes ses troupes allemandes et françaises. Mais, après huit jours de travail, les Espagnols ayant réussi à faire entrer dans la place [3 juillet] un secours de quelques centaines d'hommes, le comte ne voulut pas s'exposer à ruiner dans un long siége la

seule armée qui restât au roi, et il décampa aussitôt pour aller se poster entre le Cateau et Landrecies en présence des Espagnols. Ce fut encore là, pour les Parisiens, un sujet de moquerie et d'insulte contre le ministre, et l'on s'y servit surtout de cette circonstance que le secours avait pénétré par le quartier des Allemands, de ces mêmes soldats qui avaient abandonné le maréchal de Turenne, pillé trois provinces de France, et qui passaient pour les exécuteurs des vengeances du cardinal. Les pamphlets, auxquels arrivait cette nouvelle pâture, étaient si bien parvenus à l'état de puissance, qu'il avait fallu invoquer contre eux le concours de toutes les bonnes volontés. C'était pour cela tout exprès que le duc d'Orléans venait de faire un voyage à Paris, où il avait appelé auprès de lui [3 juillet] le corps de ville, les conseillers, les quarteniers et un grand nombre des principaux bourgeois. Là, il s'était plaint des mauvais bruits que l'on faisait courir sur les intentions de la reine, des libelles qui échauffaient le peuple, et il avait demandé qu'on prît des mesures pour les faire cesser. Ensuite de quoi, le corps de ville [5 juillet] avait prié les colonels et quarteniers d'assembler les capitaines, lieutenants et enseignes de chaque colonelle, les cinquanteniers et dixeniers de chaque quartier, pour leur faire entendre les bonnes intentions de la reine, attestées par le duc d'Orléans, et les inviter à empêcher de tous leurs moyens la publication des libelles diffamatoires, « en se saisissant de « ceux qui les composeraient, imprimeraient, vendraient ou « débiteraient, pour les mettre ès-mains des juges ordinaires, « même prêter main forte à ceux-ci en cas de nécessité. » Puis, en rendant compte au prince de ce qu'il avait fait, il avait encore [7 juillet] « pris la hardiesse de lui dire que le « moyen le plus doux et même le plus certain, pour dissiper « tous les bruits semés par les ennemis de l'État, serait le « retour du roi dans sa capitale. » Mais ce n'était pas tout que d'arrêter les coupables, et encore de les juger, comme il parut bientôt après. Car un imprimeur, nommé Claude Mor-

lot, ayant été surpris [17 juillet] occupé à mettre sous presse un écrit infâme contre la personne même de la reine, puis condamné deux fois, par le Châtelet et le parlement, à être pendu, le peuple, se jetant sur les archers qui le conduisaient à la potence [20 juillet], mit les bourreaux en fuite et le coupable en sûreté. C'était là sans doute un fait de populace, et le corps de ville ne mentait pas lorsque, le lendemain, il faisait dire à la reine [21 juillet] « qu'aucun bourgeois n'avait « trempé en cette action. » Mais nous trouvons ailleurs le témoignage de l'irritation où étaient alors les esprits des bourgeois les plus éclairés. « On dit, écrivait le même jour Guy « Patin, que la reine a dit de sa propre bouche qu'elle aime- « rait mieux mourir que de rentrer dans Paris. Si elle n'y « vient, il y a bien du monde résolu à s'en passer. »

La cour était revenue à Compiègne [2 juillet] lorsqu'elle avait cru l'armée attachée au siége de Cambray, et c'était maintenant de cette résidence qu'on faisait arriver des propos pareils à celui que nous venons de rapporter. On apprit bientôt que le cardinal Mazarin, « accompagné des ducs de Ven- « dôme et de Mercœur, des maréchaux du Plessis et de Ville- « roy, » en était parti pour se rendre à Saint-Quentin [22 juillet], où l'on croyait qu'il allait s'aboucher avec le plénipotentiaire du roi d'Espagne pour la paix. Son unique but pourtant était de visiter l'armée, où les Parisiens disaient, suivant Puységur, qu'il n'oserait jamais se risquer, et dans laquelle en effet, selon le même écrivain de mémoires, le cardinal n'était pas trop certain de pouvoir demeurer sans péril. Il y fut reçu [28 juillet] avec les mêmes honneurs qu'on avait rendus autrefois au cardinal de Richelieu devant La Rochelle, distribua de riches présents aux officiers de l'armée allemande, et revint [1er août] fort satisfait à Compiègne. Enhardi par cette prouesse, il se résolut enfin à rentrer avec la cour dans Paris. Le prince de Condé se rendit auprès de lui [4 août] pour acquitter la promesse qu'il avait faite autrefois de l'y ramener. On avait déjà terminé [15 juillet] l'accommo-

dement du duc de Beaufort avec le duc de Candale pour l'insulte des Tuileries. La duchesse de Chevreuse eut permission de voir la reine [8 août]; le prince de Conti vint également [9 août] à Compiègne, où il commença par dîner chez le cardinal. En même temps il arrivait nouvelles que le comte d'Harcourt, après un long repos dans son camp du Cateau, avait forcé [4 août] le passage de l'Escaut entre Bouchain et Valenciennes, et défait ensuite [7 août] huit cents chevaux sortis de Douay. Avec toutes ces précautions et ces bons succès, on crut pouvoir pénétrer dans la ville des Frondeurs. Le maître des cérémonies fut chargé d'annoncer au parlement [12 août] le prochain retour du roi; un autre avis [16 août] donné au corps de ville le dispensa de toutes les cérémonies coûteuses qui se pratiquaient aux entrées royales; le duc d'Orléans arriva le premier afin de préparer toutes choses à une bonne réception, et la cour se mit en marche [17 août] de Compiègne pour aller coucher à Senlis, d'où le lendemain elle vint dîner au Bourget [18 août]. Là se trouvèrent les plus avancés de la multitude immense qui était sortie de Paris à sa rencontre. Le duc d'Orléans s'étant joint à l'escorte du roi, on gagna la route de Saint-Denis où se tenait le corps de ville avec le gouverneur, suivi de « cinq cents bourgeois à cheval en « housses et habits noirs, » et l'on entra dans Paris, les archers et bourgeois en tête, puis les chevau-légers de la reine, les gardes du roi commandés par le maréchal de Schomberg, la compagnie du grand-prévôt, les cent-suisses de la garde, et, derrière les échevins, le carrosse de la reine, « où elle était « sur le devant avec la fille du duc d'Orléans; au fond, la « princesse douairière de Condé et la comtesse de la Flotte « dame d'atours; à la portière du côté de la reine, le roi, le « duc d'Anjou et le duc d'Orléans; à l'autre, le prince de « Condé et le cardinal Mazarin. » « Ce fut, dit madame de « Motteville, un véritable prodige que l'entrée du roi en ce « jour et une grande victoire pour le ministre. Jamais la foule « ne fut si grande à suivre le carrosse du roi, et il semblait,

« par cette allégresse publique, que le passé fût un songe. Le « Mazarin, si haï, était à la portière avec monsieur le Prince, « et fut regardé attentivement de ceux qui suivaient le roi. « Ils se disaient les uns aux autres, comme s'ils ne l'eussent « jamais vu : Voilà le Mazarin. Les uns disaient qu'il était « beau, les autres lui tendaient la main et l'assuraient qu'ils « l'aimaient bien ; d'autres disaient qu'ils allaient boire à sa « santé. » Le cardinal de Retz ne peut s'empêcher d'écrire « que la cour fut reçue alors à Paris comme les rois l'ont « toujours été et le seront toujours, avec des acclamations « qui ne signifient rien que pour ceux qui prennent plaisir à « se flatter. » Or, c'étaient ces mêmes acclamations dont il flattait si souvent son orgueil et qui lui permettaient de braver impunément le pouvoir. Peu de temps avant ce retour, il était allé à Compiègne saluer la reine, et il y avait fort bien soutenu son caractère en refusant de voir le ministre ; mais cela lui paraissant trop peu, il ajoute dans ses Mémoires qu'il courut risque d'être assassiné. Le lendemain de la rentrée du roi, il vint au Palais-Royal [19 août], à la tête du clergé de Paris, pour faire ses compliments à Leurs Majestés. Madame de Motteville assure qu'il parut troublé, interdit, qu'il devint pâle et que ses lèvres tremblaient. Le cardinal Mazarin était présent, et le coadjuteur conserva encore cet avantage qu'il ne porta pas ses yeux du côté où le ministre se tenait. Mais la preuve qu'il ne se sentait pas bien certain d'y avoir triomphé, c'est que ses Mémoires ne disent pas un mot de cette démarche solennelle.

C'était peu pourtant que d'avoir rétabli à Paris le centre de l'autorité royale ; le difficile était de l'y faire agir. En ce qui concernait les finances, la position se réduisait à ceci, que le peuple ne voulait plus payer, que le roi ne pouvait plus emprunter, et que tout le monde demandait de l'argent. La justice et la police ne s'exécutaient plus que sous le bon plaisir de la populace oisive, et « quiconque, dit Talon, était « poursuivi pour dettes civiles ou pour affaires criminelles,

« sitôt qu'il s'écriait contre les archers et contre les sergents, « ou qu'il parlait de maltôte et de M. de Beaufort, ne man- « quait jamais de soulever la foule en sa faveur. » Deux provinces, la Guyenne et la Provence, étaient en pleine révolte contre leurs gouverneurs, et les parlements de l'une et de l'autre essayaient d'intéresser celui de Paris dans leur cause. Le Languedoc et le Dauphiné s'agitaient pour ce qu'ils appelaient le rétablissement de leurs privilèges, c'est-à-dire pour renverser l'ordre que le règne précédent y avait établi dans la perception des impôts. Il y avait donc, en quelque sorte, tout un gouvernement à refaire, et, si la chose était possible, la présence du roi à Paris semblait avec raison ce qui pouvait le plus y contribuer. Les premières nouvelles qu'on y publia furent en effet assez favorables. Aix avait enfin ouvert ses portes au comte d'Alais lorsqu'il se préparait à l'assiéger, et les articles d'accommodement contenus dans une déclaration royale qui venait d'être dressée à la cour [23 août], avaient été enregistrés par le parlement de Provence. En même temps, le comte d'Harcourt [25 août] se rendit maître de la ville de Condé, qui lui livrait à ravager une riche portion du pays ennemi. A Paris, la vue du jeune roi et le mouvement de la cour produisaient leur effet ordinaire sur le peuple qui en avait été longtemps privé. Le corps de ville et le clergé de Paris, moins toutefois le coadjuteur qui avait pris le parti d'être quelque temps malade, étaient venus [21-24 août] saluer le cardinal. On l'avait vu s'acheminer sans escorte le jour de Saint-Louis [25 août] jusqu'à l'église des jésuites, où le roi s'était rendu à cheval et en grand cortége. La naissance de ce prince [5 septembre] était célébrée avec éclat par une fête donnée à l'Hôtel-de-Ville, où l'on voyait ensemble auprès du roi le prince de Condé et le prince de Conti, la duchesse de Longueville et le cardinal. Le parlement, après avoir montré quelque velléité de s'assembler au sujet des affaires de Provence et de Guyenne, s'était résolu [11 septembre] à prendre tranquillement ses vacances. Tout parais-

sait donc marcher à une réconciliation de la cour avec le public. Mais déjà la cour elle-même était brouillée. Le prince de Condé se croyait quitte de ses engagements avec la reine, pour avoir, comme il disait, « ramené le cardinal Mazarin à « Paris, » et maintenant il appartenait à sa sœur, aux intérêts de sa maison. Le premier grief qu'il avait eu contre le ministre se renouvelait publiquement et semblait approcher de l'exécution. On avait vu, au bal de l'Hôtel-de-Ville, le duc de Mercœur danser avec mademoiselle Mancini, et le cardinal s'occupait de mettre à fin cette alliance. Le prince avait promis en grondant de ne pas s'y opposer, mais il voulait qu'on lui payât cette complaisance en donnant le Pont-de-l'Arche au duc de Longueville. La reine y résistant, ce fut pour lui l'occasion de montrer sa mauvaise humeur contre le ministre, de faire des railleries sur son compte, et de l'injurier en face. Un soir que le cardinal lui avait tenu tête, il lui jeta en le quittant, comme une sorte de défi, ce mot alors fort célèbre : « Adieu, Mars ! » Et aussitôt tout le parti de la Fronde, même le duc de Beaufort qui avait failli s'y tromper, alla offrir ses services au prince, naguère son plus ardent ennemi. Pour cette fois cependant, la querelle fut étouffée. Le duc d'Orléans, guidé par l'abbé de la Rivière qui visait toujours à son chapeau de cardinal, obtint de la reine la satisfaction que le prince demandait, sans toutefois en ôter le mérite au ministre, et il y eut entre eux [18 septembre] une apparence de raccommodement, qui se fit à souper chez le prince de Condé, où l'oncle du roi avait conduit le cardinal. Le lendemain les méchants propos et les mauvais procédés recommençaient. Il fallut encore plusieurs jours et de nombreuses démarches pour amener un second rapprochement, qui s'acheva enfin sans autre concession nouvelle que le frivole honneur du tabouret accordé à la princesse de Marsillac et à la veuve de François-Alexandre d'Albret, sire de Pons. Moyennant cette faveur pour son amie et pour la femme de son amant, la duchesse de Longueville permit à son frère d'être satisfait et de signer

avec le cardinal [2 octobre] une espèce de garantie mutuelle, dont le premier président Molé fut dépositaire. Le cardinal y promettait au prince « de ne disposer des gouvernements, « charges principales et ambassades, comme aussi de n'éloi-« gner personne de la cour et de ne prendre de résolution « sur aucune affaire importante de l'État, qu'après lui avoir « demandé son avis; et encore de ne pas marier son neveu, « ni ses nièces, sans l'avoir préalablement consulté. » Le prince s'engageait « à s'employer, en tout ce qui dépendrait « de lui, pour le rétablissement de l'autorité du roi au point « où elle était avant les derniers mouvements, et à servir le « cardinal, tant dans les intérêts de l'État que dans les siens « particuliers, envers et contre tous. »

La prise de Condé, suivie de celle de Maubeuge, avait heureusement terminé la campagne de Flandre, et le comte d'Harcourt, après avoir couru le pays du côté de Mons, s'était retiré [23 septembre] sur la frontière, entre Avesnes et Landrecies. Il fut bientôt obligé de quitter ce poste pour se porter vers Béthune et la Bassée où les ennemis se montraient, mais il ne put les empêcher de prendre [10 octobre] le château de la Mothe-aux-Bois; en suite de quoi les deux armées gagnèrent leurs quartiers d'hiver. On peut croire aisément qu'il ne s'était rien tenté d'important du côté de l'Italie; mais au moins la France et son allié de Savoie n'y avaient rien perdu, si ce n'est l'assistance du duc de Modène, qui s'était vu forcé de conclure un traité de neutralité avec les Espagnols. Le Milanais avait été en fête une partie de l'année, pour le passage de la fille de l'empereur, qui allait épouser le roi d'Espagne. Puis les Espagnols s'étaient emparés d'Oneille, et ce modique profit d'une campagne où ils semblaient ne pas devoir trouver de résistance, venait de leur être repris [25 septembre] par le duc de Savoie. La Catalogne, laissée sans secours et sans vice-roi depuis le retour du maréchal de Schomberg en France, se maintenait par le zèle de ses habitants et l'activité du comte de Marchin lieutenant-général,

contre l'agression tardive et molle des troupes d'Espagne. Celles-ci venaient à peine de se mettre en mouvement [26 septembre] pour envahir la principauté rebelle, et tous leurs progrès se bornèrent à la prise de Monblanch, Constanti et Salo [octobre]; puis, voyant Barcelone en bon état et en résolution de se défendre, tandis que la cavalerie française et catalane s'était jetée dans le royaume de Valence, les Espagnols essayèrent de la couper; ce qui, après une marche inutile, les ramena, fatigués et affaiblis [novembre], au lieu d'où ils étaient partis six semaines auparavant, derrière Lerida. Ainsi, malgré les troubles qui avaient agité la France pendant plus d'une année, tari toutes ses ressources, dissipé ses armées, mis ses généraux hors de service, il est certain qu'elle avait encore en ce moment conservé ses avantages et qu'elle avait toujours la même part à garder ou à restituer dans un traité avec l'Espagne, s'il pouvait arriver que cette couronne oubliât toutes les traditions de sa politique, au point d'entrer en négociation sérieuse pour la paix quand son ennemi était travaillé par les discordes intestines. Pour un conseil intelligent, et surtout éclairé sur les affaires d'autrui, comme l'était celui du roi catholique, il devait être assez clair que l'agitation de la France n'était pas éteinte, que le peu de calme dont elle paraissait jouir, et dont son gouvernement profitait pour ramasser avec toutes sortes de ménagements un peu de puissance, ne tenait à rien, et qu'un accident, un caprice, un dépit de mauvaise passion, pouvait tout bouleverser. La guerre civile même y était encore debout dans la province la plus rapprochée de l'Espagne. La querelle entre la ville de Bordeaux et son gouverneur, apaisée pour un temps, s'était échauffée de nouveau [9 août], à l'époque même où le retour du roi dans Paris semblait convier tout le royaume à des idées pacifiques. Le duc d'Épernon s'était retiré encore une fois dans sa maison de Cadillac pour y assembler des troupes, pendant que le Château-Trompette, gardé par ses soldats, foudroyait la ville. L'intervention de l'autorité

royale, par des commissaires de l'ordre civil, n'ayant jusque-là rien produit, on résolut d'envoyer en Guyenne un homme d'épée, qui pût en même temps traiter et se faire obéir. On choisit pour cet emploi le maréchal du Plessis, nommé depuis peu gouverneur du duc d'Anjou, un de ces caractères fermes et droits qui ne font pas beaucoup de bruit dans l'histoire, mais dont on aime pourtant à trouver la modeste figure au milieu des intrigues et des cabales. Il était parti de Paris [19 septembre] le lendemain du jour où fut conclu, comme disent ses Mémoires, « le premier accommodement du cardi-« nal avec monsieur le Prince. » En arrivant près de Bordeaux, il trouva que la ville n'était pas même ouverte pour celui qui venait de la part du roi. Les Bordelais s'étaient mis en tête de prendre le Château-Trompette, et ils voulaient achever cette entreprise avant d'écouter aucune proposition. Le maréchal fut donc obligé de s'arrêter à Blaye, où des députés du parlement allèrent le trouver [28 septembre], « afin de lui faire entendre les raisons pour lesquelles on ne « pouvait sitôt le recevoir. » Un mois après, du bourg de Lormont où il s'était logé, il avait vu [18 octobre] capituler le Château-Trompette, une forteresse qui, pour être défendue par un gouverneur, n'en appartenait pas moins au roi, et, malgré ce qui lui avait été dit lors de son arrivée, le peuple de Bordeaux [28 octobre] persistait à ne pas l'admettre dans ses murs. Le parlement, fier de cette victoire, voulait dicter les conditions du rétablissement de l'autorité royale dans la province, de sorte que le gouverneur du duc d'Anjou, maréchal de France, chargé des commandements du roi, laissé, six semaines durant, à la porte d'une ville où la bourgeoisie armée faisait des siéges et des sorties, se vit enfin [4 novembre] contraint d'appeler à son aide la seule force dont il pût disposer, l'armée navale de La Rochelle. Ce qui donnait aux Bordelais tant d'audace, était la certitude d'avoir un appui, non-seulement dans le parlement de Paris qui présenta [25 octobre] des remontrances en leur faveur, mais

encore et surtout à la cour. Là, le prince de Condé prenait hautement leur parti. Il le faisait, par souvenir des liens d'affection qui avaient attaché autrefois son père à cette province, par la haine héréditaire de sa famille contre celle du duc d'Épernon, par le déplaisir que lui avait causé le projet d'un nouveau mariage entre une autre nièce du cardinal Mazarin et le duc de Candale ; et, même sans ces causes particulières, il semble qu'il l'aurait fait encore parce que sa fantaisie était alors de contrarier en toute occurrence le gouvernement qu'il se vantait d'avoir sauvé. Il ne faut pas, quand on veut comprendre la conduite des hommes célèbres dans les différentes occasions de leur vie, se les figurer par la pensée comme le dernier état de leur renommée les a faits, et tels que le développement entier de leur caractère, l'ensemble d'une carrière achevée, les a livrés à la postérité, qui d'ailleurs amplifie toujours un peu. Il est certain que, dans le temps où nous nous tenons, celui qui s'est appelé depuis le grand Condé n'était pas, à ses victoires près, un personnage fort sérieux, mais seulement un jeune homme malicieux et mutin, dirigé par une femme, qui se divertissait beaucoup à tourmenter le ministre de l'État, qui abusait cruellement de sa propre intrépidité pour faire honte au cardinal des terreurs où il l'avait vu, et tout cela, ses meilleurs amis en conviennent, sans but, sans dessein, sans volonté fixe et résolue, par le seul effet d'une pétulance qui manquait d'emploi. Sa position du reste était devenue, absolument et sans la moindre différence qui fût à son avantage, celle qu'avait eue le prince son père au mois de juillet 1616, alors qu'ayant pris sous sa protection le favori étranger d'une reine-mère, devenu l'arbitre des faveurs et des grâces, le maître de la cour et l'oracle du conseil, il entretenait pourtant un commerce familier avec les ennemis de la faveur, et se prêtait aux railleries, aux menaces, contre le pouvoir dont il s'était fait l'appui. Mais on eût certainement excité chez lui un de ces violents accès de

gaîté auxquels il était fort sujet, si on se fût avisé de lui dire que ce qui était tout à fait semblable pouvait avoir un résulta pareil, et que la prison de Vincennes était encore à craindre pour un prince de Condé.

CHAPITRE IV

Les Frondeurs se brouillent tout à fait avec le prince de Condé. — Assemblée de noblesse pour s'opposer aux honneurs obtenus par quelques familles. — Disgrâce du marquis de Jarzé. — Le sieur d'Emery rentre à la surintendance des finances. — Assemblée des rentiers de l'Hôtel-de-Ville. — Assassinat supposé de Joly. — — Tentative de meurtre contre le prince de Condé. — Accusation portée contre le duc de Beaufort et le coadjuteur. — Commencement du procès criminel. — Mariage du duc de Richelieu. — La reine et le cardinal font alliance avec les Frondeurs. — Suite du procès criminel. — Arrestation du prince de Condé, du prince de Conti et du duc de Longueville. — Disgrâce de l'abbé de la Rivière. — Résultats de cet événement.

[1649]

Le cardinal Mazarin ne se fiait pas tellement aux promesses, même écrites, de bonne et fidèle amitié, qu'après avoir signé avec le prince de Condé un contrat où il sacrifiait la plus brillante espérance de sa maison, il se crût dispensé de prendre des mesures contre la mauvaise volonté où ce capricieux esprit pourrait retomber. De cet accommodement, qui sans doute ne l'obligeait pas beaucoup et sur l'observation duquel il comptait avec raison fort peu, il avait pourtant tiré déjà ce profit que le prince était de nouveau brouillé avec les Frondeurs, et que ceux-ci lui reprochaient encore un manque de foi : car ils tenaient pour constant entre eux que, dès avant la guerre de Paris, il s'était lié avec eux dans les conférences de Noisy, et qu'en suivant la cour à Saint-Germain il avait commis une première infraction à sa parole. Celle-ci

était donc une récidive, qui devait éloigner de lui pour toujours un parti remuant, tracassier, peu solide, mais affectant surtout la loyauté intègre que se doivent l'un à l'autre des conspirateurs. Ce point gagné, le cardinal eut grand soin d'imprimer à toute sa personne, à ses démarches, à ses paroles, un caractère d'abattement et de timidité qui pût flatter son glorieux protecteur. Il envoya ses trois nièces dans un couvent; il feignit de vouloir se retirer lui-même, et le prince de Condé se crut le maître.

Cependant il se trouvait déjà que ses désirs rencontraient des obstacles, non pas de la part du cardinal, à Dieu ne plût qu'il eût cette audace ! mais de la part des gens dont le prince avait blessé, sans y faire attention, les intérêts ou la vanité. On n'a pas oublié ce privilége du tabouret accordé à la princesse de Marsillac et à madame de Pons. Dans cette faveur obtenue par le prince pour les amies de sa sœur, il y avait le germe de toute une révolution de cour. Suivant la règle des préséances, le tabouret chez la reine n'appartenait qu'aux duchesses, femmes de ducs et pairs ou de ducs à brevet. Henri IV l'avait accordé à la sœur du duc de Rohan, comme étant sa parente ; puis Louis XIII aux filles de la maison de Bouillon, comme descendues de prince souverain. La reine, au commencement de sa régence, avait fait jouir du même honneur la comtesse de Fleix, fille de la marquise de Senecey, sous prétexte aussi de parenté, et c'était devenu la prétention de plusieurs familles illustres, des Rohan, des la Trimouille, des d'Avaugour, des la Rochefoucauld, d'obtenir cette distinction pour toutes les femmes qui prenaient alliance dans leurs maisons, au lieu de l'attacher à la seule transmission du titre ducal. La femme du prince de Marsillac, dont le père, duc de la Rochefoucauld, vivait encore, et la veuve du sire de Pons, descendant équivoque de la maison d'Albret, n'avaient donc aucun droit ancien à faire valoir, et le droit nouveau qu'on prétendait créer pour elles était un juste objet de jalousie pour toute la noblesse, au-dessus de laquelle on sem-

blait vouloir établir une quatrième prééminence, après celles des princes du sang, des princes étrangers et des bâtards royaux, qui l'avaient déjà si fort reculée. Elle résolut donc de s'y opposer, et les hommes les plus qualifiés de la cour, sans distinction de parti, s'assemblèrent chez le marquis de Montglat, maître de la garde-robe, où ils signèrent [octobre] une association « dont nul ne pouvait se départir s'il « ne voulait être réputé sans foi et sans honneur, et n'être « plus reconnu pour gentilhomme. » Le but de cette union était d'empêcher « par toutes sortes de voies et de ressenti- « ments justes, honnêtes, généreux et qui n'iraient pas contre « le service du roi, qu'on laissât établir aucune différence de « maisons dans la noblesse du royaume. » Voilà pour ce qui regardait l'affaire des tabourets. Mais comme dans le même temps il y avait aussi des familles, telles que celles de Bouillon et d'Épernon, qui prétendaient se faire admettre au rang des princes, l'une à cause de sa principauté de Sedan, l'autre pour être venue, par les femmes, de la maison de Foix, on promettait pareillement « de s'opposer à ce que nul n'obtînt « les priviléges des princes, qui n'aurait pas cet avantage par « sa naissance. » Tous s'engageaient en conséquence « à ne « pas se désister de cette poursuite qu'ils n'eussent reçu la « satisfaction qu'ils devaient légitimement espérer de la bonté « de Leurs Majestés, ou que le parlement n'y eût apporté le « règlement nécessaire, ne s'excluant pas de se pourvoir où ils « jugeraient bon être et par les moyens que l'assemblée trou- « verait justes et raisonnables. »

Bien que l'assemblée se fît contre un acte émané de la reine, celle-ci ne s'en tenait pas fort offensée, et peut-être l'encourageait-elle sous main, parce qu'elle savait bien n'avoir pas agi en cette occasion de son propre et libre mouvement, parce que ces faveurs, dont on se plaignait, lui avaient été arrachées et ne se portaient pas là où son affection les aurait placées. Elle laissa donc ses serviteurs les plus dévoués prendre part aux délibérations, aux députations, aux démarches

de toute espèce qui avaient pour objet d'assurer le droit de la noblesse, de lui gagner des adhésions, et d'en remontrer la justice à ceux qui lui étaient contraires. Malheureusement, quand il y a une certaine quantité d'hommes réunis ensemble pour parler et pour agir, il est difficile de savoir jusqu'où la chaleur des discussions peut entraîner les esprits, et il arriva bientôt qu'une opposition, qui ne déplaisait pas à la reine, put raisonnablement inquiéter son ministre. Les Frondeurs étaient entrés en grand nombre dans la ligue nobiliaire, et ils y portaient le langage de leur parti, où revenait toujours, comme une formule obligée, « la réformation de l'État. » Dès le premier acte d'union entre les gentilshommes, il avait été prévu qu'on pourrait s'adresser au parlement pour en obtenir le règlement des dignités du royaume suivant les anciennes lois et ordonnances. Maintenant une autre idée était sortie du sein de l'assemblée ; c'était qu'il fût donné suite à cette convocation des états-généraux, dont il n'avait plus été question depuis la paix conclue avec le parlement de Paris, sans même, à ce qu'il semble, qu'on se fût donné la peine d'en contremander les apprêts. La noblesse en effet avait là sa véritable force. Devant le parlement, elle se faisait partie et sollicitait une cause. Dans les états-généraux elle formait corps, et, unie comme elle l'était toujours avec le clergé, elle faisait la loi, ce qui était bien autrement avantageux que de recevoir jugement. Déjà elle avait obtenu l'assistance de tous les prélats qui se trouvaient toujours à la suite de la cour, en assez grand nombre pour former une espèce d'assemblée. Il ne fallait plus qu'attendre la rentrée du parlement, et l'on avait à sa disposition des officiers de compagnies souveraines pour former le noyau d'un troisième ordre, avec lequel on se trouverait au complet. Le cardinal Mazarin vit bien qu'il était temps d'ôter le moyen de nuire à ce qui l'avait suffisamment servi. Quatre maréchaux de France allèrent présider l'assemblée de la noblesse et lui annoncer que la reine était disposée à la satisfaire, qu'elle révoquait les honneurs accordés récemment et

même la faveur pareille dont jouissait depuis longtemps la comtesse de Fleix, qu'elle promettait de ne plus rien innover sur ce point, comme aussi de ne pas mettre le duc de Bouillon en possession du rang que le pape lui avait reconnu et qu'elle avait en effet voulu lui donner. Il ne restait plus qu'à savoir par quel acte ces promesses seraient garanties. Ceux de l'assemblée qui tenaient à la Fronde voulaient une déclaration enregistrée au parlement ; les autres plus nombreux firent décider qu'on se contenterait d'un brevet, et ainsi les conférences cessèrent ; l'union fut dissoute, après avoir obtenu ce qu'elle demandait, et la reine se consola d'avoir cédé, parce qu'elle l'avait fait aux dépens de ceux qui n'étaient pas ses amis ; ou, ce qui revient au même, qui voulaient lui faire payer trop cher leur amitié.

Dans cette affaire, le prince de Condé personnellement, et pour ce qui regardait sa sœur, et pour ce qui concernait la maison de Bouillon dont il s'était déclaré hautement le protecteur, avait eu le dessous. Le parti de la Fronde y était à peu près désintéressé ; car, outre qu'il avait un grand nombre des siens dans l'assemblée de la noblesse, il avait été convenu de ne pas toucher au privilége de la maison de Rohan, défendu par la duchesse de Montbazon et par la duchesse de Chevreuse pour leurs filles, par la princesse de Guéméné pour son propre compte, et toutes ces dames avaient de grandes liaisons, tant avec le duc de Beaufort qu'avec le coadjuteur. Ainsi le prince avait perdu un avantage du côté de la cour, sans gagner rien dans la faction opposée qui lui tenait toujours même rigueur. Il ne réussit pas mieux dans un assez vilain projet dont il s'était alors avisé. Le marquis de Jarzé, ce courtisan étourdi contre lequel s'était faite l'équipée du duc de Beaufort au jardin des Tuileries, avait conçu en ce temps la pensée de jouer un grand rôle. Il avait fait porter au prince de Condé, par un de ses plus zélés serviteurs, le conseiller d'État Lenet, les propositions d'une intelligence étroite et secrète, dont le fond était qu'il espérait parvenir bientôt aux bonnes grâces de la

reine, dans le sens le moins modeste du mot; que, par ce moyen, il lui serait facile d'éconduire le cardinal ; qu'il voulait rapporter au prince de Condé tout le profit de son succès et se conduire en toutes choses suivant ses désirs ; mais que, pour conserver la liberté entière de son assiduité chez la reine, il était obligé de ne paraître avoir aucun commerce avec lui. Le prince avait accepté, sans doute comme une occasion de se réjouir, la confidence de ce dessein, dans le temps de sa rupture avec le cardinal, et, depuis lors, le marquis continuait effrontément sa poursuite amoureuse mêlée d'intrigue politique. La reine, s'il faut en croire madame de Motteville, ne s'en doutait pas; ses femmes se contentaient d'en rire ; mais le cardinal Mazarin s'en aperçut et s'en alarma. Quelle que fût la nature de ses sentiments pour la reine, il est certain que, seulement comme ministre de l'État sous une régente, il ne pouvait rester indifférent à une pareille entreprise. Il exigea donc et obtint [22 novembre] que la reine congédiât sa première femme de chambre qui en avait eu confidence, et qu'elle traitât publiquement avec le mépris le plus sévère l'insolent marquis, auquel on retira sa charge de capitaine des gardes du duc d'Anjou. Le prince de Condé pouvait s'amuser, avec tout le monde, du dénouement fâcheux de cette aventure, qui offrait quelque prise à la médisance. Il eut le tort très-grave d'y prendre une part violente, de recevoir chez lui le marquis avec éclat, et de vouloir rétablir auprès de la reine, par autorité ou par menaces, un homme qui l'avait offensée sur un point où toutes les femmes doivent au moins avoir la liberté de leur indignation.

Tandis que la cour était ainsi occupée, le cardinal songeait à réorganiser le gouvernement. Les finances surtout étaient complétement abandonnées depuis la retraite du maréchal de la Meilleraye, et la meilleure excuse qu'on en pût donner, c'était que véritablement il n'était guère besoin d'administrer le revenu public, puisque personne ne voulait plus payer l'impôt. On en avait confié provisoirement le soin à deux con-

seillers d'État, hommes de probité, qui gardaient assez bien le peu d'argent qu'on ramassait, mais qui n'étaient pas gens de ressources pour en faire venir. Les hommes d'affaires, auxquels il fallait bien avoir recours en dépit des arrêts du parlement et de la réprobation publique, ne voulaient avoir rien à démêler qu'avec l'ancien surintendant d'Émery, le seul homme, selon eux, qui entendît les questions d'argent, et qui sût les traiter avec utilité pour l'État sans faire tort aux particuliers de leur bénéfice légitime. Le cardinal y était tout porté ; mais comme il ne fallait pas qu'il parût gouverner seul, il fut besoin de longues négociations pour obtenir l'assentiment du duc d'Orléans et du prince de Condé. On y parvint enfin, et le sieur d'Émery [9 novembre] fut déclaré surintendant des finances avec le comte d'Avaux, qui consentit encore une fois à couvrir de son nom une charge qu'il ne voulait pas exercer. Il semblerait que le rétablissement du sieur d'Émery, dans ces fonctions où il s'était attiré tant de haine, aurait dû soulever l'indignation générale. Il n'en fut rien. La réputation d'habileté, qu'il est toujours bon en pareil cas de ne pas perdre, le racheta en quelque sorte de tous les torts qu'on lui avait reprochés. On s'imagina que son retour allait ramener la fortune publique, comme on avait cru autrefois qu'il l'avait emportée. « Il y a ici beaucoup de gens, « écrivait Guy Patin quelques jours auparavant, qui souhaitent « que ce soit lui qu'on choisisse, alléguant que, s'il a gâté les « affaires, il saura mieux qu'un autre comment il faudra les « reformer. » Le fait est que, si sa réintégration ne fut pas applaudie, au moins elle ne révolta personne. Le cardinal de Retz reconnaît cette vérité en l'expliquant à sa manière. « D'Émery, dit-il, qui connaissait mieux Paris que le cardi- « nal, y jeta de l'argent, et même assez à propos. C'est une « science particulière qui, bien ménagée, fait autant de bons « effets dans un peuple, qu'elle en produit de mauvais quand « elle n'est pas bien entendue. »

Cet argent jeté dans Paris n'était pas autre chose qu'une

faible portion du fonds nécessaire pour acquitter la moitié seulement des arrérages échus sur les rentes dues par l'Hôtel-de-Ville. Le paiement partiel en avait été fixé au mois d'octobre qui venait de finir. Mais les adjudicataires des gabelles, qui devaient en fournir les deniers, y avaient manqué, par le motif assez plausible que, le sel des greniers royaux ayant été enlevé pendant la guerre et vendu publiquement dans les marchés, ils n'avaient pu faire eux-mêmes une recette suffisante pour remplir leurs obligations. Cela même avait paru si juste à la chambre des vacations du parlement, qu'elle avait diminué la somme à payer par eux, et par conséquent à toucher par les rentiers. Le nouveau surintendant, pour son début, rétablit la somme entière, qui devait être payée par semaine, et ce fut là ce qui fit accueillir avec joie son nouvel avénement. Mais il était fort permis de douter que ce bienfait pût se continuer jusqu'à l'acquittement total des arrérages échus, si l'on ne retirait pas du commerce public la marchandise réservée pour les gabelles, et ce n'était pas chose facile. De plus, il y avait assez de gens disposés à faire cesser cette première joie du peuple et à lui inspirer des inquiétudes. Au commencement, les rentiers s'étaient assemblés en grand nombre et « tumultuairement» à l'Hôtel-de-Ville. La chambre des vacations, dans la seule considération de la tranquillité publique, ayant interdit ces rassemblements, il fut proposé aux intéressés, par quelques hommes plus habiles, d'élire parmi eux des syndics qui agiraient pour tous sans bruit et sans soupçon de sédition; il n'est guère besoin de dire que le cardinal de Retz se fait honneur de cette idée. En conséquence, plus de trois mille rentiers, suivant le cardinal de Retz, près de cinq cents, selon Joly, « tous bons bourgeois et vêtus de « noir, » avaient nommé douze syndics, parmi lesquels étaient un président aux requêtes et Guy Joly, conseiller au Châtelet. En ce moment, le parlement venait de faire sa rentrée [22 novembre], et les syndics des rentiers, qui n'étaient réellement que les délégués des Frondeurs, lui présentèrent une requête

tendant à obtenir, ce dont le parti avait surtout grande envie, une assemblée générale de toutes les chambres. Dès que la grand' chambre en fut saisie, elle rendit arrêt [3 décembre] portant cassation du prétendu syndicat et défense de faire aucune assemblée en l'Hôtel-de-Ville ni ailleurs. Les conseillers des enquêtes prirent avec la même promptitude [4 décembre] l'occasion qu'on leur donnait de s'agiter. Ils prétendirent qu'une décision de cette espèce demandait la réunion de tout le parlement; ils se rendirent, avec une escorte nombreuse de rentiers, chez le premier président; on se querella fort rudement; le prévôt des marchands fut menacé, et l'on se sépara en assignant une assemblée nouvelle, « malgré l'arrêt, » à l'Hôtel-de-Ville. Cette assemblée eut lieu en effet sans obstacle. On s'y plaignit [6 décembre] de ce qu'un des syndics avait été poursuivi par des archers qui voulaient le mettre en prison, et on résolut de présenter une nouvelle requête, cette fois au nom des rentiers eux-mêmes, pour que le parlement les prît sous sa protection et informât contre ceux qui leur faisaient violence. Comme le premier président avait fixé, à quatre jours de là, une nouvelle conférence sur cette affaire, on n'alla pas plus avant, et les meneurs du parti eurent le temps de prendre leurs mesures, suivant la pensée où ils étaient que l'occasion était venue de tenter un coup d'éclat.

Il y avait certainement alors, chez ceux qui continuaient à s'appeler les Frondeurs, un sentiment assez mesquin, mais qui n'est pas sans puissance pour le mal; c'était la crainte du ridicule. Ils étaient fort embarrassés de voir que, pendant qu'ils persistaient fièrement dans leur bouderie hautaine, les choses s'arrangeaient ou même se troublaient sans eux, qu'on ne témoignait aucunement les craindre, et qu'on se passait de leur secours, jusque dans les brouilleries. C'étaient bien eux qui avaient offert leurs services au prince de Condé, lors de sa querelle avec le cardinal Mazarin, et ils n'avaient pas attendu qu'on vînt les chercher. Pour un parti, ce peut être une attitude noble et pleine d'espérance que l'expectative avec le

maintien de toutes ses forces et de tous ses principes. Mais il y a, dans tous les temps, bien peu d'hommes habitués ou prédisposés au mouvement politique, qui se résignent à ne rien faire, à voir passer les événements, à « planer, » comme le dit énergiquement le cardinal de Retz. Il nous fait connaître lui-même, plus qu'il ne voulait peut-être, le motif auquel il obéissait alors, en citant un mot plaisant de la princesse de Guéméné, qui comparait la Fronde « à un certain régiment « de Brulon, où on n'avait jamais compté que deux dragons « et quatre tambours. » L'inaction en effet faisait trop voir le petit nombre, et l'on voulut agir. Comme il n'y avait guère que des sottises à faire, on pense bien que le cardinal de Retz se défend d'y avoir contribué ; mais ses complices, qui ont écrit aussi, lui refusent cette position à part. Dans le fait, on avait revu des attroupements, on avait entendu encore des cris, les chambres des enquêtes s'étaient de nouveau déclarées ; il fallait ne pas laisser éteindre cette chaleur qui réveillait le souvenir des premiers troubles, et obtenir que les armes aussi reparussent dans les mains des bourgeois. Un conseil de Fronde fut convoqué pour aviser à ce qu'on pourrait faire, et là on décida que le meilleur moyen d'armer le peuple, de forcer le parlement à s'assembler, serait un assassinat commis sur un des chefs du parti. Comme la cour ne songeait à tuer personne, il fut convenu que l'attentat se ferait entre amis, sans aucun mal pour la victime, et avec toute sûreté pour le meurtrier. Guy Joly se dévoua pour être le patient, « après, dit-il, que le coadjuteur se fût proposé lui-« même, mais sans y appuyer assez pour faire croire qu'il le « souhaitât tout de bon. » En ce monde, et principalement pour ce qui touche aux affaires politiques, on se vante de tout. Guy Joly, qui nous a laissé des Mémoires assez gênants pour ceux du cardinal de Retz, ne se fait pas faute d'admirer son propre courage, en disant « qu'il n'y avait assurément « personne dans la compagnie qui eût voulu risquer d'en « faire autant. » Or, cet acte d'héroïsme consistait à prêter

son habit pour qu'on en perçât la manche d'un coup de pistolet, à se faire une meurtrissure légère sur le bras, à remettre son habit dont l'entaille correspondait fort bien avec la plaie factice, à monter en carrosse, et à passer ainsi, dans une rue choisie, devant un gentilhomme d'une adresse éprouvée, qui devait lâcher son pistolet dans la direction du carrosse, de manière à ne pas atteindre l'intrépide conseiller. Tout cela s'exécuta, comme il avait été convenu, dans la rue des Bernardins [11 décembre], devant le logis du président Charton, autre syndic des rentiers, qui put croire aussi que l'entreprise le menaçait. Le faux meurtrier disparut, et la fausse victime fut portée chez un chirurgien qui pansa naïvement la fausse blessure. La comédie avait été fort bien jouée; mais elle ne réussit pas. Le peuple demeura tranquille. Il n'y eut guère d'émotion qu'au Palais, où le président Charton, suivi d'une centaine de rentiers, vint « en équipage de « guerre, » et avec toute la chaleur d'une épouvante qui n'était pas feinte, dénoncer l'horrible attentat commis devant sa porte, et bien certainement dirigé contre lui. Le parlement s'assembla, rendit arrêt portant commission d'informer, et nomma deux rapporteurs pour visiter le blessé. Mais, pendant qu'il délibérait, une autre scène se passait au dehors. Le marquis de la Boulaye, un des anciens généraux de l'armée parisienne, celui qui avait eu la plus grande part dans l'affection du peuple, après le duc de Beaufort, et qui était resté d'ailleurs particulièrement attaché à ce prince, s'était avisé de sortir dans les rues, le pistolet au poing, criant qu'on avait voulu assassiner aussi, ou lui-même, ou le duc de Beaufort, appelant le peuple aux armes, et l'invitant à former des barricades. Partout on le laissa passer, avec une vingtaine d'hommes qui le suivaient, sans rien faire de ce qu'il avait dit, chacun ayant soin seulement de s'approvisionner de pain, en cas de désordre.

C'était là tout ce qui s'était passé jusqu'à l'après-midi, et le seul doute que puissent donner les relations contempo-

raines est sur la nature du rôle que jouait le marquis de la Boulaye. Il est certain qu'il n'était pas, non plus que le duc de Beaufort, dans la confidence de l'assassinat supposé. Comme c'était là un grand projet, le coadjuteur le gardait pour lui, et n'y avait admis que des gens graves, tels que le président de Bellièvre, le comte de Montrésor, le marquis de Noirmoutier, toute la cabale particulière enfin ; car « le régi-« ment de Brulon » ne marchait pas même en un seul corps. Le marquis de la Boulaye venait donc se mêler d'une chose qui ne le regardait pas, et, comme il avait mal réussi, non-seulement on le désavouait, mais on voulait le faire soupçonner d'avoir été suscité par l'ennemi, en un mot, de s'être vendu au cardinal Mazarin. Il est beaucoup plus probable que le marquis faisait tout simplement pour son compte, mais malheureusement sans entraîner personne, ce que le savant conseil de la Fronde avait voulu produire; qu'au bruit de l'assassinat, il avait cru l'occasion bonne pour un soulèvement populaire, et qu'il avait couru y travailler, sans ordre, sans mission, dans l'intérêt et suivant la pratique ordinaire de son parti. Quoi qu'il en soit, les choses en étaient là quand la nouvelle en vint au Palais-Royal. La reine, qui n'avait jamais peur, n'en voulut pas moins aller faire ses dévotions accoutumées du samedi à Notre-Dame. Elle s'y rendit, elle en revint, accompagnée par le prince de Condé, sans trouver rien sur sa route qui sentît la sédition. Mais, le soir étant venu, il s'amassa, sur le Pont-Neuf et vers la place Dauphine, un groupe d'hommes à cheval, qui s'y tinrent immobiles et comme en embuscade. Il paraît même qu'ils tirèrent un ou plusieurs coups de pistolet pour éloigner les curieux qui cherchaient à les reconnaître. Ce qu'étaient ces hommes mystérieux, personne ne l'a dit; mais, comme tout le monde a prétendu l'expliquer, il en est résulté beaucoup de confusion. Le plus vraisemblable est que ceux qui avaient voulu émouvoir la ville, le marquis de la Boulaye ou d'autres, ne croyaient pas encore la partie manquée, et qu'ils

s'étaient rassemblés en ce lieu, peut-être sans dessein arrêté. Le prince de Condé était en ce moment chez la reine, et devait passer le Pont-Neuf pour retourner à son hôtel. Le cardinal Mazarin lui fit dire, par le secrétaire d'État Servien, qu'on avait vu des gens apostés près de la place Dauphine, et que ce pourrait bien être un dessein formé contre lui, en revanche de l'entreprise du matin, qu'on ne savait pas encore être supposée. Le premier mouvement du prince fut d'y courir en personne, puisque c'était un péril. Mais on le retint, et il fut convenu seulement d'envoyer son carrosse de ce côté, pour essayer en quelque sorte le chemin. Il faut dire que madame de Motteville diffère sur ce point de tous les récits du temps. Suivant elle, l'avis de cette embuscade n'aurait pas été donné au prince dans le Palais-Royal, mais chez un baigneur où il était allé en sortant du conseil; non pas de la part du cardinal et par le comte Servien, mais de la part de l'intendant du prince et par un de ses écuyers. Mais tous s'accordent à dire qu'il fit partir un carrosse avec ses pages et valets, suivi d'un autre à la livrée du comte de Duras; que les deux voitures traversèrent le Pont-Neuf, au milieu duquel elles reçurent la décharge de quelques armes à feu, et qu'un laquais du comte de Duras en fut atteint mortellement. Ainsi, au lieu d'un assassinat inventé dans le conseil de la Fronde, on en avait deux : celui du matin, que les Frondeurs voulaient attribuer à la cour; celui du soir, que la cour voulait attribuer aux Frondeurs. Le mensonge du premier est devenu constant et avoué. À l'égard du second, ceux auxquels il appartenait de s'en défendre ont accumulé les conjectures et les indices pour faire croire, non que le prince de Condé s'était prêté à une lâche contrepartie de la farce jouée par Joly, mais qu'on l'avait trompé lui-même, que le cardinal Mazarin avait tout disposé pour lui persuader la réalité de cet attentat, afin de le commettre avec les Frondeurs, sans aucune possibilité de rapprochement. Tout cela peut paraître fort ingénieux, surtout quand on s'aide des résultats pour

commenter le fait qui les a précédés; mais nous n'y voyons rien qui soit acceptable. D'abord il nous semble absurde d'avancer que le cardinal Mazarin ait pu songer à faire soulever le peuple par le marquis de la Boulaye, pour le seul avantage de constater l'impuissance des Frondeurs. Certes, en pareille expérience, le risque excédait de beaucoup le profit. Quant à la seconde tentative, car elle dérive nécessairement de la première, et c'est la prétendue intelligence du cardinal avec le marquis de la Boulaye qui fait le fond de l'une comme de l'autre, il nous est impossible de trouver le moindre intérêt, alors présumable, pour le ministre, à ce que le prince de Condé se crût menacé et ne courût réellement aucun danger; à ce que l'importance de ce prince, qui lui était déjà un si fort embarras, grandît encore par la considération d'un péril auquel il aurait échappé. Ce qui nous semble la vérité de tout ce mystère, où les historiens se sont diversement égarés, c'est que les écrivains frondeurs, au témoignage desquels on s'en rapporte trop volontiers, exclusivement préoccupés des affaires de leur parti, ne jugent, ici comme toujours, les événements que dans leur relation avec ce qui les regarde eux-mêmes; qu'ils se voient partout, et ne voient qu'eux en opposition avec la cour; qu'ils oublient le désaccord qui existait, dans cette cour même, entre le cardinal et le prince, la protection arrogante exercée par l'un sur l'autre, et à laquelle le ministre avait tant besoin de se soustraire. Sous ce rapport, ce que le cardinal devait désirer, c'était que le prince en effet fût tué, et que le crime en tombât à la charge des Frondeurs, ses autres ennemis. Mais comme tous les récits sont unanimes pour exclure la pensée d'un meurtre sérieux, il faut reconnaître que, dans cette occasion, le rôle du cardinal fut entièrement passif; qu'il vit ces événements bizarres s'accomplir, sans en avoir plus qu'un autre le secret; que seulement, quand ils furent achevés, il les jugea mieux qu'un autre, et s'en appropria fort habilement tout l'avantage.

Le parlement était saisi déjà du crime commis sur la personne du conseiller Joly; on jugea qu'il fallait, de la part de la reine, lui en recommander la poursuite comme de chose importante à l'État, et en même temps l'inviter à informer aussi « contre ceux qui s'étaient efforcés, ensuite de cette « action, d'émouvoir le peuple à sédition et de troubler le « repos public. » Ce fut l'objet d'une lettre de cachet [13 décembre] portée au parlement, et à la lecture de laquelle assistèrent le duc d'Orléans, le prince de Condé et plusieurs princes ou ducs. Il n'y était pas autrement question de l'attentat contre le prince de Condé, et l'arrêt rendu ensuite de cette communication n'en parla pas non plus. Le prince, qui était présent, ne fit aucune plainte, ce qui parut surprenant et fit beaucoup raisonner. Le mieux sans doute pour lui eût été de laisser dire les gens et de confondre sa propre affaire, comme un simple incident, parmi les actes tendant à sédition sur lesquels on informait. Mais, soit qu'il fût poussé par les acclamations affectées du cardinal, soit qu'il cédât à sa propre impatience, dès le lendemain [14 décembre] il se porta formellement dénonciateur « d'une entreprise ten- « tée contre sa personne. » Cette démarche était certainement de l'homme le moins raisonnable et le plus mal conseillé. Outre qu'elle plaçait le premier prince du sang, le héros de tant de batailles, dans la même position que le sieur Guy Joly, demandant aussi justice d'un attentat fort suspect, elle le mettait aux prises, lui personnellement et devant des juges, avec tout le parti des Frondeurs, parmi lesquels il était obligé de chercher ses assassins, tandis que le cardinal et la reine demeuraient spectateurs du débat où, dans tous les cas, ils ne pouvaient que gagner. Le prince ne vit rien de tout cela, et s'enfonça tête baissée dans la procédure comme l'eût fait dans une mêlée. Les Frondeurs soutinrent le choc avec courage. Quoique les interrogatoires eussent bientôt dévoilé l'imposture du premier assassinat, le duc de Beaufort, le duc de Brissac, le duc de Retz, le coadjuteur et le maré-

chal de la Mothe (auquel la reine avait confirmé le rang de conseiller d'honneur que le parlement lui avait donné pendant le blocus), n'en vinrent pas moins [20 décembre] occuper hardiment leur place dans la compagnie. Les gens du roi, qui hésitaient encore sur les conclusions à prendre, demandèrent un supplément d'information sur lequel on ne décida rien, parce que la question s'éleva de savoir si le président Charton, l'un des plaignants, pouvait opiner, et il fut décidé qu'il se retirerait. D'autres conseillers proposèrent de délibérer sur l'affaire de Bordeaux, que le duc d'Orléans assura être terminée par une déclaration royale qui allait rétablir la paix dans cette province. Ainsi le combat ne s'engagea pas ; mais les adversaires s'étaient vus et mesurés. Deux jours après, ils se trouvèrent encore en présence [22 décembre] dans la grand'chambre. On avait bien songé à écarter du parlement le coadjuteur en y faisant venir l'archevêque son oncle ; mais ce prélat avait été retenu chez lui, soit par une indisposition réelle, soit par les instances de son frère et de ses autres neveux, soit, comme le cardinal de Retz le raconte, par la ruse bouffonne d'un médecin qui lui persuada qu'il était malade. Pendant ces deux jours la procédure avait marché, et le procureur-général était maintenant disposé à conclure ; mais les deux avocats-généraux Talon et Bignon, auxquels il communiqua ses conclusions, refusèrent d'y souscrire. Les conclusions, signées du procureur-général seul, furent donc lues devant l'assemblée. Elles tendaient à ce qu'il fût décerné prise de corps contre le marquis de la Boulaye et autres, ajournement personnel contre le président Charton et le conseiller au Châtelet Joly, et enfin à ce que le duc de Beaufort, le coadjuteur de Paris et le sieur de Broussel fussent assignés pour être ouïs. Il n'est pas bien certain que le coadjuteur ait prononcé alors le discours qu'on trouve dans ses Mémoires ; mais il est constant qu'on avait eu la maladresse de lui en fournir le texte. Parmi les témoins entendus, il y avait de ces gens que tous les gouvernements emploient pour

s'introduire dans les complots et qui ne sont pas ordinairement de la condition la plus pure; mais il se trouvait ici de plus cette circonstance odieuse qu'un des espions, repris de justice, était porteur, pour la sûreté de son emploi, d'un brevet signé du roi avec le contre-seing d'un secrétaire d'État. Peut-être faut-il ajouter, à la décharge de ceux qui faisaient descendre la royauté jusque dans ces honteux détails, qu'il fallait bien s'y résoudre, quand les officiers qui devaient en avoir soin ne croyaient dépendre que des compagnies souveraines et se prenaient pour toute autre chose que pour des agents du pouvoir. Quoi qu'il en soit, les conclusions entendues, le premier président invita le duc de Beaufort, le coadjuteur et le sieur de Broussel à se retirer. Les deux premiers se levèrent pour sortir; le troisième les retint, et déclara pour son compte qu'il ne s'en irait pas si le premier président ne quittait aussi sa place; le cardinal de Retz se vante d'avoir ajouté « et monsieur le Prince aussi! » On délibéra devant les trois accusés pour savoir s'ils devaient rester, et il fut enfin arrêté qu'ils s'absenteraient.

Le jour suivant le duc de Beaufort et le coadjuteur se rendirent au Palais où il ne devait pas y avoir de réunion générale et où les deux princes n'étaient pas. Là ils demandèrent [23 décembre] l'assemblée extraordinaire des chambres pour cause d'alarme publique. Le duc, le conseiller de Broussel et plusieurs jeunes gens des enquêtes adressèrent au premier président les paroles les plus injurieuses, dans l'espoir, comme le cardinal de Retz l'avoue, « de l'obliger à quelque « repartie qui pût fonder ou appuyer une récusation. » Il souffrit toute cette colère avec une admirable patience et donna jour au lendemain pour l'assemblée générale. Cette fois [24 décembre] le sieur de Broussel déclara formellement récuser le premier président et ses parents ou alliés, en ajoutant que le prince de Condé voudrait bien sans doute s'abstenir de juger dans sa propre cause. Le temps manqua pour recueillir les avis, même sur cet incident, et l'as-

semblée fut remise à cinq jours de là, après les fêtes de Noël.

Ce délai fut bien différemment employé par les deux adversaires. Le coadjuteur, qui avait son appui dans le peuple et parmi les curés, reprit, tout accusé qu'il était, la hauteur et la sainteté de son caractère sacerdotal, en prononçant à Saint-Germain-l'Auxerrois un beau sermon sur « la charité. » Notre plume ne saurait indiquer, et celle du cardinal de Retz a pu seule expliquer tout au long, la circonstance, particulière à l'orateur, qui égayait selon lui, qui rendait infâme selon nous, cette effusion du zèle apostolique. Ce passage de ses Mémoires est un de ceux dont on a eu récemment le malheur de retrouver le texte. Pour le prince de Condé, qui, dans la position où il s'était mis, avait besoin d'être soutenu par la cour, il ne craignit pas de l'offenser mortellement. Le duc de Richelieu, ce petit-neveu du cardinal sur qui le ministre mourant avait fait reposer toutes ses espérances pour la continuation de son nom et de sa race, était devenu amoureux de madame de Pons (Anne Poussart du Vigean), la même personne qui venait de gagner et de perdre le tabouret. Comme cette veuve n'avait jamais eu de biens et n'avait plus de jeunesse, un mariage entre elle et le jeune héritier du duché de Richelieu anéantissait les projets formés par le défunt cardinal pour la fortune de sa famille, et dont il avait confié l'exécution à sa nièce la duchesse d'Aiguillon. Mais ce mariage avait encore un inconvénient politique. Le duc était gouverneur du Hâvre, et, par le moyen de l'amitié qui existait entre madame de Pons et la duchesse de Longueville, cette place allait être à la disposition du gouverneur de Normandie. Ce fut aussi pour cela que la sœur du prince de Condé le contraignit à favoriser l'union des deux amants. En ce temps les alliances de ceux qui tenaient des places, des charges, des gouvernements, n'étaient pas et ne pouvaient être de simples affaires domestiques ; car c'étaient évidemment des choses de l'État qu'on mettait en communauté, qu'on faisait passer à des familles ou suspectes, ou ennemies. Le prince de Condé se

chargeait donc d'un tort vraiment sérieux en aidant ce mariage, contre la volonté de la duchesse d'Aiguillon et à l'insu de la reine. Il le fit pourtant. Il conduisit lui-même le duc de Richelieu [26 décembre] dans la maison de la duchesse de Longueville à Trie, l'assista comme témoin, et le fit partir aussitôt avec sa femme pour le Hâvre, afin qu'il prît possession de ce gouvernement comme étant maintenant hors de tutelle. Après quoi le prince revint gaîment conter cette aventure à la cour et suivre son procès au parlement.

Mais cette dernière action avait comblé la mesure des offenses que la reine s'était résignée à supporter. Il avait été facile au cardinal Mazarin de voir que le prince ne pouvait plus reculer dans la voie où il s'était engagé, et que le terrain y devenait chaque jour pour lui plus mauvais. Après s'être rendu personnelle la querelle survenue entre le parti frondeur et le gouvernement, le prince avait touché ce parti au vif, et, les Frondeurs lui ayant rendu pareille atteinte, il n'y avait plus de rapprochement possible. Or, le procès prenait une tournure manifestement désavantageuse pour le plaignant. Les accusés étaient forts, habiles, nombreux, et, selon que la question avait été posée, ils avaient pour eux le bon droit. Si le prince, en même temps accusateur et juge, venait au parlement avec une longue suite de gentilshommes armés, le duc de Beaufort et le coadjuteur en amenaient un pareil nombre dont ils avaient fait levée dans les provinces, et la foule répandue dans la grande salle était pour eux. Les deux partis se présentèrent ainsi l'un à l'autre [29 décembre] le jour où le parlement reprit ses assemblées. On n'y fit encore que produire de nouvelles récusations et développer par une longue requête les motifs de celle qui regardait le premier président. Celui-ci en parut un peu ému et sortit avec son fils pour laisser la compagnie délibérer. Elle y employa le restant de cette séance et celle du lendemain [30 décembre] sans que tous les avis eussent pu être recueillis, et l'assemblée fut remise encore à cinq jours plus tard à cause de la solennité du nouvel an.

Cette seconde suspension du procès criminel servit à la revanche du nouveau tort que le prince de Condé s'était donné pendant la première, et les moments n'en furent pas perdus. La reine avait résolu de se soustraire à l'arrogante protection du prince; cela ne pouvait se faire que par une réconciliation avec les chefs du parti de la Fronde; car il eût été par trop insensé de se priver d'un soutien, tout impérieux et tout embarrassant qu'il était, en ne conservant que ses ennemis. Le principal était donc de regagner ceux-ci, et, s'il n'est pas vrai, comme le dit madame de Motteville, qu'ils aient fait eux-mêmes les avances, au moins est-il certain, suivant l'aveu du cardinal de Retz, que les avances de la reine les trouvèrent parfaitement disposés. La duchesse de Chevreuse, qui avait repris ses habitudes à la cour, en reçut les premières propositions du cardinal, et se chargea [1er janvier 1650] d'un billet adressé par la reine au coadjuteur pour lui proposer une entrevue. Celui-ci l'accepta aussitôt et se rendit le lendemain [2 janvier] à minuit au Palais-Royal où la conversation s'établit entre lui, la reine et le ministre. Là il fut convenu tout d'abord que la reine ferait mettre le prince de Condé en prison et que le parti de la Fronde l'assisterait dans ce coup d'État. Il ne s'agissait plus que de stipuler la récompense. Pour le coadjuteur, ce devait être tout naturellement le chapeau de cardinal; mais il assure qu'il le refusa, en insistant sur ce qu'il fallait donner à ses amis. Il demanda donc premièrement, pour le duc de Beaufort, la survivance de la surintendance des mers. On promettait depuis longtemps cette charge au duc de Vendôme, mais pour la faire passer après lui au duc de Mercœur, son fils aîné. Comme le cardinal Mazarin rappelait cet engagement, le coadjuteur lui repartit « qu'il croyait ce fils « aîné destiné à une alliance qui lui vaudrait plus que ce dont « il proposait de le priver, » et le cardinal sourit en voyant le factieux de la veille reprendre si vite les allures de courtisan. Dans une seconde conférence, tenue au même lieu et à la même heure, les conditions furent arrêtées, savoir : la sur-

intendance des mers pour le duc de Vendôme et la survivance pour son second fils; un gouvernement de place frontière pour le marquis de Noirmoutier qui serait fait duc; la charge du marquis de Jarzé donnée au marquis de Laigues; au duc de Brissac, le gouvernement d'Anjou; au chevalier de Sévigné vingt-deux mille livres. A ce prix, la reine pouvait faire arrêter, quand bon lui semblerait, non-seulement le prince de Condé, mais son frère et son beau-frère, les anciens généraux de la Fronde à Paris et en Normandie.

Tout cela s'était traité sans la participation du duc d'Orléans, dont on ne pouvait pourtant pas se passer. De ce côté la difficulté était double; car le duc d'Orléans, par lui-même, n'était capable que de peur. Tout le reste de ses sentiments et de ses pensées lui venait de l'abbé de la Rivière, qui, les yeux toujours fixés sur son chapeau de cardinal, ne voyait d'autre moyen pour l'obtenir que la continuation de la bonne intelligence entre les deux princes. Aussi ne négligeait-il rien de ce qui pouvait l'entretenir, soigneux de rendre tous les services possibles aux deux frères, à la sœur et à leurs amis. Or, ce fut justement par ce point qu'on parvint à ébranler dans l'esprit de son maître cette confiance illimitée, qui si souvent avait été funeste à son honneur. La jalousie une fois excitée, on en augmenta l'effet par des révélations qui se rapportaient aux faiblesses intimes. Le prince avait paru épris d'une fille d'honneur de sa femme, qui tout à coup s'était retirée du monde pour entrer dans un couvent, d'où on avait eu beaucoup de peine à l'arracher. On lui persuada que cette retraite était l'ouvrage de son infidèle conseiller. On l'acheva enfin par ce qui était toujours chez lui le plus fort : on l'effraya sur les suites que pouvait avoir son association avec un furieux qui se croyait toujours sur le champ de bataille, qui allait au Palais suivi d'une troupe de spadassins, qui peut-être, dans un moment de dépit, ferait tirer leurs épées et mettrait le carnage dans Paris. Le duc d'Orléans se rendit à ces raisons, surtout à la dernière, approuva tout ce que la

reine avait fait et tout ce qu'elle voulait faire, garda le secret avec l'abbé, et s'applaudit en son particulier de penser que, sans aucun risque, il allait devenir seul maître de l'État.

Cependant le procès criminel suivait son chemin, au grand divertissement du petit nombre de gens qui savaient la conclusion du traité et qui n'en voyaient pas moins la dispute s'échauffer dans le parlement, pendant que les champions des deux partis se menaçaient à la porte de la grand'chambre. On jugea d'abord la récusation présentée contre le premier président, et elle fut rejetée [4 janvier] par quatre-vingt-dix-huit voix sur cent soixante. Le lendemain, les trois accusés déclarèrent se désister de la récusation qui regardait le prince de Condé, et l'on commença le rapport de l'affaire. Deux jours après, ils demandèrent par requête [7 janvier] à être jugés incontinent et renvoyés absous, attendu qu'il n'existait contre eux aucune charge, et que les conclusions même du procureur-général étaient nulles. Cette démarche avait pour but de séparer ce qui concernait le duc de Beaufort, le coadjuteur et le sieur de Broussel, des autres faits rassemblés dans les informations, et de présenter ainsi leur cause particulière nette et facile à juger. A cette occasion, il parut un commencement de mésintelligence entre le duc d'Orléans et le prince de Condé. Plusieurs conseillers ayant proposé de délibérer à part sur la requête présentée, le duc sembla les appuyer et le prince s'en montra offensé. Quelques mots furent échangés entre eux, dont le sens était que le prince reprochait à l'oncle du roi de vouloir se faire frondeur; que celui-ci s'en excusait en disant que, là où on avait la majorité des voix, on ne faisait pas acte d'opposition en demandant un vote; et que l'autre se vantait de pouvoir se réconcilier, quand il lui plairait, avec ceux qu'il poursuivait maintenant. Le lendemain [8 janvier], le duc d'Orléans se trouva malade, et l'on ne fit rien, malgré l'insistance du duc de Beaufort et du coadjuteur. Après le dimanche qui suivit, toutes les parties se retrouvèrent [10 jan-

vier] au parlement, mais avec un incident nouveau, l'arrestation d'un syndic des rentiers faite sans décret, et qui souleva une discussion violente. Le duc d'Orléans resta encore un jour sans aller au Palais, en suite duquel, la lecture des informations étant épuisée, se présenta [12 janvier] la question de savoir s'il y avait lieu de disjoindre les différentes accusations. C'était là ce qui intéressait surtout le duc de Beaufort, le coadjuteur et le sieur de Broussel, de sorte que la solution de cette question en leur faveur donnait le dessous au prince de Condé. Elle fut décidée en effet contre son désir, et la délibération sur les faits particuliers aux trois accusés fut remise à deux jours plus tard. On employa deux autres séances, où le duc d'Orléans ne se trouva pas [14-15 janvier], à lire et à discuter des dépositions de témoins. Pendant ce temps on s'était saisi en Normandie d'un homme qui avait figuré dans la dernière émotion, et par lequel il avait toujours été dit qu'on saurait la vérité entière du mystérieux complot. Le chancelier fit venir [16 janvier] les gens du roi, pour leur faire connaître l'intérêt que prenait la reine, en considération du prince de Condé, à ce que cet homme fût interrogé, et le jugement sursis jusqu'à ce qu'il eût été entendu. A l'audience suivante, le procureur-général [17 janvier] en fit la demande, et il fut ordonné que l'interrogatoire aurait lieu le jour même, sinon, et en tout cas, qu'il serait procédé au jugement dès le lendemain.

Quelque ennui que nous ayons pu épouver nous-même à indiquer l'une après l'autre les différentes scènes de cette insignifiante comédie qui se continuait dans le parlement après la péripétie convenue dans le cabinet, il fallait bien pourtant montrer comment les journées avaient été remplies durant cette crise dont le dénouement se préparait ailleurs. Tandis qu'on tenait le prince de Condé attaché à ce misérable procès criminel où il s'était si imprudemment engagé, pendant que l'impitoyable procédure l'enveloppait de ses replis et l'écartait chaque jour du but où il croyait toucher, les dispositions se

faisaient dans le Palais-Royal pour l'exécution de ce qui avait été concerté. Le cardinal de Retz pense qu'on aurait pu l'avancer de cinq ou six jours, et c'est bien lui qu'il faut croire; car rien ne nous apprend pourquoi on avait eu besoin d'attendre jusque-là. Dans les seuls faits qui aient une date et qui puissent nous servir à mesurer le temps, nous avons vu qu'on était arrivé à la veille du jour où le parlement devait, sans plus de remise, décider s'il y avait lieu d'assigner pour être ouïs, suivant les conclusions du procureur-général, le duc de Beaufort, le coadjuteur de Paris et le sieur de Broussel. Le lendemain au matin, le parlement s'assembla [18 janvier] et ne vit pas venir les princes. Le duc d'Orléans se fit excuser sur une indisposition, en ajoutant assez négligemment qu'on pouvait continuer sans lui, et l'on n'eut aucune nouvelle du prince de Condé. L'oncle du roi s'était en effet enfermé dans le Luxembourg, où il recevait les soins de ses médecins. La reine s'était aussi mise sur son lit, feignant un mal de tête pour écarter les visiteurs. Quant au prince de Condé, voyant que le duc d'Orléans n'allait pas au parlement, il n'avait pas cru devoir s'y présenter, sans doute parce qu'il n'avait rien de bon à espérer de la délibération, si elle s'achevait. La reine lui avait d'ailleurs communiqué la veille un avis qui pouvait bien être à deux fins. Elle comptait faire saisir dans la journée un des principaux coupables de la dernière sédition, et, de peur qu'on n'essayât de le délivrer, il fallait, lui avait-elle dit, faire tenir sur pied les gendarmes et les chevau-légers, à quelque distance derrière le Palais-Royal. Le double résultat de cette confidence était d'abord que le prince, qui aurait pu s'étonner en voyant préparer une escorte, prendrait la peine de la commander lui-même, ensuite que l'espoir de faire entrer ce nouvel accusé dans le procès prêt à être jugé l'engagerait à s'absenter du palais, afin de gagner un nouvel ajournement, comme cela eut lieu. Ce matin donc, il vint visiter le cardinal, et on dit qu'à son arrivée le sieur de Lionne, secrétaire des commandements de la

reine, eut à peine le temps de cacher sous le tapis de la table les ordres qu'il écrivait. Puis il alla dîner chez sa mère pour retourner ensuite au Palais-Royal, où le conseil devait se tenir à quatre heures. On avait eu soin d'obliger le duc de Longueville à s'y rendre, en lui faisant savoir qu'on y devait décider une affaire qui l'intéressait comme gouverneur de Normandie. Le prince de Condé, le prince de Conti et le duc de Longueville arrivèrent séparèment au Palais-Royal, où le premier, ayant salué la reine qu'il laissa en compagnie de la princesse sa mère, gourmanda fortement l'abbé de la Rivière sur la tiédeur que montrait le duc d'Orléans pour ses intérêts. Les trois princes étant réunis, le cardinal envoya dire à la reine qu'on était prêt, les fit passer devant lui dans la salle du conseil, et se retira. Alors, au lieu de la reine qu'ils attendaient, ils virent entrer le capitaine de ses gardes, que le prince de Condé accueillit familièrement. Mais cet officier lui déclara que son ordre était de l'arrêter, ainsi que le prince de Conti et le duc de Longueville. Le prince le renvoya prier la reine de lui accorder un moment d'entretien. Le chancelier et le secrétaire d'État Servien sortirent aussi de la salle l'un après l'autre pour même fin, mais n'y rentrèrent pas. Le capitaine des gardes revint seul, et signifia aux trois princes qu'il fallait partir pour Vincennes. Ils obéirent sans aucune résistance, après toutefois que le prince de Condé, en voyant s'ouvrir la porte d'un escalier dérobé, eut témoigné, mais par de nobles paroles, la crainte d'un assassinat. Un carrosse les attendait derrière le jardin et les conduisit hors de la ville par la porte de Richelieu. Là se tenait la compagnie des gendarmes du roi, commandée par le sieur de Miossens, qui ne savait pas quels prisonniers ses cavaliers devaient accompagner. Comme on marchait à travers champs, le carrosse versa, et le prince de Condé se trouva en un instant debout, avec grande facilité pour s'enfuir. Il adressa au comte de Miossens un mot et un regard qui lui en demandaient congé. Celui-ci le supplia de ne pas tenter sa fidélité et de le laisser faire tout

son devoir. Alors l'escorte et les prisonniers continuèrent leur route jusqu'à Vincennes.

Malgré l'accord qu'on avait fait avec les chefs du parti de la Fronde, peu s'en fallut que la ville ne fût soulevée ; car le bruit s'était répandu qu'on venait d'arrêter le duc de Beaufort. Mais le héros populaire se montra, et quand on sut que le prisonnier du jour était seulement celui qui avait battu l'ennemi de la France à Rocroy, à Fribourg, à Nordlingen, à Lens, « on fit partout des feux de joie. » La reine voulait aussi faire arrêter la duchesse de Longueville ; mais cette dame réussit à se sauver avec le prince de Marsillac. La princesse douairière de Condé eut ordre de se retirer à Chantilly et d'y mener sa belle-fille, son petit-fils le duc d'Enghien, ainsi que les enfants de la duchesse de Longueville. Le duc de Bouillon, dont pour cette fois, à ce qu'il semble, tout le crime était que le prince de Condé avait pris en main ses intérêts, partit en grande hâte pour sa vicomté de Turenne. Le maréchal son frère, que le cardinal Mazarin voulait retenir, refusa ses offres par pur sentiment d'honneur et de reconnaissance, et courut se jeter dans Stenay, l'une des villes du duc de Lorraine dont le roi avait récemment gratifié le prince. Le maréchal de Brézé alla s'enfermer à Saumur. Tous ces nobles suivants qui entouraient le jeune vainqueur se dispersèrent, et, à leur place, les cavaliers de la Fronde envahirent le Palais-Royal. Il ne restait plus qu'à terminer pour la forme la maussade affaire du procès criminel ; car le duc de Beaufort et le coadjuteur ne pouvaient pas se montrer publiquement devant la reine sous le poids d'une accusation formée en son nom. Le parlement s'assembla le lendemain [19 janvier], fort empressé de terminer cette affaire qui le tenait en arrière des événements. Mais il reçut une invitation de venir trouver la reine, qui lui rendit compte de ce qui s'était passé. Le jour d'après [20 janvier] on lui apporta une lettre du roi, ou plutôt un long factum, pour justifier l'emprisonnement des princes. L'audience suivante [21 janvier] fut employée à recueillir les

opinions dont il avait déjà été pris quelques-unes la veille et l'avant-veille, mais qui ne purent encore aboutir à un jugement, parce que chacun à l'envi s'efforçait de chercher les termes les plus honorables d'acquittement et les reproches les plus amers contre la cause maintenant vaincue. Enfin, de trente avis différents, il s'en forma un [22 janvier] pour déclarer par arrêt « qu'il n'y avait lieu de comprendre le duc « de Beaufort, le coadjuteur, les sieurs de Broussel et Char- « ton dans les conclusions du procureur-général, la cour les « invitant à venir prendre leurs places et les renvoyant de « l'accusation. » De la chambre voisine où ils attendaient, les trois principaux acquittés vinrent s'asseoir aussitôt parmi leurs juges. Le soir même, le duc d'Orléans s'empressa de conduire le duc de Beaufort et le coadjuteur chez la reine, au milieu d'une foule de courtisans, montés pour les voir « sur « des bancs qu'on avait apportés comme au sermon. » Le conseiller au Châtelet Joly profita également de cette bonne disposition où se trouvait le parlement, et il obtint un arrêt [1er février] qui non-seulement le déchargeait de l'accusation intentée contre lui, mais lui permettait même de continuer son information au sujet de l'assassinat par lui dénoncé. Il ne faut pas omettre, quelque peu que vaillent et la chose et la personne, que ce même Joly, écrivant comme un autre ses mémoires et s'y faisant honneur de son imposture, prétend encore au mérite de la générosité pour n'avoir pas voulu pousser plus loin ses poursuites. Il avait, dit-il, deux témoins qui auraient fort embarrassé le fils du premier président, et il assure que celui-ci lui fit offrir deux mille écus pour accommoder l'affaire, « ce qui donna lieu de rire, ajoute-t-il, à « ceux qui étaient du secret. » Du reste le parlement parut tout à fait croire que l'emprisonnement de deux princes du sang et d'un prince bâtard leur allié n'entrait pas le moins du monde dans ces mesures contre la liberté des personnes dont il avait naguère fait tant de bruit, et il n'y eut pas une voix pour réclamer en leur faveur l'article de la déclaration royale

qui défendait de tenir prisonnier aucun sujet du roi sans le mettre en jugement. La chambre des comptes s'émut seule [24 janvier] au sujet de l'arrestation d'un de ses présidents, qui était en même temps intendant de la maison du prince de Condé. Mais, sur ce qui lui fut objecté « que le sieur Pe-« rault avait été mis en prison en qualité de domestique du « prince et non comme président, » la compagnie trouva cette distinction excellente, et ne crut pas devoir insister. Le duc d'Orléans à son tour exécuta ce qu'il avait promis. L'abbé de la Rivière fut disgracié, pour la seule chose honnête peut-être qu'il eût faite de sa vie. Car, bien qu'il y eût intérêt, la conservation de la bonne intelligence entre son maître et le prince de Condé était évidemment ce qu'il y avait de plus utile pour le bien du royaume ; il en était le lien et le garant ; il avait donné sa foi au prince de lui révéler tout ce qui pourrait être proposé à son préjudice, et on lui fit l'honneur de croire qu'il serait capable de la tenir. Il semble que ce hasard de loyale conduite, tout involontaire qu'il était, le mit en goût de bien faire ; car il soutint sa disgrâce avec dignité. Le duc d'Orléans ne la lui avait encore annoncée que par son silence et son affectation à l'éviter. L'abbé lui fit demander la permission d'aller passer quelques jours à la campagne ; puis il rassembla dans un festin tous ceux qui allaient ne plus être ses amis, les entretint gaiement jusqu'à la nuit, et partit le lendemain matin [23 janvier] pour sa belle maison de Petit-bourg.

Ainsi se compléta cet événement qui avait bien tout le caractère d'une révolution, dans l'acception ordinaire et relative du mot. Il changeait subitement la face des choses et la position des hommes. On ne doit pas dire comme fit un pamphlet du temps, « qu'il jetait à bas les puissants et qu'il relevait les « humbles, » parce que le duc de Beaufort et le coadjuteur de Paris, auxquels s'appliquent les dernières paroles, étaient fort loin de l'humilité. Mais il rapprochait du pouvoir ceux qui étaient en possession de la popularité, et qui, pour le prix

de quelques faveurs peu coûteuses, lui prêtaient une force employée jusqu'alors à le combattre. L'autorité royale, en répudiant, par un acte où il y avait de l'éclat et de la hardiesse, le défenseur le plus ardent de sa querelle, ne s'abaissait pas en effet, mais se déchargeait de toutes les haines qu'elle rejetait sur lui seul. Et il faut dire qu'avec un homme aussi emporté, aussi prêt à se jeter en avant que l'était partout celui-ci, il n'y avait pas grande difficulté à le rendre auteur de tout ce qui était violence et colère. Depuis fort longtemps le ministre travaillait à se disculper du tort le plus impardonnable que l'on pût avoir envers les Parisiens, en faisant dire ou écrire que le dessein d'assiéger leur ville avait été pris contre son avis. Gabriel Naudé, son bibliothécaire, l'affirmait positivement en plusieurs lieux de ce tant docte et curieux livre qu'il publia au mois de septembre 1649, sur le sujet des libelles imprimés contre le cardinal, et où il a dépensé tant d'esprit et de science pour faire passer une apologie. Ce point ôté, il n'y avait plus de réconciliation impossible. Sans doute, dans le contrat qui en fut passé, il y avait de chaque côté des intentions et des espérances différentes. De part et d'autre on savait bien qu'il devait y avoir une dupe, comme il arrive nécessairement à toutes les alliances de partis, et ni l'un ni l'autre ne prétendait l'être. On pouvait prévoir qu'après la première surprise qui désorientait un peu les subalternes, il se formerait, des préventions les plus tenaces parmi les Frondeurs et des affections demeurées fidèles aux princes, une coalition contre l'ancien ennemi et ses alliés renégats. Mais l'effet actuel dont les politiques s'occupent surtout, parce que l'avenir est plein d'accidents, était entièrement favorable aux nouveaux convertis. Comme le gouvernement avait frappé de ses rigueurs non-seulement l'adversaire ardent de la Fronde, mais aussi ceux qui avaient voulu y mêler leurs intérêts, il satisfaisait en même temps les modérés de son parti et les exaltés du parti contraire. Enfin le fait constant est que, par cette action, il gagna tout d'un coup

du crédit et de la vigueur. A cela près, et c'est beaucoup, qu'il n'avait pas versé de sang, il se trouvait dans la même condition que l'avait été celui de Louis XIII après la chute du maréchal d'Ancre. Tous les applaudissements furent pour lui, toutes les injures contre les prisonniers, et le peuple expliquait fort bien la moralité de ce changement en disant, « qu'il « ne fallait plus haïr le cardinal, puisqu'il avait cessé d'être « Mazarin. »

LIVRE VINGT-ET-UNIÈME

CHAPITRE I

La cour se rend en Normandie. — La duchesse de Longueville quitte la France. — Retour de la cour à Paris. — Disgrâce du chancelier Séguier. — Le marquis de Châteauneuf garde-des-sceaux. — Voyage de la cour en Bourgogne. — Prise de Bellegarde. — La princesse de Condé et le duc d'Enghien s'échappent de Chantilly. — La princesse douairière vient présenter requête au parlement. — Traité du maréchal de Turenne avec les Espagnols. — L'ennemi entre en Picardie. — La cour s'établit à Compiègne. — Prise du Catelet par les Espagnols. — Siége de Guise. — La princesse de Condé reçue à Bordeaux. — Départ de la cour pour la Guyenne. — Levée du siége de Guise. — Progrès de l'insurrection à Bordeaux. Commencement d'agitation dans le parlement de Paris.

[1650]

Ce qui trompe souvent les gouvernements, ainsi que les hommes, sur le mérite des actes les moins honnêtes et les plus imprudents, c'est le profit immédiat qu'ils en retirent. Il est certain que, pour avoir donné la main à quelques-uns de ses ennemis et pour avoir fait mettre en prison son défenseur, le cardinal Mazarin, qui depuis plusieurs années ne trouvait que des obstacles, vit pendant quelque temps toutes

choses lui tourner à bien. La reine aussi seconda par une remarquable activité le retour de sa bonne fortune. Treize jours après l'arrestation des princes, en plein hiver, on la vit sortir de Paris [1er février] accompagnée de ses deux enfants, non plus, comme l'année précédente, en fugitive et avec des desseins qui cherchaient l'ombre de la nuit, mais publiquement, après avoir pris congé des compagnies, et en annonçant qu'elle allait maintenir dans l'obéissance la province de Normandie. La duchesse de Longueville s'était en effet retirée à Rouen, où elle espérait retrouver les mêmes affections qui s'étaient ralliées peu de mois auparavant à son mari; elle ne put même y demeurer quelques jours. Après avoir vainement demandé asile au duc de Richelieu, qui n'osa pas la recevoir dans le Hâvre et fut bientôt lui-même obligé d'en sortir, elle se mit à couvert dans le château de Dieppe. Mais la reine ne lui laissa pas le temps de s'y fortifier et d'appeler à son secours la noblesse du pays. De Rouen, où tous les gouverneurs des villes et places fortes s'étaient empressés de lui adresser leur soumission et où elle établit le comte d'Harcourt pour gouverneur de la province, elle fit marcher des troupes vers Dieppe. La duchesse essaya vainement de décider le commandant du château à une révolte ouverte. Elle ne réussit pas mieux avec les bourgeois qui la menacèrent brutalement de la livrer, et, perdant tout espoir de se maintenir en Normandie, elle fit d'abord « sa confession générale qui parut avoir toutes les « marques d'une véritable contrition, » puis elle sortit du château par une porte donnant sur le rivage [8 février], gagna le petit port de Pourville où elle faillit se noyer, demeura cachée quelques semaines dans le pays de Caux, et parvint enfin à s'embarquer sur un vaisseau anglais qui la conduisit en Hollande. Dès avant son départ de Dieppe, le prince de Marsillac l'avait quittée pour aller en Poitou, où il trouva tout d'abord à recueillir [8 février] la succession de son père, c'est-à-dire le gouvernement de la province, dont il avait la survivance, et le duché de la Rochefoucauld. Pendant que l'au-

torité royale s'établissait partout en Normandie, plusieurs villes appartenant aux princes ou occupées pour eux sur les confins de la Champagne, comme Mouzon, Jamets, Damvilliers et Clermont-en-Argonne abandonnèrent le parti malheureux, qui, de ce côté, se trouva tout entier renfermé dans Stenay avec le maréchal de Turenne, et la cour [22 février] revint triomphante à Paris.

Là tout était demeuré paisible, sauf dans le cabinet, où beaucoup d'intrigues s'agitaient pour s'emparer de la volonté du duc d'Orléans, que la disgrâce de son favori avait en quelque sorte laissé à l'abandon. Le cardinal Mazarin essayait de se l'assurer par le moyen de quelques subalternes ; le coadjuteur de Paris fut, dit-il, obligé malgré lui d'en accepter la direction. En attendant, les princes emprisonnés supportaient leur malheur chacun selon son caractère. Le duc de Longueville, en personnage sérieux et déjà sur le déclin de l'âge, s'attristait profondément et ne disait mot. Le prince de Conti, comme un enfant mou et dépité, pleurait dans son lit ou lisait des livres de dévotion. Le prince de Condé, qui ne pouvait croire à la durée de sa captivité, riait, chantait, jurait et faisait des bons mots. Un jour qu'il avait entendu son frère demander à ses gardiens l'Imitation de Jésus-Christ, « Et moi, s'écria-t-il, « je vous demanderai l'Imitation de monsieur de Beaufort pour « que j'y apprenne à m'échapper d'ici comme il a fait. » On le savait si bien en humeur de plaisanter que ce fut alors qu'un écrivain facétieux lui adressa le récit burlesque de la guerre de Paris, pour le divertir dans sa prison. La reine avant son départ avait fait donner des gardes à la duchesse de Bouillon, qui réussit pourtant à mettre ses enfants hors d'atteinte. Les deux princesses de Condé obéissaient au commandement qui leur avait été donné de demeurer à Chantilly. Le parlement enregistrait sans discussion une déclaration comminatoire [5 février] contre le duc de Bouillon, le maréchal de Brézé, le maréchal de Turenne et le prince de Marsillac, par laquelle ils étaient dès à présent réputés criminels

si, dans quinze jours, ils ne revenaient près de la personne du roi. On peut dire que, pour toute cette complaisance des partis, pour toute cette docilité des peuples, pour tous ces heureux succès, le pouvoir n'avait encore rien donné; car c'était bien à ses intérêts du moment qu'il avait sacrifié le prince de Condé. Il fallait cependant une satisfaction à ses anciens adversaires, devenus des amis exigeants; elle se fit aux dépens du chancelier. On lui retira les sceaux [1er mars] pour les rendre enfin au marquis de Châteauneuf. Mais ce personnage ne paraissant pas fait pour le second rang, beaucoup de gens s'imaginèrent que le cardinal Mazarin, comme autrefois le marquis de la Vieuville, venait de faire entrer dans le conseil celui qui l'en mettrait dehors.

Le cardinal cependant était si loin de l'abattement et du désespoir, que la seule chose à craindre pour lui devait être désormais l'étourdissement du triomphe et de la prospérité. Sans trop d'aveuglement, il avait sujet de regarder avec quelque dédain tous ces éléments de résistance, tous ces caractères obstinés, contre lesquels l'autorité royale, avec ses droits, ses ressources, l'éclat de ses victoires au dehors, n'avait cependant pu prévaloir, et qui maintenant, dépourvus de ce qui fait la vie des partis, se perdaient impuissants dans le mouvement général, ou ne se révélaient que par de mesquines ambitions. Il voulut continuer la douce expérience d'une situation qui lui était redevenue nouvelle. A peine retournée de Normandie, la cour [5 mars] se remit en chemin pour la Bourgogne. Là étaient le gouvernement du prince de Condé, ses plus fidèles serviteurs, ses plus habiles conseillers. Au nombre de ceux-ci, on doit compter Pierre Lenet, autrefois procureur-général au parlement de Dijon et depuis peu conseiller d'État, homme d'une rare intelligence dans les affaires, mais auquel il a manqué de savoir les raconter en bon style. Il se trouvait justement en Bourgogne lorsqu'on y apprit l'arrestation du prince de Condé, et il n'avait rien négligé pour y opérer un soulèvement; mais il n'avait rencontré partout que

des sympathies sans action et des dévouements qui s'armaient de patience. Le château de Dijon, les places de Saint-Jean-de-Losne et de Verdun-sur-Saône, appartenant au prince, s'étaient rendus sans résistance [février] au duc de Vendôme, nommé par commission gouverneur de Bourgogne. Il ne restait plus, pour abriter les gentilshommes et les débris de compagnies qui étaient restés fidèles à l'ancien gouverneur, que la ville de Bellegarde ou Seurre, dans laquelle ils venaient tour à tour se jeter sans ordre et sans plan de défense. On n'en résolut pas moins de l'assiéger, et ce fut là le principal objet du voyage de la reine en Bourgogne. Le cardinal Mazarin l'y suivait, et il vint prendre position à Saint-Jean-de-Losne pour surveiller les opérations du duc de Vendôme, dont l'habileté militaire ne donnait pas grande confiance. Il avait d'ailleurs avec lui le maréchal du Plessis, attaché à la cour comme gouverneur du duc d'Anjou, et qui pouvait donner ses avis sur les moyens d'attaque. Il en fut assez peu besoin ; car les soldats assiégés montrèrent, dès les premiers jours, une grande disposition à ne pas combattre, et tout ce que leurs chefs purent obtenir, ce fut le temps nécessaire pour régler une forme de capitulation. On leur accorda [9 avril] la satisfaction de stipuler qu'ils remettraient la ville au bout de douze jours s'ils ne recevaient aucun secours de Stenay, et le comte de Saulx-Tavannes, qui en avait pris le commandement, se félicite dans ses Mémoires « d'avoir ainsi conservé « au service de monsieur le Prince quantité de braves gens « qui s'y étaient retirés. » Les troupes du roi prirent donc possession de Bellegarde [21 avril], celles du prince furent licenciées, et la cour s'achemina encore une fois vers Paris, avec tout l'orgueil d'une puissance à qui rien ne pouvait résister.

Mais si on ne lui résistait pas encore, on commençait à lui échapper. Pendant que le roi prenait des places, dissipait des rassemblements de troupes, garnissait les villes de soldats et de chefs affidés, donnait des gouverneurs aux provinces,

et intimidait ou gagnait, par sa présence, les corps qui avaient pouvoir sur le peuple, une conspiration de mères, de femmes et d'enfants, préparait à son gouvernement plus d'embarras que ne lui en avaient donné les gens d'armes et les remparts fortifiés. Il est difficile d'imaginer rien de plus gracieux que la scène et les personnages du complot. La reine, comme on l'a vu, s'était contentée de reléguer à Chantilly la princesse douairière de Condé, la jeune princesse avec son fils âgé de sept ans, et les enfants de la duchesse de Longueville. Là était encore venue librement la belle veuve du duc de Châtillon, tendrement aimée du prince de Condé, qu'elle affectionnait elle-même presque à l'égal du duc de Nemours. Les dames de leurs maisons formaient, autour des princesses, une agréable et nombreuse compagnie, où l'on faisait des projets, où l'on recevait des nouvelles, où l'on se divertissait assez souvent, tout en plaignant les malheureux prisonniers, et en se promettant de les venger. Le conducteur et l'âme des sérieux desseins y était ce même Pierre Lenet, qui n'avait pu rien faire en Bourgogne, et que le ministère, assez mal avisé, n'avait pas voulu garder dans Paris. Des intelligences, partant de Chantilly, étaient nouées avec le duc de Bouillon à Turenne, le maréchal de Turenne à Stenay, le duc de la Rochefoucauld en Poitou, et plusieurs partisans des princes tant à Paris qu'à Bordeaux. Un courage nouveau venait de se révéler dans cette famille, privée de tous ses soutiens, et c'en était la personne la plus dédaignée qui s'offrait généreusement pour remplir le rôle héroïque. Le prince de Condé avait eu le tort très-grave, non-seulement de négliger, mais d'humilier la femme qui partageait son rang et qui lui avait donné un héritier. Sous le prétexte peu honorable qu'il l'avait épousée par contrainte et qu'elle n'était pas de condition assez illustre, il l'avait traitée fort mal depuis la mort du cardinal de Richelieu son oncle, et il avait éloigné d'elle, par cet exemple, les respects de ses serviteurs. Cependant, aussitôt qu'elle apprit que le projet concerté sous les

ombrages de Chantilly était d'enlever le jeune duc d'Enghien son fils, de conduire cet enfant au lieu où s'assemblaient les amis de son père, et d'en faire le drapeau ou le chef titulaire du parti, elle déclara résolument qu'elle ne céderait à personne l'honneur de le conduire, de l'assister, et qu'elle irait porter elle-même, dans les rudes épreuves de la guerre civile, le nom glorieux de son mari. Il fallut bien lui rendre, aux jours de péril, la place qu'on lui refusait dans les grandeurs du ménage. On convint donc que la mère et l'enfant quitteraient secrètement ce séjour où l'on jouissait, où l'on abusait même, ce semble, d'une fort honnête liberté, mais où les ordres de la cour pouvaient parvenir aussi aisément que les émissaires et les avis. Comme on en était là, ces ordres arrivèrent. Le cardinal Mazarin avait eu sans doute, en Bourgogne, quelques indices des correspondances établies avec les princesses. Il jugea qu'il était prudent de restreindre cette facilité qui leur avait été laissée de recevoir tout le monde et d'envoyer en tous lieux. Il leur fit donc assigner par la reine un séjour plus éloigné de Paris, où elles seraient plus renfermées. Cette nouvelle demeure était précisément celle que leurs amis avaient choisie d'avance pour y retirer le précieux dépôt dont ils voulaient plus tard se servir, quand il y aurait une armée pour le défendre, c'est-à-dire le château de Montrond, près de Saint-Amand en Berry, situé sur la rivière du Cher, et appartenant au prince de Condé. Toute la différence était que le cardinal voulait y faire conduire la famille du prisonnier par une escorte qui l'y garderait, tandis qu'elle avait résolu de se faire accompagner et garder par les siens. Le porteur des lettres du roi [11 avril] trouva toute la maison instruite de son arrivée, et préparée à le recevoir. La princesse douairière était couchée, avec tout ce qu'il fallait de mauvaise santé pour gagner du temps. La jeune princesse ne paraissait guère mieux portante, au moins si l'on en jugeait par les plaintes et les soupirs qu'elle faisait entendre de son lit. Quant au duc d'Enghien, il était en bon état, et servi avec empres-

sement par sa gouvernante. L'envoyé, certain qu'il ne manquait personne de ceux qu'il était chargé de conduire, jugea convenable d'attendre le rétablissement des dames. Le lendemain, il revit les deux princesses souffrantes, et le prince jouant avec ses femmes. Mais, ce jour-là comme la veille, il n'avait réellement vu que la princesse douairière. C'était une fille d'honneur qui gémissait sur l'oreiller de la jeune princesse; c'était le fils du jardinier qui s'agitait dans les habits du duc d'Enghien. La mère et l'enfant, qu'on avait dérobés à ses regards, s'acheminaient maintenant vers Montrond, où ils arrivèrent [14 avril] en trois jours de la marche la plus paisible et la moins contrariée. Quand on fut assuré de pouvoir s'y défendre, la princesse écrivit [17 avril] au secrétaire d'État le Tellier qu'elle avait exécuté le commandement du roi, en se rendant au lieu qui lui avait été marqué pour sa demeure.

Pendant ce temps l'envoyé du roi se croyait toujours au milieu de la noble famille qu'il devait accompagner, et il s'accommodait fort bien du retard qui le faisait rester dans un lieu si beau. Il ne fut détrompé que lorsque le seul personnage sérieux de cette comédie, si bien jouée à ses dépens pendant toute une semaine, fut aussi hors de ses mains. La princesse douairière de Condé, reprenant à propos ses forces pour s'évader, avait trouvé moyen de quitter Chantilly avec la duchesse de Châtillon, et s'était réfugiée [17 avril] à Paris. Elle y demeura cachée, depuis le jour de Pâques jusqu'au mercredi après la Quasimodo, jour où le parlement faisait sa rentrée, et le matin de ce jour venu [27 avril], quand les magistrats arrivèrent pour prendre leurs places et entendre la mercuriale en assemblée de toutes les chambres, ils la virent dans le parquet des huissiers, en posture de suppliante, sollicitant leurs suffrages pour une requête qu'elle tenait en main, et dont le conseiller Deslandes-Payen osa seul se charger. En ce moment la cour était en route pour revenir à Paris après la reddition de Bellegarde. L'autorité royale reposait, seulement pour quelques jours encore, entre les mains du duc d'Orléans,

assisté du garde-des-sceaux et du secrétaire d'État le Tellier. On n'avait plus en effet que cette occasion d'essayer si un intervalle de trois mois avait suffi pour user la haine dont le peuple s'était montré animé contre les princes, pour produire des intérêts ou des ressentiments nouveaux qui se joignissent à leur cause, et pour dissoudre la coalition dont ils avaient été victimes. L'épreuve était surtout périlleuse pour les Frondeurs ; car tout l'esprit du coadjuteur ne pouvait dissimuler ce qu'il y avait d'embarras dans leur position, depuis qu'ils s'étaient condamnés au silence, au repos, depuis qu'ils avaient cessé de se plaindre, de déclamer contre la tyrannie, et de prendre sous leur protection quiconque se disait opprimé. Maintenant qu'une autre oppression élevait la voix, en ayant soin de ne pas les mêler dans ses reproches, en accusant uniquement le pouvoir qu'ils avaient eux-mêmes si longtemps combattu et qu'on ne pouvait presque pas injurier sans employer leurs paroles, la popularité, qui faisait toute leur force et qu'ils n'entretenaient plus depuis longtemps, pouvait les abandonner, et se porter du côté où elle va si naturellement, vers ceux qui souffrent et s'écrient. Les partis populaires ne sont certainement pas d'une indulgence extrême ; mais leur rigueur n'est intraitable que lorsqu'ils proscrivent pour leur compte, quand ils punissent ceux qu'ils croient leurs ennemis, lorsqu'ils exercent la terrible justice de leur victoire. Une faction, s'appuyant sur la multitude, qui prête le secours de son inaction aux vengeances d'un gouvernement, qui ne frappe point et laisse frapper, qui ne sert ni n'empêche ce qu'elle n'ose ni approuver ni blâmer, est bien près de sa ruine. Telle était, dans toute sa vérité, la situation de ceux qu'on avait appelés les Frondeurs. A part même les négociations entamées avec les particuliers, la marche des amis qui servaient les princes avait eu pour but une réconciliation avec les anciens ennemis du ministère. C'était lui seul qu'on avait dénoncé dans les pamphlets comme auteur de la violence faite au prince de Condé ; c'était sur lui qu'on avait rejeté les conseils

et les entreprises qui avaient enlevé à ce prince la faveur publique, le siége de Paris surtout, ce tort éternel du parti royal. Dans ces écrits, le coadjuteur et le duc de Beaufort ne recevaient guère moins de louange et d'honneur que le prince de Condé lui-même. Or, il n'y a rien de si dangereux pour la réputation que les éloges qui vous attribuent une conduite toute différente de celle où l'on vous voit persister. Il fallait donc, ou refuser ces avances et se jeter tout à fait du côté de la cour, ou les écouter et rompre avec le gouvernement devant lequel on s'était désarmé. Entre les deux, on demeurait suspect et impuissant. Le cardinal Mazarin voyait bien que c'était là l'état où le parti était réduit, et il le lui faisait sentir sans pitié, en attachant le nom de ses chefs à tout ce qui pouvait paraître odieux, et en se réservant la faculté d'ouvrir quand il voudrait les portes du château de Vincennes.

La démarche éclatante de la princesse douairière de Condé allait mettre en évidence le résultat actuel de ces dispositions, et, dût-elle ne rien produire, cette épreuve n'était pas sans intérêt et sans solennité. Par cela même qu'elle ne produirait rien, elle constaterait un de ces accès d'insensibilité dont parfois les peuples se trouvent saisis. La fille du connétable de Montmorency, la sœur du duc Henri, la femme qui avait eu le dernier amour de Henri IV, la veuve d'un premier prince du sang, la mère du héros de Rocroy et de Lens, s'était donc présentée sur le passage des conseillers de la grand' chambre, accompagnée de la duchesse de Châtillon et du marquis de Saint-Simon, frère aîné du duc. Puis, sa requête ayant été reçue par un de messieurs, elle était allée, de chambre en chambre des enquêtes, demander aide et justice. Le premier président, qu'on soupçonnait de ne lui pas être trop contraire, laissa la compagnie s'assembler et la discussion s'ouvrir sur ce sujet. Comme on en avait donné avis au duc d'Orléans, qui ne paraissait pas savoir trop bien quel parti prendre, il fut arrêté qu'on en délibérerait le lendemain, et que cependant la princesse demeurerait « en sûreté » au logis d'un

maître des comptes, situé dans l'enceinte du Palais. Le jour suivant, le duc fit dire au parlement [28 avril] que le séjour de la princesse à Paris était un acte de désobéissance, qu'en cet état on ne pouvait pas l'écouter, mais que, si elle faisait quelques lieues sur la route du Berry, cela pourrait lui être compté auprès de la reine dont on attendait le retour. Le premier président ne trouva pas encore cette réponse assez formelle et pria le duc d'Orléans de venir faire entendre sa volonté à la compagnie, ce qui prolongeait d'un jour la sauvegarde de la princesse et la mettait en présence de l'oncle du roi. Le lendemain, en effet, le duc d'Orléans vint au Palais [29 avril] et trouva la princesse sur son chemin. Elle se mit à genoux devant lui; elle réclama humblement la protection du duc de Beaufort et du coadjuteur de Paris, qui, dit-il, « faillit à mourir de honte. » Le prince la fit retirer poliment, mais avec assez de sévérité. Ensuite il dit à la compagnie qu'on ne pouvait délibérer sur la requête de la princesse, ni la souffrir plus longtemps à Paris, mais qu'il prenait sur lui de promettre qu'elle resterait librement, trois jours après le retour de la reine, au lieu où elle allait se retirer sur-le-champ. Les magistrats se levèrent; la princesse partit pour le Bourg-la-Reine, d'où on lui permit de se rendre à Valery, et il n'en fut rien de plus de cette tentative qui, en un autre temps, aurait pu remuer tout un pays. Le cardinal Mazarin trouva encore qu'on avait trop fait pour la princesse; il reprocha au duc de Beaufort et au coadjuteur, qui le rapporte, « de n'avoir « pas profité de cette occasion pour faire voir leur pouvoir « sur le peuple. » Cela pouvait être de sa part fort vilain, mais il était dans son droit à leur égard et il maintenait son rôle.

Le retour de la reine eut lieu [2 mai] trois jours après l'avortement de cette démarche pathétique. Elle revenait avec un succès de plus pour son autorité et avec une cause nouvelle de punir. Il était à présent certain que ni le duc de Bouillon, ni le maréchal de Turenne, ni le duc de la Rochefoucauld, ne

voulaient se départir de leur révolte; on avait de plus la preuve que la duchesse de Longueville était revenue de Hollande, qu'après avoir tenté inutilement la fidélité du gouverneur d'Arras, elle s'était rendue à Stenay, et que là, elle et le maréchal de Turenne avaient traité avec les Espagnols. Pour un acte de cette nature et consenti par un tel homme, il n'y a rien de plus sûr que de prendre son propre aveu. « Monsieur de Turenne et monsieur le comte de Fuensaldagne se « virent d'abord, dit le maréchal, dans la ville de Marche, et « le comte pressa fort pour avoir la citadelle de Stenay, seule « place qui restât au parti. Quoique monsieur de Turenne « n'eût d'autre ressource que dans les Espagnols, il risqua « plutôt de rompre la négociation que de livrer un lieu dans « lequel il pût être hors de leur pouvoir quand il le voudrait, « et, comme son dessein avait toujours été de ne demeurer « avec eux qu'autant que la parole qu'il avait donnée de travailler à la liberté de monsieur le Prince l'y obligerait, il « était bien aise de demeurer en lieu où il pût disposer de lui. « Ainsi, après une contestation de six semaines, il ne con« clut rien à Marche durant les trois jours qu'il y demeura « avec monsieur de Fuensaldagne; mais la négociation con« tinua par le moyen de Don Gabriel de Tolède, envoyé à « Stenay pour traiter avec madame de Longueville et mon« sieur de Turenne. Le traité fut conclu [20 avril], dans le« quel monsieur de Fuensaldagne promettait au nom du roi « catholique, madame de Longueville et le maréchal en leur « nom, de ne se point accommoder que monsieur le Prince « ne fût hors de prison et que l'on n'eût offert une paix juste, « égale et raisonnable à l'Espagne. » C'était bien là une association complète avec les intérêts de l'étranger, beaucoup plus grave que ne l'était la guerre civile, pour laquelle d'ailleurs l'Espagne devait fournir hommes et argent. Il n'y avait donc que justice à rendre définitive [9 mai] la déclaration rendue précédemment contre le maréchal, contre le duc de Bouillon qui depuis avait levé des troupes en Limousin, contre

le duc de la Rochefoucauld qui avait marché à travers pays pour empêcher la remise de Saumur au roi, et d'y comprendre la duchesse de Longueville, à la place du maréchal de Brézé que la mort en avait retiré. Le parlement enregistra encore tout cela [16 mai] sans difficulté, et ne voulut pas même prendre connaissance d'une requête du duc de Bouillon, qui prétendait ne pouvoir être considéré comme désobéissant, puisqu'il se tenait chez lui, après avoir fait sa soumission au bailliage de Brives dans la juridiction duquel il demeurait. Il donna en outre commission d'informer [23 mai] contre les sieurs de Matha et de Fontrailles qui, malgré l'injonction de la reine, étaient restés dans Paris d'où ils avaient écrit à la noblesse des provinces pour l'exciter à demander la convocation des états-généraux, et il renouvela les défenses de faire assemblées, associations, traités ou ligues contre le service du roi. « Après quoi, dit Talon, la compagnie demeura, le reste « du mois et tout le mois suivant, paisible et sans affaires « publiques. » Quant aux Frondeurs, on s'acquitta envers eux [12 mai], d'abord par la publication d'une amnistie pour tous les actes qui avaient précédé l'arrestation des princes, et ensuite par l'investiture donnée au duc de Vendôme, avec survivance au profit du duc de Beaufort, de la charge de grand-maître, chef et surintendant-général de la navigation. Les autres personnages, pour lesquels on avait stipulé des conditions, étaient déjà nantis, et le coadjuteur de Paris ne voulait, assure-t-il, rien accepter. Cependant tout son désintéressement ne pouvait le garantir des soupçons du public, qui croyait savoir qu'on lui avait promis le chapeau de cardinal et qu'il était question de faire épouser sa nièce au neveu du cardinal Mazarin. Le surintendant d'Emery étant venu alors à mourir [25 mai], en paisible possession de l'emploi qui lui avait naguères attiré tant de haine, on lui donna pour successeur le président de Maisons, frère du conseiller Longueil, l'un des magistrats les plus ardents du parti frondeur.

La cour eut donc encore un peu de bon temps à Paris,

encore bien que la détresse des finances se fît sentir cruellement. Elle était venue au point que, faute de quelques centaines de mille livres, on avait failli perdre les plus sûrs et les meilleurs soldats qu'on pût avoir dans un temps de guerre civile. Les Suisses engagés au service de la France s'impatientaient depuis longtemps de n'être pas payés ; déjà, dans plusieurs places frontières, ils avaient mis bas les armes, et, de tous côtés, ils se préparaient à retourner dans leur pays. Il fallut que le garde des sceaux, le surintendant des finances et le secrétaire d'État le Tellier souscrivissent, avec les envoyés des cantons [29 mai], un traité portant règlement des sommes qui leur étaient dues, avec termes de paiement et délégation de deniers, lequel fut ratifié par le roi, puis, pour plus de garantie, enregistré au parlement. Il y était dit formellement qu'outre quatre cent mille livres payées comptant, il « serait « donné par Sa Majesté, dès à présent, des gages pour la « valeur de quatre cent mille autres livres, payables deux « et quatre mois après. » Il paraît que ces gages furent des pierreries de la reine.

C'était à ce moment que l'armée espagnole, rassemblée dans la Flandre, s'avançait en France, et que le maréchal de Turenne allait la joindre avec ses troupes de Stenay. La défense du territoire contre l'ennemi extérieur avait été confiée au maréchal du Plessis. Le cardinal Mazarin lui-même y porta bientôt tous ses soins. La cour venait [2 juin] de s'établir à Compiègne, résidence que le voisinage des opérations militaires pouvait bien faire considérer comme un poste. L'ennemi, en effet, après avoir manœuvré quelque temps le long de la frontière, était entré en Picardie, où il avait pris en cinq jours [10-15 juin] le Catelet. Le cardinal se rendit à La Fère, puis à Saint-Quentin, pour conférer avec le maréchal du Plessis sur les moyens de défendre Guise, où les Espagnols avaient aussitôt mis le siége. Pendant qu'il s'occupait de ces soins avec une louable activité, la nouvelle lui arriva, en présence de l'étranger campé dans le royaume, que la guerre

civile venait de s'y rallumer. Il avait réellement eu le tort de négliger deux sujets d'inquiétude pour un pouvoir aussi menacé que le sien; le séjour de la jeune princesse de Condé à Montrond et les différends de la Guyenne avec son gouverneur. L'arrangement fait quelques mois auparavant pour la pacification de Bordeaux n'avait rendu ni les Gascons plus dociles, ni le duc d'Épernon plus prudent. Le seul moyen d'apaiser les esprits semblait être de donner au duc un autre gouvernement et à la province un autre gouverneur. Mais le cardinal, qui voulait marier une de ses nièces avec le duc de Candale, se croyait obligé, tant par cet intérêt que par la raison d'État, à soutenir le père de son futur neveu. Nous serons assez justifié de ne pas exposer en détail les causes et les accidents de la querelle, quand nous aurons dit que le cardinal de Retz lui-même y trouve « un galimatias inexpli« cable qui n'aurait pu être débrouillé par le bon sens des « Jeannin et des Villeroy infusé dans la cervelle du cardinal « de Richelieu. » Or, ce galimatias prêtait singulièrement aux commentaires des partis. Le hasard voulait encore que les seigneurs engagés dans la cause des princes eussent leur retraite et leurs forces sur les confins de la Guyenne, comme le duc de la Rochefoucauld en Poitou, le duc de Bouillon en Limousin et le duc de Saint-Simon à Blaye; car ce dernier avait d'abord paru fort zélé pour entrer dans ce parti, et, s'il s'en retira par la suite, les dispositions qu'il montrait alors n'en contribuèrent pas moins à encourager les Bordelais. Ceux-ci étaient donc tout préparés, et par leurs propres ressentiments et par les intelligences pratiquées dans leur ville, à faire masse commune de leurs griefs avec ceux qui leur demandaient alliance et leur promettaient appui. Cependant la cour, sur la foi des paroles de la princesse de Condé qui semblait ne requérir que paix et compassion, l'avait laissée, dans son château de Montrond, lier fort librement sa partie par le moyen de l'habile Pierre Lenet. On avait seulement envoyé le maréchal de la Meilleraye pour prendre le commandement des

troupes en Poitou, d'où le duc de la Rochefoucauld [mai] avait jugé à propos de se retirer auprès du duc de Bouillon. Là, se trouvant rassemblé tout ce qu'on avait pu enrôler de noblesse dans les provinces voisines, la princesse et son fils [9 mai] quittèrent leur retraite de Montrond pour aller se mettre à la tête du parti armé. Pierre Lenet raconte un stratagème fort ingénieux dont on se servit pour avoir la route plus sûre. On dit à l'oreille de quelques gens qu'il sagissait d'aller joindre le maréchal de la Meilleraye prêt à passer avec son armée du côté des princes, et telle était alors la vraisemblance de pareils accidents que l'alarme en alla jusqu'à la cour, qui fut longtemps en défiance du maréchal. Ce nouveau voyage de six journées se fit encore sans obstacle; les ducs de Bouillon et de la Rochefoucauld étaient venus au-devant de la princesse; la rencontre eut lieu auprès de Mauriac en Auvergne [14 mai]. Une petite armée, leste et bien équipée, salua de ses acclamations la mère et l'enfant à qui elle vouait son service, et la princesse alla s'établir à Turenne [15 mai]. Presque aussitôt, il y eut exploit de guerre. Une compagnie de gendarmes, portant le nom du prince Thomas de Savoie, avait pris possession de Brives-la-Gaillarde. Le tocsin de Turenne sonna, les paysans de la vicomté s'armèrent, la cavalerie se mit aux champs, et la compagnie, enfermée dans Brives, fut obligée [17 mai] de se rendre à discrétion, sauf les officiers auxquels on livra passage.

Cependant il s'avançait des troupes du gouvernement de Guyenne, sous le commandement du chevalier de la Valette, frère naturel du duc d'Épernon, et il n'y avait pas apparence de pouvoir se maintenir dans la vicomté. C'était d'ailleurs pour se jeter dans Bordeaux que la princesse avait fait ce voyage, et les ducs s'étaient engagés à l'y conduire. Ce qui retardait l'exécution de ce projet, était que le duc de Saint-Simon venait de changer d'avis, et qu'il ne voulait plus ni livrer sa place de Blaye, ni employer son influence sur les Bordelais au profit de la princesse. Il fallut pourtant, sans être bien assuré de trouver les portes ouvertes, se diriger vers la

ville où il y avait un parlement qui pouvait appuyer la levée d'armes par des arrêts. On partit donc de Turenne [22 mai] en équipage de guerre, trompettes sonnantes, enseignes déployées, au nombre de deux mille quatre cents hommes, et l'on marcha le long de la Dordogne, que la princesse et son fils descendirent en bateau jusqu'à Limeuil, pendant que l'armée suivait le rivage et faisait tête à l'ennemi. Après un petit combat [24 mai], dont le plus notable avantage fut la saisie d'une cassette contenant la correspondance du chevalier de la Valette, la princesse et l'armée reprirent ensemble leur route à travers le pays, et arrivèrent [29 mai] à Coutras. Là, on apprit que la ville de Bordeaux était toute prête à recevoir une princesse et son fils venant y chercher protection, mais sans la puissante escorte qui les avait amenés. La princesse partit donc de Coutras avec son fils et sa maison, passa la Dordogne, s'embarqua sur la Garonne, et entra [31 mai] dans la ville, accueillie par les bénédictions et les transports de tout le peuple. En même temps y arrivait un envoyé de la cour, que la princesse eut grande peine à sauver des mains de la multitude, après avoir délibéré toutefois avec ses amis pour savoir s'il ne serait pas de bon exemple qu'on le laissât égorger. [Puis 1er juin] elle se présenta suppliante au parlement, pendant que trente mille voix appuyaient sa requête de leurs menaces, et il intervint arrêt portant que cette requête serait adressée au roi, avec les remontrances de la compagnie tendantes à ce que les princes prisonniers fussent renvoyés à leurs juges naturels, en priant Sa Majesté d'agréer que la princesse et son fils demeurassent en toute sûreté dans la ville, sous sa sauve-garde et celle de sa justice. Le lendemain, les ducs de Bouillon et de la Rochefoucauld vinrent y prendre logis [2 juin], sans autre permission que celle du peuple qui les appelait, et firent admettre aussi par le parlement [4 juin] leur requête d'opposition à la déclaration rendue contre eux. La compagnie avait exigé de la princesse, avant toute délibération, l'assurance qu'elle n'entreprendrait rien

contre le service du roi. Moyennant cette parole, elle put se rendre tout à fait maîtresse dans la ville, en chasser les magistrats qui lui étaient contraires, faire des levées, envoyer des agents en Espagne, correspondre avec tous les seigneurs qui lui offraient ou à qui elle demandait leurs secours, ordonner et faire exécuter des actes d'hostilité dans le voisinage, sans que le parlement y trouvât à redire. Bientôt il adressa lui-même [18 juin] une lettre au parlement de Paris pour réclamer son assistance, tant sur le fait de la captivité des princes non jugés, que sur les propres griefs de la province. Puis il s'avança, dans un jour d'alarme, jusqu'à confier aux ducs [22 juin] deux postes pour la défense de la ville. Enfin il refusa [24 juin] de recevoir une lettre que le maréchal de la Meilleraye lui avait envoyée par un trompette, en disant, comme le parlement de Paris avait fait autrefois, qu'on ne s'adressait ainsi qu'à des ennemis, et il rendit arrêt [25 juin] portant formelle déclaration de guerre contre le duc d'Épernon, ses fauteurs et adhérents, « comme infracteurs de la « paix, ennemis du roi et de son État, et perturbateurs du « repos public. »

Tout cela s'était passé à Montrond, à Turenne, à Bordeaux, pendant le tranquille séjour de la cour dans Paris et son voyage en Picardie. Quelque louable que pût être l'attention prêtée par le conseil de la reine aux mouvements de l'ennemi étranger sur la frontière, elle ne l'excusait pas certainement d'avoir laissé, presque sans s'émouvoir, un parti se former avec tant de loisir, traverser en armes trois provinces, et occuper une des villes principales du royaume. Le seul effort qu'on semblait avoir fait pour l'empêcher était l'envoi [18 mai] d'une lettre de cachet, adressée au parlement et aux jurats de Bordeaux, portant défenses d'y recevoir la princesse de Condé; et cette lettre était parvenue, douze jours après sa date, au moment même où les Bordelais lui ouvraient leurs portes. L'agent de la cour, dépêché pour faire exécuter cet ordre, avec de nouvelles lettres écrites huit jours plus tard [26 mai], avait

été reçu dans la ville et tiré de péril, comme nous l'avons vu, par la princesse elle-même. Depuis, on n'avait eu nouvelles des volontés du gouvernement que par la lettre du maréchal de la Meilleraye, refusée pour défaut de formes, et qui contenait la promesse de rappeler le duc d'Épernon, si les Bordelais mettaient la princesse et les ducs hors de leurs murs. A Paris, c'était à peine si les particuliers savaient quelque chose de tous ces événements, et l'arrivée du conseiller apportant la lettre du parlement de Bordeaux [28 juin] en donna presque la première certitude. Cependant les choses étaient allées trop loin pour qu'on pût y rester indifférent. Le cardinal Mazarin quitta l'armée, dont il s'était encore rapproché de nouveau, et après avoir recommandé au maréchal du Plessis, quoique sans beaucoup d'espoir, le secours de Guise assiégé par l'Espagnol, il ramena le roi de Compiègne à Paris [29 juin], pour aviser aux affaires de la Guyenne. Le plus sûr parut être d'y aller avec tout l'appareil royal, comme on avait déjà fait heureusement en Normandie et en Bourgogne. Le roi prit donc congé du parlement [1er juillet], en laissant à sa prudence de résoudre s'il devait recevoir « le soi-disant député de Bor- « deaux, » et en lui annonçant que le duc d'Épernon était rappelé. Le bonheur voulut qu'on apprît alors la levée du siége de Guise [2 juillet], service éminent du maréchal du Plessis, auquel la postérité n'a pas fait sa juste part de gloire, et la cour [4 juillet] se mit en chemin, laissant le duc d'Orléans pour commander en deçà de la Loire, et le garde des sceaux avec le secrétaire d'État le Tellier pour l'assister dans le conseil, celui-ci d'ailleurs ayant charge de surveiller l'autre.

Le voyage ne se fit pourtant pas avec la même promptitude qu'on avait mise à partir. Cette fois le cardinal Mazarin ne tournait pas le dos à Paris sans regarder souvent derrière lui. Des symptômes d'une opposition plus vive que celle à laquelle il avait affaire depuis six mois, commençaient à gêner ses mouvements. Il avait laissé le parlement prêt à entendre

le député d'une autre compagnie, et le mot « d'union, » ce mot funeste qu'il avait eu jadis le tort de mal prononcer, semblait déjà le poursuivre sur sa route. Ses nouveaux amis, les Frondeurs, voyant un peu de compassion publique s'attacher à la courageuse infortune des princesses, et la haine populaire s'adoucir au point d'écouter avec quelque intérêt la justification des prisonniers, ne se souciaient pas de partager l'impopularité toujours croissante d'un ministre, qui d'ailleurs ne se livrait pas à eux sans réserve. Suivant l'usage constant des partis, lorsqu'ils ont prêté un peu d'aide au pouvoir, ils ne voulaient pas que l'autorité royale s'affermît, par les moyens qui lui sont propres, de manière à pouvoir se passer d'eux, et ils avaient combattu la résolution qu'on exécutait maintenant, dans la crainte que le cardinal Mazarin ne devînt trop fort contre eux, soit par la dispersion du parti des princes, soit par un accommodement. C'est pourquoi la cour avançait lentement, s'arrêtait souvent en chemin, et communiquait un peu plus avec Paris qu'avec Bordeaux. Il lui fallut ainsi près d'un mois pour arriver à Libourne [1er août]; ce qui n'empêcha pas les relations du parti contraire de publier qu'on avait « fait « marcher le roi à grandes journées. » Pendant ce temps, la princesse de Condé s'était fortifiée dans Bordeaux. Rien n'avait troublé le bon accord de ses amis avec le parlement pour la défense commune, jusqu'au jour où un agent espagnol, porteur d'un traité tout semblable à celui qu'avaient signé la duchesse de Longueville et le maréchal de Turenne, mais assez mal pourvu d'argent, fut conduit publiquement [8 juillet] au logis de la princesse. Alors le parlement s'effraya; il rendit arrêt [9 juillet] pour faire informer de la venue de cet étranger, avec ordre au peuple de lui courir sus. Le peuple se souleva en effet, mais contre le parlement. La multitude [11 juillet] courut au palais, obligea les magistrats à lever leurs audiences et à s'assembler, les empêcha de sortir, et leur enjoignit avec menaces de proclamer, par arrêt, ce qu'ils avaient toujours esquivé avec soin, quoique l'exemple

leur en eût été donné longtemps auparavant par l'assemblée de l'Hôtel-de-Ville, l'union formelle de la province avec la princesse de Condé. La princesse elle-même se porta généreusement au secours de la compagnie assiégée. Il se trouva qu'elle avait en elle la faculté de haranguer la foule et de l'émouvoir. Elle parla aux magistrats avec esprit, au peuple avec dignité. Dans le même instant arrivait, sous la conduite d'un des jurats, une troupe armée qui venait délivrer la compagnie et qui commença par tirer quelques mousquetades. Une lutte sanglante allait s'engager, si la princesse n'eût entraîné à sa suite, par une exclamation jetée à propos, tout le flot des mutins qu'elle retira du combat, en lui épargnant la honte de fuir. Ainsi du moins le raconte Pierre Lenet, peut-être avec quelque complaisance pour sa jeune héroïne; car d'autres relations attribuent tout l'honneur de la dispersion du peuple aux coups de mousquet tirés contre lui. Après cela le parlement, encouragé d'ailleurs par les bonnes nouvelles qu'il recevait de son député à Paris, se rapprocha tout à fait de ceux qui disposaient du peuple dans Bordeaux, à qui était promis l'or de l'Espagne, et qui seuls avaient intelligence avec les seigneurs et gentilshommes d'alentour. Il rendit successivement tous les arrêts qu'on lui demanda, pour avertir le parlement de Paris et le duc d'Orléans [15 juillet] des justes défiances que donnait à la province l'approche du cardinal Mazarin, pour ordonner la continuation des mesures de défense, pour renouveler [21 juillet] la protection accordée à la princesse et à ses serviteurs ainsi que l'union de tous les corps de la ville, pour remontrer au roi [26 juillet] le désespoir où l'arrivée des troupes conduites par le cardinal allait jeter les peuples, pour interdire à celui-ci l'entrée de Bordeaux, et enfin [28 juillet] pour renouveler contre lui, dès qu'il serait dans le ressort de cette juridiction, l'arrêt du parlement de Paris, déjà renouvelé de celui qui avait été rendu contre le maréchal d'Ancre, en ajoutant qu'il serait envoyé des lettres circulaires à tous les parlements du royaume afin de les con-

vier à en faire autant. Le roi ayant écrit à la compagnie [25 juillet] qu'il se disposait à entrer dans la province et qu'il en attendait une députation, elle consentit [28 juillet] à nommer des députés, mais leur défendit toute communication directe ou indirecte avec le cardinal, le duc d'Épernon et ceux mêmes de ce corps qui s'en étaient séparés; elle fit publier, afficher, distribuer son arrêt contre le cardinal, et enfin elle voulut [31 juillet] qu'on procédât à l'élection des jurats, malgré un ordre du roi qui défendait, sous peine de la vie, de s'assembler pour cet objet avant son arrivée. Bordeaux en était là quand la cour s'établit [1er août] à huit lieues de ses portes.

Mais à Paris aussi les événements avaient marché. Là, on avait laissé un député du parlement de Bordeaux, ayant charge de parler pour sa compagnie à une autre compagnie souveraine, et il était bien certain que celle-ci ne perdrait pas l'occasion d'entendre un discours et de délibérer. Tout ce qu'elle put faire de plus soumis fut d'inviter le duc d'Orléans [4 juillet], comme lieutenant-général du royaume en l'absence du roi, à venir y prendre sa place. Le prince crut étouffer cette affaire en déclarant [6 juillet] que le duc d'Épernon était rappelé, que le roi avait la meilleure volonté pour les Bordelais, et que sa présence allait pacifier la province. On fit aussitôt registre de ses paroles, mais on n'en introduisit pas moins le député, qui débita sa harangue et remit ses lettres avec les documents à l'appui; après quoi, l'avocat-général ayant conclu à ce que le tout, bien et dûment registré, fût envoyé à la reine sans autre recommandation ni remontrances, la discussion s'ouvrit et bientôt s'échauffa. Des opinions, qui depuis longtemps n'avaient plus d'organes que dans les pamphlets, s'exprimèrent alors avec autorité. Les partisans des princes demandaient qu'on fît instance auprès de la reine pour obtenir leur délivrance; les vieux ennemis du ministère se contentaient d'appuyer les griefs particuliers du parlement de Bordeaux contre le duc d'Épernon, protégé du car-

dinal. Cet avis, auquel se rangea la minorité pacifique, fut enfin adopté et l'arrêt porta [8 juillet] « qu'il serait fait « de très-humbles remontrances pour prier Leurs Majestés de « faire cesser les troubles de la Guyenne et de satisfaire le « parlement de cette province sur les plaintes contenues en « sa lettre. » C'était déjà quelque chose de très-hardi que de s'entremettre, même par voie de simples représentations, dans la querelle d'une province qui avait aussi sa justice souveraine, et l'avocat-général Talon avait eu toute raison de dire en latin, sans doute pour adoucir sa pensée, que « cela « ne regardait pas la cour. » Aussi était-ce là ce qui avait donné courage au parlement de Bordeaux pour ses derniers actes d'insurrection. Mais en ce qui concernait celui de Paris, il y avait loin encore de son arrêt à l'exécution. Il fallait nommer des députés, dresser les remontrances, avoir un jour et un lieu fixés pour les présenter, faire un long voyage, et il se pouvait que ce fût de la procédure perdue. Le parlement, qui ne voulait rien perdre, trouva moyen de retenir en quelque sorte sur son bureau toute l'affaire de Guyenne par une de ses dépendances. Dans les plaintes des Bordelais, il y en avait contre un maître des requêtes, intendant de justice en Limousin. Celui-ci était de la compagnie, partant son justiciable. Un particulier le mit en cause ; il récusa lui-même son rapporteur, qui n'était pas moins que le sieur de Broussel. Cela fit deux procès au lieu d'un [9-30 juillet], et plus de matière qu'il n'en fallait pour alimenter la discussion, jusqu'à ce qu'on eût pu atteindre la reine, obtenir audience, et s'acheminer au lieu où toute la question du moment était pendante.

CHAPITRE II

La cour établie à Libourne. — Le commandant du château de Vayres pendu par ordre du roi. — Représailles exercées à Bordeaux. — Arrivée d'un gentilhomme du duc d'Orléans à Bordeaux. — Délibération du parlement de Paris sur les propositions du duc d'Orléans pour la paix de Guyenne. — Le parlement de Bordeaux envoie ses remontrances à Paris. — L'armée du roi marche contre Bordeaux. — Prise du faubourg Saint-Surin. — État des esprits à Paris sur le sujet des affaires de Bordeaux. — Progrès du maréchal de Turenne et des Espagnols en Champagne. — Translation des princes à Marcoussis. — Relation faite au parlement de Paris sur l'état des choses en Guyenne. — Démarche de l'archiduc pour la paix générale. — Nouvelle députation du parlement et du duc d'Orléans vers la reine. — La proposition de l'archiduc abandonnée. — Nouvelles conférences pour la paix de Bordeaux. — Conclusion du traité. — Entrevue de la princesse de Condé avec la reine

[1650]

La reine, avec ses enfants et le cardinal Mazarin, était arrivée [1er août] à Libourne. Le duc d'Épernon avait quitté la province ; mais il y avait laissé ses troupes, sous les ordres du chevalier de la Valette, son frère naturel, et le maréchal de la Meilleraye y commandait un corps d'armée séparé. Suivant les idées des Bordelais, le duc était, non plus leur gouverneur, mais leur ennemi ; son frère continuait les hostilités dans son intérêt, en attendant que le cardinal Mazarin le ramenât lui-même dans la ville, pour l'y rétablir et célébrer le mariage de sa nièce avec le duc de Candale. Le maréchal, auquel on ne pouvait pourtant pas contester qu'il agît au nom du roi, n'était que l'exécuteur des mauvaises passions du car-

dinal. C'était ainsi que le parlement de Bordeaux lui-même exposait, dans une lettre au parlement de Paris, l'état de la querelle au moment où ses députés partaient pour aller saluer la reine. Ils se vantèrent, au retour [4 août], d'avoir parlé fortement en présence du cardinal Mazarin, mais sans communiquer avec lui et en le bravant du regard. La reine leur avait donné une réponse écrite, où elle demandait formellement si la ville était prête à recevoir le roi avec ses troupes et à faire sortir ceux qu'il avait déclarés criminels. Cette question, quoique assez simple, embarrassa fort le parlement, qui commençait à pencher vers la soumission, quand on apprit que la reine venait de faire pendre [4 août] le commandant du château de Vayres sur la Dordogne, occupé par les troupes bordelaises, et qui avait eu l'audace de tenir contre une armée royale. Ce n'était là toutefois que l'application de la jurisprudence militaire sur la qualité des places ayant droit de se défendre, justifiée par de nombreux exemples même dans la guerre avec l'étranger, et que le cas de rébellion ne pouvait certainement pas adoucir. Cependant l'effet qu'elle produisit [6 août] fut d'entraîner le parlement et la population entière dans un même sentiment de fureur et de désespoir. Les généraux du parti auraient pu se contenter de ce transport inattendu, qui mettait à leur disposition tant de bras, en laissant le bon droit de leur côté ; ils voulurent y mêler une satisfaction sanglante. Il y avait dans la ville plusieurs prisonniers de l'armée royale, que l'on avait ramenés des expéditions faites aux alentours. On en choisit froidement un, le baron de Canolle, major du régiment de Navailles, pris cinq semaines auparavant dans une attaque, et qu'on avait laissé demeurer librement à Bordeaux sur sa parole. On alla le chercher dans une maison où il jouait avec des dames, et on le conduisit, sans plus de retard ni de formalités, sur le port, où il fut pendu. Ces féroces représailles, sur lesquelles on avait eu le soin de faire délibérer des députés du parlement, les jurats, les officiers des compagnies bourgeoises, et dont l'exé-

cution avait été aidée par un attroupement populaire, « étonnèrent la cour et redonnèrent de la vigueur aux Bordelais; » c'est ainsi qu'en parle le duc de la Rochefoucauld, un de ceux qui les avaient conseillées. Et ici nous sommes obligé de remarquer que toute la compassion des historiens est pour le commandant de Vayres, bourgeois armé, puni, selon une loi rigoureuse, pour un acte de sa volonté, et dans la chaleur de l'action, tandis qu'ils acceptent comme une généreuse résolution le meurtre calculé d'un homme de guerre, mis à mort contre le droit des gens, longtemps après le combat, pour avoir fait seulement ce qui était de son devoir et de son métier. Tant il y a d'intelligence et d'équité dans ces jugements empruntés aux traditions intéressées des partis !

Ce qui est certain, c'est que les Bordelais s'échauffèrent dans leur résistance, et qu'on ne vit pas les effets de la juste colère dont la reine devait être animée. Le parlement de Guyenne, sachant que celui de Toulouse se disposait à l'appuyer, ordonna [9 août] que ses remontrances contre le cardinal Mazarin, quand elles auraient été rédigées, et son arrêt pour lui interdire l'entrée de la ville, seraient envoyés à toutes les compagnies souveraines, et qu'on écrirait au roi pour s'excuser de ne pas répondre à ses deux questions, comme étant injurieuses envers ses fidèles officiers. Le greffier, porteur de cette lettre, en avait une aussi pour les députés du parlement de Paris, qu'on savait arrivés auprès de la reine et qu'on croyait devoir y rester au moins quelques jours. La mort du chevalier de la Valette [9 août], blessé dans un combat aux portes de la ville, augmenta encore l'ardeur générale. Les préparatifs d'un siége demandaient du temps, et le parti de la princesse l'employait à engager chaque jour le parlement ou la ville dans quelque mesure violente, tandis que, de son côté, il ne négligeait aucune occasion pour négocier, sur le principe de la liberté des princes, toute espèce d'accommodement. La résolution des Bordelais fut aussi puissamment excitée par une revue générale de la bourgeoisie sous

les armes [16 août], où il se trouva, les uns disent vingt-cinq, les autres dix mille hommes, qui défilèrent glorieusement devant la princesse, pendant que son fils applaudissait à leur attitude martiale, et « demandait à grands cris son épée « pour aller tuer Mazarin. » Dans ce même moment, peu favorable aux démarches pacifiques, un gentilhomme de la maison du duc d'Orléans était aux portes, et demandait à être introduit. On le fit attendre plusieurs jours, sous différents prétextes, dont le plus considérable était qu'il avait adressé ses lettres « à messieurs du parlement de Bordeaux, » au lieu de les appeler « messeigneurs, » comme il leur était dû. Admis enfin dans la ville [21 août], il ne put communiquer qu'avec les plus zélés du parti, n'entendit que des cris de haine et de malédiction contre le cardinal, et après avoir présenté sa créance au parlement [22 août], il repartit sur-le-champ, éconduit et fort effrayé. La mission qu'il était venu remplir avait cependant été concertée entre le duc d'Orléans, considéré de tout le monde comme le médiateur nécessaire de ce différend, et le parlement de Paris, qui semblait bien près d'y être partie intéressée. Cette compagnie, que nous avons laissée, six semaines auparavant, avec ses remontrances prêtes à suivre la reine, les avait envoyées par une députation qui n'avait pu la joindre qu'à Libourne. On lui avait fait bon accueil [10 août], on l'avait écoutée, puis congédiée fort civilement, mais très-vite, et elle avait repris le chemin de Paris, sans avoir pu même communiquer avec l'envoyé de Bordeaux. Pendant qu'elle faisait ainsi trois cents lieues pour aller et revenir, les députés de Bordeaux à Paris avaient fini par obtenir de l'oncle du roi qu'il entrât en conférence avec le parlement sur cet objet. Là, il avait nettement posé [6 août] les conditions qu'il s'engageait à faire agréer par la reine pour la pacification de la Guyenne. C'était d'abord la retraite et, s'il le fallait, le remplacement du duc d'Épernon ; puis une amnistie générale pour tous ceux qui avaient pris les armes, et une abolition pour ceux qui la demanderaient à raison des traités faits avec

l'Espagne ; enfin la permission à la princesse de Condé et à son fils de demeurer en toute sûreté dans une de leurs maisons. Elles devaient être acceptées dans dix jours, à compter de celui où le courrier partirait, autrement le prince se tenait quitte envers tous de sa parole. Le parlement, après une délibération où les avis les plus violents furent exprimés sans réserve, s'était cependant associé [9 août] aux offres du prince, en ordonnant qu'elles seraient consignées sur ses registres, et appuyées par la députation qu'il croyait avoir encore auprès de la reine. Les députés de Bordeaux en avaient été avertis les premiers, avec charge de le mander à leur compagnie, qui en effet avait eu connaissance de ce résultat dès avant la démonstration belliqueuse des bourgeois. La reine elle-même y avait obtempéré [14 août] en suspendant de son côté les hostilités pendant dix jours, ce dont les Bordelais, qui ne s'en vantaient pas, avaient fort bien profité. Ce n'était la faute ni d'elle, ni de l'envoyé du duc d'Orléans, si ce gentilhomme était resté presque toute une semaine sans pouvoir entrer dans Bordeaux. Or, le jour où le parlement de Guyenne lui donnait audience était justement l'avant-veille de celui où la suspension d'armes devait finir, et ce délai était déjà beaucoup plus long que celui qui avait été d'abord fixé par le duc d'Orléans, avec l'approbation du parlement de Paris. L'intervention du prince et celle de ce parlement se trouvaient donc épuisées, et il ne restait plus qu'à obtenir l'obéissance par les armes. Des deux côtés, on se disposa sérieusement à la guerre. Les troupes du roi s'avancèrent [23 août] vers la ville, et le parlement assiégé lança contre le cardinal Mazarin et le duc d'Épernon ces remontrances si souvent annoncées, qu'il tenait depuis un mois comme suspendues sur la tête des coupables, après lesquelles enfin le canon seul pouvait parler.

Il se passa pourtant encore quelque temps sans qu'on en vînt aux mains. La reine [27 août] s'était rapprochée de l'armée qui se tenait sur les bords de la Garonne, en face et un

peu au-dessous de Bordeaux, avec l'intention de passer la rivière et d'investir les faubourgs du côté du Médoc. Avant de commencer l'attaque, elle voulut encore une fois justifier sa résolution par un manifeste, et de Bourg-sur-Mer où elle avait pris sa demeure, au confluent de la Garonne et de la Dordogne, elle fit publier [30 août] une déclaration dernière, où il faut dire en toute vérité qu'elle avait seulement le tort d'avoir trop bon droit pour si peu de force. Elle y accordait trois jours de plus aux habitants de Bordeaux pour rentrer dans leur devoir, après quoi il ne resterait pour eux « aucune « espérance de grâce et de pardon. » L'effet suivit d'assez près la menace. Les troupes du maréchal de la Meilleraye traversèrent la Garonne, entrèrent dans le Médoc où elles se joignirent à celles dont le chevalier de la Valette avait eu le commandement, maintenant placées sous les ordres du comte de Palluau, et les deux armées, après avoir reçu la visite et les encouragements du cardinal, s'avancèrent vers Bordeaux [5 septembre], contre le faubourg appelé de Saint-Surin, au nord de la ville. Les barricades qu'on y avait faites furent vigoureusement défendues par les ducs de Bouillon et de la Rochefoucauld avec leurs gens et par les bourgeois qui s'y montrèrent pleins de courage. Cependant les troupes du roi s'en emparèrent après une assez grande perte des leurs et se logèrent dans le faubourg. L'ardeur des habitants de Bordeaux n'en fut pas encore abattue. Il restait de ce côté pour fermer l'entrée de leur ville un ouvrage assez faible qui couvrait la porte dite de Dijeaux, et le maréchal de la Meilleraye prit ses dispositions [8 septembre] afin de l'attaquer suivant les règles, en ménageant ses soldats. Les ducs y portèrent toutes leurs forces et s'y maintinrent [8-16 septembre] contre les efforts des assiégeants. Mais si l'obstacle était là, ce n'était pas là qu'était la solution, et les combats livrés devant la demi-lune de la porte « Dijeaux » ne servaient plus qu'à prouver inutilement la vaillance des deux partis, en multipliant les deuils dans l'un comme dans l'autre.

C'était de Paris qu'allait venir le dénouement de cette longue et infructueuse querelle. La dernière fois que le duc d'Orléans et le premier parlement du royaume s'en étaient occupés, il y avait eu déjà de nombreux témoignages d'impatience contre le ministre sur lequel, comme il est d'usage, on rejetait le blâme de tout ce qui ne finissait pas. Les anciennes inimitiés dont il avait été l'objet s'étaient réveillées, et il en en avait éclaté de nouvelles. A ceux qui le haïssaient toujours malgré l'arrestation des princes, étaient venus se joindre ceux qui, pour cela même, l'avaient pris en haine. Des Frondeurs non satisfaits et de leurs adversaires offensés, il s'était formé un nouveau et nombreux parti auquel l'aversion pour sa personne servait de ralliement. Dans le peuple et parmi les bourgeois qui n'avaient pas de ménagements à garder, pas de savantes combinaisons à suivre, et qui se laissaient aller à la conduite de leurs sentiments, la liaison de ces répugnances diverses s'était promptement opérée. Aussi avait-il été facile de rassembler la multitude autour du parlement, le jour où il délibérait sur la proposition du duc d'Orléans, et l'ancien cri de Paris, devenu avec une grossière variante celui de Bordeaux, le cri de « Vive le roi et point de Mazarin » s'était fait entendre de nouveau [8 août] dans la grande ville. Ceux qui s'exprimaient autrement que par le tumulte n'étaient pas pourtant moins animés à déchirer le ministre auteur de tout le mal. Mais les choses se dessinaient d'une manière moins nette dans les assemblées du parlement et dans les conseils des gens habiles. L'alliance des Frondeurs avec le gouvernement tenait toujours, et obligeait les premiers à de grandes précautions. Comme tout ce qu'ils étaient encore reposait sur un restant de faveur populaire, ils ne pouvaient risquer de le perdre sans s'anéantir complétement en se réduisant à leur valeur personnelle ; et pourtant ils ne voulaient pas plus que le cardinal Mazarin, ils voulaient moins que le cardinal lui-même, faire cesser la captivité des trois princes, qui avait été leur victoire, qui demeurait leur sûreté. Par le moyen du

coadjuteur de Paris, ils gouvernaient la volonté du duc d'Orléans, que la seule idée de voir le prince de Condé en liberté faisait « mourir de peur, » suivant l'expression du cardinal Mazarin. Toutes les fois donc que l'animadversion contre le cardinal se mêlait à quelque sympathie en faveur des princes, les anciens Frondeurs étaient réduits au silence, par pudeur, par calcul, par embarras, et ceux qui s'étaient saisis de cette arme, autrefois à leur usage, triomphaient à leurs dépens dans le public. Dans le sein même du parlement, l'opinion en faveur des princes et contraire au cardinal, outre l'incontestable avantage de la discussion, avait emporté encore un nombre considérable de voix, et la majorité opposée n'avait eu lieu que par la jonction de ceux qui voulaient mal au cardinal sans vouloir bien aux princes, avec les gens plus paisibles qui ne voulaient mal à personne. De cet état naissaient une foule de propositions et de démarches, entreprises par toutes sortes de personnes, se croisant avec beaucoup de confusion, mais qui toutes aboutissaient à l'une de ces trois issues : obtenir du cardinal Mazarin qu'il mît les princes en liberté avec ou sans satisfaction pour la Guyenne, ce qui déplaisait également au duc d'Orléans et aux Frondeurs; faire la paix avec Bordeaux sans la délivrance des princes, comme le parlement et l'oncle du roi le demandaient en voulant s'en faire honneur; enfin unir le parti des princes à celui de l'ancienne Fronde pour renverser le ministère. Un quatrième moyen, mais qui dépendait du succès de la guerre devant Bordeaux, était d'y accommoder les choses suivant l'intérêt de l'autorité royale, directement et sans intervention ni du duc d'Orléans, ni du parlement, ni des Frondeurs.

Telles étaient les dispositions et les volontés; mais les événements allaient en précipiter l'action. Deux mois s'étaient passés depuis la levée du siége de Guise, et il n'était pas possible que les Espagnols, que le maréchal de Turenne, devenu leur allié, laissassent tranquillement achever l'expédition du cardinal Mazarin contre Bordeaux, sans rien tenter, les uns

pour empêcher le royaume de rejoindre toute sa puissance, l'autre pour sauver son frère menacé de ruine, pour servir la duchesse de Longueville qui lui était devenue trop chère, et enfin pour soutenir son honneur engagé maintenant dans une rébellion. Ce qui expliquait la faiblesse de leurs mouvements en Picardie, était la contrariété de leurs vues et de leurs intérêts. L'Espagnol voulait reprendre ses places, et se souciait fort peu de mettre hors de prison le prince qui avait battu ses armées. Le maréchal n'avait qu'un but, c'était de marcher sur Paris, d'y jeter la terreur et d'obtenir, soit de l'épouvante que prendrait le gouvernement, soit d'un soulèvement populaire, que les portes du château de Vincennes fussent ouvertes ou brisées. Après un long repos qui suivit la levée du siége, le maréchal obtint enfin qu'on se remettrait en marche pour investir la Capelle. Cette ville ayant été prise en dix jours [3 août], on s'empara de Vervins, et le maréchal de Turenne, suivant son dessein, s'avança vers la Champagne où il prit Château-Porcien et Rethel [18 mars]. Alors il invita les Espagnols à pénétrer plus loin avec lui dans le royaume, et les mena jusqu'à Neufchâtel-sur-l'Aisne, d'où il partit lui-même et vint se poster à Fismes en deçà de Reims, après avoir défait [26 août] le marquis d'Hocquincourt qui gardait le passage de la rivière de Vesle. Là, le regard toujours fixé sur Paris et sur le bois de Vincennes, il attira encore auprès de lui toute l'armée d'Espagne, tandis que celle du maréchal du Plessis s'enfermait dans Reims, et il vit ainsi le chemin de Paris ouvert pour un coup de main.

On pense bien que les Parisiens n'avaient pas attendu, pour prendre l'alarme, que les partis de l'armée espagnole vinssent, comme ils faisaient déjà, faire le coup de pistolet jusqu'à Dammartin. Dès l'entrée du maréchal de Turenne en Champagne, ils avaient jeté de grandes clameurs auxquelles on avait répondu en leur demandant de l'argent. Le parlement, que cette nouvelle était venue troubler [18 août] dans sa procédure relative au maître des requêtes intendant de

Limousin, dont il s'occupait toujours, jugea pourtant qu'il y avait à délibérer sur l'approche de l'ennemi, et invita le duc d'Orléans à venir prendre sa place. Ce prince était alors tout joyeux de la naissance d'un fils [17 août], qui allait enfin continuer sa branche et qu'on appelait le duc de Valois. Comme il avait eu grande peur du bruit qui s'était fait à la porte du Palais, lors de la dernière assemblée, on fit mettre douze cents bourgeois sous les armes pour contenir la foule [22 août], et il se rendit au parlement. Les magistrats y parlèrent avec effroi de la marche des armées ennemies, et le prince les rassura, moyennant qu'ils fourniraient les deniers nécessaires à la défense du pays, « sans édit, sans taxe et « sans fouler le peuple. » Ce n'était pas déjà quelque chose de fort aisé. Mais un sujet bien autrement intéressant remplissait la pensée de ceux qui avaient part aux affaires. Il était évident que le maréchal de Turenne en voulait au château de Vincennes, et le royaume était en ce temps si bien gardé que nul ne trouvait, non-seulement impossible, mais difficile, qu'un corps de cavalerie partant de Fismes, ou de la Ferté-Milon, où était l'avant-garde des ennemis, vînt jusqu'aux portes de ce château, les forçât et se retirât librement avec les prisonniers. Cette conviction même était si forte, que plusieurs historiens, prenant la peur pour le fait, ont positivement amené au pied des murs de Vincennes le maréchal de Turenne, qui ne s'avança jamais plus loin que la Ferté-Milon. La prudence voulait donc qu'on ôtât les princes de ce lieu, estimé trop voisin de l'ennemi et de trop facile abord. Mais ces princes n'étaient pas seulement des prisonniers à garder, ils étaient encore des gages sur lesquels plusieurs intérêts différents prétendaient avoir droit, et que chacun voulait retenir à son profit. Telle était la condition où se trouvait réduit le prince de Condé surtout, le héros de tant de batailles, que des gens de robe et d'église se le disputaient comme un butin. Ceux qui servaient le cardinal Mazarin demandaient qu'on transférât les trois princes au Hâvre, où il pouvait mettre un

commandant affidé. Les Frondeurs prétendaient qu'ils seraient beaucoup mieux à la Bastille, sous leur main en quelque sorte et sous la garde du conseiller de Broussel. On trouva heureusement un milieu, qui fut de les enfermer avec leur geôlier, le sieur de Bar, dans le château de Marcoussis, à six lieues de Paris, derrière les rivières de Seine et de Marne, place appartenant au comte d'Entraigues qui la prêtait volontiers pour cet emploi, et où ils furent en effet conduits [28 août] par une nombreuse escorte. Pendant ce temps, le parlement cherchait à résoudre le problème de trouver de l'argent sans le demander à l'impôt. Après de longues délibérations, où l'avocat-général Talon « ose dire qu'il fut avancé « bien des sottises, » toutes les découvertes se réduisirent à proposer l'établissement d'une chambre de justice contre les financiers, et à faire payer d'avance par les détenteurs d'offices une année de leur droit annuel. Ce dernier projet, qui apportait un peu d'argent comptant, fut aussitôt adopté [30 août]; l'autre demeura une menace qui servit à rendre plus facile l'emprunt de quelques deniers aux particuliers les plus riches; le duc d'Orléans donna d'ailleurs l'exemple en prêtant lui-même soixante mille livres.

Maintenant que la compagnie avait payé, elle se crut d'autant plus autorisée à prendre connaissance de ce qui se passait dans le royaume. Si le voisinage des ennemis l'avait effrayée, s'il lui avait fallu boursiller pour défendre Paris contre l'Espagnol, c'était évidemment parce que le cardinal Mazarin avait emmené des troupes à cent cinquante lieues de la capitale, et cela pour réduire une ville où siégeait un parlement. Cette pensée ramenait tout naturellement les esprits à s'occuper de cette affaire, dont il n'avait plus été question depuis trois semaines, et il se présenta coup sur coup plusieurs occasions d'y revenir. Ce fut en premier lieu [1er septembre] l'arrivée des remontrances envoyées par le parlement de Bordeaux à ses députés pour être remises au parlement de Paris; puis [2 septembre] le retour assez tardif de la députa-

tion qui était allée trouver la reine. Il y avait là motif plus que suffisant de s'assembler. Le duc d'Orléans se rendit donc [3 septembre] au parlement, où les députés de la compagnie firent d'abord la relation de leur voyage. Elle était peu chargée d'incidents et d'un fort médiocre intérêt. La mission dont ils avaient eu à s'acquitter datait presque de deux mois. Ils étaient restés longtemps sans partir; ils avaient lentement marché; ils étaient arrivés tard; on les avait gardés quatre heures à Libourne; puis on les avait invités à s'en retourner, et ils n'avaient reçu qu'à Blois la réponse écrite de la reine. Tout cela était bien vieux; mais les députés de la Guyenne avaient du nouveau à raconter et à lire. Ils commencèrent par dire les inutiles efforts qu'avait faits leur compagnie pour s'aboucher avec les députés de Paris, comment elle leur avait dépêché son greffier, et comment celui-ci avait été retenu trois jours à Libourne, où on lui avait arraché la lettre dont il était porteur. Puis ils donnèrent lecture des remontrances, qui parurent à l'avocat-général Talon « écrites d'un trop bon « style pour avoir été faites en Gascogne. » C'était déjà bien assez pour animer les délibérations; le duc d'Orléans leur fournit encore un autre aliment, ou plutôt une diversion. L'archiduc Léopold, qui était venu commander en personne l'armée espagnole après le prise de la Capelle, et qui tenait alors son camp à Bazoches en avant de Fismes, lui avait envoyé la veille un trompette porteur d'une lettre où il lui offrait, suivant le pouvoir que le roi d'Espagne lui en avait donné, de traiter de la paix avec lui. C'était la répétition de ce qui avait été essayé l'année précédente, quand le parlement de Paris était maître de la ville, et il y avait ici cette circonstance nouvelle qu'on ne s'adressait plus à un corps, mais à un homme, comme si tout le pouvoir était en ses mains. Et c'est ce que supposait assez habilement l'archiduc par ces mots qui commençaient sa lettre : « Sachant que Votre Al- « tesse gouverne maintenant avec l'autorité due à sa per- « sonne. » Ainsi cette démarche était à double fin. Elle dé-

nonçait encore une fois au peuple le ministre de la reine comme le seul obstacle à la paix, et elle excitait la jalousie de ce ministre contre l'oncle du roi, qu'on pouvait soupçonner, ou de l'avoir provoquée, ou d'en accepter trop volontiers l'honneur. Le duc d'Orléans n'avait pas voulu répondre à l'archiduc sans en avertir la compagnie, et il lui fit connaître en quels termes il comptait écrire. Le parlement l'en remercia sans discussion aucune, et le prince fit partir [4 septembre] un de ses gentilshommes pour porter sa lettre, où il était dit « qu'ayant aussi pouvoir de traiter de la paix, si forte- « ment désirée du roi son neveu et de la reine régente, il « priait l'archiduc de lui faire connaître le lieu, le temps et « les personnes qu'il y voudrait employer, promettant d'y « envoyer même nombre au jour qu'il aurait fixé. » Quant à la proposition d'une conférence personnelle entre les deux princes, le duc d'Orléans ne voulut pas paraître l'avoir comprise.

Si quelqu'un avait pu se tromper sur le caractère de cette démonstration, son erreur aurait bientôt cessé. Car, dès la nuit suivante, les murs de Paris furent couverts de placards où figurait en tête le nom du maréchal de Turenne, et qui tendaient évidemment à faire soulever le peuple. On y lisait des paroles fort amères contre « ses faux tribuns, devenus « enfin pensionnaires et protecteurs du cardinal Mazarin, qui « se jouaient depuis si longtemps de sa fortune et de son re- « pos, qui l'avaient tantôt excité, tantôt ralenti, tantôt poussé « et tantôt retenu, selon leur caprice et les différents progrès « de leur ambition. » Le duc d'Orléans n'en écrivit pas moins à la cour pour qu'on lui donnât le pouvoir qu'il s'était vanté d'avoir en sa possession, et, l'occasion semblant le convier à s'employer en toutes choses plus puissamment qu'il n'avait encore fait, il résolut aussi de mettre la main aux affaires de Bordeaux. Le parlement en était déjà saisi par le retour de ses députés et par les remontrances qu'on lui avait communiquées. Mais le prince y avait également part à raison de ce

gentilhomme qui avait fait en son nom si triste figure devant le parlement de Bordeaux. Ce malencontreux agent était de retour, et son maître voulut qu'il vînt aussi raconter sa déconvenue en pleine assemblée du parlement de Paris. Ce récit fait, on délibéra [5 septembre] des mesures à prendre pour terminer enfin cette affaire, dont le duc d'Orléans et ses conseils ne voulaient pas surtout que le cardinal vînt à bout avec les seules ressources de l'autorité royale, de peur qu'il ne se fortifiât contre eux du succès que sans eux il aurait obtenu. Tout avait été préparé d'avance pour qu'aucune parole imprudente n'empêchât le résultat qu'on désirait ; le duc d'Orléans en avait même modifié les termes afin de n'être pas contrarié par les gens du roi, et il fut décidé, conformément à sa proposition, qu'il enverrait de nouveau le même gentilhomme à Bordeaux pour y proposer la paix, que deux des conseillers députés du parlement de Guyenne l'y accompagneraient, et que deux députés du parlement de Paris iraient en même temps vers la reine pour appuyer de leurs sollicitations les démarches des trois autres, avec charge d'y demeurer jusqu'à ce que l'arrangement fût conclu. Cela se passait à Paris le jour même où se faisait à Bordeaux l'attaque du faubourg Saint-Surin, et les nouveaux entremetteurs du traité cheminaient sur la route de Guyenne tandis que les hostilités se prolongeaient sans succès contre la ville. Pendant ce temps aussi, le parlement de Paris continuait à s'assembler pour les affaires publiques seulement, car il était en vacances pour les procès des particuliers, et la correspondance engagée avec l'archiduc suivait son cours. La compagnie eut d'abord à s'occuper d'une lettre du parlement de Toulouse qui lui demandait « union et jonction » pour le rétablissement de la tranquillité dans le royaume. Elle décida [12 septembre] qu'il serait fait réponse pleine de civilités à cette avance, mais que l'union ne serait pas accordée, parce qu'il appartenait au seul parlement de Paris d'y inviter les autres. Ensuite on s'avisa, quoique un peu tard, qu'il y avait des prisonniers à la Bastille,

lesquels y restaient sans être interrogés, contre les termes de la célèbre déclaration de 1648, en l'article appelé « de la sû- « reté publique. » De ce nombre était la duchesse de Bouillon, qui, s'étant échappée de son logis où on la tenait en garde, puis ayant été reprise [avril], avait été mise en prison et y restait détenue depuis cinq mois. Il semblait pourtant qu'il n'y eût là qu'une inquiète curiosité; car dès qu'on eut fait connaître au parlement [20 septembre] que les prisonniers de la Bastille étaient au nombre de quatorze, dont six, qui étaient des criminels ordinaires, avaient été interrogés par le lieutenant-criminel, et les huit autres, comme la duchesse de Bouillon, sa fille et le président Perault, y étaient enfermés « pour causes bien connues, » il n'en fut plus question, si ce n'est qu'on pria le duc d'Orléans de faire accorder au dernier, membre de compagnie souveraine, « les secours corporels et « spirituels » dont il disait avoir besoin. Quant à la proposition de la paix, le duc d'Orléans, qui semblait l'avoir prise au sérieux, venait de recevoir le pouvoir le plus absolu de la reine pour en conclure le traité, lorsqu'un nouvel envoyé de l'archiduc [11 septembre] apporta une lettre qui lui donnait rendez-vous à sept jours de là, afin de conférer en personne entre Reims et Rethel. Or, ce n'était nullement le compte du duc d'Orléans de quitter subitement Paris, d'aller se mettre au milieu d'une armée ennemie, et d'entamer en pleine campagne une négociation dont les bases même n'étaient pas posées; aussi fallait-il, ou beaucoup de crédulité, ou une extrême politesse, pour ne pas rompre sur-le-champ ce qui prenait tout à fait l'air d'une raillerie. Le prince répondit fort honnêtement [15 septembre] qu'il acceptait l'entrevue, et qu'il s'y rendrait aussitôt que le temps, le lieu et les conditions nécessaires pour la sûreté auraient été réglés entre l'archiduc et le comte d'Avaux qu'il lui envoyait, avec le nonce et le résident de Venise, médiateurs depuis longtemps acceptés par les deux couronnes. Ceux-ci partirent en effet [19 septembre] et allèrent jusqu'à Nanteuil où ils attendirent vaine-

ment les passeports de l'archiduc pour continuer leur route, et une lettre fort sèche de ce prince vint apprendre au duc d'Orléans [22 septembre] que, puisqu'il avait laissé passer le jour assigné, il n'était guère possible d'en fixer un autre dans les mouvements continuels que causait la guerre. Ainsi se termina cette singulière comédie, dont tout le secret était que les Espagnols avaient voulu, ou entraîner le duc d'Orléans dans une lourde faute, ou exciter un soulèvement dans Paris, et que, l'un et l'autre ayant manqué, ils dégageaient leur parole du mieux qu'ils pouvaient, sans se mettre beaucoup en peine du reproche de mauvaise foi.

S'il était arrivé en ce moment que le cardinal Mazarin eût imposé la loi à la ville de Bordeaux, ou seulement qu'il eût traité avec la princesse de Condé et le parlement de Guyenne, avant l'arrivée du gentilhomme et des députés partis de Paris, il y aurait eu là de quoi ruiner complétement la réputation du duc d'Orléans et de ses habiles conseillers. Mais il n'en fut pas ainsi. Nous avons vu que l'armée du roi s'était laissé arrêter plusieurs jours devant une des portes de la ville, bravement défendue, et, peut-être à dessein, mal attaquée. Pourtant, malgré la bonne attitude des gens qui combattaient pour eux, les principaux habitants et le plus grand nombre des magistrats du parlement considéraient que les secours d'argent, tant promis du côté de l'Espagne, n'arrivaient pas; qu'il avait fallu les remplacer de leur bourse; que Paris, auquel on avait donné tout le temps pour se déclarer, demeurait tranquille : et ils comprenaient fort bien que, quand même on réussirait à repousser les troupes du roi, leur ville, ne cessant pas pour cela d'être du royaume, ne gagnerait rien à rester isolée dans sa triomphante rébellion, sans commerce avec les autres parties de l'État. Surtout, car c'était là le grand motif comme le plus voisin, ils se sentaient fortement pressés par l'approche des vendanges à faire sur les riches coteaux de leur rivière, et, à cette époque de l'année, comme dit gaîment Pierre Lenet, « Bordeaux cesse d'être la capitale des Gas-

« cons. » En conséquence, ils résolurent, toute défense tenante, d'envoyer des députés à la reine [10 septembre], pour savoir si elle ne voudrait pas leur accorder la paix. Ceux-ci n'étaient pas encore partis lorsqu'on apprit à Bordeaux [11 septembre] la dernière délibération du parlement de Paris sur les affaires de Guyenne, le départ des députés de cette compagnie et l'envoi d'un gentilhomme par le duc d'Orléans. Cette nouvelle prêtait de la force à ceux qui allaient traiter pour la ville; mais elle reculait considérablement les intérêts de la princesse de Condé et de ses serviteurs, pour lesquels il n'avait été fait aucune recommandation aux députés de Paris, contre lesquels devait nécessairement agir l'envoyé du prince, et qui allaient être par conséquent la partie sacrifiée dans la négociation. Les députés de Bordeaux partirent donc [14 septembre] pour aller à Bourg, où ils étaient certains de trouver bientôt des auxiliaires. Ceux de Paris y étaient en effet arrivés le même jour, et, le surlendemain, ils entrèrent dans Bordeaux [16 septembre] ainsi que l'envoyé du duc d'Orléans, en annonçant que la reine accordait une suspension d'armes. Elle fut aussitôt acceptée, et les pourparlers commencèrent. Outre les communications officielles des gens ayant pouvoir pour traiter, il s'en ouvrait assez d'autres par quiconque croyait avoir quelque créance dans l'un des deux partis, grâce à la facilité qu'on avait maintenant de se rencontrer. Les plus actives et les plus mystérieuses avaient pour objet de réconcilier le cardinal Mazarin personnellement avec les princes prisonniers, de faire qu'ils dussent à lui seul leur liberté, et d'établir sur cette base une liaison solide, cimentée par des alliances de famille, qui retirerait d'ailleurs l'autorité royale de l'espèce d'esclavage où la tenaient les Frondeurs, unis au duc d'Orléans. Ç'avait toujours été là le but secret du conseiller d'État Lenet, et l'on peut dire qu'il n'avait pas porté un coup au cardinal sans lui tendre aussitôt la main. Mais cette contrepartie de la révolution opérée au mois de janvier précédent avait toujours paru trop hardie, et elle était

certainement devenue d'une exécution bien plus difficile, maintenant que le parlement de Paris était intervenu par ses députés dans le débat, que les deux compagnies marchaient ensemble, et qu'un confident du duc d'Orléans avait l'œil sur tout ce qui se faisait. On continua donc à traiter par la voie ouverte. Les députés de Paris rapportèrent à la cour [18 septembre] le cahier de demandes dressé par le parlement de Bordeaux, où la liberté des princes figurait au premier rang. Ce que le cardinal Mazarin craignait surtout, c'était de voir ces députés prendre à cœur quelqu'un des articles contestés, de peur qu'en les accordant il ne parût leur obéir, et qu'en les refusant il n'excitât contre lui l'opposition du parlement de Paris, à laquelle il voyait bien que les Frondeurs s'empresseraient de se joindre. Il essaya d'abord de diviser les commissaires des deux compagnies, en paraissant vouloir traiter directement avec les intéressés sans les médiateurs, et, ne pouvant y parvenir, il résolut de choisir entre deux maux le moindre, c'est-à-dire de se tenir ferme aux propositions faites par le duc d'Orléans, dût ce prince avoir les honneurs de la conclusion du traité, et de les opposer aux députés des deux corps qui voudraient quelque chose au delà. La liberté des princes demeurait ainsi retranchée de la question, et tout se réduisait, pour ce qui concernait leur parti, au plus ou au moins d'extension qu'aurait l'amnistie en leur faveur. Cette réponse, délivrée à la double députation, fut rendue [22 septembre] au parlement de Bordeaux, qui ne fit aucune difficulté de s'y conformer. La princesse de Condé envoya un de ses domestiques à la suite de la députation pour soutenir ses intérêts, lesquels se bornaient maintenant à la sûreté de sa personne et à celle de ses serviteurs. Les principaux bourgeois, rassemblés à l'Hôtel-de-Ville, furent aussi d'avis [23 septembre] de traiter à ces conditions, en recommandant à leurs députés de faire la part de la princesse aussi bonne qu'il serait possible, et Lenet rapporte que quelques-uns d'entre eux lui dirent tout bas : «Ne vous mettez pas en peine, madame, nous

« recommencerons après vendanges. » Tous les députés retournèrent ainsi à Bourg, où les demandes de la princesse furent peu à peu abandonnées, son agent n'ayant pu obtenir de se faire admettre aux conférences, et après cinq jours, pendant lesquels la trêve avait été renouvelée, ils revinrent à Bordeaux [28 septembre] avec les articles de la paix. Il y avait bien eu quelque tentative de mouvement, à leur retour, pour protester contre ce qu'ils avaient fait; mais le lendemain, un mouvement contraire [29 septembre] se manifesta, et le parlement, après avoir entendu le projet de déclaration, fut d'avis d'accepter la paix comme elle était réglée. Les articles en furent donc insérés dans un acte [1er octobre] qui avait la forme, si souvent trompeuse en ce temps-là, des actes de la volonté royale, et qui fut enregistré [2 octobre] au parlement. Il est à croire que le préambule de cette déclaration n'avait pas été concerté avec les députés, et qu'ils en avaient abandonné la rédaction aux secrétaires d'État; car il contenait un blâme fort sévère contre ceux qui avaient « allumé le feu de « la révolte en plusieurs provinces, et s'étaient rendus eux-« mêmes les conducteurs des plus obstinés ennemis du « royaume pour leur faciliter les moyens d'en ravager les « frontières et d'y faire des progrès. » On avait encore laissé dire au roi que « le parlement et les habitants de Bordeaux « lui avaient rendu toutes les soumissions et obéissances qu'il « avait désirées d'eux, avec les assurances de leur fidélité « à son service. » Et, moyennant cette satisfaction, il accordait amnistie générale à tous les habitants de cette ville, pour tout ce qu'ils avaient fait, entrepris et négocié depuis la dernière déclaration. La princesse de Condé avait permission de se retirer, avec son fils « et leurs trains, composés de leurs « officiers et domestiques, comme aussi de ceux du prince de « Condé, » en l'une de ses maisons d'Anjou, pour y demeurer en toute sûreté et liberté, et jouir de tous ses biens et revenus, comme de ceux de son mari, à condition qu'elle renoncerait à toutes ligues, unions, associations et pratiques où

elle pouvait être entrée, ce dont elle donnerait promesse par écrit, et qu'elle ferait cesser toutes hostilités qui s'exerçaient sous son nom en divers lieux; si mieux elle n'aimait aller à Montrond, en y réduisant la garnison à deux cents hommes de pied et cinquante gardes à cheval. Les ducs de Bouillon et de la Rochefoucauld, et tous autres ayant porté les armes, traité avec les Espagnols, fait ligues, unions ou associations tant dans le royaume que dehors, étaient reçus à jouir de cette amnistie, et remis en possession des charges, biens et dignités dont ils jouissaient « au jour où la princesse de « Condé était partie de Montrond; » ce qui excluait le duc de la Rochefoucauld de l'exercice de sa charge en Poitou, puisqu'il en avait été dépossédé avant cette époque. Il est bon de remarquer qu'au nombre des amnistiés de la province, s'étaient fait nommément comprendre le vieux maréchal de la Force et ses enfants, qui, après avoir longtemps promis leur assistance à la princesse de Condé, n'avaient montré d'empressement que pour figurer dans le traité. La révocation du duc d'Épernon était l'objet d'un écrit séparé, auquel étaient jointes les propositions faites par le duc d'Orléans au parlement de Paris avec l'arrêt conforme de cette compagnie, et le parlement de Bordeaux eut grand soin de viser toutes ces pièces dans sa vérification de la déclaration royale.

L'exécution immédiate de cet accommodement était que la princesse de Condé devait quitter Bordeaux, et que la ville se disposerait à recevoir le roi. La princesse se mit en effet dans un bateau [3 octobre] pour passer la Garonne et gagner ensuite Coutras, où il avait été convenu qu'elle pourrait s'arrêter quelques jours. Sur la rivière elle rencontra le maréchal de la Meilleraye, qui, après l'avoir saluée, s'avisa tout à coup de vouloir la conduire chez la reine. Les ducs de Bouillon et de la Rochefoucauld, qui l'accompagnaient, lui conseillèrent d'accepter l'offre du maréchal. Cette visite improvisée pouvait devenir un grand événement. Il suffisait en effet, pour détruire le savant ouvrage des Frondeurs à Paris, et pour rendre

au gouvernement de l'État son véritable appui, que la reine, comme c'était assez naturellement son rôle, parût se laisser attendrir par les larmes d'une femme et d'un enfant, et qu'elle accordât à leurs prières ce qu'elle avait refusé à des supplications armées, à des instances qui menaçaient. Cette occasion fut perdue encore. La princesse supplia noblement; la reine fut doucement inflexible. Les ducs de Bouillon et de la Rochefoucauld d'abord, puis le conseiller d'État Lenet, firent valoir auprès du cardinal les considérations politiques; il les écouta et les comprit, discuta fort au long avec eux les avantages et les inconvénients, et finit par ne rien conclure, par ajourner tout au moins le consentement qu'il leur faisait espérer. Sa meilleure raison pour cela, entre plusieurs, était qu'il ne voulait pas entrer dans une affaire nouvelle au moment même où il venait d'en terminer une qui n'avait pas été sans ennuis. Mais il ne voyait pas assez, ou plutôt il voyait bien sans assez le craindre, que cette nouvelle affaire, devant laquelle il reculait, s'engageait malgré lui et contre lui, par la seule force des choses; que les serviteurs des princes, repoussés de sa part, allaient s'adresser au duc d'Orléans et à ceux qui le dirigeaient. Le cardinal craignait d'offenser l'oncle du roi, mais il consentait volontiers à l'inquiéter; et comme c'était là aussi l'avantage de ceux qui négociaient pour la liberté des prisonniers, l'effet ne pouvait manquer de s'en suivre plus complet que le cardinal n'eût voulu. Le duc d'Orléans était loin de l'endroit où se tenaient ces conférences si longues et si amicales avec les chefs de l'armée et du conseil de la princesse de Condé; mais elles avaient lieu sous les yeux fort attentifs et fort clairvoyants d'une personne qui veillait à ses intérêts. Sa fille aînée, qu'on avait déjà emmenée au voyage de Normandie, qui s'était dispensée avec peine d'aller en Bourgogne, et qui n'avait pu refuser de suivre la cour en Guyenne, lasse d'attendre qu'on lui trouvât un mari et de passer le temps à de vaines frivolités, s'était imaginé de porter un peu de sa curiosité sur les affaires d'État. Elle avait assez d'esprit et de

cœur pour estimer peu son père ; mais elle tenait fort à ce qu'il ne perdît rien d'une grandeur qui se répandait sur elle. Elle détestait le prince de Condé, avec toute l'ardeur d'une passion venue sans cause, et elle n'aimait guère plus le cardinal, par la raison fort puissante qu'il l'avait laissée arriver fille jusque par-delà l'âge de vingt-trois ans. Toutes ces dispositions la firent sortir de l'indolence où elle s'était jusque-là tenue pour tout ce qui n'était pas bals et projets de mariage. Elle comprit qu'il y avait dans les intrigues politiques de quoi occuper une intelligence vive et prompte comme était la sienne, et de nombreux exemples lui montraient que cette occupation ne faisait pas tort à la beauté des dames. Il y eut donc dès lors à la cour une personne de plus qui pouvait compter dans les partis. Elle s'alarma de la venue de la princesse, ce qui ne lui fit pas négliger de remarquer qu'il y avait quelque chose de bizarre dans son habillement. Elle s'entretint avec les deux ducs et avec le conseiller d'État Lenet, de manière à leur faire entendre qu'ils ne pouvaient rien espérer que du duc d'Orléans. Le cardinal prit avec elle toutes les précautions qu'il aurait pu prendre avec son père, dont elle soutint fort bien le personnage, et plus généreusement peut-être qu'il n'eût fait. Elle s'empressa elle-même de rendre compte au duc d'Orléans de tout ce qu'elle avait vu, dit et entendu, de façon à irriter toutes ses défiances. Lorsque les ducs d'abord, [5 octobre], et ensuite Pierre Lenet, quittèrent la cour pour continuer leur route vers Coutras où ils devaient rejoindre la princesse de Condé, ils purent s'applaudir d'y avoir laissé en bon train une mésintelligence dont ils ne tarderaient pas à profiter. L'entrevue qu'ils venaient d'avoir avec le cardinal avait d'ailleurs fourni au duc de la Rochefoucauld l'occasion d'un mot qui semblait déjà révéler, dans ce galant chevalier faisant la guerre civile pour l'amour d'une femme, le futur auteur des « Maximes. » Comme ils étaient ensemble, le duc de Bouillon, lui et Lenet, dans le carrosse du cardinal,

celui-ci se mit à rire en disant : « Qui aurait pu croire, il y a « seulement huit jours, que nous serions tous quatre aujourd'hui dans un même carrosse? — Tout arrive en France, » répondit sentencieusement le duc ; et pourtant il était loin encore d'avoir vu tout ce qui pouvait y arriver.

CHAPITRE III

Le roi entre dans Bordeaux. — Résultats de la campagne en Italie et en Catalogne. — Retour de la cour vers Paris. — Le coadjuteur demande à être présenté pour le cardinalat. — Les trois princes sont transférés au Hâvre. — La cour revient à Paris. — La Fronde s'unit aux partisans des princes. — Le cardinal part pour l'armée. — Reprise de Rethel. — Défaite du maréchal de Turenne. — Le parlement vote des remontrances pour la liberté des princes. — Le cardinal revient de l'armée. — Présentation des remontrances. — Réponse de la reine. — Le duc d'Orléans rompt ouvertement avec la reine. — Le parlement demande l'éloignement du cardinal. — Le cardinal quitte Paris. — Les bourgeois prennent les armes. — Le cardinal se rend au Hâvre pour mettre les princes en liberté. — Arrivée des princes à Paris.

[1650]

Deux jours après que la princesse de Condé eut quitté la ville où elle avait en effet régné quatre mois, le roi y fit son entrée [5 octobre] avec la reine sa mère, le duc d'Anjou son frère, Mademoiselle fille du duc d'Orléans, le cardinal Mazarin, le maréchal de la Meilleraye, toute la cour et une partie de l'armée. La réception qu'on lui fit ressemble assez, dans les relations du temps, à toutes celles où les rois trouvent la foule sur leur passage et l'éblouissent par l'éclat de leur suite. Mais il est certain qu'elle fut froide, mêlée d'incidents désagréables, et que le séjour nécessaire qu'il fallut faire dans Bordeaux pour y entendre les harangues, assister à des cérémonies, et rétablir dans leurs fonctions les magistrats évincés, fut pour tout le monde un temps assez maussadement employé. La fille du duc d'Or-

léans y put seule trouver quelque plaisir; car les Bordelais se prirent d'une vive affection pour elle, et l'importance de sa position y augmenta d'une manière sensible. On écouta donc assez volontiers, et l'on fit raisonner bien haut, les motifs qu'on avait de retourner promptement à Paris. Celui qu'on pouvait avouer était le désir d'opposer des forces plus considérables à l'armée des Espagnols et du maréchal de Turenne, qui, renonçant à pénétrer plus avant dans la Champagne, avait [19 septembre] rétrogradé vers Rethel, et, après avoir quelque temps tenu le maréchal du Plessis en doute de son dessein, s'était attachée [27 septembre] au siége de Mouzon. Celui qui pressait davantage, mais dont on ne parlait pas, provenait des alarmes que donnaient au cardinal Mazarin les intrigues des Frondeurs auprès du duc d'Orléans. On avait encore vu se reproduire au parlement [22 septembre], sur une nouvelle proposition faite par ce prince pour obtenir de l'argent, de virulentes sorties contre la personne du ministre, qu'il fallait éloigner, disaient les plus modérés, comme ayant mauvaise chance, s'il n'avait pas mauvais vouloir. La nouvelle de la paix de Bordeaux [11 octobre] y avait toutefois arrêté ces discussions ardentes, et tel avait été l'empressement de la compagnie à profiter du peu qui lui restait de ses vacances, que, malgré un ajournement pris et une délibération commencée, chacun était parti de son côté pour ne plus revenir qu'à un mois de là. Mais si l'on n'avait plus de lieu où pussent se manifester publiquement le progrès des cabales et le mouvement des opinions, le danger n'en était que plus grand, et le cardinal Mazarin n'avait pas tort de s'en inquiéter. Le reproche qu'on lui avait fait d'être brouillé avec la fortune, encore bien qu'il fût non-seulement peu généreux, mais encore fort peu justifié, s'appuyait pourtant cette année même sur quelques mauvais succès. L'accommodement de Bordeaux n'avait certainement pas été glorieux, et, comme c'était là le dernier événement, il faisait oublier l'heureuse issue des voyages de Normandie et de Bourgogne.

La présence des ennemis à quelques lieues de la capitale, quoiqu'elle n'eût rien produit de bien fâcheux, demeurait pourtant une juste cause d'effroi et un affront pour le pays. Hors du royaume, et en des lieux où l'on pourrait oublier que la France soutenait encore la guerre, elle avait éprouvé des pertes, qui n'étaient pourtant que de ses conquêtes, mais dont l'une surtout semblait presque personnelle au cardinal. Les Espagnols, laissant les choses en état du côté de la Savoie et du Milanais, avaient rassemblé toutes leurs forces de Naples, de Sicile et de Sardaigne, pour attaquer Piombino et Porto-Longone, ces deux villes qu'on avait tant reproché au cardinal d'avoir voulu prendre et qu'on ne lui pardonnait pas maintenant d'avoir perdues. Ils s'en étaient rendus maîtres [18 juin-15 août] après un long siége, et c'était là le sujet de furieux sarcasmes contre un ministre qu'on laissait sans argent, qu'on obligeait à parcourir toute la France avec ce qu'il avait de troupes, et qui avait eu besoin de toute sa marine pour garder la rivière de Bordeaux. En Catalogne, les choses ne s'étaient guère mieux passées. Dans un temps où il n'était pas possible d'y renforcer l'armée, le conseil de la reine s'était cru encore obligé de lui ôter son général. Celui qui avait alors cet emploi était le sieur de Marchin, qui parut trop dévoué au prince de Condé pour qu'on le laissât en position de nuire. Le cardinal avait donc envoyé ordre [27 janvier] au gouverneur catalan de la province d'arrêter le chef de l'armée française, qui fut conduit au château de Perpignan. En même temps on faisait partir pour ce pays le duc de Mercœur, avec la qualité de vice-roi. Mais le fils aîné du duc de Vendôme acceptait avec répugnance l'emploi périlleux et délaissé dont on le chargeait, lui, l'époux promis d'une nièce du cardinal, et sur qui ce projet de mariage avait attiré tant de mépris, quand son frère de Beaufort, pour prix de tant d'offenses, allait recevoir la survivance de la surintendance des mers qui lui aurait beaucoup mieux convenu. Il ne s'en rendit pas moins [22 février] à son poste, et, au lieu d'avoir

l'ennemi à combattre, il eut d'abord à se défendre d'une conspiration. Cette fois, les projets de soulèvement ne s'étaient pas enfermés dans une ville; ils se répandaient sur toute la frontière qui sépare la Catalogne de l'Aragon, en pratiquant des intelligences dans les places et en excitant les antipathies de la population contre la domination étrangère. Le duc de Mercœur découvrit le complot [juillet], en punit les auteurs, parcourut le pays qu'ils avaient agité et y rétablit assez heureusement l'obéissance. Pour cela il avait été obligé de répartir et de fatiguer le peu de troupes dont il pouvait disposer, et les Espagnols, qui s'en étaient jusque-là rapportés à l'effet de leurs menées, firent avancer leur armée d'Aragon pour assiéger [septembre] la ville de Flix que le vice-roi ne put défendre. Ce dernier échec complétait la somme des mauvais succès reprochés au cardinal, à qui l'on ne permettait pas de donner pour excuse l'état où les discordes intérieures avaient mis le royaume, puisque c'était encore là un de ses torts. Avec un peu plus d'équité, on aurait trouvé, ce nous semble, qu'il n'y avait pas encore tant de male-fortune à se maintenir dans le Piémont, à conserver toutes les places nouvellement prises en Flandre, à ne compter de moins qu'une seule ville dans la Catalogne, quand, depuis deux ans, toutes les ressources étaient ou empêchées ou diverties, quand l'impôt ne se payait plus, quand une partie des soldats était occupée à combattre l'autre, quand, des deux grands généraux de la France, l'un était en prison, l'autre dans le camp ennemi. Mais l'opinion publique n'écoute pas ce qui est à la décharge des gens qu'elle a pris en haine, et elle se prononçait plus violemment que jamais contre le ministre. Bien qu'il lui fît tête avec une inaltérable patience, la faiblesse du gouvernement l'obligeait à ne prendre les difficultés que l'une après l'autre, et à recommencer toujours sa pénible besogne de menace et de transaction. Après en avoir fini avec Bordeaux, il lui fallut regagner Paris, afin d'y pourvoir à de nouveaux dangers. Ceux qui le préoccupaient maintenant, c'étaient,

en Champagne, l'armée espagnole, dans Paris, cette petite troupe d'hommes remuants qui marchait aux ordres du coadjuteur sous l'enseigne du duc de Beaufort.

Si l'on devait ajouter foi aux Mémoires du cardinal de Retz, sa conduite, pendant tout ce temps, aurait été d'une candeur et d'un désintéressement poussés jusqu'à la duperie; et, en ce cas, il se serait montré fort peu habile; car aucun de ses contemporains n'a voulu croire à cet excès d'innocence. Tous, amis ou ennemis du ministère, partisans des princes ou frondeurs, s'accordent, les uns pour l'accuser, les autres pour lui faire honneur des mauvais offices qu'il rendait sourdement au cardinal Mazarin. Lui-même, avec la liberté qu'il prend partout, et ici plus qu'ailleurs, d'arranger les faits à sa guise, de déplacer les événements et de confondre les dates, n'a pu cependant tout à fait réussir à mettre quelque vraisemblance dans le rôle tout débonnaire, tout pacifique et tout charitable, qu'il lui plaît cette fois de s'attribuer. Or, si son humeur, entièrement opposée à ce personnage, ne sait pas seulement se contraindre dans quelques pages d'un récit apprêté, on pense bien qu'il ne lui a pas été plus facile d'en faire l'abnégation complète pendant plusieurs mois d'action. La vérité est que tout l'esprit du monde ne saurait dominer une position fausse; que le coadjuteur de Paris « homme du « public, » comme il dit, « tribun du peuple, » comme disaient dans leurs manifestes le maréchal de Turenne et la duchesse de Longueville, ne pouvait en même temps servir la cour et conserver la faveur populaire; qu'il lui fallait nécessairement choisir entre l'une et l'autre ; que, de l'une il avait à espérer un chapeau de cardinal, mais que, de l'autre, il tirait toute sa force; que, peu confiant dans la probité du ministre qui pouvait douter également de sa fidélité, il avait grand soin de ne pas quitter ce qu'il tenait pour attendre ce qui pouvait lui manquer; qu'il caressait donc constamment l'opinion de la multitude, toujours irréconciliable avec la puissance du cardinal; qu'il évitait pru-

demment de se commettre dans les occasions où le pouvoir avait besoin de son appui, et qu'il entretenait à petit bruit sa réputation d'homme incorruptible jusqu'à ce qu'il sût si on lui tiendrait parole. Cette façon d'agir, où il y avait assurément un autre mérite que celui de la loyauté, avait le double inconvénient de ne pouvoir longtemps durer, et, ce qui était pire encore pour un caractère comme le sien, d'être sans éclat. Ce qui en paraissait, devait s'exécuter par le duc d'Orléans, volonté faible et prompte à défaillir, qu'il fallait toujours remonter par le ressort de la peur, et la plus grande occupation du coadjuteur, jusqu'au moment où nous sommes arrivés, avait été de lui faire oser quelques démarches qui rendaient ce prince suspect à la cour, sans cependant le pousser assez loin dans la brouillerie pour qu'il s'accommodât encore une fois aux dépens de ses associés. C'était bien peu pour un esprit aussi actif que celui de l'archevêque de Corinthe. Car il ne faut pas lui porter en compte les périls ournaliers qu'il prétend avoir courus, « périls plus grands, « dit-il, que ceux des batailles, » mais dont il est impossible de trouver la trace, ni certain coup de poignard frappé dans son rochet, sans que personne de son temps en ait rien su, ni deux ou trois épisodes qui seraient fort honorables pour lui, si ceux qu'il y fait figurer à son profit n'avaient pas été alors notoirement éloignés de la scène où il les place. Aussi se justifie-t-il volontiers de n'avoir pas mieux employé ce temps, en parlant, beaucoup moins modestement que nous ne voudrions le faire, de sa liaison avec Mademoiselle de Chevreuse, laquelle avait, de par la cour et de par sa mère, charge expresse de « l'amuser, » la duchesse elle-même ayant promis aux ministres de les avertir dès que « cela viendrait à finir ou à diminuer. » Quant au duc de Beaufort, quoique la cour se fût acquittée envers lui, il ne s'était pas cru obligé de lui paraître plus affectionné qu'autrefois, et, dans le fait, il n'avait rien perdu de sa popularité. Il avait continué à se montrer dans les rues, à échanger des paroles vulgaires avec

le peuple, à le rendre témoin de ses bruyantes folies, et il était demeuré en quelque sorte l'enfant gâté de Paris. En ce moment même, toute la ville s'agitait pour une entreprise qui avait paru menacer sa bien-aimée personne. Son carrosse, où il n'était pas, avait été arrêté la nuit [29 octobre] par quelques hommes armés, et un de ses gentilshommes, qui en était descendu pour combattre les assaillants, avait été tué à coups de poignard. L'emportement du peuple fut extrême en apprenant cet attentat qu'il ne manqua pas d'attribuer à la vengeance du cardinal Mazarin. Il n'y avait pourtant là en réalité que le plus ordinaire des accidents qui se racontaient alors dans Paris ; les assassins étaient des voleurs. On se porta en foule à son logis ; on se répandit en imprécations contre le ministre dont l'arrivée prochaine semblait une calamité publique, et, peu de jours après [4 novembre], il fut trouvé le matin, en différents endroits, des portraits du cardinal ignominieusement pendus à des potences avec une inscription en style d'arrêt qui énumérait tous ses crimes.

C'était dans une ville ainsi disposée que le cardinal allait revenir. Les conversations qu'il avait affecté d'avoir, à Bourg, avec les ducs de Bouillon et de la Rochefoucauld avaient, comme il le voulait, jeté l'alarme dans le parti de la Fronde, et il paraissait convenu des deux côtés que le retour de Bordeaux amènerait une explication. La Fronde avait son attaque prête ; c'était la demande formelle d'un chapeau de cardinal pour le coadjuteur. Le ministre avait également préparé la sienne, qui n'était pas moins que la translation des trois princes au Hâvre. On avait eu tout loisir pour prendre ses mesures ; car le voyage, depuis Bordeaux jusqu'à Fontainebleau où la cour s'arrêta [7 novembre], n'avait pas duré moins de vingt-cinq jours, la reine étant tombée malade en chemin. Le duc d'Orléans commença les opérations par une bouderie, certainement fort incivile. Il refusa d'aller au-devant de la reine qui l'avait fait prier de venir la voir, soit à Amboise, où elle fut huit jours retenue par une grave indis-

position, soit à Orléans. Il se fit même attendre trois jours à Fontainebleau. Pour cela il avait suffi de lui faire craindre que le cardinal ne voulût aussi le mettre en prison. Après qu'il eut donné ce témoignage de mauvaise humeur, ses conseillers le laissèrent partir [10 novembre] pour la cour où il reçut le meilleur accueil. Suivant le cardinal de Retz, il s'y serait conduit d'une manière admirable et qui aurait fait beaucoup d'honneur à celui dont il avait les instructions. L'avocat-général Talon lui fait jouer un rôle tout différent et beaucoup plus conforme aux habitudes de son caractère, ce qui est d'ailleurs à peu près confirmé par le récit de mademoiselle de Montpensier, plus indulgente que Talon, mais moins enthousiaste que l'ancien coadjuteur. Le fait est que le cardinal Mazarin lui fit connaître l'intention où il était de transférer au Hâvre les prisonniers de Marcoussis ; le prince fit des objections, mais ne refusa pas son consentement, et les ordres furent aussitôt donnés pour l'exécution. Quant à ce qui regardait le coadjuteur, la duchesse de Chevreuse en avait fait les premières propositions, que la reine repoussa fortement. Le duc d'Orléans ayant insisté, la reine s'adoucit et promit d'en délibérer avec son conseil. C'était une autre manière de refus. Car, dans ce conseil, pour résister au cardinal Mazarin qui avait l'air d'appuyer cette demande, se trouvaient le comte Servien, le secrétaire d'État le Tellier, ennemis déclarés du coadjuteur, et le garde-des-sceaux qui voulait aussi le chapeau pour son compte. Le garde-des-sceaux, à l'appui de son intérêt, avait encore les maximes sévères du règne où il avait le plus longtemps vécu sur la dignité du pouvoir royal, et de plus l'autorité d'un homme qui ne pouvait passer pour être trop complaisant envers le principal ministre. La demande du coadjuteur fut donc rejetée, et l'on accepta son dernier mot qui était que dorénavant il n'y avait plus de milieu pour lui entre la dignité de cardinal et l'emploi de chef de parti. Les défis étant ainsi portés et reçus, la cour se rendit à Paris [15 novembre]. Le jour même où elle s'en approchait, les

trois princes prisonniers quittaient le château de Marcoussis pour s'acheminer à petites journées vers le Hâvre, sous la garde d'une nombreuse escorte dont le comte d'Harcourt, gouverneur de Normandie, dirigeait la marche. Il fallait d'autres idées que celles qui avaient cours alors pour qu'un homme de ce rang pût se charger avec honneur d'une pareille fonction. Aussi s'éleva-t-il une tempête d'injures contre cet excès de dévouement, et le nom du comte d'Harcourt en demeura pour longtemps flétri.

Pendant que le prince de Condé, le prince de Conti et le duc de Longueville faisaient lentement le chemin qui les conduisait à une nouvelle prison, et lorsque la bizarrerie de la fortune allait confier à la garde d'une femme, la duchesse d'Aiguillon, rentrée en possession du Hâvre, le plus grand homme de guerre qui fût en France, c'étaient des femmes encore qui réussissaient à conclure dans Paris une coalition pour le mettre en liberté. Celles qui avaient entrepris cette grande affaire étaient la veuve du sieur de Rhodes, fille naturelle du défunt cardinal Louis de Lorraine, oncle du duc de Guise, et la princesse Anne de Gonzague, mariée, comme nous l'avons vu, à un frère de l'électeur palatin, après avoir vécu plusieurs années comme la femme du même duc de Guise, lorsqu'il n'était encore que successeur de cet oncle à l'archevêché de Reims. La première correspondait avec le coadjuteur de Paris par le moyen de mademoiselle de Chevreuse, et de plus elle avait une liaison directe avec le garde-des-sceaux qui, malgré ses soixante-douze ans et ses prétentions au cardinalat, était publiquement amoureux d'elle. La seconde s'était vouée depuis longtemps au service des princes prisonniers et réunissait chez elle toute leur cabale, composée notamment du duc de Nemours, du président Viole et du sieur Isaac Arnauld mestre-de-camp des carabins, celui qui avait été pris dans Philisbourg. Madame de Rhodes se chargea d'aboucher le coadjuteur avec la princesse palatine, et le traité fut conclu en une seule conférence. Les moyens consistaient

à se rapprocher par degrés, par fractions, en feignant des défiances et des divisions sur lesquelles la cour se reposerait ; les conditions étaient des charges, des bénéfices, distribués aux contractants et des alliances convenues entre leurs familles. Le coadjuteur, par exemple, donnait, en mariage il est vrai, sa maîtresse au prince de Conti. Les conventions, arrêtées d'abord verbalement et mises aussitôt en voie d'exécution, furent ensuite consignées dans des écrits séparés, à mesure qu'on jugeait convenable d'engager quelqu'un des personnages, et fondues enfin dans un traité général qui fut souscrit plus tard, au moment où l'on put se croire assuré du succès. Le duc d'Orléans y adhéra le dernier. Pour cela, il fallut le traquer entre deux portes, lui mettre une plume à la main, et il signa le traité, de la même façon, disait mademoiselle de Chevreuse, » qu'il aurait signé la cédule du sab« bat s'il avait eu peur d'être surpris par son bon ange. »

Or, le ministre contre lequel cette partie se formait en sa présence, cet homme si universellement haï, si outrageusement traité, au lieu d'employer tous ses soins à dresser intrigue contre intrigue et à contreminer les desseins de ses adversaires, ce qui n'était pas absolument impossible, se préparait tout simplement à tenter un vigoureux effort pour rejeter les armées étrangères hors du territoire de France. Du côté où elles avaient pénétré, la campagne semblait finie avec un avantage de plus pour elles. Le maréchal du Plessis, malgré ses manœuvres habiles, malgré l'espoir que lui avait donné le succès d'un combat livré [9 octobre] aux troupes du duc de Lorraine par le marquis de la Ferté-Senneterre près de Saint-Mihiel, n'avait cependant pu que jeter quelques secours d'hommes dans Mouzon assiégé. Une mutinerie survenue dans ses troupes allemandes l'avait empêché d'agir plus efficacement, et la ville [6 novembre] s'était rendue. Alors chacun avait songé au repos, les Espagnols retirant leurs vieilles troupes dans leur pays, et le maréchal de Turenne demeurant pour garder les conquêtes de l'année avec les régiments alle-

mands, lorrains et wallons. Le maréchal du Plessis, de son côté, avait pris ses quartiers sur les confins de la Champagne et du Barrois. Ce fut là que les avis fréquents du cardinal Mazarin allèrent le chercher pour lui annoncer qu'on s'occupait à lui envoyer du renfort. On avait reproché au cardinal d'avoir emmené à Bordeaux les troupes qui devaient défendre la frontière; aussitôt après la conclusion de la paix en Guyenne, il s'était hâté de les faire marcher vers la Champagne, et, dans une saison où d'ordinaire les généraux venaient se divertir à Paris, il résolut d'aller lui-même encourager l'armée à bien faire. En effet, quinze jours après son arrivée, au commencement de décembre, laissant la reine de nouveau malade et ses ennemis en bon état, il partit [1er décembre] pour la Champagne où le maréchal du Plessis se disposait à tenter la reprise de Rethel. Dès le lendemain, les hostilités commencèrent contre lui au parlement de Paris.

Cette compagnie [12 novembre] s'était réunie, suivant sa coutume, le jour après la Saint-Martin. Mais l'indisposition du premier président avait fait différer l'ouverture solennelle des audiences. Les magistrats de la grand' chambre s'étaient contentés de s'asseoir ensemble à un banquet, et l'on y avait porté « la santé de ceux qui assistaient l'année précédente à « pareille fête, » ce qui désignait assez le prince de Condé. Après trois semaines de retard, pendant lesquelles cependant le sieur Nicolas Fouquet, maître des requêtes, fut reçu [29 novembre] en la charge de procureur-général, le parlement s'assembla pour entendre la mercuriale, le matin du jour [2 décembre] qui suivit le départ du cardinal. L'avocat-général et le premier président ayant fait chacun la harangue d'usage, où ils recommandaient à leur corps de ne rien dire et faire dont les ennemis de l'État pussent tirer avantage, un conseiller prit la parole pour annoncer qu'il lui avait été remis la veille une requête de la jeune princesse de Condé, tendante à ce que les princes prisonniers au Hâvre fussent jugés ou mis en liberté, et provisoirement qu'on les ramenât

au Louvre pour y être gardés par un officier de la maison du roi. Lecture faite de cette requête, il fut décidé qu'elle serait « montrée » au procureur-général et qu'on en délibérerait à cinq jours de là. A l'audience indiquée [7 décembre], l'avocat-général Talon vint donner, de la part de la reine, les meilleures raisons pour qu'on n'agitât pas en ce moment une affaire de cette qualité, et il en ajouta pour son compte une fort mauvaise, suivant le bon sens, mais excellente selon la procédure, qui était que « la princesse, n'ayant pas produit une « autorisation de son mari, ne pouvait être ouïe en justice. » Il conclut par conséquent à ce que sa requête lui fût rendue, et il demanda que le « contenu en icelle » fût communiqué à la reine pour qu'elle y pourvût. Mais déjà aussi on avait pourvu au défaut de forme. La « fin de non-recevoir » proposée, toute spéciale aux femmes mariées, est sans force contre une fille majeure. Or on avait sous la main la fille aînée du duc de Longueville, née de son premier mariage et âgée de vingt-cinq ans. Cette princesse s'était assez promptement séparée de sa belle-mère qu'elle avait d'abord suivie jusqu'à Dieppe, et, après avoir joui de quelque liberté, elle s'était retirée dans un couvent pour échapper aux soupçons inquiets de la cour. On lui fit signer une nouvelle requête aux mêmes fins qui couvrait le défaut de la première, et, comme si toutes les écritures de cette famille se fussent donné rendez-vous à ce jour-là, il arriva une lettre, signée des trois prisonniers, écrite, disait-on, sur le chemin du Hâvre, remise à un cavalier de l'escorte, et apportée par lui à un officier des gardes du prince de Condé qui venait la présenter. Pour qu'on ne s'étonne pas de voir le nom de la princesse douairière manquer à cet ensemble, il faut se hâter de dire que, le jour même [2 décembre] où la requête de sa belle-fille était lue au parlement, elle rendait le dernier soupir à Châtillon-sur-Loing, ce qui servait d'autant à la cause de ses enfants et de son gendre; car, sans aucun doute, le chagrin de leur captivité avait abrégé sa vie. Au moins n'avait-elle pas eu la con-

solation de voir le parlement s'intéresser à ses plaintes comme il faisait maintenant, et cela parce qu'elle s'y était prise quelques mois trop tôt. Le parlement, en effet, avait montré si bonne volonté pour tout ce qu'on venait de lui lire que la reine lui ayant demandé répit [10 décembre] jusqu'à ce que sa santé fût meilleure, il crut faire beaucoup en suspendant sa délibération pendant quatre jours. Quand elle fut reprise [14 décembre], un conseiller, qui n'était pas dans le secret de la faction, proposa d'inviter le duc d'Orléans à venir prendre sa place. Ce prince, qu'on était convenu de tenir en réserve pour le moment décisif, refusa cette occasion trop hâtive de s'expliquer, ce qui plut fort à la reine. On continua donc [15 décembre] à délibérer sans lui, et les opinions, s'échauffant par la contradiction comme par les cris tumultueux [17 décembre] de la foule assemblée au dehors, passèrent bientôt, des avis en faveur des princes, aux propositions contre le cardinal Mazarin. Pendant qu'on déclamait avec violence contre « cet étranger, » cause unique de toutes les calamités du royaume, un courrier [18 décembre] apportait la nouvelle d'une grande victoire remportée par ses soins, et il fallut interrompre les injures pour entendre un Te Deum.

À peine le cardinal Mazarin était-il arrivé à Reims, que le maréchal du Plessis avait fait avancer son armée [9 décembre] devant Rethel, où le cardinal s'empressa de le suivre. Après quatre jours de défense, le gouverneur de Rethel [13 décembre] capitula pour la ville et pour le château, s'il n'était pas secouru dans les vingt-quatre heures. En ce moment, le maréchal de Turenne arrivait de Montfaucon en toute hâte; mais il trouva la capitulation exécutée, et se retira. Comme on avait eu l'alarme de sa venue, le maréchal du Plessis avait jugé prudent de rassembler tout ce qu'il avait de troupes, et il avait demandé au cardinal de lui envoyer les soldats qui le gardaient dans son logis. « Celui-ci, disent les Mémoires du « maréchal du Plessis qui ne flattent pas ordinairement le « ministre, » au lieu de s'aller mettre « dans quelque autre

« poste plus loin et plus sûr, où il n'aurait pas besoin de « troupes pour sa garde, vint lui-même à l'armée avec les « gens que le maréchal lui avait demandés, et, bien qu'il eût « la goutte, il se mit à la tête du régiment des gardes. » On résolut alors de suivre l'ennemi dans sa retraite, qui se faisait par la Champagne vers le Barrois, et on l'atteignit [15 décembre] à sept lieues de Rethel, entre les villages de Semide et de Sommepy, où la bataille s'engagea. L'avantage y fut vaillamment disputé ; mais il demeura enfin, avec beaucoup d'honneur, au maréchal du Plessis, qui le paya toutefois de la mort de son fils aîné. L'armée du maréchal de Turenne fut écrasée complétement, ou prise, ou mise en déroute. Le maréchal lui-même ne se sauva que par un prodige de courage et de bonheur, et il arriva en fuyant à Bar-le-Duc, d'où il se rendit à Montmédy pour rallier les débris de ses troupes. Deux jours après la bataille, Château-Porcien [17 décembre] se rendit, et il ne resta plus aux Espagnols, de ce qu'ils avaient pris en France, que la ville de Mouzon. Au nombre des prisonniers qu'on avait faits à Sommepy était le comte de Bouteville, fils posthume de celui qui avait eu la tête tranchée en 1627 pour cause de duel. Le cardinal de Richelieu aurait certainement profité de l'occasion pour traiter avec toute justice le fils comme le père. Le cardinal Mazarin crut seulement trouver dans cette capture un moyen d'entrer en accommodement avec le prince de Condé, par l'entremise de la duchesse de Chatillon, sœur du comte. La différence de caractère et de système entre les deux ministres est là toute entière.

Le parlement, averti [19 décembre] de se trouver à Notre-Dame pour remercier Dieu de cet éclatant succès, n'en continua pas moins à opiner sur les requêtes présentées au nom des princes, mais lentement et avec plus de modération dans les discours. Ce fut alors que le coadjuteur, voyant les esprits abattus tant dans la compagnie que dans le peuple, jugea le moment venu de se déclarer. Le matin même du jour [20 décembre] où le Te Deum devait être chanté, il donna son avis

en faveur des deux requêtes, se servant de la victoire même qui venait d'être obtenue sur l'ennemi du dehors, pour demander qu'on s'occupât de la réconciliation intérieure. Cette démonstration releva les courages; quelques jours passés sur l'événement qui avait déconcerté le double parti, achevèrent de le rallier. Les opinions reprirent [22-29 décembre] une nouvelle hardiesse, qui ne s'enfermait pas toujours dans les limites de la raison. Un conseiller, par exemple, proposa fort sérieusement de déclarer nul tout mariage contracté avec des parents du cardinal, tant que les princes seraient en prison. Le duc de Beaufort porta le dernier coup [30 décembre], en opinant d'une manière assez étrange, mais qu'avec beaucoup de bonne volonté on put interpréter dans un sens favorable aux prisonniers; et la délibération, commencée treize jours avant la bataille de Rethel, se termina, quinze jours après cette victoire, par un arrêt portant que « très-humbles remon« trances seraient faites au roi et à la reine régente sur l'em« prisonnement des trois princes et pour demander leur li« berté, » comme aussi « que le duc d'Orléans serait prié « d'employer son crédit et autorité pour obtenir ce que l'on « demandait avec tant de justice. » Ces remontrances devaient être faites verbalement, et il fallait que la reine voulût bien donner audience aux députés chargés de la harangue; elle fit dire aux gens du roi que sa santé ne lui permettait pas d'en fixer le jour. Le lendemain de celui où l'arrêt fut rendu [31 décembre], le cardinal arriva dans Paris, justement fier et se croyant bien fort de ce triomphe, auquel il avait puissamment contribué, mais dont il avait déjà perdu le profit. On lit, dans les Mémoires du maréchal du Plessis, que le vainqueur de Rethel, aussi bon politique qu'habile homme de guerre, avait proposé de ramener l'armée près de Paris, pour s'en prévaloir contre les artisans de troubles. Le cardinal ne voulut l'employer qu'à prendre des dispositions militaires sur la frontière qui regardait l'ennemi, et revint à la cour, en ramenant seulement quatre lieutenants-généraux qui avaient

commandé dans cette campagne, et qui furent faits [5 janvier 1651] maréchaux de France : c'étaient le marquis de Villequier d'Aumont, le marquis d'Hocquincourt, le marquis de la Ferté-Senneterre, et Jacques d'Estampes, seigneur de la Ferté-Imbault. Le comte de Grancey, gouverneur de Gravelines, qui se croyait des droits anciens à cet honneur, l'obtint aussi, en menaçant de mal servir si on ne le contentait pas.

Malgré tout ce qui s'était dit et fait publiquement contre lui, le retour du cardinal n'en était pas moins glorieux, et il tenait évidemment « le pavé, » comme on disait alors, sur tous ceux qu'il savait mal-intentionnés à son égard, ennemis de vieille ou de nouvelle date. Le duc d'Orléans avait voulu d'abord témoigner quelque mauvaise humeur, et il s'était donné le ridicule d'un homme qui craint et qu'on rassure. Après avoir refusé d'aller au Palais-Royal, de peur d'y être arrêté, il s'était décidé à voir le cardinal, l'avait un peu querellé, puis s'était remis à vivre avec lui en grande familiarité. Du côté du parlement, qui l'avait prié d'appuyer sa demande en faveur des princes, il s'était tenu dans une prudente réserve, et n'avait donné que de vagues paroles. Tout semblait donc encore incertain, et les choses pouvaient prendre un autre cours que celui qui avait été réglé entre le coadjuteur et la princesse palatine. Le cardinal ne paraissait pas éloigné de faire aux serviteurs des princes des conditions aussi bonnes et plus sûres que celles dont la Fronde pouvait disposer, et, comme l'association des deux partis était demeurée le secret de quelques personnes, il s'en trouvait assez d'autres pour traiter loyalement avec le ministre. Ces favorables dispositions s'entretenaient à couvert par des conférences sérieuses; mais elles échappaient aussi quelquefois par de brusques indiscrétions. Il fut grand bruit alors d'un souper [5 janvier] chez le cardinal, où, en présence du duc d'Orléans, le chevalier de Guise proposa lestement de « jeter le coadjuteur par les fenêtres, » et cette saillie de l'ivresse passa dans l'intérieur du Palais-Royal pour une action héroïque. La Gazette elle-même osa

dire, en parlant du festin donné par le cardinal, que « tout « s'y était passé avec beaucoup de liberté. » Les mêmes intérêts, qui avaient inspiré le chevalier de Guise, étaient en ce moment mieux servis. Le duc de la Rochefoucauld s'était rendu à Paris, pour achever la négociation qu'il avait commencée à Bourg, et le logis de la princesse palatine le cachait, même aux yeux du coadjuteur, qui ne se vante pas de l'avoir ignoré. Le duc agit, à ce qu'il paraît, avec une noble fidélité pour tous ceux qui s'étaient ouverts à lui. Il dit au cardinal tout ce qu'il fallait pour l'engager à rendre aux princes la liberté, sans lui faire connaître jusqu'à quel point on s'était mis en mesure de l'obtenir malgré lui, et il ne prit d'engagement dans la coalition formée que lorsqu'il désespéra de réussir par le chemin, sans contredit, le plus honnête. Il serait injuste de ne pas remarquer ici, non au profit du duc de la Rochefoucauld dont la réputation de probité est demeurée intacte, mais en faveur du cardinal Mazarin qui, sous ce rapport, a mauvais renom, que ces entrevues du principal ministre avec un homme venu à Paris sans permission et agissant pour des rebelles armés, se faisaient seul à seul, dans la chambre du cardinal, dont il ouvrait lui-même la porte; qu'ayant la vie ou la liberté d'un de ses ennemis entre ses mains, il le laissa toujours traiter avec une parfaite franchise, sans abuser, pour restreindre ses prétentions, de la position en même temps périlleuse et suspecte où il s'était placé. Cette façon d'agir égaie moins un récit, mais est, à coup sûr, plus honorable que celle du parti opposé, qui a obtenu toutes les faveurs de l'histoire.

Tout cela pourtant n'était pas répondre au parlement, qui avait arrêté de faire des remontrances, et qui demandait toujours à les présenter. La reine fut obligée enfin de se trouver assez bien portante pour recevoir la députation de la compagnie, et le premier président [20 janvier] fit sa harangue en présence d'une assemblée nombreuse de courtisans qui entouraient le lit de la régente. Ce magistrat était un de ceux

que le coadjuteur et les autres affiliés au complot se faisaient un plaisir de tromper, et sur le compte desquels il se passait, dit-il, dans la chambre de la palatine, « mille farces dignes du ridicule « de Molière. » Le premier président était resté tout entier dans les sentiments qu'il avait avant l'arrestation du prince de Condé. Son attachement à ce prince et sa haine pour les Frondeurs étaient les mêmes que lorsque le parlement avait eu à juger le misérable procès criminel où le premier s'était perdu, d'où les autres étaient sortis triomphants. Il voulait donc que les prisonniers fussent délivrés, mais par le moyen de la cour, ou plutôt par l'autorité du parlement, qui forcerait la volonté du cardinal. Fallût-il aller, pour cela, jusqu'à l'attaque personnelle contre le ministre, il n'y avait aucune répugnance, pourvu que les Frondeurs n'en profitassent pas, et il les croyait bien loin d'une telle prétention. Ainsi disposé, il parla plus fortement que n'eût osé faire la cabale dont il servait les desseins. Son discours déplut beaucoup à la reine, et le jeune roi en fut courroucé jusqu'à dire que, s'il n'eût craint d'offenser sa mère, il aurait fait taire et chasser l'orateur. Ce discours n'était pas écrit ; mais, comme il devait, suivant l'usage, être fait à la compagnie relation de ce qui s'était passé à l'audience de la reine, le texte en devint public, selon que chacun l'avait recueilli, et nous en avons sous les yeux trois versions différentes. A ne prendre que la plus modérée, on est obligé de reconnaître que le premier président n'y avait observé ni le respect, ni la justice. L'habileté même y manquait ; car, en attribuant au seul prince de Condé tous les avantages de guerre obtenus jusqu'à cette année, il désobligeait rudement l'oncle du roi, qui tenait avec raison, plus qu'un autre, à sa part de gloire militaire et aux conquêtes de ses deux campagnes. Quoique la reine, après avoir subi cette harangue, eût seulement promis d'y faire réponse sous peu de jours, la compagnie s'assembla dès le lendemain [21 janvier] pour entendre le compte qu'on avait à lui rendre. Mais, au moment où le premier président prenait la parole, plu-

sieurs voix s'écrièrent « qu'il y avait une affaire de plus « grande importance et qui pressait davantage. » Ce qui entraînait ainsi les esprits hors d'un débat où s'agitait certainement l'intérêt le plus sérieux qui fût alors en France, c'était qu'un contrôleur de la chancellerie, accusé de faux et malversation en sa charge, se plaignait de ce que le jugement de son procès venait d'être déféré à une commission de conseillers d'État et de maîtres des requêtes, au lieu d'être porté à la grand' chambre, suivant le privilége des secrétaires du roi. Ceci étant une atteinte à la juridiction, devait avoir en effet le pas, même sur les affaires de parti. On y pourvut aussitôt par un arrêt qui créait une querelle avec le garde des sceaux. La relation ne fut faite que deux jours après [23 janvier], et les remontrances passèrent alors de la grand' chambre dans les mains des curieux. La chambre des comptes, à son tour, députa vers la reine [26 janvier], en bornant sa demande à la liberté du prisonnier qu'on lui avait fait, c'est-à-dire du président Perault ; elle s'exprima poliment, et fut écoutée avec bienveillance. Alors le cardinal vit bien qu'il fallait se décider : le duc d'Orléans s'était tenu si bien couvert de son côté, qu'il pouvait encore le croire opposé à ce qui lui paraissait devenu nécessaire. Il y avait en effet cela de singulier dans la situation, que tout le monde à peu près voulait la même chose, mais que nul ne voulait y contribuer avec un autre. Si le cardinal penchait pour s'accommoder avec les princes, comme il avait fait à Bourg, c'était au détriment du duc d'Orléans et des Frondeurs, qui se disaient trahis et menaçaient d'une rupture. Aussitôt qu'il y renonçait, ceux-ci se joignaient aux amis des princes, pour lui arracher ce qu'ils n'avaient pas voulu lui laisser faire. En ce moment le même jeu continuait, et le cardinal y fut cruellement dupé. Comme il eut témoigné quelque désir de reprendre la négociation avec les serviteurs des prisonniers, en manifestant seulement la crainte que le duc d'Orléans n'y apportât obstacle, celui-ci déclara nettement [28 janvier] qu'il était prêt à donner son

consentement pour leur liberté. Cette détermination subite éclaira trop tard le cardinal sur les menées qui l'avaient préparée, et dont le résultat devait être d'assurer à l'oncle du roi tout le bénéfice de l'accommodement. Alors il hésita, il tergiversa, il fit avec défiance quelques tentatives pour ressaisir un traité qu'il sentait lui échapper, dont il ne serait plus que l'instrument contraint, et bientôt la victime.

Ce fut dans ces dispositions que la reine donna enfin [30 janvier] sa réponse à la députation du parlement; la substance en était « qu'il allait être travaillé incessamment à la « liberté des princes, pourvu que le maréchal de Turenne dé« sarmât; à l'effet de quoi, et pour que personne n'eût cause « particulière de retarder cet heureux événement, une aboli« tion générale serait dès à présent publiée. » Il y avait bien là une promesse, mais avec une condition et un délai. Ce n'était plus sur ces choses-là que l'on pouvait tromper le parlement. A peine eut-il entendu cette relation [31 janvier] qu'il envoya les gens du roi demander si la déclaration annoncée était prête. Le garde-des-sceaux n'avait pas même encore songé à la faire écrire, et il faut dire à son excuse que les actes de cette nature n'étaient pas d'une rédaction facile. Ils contenaient toujours un historique des faits qui avaient précédé l'abolition accordée par le roi, et il fallait y peser tous les mots, pour ne donner à personne un avantage dont on pût se prévaloir ou des torts dont on dût s'offenser. C'était donc plus qu'une affaire de chancellerie; aussi le garde-des-sceaux répondit-il franchement qu'il n'avait aucun secrétaire d'État capable de la formuler. Le parlement ne voulut pas même attendre quelques jours, et, la délibération étant ouverte [1er février] sur la seule réponse de la reine, il fut proposé de ne pas s'en contenter et de poursuivre sans relâche la demande de la compagnie. Ce fut alors que le coadjuteur crut pouvoir engager le duc d'Orléans, à son insu et sans son aveu, dans une démarche décisive, dont ses Mémoires, qui brouillent tout, indiquent fort mal le moment et les circon-

stances. Dans la vérité, il n'y avait encore eu aucun éclat entre l'oncle du roi et le cardinal, lorsque le coadjuteur, s'adressant au parlement assemblé, lui dit qu'il avait charge du duc d'Orléans de déclarer qu'il s'unirait avec passion à tous ses efforts pour obtenir promptement la liberté des princes. Tout le monde applaudit ; on se porta en foule au Luxembourg, où le prince fut fort surpris de la belle action qu'il avait faite. Le soir de ce jour, le duc d'Orléans alla au Palais-Royal, et ce fut certainement ce qu'il y eut de plus hardi dans sa vie. A tel point qu'il nous a fallu pour le croire que la date de cette visite nous fût pleinement confirmée par les témoignages les plus authentiques, comme ceux de Talon, de Joly, de madame de Motteville, et du cardinal Mazarin lui-même, dans le fragment retrouvé d'un mémoire de sa main. Là, l'entretien s'étant établi sur les affaires du moment, il arriva au cardinal de comparer les événements qui se passaient à ceux qui avaient amené en Angleterre la chute d'un trône, et d'appliquer aux brouillons de France les noms, assurément trop grands pour eux, « des Cromwell et des Fairfax. » Cette leçon d'histoire, donnée au jeune roi, fut relevée aussitôt par le duc d'Orléans, qui ne demandait qu'un prétexte pour se retirer. Il s'écria qu'il ne pouvait rester dans un lieu où l'on empoisonnait l'esprit de son neveu par de tels enseignements, et il se sauva bien vite chez lui. Le lendemain [2 février], il fit venir le maréchal de Villeroy et le secrétaire d'État le Tellier pour leur déclarer qu'il ne retournerait pas au Palais-Royal tant que le cardinal Mazarin y serait admis, et il dit fièrement au maréchal qu'en sa qualité de lieutenant-général du royaume, il lui confiait la personne du roi pour en répondre sur sa tête. Le jour suivant [3 février], le coadjuteur ne manqua pas de raconter au parlement la scène du Palais-Royal, qui souleva d'indignation tous ces honnêtes magistrats, furieux de se voir assimilés aux héros de la révolution anglaise. Il y eut des avis pour décréter prise de corps contre l'insolent commentateur, d'autres pour le citer devant

la compagnie, quelques-uns pour faire des remontrances à la reine afin qu'elle l'éloignât de ses conseils. Pendant ce temps le duc d'Orléans, voyant la reine et le ministre tout à fait abattus et se trouvant bien appuyé, multipliait les actes de courage. Il refusa d'abord de recevoir le cardinal avec la reine, puis, la reine elle-même qui offrait d'aller le trouver seule ; il fit défense aux maréchaux de France d'obéir à d'autres qu'à lui, et aux secrétaires d'État ainsi qu'au garde-des-sceaux de rien expédier sans qu'il en eût connaissance ; enfin il avertit ceux qui commandaient les compagnies bourgeoises de ne prendre les armes que sur son commandement. Ce caprice de vigueur avait atterré le cardinal, jusqu'à lui ôter toute idée de résistance et tout usage des ressources qui pouvaient lui rester. Il se courba, pour ainsi dire, sous les coups qu'on lui portait, et se résigna dès le premier moment à sa défaite. Il avait déjà fait partir le maréchal de Gramont pour le Hâvre, afin de s'entendre avec les princes sur les conditions de leur liberté ; mais personne ne voulait croire à la sincérité de cette mission, et on publiait déjà qu'il y avait des ordres secrets en chemin pour empêcher qu'elle ne réussit. Tout cela ne pouvait qu'inviter le duc d'Orléans à persister dans une entreprise qui lui mettait déjà le pouvoir aux mains, sans coup férir. Il se présenta donc [4 février] au parlement, avoua tout ce qui avait été dit pour lui par le coadjuteur, et déclara qu'il venait « se joindre inséparablement à la compa« gnie. » En ce moment survint une lettre de la reine qui demandait qu'on lui envoyât une députation. Plusieurs avis furent pour n'en tenir aucun compte ; mais on résolut enfin de faire partir des députés, pendant qu'on resterait assemblé pour reprendre la délibération à leur retour. Ils rapportèrent bientôt les assurances les plus positives pour la liberté des princes, mais en même temps une sorte de mémoire justificatif en faveur du ministre, qui se terminait en accusation contre le coadjuteur. Après eux arriva le secrétaire d'État de Brienne pour inviter solennellement le duc d'Orléans à ne

pas priver plus longtemps la reine de sa présence au conseil, à quoi le duc repartit qu'il n'était pas en lieu où il pût faire réponse, et la délibération commença sur tous les sujets qu'on y voulut faire entrer : car il n'y avait réellement pas de question posée, pas d'ordre à maintenir dans la discussion ; les paroles avaient de l'espace, et toutes les affaires, toutes les personnes, étaient en cause. On ne doit pas s'étonner dès lors si les récits qui nous en sont restés s'accordent assez mal, chacun s'étant attaché à ce qui l'intéressait le plus. Un des points sur lesquels s'exerça surtout l'éloquence des magistrats fut l'invitation faite par la reine au duc d'Orléans de revenir auprès d'elle. Le premier président pressa fortement le prince d'y consentir. Celui-ci s'en défendit par un discours habile et de bonne grâce. L'avocat-général Talon insista, « de « la manière la plus pathétique et la plus sublime, » suivant le cardinal de Retz ; d'une façon qui fut jugée « badine et ri« dicule, » selon Guy Joly : tant il y a d'incertitude dans les succès de la parole. Cet incident vidé, on recueillit les opinions. Quand ce vint au tour du coadjuteur, il se tira d'embarras en débitant gravement une belle citation d'un ancien, laquelle était de son invention, « sa mémoire ne lui en ayant « pas fourni, » et qui le dispensait, disait-il, de réfuter le libelle dressé contre lui par le cardinal. Enfin l'arrêt fut rendu ; il portait que « le roi et la reine régente seraient très-hum« blement suppliés d'envoyer au plus tôt lettre de cachet « pour mettre en liberté les deux princes du sang et le duc de « Longueville, comme aussi d'éloigner le cardinal Mazarin « de la personne du roi et de ses conseils. » De longs applaudissements accueillirent dans la grande salle la compagnie qui se séparait.

Le cardinal était abattu ; la reine seule gardait sa fermeté. Tout en essayant de regagner le duc d'Orléans, elle donnait des ordres aux gens de guerre, aux chefs de la bourgeoisie, pour se défendre contre ses mauvaises intentions. L'avocat-général Talon étant allé lui porter l'arrêt du parlement [5 fé-

vrier], en l'accompagnant d'un long discours où il énumérait tous les exemples de ministres renvoyés par des rois, elle répondit qu'elle était toute prête à délivrer les princes, en ménageant la sûreté de l'État, mais qu'elle garderait son ministre, tant qu'elle le jugerait utile au service du roi. Sur cette réponse, la compagnie [6 février] imagina de s'en prendre au premier président, qui aurait dû, disait-on, se rendre lui-même chez la reine, au lieu d'y envoyer les gens du roi ; il fut décidé qu'il réparerait cette faute le lendemain, et, en attendant, comme le duc d'Orléans s'était plaint de ce que deux maréchaux de France, commandant les troupes dans Paris, avaient refusé de lui obéir, les gens de robe mirent les gens de guerre sous les ordres du lieutenant-général de l'État. Alors le cardinal Mazarin résolut de céder à cet enivrement de la haine publique. Le soir de cette journée, il quitta Paris en habit de cavalier, suivi de deux gentilshommes, et se rendit à Saint-Germain. Il ne paraît pas qu'il fût alors bien certain de ce qu'il voulait faire. Seulement il s'était muni d'un billet de la reine, adressé au gardien des prisonniers dans le château du Hâvre, pour que cet officier exécutât tout ce qu'il lui prescrirait. Par là, il croyait pouvoir continuer à traiter avec les serviteurs des princes et se prévaloir envers eux d'un reste de puissance qui s'exerçait encore sur les portes de leur prison. Mais l'effet le plus prochain qu'on attendait de cette retraite était de ramener le duc d'Orléans auprès de la reine. Celui-ci, qui ne se risquait pas volontiers, se fit en quelque sorte retenir par le parlement. A la nouvelle du départ du cardinal, la compagnie [7 février] rendit arrêt pour en remercier la reine et pour demander qu'il sortît du royaume, en la priant encore d'envoyer une déclation qui exclût à l'avenir des conseils du roi tous étrangers, même naturalisés, et toutes personnes « ayant serment à « d'autres princes que le roi. » La reine, que le premier président avait charge en même temps de solliciter pour la prompte liberté des princes, répondit fort à propos qu'elle ne

pouvait faire aucun acte de gouvernement tant que le duc d'Orléans ne viendrait pas au conseil, ce qu'il n'avait plus maintenant aucun motif raisonnable de refuser. Ceci eût été sans réplique, si on avait pu croire le cardinal parti pour ne plus revenir. Le parlement pria donc la reine [8 février] de s'expliquer sur ce point, et, après qu'elle l'eut fait d'une manière aussi satisfaisante qu'il se pouvait désirer, la compagnie, pour plus de sûreté, crut devoir enregistrer [9 février] cette parole dans un arrêt qui ordonnait « que le cardinal, « ses parents et domestiques étrangers, videraient le royaume « dans quinzaine, sans qu'ils pussent y revenir pour quelque « prétexte, cause ou emploi que ce fût. » En même temps, la reine envoya le garde-des-sceaux chez le duc d'Orléans pour s'entendre avec lui, ou plutôt pour lui demander ses ordres sur la liberté des princes, puisqu'il ne voulait pas absolument la voir.

C'était pourtant bien assez d'humiliation, et tout le monde, comme dit naïvement Guy Joly, devait être content. Mais le coadjuteur ne l'était pas. Les choses, cruelles comme elles étaient pour la dignité royale, s'étaient passées toutefois avec assez de régularité. Le parlement et l'oncle du roi seulement y avaient paru. Le coadjuteur n'y avait mis que son influence sur le duc d'Orléans, les paroles portées au nom du prince, et, pour son compte, l'heureuse phrase latine qui lui avait servi de justification. Il lui tardait d'y faire intervenir le peuple de Paris autrement que par des attroupements et des clameurs, de mettre encore une fois sous les armes ces bourgeois auxquels il se flattait de commander. Déjà plusieurs fois, et c'est lui qui le dit, il avait importuné le duc d'Orléans pour qu'il ordonnât à la ville de s'armer et de garder ses portes. Le prince, qui n'avait aucun goût pour le bruit des mousquets, s'y était toujours refusé. Cette nuit, comme il dormait paisiblement au Luxembourg, mademoiselle de Chevreuse d'abord, puis le coadjuteur, allèrent lui annoncer que la reine se préparait à enlever le roi de Paris. Cela ne suffit

pas cependant pour lui arracher l'ordre qu'on voulait ; mais le coadjuteur, encouragé par la duchesse d'Orléans qui faisait honte à son mari de sa faiblesse, prit sur lui d'avertir les commandants qui lui étaient dévoués, et bientôt les rues se remplirent de corps-de-garde et de patrouilles, pendant qu'un gentilhomme du duc d'Orléans, envoyé au Palais-Royal, s'assurait, devant la reine éplorée, que le roi était dans son lit. Le jour venu [10 février], le parlement s'assembla, et le duc d'Orléans y raconta en fort bons termes l'alarme de la nuit. Le premier président prononça quelques mots amers contre ceux qui répandaient ces bruits mensongers, et le coadjuteur s'inclina en souriant. Puis on députa vers la reine pour avoir son démenti, qu'elle donna hautement à tous, en demandant elle-même que désormais les portes fussent gardées. « Elle fut exactement obéie, » dit le cardinal de Retz, et, de ce moment en effet, la reine et son fils demeurèrent prisonniers dans le Palais-Royal. En cet état, il n'y avait plus rien à refuser. Des ordres pour la liberté des princes, sans clauses ni conditions, furent aussitôt remis au secrétaire d'État de la Vrillière, qui partit [11 février] pour le Hâvre accompagné du duc de la Rochefoucauld, du sieur Arnauld, du président Viole et du capitaine des gardes de la reine. Mais il y avait sur le chemin quelqu'un qui devait arriver avant eux. Pendant que les princes, toujours fort bien avertis de ce qui se passait à Paris, et préparés d'ailleurs à leur délivrance par la visite du maréchal de Gramont, pouvaient s'attendre de moment en moment à voir paraître quelqu'un de leurs amis, les portes de la chambre où ils étaient réunis s'ouvrirent un matin [13 février], et leur montrèrent le cardinal lui-même qui venait leur annoncer qu'ils étaient libres. Nous ne pouvons rapporter tous les commentaires qui sont dans les livres sur cette singulière résolution. Quand on a lu tout ce qui s'emploie de conjectures, d'explications, de motifs secrets, de combinaisons savantes, pour obscurcir les faits les plus simples, on peut croire qu'il n'en

manque pas en une occasion pareille à celle-ci. Pour notre part, ce que nous en croyons, c'est que le cardinal, voyant la liberté des princes sur le point de s'opérer, n'ayant d'ailleurs avec eux aucune cause d'inimitié personnelle, condamné lui-même à s'éloigner de la cour pour un temps plus ou moins long, voulut profiter de ce que son autorité était encore reconnue au lieu où l'on gardait ces prisonniers prêts à devenir les maîtres, pour se présenter à eux dans une attitude qui ne fût pas encore celle d'un banni, pour se donner, non le mérite, mais l'honneur de les en faire sortir, et surtout pour les entretenir, avant qu'ils revinssent à la cour, avec un restant de bonne posture qui lui procurât d'être écouté. Dans un temps où les choses de la suite la plus grave ne se passaient pas très-sérieusement, celle-ci avait l'avantage au moins d'être de bon goût. Il paraît, quoi qu'on en ait dit, qu'elle fut prise ainsi par les trois princes. Ils ne se montrèrent pas grossièrement pressés de quitter la prison qu'on leur disait ouverte. Ils en firent les honneurs à leur hôte, avec lequel ils eurent une longue conversation, et qu'ils traitèrent à table. Ce fut seulement, à ce qu'il semble, lorsque le carrosse qui les emportait allait partir, et quand le cardinal leur disait humblement adieu, que le prince de Condé laissa échapper, avant d'être hors de vue et d'ouïe, un grand éclat de rire qui, une seconde plus tard, eût été parfaitement à sa place. A quatre lieues du Hâvre, ils rencontrèrent ceux que la reine leur envoyait, et tous ensemble reprirent le chemin de Paris, où les princes rentrèrent trois jours après [16 février], avec autant de joie et d'acclamations pour leur retour triomphant qu'il y en avait eu, treize mois auparavant, pour leur disgrâce. Le cardinal de Retz a la bonté de trouver cela « remarquable. »

CHAPITRE IV

Le cardinal Mazarin se retire à Bruel près de Cologne. — Situation des partis. — Déclaration pour exclure les étrangers des conseils du roi.—Déclaration en faveur des princes. — Arrêts contre le cardinal. — Assemblée de la noblesse. — Convocation nouvelle des états-généraux. — Changement dans le conseil. — Le prince de Condé obtient le gouvernement de Guyenne. — Il demande davantage et est refusé. — Le prince de Condé se brouille avec la reine. — La reine se réconcilie avec les Frondeurs. — Le prince de Condé sort de Paris. — Il obtient le renvoi de trois ministres. — Le prince de Condé continue à être mécontent. — Manifeste de la reine sur sa conduite. — Le prince demande justice au parlement. — La reine se rétracte.— Déclarations contre le cardinal Mazarin et en faveur du prince de Condé. — Fin de la régence. — Départ du prince de Condé.

[1651]

Il y avait maintenant, dans la situation des affaires, un double intérêt; c'était de savoir, d'un côté, ce que les princes allaient faire de leur victoire et de leur alliance avec les Frondeurs; de l'autre, ce qu'allait devenir en sa défaite le cardinal Mazarin. On avait supposé à celui-ci l'intention de s'enfermer dans le Hâvre comme dans une place de sûreté; mais il paraît que, le jour même où il laissa sortir les princes du château, il quitta aussi la ville et prit son chemin vers la Picardie. Il devait donc être bien près d'échapper à la juridiction du parlement de Normandie, lorsque cette compagnie, encouragée par le passage des princes à Rouen, rendit arrêt [15 février] pour lui interdire de séjourner dans la province. Nous n'avons pu retrouver des traces certaines de son itinéraire; car on ne se met pas volontiers à la suite des malheureux. Tout

ce que nous en avons recueilli, c'est qu'il ne put entrer dans Abbeville et qu'il fit quelque séjour à Doulens, où commandait le même officier qui avait gardé les princes. Ce fut dans cette ville que lui parvint un premier message de la reine, message tout à fait public [24 février] et annoncé par la Gazette, qui l'invitait à sortir du royaume. Il y répondit [6 mars] par une lettre pleine de raison et de dignité ; puis il se rendit par Rethel à Clermont-en-Argonne, où le maréchal de la Ferté-Senneterre « le reçut magnifiquement [10 mars], mal« gré les arrêts du parlement qui défendaient toute commu« nication avec lui. » Là, il se trouva fort embarrassé de l'asile qu'il devait chercher. Il ne manquait pas d'amis qui lui offrissent leurs places et leurs services en France : de ce nombre était un homme dont la bonne renommée fait certainement honneur à ceux qui avaient gagné son affection ; c'était le gouverneur de Sédan, maintenant marquis de Fabert et lieutenant-général. Mais le cardinal voulait dégager la parole de la reine en quittant le territoire de France, sans pourtant se mettre, comme tant d'autres n'en avaient pas fait scrupule, entre les mains des Espagnols. Une lettre de lui, datée de Clermont, explique fort bien que ce n'était pas chose aisée d'obéir avec sûreté pour sa personne. En attendant qu'il eût obtenu du conseil l'autorisation « de prendre passeport « des Espagnols » pour gagner les États de l'électeur de Cologne, il crut pouvoir se reposer [12 mars] à Bouillon, lieu dépendant de l'évêché de Liége, bien proche sans doute, mais pourtant hors du royaume. La reine fut encore obligée de lui écrire [14 mars] pour qu'il s'avançât « jusque sur le Rhin, » parce que le coadjuteur avait dit que la difficulté sur le passeport des Espagnols était une mauvaise excuse, ce que le cardinal réfuta fort bien en alléguant « qu'il n'avait pas l'ha« bitude de traiter sans la permission du roi avec les minis« tres d'Espagne. » Cependant il se soumit encore, et, deux mois après son départ nocturne de Paris, il s'installait [6 avril] dans la petite ville de Bruel, à une lieue de Cologne, avec ses

neveux et ses nièces qu'il avait pris en chemin, près de Péronne où le maréchal d'Hocquincourt les avait conduits.

En écrivant à la reine, il avait fini par « prier Dieu que sa « retraite fit cesser les désordres, et qu'on pût voir par la « suite que ceux qui l'avaient attaqué en voulaient seule- « ment à sa personne. » Ce souhait était plus qu'un doute, et l'idée, fort exagérée certainement, qu'il s'était faite des projets du coadjuteur, se trouve toute entière dans un mémoire rédigé par lui à Bruel. Suivant lui, le coadjuteur avait une aversion prononcée pour la monarchie, ne rêvait que l'établissement d'une république, et se montrait incessamment tourmenté du désir de jouer un rôle dans une révolution semblable à celle d'Angleterre. C'était lui-même qui s'était attribué celui de Cromwell en faisant du duc de Beaufort un Fairfax, et le propos dont il avait été tant question au parlement n'était en réalité qu'une citation de ses propres paroles. En parlant ainsi, le cardinal ne voulait pas calomnier; il exagérait seulement, nous le répétons, la portée et la suite des pensées qui traversaient la tête bouillante du coadjuteur. Il est certain, et ses écrits en font foi, que l'archevêque de Corinthe s'était rempli la mémoire de tous les faits et de toutes les maximes qui se rapportent aux conspirations et aux mouvements populaires, qu'il les appliquait à tout propos et souvent hors de propos, qu'il ne donnait pas un avis ou ne prenait pas une résolution sur le plus mince accident, sans s'appuyer des plus grands exemples et s'autoriser des principes les plus absolus; et comme il avait, avec cela, le défaut de parler beaucoup devant des gens qui ne laissaient rien perdre, ses fantaisies passaient aisément pour des desseins, ses fanfaronnades pour des aveux, et son impatience pour de l'action. On avait pourtant pu l'apprécier à sa véritable valeur, dans cette position de son choix qui semblait le rendre arbitre du gouvernement, et d'où nous l'avons vu sauver à grand'peine sa popularité. Mais, depuis qu'il avait retrouvé l'occasion de nuire, on s'était remis à l'admirer et à le craindre. Maintenant

une nouvelle épreuve allait commencer. Il avait pris toutes ses précautions pour que les princes se tinssent obligés à lui seul de leur délivrance; il en avait leur promesse écrite dans un traité où il était dit que, « quand bien même ils sortiraient « de prison sans qu'il parût que le coadjuteur et ses amis « fussent la principale cause de leur liberté, ils ne l'en con- « sidéreraient pas moins comme l'ayant voulue et procurée. » L'état de choses, tel qu'on l'avait réglé, était donc que les princes de la maison de Condé, unis au duc d'Orléans, allaient gouverner le royaume sous la conduite du coadjuteur de Paris, qui devait, par leur influence, être fait cardinal.

Les premiers jours, tout parut marcher selon cet accord. Le duc d'Orléans avait conduit le coadjuteur et le duc de Beaufort au-devant des princes, et l'on s'était embrassé chaudement [16 février]. Le soir, les serments de bonne amitié avaient été renouvelés à table, et le lendemain [17 février] on était allé remercier le parlement. Il y avait surtout un point sur lequel on s'entendait sans peine, c'était celui qui regardait la reine et le cardinal. Pour la première, bien que le duc d'Orléans eût consenti à l'aller voir la veille de l'arrivée des princes, bien qu'il les eût ensuite menés chez elle et que tout s'y fût passé avec assez de respect, on ne relâchait rien de la surveillance exercée autour d'elle et aux portes de la ville, pour empêcher qu'elle ne quittât Paris. Quant à ce qui regardait le cardinal, le parlement y avait déjà pourvu et n'était pas disposé à s'arrêter; mais ici la bonne intelligence des partis alliés reçut une première atteinte. Nous avons vu que le lendemain du jour où le cardinal était parti, il avait été rendu arrêt [7 février] pour remercier la reine de son éloignement, et pour lui demander une déclaration qui exclût des conseils tous étrangers, même naturalisés, ou autres qui « au- « raient serment à d'autres princes que le roi. » Il serait fort étrange que cette dernière clause, proposée dans un avis, adoptée par la compagnie, inscrite dans un arrêt porté à la reine, eût passé sans être aperçue ou comprise du coadjuteur,

et pourtant il semble, même dans ses Mémoires, ignorer complétement la première sanction qu'elle avait déjà reçue. Mais ceux qui conseillaient la reine y avaient fait plus d'attention. En la décidant à envoyer la déclaration réclamée par le parlement, on eut soin d'y insérer la disposition qui, dans la pensée de la compagnie, regardait, sans les désigner, les cardinaux, même français, comme ayant serment au pape. Le parlement [20 février] s'offensa beaucoup des termes bienveillants avec lesquels le cardinal Mazarin était nommé dans le préambule de la déclaration, et il résolut de la renvoyer à la reine pour en faire ôter la qualification de « notre très-« cher et bien amé, » appliquée à ce ministre, comme aussi pour qu'on y ajoutât positivement l'exclusion « des cardi-« naux français. » Il y avait eu un mouvement général d'approbation quand la proposition en avait été faite par le conseiller de Broussel, sur quoi le prince de Condé s'était écrié en souriant : « Voilà un bel écho ! » Le cardinal de Retz assure qu'on fut obligé, après la délibération, de l'avertir qu'il venait d'être joué. Au moins n'en témoigna-t-il aucun ressentiment, sachant bien que l'intérêt particulier qu'il pouvait y avoir trouverait, dans l'intérêt général du clergé, de quoi se défendre assez ; et l'on n'en continua pas moins à s'entendre pour les réparations comme pour les vengeances qui suivent d'ordinaire les victoires des partis. Une déclaration royale fut apportée [27 février] au parlement, pour y proclamer l'innocence des princes et leur rétablissement en tous leurs honneurs, charges et dignités. De Bordeaux, de Rouen, de Toulouse, de Grenoble, d'Aix, de Metz, arrivèrent des arrêts ou lettres des parlements, pour se joindre à celui de Paris contre le cardinal Mazarin. On pressa la reine [2 mars] de le faire sortir du royaume, suivant l'arrêt qui ne lui accordait pour cela que quinze jours. On ordonna des poursuites contre ceux qui l'avaient assisté depuis ce délai passé ; et enfin, quand on le vit s'arrêter sur la frontière, hésitant et incertain de l'asile qu'il devait choisir, le parlement rendit contre lui et ses adhérents

[11 mars] un arrêt véritablement furieux, portant qu'il serait informé de plusieurs crimes d'État à lui imputés, qu'on se saisirait de sa personne dans tous les lieux de l'obéissance du roi où il serait trouvé, et que dès à présent tous ses biens et revenus demeureraient saisis à la requête du procureur-général. Il restait encore, pour le public, deux affaires à vider. La première concernait la déclaration au sujet des étrangers. Le parlement l'avait renvoyée pour qu'on en corrigeât le style et qu'on y fît mention expresse des cardinaux. Elle lui revint [1er mars] sans cette addition; car le clergé en corps s'était plaint à la reine du tort qu'on voulait lui faire. Il en résulta seulement que la question, de personnelle et malicieuse qu'elle était, devint générale et politique. Le parlement, suivant ses vieilles traditions de jalousie contre les gens d'église, persista [2 mars] dans sa demande. Le garde des sceaux, pour son compte, le duc d'Orléans, pour l'intérêt du coadjuteur, lui refusèrent cette satisfaction, qui devint dès lors réservée pour la plus prochaine transaction qu'il y aurait à faire. La seconde difficulté, née du dernier événement, à laquelle il s'agissait de pourvoir, était une assemblée de la noblesse, formée d'abord [4 février] pour la liberté des princes entre quelques seigneurs et gentilshommes demeurant à Paris, et qui, s'étant grossie après le succès, continuait ses délibérations avec l'approbation patente du duc d'Orléans. Or, le parlement n'aimait pas qu'on délibérât ailleurs que dans la grand' chambre, et il finit par s'offenser de ces réunions qui avaient lieu ouvertement dans le couvent des Cordeliers; il s'inquiéta surtout en apprenant que cette noblesse avait demandé qu'on lui permît de se faire entendre légitimement dans une assemblée d'états-généraux. Il résolut donc [8 mars] d'inviter le duc d'Orléans à employer son influence pour faire cesser un tel désordre, et, comme le prince tardait à s'expliquer, le procureur-général [15 mars] porta plainte formelle de cette « entreprise contre « l'autorité royale. » Pendant ce temps, le clergé, dont l'assemblée régulière s'était prolongée depuis trois mois, avait dé-

claré se joindre au second ordre de l'État, et l'on faisait déjà des tentatives pour y intéresser le troisième, en s'adressant aux bourgeois de l'Hôtel-de-Ville. Alors ce fut la cour qui s'alarma, et le maréchal de l'Hôpital alla, de la part de la reine, inviter l'assemblée de la noblesse à se séparer, en lui promettant [16 mars] que les états-généraux seraient convoqués prochainement, promesse garantie d'ailleurs par le duc d'Orléans et le prince de Condé. Mais il s'éleva une grande contestation sur le jour qui leur serait assigné. Celui que la reine avait fixé était postérieur de trois semaines à la majorité du roi, ce qui pouvait rendre la convocation sans effet. La noblesse voulait que le roi majeur trouvât l'assemblée en état, et, pour cela, que la réunion se fît cinq semaines avant l'époque où il devait achever sa treizième année. La reine consentit seulement à la placer plus près du temps où son fils aurait acquis l'âge de gouverner par lui-même. Le roi, étant né le 5 septembre 1638, devenait majeur pour régner le 6 septembre 1651. L'ouverture des états-généraux fut indiquée au 8 septembre, de manière à ce qu'on eût un jour ou deux devant soi pour la déclaration solennelle de majorité. Le duc d'Orléans et le prince de Condé allèrent [25 mars] en porter l'assurance, d'abord à l'assemblée du clergé, qui déclara en être contente, puis à celle de la noblesse, qui se sépara aussitôt, « mais sans « se désunir. »

S'il avait suffi, pour rétablir le cardinal Mazarin dans son autorité et pour désabuser tant de passions animées contre lui, de prouver qu'il n'était pas, comme on avait dit, le seul obstacle à la paix intérieure et l'unique cause de tous les troubles, la démonstration en aurait été faite par ce que nous venons de rapporter, avant même qu'il fût arrivé dans sa retraite de Bruel. En effet, à ne voir que ce qui était public, la discorde pouvait passer déjà pour être suffisamment allumée entre tous les ordres de l'État. Le parlement avait offensé le clergé, irrité la noblesse, et se trouvait lui-même blessé. De ces débats, dont nous n'avons pris que les actes, étaient sortis

des menaces et des ressentiments. Dans l'assemblée du clergé, il avait été dit [14 mars] que « la France était compo-« sée de trois ordres où était sa perfection, que vouloir y ad-« joindre un quatrième membre, c'est-à-dire les compagnies « de justice, c'était en former un monstre horrible. » Dans l'assemblée de la noblesse, il avait été proposé tout simplement [18 mars] de jeter le premier président à la rivière. La jonction de ces deux ordres, qui députaient déjà l'un vers l'autre et se communiquaient leurs résolutions, en bravant à la fois et la reine et le parlement, était un envahissement formel de la puissance souveraine. Et pourtant ces résultats visibles ne formaient que la moindre partie de l'agitation où l'on était déjà parvenu. Dans le cabinet, elle avait eu bien d'autres progrès, et, après six semaines d'un état nouveau, on était à la veille d'un changement. La reine, à qui l'association de deux partis, autrefois ennemis, avait ôté son ministre, était tout naturellement portée à rompre cette union, et à se donner pour auxiliaire un des deux alliés. Malheureusement elle n'agissait pas seule, et, dans son ministère, il y avait des intérêts opposés. Le garde des sceaux, en grande liaison avec la Fronde, sauf pour ce qui regardait le chapeau du coadjuteur, vieil ami de la duchesse de Chevreuse, et aspirant à remplacer le principal ministre qu'il avait fort habilement desservi, n'allait pas du même pied que le secrétaire d'État le Tellier, le ministre d'État Servien, et le sieur de Lionne, son secrétaire des commandements, tous dévoués à sa personne et paraissant encore l'être à celle du cardinal. La marche qui semblait indiquée était que la reine se joignît au prince de Condé, en le détachant des Frondeurs. Mais il fallait pour cela se cacher du garde des sceaux, qui était devenu en quelque sorte auprès d'elle l'œil du parti. La proposition du parlement contre les cardinaux ne la chagrinait pas; car elle n'ajoutait rien à la mauvaise position de son ministre, et elle désobligeait à la fois le coadjuteur et le garde des sceaux, l'un et l'autre ambitieux du cardinalat. Aussi le dernier eut-il tout le soin et tout l'o-

dieux de la résistance contre le parlement. L'assemblée de la noblesse et sa jonction à celle du clergé auraient pu l'inquiéter davantage, si elle en eût été alors à craindre des entreprises contre son autorité, comme le parlement avait fini par le dire ; mais, après ce qu'elle avait subi, et quand elle était encore sous la surveillance des bourgeois armés, ce lui était une faible injure. Seulement elle tint bon pour conserver au roi son fils la plénitude de son pouvoir, jusqu'à ce qu'il devînt majeur, parce que c'était le moment où elle comptait elle-même le ressaisir. Son principal espoir, pour le présent, était dans le succès de sa négociation avec le prince de Condé ; et il faut reconnaître que, si la reine et le prince n'avaient pas tous deux manqué à leur véritable intérêt, si l'une avait vu plus avant que le retour de son ministre, si l'autre avait eu dans la tête la moindre partie de ce qu'il avait au cœur, c'eût été une grande puissance que celle qui aurait uni, suivant les paroles du cardinal de Retz, « l'autorité royale, purgée du « mazarinisme, et le parti du prince de Condé, purgé de la « faction. » On n'en était encore qu'aux préliminaires, dont la princesse palatine s'était entremise, et à quelques avances faites par le comte Servien et le sieur de Lionne, lorsque la reine se crut assez sûre, sinon d'être assistée par le prince, au moins de ne pas le trouver contraire, pour pouvoir frapper en quelque sorte le premier coup de sa vengeance.

Dans une des dernières séances du parlement où l'on s'occupait de l'assemblée de la noblesse [23 mars], le duc d'Orléans, pour justifier l'espèce de complicité qu'il avait dans cette affaire, avait cru pouvoir dénoncer, formellement et par leurs noms, les conseillers de la reine qui, selon lui, continuaient l'administration du cardinal Mazarin, et exécutaient ses volontés, savoir « le Tellier, Servien, Lionne, » et, ce qui était moins excusable, une dame de son intimité (Suzanne de Neuillan, son ancienne fille d'honneur, mariée depuis peu à Philippe de Montault, vicomte de Navailles), lesquels travaillaient de tout leur pouvoir, disait-il, à le séparer du prince de

Condé. On avait fort bien remarqué que celui-ci, tout en protestant de son union avec le duc d'Orléans, l'avait « faiblement « appuyé. » Il était donc maintenant notoire que l'oncle du roi n'avait de bonne volonté que pour le garde des sceaux, et que le premier prince du sang ne partageait pas tout à fait sa répugnance pour les autres gens du conseil. Le premier insista bientôt [27 mars] pour obtenir au moins la retraite du secrétaire d'État le Tellier, ce que la reine refusa nettement. Il arriva en même temps que les bourgeois de Paris se lassèrent de monter la garde, et demandèrent à être dispensés de ce pénible service. La reine, contre laquelle on les avait armés et qui avait fait semblant de croire qu'ils étaient nécessaires à sa sûreté, après les avoir tenus plus qu'ils ne voulaient dans leurs postes, consentit alors [29 mars] à les en relever. Ce fut un motif de plus pour lui faire croire qu'elle pouvait enfin oser quelque chose. Le parlement la pressait plus vivement que jamais [30 mars] de donner son adhésion à la déclaration pour exclure des conseils les étrangers et les cardinaux ; elle crut le moment venu de lui accorder cette satisfaction, qui choquait directement le coadjuteur et le garde des sceaux, indirectement le duc d'Orléans et toute la Fronde, et qui lui rendait à elle-même l'appui de la compagnie. Toutes ses mesures étant concertées, on vit d'abord [2 avril] arriver auprès d'elle le comte de Chavigny, depuis longtemps retiré dans sa terre, et qui venait pour fortifier le conseil d'un ministre agréable au prince de Condé. Le duc d'Orléans s'étant plaint à la reine, le jour suivant [3 avril], de ce qu'elle avait pris cette résolution à son insu, elle lui répondit fièrement « qu'il « en avait fait bien d'autres sans la consulter, » et le prince de Condé se tut. Comme on en était là, les portes du cabinet s'ouvrirent pour la députation du parlement, qui venait, ainsi qu'il avait été ordonné par arrêt, faire des remontrances sur le sujet des cardinaux. Après l'avoir entendue, la reine s'empressa de répondre que la déclaration serait scellée, suivant le désir du parlement, et aux termes de la première délibéra-

tion, où le duc d'Orléans, ainsi que le prince de Condé, avait assisté. Il y avait là quelque ménagement pour l'oncle du roi; mais l'atteinte restait cruelle pour le garde des sceaux, présent aussi, qui avait déclaré à tout venant sa volonté de ne jamais consentir à ce que la déclaration fût accordée. Quand le parlement fut sorti, emportant la promesse de la reine, le duc d'Orléans et le prince de Condé se retirèrent ensemble, sans vouloir assister au conseil. Le soir, la reine fit demander les sceaux au marquis de Châteauneuf, et les remit elle-même au premier président Molé, pour les tenir sans quitter sa charge; en même temps, le duc de Sully, gendre du chancelier Séguier, eut ordre d'aller chercher son beau-père à Rosny, pour qu'il vînt présider le conseil, suivant qu'il appartenait à sa dignité. Sur cette nouvelle, le conseil de la Fronde et des princes s'assembla chez le duc d'Orléans. Là, il se fit des propositions qui n'allaient pas à moins qu'à soulever Paris contre la reine et le parlement. Le coadjuteur, qui s'y portait avec feu et qui mettait le duc de Beaufort de moitié dans sa part d'action, fut fort surpris de voir que son compagnon ordinaire l'abandonnait. Cette défection parut atterrer le duc d'Orléans. Le prince de Condé qualifia dédaigneusement cette guerre des rues de Paris, qu'on voulait renouveler, et pour laquelle il se vantait d'être poltron, de sorte que la délibération aboutit à ne rien faire. La reine, ce jour-là, venait de jouer hardiment sa partie; le lendemain, ce fut le tour du prince de Condé. Le président Viole [4 avril] vint annoncer de sa part à l'hôtel de Chevreuse que le mariage projeté, entre la fille de la duchesse et le prince de Conti, n'aurait pas lieu. L'affront était grand pour le coadjuteur, d'autant que le jeune prince avait paru d'abord fort disposé à prendre pour femme la belle personne que le traité lui offrait, et qu'on l'en avait dégoûté depuis par des révélations où le prélat n'était pas seul nommé. Mais ce n'était guère là une cause à donner pour faire prendre les armes dans Paris. Voyant donc le duc d'Orléans rentré dans son naturel, qui était la peur, le duc de Beaufort séparé de

lui, le pouvoir de la cour renforcé, le prince de Condé devenu ennemi, le parlement en train d'être satisfait, il résolut de céder à la mauvaise fortune, d'abandonner le théâtre où l'on méconnaissait toujours ses bonnes intentions (car il assure encore qu'il n'en avait pas eu d'autres depuis le retour des princes), et il se retira solennellement, en prenant congé de tout le monde, dans le pieux exercice de sa profession, la semaine sainte où l'on était lui servant de prétexte pour exécuter, comme il dit « ce pas de ballet. » Quant au duc d'Orléans, il se tint, pendant quelques jours, en posture de mécontent; puis il se laissa ramener à la cour, en exigeant seulement que l'on ôtât les sceaux au premier président, qui lui semblait un intrus dans le conseil. Moyennant qu'on renvoyât ce magistrat faire sa charge, il consentait à souffrir, non-seulement le ministre nouveau venu, mais tous ceux qu'il avait publiquement incriminés. La reine voulut bien lui accorder ce qu'il demandait, et le premier président [13 avril] rendit les sceaux qu'il avait gardés dix jours : on les remit aussitôt au chancelier. Puis enfin, pour contenter tout à fait le parlement, la reine lui envoya [19 avril] une déclaration conçue dans les termes qu'il avait désirés, et portant « qu'à l'avenir, aucuns « étrangers, quoique naturalisés, ni ceux des sujets du roi « qui auraient été promus à la dignité de cardinal, n'auraient « plus entrée en ses conseils, et ne seraient admis à la parti- « cipation de ses affaires. » Le chancelier avait seulement demandé que l'enregistrement fait dans l'assemblée des chambres ne fût pas publié à l'audience, ni dans les provinces. Le premier président voulut qu'il n'y manquât aucune solennité. Mais ce qu'il y eut de fort singulier, c'est que la partie de la déclaration qui concernait le cardinal Mazarin personnellement se trouva comme perdue dans ce long débat, qu'elle ne reparut plus au parlement, et que, pendant plusieurs mois, on put la croire oubliée.

Maintenant la première révolution qui suivit la retraite du cardinal Mazarin était complète, et on pouvait en apprécier le

caractère. Elle s'était faite au profit de la reine, aux dépens de la Fronde, et par le prince de Condé ; le duc d'Orléans en « était la dupe, » comme l'a fort bien écrit sa fille. Le prince de Condé prenait dès lors le principal rôle dans les événements qui allaient s'ouvrir. En ce moment, il avait auprès de lui toute sa famille. Quoique la duchesse de Longueville se fût engagée par son traité à ne se séparer des Espagnols qu'après la conclusion de la paix générale, ils avaient paru accepter qu'elle vint la négocier en France, ce qui donnait à cette dame une importance nouvelle, et elle était arrivée à Paris [13 mars], où elle n'avait pas médiocrement contribué à rompre le mariage de son jeune frère. Elle s'y maintenait avec orgueil dans la position de médiatrice entre les deux couronnes, ayant fait envoyer [30 mars] un député de la France à Stenay pour s'entendre avec celui de l'archiduc, pendant qu'un gentilhomme de ce prince était comme accrédité auprès d'elle à Paris. La princesse de Condé, retenue quelque temps à Montrond par une maladie, était venue aussi [18 mars] rejoindre son mari, le cœur encore tout réjoui d'une lettre où il la remerciait des témoignages de son amitié, en avouant que « sa conduite envers elle l'avait peu mérité, » et le prince semblait en effet vouloir tenir la promesse qu'il lui avait faite « de bien vivre avec elle à l'avenir. » Autour de lui se rangeaient ses amis, comme le duc de Bouillon, le duc de Nemours, le duc de la Rochefoucauld, alliés de vieille date, et le duc de Beaufort qu'il venait de s'attacher. Il n'y manquait que le maréchal de Turenne, qui était resté à Stenay, ne se croyant pas encore libre de ses engagements, et avec lequel le prince de Condé entretenait [18 mars-18 avril] un commerce de lettres affectueuses. Les démarches du député envoyé par le roi pour lier une négociation dans cette ville ayant amené la preuve [27 avril] que l'archiduc n'avait pas de pouvoirs suffisants, le maréchal se trouva, au jugement de tous, « honorablement dégagé. » Il partit donc de Stenay et se rendit à Paris [2 mai] un jour plus tôt qu'on ne l'y atten-

dait, « afin d'éviter, » comme il le dit honnêtement dans ses Mémoires, « des honneurs qui sont de mauvaise grâce quand « on vient d'avec les Espagnols. » Tout le monde étant réuni, on s'occupa sérieusement de satisfaire le prince. On lui avait proposé le gouvernement de Guyenne pour lui, avec la lieutenance générale pour le duc de la Rochefoucauld qui aurait eu encore la ville de Blaye, et le gouvernement de Provence pour le prince de Conti. Telles étaient les offres portées par la princesse palatine, celles dont les sieurs Servien et de Lionne avaient traité avec le duc de la Rochefoucauld, pour obtenir du prince, non pas qu'il contribuerait au retour du cardinal, mais que, ce retour ayant lieu sans qu'il fît rien pour l'aider, ou même malgré lui, il en souffrirait les conséquences. Et vraiment c'était payer bien cher un si faible service. Car les derniers événements de Bordeaux avaient montré ce que pouvait être cette province avec un pareil gouverneur, surtout en le faisant maître de Blaye qui commandait à la rivière et qui, l'année précédente, avait peut-être sauvé l'autorité royale. Ajouter à cette vaste possession la turbulente Provence, c'était mettre le Languedoc en péril, et créer véritablement un nouveau royaume d'Aquitaine pour l'ambition d'un jeune conquérant qui tenait déjà, dans les autres provinces, Clermont-en-Argonne, Stenay, Bellegarde, Dijon et Montrond. Aussi se trouva-t-il alors quelqu'un, non en France, mais dans l'exil, pour refuser son consentement à cette excessive puissance, et ce fut le cardinal Mazarin. On a cent fois écrit que la reine ne faisait rien alors sans le consulter, et cela est déjà loin d'être vrai ; mais on n'a pas dit quels conseils il envoyait, quand il n'avait pas à se plaindre que les choses eussent été faites sans lui. Le cardinal de Retz cependant lui fait honneur de s'être opposé à tant de concessions énormes, et ce témoignage d'un ennemi n'est pas sans valeur. Une lettre du cardinal Mazarin [12 mai] le confirme pleinement. « Le plus grand bonheur, y est-il dit, « que le cardinal pût avoir est que son retour n'a pas été

« stipulé dans un accommodement par lequel on accordait à « monsieur le Prince des établissements au delà de l'imagi- « nation et tels que, s'ils ont lieu, il est impossible que, tôt « ou tard, il ne soit ruiné par le roi, ou qu'il ne se rende « plus puissant aux dépens de Sa Majesté ; car le cardinal, « aimant comme il fait le service du roi, eût été au désespoir « de se voir rétabli par un moyen qui est si préjudiciable à « l'État. Ce qui pourrait arriver de mieux au roi et à la reine « serait, s'il se rencontrait tels obstacles que l'échange des « gouvernements promis par la reine n'eût pas lieu. Il n'y « a rien que Sa Majesté ne doive faire pour cela ; car ce sera « une plaie qui saignera longtemps et qui peut-être sera fa- « tale au roi. Plaise à Dieu que je sois un mauvais pro- « phète ! » Or, au moment où il écrivait ainsi de Bruel, l'échange du gouvernement de Bourgogne, donné au duc d'Épernon, contre celui de Guyenne remis au prince de Condé, ce premier article du marché désapprouvé par le cardinal, s'exécutait à Paris, et le prince prêtait serment [13 mai] entre les mains de la reine pour sa nouvelle charge.

Il paraît en effet que le prince de Condé, trouvant trop de difficultés à faire exécuter en même temps tout ce qu'on lui avait promis, s'était d'abord saisi de sa part, au grand déplaisir de ses associés. C'était d'ailleurs son habitude de compter assez mal avec les gens qui l'avaient servi, et il avouait lui-même plaisamment que la reconnaissance lui pesait. « Le duc de Beaufort est bien heureux, disait-il, de « n'avoir eu besoin que d'une échelle pour sortir de prison. » Cependant, lorsqu'il fut nanti, il se remit à demander pour les autres. La reine, à qui le cardinal Mazarin avait si fortement représenté qu'elle avait déjà donné trop, ne voulut pas céder davantage, et le prince ne se crut pas obligé même pour ce qu'il avait reçu. Alors il reprit ouvertement le rôle de mécontent et cessa d'aller au Palais-Royal, affectant d'ailleurs de conserver une grande intimité avec le duc d'Orléans et de se montrer souvent dans les rues de Paris. C'étaient là

les marques visibles de sa mauvaise volonté, et il n'en résultait véritablement qu'une mutinerie peu courtoise. Mais des démarches plus secrètes, auxquelles le poussait surtout la duchesse de Longueville afin de n'avoir pas à suivre son mari en Normandie, se faisaient, tant du côté des Espagnols que dans les provinces, pour des projets autrement sérieux; et ces démarches étaient, ou devinées, ou peut-être exagérées, par ce qui restait de serviteurs à la reine. Elle songea donc à s'en défendre, et pour cela elle eut recours au moyen qui paraissait en ce temps le plus simple, à celui qu'on pouvait dire tout préparé, depuis la rupture éclatante survenue entre le prince de Condé et l'ancienne Fronde. La duchesse de Chevreuse était demeurée à la cour et offrait le service de sa rancune; on alla chercher le coadjuteur dans son archevêché. C'était ce que le cardinal Mazarin lui-même avait déjà conseillé, non pas dans les termes emphatiques rapportés par le cardinal de Retz, mais par ces mots assez froids de la lettre que nous avons déjà citée : « Il ne faut pas que Sa Majesté « ait aucun scrupule de se raccommoder avec des gens qui « lui ont fait du mal et qu'elle a juste sujet de haïr et de « perdre; car la règle de la conduite des princes ne doit ja- « mais être la passion de la haine ou de l'amour, mais l'intérêt « et l'avantage de l'État et le soutien de leur autorité. » On voit là aussi que déjà ce parti avait fait porter « des offres au « cardinal, » et qu'on n'avait besoin que d'accepter ses avances. La négociation s'engagea donc avec la duchesse de Chevreuse, le marquis de Châteauneuf, le coadjuteur de Paris, toutes les victimes du changement opéré au mois d'avril, pour en comploter un nouveau; et cela se faisait au mois de juin. L'union entre les personnes fut facile; l'intérêt et la haine y travaillaient. On fut moins aisément d'accord sur les mesures. Celle qui se présentait la première était d'arrêter encore une fois le prince de Condé. Quelques-uns allèrent jusqu'à proposer de le tuer, et le maréchal d'Hocquincourt, qui n'a pas écrit de mémoires, reste le plus notoirement

chargé de cette pensée horrible, que tout le monde se vante d'avoir repoussée. Le coadjuteur, ravi de se retrouver sur la scène et d'y figurer en opposition ouverte avec le premier prince du sang, sortit de son cloître, se montra, fit publier des pamphlets, reparut au parlement, non pas aussi souvent qu'il le dit, car les assemblées du parlement sont comptées et le registre est intraitable, mais une fois, à ce qu'il semble [1er juillet], pour faire assaut avec le parti des princes de déclamations contre le cardinal Mazarin, la convention étant qu'on le laisserait dire des injures pour qu'il pût rendre des services. Le reste de son action demeurait caché dans des conférences secrètes, que ses Mémoires ont soin de multiplier, et dans lesquelles il prétend qu'on l'aurait payé d'avance en lui remettant sa nomination au cardinalat. Ce qu'il offrait en échange n'est pas bien clair, surtout dans ce qu'il en a écrit. On y voit qu'il avait promis, quand le moment serait venu, de déterminer le duc d'Orléans à faire arrêter chez lui le prince de Condé, et jusque-là de se tenir lui-même en telle attitude que ce prince ne fût plus maître du pavé dans Paris ; mais il y a certainement beaucoup de vanterie dans toutes ces préparations qui n'amènent pas un seul fait et que démentent les faits constatés. La vérité est que le coadjuteur eut une entrevue avec la reine ; qu'on ne lui remit pas, mais qu'on lui fit espérer la présentation de la France pour sa promotion ; que, s'étant engagé à servir, il fut renvoyé au sieur de Lionne pour s'entendre avec lui et le comte de Montrésor, homme d'exécution, sur ce qu'il aurait à faire ; que le sieur de Lionne, soit par crainte, soit par indiscrétion, révéla l'objet de cet entretien à un ami du prince de Condé, et que celui-ci, déjà fort embarrassé de la position maussade où l'avait mis sa brouillerie avec la cour, dans une ville où il ne voulait pas livrer bataille, se sentit assez brave pour avoir peur de la prison. Peu de jours après qu'il eut su que, dans une conférence où était le coadjuteur, on avait parlé de l'arrêter, un avis lui vint d'un de ses affidés que deux compagnies des

gardes s'avançaient vers le faubourg Saint-Germain, ce qui pouvait être pour investir son hôtel. Il était nuit quand cet avertissement lui fut porté. Il monta aussitôt à cheval, entre une heure et deux du matin [6 juillet], et se rendit à sa maison de Saint-Maur derrière Vincennes, où il fut rejoint bientôt par le prince de Conti, la duchesse de Longueville, les ducs de Bouillon, de Nemours, de Richelieu, de la Rochefoucauld, et le maréchal de la Mothe. Le maréchal de Turenne se rendit au Palais-Royal.

C'était au parlement que devaient s'expliquer les causes de cet éclat. La compagnie, après être restée plusieurs semaines en repos, avait recommencé depuis peu à s'émouvoir, et s'était assemblée un jour [1er juillet] au sujet des désordres causés par les gens de guerre dans la province de Picardie; il s'y était mêlé de nouvelles propositions contre ceux qui correspondaient avec le cardinal Mazarin, sur lesquelles il avait été rendu arrêt portant « itératives défenses d'avoir aucun « commerce avec lui, » et l'on s'était ajourné pour ce qui concernait les pillages commis par les soldats. Ce fut dans la séance indiquée pour cet objet, et où manquait le prince de Condé, que le prince de Conti, retourné de Saint-Maur, vint exposer [7 juillet] pour quel motif son frère avait cru devoir quitter la ville. On avait, disait-il, voulu attenter, sinon à sa personne, du moins à sa liberté ; les auteurs de ce projet étaient « les sieurs le Tellier, Servien et de Lionne, » instruments dociles de la volonté du cardinal Mazarin, et il ne pouvait se croire en sûreté dans Paris, que lorsque la reine les aurait éloignés de la cour. Une lettre écrite par le prince reproduisait les mêmes reproches et les mêmes déclarations. Le parlement se contenta d'envoyer la lettre à la reine, en priant le duc d'Orléans de s'employer « pour rassurer le prince de Condé, » ce qui donnait vraiment à tous les deux un singulier rôle. Le lendemain, les gens du roi rapportèrent [8 juillet] la réponse écrite de la reine ; elle contenait que le prince n'avait eu aucun motif raisonnable de crainte pour sa personne,

que la reine déclarait de nouveau n'avoir nulle pensée de faire revenir le cardinal Mazarin, que ceux dont le prince demandait l'éloignement avaient fidèlement servi dans leurs charges, et que, s'il persistait lui-même à se tenir hors de la cour, il donnerait lieu de croire qu'il avait de mauvaises intentions; du reste, elle agréait bien volontiers l'entremise du duc d'Orléans pour l'accommodement de cette affaire. Le premier président s'apprêtant à blâmer sévèrement la sortie précipitée du prince, qui pouvait amener une guerre civile, le prince de Conti voulut l'interrompre et fut ramené au silence par une vigoureuse réprimande. Pendant tout ce temps, le duc d'Orléans parut froid et embarrassé. C'est que, dans la réalité, il n'avait pas eu de part aux négociations des Frondeurs avec la reine; que le coadjuteur s'était vanté à tort de son adhésion, et que si ce dernier avait obtenu, pour cela, seulement la promesse de sa nomination au cardinalat, il ne l'avait certainement pas gagnée. De plus, le prince de Condé, en exigeant aujourd'hui le renvoi des trois sous-ministres le Tellier, Servien et de Lionne, ne faisait que reprendre une proposition dont le duc d'Orléans s'était servi contre lui-même trois mois auparavant, à cela près qu'il avait l'honnêteté de ne pas joindre à ces trois noms celui d'une femme. L'oncle du roi, surpris par la retraite du prince et par la résurrection subite de ce grief qu'il avait naguères mis en avant, resta donc, dans cette occasion, ce qu'il était de son naturel, timide, incertain, voulant le repos de l'État, mais craignant de tous côtés des embûches. Avec ce caractère et ces dispositions, c'était chose assez incommode pour lui que tout le monde semblât s'en rapporter à ses soins. On lui avait donné deux jours pour agir ; il en prit un de plus pour ne rien faire, et il vint dire au parlement [11 juillet] qu'il n'avait pu décider, ni le prince de Condé à prendre confiance, ni la reine à faire des concessions. Une lettre du prince, apportée par un de ses gentilshommes, servit encore à faire une nouvelle démarche auprès de la reine, qui répondit qu'elle n'avait rien de plus à dire que ce dont elle avait chargé déjà

les gens du roi, et le parlement [12 juillet] entra en délibération sur la difficulté que la négociation n'avait pu résoudre. Là encore, le coadjuteur, qui s'était fait fort de tout conduire, ne put que se ménager par un discours habile, et il intervint arrêt [14 juillet] portant « que la reine serait remerciée de la « parole qu'elle avait donnée de ne pas faire revenir le cardi- « nal Mazarin, et très-humblement suppliée d'en envoyer une « déclaration au parlement, pour être insérée dans ses re- « gistres ; comme aussi de donner au prince de Condé toutes « les sûretés nécessaires pour son retour, et qu'il serait in- « formé contre ceux qui étaient allés voir le cardinal Mazarin « ou qui avaient eu quelque commerce avec lui depuis les « défenses. » C'est ainsi que le parlement se ressaisit, pour ne plus désormais la laisser échapper, de cette déclaration personnelle contre le cardinal Mazarin, dont il avait été question aussitôt après la mise en liberté des princes, mais qu'on avait laissé perdre, en se mettant à la poursuite de la déclaration générale contre les étrangers et les cardinaux. Ce que la reine avait dit incidemment de ses intentions à l'égard de son ancien ministre, ramenait, sans qu'elle y eût pensé, l'idée d'un acte solennel, qui rendît manifestes à tous les causes de son éloignement, et en garantît, comme on dit si souvent dans les révolutions, « la perpétuité. » En ce qui touchait les demandes du prince de Condé, les paroles vagues de l'arrêt étaient tout ce qu'avait pu obtenir l'influence du coadjuteur et de ses amis, qui n'en prétendaient pas moins avoir été grandement utiles. La reine ne voulut pas chicaner sur l'interprétation qu'elle pouvait en faire, et se résolut à les comprendre comme le prétendait le prince de Condé, d'autant plus que deux de ceux qu'il avait désignés, les sieurs Servien et de Lionne, étaient fortement suspects de mauvais vouloir contre le cardinal. Dès le lendemain du jour où les remontrances lui furent portées, les trois personnes dont le prince avait demandé le renvoi eurent ordre [19 juillet] de quitter la cour, et la plus prochaine Gazette annonça soigneusement qu'elles étaient

parties, « l'une pour l'Anjou, l'autre pour le Poitou, et la troi« sième pour la Normandie. » Après cette victoire de nouvelle espèce, le prince de Condé [21 juillet] vint de Saint-Maur tout droit au parlement, pour dire qu'il n'était pas encore satisfait; il lui fallait des sûretés contre le retour des trois exilés, qui pourraient bien ne faire qu'une promenade à leurs maisons des champs. Le premier président fit tout ce qu'il put pour lui prouver que cette exigence sans fin n'était pas raisonnable, et pour l'engager à ne pas s'en retourner sans être allé au Palais-Royal. Le prince soutint qu'il n'y faisait pas sûr pour lui, que treize mois de prison lui avaient appris à ne pas compter sur des paroles, et, cela dit, il reprit le chemin de Saint-Maur. Il en revint quelques jours après et à deux reprises, toujours sans faire visite au roi [24-26 juillet], et le premier président lui refusa d'ouvrir aucune délibération avant qu'il eût rempli ce devoir. Mais, en ce moment, la reine s'était décidée à le mettre jusqu'au bout dans le tort d'une mauvaise conduite. Elle fit venir [26 juillet] une députation du parlement, et lui dit d'abord qu'elle était prête à s'entendre avec la compagnie sur les termes de la déclaration demandée contre le cardinal; ensuite, qu'elle voulait rendre le parlement dépositaire de sa parole pour la sûreté du prince de Condé et pour l'éloignement sans espoir de retour de ceux qu'il lui avait fait chasser; après quoi il ne pouvait plus lui rester de crainte qu'il avouât avec honneur. En effet, le même jour, le prince reprit possession de son hôtel dans Paris; mais il se garda bien d'aller au Palais-Royal, et il affecta de se montrer par la ville en grand équipage. Il arriva même [31 juillet] que son carrosse se rencontra dans la promenade du Cours-la-Reine avec celui du roi, qui revenait de se baigner dans la rivière vers Surêne, et cet accident parut une si grave offense, que le prince eut beaucoup de peine à s'en justifier, quand le premier président lui demanda publiquement « s'il n'avait pas frémi d'une sainte « horreur en pensant à ce qui était arrivé. » Cette interpellation avait lieu [2 août] deux jours après la rencontre, dans l'as-

semblée où se faisait la relation de la dernière audience donnée par la reine. Là, le prince déduisit encore une longue série de griefs qui ne lui permettaient pas de se trouver content et de se croire à l'abri. Dans ce nombre était la découverte qu'il avait faite d'assemblées secrètes et nocturnes, où l'on avait proposé de l'arrêter, sinon de le tuer, projet dont il connaissait fort bien, disait-il, les auteurs. Le coadjuteur, qui sentit où cette révélation s'adressait, s'en tira fort adroitement, en demandant que l'arrêt à intervenir contînt ordre d'informer contre les coupables. En effet, cette disposition y fut écrite ; les paroles de la reine furent consignées au registre; on décréta contre ceux qui avaient eu commerce avec le cardinal, et le prince fut prié, par arrêt, d'aller voir le roi et la reine. Il s'y laissa conduire le lendemain [3 août] par le duc d'Orléans, et l'entrevue parut si peu décisive pour la réconciliation, qu'on ne jugea pas à propos d'en instruire le public par la voie de la Gazette. Des nouveaux faits dénoncés par le prince de Condé, il était resté une grande cause de scandale, que l'on avait mise en réserve. Il avait dit, en affectant une indignation profonde, que le duc de Mercœur, revenu de Catalogne au commencement de l'année et demeuré depuis sans emploi à la cour, était allé voir le cardinal Mazarin à Bruel, et qu'il avait osé y contracter mariage avec l'aînée des nièces du ministre banni. C'était sur ce cas énorme que le duc de Mercœur devait venir s'expliquer [7 août] devant la compagnie où il avait l'honneur de siéger comme pair de France. Or, les esprits étaient alors si fort dévoyés du bon sens, que ce duc, ayant à rendre compte de l'usage libre, et sans aucun doute le plus honnête, qu'il eût pu faire de sa volonté, chercha des paroles équivoques, et se fit presque arracher l'aveu de son crime ; encore ne dit-il que la moitié de la vérité. Il confessa qu'il était marié à Laure Mancini ; mais il prétendit que la chose s'était faite avant le départ du cardinal, et qu'il était allé seulement visiter, non pas le ministre, mais sa jeune femme, « réfugiée « à la campagne. » Alors la compagnie ordonna gravement

[8 août] que le contrat de mariage lui serait apporté pour être ensuite communiqué aux père et mère de l'époux prétendu, et cependant « fit défenses à ladite Mancini d'entrer dans le « royaume ou d'y séjourner, si elle y était, sous prétexte de « ce mariage. »

A ce moment, une nouvelle révolution (la troisième en quatre mois) semblait s'être accomplie, dont l'avantage était en apparence pour le prince de Condé, mais n'avait réellement rien de solide. Après avoir essayé de traiter avec la reine pour des intérêts particuliers, il s'était séparé d'elle, sans cause, sans prétexte, de la façon la plus incivile; et, quand il se fut mis en telle condition qu'il eût à craindre d'être arrêté, ou à feindre cette crainte, ce qui valait encore moins, tout le profit qu'il avait tiré de sa retraite hors de Paris, de ses plaintes, de ses menaces, le résultat pour lequel il avait épuisé tout ce qu'on pouvait trouver de bonne volonté dans le parlement en déclamant contre le cardinal Mazarin, c'était l'éloignement de trois hommes, dont deux, Servien et Lionne, avaient été d'intelligence avec lui pour son accommodement avec la reine, et n'avaient eu d'autre tort que de lui trop promettre. En les faisant renvoyer, il ne les avait pas remplacés par d'autres qui lui fussent affectionnés. Leurs places demeuraient vacantes, pour être remplies suivant les arrangements qui se faisaient entre la reine et ceux dont elle sollicitait le secours. Les affaires dont ils étaient chargés étaient expédiées par des subalternes ou des collègues insignifiants; les avis se prenaient de gens sans charge, mais habitués à la cour, ou des personnes avec qui l'on négociait. Le seul homme du conseil qui eût liaison avec le prince de Condé, c'est-à-dire le comte de Chavigny, avait été obligé de s'en retirer, parce que la position d'un ministre qu'on ne consultait pas, qui ne savait rien, dont on se défiait comme d'un espion, n'était véritablement pas tenable, et il n'avait pas même eu les honneurs de la disgrâce. Pendant ce temps, le prince perdait chaque jour quelqu'un de ses amis. La prin-

cesse palatine agissait contre lui avec la même chaleur et la même habileté qu'elle avait mises à le servir. Le premier président, tout désintéressé qu'il était, ne pouvait lui pardonner d'avoir permis qu'on lui retirât les sceaux dix jours après qu'il en avait été pourvu. Le duc de Longueville, heureux d'avoir retrouvé son gouvernement de Normandie, s'y tenait, et ne voulait plus rien risquer pour son beau-frère. Le duc de Bouillon et le maréchal de Turenne avaient refusé nettement de s'associer aux projets qu'il pourrait former. Le duc de Beaufort, qu'il avait acquis, ne pouvait pas raisonnablement passer pour une compensation. Tout ce qu'il avait donc gagné, c'était la satisfaction assez peu glorieuse d'avoir humilié une femme, et de disputer le pavé dans Paris à un homme d'église.

Les choses en effet avaient tourné de cette façon que le prince de Condé, qui venait d'outrager cruellement l'autorité royale dans la personne de la régente, se trouvait maintenant en face du coadjuteur et sur son terrain. Comme il avait fait consister son triomphe à demeurer dans la ville et hors de la cour avec une suite nombreuse de gentilshommes, ayant eu la précaution dès les premiers jours [28 juillet] d'envoyer sa femme et sa sœur dans le Berry pour n'avoir à risquer que sa personne; comme il avait d'ailleurs désigné le coadjuteur pour un de ceux entre qui s'était débattu le projet de l'arrêter, celui-ci avait l'honneur, qu'il ne refusait pas, d'être son adversaire déclaré, et se tenait en défense. La reine, voyant les positions sérieusement prises entre ces deux antagonistes, jugea qu'elle pouvait tenter quelques efforts pour se relever. Elle manda au Palais-Royal les trois compagnies souveraines et les officiers de l'Hôtel-de-Ville, tous les princes et seigneurs étant à Paris, même le prince de Conti, et là elle fit lire successivement [17 août], devant chacun des corps, un discours que le marquis de Châteauneuf avait rédigé, que le duc d'Orléans avait vu, qu'avait corrigé le premier président. On commençait par y déclarer

que le cardinal Mazarin était bien résolument et pour jamais exclu, non-seulement des conseils, mais du royaume. Puis, on passait en revue toutes les grâces accordées au prince de Condé, toutes les prétentions qu'il avait mises en avant et qu'il avait fallu satisfaire, tous les témoignages de mauvais vouloir qu'il avait donnés. Après cela on signalait plusieurs actes coupables qui annonçaient l'intention actuelle d'exciter des mouvements dans le royaume avec l'aide des étrangers, et on finissait par faire dire au roi « qu'il emploierait les « moyens que Dieu lui avait mis en main pour prévenir ces « pernicieux desseins et en arrêter le cours. » Ce n'était pas là une déclaration royale qui commandât l'obéissance pour des dispositions expresses, mais un manifeste qui proclamait des volontés dont on se réservait le secret et le moyen. Il n'en résultait donc aucun sujet de délibération. Le prince de Condé [18 août] en prit l'initiative au parlement, et demanda qu'il fût fait justice ou pour ou contre lui. Alors les deux partis se mesurèrent, dans la grand'chambre, par des discours et par des votes; dans la grande salle, par le nombre de leurs suivants armés. Le duc d'Orléans, prévoyant que les épées pourraient sortir du fourreau, s'était prudemment mis au lit. Mais le prince de Condé lui avait arraché une attestation de son innocence. Il en développa lui-même [19 août] la justification dans un long discours écrit, dont il fut donné lecture, en réponse à celui de la reine, et il reprit la parole pour ajouter que l'auteur des calomnies portées contre lui était le même homme qui avait voulu attenter à sa liberté, c'est-à-dire le coadjuteur. La querelle devenait tout à fait personnelle, et l'on amena de part et d'autre à la séance suivante tout ce qu'on avait de forces. Ce fut ce jour-là [21 août] que le coadjuteur faillit être martyr de sa passion pour les débats politiques, et qu'une tache assez forte fut imprimée au nom du duc de la Rochefoucauld, celui-ci ayant tenu l'autre serré entre les deux battants d'une porte pour le livrer traîtreusement aux poignards de

ses amis. Cependant il n'y eut pas de combat. Les deux partis qui avaient tiré l'épée aux cris de « Notre-Dame » et de « Saint-Louis » la remirent dans le fourreau. Le lendemain [22 août] la reine défendit au coadjuteur de retourner au Palais, et celui-ci prit son rang dans une procession qui allait de la Madeleine en la Cité au couvent des Cordeliers dans le faubourg Saint-Germain. Le hasard voulut qu'en revenant du Palais à son hôtel, situé derrière ce couvent, le prince de Condé rencontrât dans la rue du Paon la procession qui revenait aussi des Cordeliers. Il fit arrêter son carrosse et s'agenouilla ; le prélat à son tour le bénit et le salua : puis chacun continua son chemin. Cependant on avait délibéré au parlement, et il y avait été décidé que « les écrits « de la reine, du duc d'Orléans et du prince de Condé, se-« raient portés à la reine avec de très-humbles remontran-« ces sur la conséquence d'iceux, » qu'elle serait très-humblement suppliée de vouloir étouffer cette affaire, et le duc d'Orléans prié de s'entremettre pour l'accommoder. Les remontrances [26 août] furent pressantes, et la reine s'excusa d'y répondre sur ce qu'elle voulait se concerter avec le duc d'Orléans, qui se tenait prudemment dans sa maison de Limours. Enfin elle consentit [1er septembre], non pas à retirer ce qui pouvait s'appeler véritablement une accusation, mais à en retrancher les griefs les plus sérieux et à mettre en oubli le reste, moyennant que le prince vînt rendre ses devoirs au roi et reprendre sa place au conseil. Le prince de Condé ne se crut pas suffisamment justifié, et le parlement arrêta [4 septembre] que la reine serait suppliée d'envoyer une déclaration formelle pour l'innocence du prince. On était arrivé ainsi au dernier jour de la minorité. La reine, dont l'autorité allait finir, ou devenir absolue sous le nom de son fils, crut pouvoir accorder tout ce qu'on lui demandait, et arrêter en quelque sorte le compte des pertes subies par sa régence. Elle remit aux gens du roi, pour être portées au parlement, deux déclarations : l'une contenant les

causes pour lesquelles le cardinal Mazarin était à tout jamais exclu du royaume, et où l'on trouvait, à vrai dire, un blâme général de toute la régence, chacun ayant eu soin d'y faire inscrire le tort qui le touchait en particulier; l'autre, par laquelle le prince de Condé était reconnu innocent de tout ce qu'on lui avait imputé contre le service du roi. Elles furent aussitôt enregistrées [5 septembre], et celle qui concernait le cardinal Mazarin fut publiée dès le lendemain à l'audience, l'autre étant réservée pour être publiée avec plus d'éclat en présence du roi majeur. L'heure de la majorité venait en effet de sonner. Elle donnait au roi Louis XIV, âgé de treize ans accomplis, un royaume divisé par les factions, une autorité depuis longtemps méconnue et récemment humiliée, un conseil dégarni de ministres, une guerre étrangère où la France avait perdu ses avantages. Il y manquait la guerre civile. Tout le monde la jugea déclarée, lorsqu'on sut [6 septembre] que le prince de Condé avait quitté Paris, la veille même du jour où il aurait dû paraître aux côtés du jeune roi prenant possession de sa couronne.

LIVRE VINGT-DEUXIÈME

CHAPITRE I

Majorité du roi. — Nouvelle composition du conseil — Le prince de Condé se retire à Bordeaux. — Résultats de la campagne en Flandre, en Lorraine, en Italie et en Catalogne. — La cour s'avance à Bourges et à Poitiers. — Opérations militaires en Saintonge. — Conduite du duc d'Orléans à Paris. — Déclaration contre le prince de Condé. — Position du coadjuteur. — Arrêts du parlement contre le retour du cardinal Mazarin. — Préparatifs du cardinal pour son retour. — Il entre en France. — Le parlement met sa tête à prix. — Sa bibliothèque vendue à l'encan. — Les troupes du cardinal prennent un conseiller du parlement. — Le parlement rend de nouveaux arrêts. — Il reçoit une requête du prince de Condé. — Retour des députés envoyés à la cour. — Le cardinal Mazarin arrive à Poitiers.

[1651]

C'était la seconde fois, en moins de quarante ans, qu'un enfant, parvenu au premier jour de sa quatorzième année, passait, de la tutelle exercée par une mère régente, à l'exercice plein et entier du pouvoir souverain; et y il avait là certainement quelque désavantage pour la nouvelle expérience qui allait se faire de cette précoce majorité. Car les fictions

les plus sages perdent à être mises trop souvent en pratique, et, chez les hommes les plus habitués à la monarchie, il y a toujours assez de jalousie et de malignité pour ne pas croire aveuglément que la Providence traite les rois avec des complaisances particulières et qu'elle hâte en leur faveur les progrès ordinaires de l'intelligence humaine. Du reste, le rapprochement était frappant entre les circonstances où le roi Louis XIII était devenu majeur et celles où l'on se trouvait placé. Aujourd'hui comme alors, on était à la veille d'une convocation d'états-généraux demandée par des mécontents, un premier prince du sang s'était déclaré contre la mère du roi, un favori avait encouru la haine des peuples; mais il y avait, de plus et de pire dans la position actuelle, que le favori était dépossédé, et que l'autorité dont le jeune roi allait être investi pouvait s'employer à rappeler le cardinal Mazarin, au lieu que l'on avait pu attendre de son père l'expulsion du maréchal d'Ancre. La majorité de 1614 apportait une espérance, celle-ci donnait une crainte. Le roi majeur n'en fut pas moins accueilli par de grandes acclamations lorsqu'il alla, au milieu d'une brillante cavalcade, tenir [7 septembre] son lit de justice au parlement. Le prince de Condé s'était excusé d'y paraître dans une lettre assez mal motivée. La reine-mère, le duc d'Anjou, le duc d'Orléans, le prince de Conti, les ducs de Mercœur, d'Uzès, de Beaufort, de Retz, de Brissac et de la Rochefoucauld, les maréchaux d'Estrées, de la Mothe, de l'Hôpital, du Plessis, d'Estampes et d'Hocquincourt, l'archevêque de Reims, frère du duc de Nemours et ayant le titre de duc d'Aumale, les évêques de Beauvais, de Châlons et de Noyon, y siégeaient en leurs rangs; le duc de Joyeuse, frère du duc de Guise, faisait l'office de grand-chambellan et le comte d'Harcourt celui de grand-écuyer. Tout s'y passa dans les mêmes formes que sous le règne précédent. La reine-mère remit à son fils la puissance royale, et le roi la pria de lui continuer ses bons avis. Ensuite tous les princes et pairs ayant fait leur hom-

mage, le premier président prononça un discours, qui parut à l'avocat général Talon manquer de gravité et de noblesse; Talon lui-même en débita un autre qui fut en son temps fort goûté; et l'on publia devant le roi trois déclarations, l'une contre les blasphémateurs du saint nom de Dieu, la seconde contre les duels et rencontres, ainsi qu'il s'était fait à la majorité de Louis XIII, la dernière enfin pour reconnaître l'innocence du prince de Condé. Le soir même, le roi annonça aux courtisans la nouvelle composition de son conseil. Il y avait appelé le marquis de Châteauneuf pour avoir la principale direction des affaires; les sceaux, ôtés au chancelier qui, le matin, avait fort inutilement fait les honneurs de l'avénement nouveau, étaient rendus au premier président Molé; et on avait maintenant pour surintendant des finances, au lieu du président Longueil de Maisons, le marquis de la Vieuville, celui qui, vingt-sept ans auparavant, avait introduit le cardinal de Richelieu dans le cabinet et en avait été chassé par lui. Le dernier représentait dans ce ministère le crédit de la princesse palatine qui était en liaison galante avec un de ses fils, et d'ailleurs il payait assez largement son entrée en fournissant une somme de quatre cent mille livres pour les besoins alors fort grands du cardinal Mazarin, qui n'en prit pourtant qu'une partie et laissa le reste à la reine. Comme le plus jeune de ces trois hommes était le premier président Molé, âgé de soixante-sept ans, on fit revivre pour eux le nom attribué déjà aux conseillers de Henri IV qui servaient sous Louis XIII, et on les appela « les barbons. »

Ce n'était pas là de quoi faire revenir le prince de Condé. En quittant Paris, il était allé joindre le duc de Longueville à Trie, où il avait essayé vainement de l'entraîner en de nouveaux hasards. Le duc, conseillé alors par l'aimable et spirituelle fille qu'il avait eue de son premier mariage, s'était résolu à rester tranquille, et ne demandait plus à son beau-frère qu'à assurer son repos et l'honneur de toute la famille en faisant demeurer la duchesse sa femme dans le couvent des

carmélites de Bourges où elle s'était en effet retirée. Le prince, ne pouvant rien obtenir de lui, alla faire ses adieux à sa belle demeure de Chantilly, revint prendre à Essonne ceux qui consentaient à suivre sa fortune, c'est-à-dire son frère, avec les ducs de la Rochefoucauld et de Nemours ; puis il s'achemina vers le Berry, en s'arrêtant toutefois un jour entier dans la maison du président Perault à Augerville-la-Rivière en Gâtinais. Là, suivant tous les témoignages, il attendait une lettre du duc d'Orléans, qui pouvait le retenir et peut-être le ramener, en lui annonçant quelque satisfaction de la part de la cour, ou quelques mesures pour lesquelles l'oncle du roi s'associerait avec lui. Le courrier chargé de ce message n'arriva pas, soit qu'on l'eût exprès dépêché trop tard, soit qu'il se fût trompé d'adresse, comme on l'a dit, en croyant que sa mission était pour Angerville en Beauce. Le prince continua donc sa route jusqu'à Bourges, où l'atteignit enfin un conseiller du parlement. Les propositions dont il était porteur étaient, suivant le cardinal de Retz, « que le prince demeurât paisible « dans son gouvernement de Guyenne jusqu'à ce qu'on eût « assemblé les états-généraux ; » car on parlait encore quelquefois de cette convocation, pour laquelle les députés étaient partout nommés, mais qui était ajournée de fait et sans qu'il en eût été donné aucun avis aux provinces, par cela seul que le roi ne s'était pas rendu à Tours le jour indiqué. Le prince rejeta fièrement cette transaction, et poussa jusqu'à Montrond, d'où, laissant à son frère et au duc de Nemours le commandement dans cette province, il se mit en route, avec le duc de la Rochefoucauld et le conseiller d'État Lenet, pour Bordeaux. Aussitôt qu'on l'y sut arrivé [22 septembre], il fut résolu que le roi s'avancerait par le chemin qu'il avait suivi, afin de réparer, s'il se pouvait, les effets de son passage. La cour partit donc sur-le-champ [27 septembre] pour Fontainebleau. Mais, auparavant, on avait eu soin d'achever l'accomplissement des promesses faites au parti de l'ancienne Fronde. Quatorze jours après sa majorité, le roi [21 septembre] avait

remis publiquement au coadjuteur, que le duc d'Orléans lui présenta, l'acte authentique par lequel la France le désignait pour le cardinalat, et l'on crut dès lors pouvoir quitter Paris en sûreté. Au moment où ce prélat obtenait cette récompense pour trois ans de mauvais services, le cardinal Mazarin recevait à Bruel la déclaration rendue contre lui, signée du roi, « la reine sa mère présente, » lue et publiée dans toutes les justices du royaume, imprimée et criée par les rues, répandue maintenant dans les pays étrangers ; et sa surprise était grande, sa douleur profonde, en lisant ce singulier document où il est certain que l'amitié royale s'était un peu trop déguisée. « Le roi et la reine, écrivait-il [26 septembre], m'ont déclaré « un traître, un voleur public, un insuffisant, et l'ennemi du « repos de la chrétienté, après les avoir servis avec tant de « fidélité, sans aucun intérêt et avec tant de grands succès. « Le plus zélé des ministres qui aient jamais été passe à pré- « sent pour un scélérat, pour un infâme. Lorsque ses plus « fiers ennemis étaient à bout de leurs artifices, et que les « diligences qu'ils avaient faites pour le noircir de quelque « crime n'avaient servi qu'à faire éclater son innocence, le roi « et la reine, de qui il a mérité la bienveillance et l'approba- « tion par ses grands et fidèles services, l'ont déclaré le plus « criminel et le plus abominable de tous les hommes. Si je « puis obtenir de l'équité de Leurs Majestés ce qui ne se re- « fuse pas au dernier des hommes, qui est d'être entendu et « qu'on me fasse mon procès dans les formes, afin qu'étant « coupable je lave de mon sang les crimes que j'aurais commis, « c'est la seule et la plus grande grâce que je saurais recevoir ; « et, pour cela, j'irai gaîment me rendre prisonnier entre les « mains de ceux qu'on croira avoir plus de mauvaise volonté « contre moi. Il n'est plus question ni de bien, ni de repos, ni de « sûreté, ni de quoi que ce puisse être. Je demande l'honneur « qu'on m'a ôté, et qu'on me laisse en chemise, renonçant « de très-bon cœur au cardinalat et à mes bénéfices desquels « j'enverrai la démission avec joie, consentant volontiers d'a-

« voir donné à la France vingt-trois années du meilleur de « ma vie, toutes mes peines et le peu de bien que j'avais, et « de me retirer seulement avec l'honneur que j'avais quand « je commençai à la servir. » On ne risque rien et on a peu de peine à continuer la haine des contemporains contre le ministre qui fut ainsi traité ; mais il faut reconnaître pourtant que sa plainte était touchante et s'exprimait par de nobles paroles.

Pendant que la France avait toute son attention occupée par les caprices mutins du prince de Condé et par la crainte de voir revenir le cardinal Mazarin, l'Espagne s'était moins pressée qu'on ne pourrait le croire d'en tirer avantage pour la guerre. Sur la frontière du royaume qui regardait les Pays-Bas espagnols, le roi n'avait pas, à vrai dire, une armée ; car il y payait assez mal deux corps de troupes entièrement séparés qui ne s'entendaient guère qu'à piller cruellement la province. Une partie de ces troupes était à lui et commandée par le maréchal d'Aumont ; l'autre appartenait au prince de Condé, qui, dans ces derniers temps, en avait donné le commandement au comte de Saulx-Tavannes. La première seule avait pu être employée contre l'ennemi, et toutes ses opérations pendant la campagne s'étaient bornées à se camper en présence des Espagnols, et à faire quelques courses sur leur territoire [juillet-août], en observant à la fois leurs mouvements et la menaçante immobilité des troupes du prince de Condé. L'archiduc profita enfin de cet embarras pour tenter une entreprise, et fit marcher [3 septembre] un détachement de son armée vers la mer où il s'empara de Furnes. Le maréchal d'Aumont voulut aller secourir cette ville, mais le comte de Tavannes refusa de l'accompagner ; et, comme en ce moment le prince dont il recevait les ordres s'était résolu à la guerre, les troupes qu'il lui avait confiées partirent bientôt du poste qu'elles occupaient en Picardie pour aller gagner la Meuse devant Stenay. Le maréchal les poursuivit assez faiblement jusqu'aux limites du pays ennemi et revint prendre position devant la principale armée de l'archiduc, mais il ne put em-

pêcher que la prise de Bergues [27 septembre] ne suivît de quelques semaines celle de Furnes, et tout ce qu'il put faire fut de défendre Maerdick. Le maréchal de la Ferté-Senneterre réussit mieux en Lorraine où il s'empara de Mirecour [13 septembre], de Vaudevrange et de Chatté sur la Moselle. En Italie, le marquis de Caracene, gouverneur de Milan, se contenta de menacer le Piémont [août] et d'y faire quelques pillages, mais sans tenter aucun siége de ville. C'était pour la Catalogne que le roi d'Espagne avait réservé le plus d'efforts. Dès le commencement de l'année il y avait repris Tortose. Quand la belle saison fut venue, le marquis de Mortare avec une nombreuse armée, fortifiée des troupes venues d'Italie, s'empara de Cervera et de Balaguer, puis vint mettre le siége [août] devant Barcelone, pendant que don Juan d'Autriche la bloquait avec l'armée navale. La défense de cette ville et de la province était confiée au sieur de Marchin, qu'on avait fait sortir de prison, en même temps que les princes, pour le remettre assez imprudemment à la tête d'une armée. Dernièrement encore, afin de s'assurer mieux de sa fidélité, on venait de lui conférer [18 septembre] le titre de vice-roi. Mais, ou le ressentiment de sa prison, ou son attachement au prince de Condé, fut plus fort que la reconnaissance et même que l'ambition. Bientôt le vice-roi de Catalogne quitta [28 septembre] la capitale de cette province assiégée, traversa le camp espagnol, et alla rejoindre le prince de Condé à Bordeaux pour servir en subalterne dans son parti.

C'était là tout ce qui s'était passé et tout ce qu'il y avait autour de la France. Le résultat n'en était pas heureux ; mais enfin il aurait pu être pire dans un temps où, comme cela s'écrivait, la France combattait « avec un bras lié, contre un « ennemi qui avait la disposition de tous ses membres. » La patiente politique de l'Espagne expliquait peut-être le peu de hâte qu'elle avait mis à profiter de cette position qui, selon toute apparence, devait durer et devenir pour elle encore meilleure ; mais il fallait toute la naïveté que les Fran-

çais portent souvent dans le jugement de leurs relations avec leurs voisins, pour s'imaginer qu'un pareil ennemi prenait un tendre intérêt au succès de la lutte engagée dans leur pays contre un ministre odieux, et qu'il leur offrirait une paix honorable, tout exprès pour achever sa ruine. C'était pourtant avec ce leurre que les Espagnols avaient trompé trois fois le peuple de Paris, et la crédulité sur ce point était passée jusqu'à la cour. Là, on avait aussi conçu la pensée de faire achever par le cardinal lui-même l'œuvre si désirée de la paix, afin de le rétablir, dans l'opinion publique et dans son autorité, avec ce grand bienfait que son retour apporterait à la France. Nous devons dire qu'il n'était jamais entré dans cette espérance ; mais le roi ne lui en envoya pas moins [15 septembre] un pouvoir, confirmatif de celui qu'il tenait de la régence, pour traiter avec les ministres d'Espagne; emploi fort singulier, comme il le remarque lui-même, dans les mains d'un ministre qu'une déclaration publique venait de flétrir. Ce qui était certain, c'est que les résultats de la guerre contre l'étranger et la possibilité de la paix allaient dépendre maintenant de ce qu'on ferait avec ou contre le prince de Condé. Pendant qu'il s'établissait dans Bordeaux, avec l'applaudissement des peuples et l'assistance du parlement où ses seuls partisans étaient demeurés, le roi s'avança de Fontainebleau [2 octobre] vers le Berry, et ce qu'on pouvait appeler la première ligne de défense du parti fut conquise sans résistance. La ville de Bourges [8 octobre] ouvrit ses portes; les levées faites pour les princes se dispersèrent; le prince de Conti et la duchesse de Longueville, qui était sortie de son couvent dès qu'elle avait vu la guerre déclarée, ne se croyant pas en sûreté dans Montrond, allèrent joindre leur frère en Guyenne, où déjà s'était rendue la princesse de Condé avec le duc d'Enghien. Lorsqu'ils y arrivèrent [23 octobre], accompagnés du duc de Nemours, que le séjour de Montrond avait mis fort avant dans les bonnes grâces de la duchesse, le prince était en posture assez avantageuse. Le comte de Fou-

cault du Doignon, gouverneur de Brouage, et qui avait étendu peu à peu son autorité sur toute la côte depuis La Rochelle jusqu'à Royan, était venu lui offrir son service. Le vieux maréchal de la Force s'était donné à lui avec tous ses amis de Guyenne. Le duc de Richelieu lui avait amené des levées faites en Saintonge et dans le pays d'Aunis. Le prince de Tarente, fils du duc de la Trimouille, se tenait dans Taillebourg sur la Charente, prêt à recevoir ses ordres. Pierre Lenet était allé négocier pour lui à Madrid, et des vaisseaux espagnols, partis du Passage, avaient remonté la rivière de Bordeaux avec des munitions et de l'argent : on attendait encore le comte de Marchin, venant de Barcelone avec les régiments qu'il avait débauchés. En même temps la cour [31 octobre], après avoir passé dix-sept jours à Bourges, laissa le comte de Palluau devant Montrond, et continua sa route jusqu'à Poitiers. Alors on se disposa tout à fait aux hostilités. Le prince de Tarente venait de prendre Saintes, et on savait qu'il avait dessein sur Cognac. Le comte d'Harcourt, nommé général de l'armée du roi, fit le rassemblement de ses troupes à Niort, et se mit en marche [8 novembre] vers Surgeres. Il apprit là que le duc de la Rochefoucauld et le prince de Tarente pressaient Cognac, et se porta au secours de cette ville qui pouvait livrer à l'ennemi tout le cours de la Charente jusqu'à Angoulême. Il y trouva le prince de Condé, arrivé de Bordeaux pour conduire le siége, et défit en sa présence [17 novembre] un régiment de son armée, séparé du reste par la rivière; Cognac se trouvant délivré et le siége levé par ce seul fait d'armes, le comte se rendit à La Rochelle, où la ville, déclarée pour le roi, restait exposée au feu des tours fermant le port et garnies de soldats suisses appartenant au comte du Doignon. Ces tours étaient au nombre de trois. Les habitants, aidés du baron d'Estissac, oncle du duc de la Rochefoucauld, qui leur avait été envoyé par le comte d'Harcourt, en avaient repris deux. La dernière, appelée de Saint-Nicolas, appuyée sur le fort du même nom, tenait encore. Le comte d'Harcourt

la fit battre [24 novembre] par le canon et attaquer par la mine, de sorte que les soldats qui la défendaient lui demandèrent quartier du haut de leurs murs. Le comte promit pardon à tous, mais non au gouverneur, et celui-ci ayant menacé de mettre le feu aux poudres, ses soldats [27 novembre] voulurent le tuer. Ce malheureux officier, tout blessé, se précipita de son bastion vers les assiégeants qui l'achevèrent sans pitié. Le prince de Condé cependant s'était avancé jusqu'à Tonnay-Charente, sans pouvoir rien entreprendre. Le comte d'Harcourt marcha [30 novembre] contre lui, et le contraignit à repasser la rivière ; après quoi les deux armées restèrent en présence, séparées par la Charente, pendant près de trois semaines, l'une et l'autre attendant des renforts pour agir.

Tels étaient les progrès de la guerre civile sur le terrain, et ils pouvaient paraître assez favorables à la cause royale. Mais on avait laissé derrière soi Paris, et, dans Paris, le duc d'Orléans avec le coadjuteur. Au sein même de la cour, qui paraissait fixée à Poitiers, il y avait des intérêts différents sur l'issue de ce débat, et le mouvement des cabales devait aller partout plus vite que celui des armées. Le duc d'Orléans s'était facilement habitué à ce rôle de mécontent inactif et de médiateur peu zélé, qui ne lui demandait aucune résolution et lui conservait de tout côté des ressources. Il avait vu partir le prince de Condé sans se donner beaucoup de peine pour le retenir, et il se servait de son départ pour en faire reproche à la cour. Il entretenait avec lui un commerce fort inutile de lettres et d'émissaires qui semblait lui laisser entre les mains, avec l'autorisation de la cour, les moyens d'un accommodement, et le tenait par conséquent séparé des mesures hostiles. Il avait soin d'en rendre [7-14 octobre] un compte fidèle au parlement, continué pour les affaires du roi seulement pendant les vacations, afin d'y entretenir son crédit et de pouvoir s'y appuyer au besoin. Mais toutes les négociations, tant de son côté que de celui de la cour, ayant

échoué par le refus formel que fit le prince d'entrer en conférence, on jugea qu'il était plus que temps de condamner publiquement sa révolte, et les gens du roi eurent ordre [14 novembre] de présenter au parlement une déclaration, dressée à Bourges [8 octobre] le jour même de l'arrivée de la cour dans cette ville, suspendue depuis par l'espoir ou les apparences d'un rapprochement, maintenant en effet beaucoup en retard des faits consommés. Le duc d'Orléans trouva pourtant qu'il était encore trop tôt pour se prononcer. Il fit une nouvelle retraite à Limours afin de gagner quelques jours, et la déclaration [16 novembre] ayant été présentée, on alla le chercher pour assister à la délibération. Quand le parlement fut assemblé [20 novembre], le garde des sceaux premier président, qui n'avait pas suivi le roi plus loin que Fontainebleau, proposa de passer à l'enregistrement de la déclaration. Le duc d'Orléans objecta qu'il attendait une réponse de la cour, que, sur cette réponse, il aurait à dépêcher encore une fois vers le prince de Condé, qu'ainsi on ne devait pas se presser. Mais en même temps il crut devoir joindre à cette affaire, jusque-là simple quant aux personnes et à l'objet du débat, une révélation importante qui allait tout confondre, faire naître des répugnances et des antipathies parmi ceux qui se croyaient ensemble, et tripler les causes de division. Le cardinal Mazarin, dit-il, se disposait à revenir en France; et c'était là ce dont le parlement devait s'occuper, plutôt que de condamner un prince qui se battait, il est vrai, contre les troupes du roi dans le royaume, mais qui écrivait des lettres à l'oncle du roi pour refuser de traiter avec lui. Cette démarche prouvait évidemment, ou que le duc d'Orléans échappait au coadjuteur, ou que celui-ci ne tenait pas ses promesses. Car il était impossible d'équivoquer sur les conditions auxquelles il avait reçu sa nomination pour le cardinalat. Elles étaient écrites, et mille assurances portées à la reine, au ministre exilé, par les entremetteurs de la réconciliation, en avaient fort nettement commenté le texte. C'était bien le

retour du cardinal Mazarin qui en formait le fond ; ce qu'on permettait au coadjuteur de dire pour s'y opposer n'était que feinte et précaution, et s'appliquait d'ailleurs à un temps dont on s'était fort éloigné. Mais une chose également certaine, c'est que le coadjuteur avait promis ce qu'il ne pouvait pas faire, et ce qu'il ne voudrait pas essayer au risque de se perdre dans l'esprit du peuple. S'il prenait des engagements au-dessus de ses forces, il se réservait de ne les tenir que dans la mesure de son pouvoir. Or il voyait bien que la haine contre le ministre était toujours la passion du moment la plus violente. De même que le duc d'Orléans, par l'instinct de sa timidité, s'y attachait et semblait s'en couvrir, l'archevêque de Corinthe, par l'habileté de son jugement, évitait de la heurter et d'en attirer sur lui les éclats. C'était la troisième fois qu'il se trouvait en pareille posture, et il n'y réussit pas mieux qu'auparavant. Tout ce qu'il attendait de cet intervalle, pendant lequel il se laissait seulement soupçonner de mauvaise foi, c'était que sa nomination s'effectuerait à Rome, et qu'il pourrait reprendre son ancienne attitude, avec le chapeau de plus. Il avait déjà réduit l'exécution de son traité avec la cour au seul point qui regardait le prince de Condé. Pour lui, en effet, il ne cessait pas d'être ennemi déclaré, d'agir, de parler et de courir hasard en cette qualité. Le prince le désignait comme tel dans ses lettres et ses manifestes. Il avait fait plus : dans Paris même, ses agents avaient essayé [octobre] d'enlever le coadjuteur la nuit, comme il sortait de chez l'une des dames entre lesquelles se partageait son affection, pour le conduire, prisonnier de guerre ou d'État, à Danvilliers. Ce complot avait manqué, et celui qui devait en être victime n'était pas médiocrement glorieux d'en avoir au moins été le but. Cela lui servait de recommandation à la cour, et diminuait d'autant le reproche qu'elle pouvait lui faire pour les mauvais procédés du duc d'Orléans.

Ce qu'avait dit ce prince au parlement ne produisit pourtant pas sur-le-champ tout l'effet qu'il en avait espéré. Le

premier président, qui défendait, dans l'une de ses charges, les résolutions auxquelles il avait contribué dans l'autre, ne permit pas que la délibération s'écartât de son objet. Le duc d'Orléans, secondé par les serviteurs qu'avait le prince de Condé dans la compagnie, ne put que multiplier les séances [23-24-28 novembre], gagner du temps, ramener dans la discussion le nom du cardinal Mazarin, prétexter de nouvelles lettres reçues [1er-2 décembre] et de nouveaux courriers envoyés; puis il cessa brusquement de venir prendre sa place, et, en son absence, une seule matinée suffit [4 décembre] pour réunir cent vingt voix en faveur de l'enregistrement, contre quarante qui se perdirent en des avis différents. La déclaration fut donc lue et publiée [5 décembre] le jour suivant. Elle était rendue nominativement contre le prince de Condé, le prince de Conti, la duchesse de Longueville, les ducs de Nemours et de la Rochefoucauld, qu'elle réputait désobéissants, rebelles et criminels de lèse-majesté, déchus de tous honneurs, offices et gouvernements, pour être procédé contre eux tant en leurs personnes que biens, avec ordre à tous officiers de guerre de leur courir sus et à tous officiers civils de se saisir de leurs personnes, si, dans un mois à dater de cette publication, ils ne reconnaissaient leur faute et ne rentraient dans le devoir. L'arrêt ajoutait que le duc d'Orléans serait prié de continuer ses soins pour l'accommodement, et qu'il ne pourrait être procédé, après le délai passé, contre les personnes du sang royal qu'en présence du roi dans son parlement, et, contre les autres privilégiés, devant le parlement suivant les lois du royaume. En laissant cette délibération s'achever, le duc d'Orléans s'était réservé l'occasion d'une revanche. Il avait promis de retourner au parlement pour ce qui concernait le cardinal Mazarin. Dès le lendemain [6 décembre] un rassemblement se forma devant son palais et l'accueillit par des clameurs qui n'étaient pas menaçantes. Le duc renvoya les criards au premier président, qui ordonna de leur ouvrir la porte de son logis et les fit reculer devant son visage intrépide;

après quoi le parlement rendit arrêt [7 décembre] contre les attroupements séditieux. Le cardinal de Retz assure que ce préliminaire tapageur de la discussion qui allait s'ouvrir était de l'invention du duc d'Orléans et contre son propre avis; mais c'était son malheur qu'on dût toujours lui attribuer l'emploi des moyens par lesquels il s'était établi. Deux jours après, le parlement s'assembla [9 décembre] pour entendre plus au long ce qui avait été allégué sur le projet de faire rentrer en France le ministre banni par ses arrêts.

Rien n'était plus véritable que ce projet, et il n'y avait en effet à mentir que sur les circonstances et les intentions qui pouvaient le rendre plus odieux. Aussitôt que la reine s'était vue hors de Paris, elle avait cru possible de rapprocher d'elle son ministre, encore tout affligé de la déclaration flétrissante qu'elle avait laissé rendre contre lui. On pense bien que le marquis de Châteauneuf était moins pressé de partager ou de perdre l'autorité qu'il venait à peine de recouvrer, et ce fut certainement là le motif qui lui fit conseiller le voyage de Bourges. En apprenant que la reine mettait encore cette distance entre elle et lui, le cardinal Mazarin [10 octobre] s'était d'abord alarmé. Mais il lui était venu la pensée qu'au lieu de chercher seulement à rentrer près de la reine, il lui serait et plus honorable et plus utile de reparaître dans le royaume avec une puissance qui fût sienne, de s'y poster, d'y servir, et d'intervenir dans les traités qui se feraient, non pas en serviteur pour qui on stipule, mais en auxiliaire qui réclame sa part. S'il y avait à blâmer de quelque imprudence cet impatient désir de retour, peut-être fallait-il en reporter aussi le tort sur ceux qui, enfreignant les paroles données, ne faisaient évidemment rien pour maintenir le cardinal en confiance et lui laisser l'espoir d'un temps meilleur. Or, en même temps que le coadjuteur paraissait d'accord avec le duc d'Orléans pour renouveler contre lui la haine de Paris, le marquis de Châteauneuf faisait proposer au prince de Condé un accommodement qui devait se faire à ses dépens, et c'était la crainte

même de voir cette proposition réussir qui excitait le duc d'Orléans à se rendre redoutable de peur qu'on ne se passât de lui. Tout le monde ainsi étant contre le cardinal absent, soit pour lui nuire, soit pour le faire oublier, c'était bien le moins qu'il veillât lui-même à ses intérêts, et il faut avouer que le moyen qu'il avait trouvé n'était pas des plus méprisables. Pour cela, il crut devoir se rapprocher de la France et s'établit d'abord [24 octobre] à Huy, entre Liége et Namur, puis [15 novembre] à Dinant, entre Namur et Givet. Ce ne fut pourtant qu'après une assez longue attente qu'il reçut du roi une invitation formelle [17 novembre] de rentrer dans le royaume; et, en effet, comme il ne s'agissait pas de sa personne, mais d'un secours amené par lui, il avait eu des préparatifs à faire, et l'ordre dont il devait être porteur était autre chose qu'un passeport. Quand il le reçut de la main du comte de Brienne, à qui l'on avait enjoint d'en faire mystère au marquis de Châteauneuf et qui n'y manqua point, il disposa tout pour son départ, en exigeant seulement que la déclaration contre le prince de Condé fût présentée et qu'on rompît toute négociation. Il acheva son armement composé de levées faites dans le pays de Liége et sur le bord du Rhin; il vendit tout ce qu'il avait pour les payer, et les fit avancer vers la frontière de France, non sans avoir à craindre la rencontre des troupes du prince de Condé et des Espagnols qui les attendaient au passage. Les derniers soins de l'expédition qu'il préparait le retenaient seuls à Dinant [décembre], malgré les instances de la reine qui le gourmandait de sa lenteur, lorsque le parlement de Paris reçut l'alarme de son retour. Il faut dire encore qu'à ce moment il comptait avec une entière bonne foi sur la connivence du coadjuteur, dont il réclamait sans cesse les avis pour se diriger, et auquel il adressait en toute occasion les confidences d'une étroite amitié.

Dans l'assemblée du parlement, on parut d'abord hésiter [9 décembre] sur la manière dont l'affaire pouvait être entamée. On avait bien des commissaires nommés et toujours en

charge pour informer, suivant l'ancien arrêt, sur les crimes commis par le cardinal et ses adhérents, depuis qu'il était sorti de France. Mais un de ces commissaires déclarait qu'il n'était pas venu de témoins, qu'on n'avait recueilli aucun renseignement, que par conséquent il n'y avait rien à rapporter. Or, celui qui parlait ainsi n'était pas moins que le sieur de Broussel, l'ancien héros de la liberté publique, et son but paraissait être d'étouffer la discussion. L'avocat-général Talon, qui n'avait le secret d'aucune cabale, mais qui marchait droit dans sa logique de magistrat, rétablit fort bien l'état des choses. Il n'y avait plus de vieille procédure à suivre, disait-il, depuis la déclaration du roi contre le cardinal, et il ne pouvait s'agir que des contraventions à ce dernier acte de la volonté souveraine, qui avait fixé définitivement la condition du ministre banni. On alléguait des faits nouveaux ; il fallait en informer, et préalablement s'adresser au roi, pour qu'il désavouât la part que les mauvais bruits lui attribuaient dans ce projet de retour, qui resterait ainsi tout entier à la charge du cardinal. La délibération qui suivit [13 décembre] montra le peu de progrès qu'avaient faits dans la compagnie les intérêts favorables au cardinal Mazarin. Le coadjuteur lui-même y fut mal mené, et la violence des avis lui fournit seule un moyen pour se tirer honnêtement de la mêlée. Un des conseillers ayant proposé de renouveler contre le cardinal la disposition d'un arrêt rendu en septembre 1569, et qui mettait à prix la tête de l'amiral de Coligny, il se leva sur-le-champ, et, suivi de tous les conseillers-clercs, sortit de la grand'chambre, par le motif que les ecclésiastiques ne pouvaient assister à une sentence de mort. Après quoi il intervint arrêt portant « que le roi serait averti par une députation « de ce qui se passait sur la frontière, et supplié de donner « sa parole royale pour l'entretènement et l'exécution de sa « déclaration, comme aussi d'éloigner d'auprès de lui ceux « qui adhéraient au cardinal, même d'écrire au nonce du « pape et aux ambassadeurs près les princes étrangers, pour

« leur faire connaître les motifs qu'il avait eus d'éloigner le-« dit cardinal et sa résolution de ne plus s'en servir. » En même temps, il faisait défenses à tous gouverneurs de donner passage ni retraite au cardinal, injonction à tous sujets du roi, qui étaient avec lui, de le quitter dans un mois ; il invitait les autres parlements du royaume à rendre arrêt semblable, et il ordonnait encore que le duc d'Orléans serait prié de continuer ses soins pour l'accommodement du prince de Condé. C'était avoir mis déjà beaucoup de choses dans un arrêt, et l'avocat-général Talon, qui n'avait pas faiblement conclu, trouve lui-même qu'on avait trop fait. Cependant, à l'occasion d'une lettre du cardinal, reçue par le duc d'Elbeuf gouverneur de Picardie, et qui annonçait son entrée prochaine avec des troupes dans cette province, le parlement s'assembla de nouveau et rendit arrêt [20 décembre] pour presser le départ de la députation vers le roi, laquelle le supplierait encore d'écrire à l'électeur de Cologne et à l'État de Liége, afin qu'ils fissent sortir le cardinal Mazarin de leurs terres et seigneuries. Les autres dispositions étaient, d'abord que le duc d'Orléans serait prié d'envoyer vers le roi à même fin, et d'avertir les gouverneurs des places frontières pour qu'ils se tinssent sur leurs gardes ; ensuite « qu'aucuns conseillers de la cour « seraient envoyés ès-provinces de Picardie et de Champagne, « pour informer et dresser procès-verbaux de ce qui se pas-« sait à l'effet du retour du cardinal, et en donner avis à la « compagnie ; » enfin nouvelles et plus spéciales défenses de donner passage ou entrée à ses troupes, et continuation de poursuites contre ceux qui avaient eu commerce avec lui. Cette fois, le coadjuteur ne s'était pas commis par des paroles irritantes ; mais une démarche de lui, constatée par le témoin le plus véridique et le moins récréatif de ce temps, nous apprend qu'il avait enfin pris sa résolution. Si elle n'était pas tout à fait loyale, si elle montrait peu de reconnaissance pour les grâces reçues et de fidélité à ses promesses, au moins ne manquait-elle pas d'habileté. Le coadjuteur avait pensé à

rendre régulière, à revêtir en quelque sorte d'un corps, la position incertaine et peu solide que les événements lui avaient faite. Puisque le peuple, d'où venait toute sa force, ne voulait pas se réconcilier à l'idée de voir revenir le cardinal Mazarin, puisque le duc d'Orléans, qu'il avait à peu près laissé faire, s'était engagé, plus ardemment qu'à lui n'appartenait, contre ce retour, il jugea prudent d'abandonner la cause qui avait mauvaise chance. Mais comme, en même temps, il ne voyait pas pour lui d'accommodement possible avec le prince de Condé, comme l'oncle du roi n'était pas moins jaloux du premier prince du sang qu'ennemi du principal ministre, il crut qu'avec le parlement, le peuple de Paris, et les provinces qu'on réussirait à rallier, il serait possible de se maintenir entre les deux partis armés, en état de tiers-parti qui se mettrait aussi sous les armes. Pour commencer, le nom du cardinal Mazarin étant ce qu'il y avait de plus propre à soulever les haines, il estima qu'il fallait le pousser à outrance, et c'était afin d'obtenir des conclusions terribles contre lui qu'il était allé [19 décembre] solliciter l'avocat-général Talon. Il semblait, du reste, que la cour s'entendît avec ce prélat pour rendre plus facile l'exécution de son dessein; car, peu de jours après, l'action du gouvernement, qui se faisait déjà sentir si faiblement à Paris, s'en retira tout à fait. Le surintendant des finances et le garde-des-sceaux premier président furent rappelés [27 décembre] auprès du roi, de sorte que le champ devint libre aux agitateurs, et la grande ville demeura comme abandonnée à ses passions.

Pendant ce temps le cardinal Mazarin s'était rendu [21 décembre] de Dinant à Bouillon, en échappant à la cavalerie du prince de Condé et aux Croates qui s'étaient postés sur sa route. Il alla ensuite à Sedan, où le marquis de Fabert le reçut [24 décembre] avec ses respects ordinaires; puis, à la tête de ses six mille hommes ayant l'écharpe de couleur verte, qui était celle de sa maison, comme les troupes du prince de Condé la portaient de couleur isabelle, il passa la Meuse

[30 décembre], gagna Réthel et s'avança dans la Champagne, escorté par deux maréchaux de France, le marquis d'Hocquincourt et le marquis de la Ferté-Senneterre. Il ne se trouva pas alors sur son chemin de conseillers du parlement pour dresser procès-verbal de son entrée et du nombre de gens qu'il amenait. Mais, à la nouvelle qu'il avait mis le pied sur le territoire de France, la compagnie s'assembla [29 décembre]. On y lut d'abord une lettre du roi qui invitait la députation, ordonnée par les précédents arrêts, à ne pas prendre la peine d'aller le trouver, « parce qu'il avait déjà fait suffisamment « connaître ses intentions. » Puis le duc d'Orléans affirma que le cardinal Mazarin était dans le royaume, et alors, chacun s'excitant à ne pas rester en arrière des résolutions que pouvait inspirer un pareil attentat, il se produisit un ensemble de violents, ou plutôt de furieux avis, qui devint arrêt de la cour. Il fut dit que les députés, dont l'envoi avait été décidé seize jours auparavant et qui avaient eu tout le temps de se mettre en route, partiraient au plus tôt, maintenant que le roi les en avait dispensés; que le cardinal et ses adhérents, ayant contrevenu aux défenses contenues en la déclaration du roi, avaient par cela seul encouru les peines y portées, comme criminels de lèse-majesté et perturbateurs du repos public; qu'il leur serait couru sus par les communes, et que les maires et échevins des villes s'opposeraient à leur passage; que la bibliothèque et les meubles du cardinal seraient vendus, pour, sur le produit de cette vente et le revenu de ses bénéfices ou autres bien saisis, être prélevée la somme de cent cinquante mille livres offerte en récompense à qui, ou aux héritiers de qui, le livrerait mort ou vif. Pour convier à cette belle action ceux qu'ils en jugeaient capables, les magistrats ne prodiguaient pas seulement l'argent de la victime désignée, ils disposaient encore de la justice, en promettant que ce service vaudrait pardon de tous les crimes précédemment commis, sauf celui de lèse-majesté. On finissait par prier le duc d'Orléans « d'employer l'autorité du roi et la

« sienne » pour l'exécution de cet arrêt, ce qui était en même temps déléguer la puissance royale et en reconnaître une là où il n'y en avait plus. Cet acte tout à fait sauvage, en ce qui concernait la personne du cardinal, n'était pourtant pas l'œuvre d'un prévôt d'armée, mais de pacifiques gens de robe, instruits dans la science des lois, et qui, neuf jours auparavant [20 décembre], avaient refusé d'ordonner le licenciement des troupes levées par le cardinal, parce que cela n'appartenait qu'au roi; qui, quatre jours plus tard [2 janvier 1652], ne voulaient pas payer les troupes assemblées pour leur propre défense avec les deniers des parties casuelles, prétendant que c'était un argent sacré. Mais c'est ainsi, comme le remarque fort bien, en tant de lieux et en celui-ci, le cardinal de Retz, c'est ainsi que procèdent les corps : absolus pour les manifestations générales et d'effet indéterminé, retenus et craintifs sur les mesures de détail et d'exécution, risquant cent fois le fond et toujours embarrassés de la forme. Dans ce que le parlement venait d'ordonner il y avait une disposition stupide et barbare, mais parfaitement dans l'esprit de la procédure ordinaire; ce fut celle-là surtout à laquelle on s'attacha. La bibliothèque du cardinal Mazarin, échappée une première fois au pillage de l'encan et placée jusque-là sous la sauvegarde des gens de goût, devait être dispersée, détruite, et déjà la vente « par pièce et paquets » avait commencé, quand un particulier dont il faut conserver le nom, le sieur Violette, trésorier de France à Moulins, offrit [9 janvier] quarante-cinq mille livres de la totalité. La grand' chambre consentit à ouvrir les enchères sur cette mise à prix ; mais les chambres des enquêtes se révoltèrent contre une pareille complaisance, et demandèrent l'assemblée générale [11 janvier] pour cette affaire, qui importait si fort à la sûreté de l'État. Le bibliophile fut traité de « mazarin ; » on porta jusqu'à cent mille livres la rançon de la précieuse collection qu'il voulait sauver; et, faute par lui de pouvoir payer cette somme, ce que Gabriel Naudé avait mis tant de peine et

d'amour à réunir pour l'usage public, aux dépens de son généreux maître, fut enlevé pièce à pièce par les marchands.

Pendant qu'on éparpillait ses quarante mille volumes, pour en tirer quelques écus destinés à payer celui qui le tuerait, le cardinal Mazarin traversait le royaume avec ses troupes. On avait nouvelles à Paris, et cette fois enfin par la Gazette, de son passage à Épernay [3 janvier]. Trois jours après, il était [6 janvier] à Arcis-sur-Aube, car il lui fallait choisir ses lieux pour passer les rivières, et ses éclaireurs arrivèrent bientôt [9 janvier] à Pont-Sur-Yonne. Là se trouvaient en ce moment deux conseillers du parlement de Paris, chargés de porter les ordres de leur compagnie, c'est-à-dire d'avertir les villes où l'on présumait que le cardinal devait prendre ses étapes, pour qu'elles lui refusassent entrée. Ils se dirigeaient prudemment par le chemin au-delà de l'Yonne, lorsque des cavaliers de l'armée du cardinal traversèrent la rivière et se mirent à la poursuite de leur escorte. Il avait été tiré de part et d'autre quelques coups de feu; un des conseillers ne s'était plus retrouvé, et l'autre avait été mené prisonnier au maréchal d'Hocquincourt qui venait de forcer le pont de la ville. Le récit de ce grand crime, avec toutes les circonstances qu'on y ajoutait et dont la moindre était la mort du magistrat qui avait disparu, vint [11 janvier] frapper d'horreur le parlement, dans l'instant où on recueillait les avis sur la vente de la bibliothèque. Le porteur de la nouvelle était l'officier qui, voulant défendre Pont-sur-Yonne, avait été battu et pris, puis renvoyé à Paris. Il n'avait pas vu le cardinal, mais seulement le maréchal d'Hocquincourt, le vicomte de Navailles, le comte de Broglio, les sieurs de Bar et de Manicamp, qui commandaient pour lui, et le maréchal de la Ferté-Senneterre, qui l'avait conduit jusque-là et ne devait pas aller plus loin. Le moment était bon pour recommander au parlement l'intérêt du prince de Condé. Il se trouva tout à propos un gentilhomme, venant de sa part, qui apportait une lettre et une requête à la compagnie. On admit l'envoyé de

celui qu'on avait, un mois auparavant, déclaré criminel ; on délibéra sur tous ces incidents; et le lendemain [12 janvier], après toutefois qu'on eut appris que le conseiller présumé mort s'était enfui sain et sauf, il fut rendu arrêt portant qu'il serait informé d'office du fait arrivé à Pont-sur-Yonne, et que le duc d'Orléans serait prié de faire réclamer le prisonnier par un trompette ; que la requête du prince de Condé serait envoyée aux députés de la compagnie près du roi, pour lui en remontrer l'importance; que cependant il était fait itératives défenses de contrevenir à la déclaration concernant le cardinal, et de reconnaître le maréchal d'Hocquincourt, ou tous autres assistant ledit cardinal, en qualité de commandants des troupes du roi ; comme aussi qu'il serait sursis à l'exécution de la déclaration publiée contre le prince de Condé, jusqu'à ce que celle qui regardait le cardinal eût reçu son plein et entier effet. Dans cette occasion les avis les plus doux avaient prévalu; car les plus ardents allaient à prendre les deniers des recettes pour lever des troupes, ce qui semblait au plus grand nombre une résolution désespérée. Le maréchal d'Hocquincourt ayant répondu fort civilement [16 janvier] au trompette du duc d'Orléans qu'il ne pouvait rendre son prisonnier qu'au roi, le parlement ordonna qu'il lui serait fait sommation nouvelle, et qu'en cas de refus il deviendrait responsable, « lui et toute sa postérité, » de ce qui arriverait à celui qu'il détenait sans aucun droit. Peu de jours après arrivèrent de Poitiers [21 janvier] les députés qui étaient allés vers le roi, et le parlement s'assembla [24 janvier] pour entendre la relation de leur voyage. Elle se réduisait en effet à dire qu'on leur avait laissé faire, en plein hiver, cent cinquante lieues de chemin pour se moquer d'eux. Le roi avait trouvé bon tout ce qui avait été fait par son parlement, sauf toutefois le procédé extraordinaire et sans exemple « d'exposer en proie « la vie d'un cardinal, » parce qu'il lui semblait que ses officiers ignoraient alors que le cardinal revenait en France avec des troupes par son ordre exprès : maintenant qu'il leur

en faisait part, il s'assurait de n'être pas troublé par eux dans l'exécution de ses desseins pour remettre le royaume en paix, et avec cette réponse on les avait congédiés. En même temps et coup sur coup, on eut nouvelles que le maréchal d'Hocquincourt ne voulait pas absolument relâcher le conseiller pris par les siens, et qu'il faisait même poursuivre le conseiller fugitif, lequel n'avait pu rester à Sens et ne pouvait revenir à Paris ; que les parlements de Toulouse et de Rouen avaient rendu arrêt contre le cardinal ; que le parlement de Bretagne, ayant querelle particulière avec le maréchal de la Meilleraye, gouverneur de la province, réclamait l'assistance du parlement de Paris. On traita largement ces divers sujets de discours qui ne pouvaient aboutir qu'à des écritures ; mais on eut soin d'écarter la seule proposition qui allât au fait. Le maréchal d'Estampes, serviteur particulier du duc d'Orléans, ayant été d'avis [25 janvier] que le parlement devait s'unir avec ce prince pour chasser l'ennemi commun, ce mot d'union, si cher aux compagnies souveraines lorsqu'il était invoqué entre elles, mais qui leur rappelait ici la dernière application qu'on en avait faite dans la guerre de Paris, souleva contre lui la majorité du parlement. L'arrêt se borna donc à ordonner de nouvelles remontrances, qui auraient lieu cette fois par écrit, et une nouvelle publication des arrêts précédents, avec invitation aux autres parlements d'en rendre de pareils ; à dire qu'il serait informé des désordres commis par les troupes du maréchal d'Hocquincourt ; et enfin, ce qui ne tenait aux affaires actuelles que par l'intérêt commun des parlements, à décider que le maréchal de la Meilleraye, promu par le roi à la dignité de duc et pair, ne pourrait être reçu qu'après avoir satisfait le parlement de Bretagne, comme aussi qu'il ne serait admis personne aux grandes dignités et charges de la couronne, tant que le cardinal serait en France.

En ce moment le cardinal, sans être retenu par les cinq arrêts qui lui défendaient de passer la frontière et sans trouver en effet de plus sérieux obstacles sur sa route, achevait

de parcourir le royaume, et, un mois après y être entré par Réthel, il arrivait [30 janvier] à Poitiers, dans le carrosse du roi, qui était lui-même allé une lieue en avant à sa rencontre. Il y avait alors près d'un an qu'il était séparé de la reine. La croyance générale du temps était qu'elle attendait son retour avec ardeur, et qu'elle l'avait accueilli avec de grands transports de joie. Des opinions plus raffinées veulent qu'elle se fût assez facilement habituée à son absence et qu'elle l'ait reçu froidement. Ce sont là de ces mystères que le cœur des hommes ne laisse pas toujours pénétrer, et qu'il serait assurément bien téméraire de vouloir approfondir dans le cœur d'une femme.

CHAPITRE II

État de la cour. — Progrès de la guerre en Guyenne. — Le marquis de Châteauneuf se retire. — Le maréchal de Turenne vient offrir ses services au roi. — Siége de la ville d'Angers. — Exploits du prince de Condé près d'Agen. — Le duc de Nemours va chercher des troupes en Flandre. — Délibérations du parlement de Paris. — Les troupes espagnoles entrent en France. — Elles se joignent à celles du duc d'Orléans. — Le coadjuteur de Paris est promu au cardinalat. — La cour prend le chemin de Paris. — Mademoiselle de Montpensier s'empare d'Orléans. — Combat du pont de Gergeau. — Dispute entre les ducs de Nemours et de Beaufort. — Le prince de Condé arrive de Guyenne. — Combat de Bléneau. — Le prince de Condé se rend à Paris. — État de Paris à son arrivée. — Il prend séance au parlement. — Assemblée de l'Hôtel-de-Ville. — L'armée du roi s'avance vers Paris. — Négociation des princes avec la cour. — Violences commises dans Paris. Prise et reprise de Saint-Denis.

[1652]

En arrivant à la cour, le cardinal y trouva le marquis de Châteauneuf occupant la première place dans le conseil, le garde des sceaux Molé siégeant au-dessous de lui, le secrétaire d'État le Tellier rétabli depuis six semaines dans sa charge, le marquis de la Vieuville exerçant la sienne, et le comte de Brienne continuant d'être ce qu'il avait toujours été, un subalterne docile, qui se réservait de paraître indépendant et fier dans ses Mémoires. Outre ce nombre de personnes autorisées à donner avis, qui s'augmenta bientôt par le rappel du comte Servien, il y avait encore auprès de la reine la princesse palatine qui avait servi avec beaucoup de zèle le retour du cardinal et qui l'avait précédé de quelques jours à Poitiers, le

maréchal du Plessis qui s'était montré toujours le plus fidèle de ses amis, le prince Thomas de Savoie qui était venu de Piémont joindre la cour après son départ de Paris et auquel la reine avait grande confiance. Tous ceux-là étaient du parti du cardinal. Le maréchal de Villeroy au contraire avait liaison particulière avec le marquis de Châteauneuf. Quant au progrès de la guerre contre le prince de Condé, il était toujours assez favorable pour les armes du roi; mais il se faisait lentement. Le prince avait fini [18 décembre 1651] par décamper du poste qu'il tenait depuis longtemps devant Tonnay-Charente, et le comte d'Harcourt l'avait suivi avec des forces supérieures qui l'obligèrent encore [9 janvier 1652] à quitter son nouveau camp de Brisembourg, entre Saintes et Saint-Jean-d'Angely, pour se retirer vers la Dordogne. Chemin faisant, le comte s'empara de Barbesieux, qui appartenait au prince, et il l'atteignit lui-même dans sa retraite à Saint-André de Cubzac, où l'avant-garde de l'armée royale [16 janvier] obtint quelque avantage sur le corps du comte de Marchin. Le résultat de toutes ces opérations était que le prince de Condé quittait la Saintonge, en laissant les villes qu'il y avait se défendre elles-mêmes, et qu'il renfermait sa cause dans la Guyenne. C'était une condition mauvaise pour une guerre de parti qui doit toujours chercher à s'étendre. En ce moment il venait de remettre aux Espagnols la ville et le port de Bourg pour y abriter les vaisseaux qui lui avaient apporté secours, et il s'occupait [février] à fortifier toute la ligne de places assises sur la Dordogne, pendant que le prince de Condé occupait Agen. La guerre s'éloignant ainsi du lieu où se tenait la cour, il y eut, dès les premiers instants du retour du cardinal, à délibérer sur la résolution qu'il fallait prendre. Le marquis de Châteauneuf, qui se voyait supplanté dans un rang qu'on ne partage pas, profita aussitôt de l'occasion pour avoir une opinion contraire à celle de l'autre et du vrai principal ministre. Il proposa de s'avancer sur Angoulême, afin de pousser tout à fait le prince de Condé et de lui disputer la Guyenne; son avis

n'ayant pas prévalu, il se retira [1er février]. Mais, le même jour où la reine perdait un conseiller qu'elle avait de trop, il lui arrivait un défenseur comme il semble qu'elle n'en avait pas assez. Le maréchal de Turenne, parti de Paris, descendit au logis du cardinal Mazarin « où le roi dînait, » et vint lui offrir son service. Ce n'était pas là qu'on l'avait longtemps attendu. Le prince de Condé avait cru, trop légèrement peut-être, s'être assuré de lui et du duc de Bouillon. On se trompe souvent, et de très-bonne foi, sur ces promesses d'assistance qui ne s'entendent pas de la même façon des deux côtés. Le fait est que le prince de Condé avait sommé avec hauteur les deux frères de lui tenir parole, et que ceux-ci prétendirent n'en avoir pas donné. Ils restèrent donc tous ces quatre mois à Paris, l'aîné s'occupant surtout d'obtenir et de faire consacrer par le parlement la récompense qu'on ne pouvait songer alors à lui diminuer pour l'échange de sa ville de Sedan, l'autre vivant sans bruit, et attendant que les intérêts de sa famille, auxquels il était toujours très-affectionné, fussent entièrement réglés pour disposer de sa personne. Comme il ne manquait plus que quelques formalités à la satisfaction complète du duc de Bouillon, il était sorti, ou plutôt il s'était échappé de Paris, où le duc d'Orléans avait voulu le faire arrêter, et la cour lui fit le meilleur accueil. A vrai dire, le maréchal rentrait maintenant dans la voie que lui traçait son caractère. Il n'était pas homme d'ambition factieuse, non plus que d'affection chevaleresque. Il ne s'était pas trop bien trouvé, ni pour son avantage, ni pour sa gloire, des deux essais qu'il avait faits successivement de l'une et de l'autre. Dans le simple accomplissement de l'obéissance légitime, il avait autrefois trouvé honneur, profit, succès, digne emploi de son beau talent militaire; le devoir était sa nature, et il y revenait.

Le conseil donné par le cardinal Mazarin, et dont l'adoption avait servi de prétexte au marquis de Châteauneuf pour se retirer, était de marcher avec toute la cour, et les troupes en tête, vers l'Anjou. Là, en effet, venait d'éclater une ré-

volte nouvelle. Le duc de Rohan-Chabot, depuis deux ans gouverneur de la province, après avoir balancé longtemps entre son attachement pour le prince de Condé et la crainte où le tenait le voisinage de la cour, s'était décidé enfin pour la rébellion, en fermant le Pont-de-Cé à un régiment de l'armée du roi. Ce fut donc pour l'assiéger dans la capitale de son gouvernement que les troupes amenées par le cardinal reprirent leur route, et que la cour s'achemina derrière elles [3-5 février] jusqu'à Saumur. L'expédition fut confiée au maréchal d'Hocquincourt, quoique le maréchal de la Meilleraye, gouverneur de Bretagne, eût offert de s'en charger, par ressentiment privé contre le duc. Car celui-ci était cause de son différend avec le parlement de Rennes, pour avoir voulu disputer au duc de Vendôme, dont le gouverneur avait pris les intérêts, la présidence des états de cette province. On accepta seulement de sa bonne volonté un peu d'artillerie, dont l'armée du maréchal d'Hocquincourt était complétement dépourvue, et qu'il envoya aussitôt par la Loire. Avec ce secours, le maréchal, qui s'était dès le commencement emparé du port de Sorges et des faubourgs d'Angers, pressa plus fortement la ville, et le duc de Rohan, après une défense de trois semaines que ses amis ne trouvèrent pas suffisante, au lieu de s'enfermer dans le château pour y soutenir un second siége, comme le voulait l'usage de la guerre, fit sa capitulation [28 février] au moment où on arrivait de Paris à son aide. Cet incident avait eu pour résultat de tenir tout un mois la cour à Saumur. Pendant ce temps, le prince de Condé, surveillé par le comte d'Harcourt, avait mis en défense les villes du Périgord, lorsqu'il apprit qu'un corps d'armée conduit dans la haute Guyenne par le marquis de Saint-Luc, gouverneur de Montauban, menaçait le prince de Conti auprès d'Agen. Il s'empressa aussitôt [22 février] d'aller soutenir son frère dans ses premiers essais de commandement, le joignit de l'autre côté de la Garonne, et défit complétement la cavalerie du marquis de Saint-Luc.

Mais comme il se fut obstiné à vouloir forcer un régiment d'infanterie qui s'était retiré dans la petite ville de Miradoux et qui lui opposa une vigoureuse résistance, le comte d'Harcourt, après avoir fait quarante lieues de chemin pour passer la Dordogne aux lieux où elle n'était pas gardée, vint le surprendre [14 mars] dans ses quartiers, et, sans lui faire beaucoup de mal, l'obligea pourtant à se retirer dans Agen, au même temps où les troupes du roi en Saintonge enlevaient à son parti la ville de Saintes et assiégeaient Taillebourg.

Ces indications sommaires, que nous donnons sur les mouvements des armées, ne sont que pour faire connaître à quoi le temps s'employait, ce que duraient des marches et des entreprises qui ne produisaient pas d'événements, et quelles étaient, aux différentes époques où viennent se placer des faits, les positions des parties intéressées; toutes choses fort mêlées et entièrement inintelligibles dans les Mémoires du temps, par le défaut absolu de dates et par la grande importance que chcun met exlusivement aux faits de guerre où il a pris part. L'intervalle de six semaines, entre l'arrivée du cardinal Mazarin à Poitiers et le moment où nous venons de nous arrêter, avait été tout rempli, à Saumur, où était la cour, par le siége d'Angers; en Guyenne, par les soins que donnait le prince de Condé aux fortifications de ses villes, et par son expédition dans le pays d'Armagnac. Il reste à voir ce qu'on en avait fait dans Paris. Le peu de disposition qu'avait montré le parlement à fournir de l'argent pour la levée des troupes, et la manière dont il s'était effarouché lorsqu'on lui avait proposé de « s'unir » avec le duc d'Orléans, laissaient fort loin l'établissement de ce tiers-parti armé, que la puissante imagination du coadjuteur avait enfanté. Il est bien vrai que, dans les ressources infinies de sa pensée, il avait des moyens pour se passer de l'autorité de cette compagnie, ou même pour la contraindre autrement que par la violence populaire. Mais, puisqu'il ne se donne

pas la peine de les expliquer, il est assez permis de croire que son projet était tout simplement impraticable, comme le sont en effet tant de conceptions politiques, qui gagnent toujours à n'avoir pas été essayées, et qui se présentent hardiment après coup pour le préservatif infaillible des malheurs advenus. Dans la réalité, le parlement avait prononcé, avait écrit dans ses arrêts, avait répandu dans le royaume, des paroles terribles contre le cardinal Mazarin ; mais il n'avait pas ordonné une mesure d'attaque ou de défense. Le duc d'Orléans seul [janvier] avait retiré, de l'armée du maréchal d'Aumont, les régiments qui lui appartenaient, c'est-à-dire ceux de la province de Languedoc dont il était gouverneur, ou qui portaient son nom et même celui de son fils au berceau. Avec ces troupes, dont il n'avait pu obtenir qu'on assurât la subsistance, il ne s'était pas même trouvé en état d'arrêter la marche du cardinal aux passages de rivières les plus voisins de Paris; encore moins pouvait-il espérer de lui en disputer le chemin, quand la cour se rapprocherait de la capitale, comme tout faisait croire qu'elle s'y préparait, n'en étant retardée que par les affaires de l'Anjou. Il lui fallait donc, ou se soumettre, ce qu'aucun de ses conseillers ne voulait, ou se joindre au prince de Condé, ainsi que l'en pressait le comte de Chavigny, sorti de sa maison des champs, où il pouvait attendre avec honneur un nouveau changement qui le rendrait nécessaire, pour venir donner des avis et diriger des cabales. En cet état des choses, le duc de Nemours, envoyé par le prince de Condé pour ramener ses troupes de Flandre et en demander à l'archiduc, n'avait pas trouvé de chemin plus sûr que de traverser Paris [19 janvier]. Il y avait vu le duc d'Orléans, et s'était remis en route avec la certitude que l'oncle du roi joindrait ses forces à celles qu'il allait chercher sur le territoire espagnol. En effet, quelques jours après, le duc d'Orléans [24 janvier] signa un traité formel d'alliance avec le prince de Condé. Le coadjuteur n'y était pas compris; mais le duc d'Orléans se réservait la li-

berté de ses bonnes grâces envers lui et la continuation de leur commerce intime, ce qui pouvait faire prévoir une réconciliation dont on avait intérêt à reculer seulement l'époque. Cependant le parlement ne sortait pas de ses hostilités judiciaires et de sa résistance aux hostilités d'autre nature. Il écoutait avec joie [7 février] la lecture d'un arrêt du parlement de Toulouse, qui condamnait à mort le cardinal Mazarin, commandant une armée; mais il défendait [9 février] toute levée de troupes sans commission du roi, et cela sur les plaintes qui lui étaient faites d'une tentative de cette espèce, ayant lieu en ce moment dans la Brie, partant et sans aucun doute, d'après les ordres du duc d'Orléans, pour la défense de Paris. Il recevait encore la requête du lieutenant-général d'Angers, emprisonné par le duc de Rohan, en ordonnant qu'il serait mis sur-le-champ en liberté, quoique le duc d'Orléans eût avoué cette action du gouverneur d'Anjou comme étant dans l'exécution des arrêts rendus contre le cardinal. La nouvelle qui vint bientôt [10 février] que le prisonnier du maréchal d'Hocquincourt était relâché ne confirma pas médiocrement la compagnie dans sa résolution de ne rien hasarder, maintenant qu'elle était hors d'intérêt. Comme on en était là, il arriva [15 février] une lettre du roi au parlement, dans laquelle il se plaignait de ce que « de mau« vais esprits » avaient employé le nom de son oncle pour favoriser l'entrée des Espagnols en France, à la sollicitation du duc de Nemours; il invitait le parlement à s'y opposer, et annonçait son prochain acheminement vers sa bonne ville de Paris, aussitôt qu'il aurait réduit Angers à l'obéissance. L'atteinte portée au duc d'Orléans était douce, mais fort nette, et il se tenait préparé à la riposte. Il avait la parole facile, ce qui a été donné quelquefois à gens de faible cœur, et il expliqua fort bien que tout ce qu'on lui reprochait, à lui et à ses amis, n'était qu'une suite naturelle, raisonnable, nécessaire, de la résolution prise par le parlement lui-même, avant tous autres, pour empêcher le retour

du cardinal; qu'à ce but unique et légitime tendaient et la position prise par le duc de Rohan dans l'Anjou, et les mesures employées par lui-même contre ceux du parti contraire, comme aussi les levées faites autour de Paris; qu'on ne pouvait, avec un peu de bon sens, convier ceux qui avaient pouvoir à se mettre en défense, et leur ôter ensuite les moyens de servir; qu'il fallait donc, ou résister sérieusement, ou céder tout à fait; que, quant à lui, la cour lui offrait carte blanche pour s'accommoder avec le cardinal, mais qu'il ne le ferait à nulles conditions; et que, si le parlement voulait traiter, il chercherait ailleurs le salut de l'État, auquel sa naissance le tenait obligé. La discussion sur tous ces sujets fut longue, et se perdit plusieurs fois en digressions fort inutiles, dont nous ne pouvons nous refuser de donner un exemple, pour montrer que, dans toutes assemblées, les délibérations vont toujours à peu près le même train. Il s'agissait du lieutenant-général d'Angers, mis en prison par le duc de Rohan. Ceux qui voulaient excuser cette violence disaient que cet officier était notoirement vendu au cardinal, et ils le prouvaient par cela qu'il était frère de l'évêque d'Avranches, nommé Boislève, et bien connu dans Paris comme un des agents du ministre : cela conduisit à dire que le dernier ferait bien mieux de rester dans son diocèse, et les discours se trouvèrent entraînés tout à coup de la guerre civile à la non-résidence des évêques, contre laquelle l'avocat-général Talon déploya une noble colère. Le point essentiel demeurait cependant l'entrée des troupes qui allaient être amenées par le duc de Nemours, et que le duc d'Orléans [17 février] soutenait n'être pas espagnoles, mais allemandes, prises à bail par le prince de Condé comme celles qui s'étaient louées au cardinal, mêlées d'ailleurs avec les propres troupes du prince, et s'avançant pour l'exécution des arrêts du parlement. Cette distinction parut excellente à des hommes qui entendaient chaque jour des plaidoiries, et la chaleur qui s'était d'abord élevée s'éteignit peu à peu.

D'autres soins écartèrent encore, pendant plusieurs séances [19-20-22-24-26 février], cette matière de discussion ardente ; ce qui laissait tout le temps désirable pour en rendre le résultat inutile, puisque le duc de Nemours pouvait, en attendant qu'il y eût arrêt, et comme il ne manqua pas de le faire [20 février], s'avancer dans le royaume avec ses troupes, espagnoles ou non. Il y était, en effet, et fort près de Paris, lorsqu'on y reçut [23 février] une nouvelle lettre du roi, contenant un long récit de tout ce que le parlement savait trop bien, et lui enjoignant d'en informer, toutes affaires cessantes. Le duc d'Orléans, auquel cette lettre faisait plus positivement reproche d'avoir permis qu'on se servît d'une autorité qu'il n'avait même plus, pour introduire l'étranger en France, comme aussi d'avoir retiré de l'armée du roi les régiments entretenus sous son nom et sous celui de son fils pour en former un corps dont le duc de Beaufort avait pris le commandement, ne voulut rien nier, sauf la qualité d'Espagnols qu'il contestait toujours aux soldats fournis par l'archiduc de Flandre, et soutint encore que tout cela était pour le service du roi, contre le cardinal seul, déclaré ennemi public, et dans l'intérêt commun de tout le royaume. L'avocat-général Talon déclama fort contre le cardinal, cause unique de tout ce désordre, mais conclut à maintenir l'autorité du roi sur le fait des gens de guerre; et, en même temps, il proposa de nouveaux moyens qui venaient « de lui « être inspirés » pour l'expulsion du ministre. Le premier consistait « à faire ouverture de quelque conférence où la « compagnie s'entremettrait par aucuns de ses députés, en « posant pour principe et pour nécessité de la conclusion la « retraite du cardinal, en quelque sorte et manière que le « roi voulût la faire exécuter. » Le second, et de beaucoup le plus singulier, était que le parlement s'adressât au pape, pour le prier de rappeler auprès de lui un prince de l'Église qui compromettait la dignité du cardinalat. Il ne fut cependant pas rendu d'arrêt, ni sur ces conclusions, ni sur la

lettre du roi. Le duc d'Orléans prétendit [1er mars] qu'il n'y avait rien à mettre en délibération, puisqu'il se chargeait de tout l'événement : il s'absenta plusieurs jours; d'autres affaires survinrent; tout ce qu'on voulait empêcher était consommé; les troupes du duc de Nemours allaient marcher avec celles du duc de Beaufort; et le parlement n'écrivit pas au pape, ce qui est fort à regretter.

Par une rencontre assez bizarre, le lendemain même du jour où, dans cette grand' chambre du parlement qui avait entendu tant de paroles contraires à l'autorité du Saint-Siége, un magistrat, à bout d'expédients, invoquait l'intervention du souverain pontife pour tirer la France d'embarras, quelques heures après qu'on avait cherché les moyens de renvoyer à Rome un cardinal devenu ailleurs un objet de scandale, la nouvelle arrivait à Paris [29 février] que le coadjuteur avait été promu dix jours auparavant [19 février] à cette dignité. Le cardinal de Retz avait donc maintenant, comme disait la Gazette, la récompense de « ses grandes vertus, » et cet honneur lui procurait encore cela de bon qu'il le dispensait d'assister aux assemblées du parlement, où il jouait en effet depuis quelque temps un rôle assez triste. Le rang qu'il y avait, comme coadjuteur, au-dessous des ducs et pairs, ne convenait plus à un prélat revêtu de la pourpre, et les cardinaux en cette qualité n'y prenaient séance qu'avec le roi; encore la place qu'ils avaient conquise leur avait-elle été plusieurs fois disputée. Quant à la reconnaissance qu'il pouvait devoir à la cour, il lui avait suffi, pour s'en libérer, de dire que la reine et le cardinal Mazarin s'étaient efforcés d'empêcher l'effet de sa nomination, et que le bailli de Valançay, ambassadeur de France à Rome, en avait la révocation dans sa poche. De cette façon, il eut le triple bonheur d'être cardinal, de ne plus aller au parlement, et de n'en être obligé à personne. Il n'en continua pas moins à aider de ses conseils le duc d'Orléans; car cet emploi, avec la guerre civile pour objet, n'était pas au-dessous de sa qualité. En ce

moment il y avait quelque chose de plus que des projets et des conférences. Le duc de Nemours était arrivé avec le comte de Saulx-Tavannes jusqu'à Mantes, où ils se proposaient de faire traverser la Seine à leur armée. Là il y avait un passage à défendre; le duc de Sully le livra [3 mars], pour se venger de ce qu'on avait ôté les sceaux à son beau-père, et pour « le « disculper » en même temps d'avoir laissé, six semaines auparavant, le cardinal Mazarin passer la Loire à Gien qui était aussi de sa dépendance. Puis le duc de Nemours vint prendre à Paris [5 mars] les ordres du duc d'Orléans; ses troupes joignirent aux environs de Chartres celles que commandait le duc de Beaufort, et les deux beaux-frères s'avancèrent ensemble [17 mars] vers Châteaudun.

C'était marcher à la rencontre du roi; car aussitôt que le maréchal d'Hocquincourt eut achevé [7 mars] la réduction d'Angers et du Pont-de-Cé, la cour était partie de Saumur pour prendre le chemin de Paris, précédée par l'armée du maréchal à laquelle devaient encore se joindre sur la route les troupes laissées dans le Berry sous les ordres du comte de Palluau. Le roi était à Blois depuis deux jours et ses troupes à Beaugency, lorsque les ducs de Beaufort et de Nemours firent le mouvement que nous avons dit du côté du Vendômois, de sorte qu'il parut que le voyage ne s'achèverait pas sans une bataille. Afin de s'y préparer, on donna au maréchal de Turenne le commandement du corps ramené par le comte de Palluau et augmenté de quelques renforts venus de Bourgogne, pour agir conjointement avec le maréchal d'Hocquincourt. Mais avant tout il fallait savoir qui serait maître d'Orléans, ou du roi, qui n'avait sur toutes ses villes que le droit de sa couronne, ou du prince apanagiste, qui avait dans celle-ci des serviteurs autorisés et une nombreuse clientèle. Les habitants parurent fort disposés à ne pas recevoir celui qui avait puissance sur tout le royaume et à prendre le parti de leur seigneur; mais ils auraient voulu qu'il vînt les affermir par sa présence. Comme le duc d'Orléans avait plus d'une

raison pour ne pas quitter Paris, sa fille aînée s'offrit à le remplacer. Mademoiselle de Montpensier n'était pas alors ce qu'il y avait de plus raisonnable, même à la cour de France où l'on pouvait paraître tel à bon marché. C'était une personne fantasque, orgueilleuse, mais spirituelle et hardie. Après avoir rêvé déjà deux ou trois mariages qui lui avaient échappé, elle s'était mis maintenant dans l'esprit de se faire épouser par le roi, plus jeune qu'elle de onze ans; et, dans le plus fort de son désir, elle ne trouva rien de mieux que de faire affront à son futur mari. Elle partit donc de Paris [25 mars] avec les comtesses de Fiesque et de Frontenac qu'on appela en riant « ses maréchales de camp, » mais aussi avec le comte de Fiesque, le duc de Rohan et deux conseillers au parlement. Pendant qu'on s'y était décidé, les Orléanais avaient réfléchi qu'il valait mieux pour eux ne recevoir personne, et laisser les armées passer près de leur ville en la tenant fermée pour tout le monde. Au même instant en effet [27 mars] parurent devant leurs portes, chacun de son côté, le garde-des-sceaux qui demandait à entrer avec le conseil, et mademoiselle de Montpensier qui se présentait avec son escorte. On n'ouvrit ni à l'un ni à l'autre. Mais la princesse fut mieux avisée que le magistrat. En tournant autour des murs elle arriva au bord de la rivière, fit rompre par des bateliers une porte qui donnait sur le quai, y entra par une brèche étroite avec ses dames seulement, et prit ainsi possession de la ville où sa suite fut bientôt admise, sauf le duc de Rohan à qui l'on fit l'honneur de le craindre. Ce jour-là le roi quittait Blois en suivant la rive gauche de la Loire, d'où il put regarder sur l'autre bord la ville occupée par sa cousine. L'armée des princes était aussi de ce côté, et s'était mise en marche depuis Patay pour se rapprocher de la Loire au-dessus d'Orléans, en dessein d'occuper le pont de Gergeau. Avec un peu de promptitude et de bonheur, elle pouvait s'emparer du pont, du passage, de la ville, et peut-être de la personne du roi, qui était parti le matin [28 mars] de Cléry pour s'a-

cheminer vers Sully-sur-Loire. Mais le maréchal de Turenne y veillait, et voyant que l'ennemi se disposait à franchir le pont à demi coupé, il l'arrêta par des barricades jusqu'à ce que ses régiments fussent arrivés; puis, le passant à son tour, il culbuta les assaillants et les poussa en désordre sur le rivage opposé. Ce fut là qu'un coup mortel atteignit le baron de Sirot dont nous avons vu la belle conduite à Rocroy, et qui, depuis six ans, avait été mis hors de service par une blessure. L'été précédent, il avait écrit la dernière ligne de ses Mémoires avec la triste pensée qu'il n'avait plus qu'à mourir dans son lit, et il avait retrouvé des forces pour venir, dans l'armée du duc d'Orléans, recevoir la première mousquetade de l'autre parti. Cependant les deux chefs de cette armée allèrent [29 mars] tenir conseil avec mademoiselle de Montpensier dans un faubourg d'Orléans, et, comme ils avaient l'un et l'autre la tête assez mauvaise, comme de plus ils étaient attachés à des intérêts différents, l'un voulant faire ce qui était le plus utile pour le prince de Condé, l'autre n'agissant que pour l'avantage du duc d'Orléans, ils se querellèrent de paroles et en vinrent bientôt, devant la princesse tenant le conseil de guerre, aux plus grossières insultes. Le duc de Nemours donna un démenti au duc de Beaufort; celui-ci riposta par un soufflet, et l'autre fit sauter la perruque blonde du héros de Paris. C'est ainsi du moins que le racontent les Mémoires du comte de Tavannes, présent à l'action. La princesse employa ses plus douces paroles pour réconcilier les deux beaux-frères, les fit s'embrasser, et tous deux allèrent reprendre le commandement de leur corps d'armée avec une offense sur le cœur.

Heureusement pour ces troupes, il leur arrivait en ce moment un autre général, et c'était le prince de Condé lui-même qui allait se mettre à leur tête. Il venait de quitter [24 mars] la ville d'Agen à moitié révoltée contre lui, la Guyenne refroidie et divisée, sa famille même livrée à de honteuses querelles, et, accompagné seulement de huit per-

sonnes, parmi lesquelles était le duc de la Rochefoucauld, amant délaissé de sa sœur, il avait traversé en sept jours, cachant son nom et fuyant les rencontres, tout le pays depuis Agen jusqu'à la jonction de la Loire et de l'Allier [30 mars]. Là, il avait passé la rivière [31 mars], et n'avait été reconnu que par delà Cosne, à six lieues de Gien où se tenait alors la cour, et d'où l'on envoya aussitôt un détachement à sa poursuite. Il eut encore le bonheur de l'éviter, et il put enfin se nommer au « qui vive? » de son armée qu'il trouva [1er avril] près de Lorris entre Orléans et Montargis. Il n'avait pas pris tant de fatigue pour venir se reposer. Aussi à peine eut-il compté ses troupes qu'il marcha d'abord vers Montargis dont il se rendit maître, puis sur Château-Renard, faisant mine de vouloir passer en Bourgogne. L'armée du roi avait passé la Loire à Gien [6 avril] pour s'élargir un peu le long du canal de Briare, le maréchal de Turenne s'étant posté à Briare et le maréchal d'Hocquincourt à Bléneau. Le prince tournant tout à coup vers le dernier, le surprit [7 avril] dans ses retranchements. Pour l'instruction des historiens qui ont à donner des récits de batailles, il faut voir une fois comment les grands capitaines racontent ce qu'ils ont fait. Le prince de Condé écrivait, le lendemain de cette affaire, à mademoiselle de Montpensier : « Ayant eu avis hier que l'armée mazarine « avait passé la rivière et s'était séparée en plusieurs quar- « tiers, je résolus à l'heure même d'aller l'attaquer. Cela me « réussit si bien que je tombai dans leurs premiers quartiers « avant qu'ils en eussent eu avis. J'enlevai trois régiments « d'abord, et après je marchai au quartier-général d'Hocquin- « court que j'enlevai aussi. Il y eut un peu de résistance; « mais enfin tout fut mis en déroute. Nous les suivîmes trois « heures, après lesquelles nous allâmes à M. de Turenne; « mais nous le trouvâmes posté si avantageusement, et nos « gens si las de la grande traite et si chargés du butin qu'ils « avaient faits, que nous ne crûmes pas le devoir attaquer; « cela se passa en coups de canon et enfin il se retira. » En

ajoutant que le prince se retira aussi, on a tout le détail de l'action. Ce n'en était pas moins une victoire, et le vainqueur jugea qu'il fallait en aller chercher le profit à Paris.

Là le parlement avait complétement oublié la discussion survenue au sujet de l'entrée des Espagnols en France et les conclusions prises dans cette occasion par les gens du roi, ce qui était fort raisonnable quand les écharpes rouges d'Espagne et les écharpes isabelles du prince de Condé s'étalaient fièrement dans la ville [5-12 mars] à côté des écharpes bleues du duc d'Orléans, et quand le conseil de guerre des princes unis se tenait, après le bal, au Luxembourg. La compagnie s'était donc réduite à délibérer [9-12 mars] sur les moyens d'assurer le paiement des rentes de l'hôtel-de-ville ainsi que des gages dus aux officiers, et ce sujet n'était ni d'une résolution plus facile, ni d'un moindre intérêt. Le surintendant des finances avait, pendant quelque temps, laissé arriver les fonds destinés à cet emploi. Mais les besoins toujours croissants d'une cour voyageuse et armée l'avaient enfin obligé à garder le peu qu'il pouvait recueillir directement, et tous les receveurs ou fermiers qui devaient contribuer à ce service avaient une trop légitime excuse de leur impuissance dans l'État où les gens de guerre avaient réduit les provinces. Dans cet embarras on proposa la grande ressource des assemblées de la chambre de Saint-Louis, où devaient se réunir les députés de toutes les compagnies souveraines, moins le grand-conseil qui siégeait alors à la suite de la cour, quelques-uns croyant pouvoir y renouveler les délibérations si utiles faites en pareil lieu quatre ans auparavant. Il fut donc résolu [13 mars] que pareille assemblée se tiendrait, « mais pour le « fait des rentes de la ville et gages des officiers seulement, » et en même temps on ordonna [14 mars], suivant la parole donnée par le maréchal de l'Hôpital gouverneur de Paris, pour les troupes du roi, et par le duc d'Orléans pour les siennes, qu'il ne pourrait être logé de gens de guerre dans un rayon de dix lieues autour de la ville. Cette fois la chambre de Saint-

Louis se montra peu pressée de produire, même des règlements à mettre sur le papier. On eut beaucoup de peine à réunir [15-19 mars] les députés des trois compagnies, qui commencèrent par se disputer entre eux, ceux des comptes et des aides voulant avoir même droit que ceux du parlement pour délibérer et résoudre. Le parlement, comme le plus intéressé à entraîner les deux autres corps dans la résistance, voulut bien [20 mars] rabattre quelque chose de sa hauteur ordinaire, et le tout aboutit à faire rendre arrêt par les trois compagnies [23 mars] pour contraindre les receveurs, qu'on avait sous la main, de verser quelque somme dans la caisse des rentiers. Pendant ce temps le parlement s'était rappelé que, depuis deux mois, il avait des remontrances à faire par écrit, et il s'était mis à les rédiger, excité par l'exemple du parlement de Toulouse qui, l'ayant ainsi ordonné plus tard, l'avait exécuté plus vite. Une députation fut nommée pour les porter et se rendit à Sully-sur-Loire, où le roi refusa [31 mars] d'en entendre la lecture, mais écouta patiemment le discours du président de Nesmond qui les présentait, et lui fit adresser par son garde-des-sceaux une allocution assez rude. Ce fut à ce moment qu'on apprit dans Paris que le prince de Condé avait quitté la Guyenne, et on crut d'abord qu'il allait directement y arriver. Le duc d'Orléans lui-même, qui était fort peu curieux de le voir si près de lui, affecta un tel empressement pour le recevoir qu'il alla [1er avril] le chercher jusqu'à Juvisy, pendant que le prince passait en revue son armée à Lorris. Comme on eut le temps de se préparer à l'accueil qu'on lui ferait, chacun put prendre sa position. C'était le comte de Chavigny qui lui avait fait instance de quitter la Guyenne. Son idée fixe était, depuis qu'il s'était remis dans les affaires, de faire peur au duc d'Orléans par le prince de Condé, de gouverner le prince de Condé en lui faisant valoir l'acquisition du duc d'Orléans, et d'imposer en leur nom à la cour un traité qui lui donnerait certainement le ministère. L'arrivée du prince à Paris était donc son ouvrage, et il prétendait l'y faire

entrer comme en triomphe, sans obstacle, sans condition, sans murmures. Le cardinal de Retz au contraire n'était pas bien sûr que le prince eût oublié tout ce qui s'était passé entre eux, et d'ailleurs il n'aurait pas voulu d'un raccommodement ayant l'air d'un pardon, qui lui eût ôté tout d'un coup son importance de chef de parti. Il employa donc ses amis, non pas à essayer de lui fermer les portes de Paris, mais à lui montrer d'avance qu'il n'y serait pas maître absolu. Le jour même où le duc d'Orléans allait inutilement à la rencontre du prince, il s'était déjà fait une assemblée de bourgeois à l'Hôtel-de-Ville, dans laquelle on avait témoigné une grande répugnance à le recevoir tant qu'il ne se serait pas purgé de la déclaration publiée contre lui, et le maréchal de l'Hôpital était allé trouver le duc d'Orléans, à son retour de Juvisy, pour lui faire connaître ces dispositions. Le duc répondit que son cousin venait seulement conférer avec lui et qu'il ne ferait pas long séjour. Mais les amis du prince de Condé dans Paris avaient à leur disposition les mêmes moyens que ceux dont les amis du cardinal de Retz s'étaient servis autrefois. Il y eut donc des placards affichés, des rassemblements tumultueux [2-3 avril], des violences exercées dans les rues, des menaces contre les maisons, tout cela en faveur du prince et par opposition aux gens de l'hôtel-de-ville. Le parlement rendit arrêt contre ce désordre, et fit pendre deux hommes [4-5 avril]. Mais la victoire de Bléneau, annoncée dans la ville et convenablement exagérée, éteignit bientôt cette faible velléité de contestation. Le comte de Chavigny devint arrogant, le duc d'Orléans retomba dans l'effroi, le cardinal de Retz résolut de rentrer dans le repos, et le prince de Condé fut reçu dans Paris [11 avril] comme il aurait pu l'être dans une ville de son domaine.

Le lendemain de son arrivée [12 avril] le duc d'Orléans le mena au parlement. Les gens du roi avaient délibéré entre eux sur ce qu'ils auraient à faire quand il viendrait prendre sa place, et ils avaient trouvé d'excellents motifs pour garder

le silence. Le président Le Bailleul exprima seul le regret de le voir assis sur les fleurs de lys, quand il existait une déclaration du roi contre lui et lorsqu'il avait les mains encore teintes du sang français récemment versé. De grandes clameurs s'élevèrent à ces mots et ne s'apaisèrent que pour entendre la relation de la députation envoyée à Sully-sur-Loire. Après quoi l'avocat-général Talon présenta une déclaration du roi qui ordonnait qu'on lui envoyât toutes les informations faites contre le cardinal Mazarin pour y être par lui pourvu, et cependant qu'il fût sursis à l'exécution de l'ancienne déclaration et des arrêts rendus en conséquence. C'était, certes, fort mal choisir son moment pour produire un acte qui avait déjà six semaines de date [2 mars], et qui renouvelait la vieille haine quand les esprits pouvaient hésiter encore à prendre une affection nouvelle. L'avocat-général lui-même parla fortement contre la commission dont il était chargé, et, de tout cela, il résulta un arrêt [13 avril] portant que registre serait fait des assurances données par les deux princes sur leurs bonnes intentions, lesquelles seraient envoyées au roi avec d'itératives remontrances pour l'éloignement du cardinal Mazarin ; que les dernières remontrances, dont le roi serait prié de se faire donner lecture en présence de la députation, seraient adressées, ainsi que le registre de la délibération présente, à tous les parlements du royaume pour les convier d'en faire autant; et qu'assemblée générale serait faite incessamment à l'Hôtel-de-Ville, où les deux princes reproduiraient les déclarations que le parlement avait reçues de leur bouche et consignées par écrit. Cette résolution eût été forte si tout ce qui avait autorité dans la ville se fût trouvé animé du même esprit. Mais le corps de ville commença [17 avril] par faire difficulté sur le droit que s'attribuait le parlement de convoquer une assemblée de bourgeois et de fixer le nombre de ceux qui devaient y assister. L'assemblée eut lieu cependant quelques jours après [19 avril], où se trouvèrent seize conseillers du parlement, huit de la chambre des comptes, six de la

cour des aides, deux députés de chaque chapitre et communauté, huit bourgeois « mandés » de chacun des seize quartiers de la ville et deux de chacun des six corps de marchands, avec le gouverneur, le prévôt des marchands, les échevins, les conseillers et les quarteniers, faisant ensemble plus de deux cents. Là les deux princes protestèrent encore, comme ils avaient fait au parlement, qu'ils n'avaient pris les armes que pour l'exclusion du cardinal Mazarin et qu'ils étaient prêts à les déposer dès qu'il serait sorti du royaume. Ensuite on proposa de faire des remontrances au roi pour cette fin, et, malgré une lettre de cachet arrivée le soir qui défendait toute assemblée, on décida [22 avril] qu'une députation serait envoyée pour prier le roi de revenir dans Paris, d'éloigner de sa personne le cardinal, comme aussi de donner la paix générale à tous ses sujets. Le prince de Condé alla pareillement, toujours accompagné du duc d'Orléans, faire visite à la chambre des comptes et à la cour des aides, où il fut moins bien traité qu'il ne l'avait été au parlement, les présidents de la première compagnie [22 avril] s'étant tous retirés à son arrivée, et le premier président de la seconde, Jacques Amelot, lui ayant adressé en face [23 avril] une sévère réprimande. L'une et l'autre pourtant arrêtèrent de faire aussi des remontrances pour l'éloignement du cardinal, seul point où tout le monde se trouvait d'accord.

Pendant que le prince de Condé, obstiné, comme c'est l'ordinaire, à faire surtout ce qu'il savait faire le moins, passait ou perdait son temps en des assemblées de magistrats et de bourgeois qui lui manquaient souvent de respect et ne lui offraient pas d'argent, son armée victorieuse à Bléneau, privée de ses trois chefs (car le duc de Nemours avait été blessé dans le combat et le duc de Beaufort avait suivi le prince de Condé), était demeuré quelques jours en repos à Châtillon-sur-Loing et ensuite à Montargis. De son côté le roi, quittant [18 avril] le bord de la Loire, était allé gagner la Seine à Montereau, en intention de la suivre jusqu'à Paris, ou tout au

moins de placer son armée entre les troupes des princes et la capitale, par l'occupation des postes de Melun et de Corbeil. Cette marche, conseillée par le maréchal de Turenne, avait réussi ; et l'armée du roi, plus agile que celle des princes, s'établit [23 avril] aux environs de Châtres et de Linas, couvrant à la fois Paris et la cour, qui s'était arrêtée à Corbeil, contre les forces ennemies rassemblées autour d'Étampes. C'était, de part et d'autre, une infraction manifeste à l'arrêt du parlement qui défendait de loger des troupes dans le voisinage de Paris, et le duc d'Orléans eut grand soin de s'en excuser, devant la compagnie, sur les nécessités de la guerre. Dans cette position, on s'attendait à une bataille ; une négociation commença. Le fils aîné de Charles Ier, revenu en France depuis quelques mois après avoir gagné noblement son titre de roi en combattant, quoique sans succès, pour recouvrer sa couronne, était allé visiter le roi son cousin à Corbeil. Là [25 avril], il avait proposé, lui, prince déshérité et fils de monarque mis à mort par les révolutions, une conférence pour terminer les discordes d'un autre pays. C'était ce que le comte de Chavigny attendait depuis longtemps, l'occasion pour laquelle il s'était préparé par des intelligences qui allaient fort loin chercher leur entremise ; car elles se liaient avec le cardinal Mazarin par le marquis de Fabert à Sedan. La proposition fut donc aussitôt acceptée [26 avril] par le prince de Condé ; le duc d'Orléans s'y prêta ; le parlement, qui venait d'apprendre que les princes avaient fait rompre tous les ponts auprès de Paris, accueillit avec joie l'espérance de n'avoir ni siége, ni famine, et trois personnes ayant pouvoir des princes, savoir le duc de Rohan, le comte de Chavigny et le sieur de Goulas, secrétaire des commandements du duc d'Orléans, allèrent [27 avril] trouver la cour qui venait de s'établir au château de Saint-Germain. C'était là une faute, et il y avait des gens dans Paris fort disposés à en profiter. Le cardinal de Retz, notamment, ne s'était pas tellement résigné à l'inaction qu'il ne fût tout prêt à faire mouvoir les

ressorts ordinaires de sa puissance. Il ne s'était pas retiré devant le prince de Condé, et il se servait fort habilement de sa dignité nouvelle, dont il n'avait pas encore reçu la complète investiture, pour ne paraître en aucun lieu où il fallût prendre son rang. Il allait assidûment au Luxembourg où il ne voyait personne que le duc d'Orléans, et, quoiqu'il parût avoir abandonné ce prince aux suites de sa nouvelle alliance avec le prince de Condé, sa seule présence ne laissait pas que d'inquiéter celui-ci et de le rendre plus retenu. En même temps il entretenait, par ses amis et par des pamphlets, la défiance des Parisiens contre un ancien ennemi qui ne voulait se servir d'eux que pour obtenir de meilleures conditions, en les livrant encore une fois par un traité au ministre objet de leur haine. L'empressement que le prince avait montré à saisir la première offre de conférence était une confirmation éclatante de ces soupçons. La suite en fut pire encore; car la négociation échoua honteusement. Les trois envoyés revinrent bientôt [30 avril] annoncer qu'ils avaient vu le roi en présence du cardinal Mazarin, que celui-ci avait fait semblant de vouloir quitter le royaume, que le roi le lui avait défendu, qu'ainsi le point capital de l'accommodement ne pouvait être atteint : ce qu'ils ne dirent pas à tout le monde, c'était qu'ils avaient conféré pendant quatre heures avec le cardinal lui-même et sans témoin. Dès lors le traité public et avoué cessait entièrement, ce qui donnait ouverture aux propositions particulières, partant au reproche très-fondé d'une complète indifférence pour l'intérêt général, et aux révélations malignes que l'on pouvait faire sur les ambitions de chacun. La députation des princes n'ayant pas réussi, les compagnies songèrent à reprendre la leur, et le procureur général eut ordre d'aller demander audience au roi. Tant de délibérations n'avaient pu se faire au parlement, à la chambre de Saint-Louis, à la cour des aides, à la chambre des comptes, à l'Hôtel-de-Ville, sans que les gens de la rue voulussent aussi s'en mêler; et, dans le fait, il y avait eu déjà plusieurs de ces attroupements

populaires, jetant des cris et portant des coups, dont on attribue toujours le tort aux gens qui dirigent les partis, dont ceux-ci se donnent quelquefois le mérite, et qui n'ont pourtant guère besoin d'excitation directe ou d'organisation savante. On avait cassé des vitres, assiégé des maisons, lancé des pierres sur des carrosses, battu des commis aux barrières, brisé des bureaux de recettes, assommé des archers; puis le prévôt des marchands lui-même, au sortir du Luxembourg où le duc d'Orléans l'avait, peut-être méchamment, appelé, avait été attaqué [30 avril] dans la rue de Tournon, obligé de chercher asile chez un apothicaire, dont quatre heures durant on avait voulu enfoncer la porte, et ne s'était sauvé que par un logis voisin, à l'aide d'un déguisement. Cette dernière violence, contre laquelle le parlement ordonna assez négligemment d'informer, produisit cet effet que les bourgeois, après qu'on en eut demandé [2 mai] la permission au roi, furent invités à prendre les armes, à occuper des postes dans la ville, et à faire la garde des portes, ce qui s'exécuta [5 mai] assez promptement. Les députations du parlement et de la chambre des comptes devaient être admises les premières à Saint-Germain. Elles y allèrent [6 mai] prononcer leur harangue, comme firent le lendemain [7 mai] la cour des aides et le corps de ville. Il fut répondu à toutes ces compagnies, dans les mêmes termes, que le roi avait bonne volonté pour elles et leur ferait connaître ses résolutions. Seulement le parlement obtint cette fois, ce qu'on lui avait jusqu'alors refusé, que ses remontrances écrites fussent lues à haute voix en présence de ses députés.

Cependant Paris avait tous les inconvénients de la guerre sans en avoir les honneurs; et, ces inconvénients, il les avait doubles, parce que les deux armées, traitant le pays d'alentour comme s'il était ennemi, y faisaient deux fois le même pillage. Sur cela, les gens du roi prenaient des conclusions, et le parlement rendait des arrêts avec un sérieux admirable. Puis, quand on s'adressait, aux princes d'un côté, de l'autre

au roi, on avait pour toute réponse, des deux parts, que si l'armée contraire voulait se retirer, il en serait aussitôt fait de même. Le roi ajoutait d'ailleurs, et avec quelque raison, que si Paris voulait le recevoir, c'était à lui d'éloigner des troupes dont les chefs étaient dans ses murs. Le plus simple et, à tout prendre, le moins mauvais, puisque l'on refusait absolument entrée au roi avec le cardinal, et qu'il persistait à ne pas le renvoyer, c'était de prendre la guerre pour déclarée, et d'en courir les risques. Aussi était-ce là ce que demandait avec de grandes clameurs l'opinion assez logique des carrefours, qui voulait qu'on fermât les boutiques, qu'on prît les armes, et qu'on allât à Saint-Germain chasser le cardinal. Il est vrai que, pour se recruter, elle faisait en même temps [10 mai] tomber les portes de la Conciergerie; de sorte qu'elle gagna, par ce seul coup, cent vingt défenseurs de plus, dont quinze étaient condamnés aux galères. Le parlement se contenta encore d'envoyer les gens du roi à Saint-Germain, pour demander qu'on répondît à ses remontrances, et pour prier le roi de faire retirer ses troupes, mais avec la recommandation prudente de ne pas entrer en négociation sur le fond; et il ordonna par arrêt, aux marchands qui avaient peur, de tenir leurs boutiques ouvertes sous la protection de la justice, ce qui les fit d'autant plus fermer. Heureusement pour le prince de Condé, un bruit, qui lui était plus familier, vint le tirer de tous ces embarras où sa tête se perdait. Le canon retentit dans le voisinage de Paris. Les troupes du roi [11 mai] voulaient forcer le pont de Saint-Cloud. Le prince eut la complaisance extrême d'avertir le parlement qu'il allait se battre; puis, entraînant à sa suite un grand nombre d'ouvriers et de gens du peuple, qui, n'ayant plus à travailler, ne demandaient pas mieux que de faire le coup de mousquet, il se dirigea vers le bois de Boulogne, où il apprit que les assaillants du pont de Saint-Cloud s'étaient retirés. Pour ne pas perdre sa journée, et employer la bonne volonté de ses nouveaux soldats, il les conduisit à Saint-Denis, qu'il emporta

vaillamment, avec quelques centaines de gens de guerre et neuf mille bourgeois, contre deux cents Suisses qui en formaient la garnison. Il est vrai que les troupes du roi y rentrèrent dès le lendemain; mais les Parisiens n'en avaient pas moins marché en bataille, reçu des mousquetades, et pris une ville d'assaut; de telle sorte qu'il y avait parmi le peuple de l'enthousiasme pour plusieurs jours.

CHAPITRE III

État des deux armées. — Combat près d'Étampes. — Agitation dans Paris. — Nouvelles négociations et députations. — La châsse de sainte Geneviève descendue. — Siége d'Étampes. — Approche et retraite du duc de Lorraine. — Le roi offre une conférence. — Le parlement insiste pour l'éloignement du cardinal Mazarin. — Le roi y consent conditionnellement. — Le peuple recommence à s'agiter. — Le parlement suspend ses délibérations. — Combat du faubourg Saint-Antoine. — Incendie et massacre de l'Hôtel-de-Ville. — Broussel, prévôt des marchands. — Le roi offre de nouveau l'éloignement du cardinal. — Les princes l'exigent préalablement à toute conférence. — La négociation est rompue. — Le roi se rend à Pontoise. — L'armée espagnole entre en France. — Le duc de Lorraine y revient. — Le duc d'Orléans déclaré lieutenant-général de l'État. — Duel entre le duc de Nemours et le duc de Beaufort. — Voies de fait entre le prince de Condé et le comte de Rieux. — Le parlement transféré à Pontoise. — Le cardinal Mazarin sort une seconde fois du royaume.

[1652]

Ce petit accident de guerre, qui venait de se passer aux portes de Paris, n'avait réellement aucune importance militaire; il ne tenait à aucune opération nouvelle des armées : seulement il avait rendu un instant le prince de Condé à son métier, et de plus il lui avait donné, par le fait, l'assistance des Parisiens, que les compagnies ne voulaient pas lui accorder; « l'union » avait eu lieu au bruit du tambour. Quant aux troupes des deux partis, depuis les positions que nous les avons vues prendre, d'un côté, entre Châtres et Linas, de l'autre, autour et dans les murs d'Étampes, elles n'avaient agi que pour le pillage. Un jour seulement [4 mai], comme Mademoiselle, revenant d'Orléans où elle avait fini par s'ennuyer,

passait dans Étampes pour se rendre à Paris, le maréchal de Turenne, supposant bien que l'armée des princes ne manquerait pas cette occasion de lui faire honneur, résolut de la surprendre dès que la princesse s'en serait suffisamment éloignée, et de lui livrer combat au sortir de la joyeuse revue. Il marcha donc en diligence, et fit payer cher à ces troupes l'empressement qu'elles avaient montré pour satisfaire la curiosité des dames ; car, pendant que la princesse continuait tranquillement sa route et recevait un respectueux accueil dans les quartiers abandonnés par le maréchal, il atteignit l'armée ennemie auprès de ses retranchements, et en défit une bonne partie. Puis, comme il ne s'était dérangé que pour cela, et qu'il n'y avait pas de dessein formé à la suite de cette « in« sulte, » il regagna son poste, d'où il se porta bientôt [7 mai] à Palaiseau et à Antony, pour couper plus sûrement la route de Paris à Étampes. C'était de là que s'étaient faites les dernières courses poussées jusque dans le voisinage de la capitale, et qui avaient amené la courte campagne de Saint-Denis. Après cette expédition, on rentra dans le train ordinaire des négociations, des délibérations et des émeutes. Il se fit [13 mai] de nouvelles insolences contre le parlement, auquel on reprochait tout ce qu'il y avait eu de morts ou de blessures à la conquête et à la défense de Saint-Denis : des compagnies de bourgeois, envoyées à la garde du Palais, refusèrent ce service. Le parti belliqueux se trouvait représenté surtout par un officier de finances, venu de Limoges, qui eut aussi quelques jours de célébrité, et qui offrait autant de bras, autant d'argent qu'il en serait besoin, si l'on voulait faire la guerre à outrance contre le Mazarin. Le duc d'Orléans profita de l'épouvante causée par toutes ces clameurs pour se faire prier [14 mai] de prendre le commandement dans Paris; mais le parlement, tout en acceptant sa protection, eut grand soin d'ajouter qu'il ne serait pas fait registre de cette offre; et, dès le lendemain [15 mai], un imprimeur ayant publié une feuille de nouvelles où le récit de cette affaire lui parut « trop

« avantageux pour le prince, » il en fit poursuivre l'auteur, et le duc lui-même fut obligé de le désavouer. Cependant les gens du roi étaient allés à Saint-Germain, pour demander l'éloignement des troupes; ils en rapportèrent [16 mai] une réponse assez satisfaisante, et, en même temps, ils dirent que le roi attendait une députation de la compagnie, afin de lui faire connaître sa résolution sur les dernières remontrances. Les princes, qui étaient toujours en commerce de propositions avec la cour, se récrièrent contre cette invitation intempestive, dans la crainte que les députés du parlement ne voulussent se mêler de leurs intérêts particuliers, plus ou autrement qu'il ne leur semblait bon, comme cela s'était vu, au grand dommage des prétentions de chacun, à la fin de la guerre de Paris. Ils obtinrent au moins que la mission donnée aux députés fût injurieuse pour le cardinal, envers lequel ils voulaient se réserver exclusivement le droit de devenir plus polis et plus doux. La députation fut donc nommée, et il se passa longtemps avant qu'elle pût partir. Des deux côtés pourtant, il fut exécuté quelque chose de la promesse faite par le roi et consentie par les princes pour retirer les troupes des environs de Paris, le roi faisant sortir les siennes de Saint-Denis, dont la neutralité fut reconnue, et les princes rappelant les leurs de Saint-Cloud, de Neuilly, de Charenton et de Saint-Maur. En même temps le duc d'Amville, de la maison de Ventadour, émissaire déjà plusieurs fois accrédité de la cour vers les princes, recommença ses voyages [16-20 mai] de Saint-Germain à Paris et de Paris à Saint-Germain, pour porter les paroles d'accommodement. Des prières de quarante heures eurent lieu dans plusieurs églises de Paris, demandant au ciel qu'il inspirât des sentiments pacifiques à ceux qui avaient pouvoir de terminer les troubles. Mais on apprit bientôt que tout espoir d'arrangement était perdu, et que la décision de la querelle allait être remise au sort des combats ; les alarmes et les violences redoublèrent [24 mai], le sentiment religieux s'exalta, et le parlement ordonna [29 mai] que la châsse de

sainte Geneviève serait descendue de son riche piédestal, pieusement visitée par le clergé de toutes les paroisses, puis portée en procession jusqu'à Notre-Dame, pour obtenir, par son intercession, le rétablissement de la paix, « qui ne pou« vait plus être attendu que de Dieu. » Il faut ajouter que, le jour même et dans la même compagnie où la peur dictait ce touchant langage, la colère s'occupait à compléter la somme offerte en récompense pour le meurtre d'un cardinal.

Tout semblait en effet se préparer à une action décisive. La cour était partie [22 mai] de Saint-Germain pour se rendre à Corbeil. Le maréchal de Turenne avait rassemblé ses troupes, et les faisait marcher [26 mai] vers Étampes où celles des princes s'étaient enfermées. Le roi lui-même, conduit par le cardinal Mazarin, était venu [29 mai] visiter son armée pour assister aux premières approches, et, malgré la précaution qu'on avait eue d'avertir les assiégés de sa présence et du lieu où il se tenait, un boulet de canon, ou, comme le veut le comte de Tavannes pour atténuer sa faute, « une balle de fauconneau, » avait sifflé assez près de lui. Il était allé ensuite [2 juin] rejoindre la cour à Melun, et le maréchal de Turenne, qui commandait seul depuis que le maréchal d'Hocquincourt était retourné dans son gouvernement, poussa ses attaques avec vigueur. Le comte de Tavannes, chargé seul aussi de la défense, la fit digne de l'adversaire qu'on lui avait donné. Il dirigea plusieurs sorties heureuses contre l'armée du roi, et des pertes nombreuses attestèrent de part et d'autre que l'on avait vaillamment combattu. Chacun put aussi se vanter d'avoir conduit les choses au point de réussir prochainement; car le succès vint d'ailleurs. Les assaillants avaient eu d'abord toute sécurité du côté de Paris, d'où ils savaient bien qu'il ne pouvait sortir une armée en état de tenir la campagne. Mais il y en avait une autre, assez loin d'eux, dont on annonçait depuis longtemps l'arrivée, sans que personne pût savoir au juste quel devait en être l'emploi. Le duc Charles de Lorraine avait eu

la fantaisie de venir faire un tour en France avec les troupes qui lui tenaient lieu maintenant de sujets, et, comme le royaume était alors ouvert à tout le monde, il ne lui fut pas plus difficile qu'il ne l'avait été, au cardinal Mazarin d'abord, puis au duc de Nemours, de passer la frontière [20 avril], de pénétrer dans le pays, de s'y loger et de s'y faire nourrir. Depuis six semaines déjà, il parcourait à son aise la province de Champagne, et semblait vouloir laisser les deux partis dans l'attente de son secours, ou dans la crainte de ses hostilités. On savait bien qu'il était à la solde de l'Espagne; mais on pouvait se rappeler aussi que, déjà une fois, en 1641, il avait quitté fort brusquement le service de cette couronne pour venir conclure à Paris un traité qu'il n'observa pas longtemps. Ce prince, descendu jusqu'à la condition de chef d'aventuriers, l'avait du moins acceptée toute entière, et ne se croyait pas obligé à plus de foi que n'en avaient d'ordinaire les gens de cet état. Il en remplissait déjà fort bien le rôle en mettant à contribution le pays où il se tenait, et d'où il correspondait avec les deux partis. De l'un, il avait à espérer la restitution de tous ses États. Dans l'autre, étaient sa sœur, femme du duc d'Orléans, à laquelle il devait assistance, et le prince de Condé, détenteur de trois de ses places, Jamets, Clermont et Stenay, qu'il pouvait recouvrer à compte de ce que la France lui avait pris. Il sembla enfin se décider pour le dernier, et après avoir fait avancer ses troupes jusqu'à Dammartin, il se rendit à Paris, où sa venue [2 juin] parut aux bourgeois un premier effet des prières adressées à leur bienheureuse patronne. Le séjour qu'il y fit ne contribua pas médiocrement à le rendre populaire, et il ne fut longtemps discours que de ses bizarreries, de ses bons mots, des contes orduriers qu'il faisait aux dames, des plaisantes rudesses qu'il adressait à quiconque venait l'aborder. Pendant qu'il fournissait ainsi des anecdotes aux entretiens, il écoutait, sans découvrir son dessein, les propositions de chacun. Avec les princes, il traitait en face; avec la cour, il

communiquait par la duchesse de Chevreuse et par le marquis de Châteauneuf, qui demeurait sans charge dans Paris. Les princes s'étant expliqués du bon office qu'ils lui demandaient, il s'engagea envers eux à faire lever le siége d'Étampes; et, en effet, il donna ordre à ses troupes de marcher [4 juin] par Claye et Lagny jusqu'à la Seine en face de Choisy, où l'on avait fait remonter pour lui un pont de bateaux. Le maréchal de Turenne crut devoir alors abandonner son attaque pour faire front à ce nouvel ennemi. Il se retira donc à Étrechy [7 juin] et prit ses postes vers Corbeil. Le duc de Lorraine, ayant quitté Paris, conduisit son armée à Villeneuve-Saint-Georges, avec son pont de bateaux tout prêt pour traverser la rivière. Dans ce lieu, il passa plusieurs jours, fort mal employés pour la guerre, mais qui ne furent pas perdus pour la négociation. Afin de le forcer à faire ce qu'il venait secrètement de promettre, le maréchal de Turenne passa la Seine à Corbeil, et alla se placer devant lui [16 juin] en le sommant de tenir sa parole. Le duc Charles n'avait que trop de courage; mais son armée étant le seul bien qui lui restât, il ne voulut pas la risquer. Dans son camp se trouvaient en même temps le roi Charles d'Angleterre, venu, sur sa prière, pour aider son traité avec la cour, et le duc d'York, frère de ce roi, volontaire alors dans l'armée du maréchal de Turenne, envoyé vers lui pour le menacer d'un combat s'il ne traitait pas. La présence de ces deux princes lui parut mettre son honneur à couvert, et il consentit à se retirer hors de France dans le délai et par le chemin qu'on lui avait fixés, ce qu'il exécuta dès le lendemain en allant gagner sa première étape à Brie-Comte-Robert. Il fut convenu que les troupes sorties d'Étampes, et qui étaient en marche pour venir faire leur jonction avec lui, auraient tout le temps de continuer leur route en sûreté jusqu'au poste que le prince de Condé leur donnerait, et elles vinrent en effet se loger [18 juin] entre Saint-Cloud et Surène. Ainsi la décision par les armes était encore une fois reculée. Une

troisième armée, survenue dans le débat, n'avait fait qu'en séparer deux, et les Parisiens y avaient gagné seulement de perdre la trêve accordée à leur banlieue. Les troupes qui prétendaient les défendre étaient sous leurs murs; celles qui pouvaient les assiéger s'en approchaient. Car le maréchal de Turenne avait déjà repassé la Seine et s'était campé à Villeneuve-le-Roi. Il fallait donc revenir où l'on en était un mois auparavant.

C'était à quoi le parlement se trouvait toujours préparé; car rien ne pouvait lui faire perdre la suite de son dernier arrêt. Et, dans le fait, sa façon d'agir, qui donnait souvent prise au ridicule, l'avait cette fois préservé de toute participation à la mystification armée dont les princes et le peuple venaient d'être dupes. Pendant ce singulier épisode, il n'avait pas cessé de procéder selon ses règles. Il avait ordonné depuis quinze jours qu'une députation serait envoyée au roi; il la fit partir [31 mai] sans trop savoir où elle pourrait le trouver, et le roi la reçut [4 juin] à Melun. Tandis qu'elle faisait son voyage, le duc d'Orléans ayant proposé à la compagnie [3 juin] de recevoir le duc de Lorraine, on lui fit réponse qu'il n'y avait pas de place dans la grand' chambre pour un ennemi de l'État. Les désordres causés par les Lorrains dans la campagne la ramenèrent à s'occuper de ces dangereux auxiliaires, et elle était assez près [7 juin] de rendre arrêt contre l'armée du duc Charles, quand sa députation lui rapporta la réponse écrite du roi. Il invitait le parlement à lui envoyer ou les mêmes députés ou tels autres qu'il choisirait, à l'effet de « conférer avec ceux de son conseil et d'aviser ensemble sur ce qui serait à faire pour rétablir le calme dans « le royaume, garantir ses sujets de leur ruine, et réunir « toute la maison royale. » Les princes s'opposèrent encore [10 juin] à ce qu'une conférence s'engageât entre les magistrats et des commissaires du roi, qui disposeraient ainsi de leurs intérêts et jugeraient leurs prétentions. Comme ils étaient en ce moment les plus forts, appuyés du peuple de

Paris qui croyait au duc de Lorraine et assurés eux-mêmes de son armée, ils obtinrent qu'avant tout on renverrait de nouveau vers le roi pour lui déclarer que le seul et unique remède aux maux présents était l'éloignement du cardinal Mazarin. Les députés se remirent donc en chemin, et, deux jours après les avoir entendus, le roi leur fit donner [16 juin] une longue réponse par écrit pour qu'ils la portassent à leur compagnie. Cela se passait à Melun, le jour même où le duc de Lorraine acceptait dans Villeneuve-Saint-Georges, en présence d'une armée prête à combattre, la condition qui lui était faite pour se retirer. La chance était donc maintenant du côté du roi qui pouvait parler avec autorité. On crut qu'il ne serait pas mauvais d'y mêler la raison, et, en effet, rien n'était de meilleur sens, plus incontestable, selon la prudence, la justice et l'équité, que la proposition royale; mais ce n'était pas là ce qui pouvait la recommander dans un temps de partis. Le roi était bien persuadé, lui faisait-on dire, que la demande sur laquelle le parlement insistait n'était qu'un prétexte : il regrettait fort de voir des gens aussi sages fermer les yeux à cette vérité, et ne pas reconnaître que la seule cause des troubles présents était l'ambition et l'intérêt de ceux qui avaient pris les armes et allumé la guerre civile, quand le cardinal avait sa demeure sur les bords du Rhin. Cependant il se déciderait peut-être « à lui donner un emploi « éloigné, après lui avoir rendu justice pour la réparation de « son honneur, » lorsqu'il lui serait bien prouvé que la sûreté publique s'y rencontrerait, et que son éloignement serait la fin des troubles. C'est pourquoi il invitait les deux princes à lui déclarer si, ce cas échéant, ils entendaient « re-« noncer à toutes ligues, associations et traités, soit avec les « étrangers, soit dans le royaume; ne rien demander de « plus; se rendre auprès de lui pour le servir; faire sortir « les troupes étrangères sans qu'il en coûtât rien à l'État; li-« cencier les leurs; renvoyer les Espagnols de Bourg et de « Stenay; ramener le prince de Conti et la duchesse de Lon-

« gueville à leur devoir, et faire départir le premier de toutes « prétentions ; faire rentrer dans l'obéissance les personnes « de qualité qui les avaient suivis ; rétablir les villes et places « fortifiées pour le prince de Condé en l'état où elles étaient ; « enfin procurer la soumission de la ville de Bordeaux et la « révocation de tout ce qui s'y était fait contre le service du « roi : » ces déclarations données, avec les assurances nécessaires pour leur exécution, il ferait connaître sa volonté pour le repos de ses peuples. Il y avait maintenant à délibérer sur cet acte qui mettait véritablement les princes au pied du mur. De plus, le parlement avait reçu depuis quelques jours [8 juin] une lettre de la reine de Suède, contenant l'offre de son entremise pour l'accommodement des troubles de la France : car c'était alors comme une manie de témoigner intérêt à ce malheureux pays, qui en effet le méritait bien. On s'assembla donc [20 juin] pour entendre les conclusions des gens du roi qui furent, sur le premier point, d'entrer en conférence ; sur le second, de répondre en latin à la reine de Suède que tout allait s'arranger. Pour que cela fût vrai, il fallait que les princes voulussent bien parler ; le duc d'Orléans se trouva malade. La délibération étant ainsi retardée, l'émeute reparut [21 juin], par les soins du duc de Beaufort qui se donna le plaisir de haranguer la foule en plein air dans la place Royale. A leur tour, les magistrats s'imaginèrent qu'il serait fort bon d'avoir peur, afin d'exciter l'indignation des honnêtes gens contre ceux qui voulaient leur faire violence, et ils cessèrent [22 juin] d'aller au Palais. Enfin [25 juin] les princes et le parlement se trouvèrent d'accord pour y reparaître, et une garde nombreuse de bourgeois vint protéger l'assemblée contre le tumulte, après toutefois qu'ils se furent battus entre eux pour un poste réclamé par deux compagnies. Les princes déclarèrent qu'ils étaient prêts à souscrire tous les articles proposés par le roi, sans réserve ni dissimulation, moyennant que le cardinal sortît du royaume. Il ne restait plus qu'à en porter l'assurance au roi ; mais, sur

cela seulement, il y eut de quoi former deux avis, les princes proposant d'y envoyer les gens du roi qui n'avaient aucun caractère pour conférer, et la majorité voulant, comme elle l'obtint, que la commission en fût donnée aux députés qui avaient déjà fait trois fois le voyage. L'accord qui s'était trouvé dans la grand'chambre cessa tout à fait quand on en sortit. A peine les princes avaient-ils traversé la foule qu'elle se serra pour faire obstacle au passage des magistrats, et les bourgeois qui faisaient la garde aux portes furent les premiers à les outrager. Les uns se sauvèrent déguisés; les autres furent insultés et battus, le cri général, qui excitait la fureur du peuple, étant qu'il fallait faire « union » avec les princes et exterminer tous les partisans de Mazarin. De ce moment, tout ce qui avait autorité dans Paris sembla reconnaître son impuissance. Le parlement cessa de s'assembler et demanda secours au corps de ville, qui lui offrit pour toute assistance ces mêmes compagnies de bourgeois par lesquels il s'était vu maltraité. Les députés n'en partirent que plus volontiers [27 juin] pour aller à la cour; car c'était se mettre hors de péril. Mais ils ne trouvèrent plus le roi à Melun. Il venait de quitter cette ville pour aller passer en revue, à Lagny, les troupes que le maréchal de La Ferté-Senneterre amenait de Lorraine, et il avait poussé jusqu'à Saint-Denis [29 juin] où il demeurait maintenant. Cette approche subite du roi, cette arrivée d'une armée nouvelle, annonçaient assez qu'il ne s'agissait plus de conférences et de négociations, que le désordre de Paris avait réveillé d'autres espérances, et qu'enfin on allait combattre.

Le maréchal de Turenne s'était avancé déjà, peu de jours après la retraite des Lorrains, vers Lagny et Dammartin, pour veiller sur la route que prenait le duc Charles, et observer en même temps celle de Flandre, par où l'on croyait qu'il pourrait encore arriver quelque autre visite de l'étranger. Quand la cour se vit renforcée de ses trois mille hommes venus de Lorraine, on y résolut de faire un mouvement sur Pa-

ris, et l'armée toute entière s'approcha de Saint-Denis. Il s'agissait d'attaquer celle des princes, répandue le long de la Seine entre Surène et Saint-Cloud, et, pour cela, une partie de l'armée royale [1er juillet] traversa cette rivière au coude qu'elle forme devant Épinay, pendant que l'autre tenait la rive droite du côté de Paris. Le prince de Condé, ayant pris enfin le commandement de ses troupes, délogea aussitôt en intention de gagner Charenton, d'y passer la Marne et de s'y poster entre les deux rivières. Il avait à sa disposition le pont de Saint-Cloud et le bois de Boulogne qui le mettaient à la porte de Paris ; il ne voulut ou n'osa pas y demander passage, et tourna autour des murs depuis la porte Saint-Honoré : cette marche se faisait la nuit. Le maréchal de Turenne, en ayant eu avis [2 juillet], partit de Saint-Denis par la plaine, avec les troupes qui n'avaient pas traversé la rivière, et le suivit jusqu'au faubourg Saint-Antoine. Là le prince s'arrêta, et se faisant un retranchement de quelques défenses que les Parisiens avaient récemment commencées pour se mettre à l'abri des courses du duc de Lorraine, puis improvisant à la hâte une seconde ligne de barricades, il attendit son ennemi dans ce faubourg, ayant derrière lui la ville de Paris fermée. Toute la cour s'était portée sur les hauteurs de Charonne pour voir l'action qui allait s'engager. Le maréchal de Turenne voulait attendre pour la commencer l'arrivée des troupes qui la veille avaient passé la Seine et que le maréchal de La Ferté lui ramenait. Ni la cour, ni le prince de Condé, ne lui en laissèrent le temps. D'un côté, on le pressait d'attaquer; de l'autre, on l'attaqua. Alors les deux grands généraux de la France, sur ce terrain si peu fait pour leur gloire, coupé de rues étroites, divisé par des champs, des enclos, des couvents, des maisons de plaisance, sous les regards du roi et des Parisiens, déployèrent l'un contre l'autre tout ce qu'ils avaient de courage et d'habileté. Après une lutte sanglante où chaque pas fut disputé, le prince de Condé rallia ses troupes à l'extrémité du faubourg vers la ville, et le maréchal de Turenne,

qui venait d'être joint par celles du maréchal de La Ferté avec du canon, se disposait à tenter une attaque générale contre le prince acculé au fossé de la Bastille, quand tout à coup le canon de ce château tira sur l'armée du roi, et les portes de la ville s'ouvrirent pour donner asile à ceux qu'elle avait enfin reconnus comme ses défenseurs. Ce n'était pas au duc d'Orléans qu'ils devaient ce bon secours ; il venait d'avoir un accès de cette maladie qui lui arrivait toujours aux moments de péril. Mais sa fille avait encore une fois pris sa place. Elle s'était rendue à l'Hôtel-de-Ville ; elle avait arraché au gouverneur l'ordre nécessaire pour donner entrée à l'armée du prince et à celle de son père ; elle était accourue à la porte Saint-Antoine ; l'artillerie de la forteresse lui avait obéi, et les débris glorieux des troupes amies, passant tout sanglants devant elle, traversèrent Paris pour aller se reformer dans le faubourg Saint-Victor. Le maréchal de Turenne retourna auprès de Saint-Denis. Des deux côtés la perte était énorme, et, comme on avait combattu de près, la noblesse y avait une grande part. Au nombre des blessés étaient le duc de Nemours et le duc de la Rochefoucauld ; le dernier avait reçu dans la figure une balle qui faillit lui faire perdre la vue. Aucun nom pourtant ne résonna plus fort dans la liste des victimes que celui de Paul Mancini, neveu du cardinal Mazarin, frappé d'un coup de mousquet qui ne lui laissa de vie que pour quinze jours. Il n'avait rien fait en cette occasion que son devoir de brave gentilhomme et n'avait eu que mauvaise chance. Mais la joie furieuse des partis illustra sa mort, et lui a donné, ce que tant de vieux capitaines ont vainement espéré pour la leur, une place dans la mémoire des hommes.

L'avantage militaire de la journée pouvait être contesté ; l'avantage politique était sans aucun doute pour le prince de Condé : car il avait gagné Paris. Bien qu'il y fût entré par une retraite, on racontait tant de merveilles de sa valeur, il avait tant de sang ennemi sur son armure, qu'un mélange d'admiration et de pitié généreuse saisit vivement le cœur

des Parisiens à son aspect, et cette émotion s'accrut encore par l'orgueil où chacun était de l'avoir sauvé. Malheureusement l'armée du roi était hors de portée, et la passion que cet événement venait d'exciter n'avait à s'exercer que dans la ville, où les seuls moyens à son usage étaient la sédition, le meurtre, le massacre. Le parlement avait suspendu ses délibérations jusqu'à ce que l'ordre fût rétabli dans la cité et qu'il y eût sûreté pour la justice. A cet effet il avait ordonné [27 juin et 1er juillet] qu'une assemblée générale se tiendrait à l'Hôtel-de-Ville pour arrêter les mesures qui seraient à prendre, abdiquant ainsi ou déléguant à d'autres mains une autorité dont il était toujours si jaloux. Cette assemblée se fit [4 juillet] deux jours après le combat dans l'après-midi, au nombre de quatre cents personnes environ, ecclésiastiques, magistrats et bourgeois. Il y arriva d'abord une lettre du roi qui demandait qu'on la retardât de huit jours, et dont la lecture fut accueillie par des risées. Puis on entendit le duc d'Orléans et le prince de Condé, qui remercièrent la ville du secours donné à leur armée, sans exprimer autrement ce qu'ils en attendaient pour l'avenir. Le procureur du roi de la ville conclut à députer vers le roi pour le supplier de rendre la paix à ses sujets et de revenir dans Paris sans le cardinal Mazarin. Les princes, n'entendant pas prononcer le mot qu'ils désiraient, sortirent par la place de Grève où une foule immense était entassée, et bientôt après, du tourbillon agité qui couvrait la place, des milliers de voix portèrent dans la salle de l'assemblée ce vœu dont les princes n'avaient pas voulu prendre l'initiative et qu'ils n'avaient pu faire naître. Aux cris « d'union avec les princes » se joignirent bientôt des coups de mousquet dirigés contre les fenêtres de l'Hôtel-de-Ville, et des bûchers se formèrent devant toutes les portes où le feu s'attacha rapidement. Attaqués ainsi, le soir, par des balles et par l'incendie, ceux qui formaient l'assemblée s'effrayèrent, signèrent à la hâte un acte d'union, et en jetèrent des copies par les fenêtres ; mais le peuple n'était plus en état de traiter,

il voulait vaincre. Des soldats expérimentés s'étaient placés dans les maisons voisines d'où ils tiraient directement dans la salle. Les portes dévorées par les flammes tombèrent en charbons, et les assaillants allaient s'y précipiter quand ils en furent repoussés par une mousquetade bien nourrie des archers de la ville retranchés derrière des barricades. Mais cette défense ne pouvait durer longtemps ; car les munitions manquaient. Chacun chercha donc ou à fuir ou à se cacher. Le maréchal de l'Hôpital, plus menacé que les autres, se sauva le premier et gagna une auberge voisine ; le prévôt des marchands s'enferma dans une petite chambre de l'Hôtel-de-Ville. Le bonheur voulut que toutes les issues ne fussent pas forcées à la fois ; car ceux qui purent y pénétrer avant les autres et en petit nombre, au lieu de tuer des gens désarmés et suppliants, jugèrent plus utile et plus humain de les rançonner en leur procurant la vie sauve. Il y eut pourtant assez et trop de morts, dont le plus grand nombre se trouva être des gens les plus dévoués aux intérêts des princes. Suivant une relation du temps, « trois ou quatre conseillers et maîtres « des requêtes, un échevin ou deux, et pour le moins trente « bourgeois furent tués. » Pendant tout ce désordre, qui dura depuis six heures du soir jusqu'à minuit, aucun secours du dehors ne tenta d'arriver jusqu'aux assiégés, si ce n'est que le vicaire de Saint-Jean en Grève, pour sauver son curé enveloppé par la foule, s'élança de son église en élevant le Saint-Sacrement qu'il avait pris sur l'autel, et qui fut aussitôt couché en joue par quelques furieux. Les deux princes étaient fort tranquillement au Luxembourg, et ce fut encore la fille du duc d'Orléans qui éprouva la première un peu de compassion pour cet autre désastre. Le prince de Condé refusa de s'y employer en renouvelant sa plaisanterie, bonne une fois, sur le peu de courage qu'il se sentait pour ces sortes de mêlées, et il en fit donner la charge au duc de Beaufort. Mademoiselle résolut d'y aller elle-même, et fit au prince de Condé l'affront de ne vouloir pas qu'il l'accompagnât. Le duc et la princesse

arrivèrent donc, chacun de son côté, et celle-ci après s'y être reprise à deux fois, jusqu'à l'Hôtel-de-Ville. Le duc, qui pourtant avait eu, dit-on, le tort de se poster dans une boutique du voisinage pour voir commencer l'action, montra quelque empressement à en arrêter les derniers excès. L'Hôtel-de-Ville n'était pas envahi, et il semblait que les assaillants comptassent sur l'incendie pour achever leur vengeance, en réservant seulement leurs armes et leurs bras contre ceux qui voudraient échapper aux flammes. L'heure avancée lui aidant, il fit retirer la multitude, entra dans l'Hôtel-de-Ville, y reçut la princesse, et tous deux s'occupèrent à faire sortir en sûreté ceux qu'ils y trouvèrent cachés, entre autres le prévôt des marchands qui offrit aussitôt la démission de sa charge. On l'accepta le lendemain, et, le jour suivant [6 juillet], dans l'Hôtel-de-Ville à demi ruiné, sans portes et sans fenêtres, démeublé par le pillage, fut élu en sa place le sieur de Broussel, dont le duc d'Orléans reçut le serment comme aurait pu faire le roi, le président aux enquêtes Jacques-Auguste de Thou jouant dans cette cérémonie le rôle de secrétaire d'État.

Ainsi l'émeute venait de livrer toute l'autorité aux princes; mais il y avait une profonde injure dans cet acte, dont ils essayaient vainement de ne prendre que le profit, et, comme cette injure atteignait les compagnies, le ressentiment devait en durer plus d'un jour. Le premier symptôme qui s'en manifesta fut la retraite d'un grand nombre de membres du parlement. Tous les présidents à mortier, le procureur-général et plusieurs conseillers quittèrent Paris, ne laissant plus au service du parti dominant qu'un corps mutilé, dont on pouvait contester le pouvoir. Cependant ce qui en restait s'assembla [8 juillet] et rendit arrêt pour informer de la sédition dernière, en invitant ceux qui s'étaient éloignés à venir faire leurs charges, et les députés envoyés auprès du roi à revenir promptement, avec ou sans réponse. Ces députés étaient, depuis leur départ, assez incertains de ce qu'ils avaient à faire. Ayant pris leur route vers Melun [27 juin], le jour même où

le roi en sortait, ils s'étaient arrêtés à Brie-Comte-Robert, pendant que la cour arrivait à Saint-Denis. De là, ils étaient revenus à Conflans attendre qu'on leur donnât audience; ce qui leur avait été accordé la veille du combat [1er juillet]. Mais, comme ce n'était pas le moment d'entrer en discours, ils eurent ordre de se tenir dans Argenteuil, où on les oublia quelque temps. Le roi enfin les envoya chercher [11 juillet], et leur fit remettre sa réponse par le garde des sceaux : elle portait que, cédant aux instances réitérées du cardinal Mazarin, il lui avait permis de se retirer aussitôt que les ordres seraient donnés pour l'exécution de ce qui devait rétablir le calme dans le royaume, à l'effet de quoi les députés du parlement resteraient auprès de lui, pour en conférer avec ceux qui seraient envoyés par les princes. Ce qui peut faire croire qu'il y avait dans cette nouvelle concession quelque sincérité, qu'elle n'avait en effet, au moins pour le présent, d'autre condition et d'autre réserve que la fidélité des princes aux choses qu'ils avaient promises, c'est que le jeune roi, avec des larmes de colère, refusa de prononcer lui-même des paroles où son autorité s'abaissait. Les députés envoyèrent donc, comme il leur était ordonné, cette réponse à leur compagnie. Si elle eût alors été entière, il est probable que les princes s'y fussent trouvés fort embarrassés; car la semonce était pressante, l'occasion nette et prochaine. Le garde des sceaux avait surabondamment expliqué que les « ordres à donner » étaient ceux dont on conviendrait, dans la conférence proposée, pour l'éloignement des troupes, la soumission des villes et tous les autres résultats de l'accommodement, lesquels en effet ne pouvaient être suivis d'obéissance que s'ils étaient concertés avec les princes. Il n'y avait donc pas d'équivoque possible pour la bonne foi. Aussi le peuple, qui en est toujours trop pourvu, avait-il pris sérieusement cette déclaration pour celle de la paix. Les princes se hâtèrent de le détromper. Le parlement s'étant assemblé [13 juillet] en plus grand nombre qu'aux séances précédentes, mais toujours sans aucun de ses

présidents, les princes y soutinrent que la réponse du roi était artificieuse, qu'il leur fallait, avant tout et comme préalable, la retraite réelle et définitive du cardinal Mazarin; après quoi l'exécution, pour leur part, de tout ce qui pouvait rétablir la tranquillité dans le royaume se ferait sans retard et sans discussion : car ils en avaient donné leur parole. Cet argument, pour ce qu'il valait, n'en suffisait pas moins à une compagnie d'où s'étaient retirés la plupart de ceux qui auraient pu le contredire. Quelques voix proposèrent de se conformer au désir du roi. Le plus grand nombre se réunit à l'avis des princes, qui fut que les députés insisteraient sur l'éloignement actuel du cardinal, le roi devant se contenter d'une nouvelle assurance donnée par son oncle et son cousin, qu'ils étaient prêts à recevoir ses ordres, dès que le ministre serait hors du royaume. Il devenait dès lors certain qu'on ne pouvait plus rien espérer de Paris; que le prince de Condé, imposant ses volontés au duc d'Orléans, y régnait sans conteste; qu'aucune complaisance pour l'opinion publique ne prévaudrait contre lui; et qu'il fallait, ou subir sa loi dure et hautaine, comme il la faisait maintenant, après avoir été longtemps joué quand il avait des prétentions moins orgueilleuses, ou laisser son cours à ce mouvement emporté, jusqu'à ce qu'une réaction s'opérât. On en apercevait déjà les éléments dans la dispersion des compagnies, dans l'indignation qui éclatait parfois, en présence des princes eux-mêmes, au souvenir des massacres de l'Hôtel-de-Ville, dans la rareté des subsistances, causée par le voisinage de l'armée à laquelle Paris avait donné une coûteuse hospitalité. On pouvait compter, comme on le doit toujours, sur l'usage immodéré que ferait de ses avantages le parti vainqueur; et déjà, en effet, deux jours après cette délibération, il s'établissait dans sa victoire avec cette avidité de satisfactions personnelles, qui constate et qui gâte le succès. C'était fort peu de chose, sans doute, que la réception d'un duc et pair au parlement, quoiqu'il y fallût d'assez longues formalités; mais il y avait un arrêt qui ordonnait de n'en faire

aucune, tant que le cardinal Mazarin serait dans le royaume. Il était à Saint-Denis, et on venait d'empêcher son départ en le pressant par des menaces, lorsque le duc de Chabot-Rohan, promu à cette dignité après cinq autres qui n'étaient pas encore reçus, voulut absolument qu'on enregistrât ses lettres; ce qui eut lieu aussitôt [15 juillet], et fit voir à tous que les arrêts même du parlement n'étaient pas un obstacle pour les amis du prince de Condé. Le roi cependant avait pris son parti, et, quittant Saint-Denis, où il laissa les députés du parlement pour y attendre ses ordres, il se rendit à Pontoise [17 juillet]. Ce changement de lieu n'était pas seulement la rupture de toute négociation avec Paris, c'était encore une précaution de guerre. En ce moment, deux armées étrangères étaient entrées dans le royaume, l'une conduite par l'archiduc de Flandre, l'autre ramenée par le duc de Lorraine. On avait songé d'abord à faire retirer le roi en Normandie; mais il en était arrivé à ce point de n'avoir plus sûreté pour sa demeure que sous la garde de son armée. Le maréchal de Turenne proposa donc de la faire avancer vers Compiègne, pendant que le roi se tiendrait en deçà, sur la rivière d'Oise, afin d'arrêter les Espagnols dans leur marche sur Paris. « La reine, dit le ma- « réchal, qui n'a jamais trouvé de conseil trop hasardeux, » accepta aussitôt ce parti, et la cour de France s'établit à Pontoise, ayant Compiègne pour frontière.

Les députés du parlement étaient restés à Saint-Denis; le roi leur envoya ordre de le suivre. Mais on n'avait déjà pas trop de magistrats à Paris; la compagnie s'empressa de les rappeler, et les deux princes, avec leur armée, allèrent fièrement [18 juillet] les chercher au lieu où personne ne les retenait. Le dessein des princes était de grossir autant qu'ils pourraient le parlement, pour en faire sortir une grande résolution. Ils avaient même fait une démarche auprès du chancelier, qui demeurait à Paris en personne privée, pour qu'il vînt y présider, afin qu'en sa présence, et avec ce qu'on avait de pairs, la délibération eût un caractère plus

solennel. Le chancelier refusa, et l'on n'eut de présidents que ceux qu'on était allé quérir à Saint-Denis. En cet état [19 juillet], il fut proposé de prendre des mesures conformes à la gravité des circonstances où l'on se trouvait. Quelques-uns furent d'avis de ne pas abandonner la négociation commencée, et d'exiger avec douceur l'éloignement du cardinal, comme préliminaire de l'accommodement; mais cela était bien loin de l'idée à laquelle des pamphlets semés dans le public avaient préparé les esprits. C'était « un régent » que demandaient les écrivains anonymes, et le sieur de Broussel, qui en fit la proposition au parlement, ne prit d'autre précaution que d'en retrancher le titre. Son opinion fut de déclarer le duc d'Orléans lieutenant-général du royaume, comme il l'était sous la minorité du roi, avec tout pouvoir pour la guerre et pour les finances, lequel il emploierait, ainsi qu'il jugerait bon, à l'expulsion du cardinal Mazarin. Un avis plus modéré, auquel se rallièrent ceux qui avaient inutilement donné le premier, fut de ne conférer au prince aucune qualité nouvelle, et de s'en rapporter à lui, comme fils de France et oncle du roi, pour la conservation du royaume et l'éloignement du cardinal, en lui fournissant tous les moyens qu'il demanderait. Le duc d'Orléans fit insister ses amis; il affirma lui-même qu'il ne pourrait rien faire s'il n'était revêtu d'une autorité clairement définie, et enfin il obtint [20 juillet], à la majorité de soixante-quatorze voix contre soixante-neuf, un arrêt qui disposait ainsi de la puissance souveraine : « Attendu que la personne du roi « n'était pas en liberté, mais détenue par le cardinal Mazarin, « le duc d'Orléans était prié d'employer l'autorité de Sa Ma- « jesté et la sienne pour le délivrer; à cet effet, de prendre « la qualité de lieutenant-général du roi dans l'étendue du « royaume et d'en faire toutes les fonctions, tant que ledit « cardinal serait en France; comme aussi le prince de Condé « d'accepter, sous l'autorité de son Altesse Royale, le com- « mandement et la conduite des armées. Les officiers du roi,

« capitaines de ses gardes et autres ayant charges près de « sa personne, en étaient déclarés responsables, eux et leur « postérité, et il serait écrit à tous les parlements du « royaume, pour les inviter à donner pareil arrêt. » Un tel acte, sollicité par quelque sujet ambitieux qui aurait voulu s'élever sur les ruines de la monarchie, n'eût certainement pas manqué d'audace et d'effet : à l'égard du duc d'Orléans, il était, comme le cardinal de Retz prétend l'avoir dit alors et comme il l'a fort bien écrit depuis, « odieux, inutile et « pernicieux. » Il n'ajoutait rien à son autorité; il formulait son crime. Lorsqu'il eut entre les mains ce brevet d'usurpation, auquel il ne manquait, suivant la spirituelle observation du conseiller de Catinat, que « le pouvoir de guérir des « écrouelles, » il demanda de l'argent. On avait, à ce qu'il paraît, dissipé le précieux fonds destiné à payer la tête du cardinal; il fallait d'abord le remplacer. Le parlement [24 juillet] ordonna de mettre en vente ce qui restait de ses meubles, c'est-à-dire « les bustes et figures » qu'il avait cru sauver en les donnant au roi, et de lever sur les habitants de Paris une taxe égale à ce qu'ils payaient chaque année pour l'enlèvement des boues. Ce premier besoin assuré, il résolut de pourvoir aux autres par le moyen d'une assemblée générale à l'Hôtel-de-Ville, où les bourgeois se taxeraient eux-mêmes; comme ils firent, quelques jours après [29 juillet], en établissant une levée de huit cent mille livres. Puis le lieutenant-général voulut se donner les honneurs d'un conseil réglé. Il demanda [26-27 juillet] au parlement, à la chambre des comptes, à la cour des aides, quelques-uns de leurs membres pour y siéger, et le chancelier Séguier consentit cette fois à venir y prendre place. Mais, outre ces gens de robe, le prince avait, en trop grand nombre, des conseillers qui portaient épée, et que leurs nouvelles fonctions, régulièrement exercées, ne pouvaient rendre plus sages. Dès le premier jour, il y eut querelle pour le rang entre le duc de Nemours, prince de la maison de Savoie, et le duc de Beaufort, fils de prince

bâtard du sang de France, comme aussi entre le prince de Tarente, qui était la Trimouille, et le prince de Guémené, qui avait nom Rohan. La dispute des deux premiers, renouvelant le souvenir des outrages faits et reçus au faubourg d'Orléans, le duc de Nemours voulut en finir [30 juillet] par un duel au pistolet et à l'épée, où de chaque côté se rangèrent, auprès des principaux intéressés, quatre gentilshommes qui n'avaient contre leurs adversaires aucune cause de haine. Le duc de Beaufort tua son beau-frère sur la place, et deux de ceux qu'on appelait « des seconds » furent mortellement blessés. Le lendemain [31 juillet], le prince de Condé lui-même donna un soufflet au comte de Rieux, deuxième fils du duc d'Elbeuf, qui disputait aussi la préséance au prince de Tarente, et en reçut ce qu'il fut convenu de nommer un coup de poing; de part et d'autre, les épées furent tirées : on se jeta entre les deux offensés, et le comte de Rieux fut conduit à la Bastille. Peu s'en fallut que le parlement n'eût à instruire sur la nature de l'insulte faite au prince de Condé, que des témoins ne fussent cités devant un juge pour dire si la main qui avait atteint le grand capitaine était ouverte ou fermée, et à quelle distance de son visage elle avait frappé. Les deux avocats-généraux Talon et Bignon représentèrent fort bien les inconvénients d'un pareil procès, et le prince prit galamment son parti d'une injure qui, dans la vérité, ne pouvait atteindre jusqu'à son honneur. En entrant, le front haut, chez mademoiselle de Montpensier : « Vous voyez, lui dit-il, un homme « qui vient d'être battu pour la première fois. »

Cependant la cour était demeurée à Pontoise, couverte, du côté de la Picardie, par l'armée du maréchal de Turenne. Les Espagnols avaient poussé d'abord leur marche jusqu'à Chauny [17 juillet] dont il s'étaient emparés, et où ils avaient fait prisonnier le duc d'Elbeuf, gouverneur de Picardie, père du jeune prince qui servait contre le roi. Le maréchal de la Ferté [22 juillet] vint reprendre cette ville que l'armée

ennemie avait laissée derrière elle en allant joindre le corps du duc de Lorraine. Toutes ces forces réunies, au nombre de vingt-quatre mille hommes, prirent position [29 juillet] auprès de Fismes, et semblaient devoir surmonter l'obstacle que leur présentait l'armée royale sur la route de Paris. Cependant elles n'allèrent pas plus loin, parce que la politique de l'Espagne, démentant ses démonstrations militaires, ne voulait ni donner la victoire entière à l'un des deux partis, ni les réconcilier par la peur de ses armes; elles restèrent donc en Champagne pour voir comment les choses se passeraient entre le roi et les princes, et profiter des occasions qui pourraient survenir. Les princes avaient une armée qui ne pouvait tenir la campagne devant celle du roi. Mais ils avaient, de plus que lui, un parlement dont les arrêts donnaient une forme légitime à leurs actes de rébellion. Depuis qu'ils en avaient abusé, l'idée vint à ceux qui conseillaient la reine de leur disputer cet avantage. La preuve qu'on n'y avait pas songé jusque-là, c'est que la première émigration des magistrats qui sortirent de Paris fut fort mal reçue à la cour. Quand on vit les princes établir un simulacre de régence, une parodie de conseil, et même contrefaire les sceaux de l'État, on pensa qu'il ne serait pas plus déraisonnable d'avoir aussi à Pontoise le double d'un parlement, et d'employer utilement comme transfuges ceux qu'on avait blâmés comme fuyards. Un premier arrêt rendu par le conseil du roi [18 juillet] avait fort habilement marqué la date à partir de laquelle tout ce qui s'était fait et tout ce qui pouvait se faire dans Paris était œuvre de révolte. Il s'emparait de l'arrêt du parlement qui ordonnait la convocation d'une assemblée à l'Hôtel-de-Ville, comme du dernier acte qui eût autorité et dont l'exécution avait été empêchée par la violence. C'était donc « en conséquence de cet arrêt » que le roi déclarait nulles toutes délibérations prises ou à prendre tant au parlement qu'à l'Hôtel-de-Ville, ordonnait d'informer de « l'atten-

« tat horrible commis » contre l'assemblée dûment convoquée, cassait la prétendue élection d'un prévôt des marchands, et enjoignait à celui qui s'était retiré auprès de lui d'y continuer sa charge, comme aussi aux échevins et autres officiers de la ville d'en partir incessamment pour venir le joindre. Cette voie ainsi ouverte, on y entra plus avant. Comme le duc d'Orléans s'était mis dans la condition où avait été en 1589 le duc de Mayenne, on alla chercher dans l'histoire de ce temps le modèle de la mesure qu'il fallait prendre dans une position semblable. Un second arrêt du conseil [31 juillet], dans lequel étaient énumérées avec soin toutes les séditions excitées contre les magistrats, en annulant les dernières résolutions prises au parlement et à l'Hôtel-de-Ville, « comme « obtenues de gens sans liberté et sans pouvoir, » transféra le parlement de Paris à Pontoise, ainsi que le roi Henri III l'avait autrefois transféré à Tours. Cette déclaration, ayant été apportée à la compagnie [6 août], parut d'abord lui causer quelque embarras; mais on s'en tira par l'excuse ordinaire, et il fut dit qu'on ne pouvait même en entendre la lecture, non plus que de toutes lettres venant du roi, tant que le cardinal Mazarin serait en France; après quoi on rendit arrêt portant défenses à tous ceux du parlement qui étaient dans Paris de s'en éloigner, et injonction aux absents d'y revenir. Le même jour la déclaration royale était publiée à Pontoise en présence du roi, et le lendemain [7 août] le premier président Molé, les présidents de Novion et Lecoigneux, l'évêque de Noyon pair de France, les maréchaux de l'Hôpital et de Villeroy, dix-huit conseillers, le sieur de Champlâtreux conseiller honoraire et quatre maîtres des requêtes, assemblés dans l'auditoire du lieu, où était aussi le procureur-général, enregistrèrent l'acte souverain qui venait d'y établir la justice.

Comme il n'y avait pas alors de parlement possible sans remontrances contre le cardinal Mazarin, il avait été convenu

que le parlement de Pontoise, continuant les errements de la compagnie dont il était tiré, demanderait aussi l'éloignement du ministre. Il y procéda dès le jour suivant [8 août]. Le cardinal, en effet, s'était décidé à quitter encore une fois le royaume, sachant bien, par une première expérience, qu'il n'était besoin ni de beaucoup de temps ni d'une grande peine pour y revenir. Il n'avait pas pu lui échapper qu'une lutte de quatre années avait épuisé les ressources matérielles de la résistance, que la fatigue se faisait sentir même dans les dernières convulsions du parti formé contre lui, que la passion, qui allége tous les sacrifices et supplée souvent à la force, s'en allait bientôt éteinte, qu'il restait seulement des amours-propres engagés dans une cause où nul intérêt ne s'était attaché, et, comme ils n'y étaient retenus que par un prétexte, il jugea qu'un prétexte aussi les précipiterait à en sortir. Dans les négociations qu'il avait pratiquées depuis plusieurs mois avec les principaux personnages du parti, on n'avait jamais exigé de lui qu'une absence assez courte, et les conditions de son prochain retour devaient être fort onéreuses à la royauté. Il pensa que cette satisfaction, accordée à des gens qui venaient de se déclarer serviteurs du roi, produirait le même effet, et n'obligerait pas plus que si elle avait été obtenue par ceux qui prétendaient traiter avec lui ; c'est-à-dire qu'elle amuserait le peuple et qu'elle déconcerterait les factions, sans qu'il en coûtât rien pour la rétracter. Le parlement séant à Pontoise supplia donc le roi [10 août] de rendre la paix à ses sujets en éloignant de ses conseils et du royaume le cardinal Mazarin. Le ministre renouvela ses instances pour obtenir la permission de se retirer, et le roi déclara enfin [12 août] qu'il consentait à le laisser partir. En même temps le parlement de Paris [13 août] interdisait de leurs charges ceux de ses membres qui resteraient à Pontoise, et ceux-ci, plus fidèles aux traditions du corps, enregistraient [17 août] une déclaration du roi portant pareille interdiction

contre ceux de leurs collègues qui ne viendraient pas siéger avec eux. Alors le cardinal, laissant aux prises les deux fractions inégales de la compagnie, s'achemina lentement [19 août] vers la frontière pour aller attendre, dans sa retraite déjà connue de Bouillon, un dénouement qui ne semblait pas maintenant devoir tarder beaucoup.

CHAPITRE IV

Mort du duc de Bouillon. — Mort du duc de Valois. — Position des armées. — Le duc de Beaufort gouverneur de Paris. — Démarches des princes et du parlement vers le roi. — Le duc de Lorraine revient près de Paris. — Députation du clergé à Compiègne. — Le cardinal de Retz reçoit le bonnet. — Complot royaliste dans Paris. — Le sieur de Broussel se désiste de ses fonctions. — Députation des six corps de marchands. — Le prince de Condé quitte Paris. — Le roi y revient. — Lit de justice au Louvre. — Gravelines, Dunkerque, Barcelone et Casal tombent au pouvoir des Espagnols. — Continuation des troubles à Bordeaux. — Le comte d'Harcourt quitte son armée et va se jeter dans Brisach. — Le prince de Condé prend plusieurs places en Champagne et en Lorraine. — Il se retire dans le Luxembourg.—Le cardinal Mazarin vient joindre l'armée du maréchal de Turenne. — Le duc d'Orléans s'accommode et se retire à Blois. — Déclaration contre le prince de Condé et ses adhérents. — Le cardinal de Retz arrêté au Louvre et conduit à Vincennes.

[1652]

Deux morts étaient venues, pendant ces derniers jours, mêler leur deuil aux événements politiques. La première était [9 août] celle du duc de Bouillon. Depuis cinq mois il assistait la cour de ses conseils, comme le maréchal de Turenne la servait de son épée, et la retraite du cardinal, avec lequel il avait formé l'intelligence la plus étroite, allait placer dans la main des deux frères toute la conduite du cabinet et des armées, quand une maladie courte et rapide termina la vie de l'aîné, de sorte que le ministre n'emporta pas en s'éloignant l'inquiétude de laisser derrière lui un successeur. La seconde frappait le duc d'Orléans dans ses plus chères espérances. Son

unique fils, le dernier fruit d'un mariage de vingt ans qui lui avait donné trois filles, le seul objet raisonnable de son ambition, lui fut enlevé subitement [10 août]. Cependant la duchesse sa femme était enceinte, et il pouvait attendre que cette perte serait réparée. Mais elle n'en causa pas moins une grande consternation, et, dans le secret des cœurs, beaucoup de pensées répondirent à ces cruelles paroles qui lui furent, dit-on, envoyées de la cour, que « c'était une visible punition « de Dieu. » De part et d'autre pourtant on avait peu de loisir pour la douleur. Le maréchal de Turenne, qui était venu à Pontoise recevoir le dernier adieu de son frère, en repartit [19 août] avec le cardinal Mazarin pour aller reprendre son commandement. Les troupes étrangères n'avaient encore rien entrepris ; mais elles s'étaient déjà séparées. Celles d'Espagne n'attendaient que le rétablissement de leur général malade pour se retirer en Flandre, et le duc de Lorraine, avec son corps que l'on avait augmenté, demeurait chargé de toute l'assistance sur laquelle pouvaient compter les princes ; ce qui n'était pas pour eux fort rassurant. Comme il était certain que, si on n'arrêtait pas sa marche par la négociation, elle se ferait vers Paris, l'armée du roi vint se poster à Dammartin, et le roi lui-même [19 août] quitta Pontoise, aussitôt après le départ du cardinal, pour se mettre plus au large dans la ville de Compiègne. Quant au duc d'Orléans, il commençait à voir que son nouveau titre ne lui rapporterait rien. Aucun des gouverneurs de provinces ou de places auxquels il en avait donné connaissance n'avait daigné lui faire réponse. Le comte de Bussy-Rabutin avait même poussé la négligence sur ce point jusqu'à ne pas renvoyer sa lettre au roi, tant il en faisait peu de cas, et c'est là justement ce qui nous l'a conservée ; car il l'a transcrite dans ses mémoires. Nul parlement, hors celui de Bordeaux, n'avait rendu l'arrêt conforme qui lui était demandé, et le parlement de Toulouse, celui de la province où le duc d'Orléans était gouverneur, avait enjoint de n'obéir qu'aux ordres du roi. Dans Paris seu-

lement il était lieutenant-général du royaume, sauf quand ses commandements allaient à vider la bourse des bourgeois. Il s'était encore servi de sa qualité pour y créer un gouverneur [9 août] en remplacement du maréchal de l'Hôpital, et il avait donné cette charge au duc de Beaufort. Comme le temps arrivait où devait se faire l'élection ordinaire du prévôt des marchands et de deux échevins, un arrêt du conseil [9 août] défendit qu'on y procédât ; un arrêt du parlement de Paris [14 août] ordonna de passer outre, et l'élection eut lieu [16 août] en faveur du sieur de Broussel, auquel furent adjoints deux échevins nouveaux, ce qui fut encore déclaré nul [19 août] par le conseil du roi. Durant toutes ces hostilités de plume, l'armée des princes n'était sortie du faubourg Saint-Victor que pour s'avancer [29 juillet] jusqu'à Juvisy, d'où elle était revenue presque aussitôt, sans avoir livré combat, dans ses anciens postes entre Saint-Cloud et Surène.

Maintenant on avait à se résoudre sur l'accident nouveau que la retraite du cardinal Mazarin avait jeté dans le débat. Le chancelier fut le premier à prendre son parti, c'est-à-dire à quitter celui qu'il avait pris trois semaines auparavant, et courut [20 août] à Compiègne. Les deux princes allèrent [22 août] au parlement, à la chambre des comptes, à la cour des aides, en la maison de ville, déclarer qu'ils étaient prêts à poser les armes, « moyennant que la sortie du cardinal hors « du royaume fût effective, » et que le roi voulût bien d'ailleurs publier une amnistie générale, éloigner ses troupes des environs de Paris, enfin donner route et sûreté pour la retraite des troupes étrangères. Le parlement ordonna que le roi serait remercié d'avoir éloigné son ministre, et pria les princes d'envoyer des députés à la cour pour ajuster toutes choses. C'était là, quoique avec modestie, mettre des conditions à l'obéissance, qu'on avait promise entière, immédiate, confiante, et le roi, qui venait en effet de faire un assez grand sacrifice, ne voulait en accepter aucune. Tout devait désormais émaner, sans concert et sans discussion, de sa volonté

déclarée à son seul parlement de Pontoise. Comme une amnistie était en effet nécessaire, il y fit enregistrer [26 août] un édit à cette fin, avec une exception spéciale pour « les « crimes commis entre les particuliers de même parti, » à quoi l'arrêt d'enregistrement ajouta « les violences contre les « magistrats et l'incendie de l'Hôtel-de-Ville; » mais il refusa les passeports demandés par les princes pour leurs députés jusqu'à ce qu'ils eussent fait leur soumission. Il n'y avait réellement aucune objection à faire contre cette manière d'agir; car elle était toute selon les paroles données autrefois par les princes, lorsque, dans un autre intérêt, ou, pour mieux dire, dans un autre calcul d'un intérêt toujours le même, ils ne voulaient pas se faire représenter aux conférences proposées par le roi. Les deux princes écrivirent une seconde fois au roi pour le prier de recevoir ceux qui devaient aller le trouver de leur part; le duc d'Orléans en reçut [30 août] une réponse encore plus rude, et la lettre du prince de Condé lui fut renvoyée sans avoir été lue. En même temps, le dernier apprenait que son château de Montrond, dont le comte de Palluau avait depuis plusieurs mois repris le siége, venait d'être rendu [1er septembre], malgré le secours de huit cents chevaux qu'il y avait fait marcher. C'était encore une perte et encore un funeste présage. Les deux princes ayant rapporté au parlement le mauvais succès de leurs démarches, la compagnie délibéra de ce qu'il y avait à faire pour elle et pour eux. Quoique les avis pacifiques y fussent devenus nombreux, cependant ils ne purent encore prévaloir, et le prince de Condé obtint qu'on ne l'obligerait pas à déclarer, comme le roi l'exigeait, qu'il avait mis les armes bas. Le parlement, pour sa part, renouvela [3 septembre] son arrêt portant qu'il serait fait remercîment au roi et qu'on le supplierait de rendre la paix au royaume en revenant à Paris. Pour le surplus, il pria les princes d'écrire au roi « qu'ils poseraient les « armes présentement, Sa Majesté envoyant les ordres né- « cessaires pour la destination de leurs armées, ainsi que

« les passeports pour la retraite des étrangers, et accordant « une déclaration d'amnistie en bonne forme. » Malgré une petite ruse de mots, il n'y avait encore là qu'une promesse, et encore semblait-elle subordonnée à l'exécution des choses demandées. Ce qui regardait l'amnistie était même une protestation formelle contre l'établissement du parlement à Pontoise, puisqu'on semblait attendre encore un acte qu'il avait enregistré. Cependant la chambre des comptes, la cour des aides et le corps de ville [4-5 septembre] prirent la même résolution que le parlement, les deux compagnies y ajoutant des remontrances sur un nouvel ordre du roi qui les transférait aussi à Pontoise, et cessant toutefois l'exercice de leurs fonctions pour marque de leur obéissance. A peine était-on sorti de cette délibération que Paris eut une autre surprise. On y vit tout à coup [6 septembre] arriver le duc de Lorraine, dont l'armée avait marché assez vite jusqu'à Brie-Comte-Robert en intention de regagner son poste de Villeneuve-Saint-Georges, où le maréchal de Turenne la devança. Le prince de Condé, qui était allé à sa rencontre avec ses troupes, l'accompagna chez le duc d'Orléans, et après un court entretien où le duc Charles excusa du mieux qu'il put sa précédente conduite, les deux princes guerriers allèrent distribuer leur armée, maintenant unie, autour du camp occupé par le maréchal de Turenne, pour combattre, s'il le fallait, ou au moins pour négocier en meilleure posture.

Toutes les démarches faites par les compagnies afin d'obtenir une audience du roi ayant échoué, on se rappela qu'il existait dans Paris un corps puissant et respecté, à qui surtout il appartenait de porter des paroles de paix, et contre lequel l'autorité royale n'avait eu à prendre aucune résolution. L'approche de Compiègne, interdite à toutes les députations qui ne partiraient pas de Pontoise, devait sans nul doute rester libre à celle du clergé. Plusieurs membres de cet ordre proposèrent de s'y acheminer, et le cardinal de Retz, trouvant une occasion éclatante pour sortir de son trop long repos, s'em-

para bien vite de ce projet qui s'étendait certainement entre ses mains. Depuis qu'il avait trouvé prudent, ou plutôt nécessaire, de se tenir enfermé dans son archevêché, il ne lui était arrivé, même pour l'usage de ses Mémoires, qu'une seule circonstance où il pût rapporter à lui les événements dont il était demeuré spectateur, fort intelligent sans doute, mais inactif et patient. Ce lui eût été une honte de s'être vu complétement oublié le jour où la terreur régnait dans Paris, où la sédition grondait autour de l'Hôtel-de-Ville, où la fureur populaire se manifestait par l'incendie et par le massacre. Dans la vérité, il n'avait pas bougé de son logis où il s'était seulement mis en état de défense. Mais c'était bien peu pour une vanité comme la sienne. Aussi raconte-t-il hardiment que personne n'avait su le but réel de cette émeute, que tout cela n'était pas, comme chacun l'avait cru, pour forcer la volonté des bourgeois et livrer aux princes toutes les ressources de la cité, mais pour favoriser « la plus sage et la plus belle action « qui eût été pensée de tout le siècle, » c'est-à-dire pour donner au prince de Condé le moyen de pénétrer pendant le tumulte jusqu'à l'archevêché, d'y prendre le cardinal-coadjuteur, de le faire monter civilement dans un carrosse et de le mener hors de la ville en lui défendant d'y rentrer. « Ce beau « dessein avait manqué, » dit-il, et il s'était depuis si bien gardé que le prince n'avait pu ajouter à ses autres exploits un coup de maître qui les aurait tous dépassés. Maintenant au moins il allait se replacer dans les faits. Il y avait déjà quelque temps qu'un courrier du pape avait apporté au roi son bonnet de cardinal, et il n'avait pu obtenir qu'on le dispensât de l'aller chercher. La députation proposée lui en donnait le moyen, et, de plus, il pouvait, après avoir parlé au nom de son ordre, traiter pour le duc d'Orléans, pour lui-même, donner des conseils au roi, peut-être enfin se faire retenir à la cour pour de plus utiles services. Il partit donc [9 septembre], comme dit l'avocat-général Talon, et c'est la dernière ligne écrite de sa main, « sous prétexte d'aller demander la paix au nom de

« l'Église, » avec une longue suite de carrosses, une escorte des gardes du duc d'Orléans et un grand nombre de gentilshommes à cheval. Arrivé à Compiègne, il y reçut d'abord [11 septembre] en grande solennité le bonnet de cardinal; puis il s'acquitta [12 septembre] de sa mission devant toute la cour assemblée, en prononçant une belle harangue, digne en effet du personnage dont il s'était chargé, et où cet habile moqueur exprimait avec une véritable éloquence des sentiments pleins d'élévation. Le roi lui fit remettre le lendemain [13 septembre] sa réponse écrite : les paroles en étaient douces; elles faisaient espérer son prochain retour à Paris; mais il fallait que, de leur part, les Parisiens fissent quelque chose pour le hâter, « en ne souffrant plus le pouvoir violent de « ceux qui voulaient faire durer les troubles, et en imitant « leurs pères qui avaient chassé les ennemis étrangers et do« mestiques, oppresseurs de leur liberté, pour recevoir le roi « Henri-le-Grand dans leur ville. » Ce n'était pourtant là que la moindre partie de ce que le cardinal de Retz avait à faire. Mais, quelque liberté que donne à ses Mémoires le secret de sa négociation avec la reine, il est obligé d'y avouer qu'elle n'eut pas grand succès. Le ministre absent dominait encore la cour; il avait laissé des yeux, des oreilles, des voix, pour tout voir, tout entendre, et donner sur toutes choses des avis ou plutôt des ordres que la reine n'osait enfreindre. On l'écouta donc à peine; on le renvoya aux sous-ministres Servien et le Tellier; ceux-ci refusèrent d'entrer en matière; de sorte qu'il reprit le chemin de Paris, sans y rien rapporter [14 septembre] que son bonnet de cardinal et une réponse faite pour être imprimée.

Toutes les fois que l'on approche de la fin des perturbations publiques, quand le mouvement des esprits se porte à la réconciliation, et que chaque particulier cherche seulement à se mettre à l'abri dans un changement devenu inévitable, il ne manque jamais de gens qui conspirent secrètement pour le résultat que tout le monde prévoit, au risque de le retarder ou

de le perdre. De ceux-là, quelques-uns se trompent sur l'état du parti contraire qui leur semble reprendre vie quand il exhale son reste de passion ; le plus grand nombre cherche à se faire valoir en ajoutant, sans péril et sans besoin, quelques efforts à l'œuvre consommée, et se mettent les derniers à la besogne pour être les premiers à la récompense. En ce moment où le parti qui venait de soutenir la guerre contre le roi était véritablement aux abois, quand le duc d'Orléans offrait à la cour par l'entremise du cardinal de Retz d'abandonner le prince de Condé ; quand celui-ci cherchait à faire un traité séparé par le moyen du comte de Chavigny ; lorsque les corps de l'État semblaient abattus et désarmés par cela seul qu'on refusait de recevoir leurs députations ; quand l'une des compagnies, la chambre des comptes, s'était décidée à partir pour Pontoise, ce dont on la dispensa ; quand le parlement suppliait l'avocat-général Talon, prêt à mourir, d'aller en son nom trouver le roi, dont il ne pouvait manquer d'être bien reçu puisque depuis plus de deux mois il n'était pas entré dans la compagnie ; quand le corps de ville, qui n'avait pu obtenir audience, se faisait aussi remplacer pour cette démarche par les députés des six corps de marchands : dans un temps, par conséquent, où il ne fallait qu'attendre un peu pour qu'il ne subsistât plus rien de la révolte, il s'était formé un complot pour la soumission. Après s'être longtemps préparés par des correspondances avec la cour, des entretiens nocturnes, des enrôlements, des mots d'ordre et des serments, les conjurés voulurent se montrer au grand jour, ainsi qu'ils en avaient [17 septembre] permission écrite du roi. Ils s'assemblèrent donc publiquement [24 septembre] au Palais-Royal, où le chef de l'entreprise, chanoine de Notre-Dame et conseiller-clerc au parlement, prononça un beau discours ; puis, sans prendre aucune résolution, « les bons serviteurs du roi » se répandirent dans la ville avec un signe de ralliement. Au combat du faubourg Saint-Antoine, les soldats des princes, pour se reconnaître entre eux, avaient attaché à leurs chapeaux un

nœud de paille ; les séditieux du surlendemain avaient adopté la même enseigne, qui, depuis, était devenue un moyen de protection, et que la mode avait enjolivée par ses coquetteries, de sorte que le nœud de paille avait tout à fait remplacé le cordon de la fronde. « Les bons serviteurs du roi » arborèrent la couleur blanche, représentée par des morceaux de papier ou des rubans. Le cardinal de Retz dit qu'ils furent « hués comme on hue les masques. » Le père Berthod, cordelier, l'un des auteurs et l'historien du complot, assure que cette manifestation produisit un grand effet. La vérité est que, sauf l'émotion du moment qui amena seulement quelques rixes, elle n'eut aucun résultat, ni utile, ni fâcheux. Elle n'entraîna pas le peuple, comme l'espéraient ceux qui l'avaient faite. Mais elle ne le souleva pas contre eux, ce qui était fort à craindre. Le même jour, le sieur de Broussel vint déclarer à l'Hôtel-de-Ville qu'il était prêt à cesser ses fonctions de prévôt des marchands ; deux jours après [26 septembre], le duc d'Orléans donnait les passeports qu'il avait jusque-là refusés aux députés des six corps, et les conjurés purent se vanter de ce double succès. Mais le parlement fit défenses de s'assembler et de porter aucune marque extérieure tendante à sédition, de sorte que « les bons serviteurs du roi » rentrèrent dans leurs conciliabules. La cour pourtant paraissait avoir compté beaucoup sur cette explosion de fidélité préparée par ses amis, car ceux qui gouvernent ont toujours grande foi aux menées mystérieuses ; et, la veille du jour où elle devait éclater [23 septembre], le roi avait quitté Compiègne pour s'approcher de Paris. Cinq jours après, ayant visité Creil, Marines, Mantes et Meulan, il arrivait à Pontoise [28 septembre], où les députés des six corps de marchands, au nombre de soixante-six, obtinrent [30 septembre] l'accueil le plus gracieux et le plus bienveillant. Déjà le roi, pour rendre leur mission plus facile, avait révoqué la disposition de l'arrêt d'enregistrement qui exceptait de l'amnistie les séditieux du 25 juin et les incendiaires ou meurtriers du 4 juillet,

de sorte qu'il y avait pardon entier pour tout ce qui pouvait se dire bourgeois de Paris. Aux instances touchantes que les députés lui faisaient de rentrer dans leur ville, le roi répondit encore [1er octobre] qu'il fallait avant tout que les habitants « se délivrassent de ceux qui entretenaient la guerre, » et, pour première preuve de leur bonne disposition, il exigea que le gouverneur, les lieutenants civil et criminel, l'ancien prévôt des marchands et les deux échevins éliminés, fussent réintégrés dans leurs charges. Or, cela devenait facile, puisque toutes ces places, sauf celle de gouverneur, n'étaient plus remplies, que le corps de ville avait cessé d'agir, et que le parlement laissait tout faire. L'autorité se trouvant ainsi abandonnée, c'était à qui s'en emparerait sous différents prétextes. Le clergé avait envoyé une députation ; les corps de marchands avaient suivi son exemple : une autre partie de la population s'érigea de même en corps délibérant. Ce furent les commandants de la garde bourgeoise qui, se mettant au lieu du gouverneur, donnèrent des ordres dont le duc de Beaufort lui-même n'était pas excepté, suivant le pouvoir exprès qu'ils en avaient reçu de la cour [26 septembre], et se disposèrent aussi à députer vers le roi.

Pendant que tout ce qui avait crédit ou force dans Paris échappait ainsi aux princes, leur armée, qui allait devenir leur unique ressource, s'était conservée, mais avait peu servi. Depuis un mois elle occupait la même position autour du camp de Villeneuve-Saint-Georges, où était enfermée celle des maréchaux de Turenne et de la Ferté, et il ne s'était rien passé entre elles que de légères escarmouches. Le prince de Condé y commandait son quartier, le duc de Lorraine le sien, le duc de Beaufort celui où étaient les troupes du duc d'Orléans. Seulement le voisinage de Paris appelait assez souvent les généraux dans la ville, où le prince de Condé fut enfin obligé [27 septembre] de rester malade, « pour s'être, « dit Guy Joly, trop approché d'une comédienne, » ce que mademoiselle de Montpensier nie positivement. Tandis que,

pour une cause ou pour une autre, il était au lit, et que le duc de Lorraine se divertissait à Paris, les deux maréchaux décampèrent [5 octobre] sans que l'ennemi en eût connaissance, et se dirigèrent vers la Marne du côté de Meaux, pour gagner ensuite les bords de l'Oise où était la cour; l'armée des princes exécuta la même manœuvre plus près de Paris qu'elle couvrait toujours, mais dont elle ne recevait plus rien. Durant cet intervalle, on pense bien que les négociations ne s'étaient pas ralenties. Outre celle du duc d'Orléans par le cardinal de Retz et celle du prince de Condé par le comte de Chavigny, le duc de Lorraine avait la sienne dans laquelle il agissait pour son beau-frère et qui ne réussit pas mieux. Un grand exemple de désespoir illustra seulement ces obscurs efforts. Le prince de Condé crut, à tort ou à raison, que le comte de Chavigny l'avait ou trahi ou compromis dans ses démarches, et lui en adressa de vifs reproches. Le comte sortit de la chambre du malade, saisi lui-même par la fièvre, et, peu de jours après, il mourut [11 octobre] à l'âge de quarante-quatre ans. Pareille chose était d'ailleurs arrivée, trois mois auparavant, à la comtesse de Rhodes, pour avoir porté au cardinal Mazarin un avis qui fut froidement reçu; et l'intrigue politique compta ainsi deux martyrs. Ces bruits de traités particuliers ne pouvaient manquer d'encourager les gens qui s'étaient déjà mis en avant pour la paix, et d'exciter ceux qui en avaient le moins d'envie par la crainte de se trouver seuls dans la résistance. Le jour même [11 octobre] où le roi se rendait de Pontoise à Mantes, ce qui était compris de tout le monde comme une résolution de rentrer dans Paris, le corps de ville s'assemblait pour entendre les lettres du roi qui l'invitaient à rétablir et à continuer dans leurs charges les anciens magistrats. Ce même jour encore, le duc de Lorraine courait risque d'être assommé par la populace pour avoir voulu sortir de la ville sans passeport des colonels bourgeois, s'il n'eût eu l'heureuse idée de se mettre à la suite du Saint-Sacrement qu'on portait chez

un malade. Le lendemain [12 octobre], le parlement se réduisait à demander qu'on lui envoyât l'amnistie pour l'enregistrer, et insistait avec force auprès des princes pour l'éloignement de leurs troupes. Le jour suivant [13 octobre], le prince de Condé, avec le duc de Lorraine, quittait Paris, encore plus funeste à sa gloire qu'à sa santé, pour aller respirer un meilleur air dans un camp. Puis [14 octobre] les colonels de la garde bourgeoise et les officiers des compagnies, au nombre de deux cent cinquante, s'en allèrent sur le chemin du roi; le duc de Beaufort se démit du gouvernement qui lui avait été confié; le rétablissement du prévôt des marchands et des anciens échevins fut opéré, et le corps de ville, maintenant reconnu légitime, fit partir sa députation. Le parlement, auquel il fut déclaré [16 octobre] qu'il n'y aurait pas d'autre amnistie que celle dont la vérification avait eu lieu à Pontoise, ne trouva rien à dire. Le roi venait d'arriver à Saint-Germain [17 octobre]; les chefs de la garde-bourgeoise, qui attendaient depuis quatre jours à Ruel, coururent le saluer [18 octobre]; les députés de la ville les suivirent, et ils revinrent tous [19 octobre] avec grande joie, ramenant en triomphe le gouverneur et les magistrats réintégrés, et proclamant cette bonne nouvelle que, dans deux jours, Paris reverrait son roi. Dans tout ce mouvement, il y avait une personne et un corps tout à fait immobiles; c'étaient l'oncle du roi et le parlement de Paris. Il est vrai que le cardinal de Retz était auprès du duc d'Orléans, mais au grand dommage de celui-ci; car le malin prélat, dans ses Mémoires, semble prendre plaisir à faire meilleure la position du prince, contre toute la vérité des faits, pour rendre sa posture plus ridicule. Ce qui est certain, c'est que le silence du roi à l'égard de son oncle, tous les préparatifs de son retour concertés avec les députés de la ville, ne laissaient le choix à celui-ci que de disputer l'entrée de Paris ou d'en sortir; il resta dans le Luxembourg. Le roi, étant parti de Saint-Germain le matin [21 octobre] avec le maréchal de Tu-

renne, s'arrêta au bois de Boulogne, d'où il écrivit à son oncle pour le prier, non, comme le dit le cardinal de Retz, de venir à sa rencontre, mais de ne pas demeurer dans la ville. Le duc s'engagea par écrit à en partir dès le lendemain matin. Le soir était venu quand le roi arriva au Louvre, salué par des acclamations dont aucun témoin ne cherche à diminuer le nombre et le bruit, mais où beaucoup de gens pouvaient reconnaître celles qu'avaient excitées naguère des sentiments tout opposés. A sa suite marchait un seigneur qu'il faut un instant tirer de la foule ; c'était le duc Henri de Guise, le héros et le prisonnier de Naples, qui devait sa liberté aux pressantes sollicitations du prince de Condé, et qui, arrivé à Paris depuis trois semaines [1er octobre], n'avait pris que le temps de remercier son libérateur avant de quitter ses intérêts. Le roi avait trouvé au Louvre le cardinal de Retz fort empressé à le féliciter. Le soir même, le fils du sieur de Broussel remit la Bastille. Le lendemain le duc d'Orléans était parti pour Limours. Sa fille, après être restée cachée un jour dans Paris, se mit en campagne sans savoir trop où elle se reposerait, mais avec grande envie de rejoindre le prince de Condé. « Les particuliers du parlement de Paris » avaient reçu [21 octobre] des ordres individuels de se rendre au Louvre, ceux auxquels il n'en était pas parvenu demeurant exclus de l'assemblée. Ils y trouvèrent [22 octobre] leurs collègues de Pontoise revenus avec le roi, et tous ensemble prirent séance pour l'enregistrement d'une nouvelle déclaration d'amnistie. Les dispositions en étaient à peu près les mêmes que celles de la déclaration enregistrée à Pontoise, sauf l'exception que nous avons remarquée dans la première et qui ne se retrouvait plus dans celle-ci. La dernière, comme l'autre, donnait trois jours au duc d'Orléans, au prince de Condé, au prince de Conti et à la duchesse de Longueville pour en profiter, mais à la charge cette fois de ne pouvoir demeurer dans Paris ni à dix lieues de cette ville jusqu'à l'accomplissement des conditions qui leur étaient imposées,

savoir : poser les armes de bonne foi, renoncer par écrit à tous traités et associations contre le service du roi, donner ordre pour la remise des places occupées, faire retirer les troupes étrangères et joindre leurs troupes de France à celles du roi. Le parlement délibéra aussitôt sur l'enregistrement qu'il consentit pur et simple en se réservant seulement, par un arrêté secret, de supplier le roi pour qu'il prolongeât le délai donné aux princes et qu'il étendît sa grâce aux magistrats non mandés. Puis il se forma en lit de justice, où, le roi présent, furent vérifiées d'abord la déclaration d'amnistie et les lettres patentes qui transféraient de nouveau le parlement à Paris, ensuite une déclaration « pour l'affermissement de la tranquillité publique » qui faisait exception à l'amnistie et devait servir de règle à l'avenir. Les ducs de Beaufort, de la Rochefoucauld, de Rohan, dix conseillers au parlement, le président Perault de la chambre des comptes, et tous les serviteurs de la maison de Condé, étaient renvoyés de Paris sans pouvoir y revenir qu'avec permission du roi ; défenses étaient faites à tous officiers des cours souveraines de s'attacher, par pension ou autrement, au service des princes et des grands ; enfin il était interdit au parlement « de prendre « ci-après connaissance des affaires générales de l'État et de « la direction des finances, et de rien ordonner ou entre- « prendre contre ceux qui en auraient l'administration, à « peine de désobéissance. » Le parlement se tut, les bannis obéirent, et le jeune roi Louis XIV eut son premier jour de puissance absolue. Le hasard voulait que ce jour fût exactement celui où, quatre années auparavant, le même parlement avait imposé à la royauté des conditions de gouvernement dont il demeurait à peine un souvenir. Tout l'intervalle de l'un à l'autre temps avait été rempli par la désolation du royaume, par la perte de son unité au dedans et de son influence au dehors, par l'épuisement des ressources publiques et la misère des particuliers, sans qu'il fût sorti de ce long désordre une seule idée féconde pour la réparation des abus

réels et des défauts sérieux qui se trouvaient au fond des choses. Dans ce chaos stérile de mutineries obstinées, de préventions aveugles, d'ambitions tracassières et de spéculations à courte vue, tous les corps avaient été abaissés, tous les hommes s'étaient amoindris, le peu qu'on avait de maximes et d'exemples pour remplacer ce que nous appelons des institutions était tombé en discrédit, et, de la funeste expérience qu'on avait faite, de cette vaine tentative qui avait causé tant de ruines, on était ramené tout naturellement à chercher son salut dans la seule royauté, restée debout malgré tant de meurtrissures. Le terrain était tellement balayé des prétentions et des renommées qui s'en étaient emparées pendant quelque temps, qu'un roi adolescent, une reine cruellement diffamée, et rien que l'ombre du ministre absent, n'y rencontraient plus aucun obstacle.

C'était le moment de compter ses pertes, et elles étaient nombreuses. L'état d'où l'on était parti pour entrer dans les troubles était assurément, même en ne le comparant pas à celui où l'on était arrivé, quelque chose qui ressemblait fort à la prospérité des empires. La gloire militaire, qu'il faut toujours compter pour une grande part lorsqu'il s'agit de la France, y brillait d'un vif éclat, et à cela près qu'on ignorait encore, ce qui n'a pas été découvert depuis, le moyen d'entretenir la guerre sans argent, il y a peu d'époques dans l'histoire de ce pays où il ait pu se croire aussi heureux qu'il l'était réellement quand il lui plut de trouver sa condition insupportable. Depuis qu'il employait tout ce qu'il avait de forces contre lui-même et qu'il appelait encore l'étranger à l'y aider, nous avons vu chaque année se détacher quelques-unes de ses conquêtes, et le seul étonnement qui soit permis, c'est qu'il eût encore, au temps où nous sommes parvenus, quelque chose d'autrui à se voir enlever. En Flandre pourtant et vers les Pyrénées, les Espagnols n'avaient rien fait, durant cette dernière campagne, que reprendre du leur. Car leur séjour en Champagne et leur établissement sur la rivière de

Bordeaux n'étaient qu'un accessoire de la guerre civile. En Flandre, ils s'étaient emparés d'abord [18 mai] de Gravelines après un siége de cinq semaines. Ils avaient repris possession de Mardick, abandonné par les Français qui ne suffisaient pas à garder tant de places. Pendant l'excursion d'une partie de leur armée dans l'intérieur de la France, l'autre avait bloqué Dunkerque, et, quand le duc de Lorraine fut chargé seul de s'avancer vers Paris, toutes leurs troupes se réunirent pour en achever le siége. Ils y furent assistés par une puissance depuis longtemps exclue des affaires de l'Europe, et qui maintenant y reparaissait avec une attitude menaçante. L'Angleterre, après avoir consommé sa révolution par le meurtre et par la victoire, à présent unie et forte sous la main de l'homme qui la gouvernait, voulait répandre au dehors cette surabondance d'énergie que la lutte intérieure avait développée. Rien de ce qui se passait autour d'elle ne lui était plus désormais étranger. Olivier Cromwell avait vu le prince de Condé s'adresser à lui pour en être aidé dans sa révolte. Il ne tient pas au cardinal de Retz qu'on ne croie que le général de la république anglaise ait fait des avances au turbulent prélat de Paris. Cette année la Grande-Bretagne s'était mise en guerre ouverte avec les Provinces-Unies, et en même temps elle avait cherché à tirer ses avantages de la vieille querelle entre l'Espagne et la France. Il ne pouvait lui être indifférent que celle-ci possédât Dunkerque. Si nous avons quelque raison de douter qu'Olivier Cromwell ait proposé de lui acheter cette ville, et que le cardinal Mazarin ait regretté de n'avoir pas pu en faire agréer le marché à la reine, comme le disent formellement deux lettres assez suspectes des Mémoires du comte d'Estrades, au moins est-il certain que, lorsque les Espagnols l'assiégèrent, l'Angleterre contribua puissamment à la faire rentrer en leur pouvoir. Le conseil de France avait résolu de la secourir par mer, et pour cet effet une petite escadre, commandée par le duc de Vendôme, était partie de la côte voisine de Bordeaux, faisant voile

vers le Pas-de-Calais, quand elle fut rencontrée dans la Manche par la flotte anglaise, déjà deux fois [29 mai-26 août] victorieuse des Hollandais. Il n'y avait pas de rupture entre les deux pays, et les vaisseaux français n'étaient pas de force à pouvoir livrer bataille. Les Anglais s'étant donc présentés [14 septembre] pour leur interdire le passage, emmenèrent aussitôt dans leurs ports ceux qui ne s'éloignèrent pas assez vite, sans plus de façon que n'en mettent des archers à saisir des gens pris en fraude, et, deux jours après cette singulière capture, le comte d'Estrades [16 septembre] rendit la ville à l'archiduc. En Catalogne, les Espagnols avaient continué le siége de Barcelone que le maréchal de La Mothe [23 avril] était venu défendre. Il était entré heureusement dans la ville, et l'avait maintenue six mois par de courageux efforts. Mais, n'ayant reçu de France par la mer qu'un faible secours de vivres, voyant l'armée qui tenait la campagne, sous les ordres du marquis de Saint-André-Montbrun, repoussée dans chacune de ses attaques contre le camp espagnol, toute la côte occupée par l'armée navale d'Espagne, les Catalans partout disposés à se révolter, et, dans Barcelone même, le parti castillan, qui avait échoué déjà dans plusieurs conspirations, prêt à prendre le dessus, il fut obligé de s'assurer par une capitulation des moyens de retraite, et il remit la ville [13 octobre] à don Juan d'Autriche, qui lui accorda temps et route pour sortir de Catalogne. La soumission de toute la province suivit de près celle de la capitale, et l'occupation française se trouva renfermée dans le Roussillon. Dans le même temps, la France venait de perdre en Italie ce poste important pour la conservation duquel le cardinal de Richelieu avait deux fois passé les monts. Pendant que le prince Thomas de Savoie faisait l'office de conseiller bénévole à la cour de France, le marquis de Caracène, gouverneur de Milan, s'était porté avec toutes ses forces sur les places du duc son neveu. D'abord il s'empara de Trino, puis de Crescentino [29 mai-3 juillet], et encouragé par ces faciles suc-

cès, il forma le dessein de réduire Casal sous la protection de l'Espagne. Le duc de Mantoue, condamné à n'être jamais le maître de cette partie de ses États, ne demandait pas mieux que d'en voir la garde confiée à d'autres mains, et le mariage récent de sa sœur Marie Éléonore avec l'empereur l'avait disposé favorablement pour les intérêts de la maison d'Autriche. Il permit donc aux Espagnols de faire valoir par leurs armes les droits de sa souveraineté, et de mettre le siége devant sa ville défendue par une faible garnison française. Celui qui la commandait fut d'abord obligé [10 octobre] d'abandonner la ville, puis le château, et soutint longtemps les attaques de l'ennemi dans la citadelle. Mais les troupes de Savoie n'ayant pu lui porter secours et s'étant contentées [16 octobre] de reprendre Crescentino, il capitula enfin [21 octobre] en se réservant la dernière gloire de ne rendre sa place qu'au duc de Mantoue, souverain du Montferrat, qui se chargea désormais de la garder pour le compte et aux frais des Espagnols.

Dunkerque, Barcelone, Casal, voilà ce qu'avait coûté à la France, dans une seule année, la rébellion assez peu héroïque du prince de Condé, qui avait encore livré à l'Espagne une place de la Guyenne. Dans l'intérieur du royaume, la Champagne et la Picardie avaient été ravagées par le passage des armées étrangères; le Berry, le Nivernais, la Saintonge, le Poitou, le Périgord, le Limousin, l'Anjou, la Touraine, l'Orléanais et la Beauce, par la guerre civile; les alentours de Paris, par ces deux fléaux ensemble; la Normandie n'avait dû son repos qu'à une neutralité offensante pour l'autorité royale; la Bretagne avait été troublée par les querelles de son gouverneur et de son parlement; la Bourgogne s'était maintenue toujours en défense contre les tentatives d'insurrection que pouvaient y faire les serviteurs du prince; en Provence, le comte d'Alais, maintenant duc d'Angoulême, qu'il avait fallu autrefois soutenir contre les mécontentements publics, était devenu ennemi, et il n'y avait pas eu moins de

peine pour lui faire quitter son gouvernement qu'on n'en avait pris pour le lui conserver ; c'était seulement dans ces derniers temps que le duc de Mercœur, nommé à sa place [13 septembre], était parvenu à se rendre maître de Toulon. Une partie du Languedoc avait encore suivi les intérêts du duc d'Orléans, quoique la majorité de la province et le parlement tout entier fussent restés des plus fidèles dans l'obéissance au roi. Cependant, en tous ces lieux, le mal n'avait pas de racines : à Bordeaux, il était profond. Ce n'était plus seulement la révolte, c'était l'anarchie qui régnait dans cette ville. Après l'accord qui s'y était trouvé pour se soulever et pour proscrire, on en était venu bientôt à se diviser. Le parlement, déjà diminué de ceux qui s'en étaient retirés et des suspects qu'on avait chassés, était partagé en deux factions, et, pendant que son autorité s'affaiblissait ainsi par la discorde [février], la puissance populaire s'établissait dans des assemblées publiques, tenues à la face du ciel, avec des bras nombreux pour exécuter leurs résolutions. En peu de temps, elle était arrivée [mai] à ne plus reconnaître d'autre loi que sa volonté, à casser les arrêts du parlement, à menacer les magistrats sur leurs siéges [3 juin], à en expulser quelques-uns. Les hôtes de sang illustre qui habitaient Bordeaux n'avaient pas peu contribué à encourager cette autorité irrégulière qu'ils ne pouvaient plus contenir. Les querelles scandaleuses du frère et de la sœur avaient eu besoin d'appui, et c'était par les sollicitations, tantôt de l'un, tantôt de l'autre, que « l'Ormée, » ainsi appelait-on ce rassemblement tumultueux qui délibérait au milieu d'une place plantée d'arbres, avait fini par dominer et le parlement, et les jurats, et la bourgeoisie, et les imprudents instigateurs de ses violences devenus ses humbles et timides courtisans. Un instant [24 juin] on avait cru pouvoir la réduire; mais elle s'était relevée plus impérieuse et plus terrible ; elle occupait la ville par ses armes ; elle levait des troupes, imposait des taxes, nommait des officiers, exilait ceux qu'elle avait pris en défiance, don-

nait des ordres pour les opérations militaires. Sauf que son action était contre l'autorité royale, contre les pouvoirs établis, contre les armes légitimes, c'était à peine si le prince de Condé pouvait la croire encore dans ses intérêts. Il y avait même dans sa brutalité un instinct de patriotisme, qui reste toujours profondément gravé chez les hommes de la condition la plus grossière, et qui lui faisait haïr le secours étranger. Toute la politique du prince à l'égard de Bordeaux [août—septembre] se résumait maintenant dans ces paroles, adressées à son fidèle conseiller Pierre Lenet, qui avait la direction de ses affaires en Guyenne, et qui malheureusement n'a pas laissé le récit de son second emploi. «Mettez-vous, lui disait-« il, du côté des plus forts, et faites que ma femme et mon « fils ne quittent pas la ville, à moins d'en être chassés.» Sa femme et l'aîné de ses fils, car la princesse venait [20 septembre] de donner le jour à un nouvel enfant mâle, étaient tout ce qui l'occupait alors. Il savait bien que son frère et sa sœur feraient aisément leur affaire à part, et ne se croyait pas plus obligé à les soutenir qu'il ne pouvait compter sur leur service. Pour ce qui était de la guerre, elle s'était continuée sans résultat décisif. Le comte d'Harcourt avait été reçu dans Agen; mais il n'avait pu s'emparer de Villeneuve-en-Agenois, et le comte de Marchin avait opposé une vigoureuse résistance à toutes ses entreprises. Au moment où l'on pouvait attendre un plus grand effort de son armée, augmentée de quelques régiments, et soutenue par l'approche de la flotte que commandait le duc de Vendôme, on apprit tout à coup [août] que le général des troupes du roi avait disparu, et c'était à l'autre extrémité de la France qu'il fallait l'aller chercher. Le prince lorrain avait la malheureuse prudence de ne pas croire à la reconnaissance de la cour. Dans les guerres civiles, en effet, il y a tant à payer pour désarmer ses adversaires, qu'il reste rarement de quoi récompenser ses amis. Le cardinal Mazarin augmentait encore le tort de cette nécessité par un défaut particulier de son caractère, qui n'accordait

rien et cédait tout. Le comte avait donc voulu se nantir lui-même de ce qu'il lui faudrait peut-être inutilement demander. Il y avait alors une ville de grande importance qui restait sans gouverneur ; c'était Brisach. Après la mort du sieur d'Erlach, on y avait envoyé d'abord le marquis de Tilladet. Mais comme cet officier ne convenait pas au sieur de Charlevoix, lieutenant de roi, celui-ci mit dehors son supérieur, et resta maître de la place. Pour l'en expulser à son tour, on eut recours à la maréchale de Guébriant, qu'on supposait avoir sur lui quelque empire, parce qu'il avait servi sous son mari. Cette dame réussit en effet à le faire sortir de la ville, par le moyen d'une demoiselle d'humeur peu farouche qu'elle avait amenée avec elle, et qui lui donna un rendez-vous à la campagne. Là, il fut pris [mars] et conduit à Philisbourg. Alors la garnison se révolta, et il y eut grandement à craindre qu'elle ne livrât encore cette autre conquête de la France à qui voudrait l'acheter. Le retour du sieur de Charlevoix [avril] fit rentrer les soldats dans leur devoir. Mais, pendant sa courte prison, il s'était choisi un chef, et c'était à celui-là seul qu'il voulait désormais obéir. Le comte d'Harcourt était déjà gouverneur d'Alsace, Philisbourg lui appartenait ; Brisach entre ses mains lui assurait toute la province. Il ne lui restait plus qu'à venir prendre possession de cette place, et c'était pour recevoir d'un subalterne ce riche présent que le comte avait quitté son armée, dont le duc de Candale [octobre] alla prendre le commandement.

Le prince de Condé avait perdu le Berry ; la place de guerre qu'il y tenait était prise et rasée ; Bordeaux lui gardait sa famille, mais n'appartenait réellement plus à sa cause. Il n'avait bien à lui que son armée, et depuis longtemps il était tourmenté par un singulier désir d'y placer toute sa fortune. Il ne faut pas admirer, mais il faut comprendre toutes les fantaisies qui peuvent entrer dans la pensée des hommes les plus grands, parce que si grands qu'ils soient, ils ne dépassent jamais la mesure de l'humanité. Le prince avait com-

mandé des armées royales, et, à leur tête, il avait remporté d'illustres victoires; il s'était rassasié de la gloire éclatante à laquelle son rang et sa naissance l'avaient déjà comme tout porté; il en avait trop tôt et trop vite épuisé les douceurs : puis il avait voulu essayer de l'agitation politique, et il s'était trouvé fort emprunté, très-peu habile, tout à fait malheureux, dans ce métier où les qualités de son génie ne trouvaient pas leur place et dont il ne pouvait atteindre les vices. Maintenant, et ce sont deux témoins dignes de foi qui nous l'apprennent, le maréchal de Turenne et le duc de la Rochefoucauld, il s'était avisé de prendre en admiration la vie aventureuse du duc de Lorraine, chef d'une armée vagabonde, libre de ses desseins et de ses alliances, ayant sa tente pour patrie, ne reconnaissant pas de maître, et, ce qui lui paraissait surtout magnifique, obéi de ceux qu'il commandait. La discipline, en effet, n'était pas en ce temps le beau côté des troupes françaises, et cette indocilité, que tous les gentilshommes apportaient dans les camps, avait bien plus de licence encore sous un étendard de parti où chacun n'était retenu que par sa volonté. Lorsqu'il ne s'agissait pas d'aller chercher la mort dans un combat, il ne fallait guère compter sur l'exécution d'un ordre. Tout se passait bien autrement dans les troupes du duc de Lorraine, où les moindres commandements du général étaient promptement suivis, et où celui-ci avait puissance absolue pour punir, ainsi qu'il se voit chez toutes les bandes armées que paie le butin. Le prince de Condé voulait donc à son tour jouer ce rôle, qui contrastait assez bien avec celui qu'il venait de remplir à Paris, et il parut avoir hâte de s'en éloigner. Les premières nouvelles qu'on eut de lui après son départ apprirent qu'il était [20 octobre] avec toutes ses troupes, même celles du duc d'Orléans, posté entre Soissons et Fismes, où les Espagnols et le duc de Lorraine l'avaient laissé en lui abandonnant un corps de leur armée. Il n'avait pourtant nulle intention de se reposer; car il se porta aussitôt sur Château-Porcien et Réthel qui ne firent qu'une faible

résistance; puis il alla [1er novembre] mettre le siége devant Sainte-Menehould. Le maréchal de Turenne avait promptement rejoint son armée pour suivre le prince dans cette retraite offensive; mais, voyant que ses mouvements étaient couverts par toutes les forces d'Espagne contre lesquelles il ne pouvait rien entreprendre, il attendit les renforts qu'on lui amenait et se contenta d'avancer lentement le long de la Marne. Comme le prince était devant Sainte-Menehould, le duc d'Orléans lui fit redemander ses troupes. C'était pour celles-ci le cas de désobéir avec honneur. Aussi firent-elles; car elles ne quittèrent le prince de Condé [13 novembre] qu'après la reddition de la place. Affaibli par le départ de ces régiments, et abandonné du comte de Tavannes qui ne voulait pas partager son commandement avec le prince de Tarente, il n'en prit pas moins [19 novembre] Bar-le-Duc, Ligny, Void et Commercy; après quoi, les Espagnols s'étant séparés de lui, en lui remettant [23 novembre] les patentes de généralissime des armées d'Espagne, le maréchal de Turenne partit de Saint-Dizier [25 novembre] pour lui offrir le combat, et le poussa jusqu'à la frontière du Luxembourg qu'il le contraignit enfin à passer [1er décembre]. Il ne restait plus qu'à reprendre les villes dont il s'était rendu maître. Le cardinal Mazarin arriva pour partager cet honneur avec les maréchaux de Turenne et de la Ferté. Il n'avait séjourné que six semaines à Bouillon [du 10 septembre au 22 octobre] où les garnisons espagnoles du voisinage étaient venues l'inquiéter, et il avait pris un logis plus sûr à Sedan, ce qui était déjà rentrer dans le royaume. Il résolut bientôt d'y pénétrer plus avant, non pas comme un ministre empressé d'aller ressaisir sa place, mais comme un chef d'armée qui vient s'employer contre l'ennemi. Il passait la Meuse « à la tête de quatre mille hommes des mieux faits, » le jour [23 novembre] où le prince de Condé se faisait général espagnol, et, en même temps que celui-ci sortait du territoire de France, l'autre se faisait annoncer dans Saint-Dizier [1er décembre] comme le libérateur de la Champagne.

Pendant que le cardinal Mazarin se préparait ainsi un retour glorieux à Paris, la cour y séjournait dans le Louvre, parce que le Palais-Royal avait paru d'un abord trop facile. Il n'avait pas fallu beaucoup de temps pour s'accommoder avec le duc d'Orléans, qui consentit [28 octobre] à se retirer dans la ville de Blois et à rappeler ses troupes de l'armée du prince de Condé, moyennant quelques concessions et restitutions faites à ses serviteurs particuliers. Sa fille, après avoir un peu couru le pays, voulut bien prendre sa demeure dans une de ses maisons, à Saint-Fargeau. Le duc de Beaufort, la duchesse de Montbazon et la duchesse de Châtillon quittèrent Paris. Mademoiselle avait emmené avec elle la comtesse de Frontenac, une de ses maréchales-de-camp ; l'autre, qui venait de faire une fausse couche, eut permission de rester jusqu'à ce qu'elle fût rétablie. La duchesse d'Orléans continua d'habiter le Luxembourg pour y attendre la fin de sa grossesse, qui produisit une fille [9 novembre]. Le duc de la Rochefoucauld, qui refusait de se soumettre à l'amnistie, n'avait pu obtenir d'achever sa guérison dans la ville, et il s'était fait transporter [10 novembre] à Bagneux. Le duc de Rohan, moins scrupuleux, accepta les conditions portées dans la déclaration du roi, et, peu de jours après, il était si bien réconcilié que le roi et la reine tenaient son fils [4 novembre] sur les fonts de baptême. Le marquis de Châteauneuf lui-même, quoiqu'il eût rendu dans Paris quelques services à la cause royale, reçut ordre [12 novembre] de se retirer en Berry. Les commandements du roi ne trouvaient aucune résistance, et les harangues des différents corps, les soumissions empressées des particuliers, lui annonçaient le retour de la bonne fortune. On résolut de la confirmer par des actes solennels. Le prince de Condé avait trop montré qu'il n'était pas d'humeur à suivre l'exemple du duc d'Orléans. Le canon de son armée qui renversait des remparts proclamait assez haut la continuation de sa révolte. Aussitôt après l'ouverture du parlement, le roi [13 novembre] y alla

tenir son lit de justice et fit publier devant lui une déclaration portant que les princes de Condé et de Conti, la duchesse de Longueville, le duc de la Rochefoucauld, le prince de Tarente et tous autres leurs adhérents, « ayant rejeté avec tant de « mépris et d'obstination les grâces à eux offertes et s'étant « rendus indignes de tout pardon, » avaient irrévocablement encouru les peines portées contre « les rebelles, criminels de « lèse-majesté, perturbateurs du repos public et traîtres à « leur patrie. » Le parlement l'enregistra sans dire mot, et ce fut à peine si l'on entendit parler de quelques instances qu'il hasarda de faire [14 décembre] en faveur de ses membres exilés. La chambre des comptes ayant hésité à vérifier un arrêt du conseil qui révoquait une disposition de la déclaration de 1648 relative aux comptants, on y envoya seulement [18 décembre] le duc d'Anjou, âgé de douze ans, pour la faire passer devant lui, ce qui fit cesser toute résistance. Il suffit encore d'annoncer à la cour des aides pareille démonstration d'autorité souveraine, pour l'obliger à vérifier le rétablissement d'une taxe sur les vins. Quand tout pliait ainsi devant la puissance royale, quand le duc d'Orléans, le duc de Beaufort, le marquis de Châteauneuf, le sieur de Broussel, avaient quitté ce théâtre si longtemps rempli de leurs noms, il était difficile que l'idée ne vînt pas d'en faire descendre le seul personnage des derniers troubles qu'on y vît encore figurer. Parmi les maximes politiques répandues dans les Mémoires du cardinal de Retz, il semble avoir oublié, ou plutôt il n'avait jamais appris celle-ci, que les gens dont la conduite n'a pas été nette ont grand tort de se fier aux premières assurances des gouvernements rétablis et surtout de vouloir trop hautement s'attribuer un succès où l'on peut contester leur participation. Lorsque le roi arriva dans Paris, il avait été des plus prompts à le féliciter, et comme la reine avait dit publiquement que ce retour était son ouvrage, il s'était jugé tellement à l'abri des souvenirs plus anciens qu'il ne craignit pas, en sortant du Louvre, de reprendre son emploi ordinaire

auprès du duc d'Orléans. C'était bien malgré ses conseils que ce prince avait cédé la place, et le prélat crut pouvoir s'en excuser par cette plaisanterie qu'on ne risquait rien en proposant au duc d'Orléans un parti vigoureux. Le moins assurément qu'il était permis d'en conclure, c'est qu'une absence de quelque temps, un voyage honorable qui l'éloignerait des lieux où il avait tant remué d'intrigues, étaient devenus nécessaires pour le préserver lui-même des rechutes; et on pouvait espérer qu'il se trouverait assez heureux d'avoir échappé au châtiment pour se soumettre à une précaution. La cour lui fit donc proposer la direction des affaires de France à Rome pendant trois ans, avec le paiement de ses dettes et un revenu suffisant pour y faire brillante figure. Le prétexte le plus honnête dont se servent toujours les hommes de faction, c'est la fidélité pour ce qu'ils appellent leurs amis. Le cardinal de Retz, qui n'avait aucune envie de quitter Paris et de renoncer à ses liaisons de plaisir et de cabale, prétendait qu'il ne pouvait accepter avec honneur aucun arrangement, tant que le duc de Brissac n'aurait pas un gouvernement, le comte de Montrésor un emploi, le sieur de Caumartin une charge, le marquis de Fosseuse un brevet de duc et pair, le conseiller Joly (qui s'en vante) une somme d'argent, d'autres encore des places, des abbayes, des dignités, « des misères, » comme il dit lui-même. A supposer que cela fût peu de chose, encore était-ce ou beaucoup d'audace ou beaucoup d'imprudence que de se mettre en posture de traité et de faire ses conditions, quand on venait tout récemment de se déclarer fidèle serviteur, qu'on s'était fait caresser comme tel, et qu'on était resté sous la main du maître. Le duc d'Orléans, tout oncle du roi qu'il était, n'avait proposé les articles de son accommodement qu'à distance du Louvre. Le cardinal de Retz était dans Paris. Il y prêchait, il y visitait les dames. On avait beaucoup admiré un sermon prononcé par lui le jour de la Toussaint à Saint-Germain-l'Auxerrois en présence du roi et de la reine, et qui traitait de l'ambition. « On en attendait un

« autre, comme écrivait alors le duc de la Rochefoucauld, « contre les séditieux. » En même temps la mort [7 novembre] était venue frapper subitement cette jeune fille de la duchesse de Chevreuse qui avait eu le tort de l'aimer, et dont il a si cruellement outragé la mémoire. Quoique la plus tendre intimité eût cessé depuis longtemps entre eux, et que les indiscrétions du cardinal eussent maintenant à révéler d'autres faiblesses de cette demoiselle, il était cependant resté de leur commerce un sentiment affectueux qui dut lui rendre cette perte sensible. Tout se faisait ainsi vide autour de lui, où ne demeuraient plus que des amis politiques, c'est-à-dire les gens les plus propres à perdre un homme de son humeur. Ceux-ci l'excitèrent à s'obstiner pour leurs intérêts, à reprendre ses anciennes allures, à s'établir contre la cour dans l'attitude qui l'avait maintenu contre le prince de Condé, à ne plus hanter le Louvre, à se faire accompagner par une nombreuse escorte, enfin à « tenir encore une fois le pavé. » Ce rôle lui plaisait trop pour qu'il fallût beaucoup d'efforts à l'y contraindre. Il se remit donc en état de bouderie menaçante, n'alla plus chez la reine, et continua ses prédications, ses parties de plaisir, ses négociations secrètes avec la cour, avec le prince de Condé, voire même avec le cardinal Mazarin. Mais la cour avait perdu l'habitude de se laisser braver, et la résolution y fut prise de mettre enfin un terme à cette existence turbulente qui, sans but, sans passion, sans intérêt, sans autorité, sans autre mobile que l'inquiétude d'un orgueil démesuré, semblait ne vouloir jamais être ni vaincue ni satisfaite. L'ordre fut donné à un capitaine du régiment des gardes [16 décembre] d'arrêter le cardinal de Retz, et le roi y ajouta de sa main qu'on eût à le prendre « mort ou vif en cas de ré- « sistance de sa part. » L'exécution aurait pu en effet coûter du sang, si le cardinal lui-même ne l'avait rendue facile. Un mouvement de vanité l'avait poussé à faire naître pour lui ce péril ; une autre inspiration du même sentiment le décida bientôt à s'y jeter. Après s'être mis insolemment en défense

quand peut-être il n'avait rien à craindre, il se livra, comme aurait pu faire le moins avisé de tous les hommes, à la colère qu'il s'était attirée. Il se persuada, ou bien on lui fit croire, que sa seule présence obtiendrait de la reine tout ce qu'il lui plaisait d'exiger; on lui rappela, ou il retrouva lui-même dans sa mémoire, le bon accueil qu'il avait reçu à Compiègne, les gracieuses paroles que la reine lui avait adressées à Paris, et, sans être appelé ni attendu, il résolut d'aller surprendre, dans le logis royal privé depuis longtemps de ses visites, le roi et la reine que ce retour inespéré comblerait de joie. Il partit donc un matin de son archevêché [19 décembre] pour se rendre au Louvre. Le roi n'étant pas prêt à donner audience, on le fit attendre quelque temps. Puis il fut admis dans la chambre de la reine où le roi était venu avec lui, et, après l'échange de quelques paroles assez froides, il se retira. Dans l'intervalle de son arrivée à sa réception, un nouveau commandement avait été donné au marquis de Villequier, capitaine des gardes, pour se saisir de sa personne; ce qui eut lieu aussitôt qu'il sortit de chez la reine, dans l'antichambre même où aucune résistance n'était possible. Le soir il fut conduit au bois de Vincennes. On peut dire que ce dernier acte achevait le commentaire politique de la révolution dernière, et il y avait en effet, pour les hommes disposés à courir les risques de l'ambition, un enseignement sérieux dans cette répartition de fortunes diverses entre des personnages de caractère si différent. Ce n'était certainement pas un simple jeu du hasard qui, dispersant, après quatre années d'agitations, les trois principaux acteurs de ces événements, attribuait à chacun sa peine : au duc d'Orléans, un exil sans rigueur et sans dignité; au prince de Condé, la guerre contre son pays sous le drapeau de l'étranger; au cardinal de Retz, une prison.

LIVRE VINGT-TROISIÈME

CHAPITRE I

Le cardinal Mazarin revient à Paris.—Servien et Fouquet surintendants des finances. — Distribution de récompenses. — Le cardinal Mazarin fait venir de Rome toute sa famille.— Faible tentative du parlement contre la volonté du roi.— Le garde-des-sceaux Molé cesse d'être premier président. — Festin donné par le corps de ville au cardinal. — Prise de Bellegarde en Bourgogne. — Soumission de la Guyenne et de Bordeaux. — Prise de Réthel. — Le prince de Condé entre en Picardie. — Le maréchal de Turenne l'oblige à se retirer. — Siége et prise de Rocroy par le prince.—Le maréchal prend Mouzon.—Prise de Sainte-Menehould. — Résultats de la campagne en Italie et dans le Roussillon. — Mort du marquis de Châteauneuf. — Procès fait par contumace au prince de Condé. — Le prince de Conti épouse une nièce du cardinal Mazarin. — Le roi d'Espagne fait mettre en prison le duc de Lorraine. — Le cardinal de Retz transféré à Nantes. — Le comte d'Harcourt se retire de Brisach. — Sacre du roi.

[1653]

L'emprisonnement du cardinal de Retz semblait devoir ramener dans Paris le cardinal Mazarin. La ville avait été si calme à la suite de cet événement, il y avait eu si peu de sympathie en faveur du turbulent prélat; les deux seuls corps qui lui eussent témoigné quelque intérêt, le chapitre de Notre-Dame et l'université [20-21 décembre 1652], s'étaient

laissé si facilement éconduire par une réponse douce et vague du roi; ce qui restait d'affection pour sa personne était si bien renfermé dans l'église, où la jalousie de l'archevêque son oncle ne lui permettait pas de se manifester avec trop d'éclat; le parlement d'ailleurs se montrait si résigné à la condition qu'on lui avait faite, il s'était cru si aisément quitte de ce qu'il devait à la disgrâce de ses dix magistrats exilés par une seule démarche suppliante, il avait si docilement enregistré en lit de justice [31 décembre] treize nouveaux édits de finances qui dérogeaient à la déclaration d'octobre 1648 : tout enfin annonçait tellement le rétablissement complet de l'autorité dans la capitale du royaume, qu'on était déjà presque inquiet de n'y pas voir reparaître le premier ministre. Il eut encore la coquetterie de se faire attendre quelque temps. De Saint-Dizier, il était allé joindre l'armée du maréchal de Turenne qui assiégeait Bar-le-Duc, et il avait assisté [17 décembre] à la reprise de cette ville. Ligny s'étant rendu ensuite [22 décembre], le cardinal voulut rentrer encore en possession de Sainte-Menehould. Mais le grand froid ayant empêché d'y mettre le siége, on poussa jusque vers Réthel, et, pour la même cause, il fallut se contenter [12 janvier 1653] de reprendre Château-Porcien. Il y avait au moins cela de glorieux, dans cette campagne d'hiver dont les résultats n'avaient pu être complets, qu'elle se faisait en présence du prince de Condé. Il avait essayé d'abord de troubler le siége de Bar, puis de secourir Château-Porcien sans pouvoir y réussir, et le cardinal Mazarin avait été deux fois témoin de sa retraite. En même temps le comte de Fuensaldagne [19 janvier] s'était rendu maître de Vervins. Le cardinal obligea encore les troupes harassées et les généraux engourdis à se remettre en campagne pour chasser les Espagnols de cette ville, ce qui se fit [28 janvier] sans autre peine que celle du voyage. Alors l'armée eut permission de se reposer, et le cardinal prit la route de Paris. Pendant qu'il guerroyait, par cette saison rigoureuse, avec une ardeur que ne partageaient pas les gens du

métier, la cour était demeurée fort tranquille. Le seul témoignage de mauvaise volonté qu'eût donné le parlement était enveloppé dans une querelle intérieure, et on y avait pourvu avec assez de sévérité pour que cette tentative n'eût pas de suite. Il s'agissait d'un conseiller des enquêtes qui avait siégé au parlement de Pontoise et auquel ses confrères voulaient faire affront. Le roi en désigna aussitôt quatre qui eurent ordre [8 janvier] de se rendre à Saint-Germain, pour aller de là chacun dans le lieu d'exil qui lui serait marqué, et il ne consentit à leur retour [21 janvier] qu'après beaucoup d'instances et de soumissions. Il ne restait donc plus même la pensée d'un obstacle qui pût arrêter le cardinal Mazarin, quand, après deux mois entiers passés en face de l'ennemi vers la frontière, il partit de Laon pour venir à la cour. Le roi, par une des plus rudes journées de l'hiver, alla le chercher [3 février] à trois lieues de Paris et le ramena dans son carrosse au Louvre, où on lui avait préparé un somptueux festin, pendant que ses trois nièces entraient dans la ville, accompagnées par la princesse de Carignan qui était allée les recevoir. Le soir, il y eut devant le logis royal un feu d'artifice qui excita les acclamations du peuple. Ceux qui n'avaient pu courir jusqu'à Dammartin pour saluer le ministre, comme avaient fait le chancelier et les principaux personnages de la cour, furent admis tour à tour auprès de lui dans son appartement du Louvre. Il y avait alors bientôt deux ans qu'il était sorti de Paris, et, en deux fois, il avait passé onze mois hors du royaume. Maintenant la conviction générale était qu'il n'y avait plus moyen de l'en faire déguerpir, et qu'il fallait ou se soumettre ou se résigner à cette faveur qui venait de subir tant d'épreuves. La haine seulement conserva pour son usage les paroles outrageantes dont elle s'était servie depuis quatre années contre lui et contre la reine. Mais, dès les premiers jours, il se montra plus soigneux qu'on ne l'avait connu autrefois de se faire recommander à l'opinion publique. « Il ne fut pas plutôt revenu,

« dit l'historien Aubery, qu'il fit donner avis aux gens de « lettres portés sur l'état des pensions d'envoyer leur quit- « tance pour être payés sur-le-champ de ce qui leur était « dû. » En même temps les rentiers, autre et plus intéressante espèce de faméliques, dont les plaintes s'étaient fait entendre de nouveau depuis quelques semaines et avaient troublé [22 janvier] le silence du parlement, furent avertis que les bureaux seraient ouverts et les coffres garnis pour le paiement de leurs arrérages : de sorte que le retour du cardinal parut avoir ramené l'argent dans Paris.

Il fallait cependant pourvoir à l'administration des finances; car le marquis de la Vieuville, récemment honoré du titre de duc, venait [2 janvier] de mourir. Cette charge fut donnée en commun [8 février] au comte Servien et au procureur-général Nicolas Fouquet. L'abbé Fouquet, frère du procureur-général, avait été le principal agent du cardinal pendant ces dernières années, et c'étaient évidemment ses services que l'on récompensait en la personne de son aîné. Pour égaler celui-ci à son collègue, on lui accorda [10 février] la qualité de ministre d'État. Mais il n'eut, dans les commencements, qu'une faible part à la conduite des affaires, où toutes les résolutions étaient prises entre le comte Servien et le principal ministre. Il y avait alors un double objet à poursuivre : celui de ramasser des fonds pour les besoins de l'État, et celui de créer enfin une fortune solide pour le cardinal. En effet, malgré tout ce qu'en avaient dit les pamphlets, le cardinal était arrivé jusqu'aux jours malheureux sans avoir fait provision d'aucunes ressources. Il ne possédait rien en France, ni terres, ni charges, ni gouvernements, mais seulement des bénéfices dont on avait saisi les revenus. Les trésors qu'on l'accusait d'avoir fait passer dans les pays étrangers, pour les placer sur des banques établies par le commerce, n'étaient que le produit d'une imagination soupçonneuse. Il avait sans doute beaucoup acquis, beaucoup gagné, beaucoup obtenu, par les voies qui existaient alors au profit des gens en place et qui

n'étaient pas toujours fort loyales; mais il avait tout dépensé avec une imprévoyante ostentation de magnificence. Il avait passé tout le temps de sa première absence dans un véritable dénûment, qui n'avait cessé qu'au moyen de la somme payée par le marquis de la Vieuville pour obtenir la surintendance. Pendant le séjour qu'il avait fait en France à la suite de l'armée du roi, il s'était procuré un fonds assez considérable, afin de ne pas retomber en pareil embarras s'il se voyait obligé à une nouvelle retraite, et on peut croire qu'il l'avait promptement épuisé. Il lui fallait maintenant refaire sa maison entièrement dépouillée, et se préparer un avenir assuré pour toutes les chances, ou de grandeur, ou de revers. Ce soin entrait dès lors dans les attributions des surintendants, et celui des deux qui, plus tard, eut le droit d'être indiscret, évalue à quarante ou cinquante millions la part du cardinal dans les profits de son administration pendant huit années, à partir de ce temps « où, suivant lui, l'extrême nécessité du « ministre était publique. » D'autres récompenses furent données ensuite à ceux qui avaient bien servi ou dont on avait à craindre de mauvais services. Le duc de Guise, par exemple, entra au conseil d'en haut [17 février] comme ministre d'État avec les maréchaux de Turenne et de Gramont. Le sieur de Lionne fut rappelé [27 février] et décoré du cordon bleu en qualité de maître des cérémonies de l'ordre. Le secrétaire d'État le Tellier obtint le même honneur [23 mars] comme grand-trésorier, en remplacement du comte de Chavigny. Le cardinal de Lyon étant venu à mourir, le ministre prit pour lui ses bénéfices et donna sa charge de grand-aumônier [28 avril] au cardinal Antoine Barberini. Le maréchal de Turenne eut encore [16 juin] le gouvernement de Limousin. Le comte de Miossens, qui avait arrêté le prince de Condé, et le comte de Palluau, qui avait pris Montrond, furent faits [1er juin] maréchaux de France, l'un sous le titre de maréchal d'Albret, l'autre sous celui de maréchal de Clérambault. Mais, déjà, avant eux deux autres seigneurs avaient

obtenu cette faveur, pour prix d'un moindre dévouement. Le premier était le fils aîné du maréchal de la Force, que l'on avait retiré du parti des princes en lui donnant [29 août 1652] le bâton devenu vacant par la mort récente de son père; le second, le comte du Doignon, en état de pleine révolte, avait traité de la soumission et de la remise de Brouage, moyennant sa promotion actuelle à la dignité de maréchal; ce qui fut exécuté de part et d'autre [19 avril 1653] avec toutes les formes et les sûretés d'un marché conclu. Deux courtisans, les marquis de Roquelaure et de Créqui, furent faits ducs et pairs pour avoir fièrement tenu tête au cardinal dans le lieu même où l'on pouvait le croire tout-puissant. Le maréchal du Plessis, qui avait montré seulement du zèle, de la fidélité, de l'affection, en outre de son vrai mérite, ne put en obtenir autant. Tels étaient alors les événements d'une cour naguère battue de tant d'orages. Le cardinal en avait jugé le calme si durable que, n'ayant pas assez des deux nièces qui lui restaient à pourvoir, il faisait venir de Rome [mai] ses deux sœurs, veuves de leurs maris, avec trois autres filles et un fils du nom de Mancini. L'Italie lui gardait encore, avec son vieux père, une septième nièce et un second neveu.

Tout l'hiver et le printemps s'étaient ainsi passés sans aucun accident fâcheux. Le seul dont on se fût quelque peu entretenu n'était guère que ridicule. Une petite troupe de cavaliers [février] avait enlevé sur le grand chemin près de Grosbois le sieur Barin, directeur des postes. Des voleurs ordinaires en auraient bien pu faire autant. Mais ce qui rendait l'événement plus grave, c'est que les ravisseurs étaient des gens du prince de Condé qui conduisirent leur proie jusqu'à Damvilliers, et que le prisonnier ne put retourner à son emploi qu'en payant une forte rançon. Les recherches que l'on fit pour découvrir les intelligences qui avaient pu préparer ce coup de main amenèrent [12 mars] la capture d'un des conseillers exilés par la déclaration du roi et qui se tenait ca-

ché dans Paris. On avait pris encore un gentilhomme du prince de Condé appelé Vineuil, et un nommé Joly, qu'il ne faut pas confondre avec le conseiller au Châtelet confident du cardinal de Retz ; de sorte qu'il y avait trois personnes à juger ensemble, dont l'une appartenait au parlement. C'était le cas pour la compagnie de montrer ce qu'elle avait encore de vigueur. Elle ne fit voir qu'une faible velléité de contrarier l'action du pouvoir. Après avoir accepté [17 mars] le premier acte de la procédure qu'on voulait suivre, elle prétendit l'annuler quelques jours plus tard [5 avril] par un arrêt contraire. Alors on résolut tout à fait [10 avril] de lui ôter la connaissance du procès et d'en saisir une commission. Cette rigueur, plus grande et moins légitime, lui fit perdre courage. Elle chargea le procureur-général surintendant des finances [10 mai] de faire agréer à la cour une transaction, et d'y employer même la médiation du cardinal Mazarin. On lui rendit le procès pour l'instruire suivant les formes qu'elle avait rejetées, ce qu'elle n'eut pourtant pas occasion de faire, le conseiller prisonnier ayant été relâché par accommodement avec la cour. Pendant ce petit débat, le premier président Molé avait senti de nouveau l'embarras où le mettait sa double position. Depuis plus de vingt mois, il avait, comme garde-des-sceaux, à faire valoir l'autorité du roi, et, comme chef d'une compagnie souveraine, à en défendre les priviléges. Il est vrai que, pendant près d'un an, il s'était absenté de son corps pour ne plus tenir qu'un de ses deux rôles. Maintenant, s'il lui était encore permis, il ne lui était certainement plus honorable, de les exercer ensemble ; car il ne pouvait le faire qu'en sacrifiant l'un à l'autre. Assuré alors de conserver la charge qu'on pouvait lui ôter, il résolut de quitter l'autre, c'est-à-dire de la vendre, et le président Pomponne de Bellièvre eut permission de l'acheter [22 avril] en cédant la sienne au sieur de Champlâtreux, fils du garde-des-sceaux. De ce moment, Mathieu Molé n'avait plus qu'un devoir à remplir, ce qui est toujours assez pour les forces d'un homme. Nicolas Fouquet

en conserva deux. Le parlement n'était d'ailleurs pas fâché qu'il y eût quelqu'un de son corps qui pût négocier pour ses affaires à la cour avec une autre qualité que celle de magistrat. Cela lui servait à maintenir, sans trop se compromettre, la réserve orgueilleuse qu'il gardait toujours pour la personne du cardinal Mazarin. Quand il lui faisait faire des propositions par le procureur-général sur les difficultés qui s'élevaient, comme cela venait d'arriver, il lui semblait que le surintendant avait seul agi officieusement, et qu'on n'avait pas manqué ainsi à l'engagement qui paraissait pris de n'avoir aucune communication officielle avec le ministre. Le corps de ville avait été moins scrupuleux. Il avait traité magnifiquement le cardinal [29 mars] dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville, où celui-ci s'était rendu sans gardes avec les ducs de Guise et d'Arpajon, huit maréchaux de France, et trois des ministres. Là, les conviés avaient pris place à une table de quarante couverts; on y avait bu force santés; les dames, rangées en amphithéâtre, avaient adressé leurs plus doux regards au héros de la fête; celui-ci, se montrant aux fenêtres, avait semé des pièces d'argent au milieu de la foule rassemblée sur la place de Grève, et quand il l'avait traversée pour se retirer, les mêmes bénédictions, qui suivaient naguère le duc de Beaufort, l'avaient accompagné jusqu'au Louvre.

Pendant ce temps, le duc d'Orléans était toujours à Blois, où la duchesse sa femme, rétablie de ses dernières couches, était allée le rejoindre [25 janvier], ce qui n'annonçait pas qu'il dût bientôt quitter cette demeure. Mademoiselle, sa fille, écrivait le commencement de ses Mémoires à Saint-Fargeau; le duc de Beaufort habitait Chenonceaux; le cardinal de Retz étudiait dans le château de Vincennes; et le prince de Condé, après avoir passé une partie du printemps à Stenay, s'était décidé enfin à se faire voir [23 avril] dans la cour dont il dépendait maintenant; les nouvelles qu'on avait de lui venaient de Bruxelles. Outre les places qui lui appartenaient sur la frontière de Champagne, et les deux villes dont il s'était der-

nièrement emparé, Réthel et Sainte-Menehould, il avait encore en Bourgogne la ville de Bellegarde, défendue par le comte de Boutteville, et la Guyenne était occupée en partie par ses troupes. On résolut d'extirper d'abord ces deux restes de guerre civile. Bellegarde n'étant qu'une place isolée dans une province qui demeurait soumise, il s'agissait seulement de l'assiéger. Le duc d'Épernon, gouverneur de la province, se chargea [6 mai] de cette expédition, et, après une assez vigoureuse défense, le comte de Boutteville consentit [8 juin] à rendre la ville, pour en conserver la garnison qu'il conduisit à Stenay. Les fortifications de Bellegarde furent ensuite rasées par l'ordre du roi. En Guyenne, il y avait beaucoup plus à faire. Quoique, dès les premiers jours de son commandement, le duc de Candale [janvier] se fût emparé, sans coup férir, de Villeneuve-en-Agenois, qui avait longtemps résisté au comte d'Harcourt, les princes y tenaient encore un assez grand nombre de villes; de bonnes troupes y servaient pour eux sous un général expérimenté, trop coupable d'ailleurs pour qu'on pût douter de sa résolution à soutenir leur cause jusqu'à l'extrémité. Mais surtout ils avaient, en société de révolte avec eux, une grande cité, une population nombreuse. Après avoir essayé vainement de tenir le milieu entre les partis qui divisaient Bordeaux, le prince de Conti et la duchesse de Longueville, suivant l'avis de leur frère, s'étaient décidés pour celui qui menaçait, qui agissait avec violence, qui proscrivait, qui massacrait, qui confisquait, mais qui offrait des bras pour la défense commune. Le prince de Condé avait seulement recommandé à Pierre Lenet de faire en sorte que tous ces actes parussent être l'œuvre de son frère et de sa sœur, afin que, s'il venait à conclure son traité avec la cour et à rentrer dans son gouvernement, ceux contre lesquels ils étaient dirigés, et qui étaient les principaux de la bourgeoisie ou du parlement, n'eussent aucun reproche à lui adresser. En même temps, il sollicitait avec ardeur le secours de l'Espagne, qui venait de retirer ses vaisseaux sous prétexte de les

réparer, et celui de l'Angleterre, à laquelle il ne se faisait pas scrupule de rappeler ses anciens droits sur la Guyenne. C'était là bien des ressources pour la continuation de la guerre civile ; mais la puissance royale n'en manquait pas aussi pour la terminer. Elle avait l'armée du duc de Candale, la flotte du duc de Vendôme, les troupes des gouvernements de Saintonge, de Limousin et de Périgord, celles qui étaient revenues de Catalogne, celles qui n'avaient pu arriver assez tôt pour secourir cette principauté, des renforts envoyés de Provence et d'Italie ; et, en outre de ses forces matérielles, qui surpassaient de beaucoup celles des princes, elle prenait encore avantage contre eux des excès de la faction où ils avaient trouvé leur appui, des mauvais traitements exercés contre les hommes modérés, des privations dont les plus exaltés commençaient à sentir la gêne et à ne plus espérer la récompense, enfin de cette inconstance des peuples, qui les avait détachés de l'obéissance, et qui pouvait maintenant les y ramener. A tous ces moyens d'action militaire et d'influence morale, on ne manqua pas d'ajouter la mystérieuse assistance des complots et des intrigues. Le même religieux, qui avait servi avec plus de zèle que de succès dans la conspiration royaliste de Paris, fut envoyé à Bordeaux [24 décembre 1652] pour y exercer pareil emploi, et sa mission aboutit seulement à compromettre la vie ou la liberté de quelques serviteurs du roi, qu'il laissa en fuyant [28 mars 1653] dans les mains des séditieux. Mais ce qui se faisait au grand jour allait meilleur train. La translation du parlement de Bordeaux dans la ville d'Agen, ordonnée par le roi et exécutée avec empressement [3 mars] par la plus grande partie des magistrats, vint ôter à la rébellion la dernière apparence qu'elle pût avoir de résistance légitime. L'exemple du comte du Doignon ébranla les chefs, ou, ce qui produit le même effet, les rendit suspects. Cependant, sur tous les points de la province, les troupes royales faisaient des progrès, prenaient des villes et se rapprochaient de la capitale, de plus en

plus divisée, où les complots amenaient des vengeances qui, à leur tour, excitaient des ressentiments. Déjà Mont-de-Marsan, Bazas, la Réole, Cadillac, Langon et Bergerac étaient au pouvoir de l'armée du roi, qui avait encore repris Sarlat et chassé l'ennemi du Limousin. Le duc de Vendôme, remontant la rivière avec des troupes de débarquement, s'était emparé de Lormont. La place dont les princes avaient nanti les Espagnols, fut assiégée et prise [5 juillet] en quelques jours. Libourne se rendit ensuite, et toutes les forces réparties dans la province se rassemblèrent devant Bordeaux. Alors ceux de la ville qui avaient bonne intention pour la cause royale, manifestèrent hautement le désir de la paix. Le clergé donna l'exemple ; les bourgeois [17 juillet] s'assemblèrent, et les jeunes gens de la ville prirent les armes. Un nouveau centre de délibérations fut établi à la Bourse. Là, on décréta [20 juillet] l'abolition du parti qui avait si longtemps régné sous le nom de l'Ormée. Le drapeau rouge, qui lui servait de ralliement, fut arraché ; le drapeau blanc reparut. On députa au prince de Conti, pour le prier de faire retirer ses troupes et d'entrer en négociation avec les généraux du roi ; ce qu'il n'avait pas manqué déjà de faire secrètement pour son compte. Puis, sans attendre qu'il se décidât, on envoya [22 juillet] vers les deux chefs d'armée, qui se tenaient près de la ville, savoir le duc de Vendôme à Lormont, et le duc de Candale à Begles. Des articles d'accommodement furent échangés [27 juillet] entre les bourgeois et les généraux ; le prince de Conti traita de son côté [28 juillet] avec le duc de Candale, et la paix fut proclamée [31 juillet] dans la ville, aux applaudissements de tout le peuple. Par suite de l'arrangement qui venait d'être conclu, la famille du prince de Condé se dispersait. La princesse et son unique fils, car le jeune duc de Bourbon était mort avant la fin de sa première année, accompagnés du sieur Lenet et du comte de Marchin, devaient aller joindre la flotte d'Espagne, arrêtée à l'entrée de la Garonne, pour suivre la fortune du prince sur la terre étran-

gère. Le prince de Conti restait en France, où on lui assurait une retraite paisible dans la ville de Pezenas; la duchesse de Longueville, qui ne demandait guère qu'à ne pas rejoindre son mari, eut permission d'aller demeurer à Montreuil-Bellay. Le lendemain du jour où la femme, le fils, le frère et la sœur du prince de Condé quittaient Bordeaux, sans emporter même du long séjour qu'ils y avaient fait ensemble un peu de bonne amitié, les ducs de Vendôme et de Candale [3 août] y entraient, précurseurs de l'amnistie royale, dont furent seulement exceptés six bourgeois, devenus notables dans les troubles de la cité.

Cet heureux résultat terminait la guerre intérieure. Mais on ne l'avait pas attendu pour se mettre en mesure contre l'ennemi du dehors. Pendant que le prince de Condé faisait à Bruxelles ses dispositions avec les Espagnols, le maréchal de Turenne partait de Paris [16 juin] pour prendre le commandement de l'armée en Champagne. Il s'était déjà porté [2 juillet] au delà de l'Aisne, sur la route où auraient pu se joindre les troupes du Luxembourg et celles de Flandre, quand le prince quitta la cour de l'archiduc. Voyant son adversaire en retard, le maréchal de Turenne, aidé du maréchal de la Ferté, attaqua Réthel, qui fut emporté [8 juillet] en trois jours, de sorte que la porte de la Champagne se trouva fermée. Le prince de Condé se dirigea vers la Picardie où l'armée du roi le suivit. Bientôt le roi lui-même, accompagné du cardinal Mazarin, vint visiter [25 juillet] les troupes des deux maréchaux auprès de Laon, et les conduisit jusqu'à Ribemont, en vue de l'armée ennemie campée à Fonsomme; après quoi il revint à Paris. Il y avait eu besoin, en effet, d'encourager les soldats et d'autoriser les généraux par la présence du maître; car les ennemis étaient bien supérieurs en nombre, et le chef qui les conduisait dans son propre pays pouvait se passer de cet avantage. Les deux maréchaux résolurent de côtoyer toujours la marche du prince de Condé sans songer à l'arrêter ni à garnir des places, en se tenant

seulement prêts à le troubler lorsqu'il s'arrêterait pour faire quelque siége. Il avança ainsi [5 août] jusqu'à Roye, dont il s'empara sans peine. Alors l'armée du roi se plaça entre lui et le pays d'où il tirait ses subsistances, ce qui le contraignit à retourner sur ses pas. Au moins espérait-il se venger de ce contre-temps sur les deux maréchaux qui lui faisaient rebrousser chemin quand la route de Paris était sans défense. Mais la lenteur des Espagnols lui fit perdre [15 août] l'occasion de les attaquer, et il ne lui resta plus qu'à chercher des villes qu'il pût assiéger. Il l'essaya vainement devant Guise où le maréchal de Turenne eut le temps de jeter du secours. A ce moment, l'archiduc Léopold vint partager [24 août] le commandement avec lui, ce qui pouvait ajouter encore à la contrariété des avis, que déjà le comte de Fuensaldagne ne lui épargnait pas, la dispute entre les deux princes pour la supériorité du rang. Tous les biographes du prince de Condé lui font honneur de n'avoir pas voulu la céder au frère de l'empereur, ni dans ses États, ni dans l'armée soldée par l'Espagne. C'était vraiment fort bien fait à lui de soutenir en tout lieu la dignité de sa naissance; mais il n'y avait là qu'une préoccupation personnelle, dont il ne revenait rien à son pays, et l'expédient trouvé pour résoudre cette difficulté ne changeait pas ce qui était le plus pénible dans sa condition. Cet expédient fut que le mot d'ordre, objet du différend, parce que chacun des deux princes avait la prétention de le donner, serait envoyé d'Espagne par le roi catholique pour tous les jours de chaque mois, et que le comte de Fuensaldagne, dépositaire du tableau mensuel, en déclarerait chaque jour le contenu aux deux princes, qui furent ainsi l'un et l'autre également subordonnés. Cela pourtant ne les mettait pas mieux d'accord, et il aurait encore fallu que le roi d'Espagne ordonnât les mouvements, réglât les desseins, dirigeât les opérations. Le prince était seul en quelque sorte de son intérêt dans l'armée espagnole; l'archiduc avait pour lui tous les chefs que payait l'Espagne. Après beaucoup de temps

perdu à délibérer, on résolut d'assiéger Rocroy, et le prince de Condé se mit en chemin pour aller prendre la ville qu'il avait si glorieusement sauvée dix ans auparavant. Comme ses premiers projets avaient paru menacer le Boulonois, le roi était encore parti de Paris [1er septembre] pour veiller à la conservation de cette frontière. Pendant qu'il visitait les villes de Picardie, les deux armées se portaient, à la suite l'une de l'autre, vers la Champagne. Le maréchal de Turenne, ne se trouvant pas assez fort pour disputer Rocroy aux Espagnols, alla, de son côté, assiéger Mouzon qu'il prit [26 septembre] en dix-sept jours. Presque en même temps Rocroy se rendit, et le prince de Condé, malade depuis le commencement du siége, se fit porter [30 septembre] dans la ville qu'on avait conquise pour lui. Ici se termina sa part aux opérations assez stériles d'une campagne commencée avec tant de forces. Sa maladie le retint à Rocroy, où le prince de Tarente quitta son service, comme avait déjà fait, l'année précédente, le comte de Tavannes, et, cet été même, le duc de la Rochefoucauld, tous trois avec ces prétextes honorables qui ne manquent jamais aux gens d'esprit pour se tirer d'un mauvais pas. Dans cet abandon, il eut la consolation de voir arriver auprès de lui sa femme et son fils qui venaient partager sa mauvaise fortune, trop pesante pour un frère et une sœur. Ils le trouvèrent plus chagrin encore que malade. Son grand cœur ne l'avait pas préservé des défiances que suggère la haine aux hommes les moins capables de crainte. Il venait [13 septembre] de découvrir dans son armée un espion, ce qui n'était certainement pas chose rare, et il avait voulu faire croire que c'était un assassin. Il le manda ainsi de tous côtés [17 septembre] et notamment au marquis de Noirmoutier, ami du cardinal de Retz, pour la vie duquel il affectait de s'intéresser beaucoup. Et pourtant on trouvait dans la déclaration du prisonnier, communiquée par le prince, que le cardinal Mazarin, en lisant l'instruction qui lui avait été donnée, y avait rayé lui-même la promesse d'une récompense

pour la mort de son ennemi « de quelque façon qu'elle arri- « vât. » Aussi le ministre s'indigna-t-il vivement de cette accusation, contre laquelle il avait alors le moyen de récriminer. Deux hommes étaient en ce moment à la Bastille, prévenus, entre autres choses, de « conspirations horribles et à « prix d'argent contre sa personne. » « S'il n'arrive autre « mal à monsieur le Prince, écrivait le cardinal, que celui « que je lui ferai par de semblables moyens, il vivra long- « temps. Il ne tiendra d'ailleurs qu'à lui de faire, s'il veut, « avec moi trêve d'assassinats, et ce n'est pas moi qui pour- « rai y perdre. » Nous n'avons pu savoir ce que devint le pretendu meurtrier du prince de Condé. Ceux du cardinal furent condamnés à mort [11 octobre] par une chambre de justice siégeant à l'arsenal, suivant l'exemple du dernier règne, et exécutés devant l'église Sainte-Marie près de la Bastille. En publiant cet arrêt, on eut soin de faire remarquer que c'était la première exécution pour crime d'État « depuis « la mort du feu roi. »

Cependant la réduction de Bordeaux avait rendu disponible une partie des troupes employées en Guyenne, et on n'était plus obligé de tout faire, du côté de la Flandre, du Luxembourg et de la Lorraine, avec une seule armée. Celle du maréchal de Turenne fut chargée d'observer les Espagnols qui paraissaient vouloir reprendre quelques places de Flandre ou d'Artois. Le maréchal de la Ferté se tint avec son corps sur la Meuse pour couvrir la Champagne, et, sans rien ôter à l'un ou à l'autre, il se trouva encore de quoi assiéger Sainte-Menehould. La cour avait pris depuis quelque temps sa demeure à Compiègne, d'où le roi et le cardinal s'étaient portés, successivement et suivant les occurrences, à Amiens, à Soissons, à Laon; et, dans cette dernière ville, ils avaient conféré [7 octobre] avec le maréchal de Turenne. La résolution du siége de Sainte-Menehould y ayant été prise, la cour s'avança [20 octobre] jusqu'à Châlons. Le cardinal Mazarin semblait s'être réservé cette dernière entreprise, qu'il fit com-

mencer sous ses yeux [22 octobre] par trois lieutenants-généraux, pour ne pas en donner tout l'honneur à un chef de guerre. La ville était défendue, pour le prince de Condé, par le comte de Montal, gentilhomme bourguignon, homme de courage et de talent, qui mit bientôt dans l'embarras ses trois assaillants assez mal d'accord entre eux. Le cardinal fut alors obligé d'avoir recours au maréchal du Plessis, qu'il était toujours sûr de trouver, modeste et dévoué, dans les occasions difficiles. Le maréchal en effet partit sans marchander [5 novembre] pour prendre le commandement du siége, et, tout en ménageant l'amour-propre de ceux que sa présence faisait déchoir, il réussit à réparer leurs fautes. Après vingt jours des nouvelles attaques dirigées par le maréchal, le gouverneur [25 novembre] fut réduit à capituler. Le roi arriva de Châlons pour être présent au succès, et ses troupes [27 novembre] prirent possession de la place dont la garnison étrangère fut conduite à Rocroy. Pendant ce siége, les armées de part et d'autre ne s'étaient pas engagées, et, quand il fut achevé, chacun gagna ses quartiers d'hiver. A ne compter que les villes prises, l'avantage était pour les armes de la France qui étaient rentrées dans Réthel et dans Sainte-Menehould et qui avaient conquis Mouzon, tandis que Rocroy seulement était tombé au pouvoir de l'ennemi. Mais ce n'était là que le moindre résultat de la campagne. Une armée de trente mille hommes, préparée pour l'invasion du royaume et conduite par le prince de Condé, avait été rendue inutile, arrêtée dans sa marche, réduite à d'infructueuses manœuvres, et cela sans combat, par les seules combinaisons d'un grand capitaine, qui savait que ses mouvements seraient compris de son adversaire. Il y avait là moins d'éclat, mais plus de mérite que dans une victoire.

En Italie et dans le Roussillon, on n'avait pas fait de pertes nouvelles, et l'arrivée des troupes venues de Guyenne après la pacification avait permis, quoique un peu tard, d'y reprendre l'offensive. C'était le maréchal de Grancey qu'on

avait chargé de commander l'armée de Piémont, et il avait engagé avec le marquis de Caracène, sur les bords du Tanaro, un combat heureux [23 septembre] que les Français appelèrent « la victoire de la Roquette, » et qui leur livra l'entrée de l'Alexandrin ; après quoi ils portèrent leurs courses vers le Tesin. Le marquis du Plessis-Bellière avait remplacé, dans le commandement de l'armée du Roussillon, le maréchal de la Mothe, revenu malade à Paris. Il avait réussi du moins [juin] à secourir la ville de Roses, seul reste de l'occupation française en Catalogne, et il avait remis au maréchal d'Hocquincourt, qui amena les troupes de Bordeaux, la conduite du siége déjà établi [27 juillet] devant Girone. Deux mois n'ayant pas suffi pour la prise de cette ville, don Juan d'Autriche eut le temps de rassembler toutes ses forces et de venir [25 septembre] attaquer les assiégeants dans leurs lignes. Un des quartiers fut forcé, et le maréchal d'Hocquincourt, à qui ces sortes d'aventures arrivaient trop souvent, fit du moins une assez ferme retraite. Après avoir réparé son armée, il passa de nouveau les montagnes [1er décembre] pour conduire du secours à Roses ; puis, ayant été assailli au retour par la cavalerie ennemie, il la culbuta vaillamment [3 décembre] et la poursuivit en déroute loin sur le chemin de Girone ; après quoi il alla prendre ses quartiers d'hiver dans le Roussillon. Tout cela, mais surtout l'immense service rendu au royaume par le maréchal de Turenne, justifiait assez une manifestation publique de satisfaction et de reconnaissance envers le ciel. Aussi, dès que le roi fut revenu [9 décembre] à Paris, on y fit les préparatifs d'un Te Deum solennel, où assistèrent [15 décembre] tous les corps de la ville. C'était la première fois, depuis celui qui fut chanté pour la victoire de Lens, que les clameurs des discordes civiles n'accompagnaient pas le cantique de joie et de triomphe.

C'était la première fois aussi qu'après une absence de trois mois on retrouvait Paris calme et soumis comme on l'avait laissé. Rien n'était venu en troubler la tranquillité. La

chambre de justice établie à l'arsenal, sous la présidence du chancelier et du garde-des-sceaux, continuait son office plus menaçant que rigoureux, sans que le parlement s'y opposât. Cette compagnie avait déjà vu revenir dans son sein [juillet] deux de ses membres expulsés, et on lui promettait d'autres grâces dont l'espoir la maintenait en bonne disposition. Dans le même temps était mort [26 septembre], à l'âge de soixante-quatorze ans, le marquis de Châteauneuf, ce personnage toujours redoutable, toujours porté au premier rang par la voix publique ou par les cabales, cet homme nécessaire, comme il semble que nous dirions aujourd'hui, dont le nom remplit toutes les intrigues et dont la figure se voit à peine dans les événements de cette époque. Il avait été trois ans garde-des-sceaux sous le cardinal de Richelieu, et il avait payé ce court emploi par dix ans de prison. Dix ans après qu'il en était sorti, c'était dans l'exil qu'il terminait sa vie, après avoir, dix-huit mois en deux fois, occupé sans beaucoup d'honneur le pouvoir qu'il n'avait jamais cessé de prétendre, et l'avoir perdu sans éclat. Depuis le dernier changement des affaires, il ne ne s'était agi pour lui que du lieu de sa retraite. On le trouvait trop près à Montrouge; la santé lui manquait pour aller en Berry, et on le laissa mourir à neuf lieues de Paris, dans son château de Leuville. Pendant ce temps aussi, la pacification de la Guyenne s'était achevée, par la soumission volontaire de Périgueux qui se défit [16 septembre] de sa garnison, par la retraite [30 octobre] de l'armée navale d'Espagne, et par l'établissement du comte d'Estrades dans Bordeaux [15 novembre] comme gouverneur et maire de la ville, où son premier soin fut de faire relever le Château-Trompette et le fort du Ha. Le prince de Conti et la duchesse de Longueville avaient exécuté fidèlement leurs promesses, et deux déclarations publiées au parlement de Paris [20 octobre-27 novembre] les avaient rétablis dans leurs biens et honneurs. Cette douceur dont les motifs secrets ne tardèrent pas à se révéler, faisait d'autant plus ressortir l'ob-

stination du prince de Condé dans une conduite beaucoup plus coupable en effet que la guerre civile, et qui se nomme impie chez tous les peuples du monde. On s'était contenté d'une déclaration royale contre le rebelle ; on résolut de procéder par un jugement régulier contre l'ennemi de son pays. Le chancelier [22 décembre] se rendit au parlement, toutes les chambres assemblées, pour lui donner lecture d'une commission qui le chargeait lui-même, avec le premier président et deux conseillers de la grand'chambre, de travailler au procès du prince. A cette formalité assistaient les ducs de Guise, d'Épernon, de Candale et de Nemours, les maréchaux de Villeroy, de l'Hôpital et de la Mothe-Houdancourt. L'instruction n'était pas difficile à faire, et la notoriété du crime était trop acquise. La seule ville de Rocroy mettait en regard, à dix ans d'intervalle, un devoir glorieusement rempli et une action qu'il fallait punir. Le parlement fut assemblé de nouveau pour entendre le rapport des commissaires, et cette fois le roi alla [18 janvier 1654] y tenir son lit de justice avec tous les ducs et pairs étant à Paris ; car il y avait jugement à rendre, et, suivant l'arrêt d'enregistrement de la déclaration du 8 octobre 1651, cela ne pouvait se faire que le roi présent. Les informations ayant été lues, les ducs de Guise, de Joyeuse, d'Épernon et de Candale, ainsi que le maréchal de Gramont, voulurent se retirer comme étant parents de l'illustre accusé. Mais le roi, qui était bien certainement dans le même cas, leur ordonna de rester juges, et, comme ils n'avaient voulu que constater leur alliance avec le premier prince du sang, ils joignirent leurs voix à celles de toute la compagnie pour ordonner « que le prince comparaîtrait en personne au parlement, « le roi y séant ; à l'effet de quoi il devrait se constituer pri- « sonnier à la conciergerie dans la quinzaine de la publica- « tion de l'arrêt, qui serait faite à Péronne, attendu son ab- « sence notoire hors du royaume. » Tout cela était dans les règles d'une justice qui ne pouvait vraiment paraître sévère ; mais, ce qui n'appartenait pas à cet ordre d'idées, ce fut l'évé-

nement qui vint tout à coup se placer au milieu de cette poursuite par coutumace ayant pour but une condamnation capitale. Déjà l'on avait vu le duc de Longueville [3 février] quitter son gouvernement de Normandie pour reparaître à la cour, et l'on pouvait supposer que le beau-frère du prince de Condé, séparé depuis longtemps de sa cause, s'était entremis de quelque accommodement. On s'en crut bien plus près encore lorsqu'on sut que le prince de Conti, qui ne s'était pas tenu longtemps à Pézénas et qui avait visité fort librement Montpellier, Vienne et Lyon, prenait le chemin de Paris où il était attendu. Mais on apprit bientôt que ce qui l'y amenait n'était pas l'intérêt de son frère. Il avait bien couru quelque bruit d'un projet de mariage entre lui et une des nièces du cardinal Mazarin. « Si la nouvelle n'est vraie, écrivait quel« ques mois auparavant Guy Patin, elle est tout à fait gail« larde. » Maintenant il n'y avait plus à en douter. Le prince de Conti, échappé déjà une fois à pareille condition stipulée pour son compte dans un traité, avait disposé lui-même de sa personne pour cette alliance qu'il venait consommer [16 février]. Cinq jours après son arrivée [21 février], il fut fiancé à la demoiselle Anne-Marie Martinozzi dans la chambre du roi, et le lendemain [22 février] le mariage eut lieu. C'était beaucoup pour la gloire du ministre étranger, mais c'était vraiment trop de honte imposée au jeune frère de celui qu'en ce moment le son de la trompe appelait devant ses juges, et l'on ne gagne rien à humilier la grandeur dont on s'approche. Cet incident en effet ne ralentit aucunement la procédure commencée. Quand toutes les recherches, les enquêtes, les proclamations furent achevées, le roi [21 mars] se rendit encore au parlement qui trouva le procès en état d'être jugé par défaut. Il y retourna au bout de six jours [27 mars] pour assister au jugement définitif, par lequel le prince de Condé fut déclaré « convaincu des crimes de lèse-majesté et félonie, « comme tel, déchu du nom de Bourbon et condamné à re« cevoir la mort en la forme qu'il plairait au roi. » Le lende-

main [28 mars] cet arrêt fut encore lu et publié, tous les magistrats étant en robes rouges. Au nombre de ceux qu'on y vit siéger figurait le comte du Doignon, devenu maréchal de Foucault. Le même jour et en vertu d'un autre arrêt, le président Viole, le conseiller d'État Lenet, le marquis de Persan et le comte de Marchin furent décapités en effigie sur la place de Grève.

Pendant qu'on le traitait ainsi en France, le prince de Condé, qui s'était pris d'une si étrange admiration pour le rôle joué en Europe par le duc de Lorraine, venait d'être averti que tout n'était pas gloire et profit dans cet aventureux métier. Le duc, il faut le dire, exagérait un peu les priviléges de l'indépendance. Sauf qu'il ne perdait jamais de vue son but déterminé, qui était de s'enrichir, lui et ses troupes, par tous les moyens, il y avait tant de caprices bizarres, tant de bouffonnes saillies, tant de brusques changements dans sa conduite, que la patience la plus éprouvée devait à la fin s'en lasser. Malgré l'honneur que lui avait certainement fait le prince de Condé en voulant imiter sa fortune, le duc n'avait pas laissé, dans cette dernière campagne, de contrarier les desseins du prince, même après qu'ils avaient subi le contrôle des Espagnols, et on l'avait vu notamment retirer son armée du siége devant Rocroy où on eut beaucoup de peine à la ramener. Si, dans les opérations de la guerre, on ne pouvait jamais compter sur son assistance, c'était bien pis encore lorsqu'on le laissait à lui-même, soit pour des expéditions isolées, soit dans ses quartiers d'hiver. Car, sans distinction d'amis ou d'ennemis, de voisins paisibles ou mal-intentionnés, il mettait rudement à contribution tout le pays qu'il pouvait atteindre, et d'où s'élevaient des plaintes violentes adressées à l'Espagne ou à l'empereur, l'une comme responsable du général qu'elle soldait, l'autre comme ayant à faire exécuter la paix de l'Empire. On avait donc à craindre que ces plaintes, longtemps laissées sans satisfaction, ne se convertissent en mesures de défense, et ne fissent rentrer l'Allemagne,

avec ses intérêts différents, dans la guerre entre l'Espagne et la France. Des offenses personnelles ajoutaient encore leur ressentiment plus décisif à ces considérations politiques, et le comte de Fuensaldagne fit résoudre l'archiduc à user de rigueur contre le duc de Lorraine. Ce qui est demeuré incertain, c'est la part que put avoir le prince de Condé dans ce conseil. Il est constant qu'une grande partie de la mauvaise humeur témoignée par le duc était contre la préférence donnée au nouveau venu. Celui-ci en effet gardait ces places de Lorraine dont le roi de France l'avait gratifié, et on ne lui attribuait pas moins les conquêtes à faire sur le territoire français, tandis qu'on ne prenait aucun soin d'indemniser le souverain dépossédé. Quoi qu'il en soit, le prince de Condé était à Namur et le sieur Lenet à Bruxelles, quand le duc de Lorraine [25 février] fut arrêté dans cette ville et conduit au palais de l'archiduc, d'où on le mena le lendemain prisonnier au château d'Anvers ; le jour suivant, le prince de Condé vint visiter l'archiduc. Cette mesure, concertée ou non avec lui, réjouit fort ses partisans. En France, on affecta beaucoup de compassion pour le duc Charles, et on s'indigna hautement de l'ingratitude de l'Espagne envers ses plus zélés défenseurs. L'archiduc ne pouvait emprisonner l'armée de Lorraine ; il en gagna les chefs par de brillantes promesses, et il annonça aux soldats qu'ils ne cesseraient pas d'être sous les ordres d'un prince lorrain. Il y avait en effet deux souverains titulaires pour le pays que la France occupait. On alla chercher à Vienne en Autriche le duc François, autrefois cardinal, puis marié à sa cousine Claude, celui qui s'était sauvé si heureusement de Nancy le premier avril 1634, et on le contraignit à venir prendre [4 mai] le commandement des troupes de son frère, comme il avait été obligé, dix ans auparavant, de prendre une femme et la couronne ducale. Au reste le caractère du duc Charles ne se démentit pas en cette occasion. On raconte qu'ayant rencontré sur le chemin d'Anvers un homme fort laid, il lui cria de sa voiture « qu'en arrivant au Canada,

« où on allait sans doute l'envoyer, il ne manquerait pas de « donner de ses nouvelles aux singes ses parents. » Puis, quand il fut enfermé dans le château, il écrivit au commandant de ses troupes un billet ainsi conçu : « Qu'il ne soit pas dit « dans le monde que je n'ai tenu à mon service que des « traîtres et des coquins! Vous avez une belle occasion de « faire sentir qui je suis. Demeurez unis ensemble. Ne soyez « pas en peine des menaces qu'on vous fera de me faire mou- « rir. Mettez tout à feu et à sang, et vous souvenez avec ar- « deur et fidélité de CHARLES DE LORRAINE. » Voilà comme étaient faits son esprit et son cœur.

Cette captivité ramenait naturellement la pensée sur un autre prisonnier que le château de Vincennes gardait depuis quinze mois. Ce qu'il y a de plus triste dans cet état, ce n'est pas « la substance même de la prison, » comme écrit le cardinal de Retz, mais bien l'indifférence et l'oubli de ce monde où l'on n'est plus. Or, ce cardinal aimait trop le bruit pour ne pas être inquiet, affligé, offensé peut-être, d'un abandon qu'il lui était impossible de se dissimuler. Il avait eu grand crédit parmi le peuple, et le peuple, il en convient, ne s'était pas soulevé quand on l'avait arrêté. Il avait une famille puissante, et tout ce qu'elle avait osé pour lui, longtemps après son emprisonnement, c'était une lettre verbeuse et timide. Il avait des amis, occupant des places fortes qu'il leur avait procurées, et aucune ville ne s'était fermée pour se déclarer en sa faveur. La seule assistance réelle qu'il eût reçue, outre les consolations d'une amie qui ne pouvait rien, lui était venue de l'Église. Il ne s'était pas trompé, en effet, sur l'utilité qu'on trouve à être considéré dans son corps. Il avait certainement scandalisé le sien ; il en avait sacrifié les devoirs, les vertus, mais non les intérêts et la dignité, à sa turbulente ambition, et ceux qui avaient pu gémir sur ses erreurs restaient fidèles à sa disgrâce. Il faut le redire encore ici : même après les cyniques révélations de ses Mémoires, le souvenir de l'ancien coadjuteur est resté cher au clergé de Paris, où la tradition

s'en est conservée comme d'un bon et zélé prélat indignement persécuté. Mais le pouvoir manquait alors à cette bonne intention. L'archevêque son oncle en retenait les témoignages, et elle se perdait en insignifiantes démarches. Le chapitre d'abord, puis l'université, comme nous l'avons vu, et ensuite l'épiscopat [9 janvier 1653], par l'organe de l'archevêque de Toulouse, avaient fait d'inutiles instances auprès du roi, qui les avait doucement éconduits. Le pape aurait bien voulu faire plus, soit par affection pour le cardinal prisonnier, soit par haine contre le cardinal-ministre. Mais l'autorité pontificale ne se commet pas volontiers là où elle craint de ne pas réussir, et le Saint-Père avait très-ingénieusement expliqué sa position en disant à ceux qui le pressaient de prendre un ton impérieux : « Donnez-moi une armée et je vous donnerai un lé« gat. » Il paraît seulement qu'il avait voulu envoyer un nonce extraordinaire, qu'on ne laissa pas s'avancer plus loin que Lyon, et il dut se borner à faire agir son nonce ordinaire, auquel on objectait avec assez d'avantage qu'il ne s'était pas ému quand la tête d'un autre cardinal avait été mise à prix. Le temps s'écoulait cependant, et le prisonnier s'ennuyait. Quand il fut bien sûr que le pape ne lancerait pas d'excommunication et que la guerre civile ne se rallumerait pas pour obtenir sa liberté, il prêta l'oreille à des propositions d'accommodement. On ne lui demandait que de renoncer à ce qu'il était impossible de lui ôter, c'est-à-dire à sa coadjutorerie et à la succession future qu'elle lui assurait de l'archevêché de Paris, et on lui offrait en récompense sa liberté dont il pourrait aller jouir à Rome. Lorsqu'on le crut ébranlé, on lui envoya [18 août 1653] les deux secrétaires d'État de Brienne et le Tellier, pour lui demander sa démission en présence du nonce. On fut fort surpris de le trouver ferme à la refuser, et muni d'une belle réponse, « très-étudiée et très-ecclésiastique, » comme il dit, qu'il débita sans hésiter aux trois visiteurs. Or ce qu'il y a de singulier, c'est que cette réponse n'était pas de lui, qu'elle lui avait été envoyée toute faite par le sieur de

Caumartin son ami, et, ce qui est plus étonnant encore, c'est qu'il le rapporte ainsi dans ses Mémoires, où pourtant il se présente toujours comme ayant une merveilleuse facilité de parler, de dicter et d'écrire. Quoi qu'il en soit, les paroles qu'on lui avait prêtées lui firent grand honneur dans le public et le laissèrent en prison, où les négociations recommencèrent entre lui et ses gardiens. Elles n'avaient encore amené aucun résultat, lorsqu'arriva l'événement qu'on avait toujours en vue. L'archevêque de Paris mourut [21 mars 1654], et il se trouva aussitôt un fondé de pouvoir, porteur d'une procuration antidatée, pour prendre possession de l'archevêché au nom du successeur légitime, avant même que la vacance fût connue de la cour. Maintenant on avait à traiter avec un archevêque, fondé en titre et reconnu de son église; aussi offrait-on davantage. C'était le cas pour lui de résister avec force; il céda. Le premier président de Bellièvre, son ami, envoyé par le roi pour conclure l'arrangement, et qui ne demandait pas mieux, dans l'intérêt du cardinal, que de se voir refusé, rapporta du donjon de Vincennes la démission qu'il était venu lui demander. Ceci est le fait, que l'amusant récit du cardinal ne saurait détruire. Les conditions étaient que cette démission serait envoyée à Rome pour être acceptée par le pape, et qu'en attendant la décision du Saint-Père, le cardinal de Retz serait transféré à Nantes pour y demeurer sous la garde du maréchal de la Meilleraye son allié, lequel le mettrait en liberté dès que le pape aurait envoyé son approbation, pour qu'il se rendît sur-le-champ à Rome et n'en sortît point sans la permission du roi. Sept abbayes, ensemble d'un revenu de cent vingt mille livres, devaient remplacer les profits de l'archevêché. Ainsi, tout ce qu'il obtenait pour le moment se réduisait à un changement de prison, et ses amis les plus dévoués trouvèrent qu'il l'avait payé de son honneur. Le traité s'exécuta promptement. Dix jours après la mort du vieil archevêque, le cardinal de Retz [31 mars] sortit du château de Vincennes pour monter en carrosse avec le maréchal de la Meilleraye,

suivi d'une escorte que le maréchal ne commandait pas, et qui les accompagna jusqu'à Nantes.

La Guyenne entièrement soumise, le prince de Condé hors du royaume et condamné à mort, son frère devenu le neveu du cardinal Mazarin, le cardinal de Retz démis de son archevêché et retenu prisonnier à l'extrémité de la France, le duc d'Orléans et sa fille demeurant en repos dans leurs maisons, la duchesse de Longueville convertie subitement à la piété par l'exemple de la duchesse de Montmorency sa tante qu'elle avait eu permission d'aller trouver dans son couvent de Moulins, il semblait qu'il ne devait plus rien rester de la rébellion. Elle se continuait pourtant dans les murs d'une ville à peine incorporée au royaume, et par l'homme qui avait été le plus longtemps fidèle. Le comte d'Harcourt, maître de Brisach qu'il prétendait avoir conservé à la France, voulait le garder pour lui et le joindre à son gouvernement d'Alsace et de Philisbourg. Tant que dura la guerre civile avec les anciens ennemis qu'il avait cessé de combattre, on ne crut pas devoir lui chercher querelle sur les titres de sa possession. Mais, après que l'autorité eut été partout rétablie, on crut pouvoir demander compte à l'ancien serviteur de ce qui ressemblait passablement à une trahison. Le premier moyen qu'on employa fut de le laisser sans argent. Mais comme on avait à craindre qu'il n'en demandât aux ennemis du royaume, il fut résolu d'employer contre lui la menace et la force. Un accident heureux et habilement conduit lui enleva d'abord la ville qu'on ne lui disputait pas, celle de Philisbourg. Le lieutenant qu'il y avait mis en étant sorti [19 décembre 1653] pour prendre le plaisir de la chasse, un secrétaire du cardinal, qui se cachait dans le voisinage, y entra, se fit reconnaître par la garnison, et empêcha cet officier d'y revenir. En même temps le maréchal de la Ferté marchait pour assiéger Béfort, où le comte de la Suze s'était déclaré partisan du prince de Condé, et les ordres lui furent donnés de pousser jusqu'à Brisach, dès

que Béfort serait pris. En effet, cette place ayant capitulé [7 février 1654] pour se rendre au bout de quinze jours si elle n'était pas secourue, le maréchal de la Ferté n'en fut pas plutôt maître [23 février] qu'il s'avança en Alsace, pour forcer le comte, par l'occupation de ce pays, à remettre entre les mains du roi la ville où il se tenait. Trois mois se passèrent ainsi en hostilités mêlées de négociations, par suite desquelles le comte d'Harcourt consentit [21 mai] à se retirer de Brisach et conserva ses gouvernements, avec promesse de les rendre lorsqu'on en aurait trouvé d'autres à sa convenance. Dès ce moment il fut tenu pour certain que le cardinal Mazarin devait l'y remplacer, et que le marquis de Saint-Geniez, alors établi [1er juin] dans Brisach, y était seulement lieutenant du ministre.

La nouvelle de ce traité précéda de quelques jours le départ du roi [30 mai] pour Reims, où il allait se faire sacrer, après avoir heureusement recouvré toutes les appartenances de sa couronne. Ce qui devait surtout manquer à cette cérémonie, c'était le sang royal. Ni le duc d'Orléans, oncle du roi, ni Mademoiselle, sa cousine, n'avaient quitté leurs maisons. On sait où était le prince de Condé ; le prince de Conti venait de partir [26 mai] pour aller prendre le commandement de l'armée en Roussillon, ou, comme on disait encore, en Catalogne. Le roi avait avec lui son frère ; la nièce du cardinal Mazarin, princesse de Conti, représentait seule la branche de Bourbon. Il fut remarqué d'ailleurs, et avec raison, que le jour où se fit à Reims [7 juin] la vieille solennité de la monarchie très-chrétienne, presque tous les rôles étaient remplis par des doubles. L'archevêque d'abord, Henri de Savoie, duc de Nemours et d'Aumale, n'étant pas prêtre, ne pouvait officier et fut remplacé par l'évêque de Soissons. Deux pairs ecclésiastiques, les évêques de Laon et de Langres, l'un non encore sacré, l'autre malade, le furent aussi par les archevêques de Bourges et de Rouen ; le cardinal Grimaldi figurait pour le grand-aumônier, alors à

Rome, et le maréchal de Villeroy pour le grand-maître de France, quoique le prince Thomas de Savoie, pourvu de cet office, fût présent. Le duc de Joyeuse grand-chambellan et le chancelier occupaient leurs places. Le maréchal d'Estrées tenait le rang de connétable. Quant aux six pairies laïques, qui depuis longtemps n'étaient plus qu'un souvenir, ceux qui répondirent au titre de Bourgogne, de Normandie, d'Aquitaine, de Toulouse, de Flandre, de Champagne, furent cette fois les ducs d'Anjou, de Vendôme, d'Elbeuf, de Candale, de Rouannez et de Bournonville. Les gardiens et otages de la sainte-ampoule étaient le marquis de Richelieu, frère du duc, le marquis de Coislin, le marquis de Biron et le sieur Philippe Mancini. La cérémonie s'acheva suivant les formes établies, où il ne pouvait y avoir de changé que les personnages. Le lendemain, le roi reçut [8 juin] l'ordre du Saint-Esprit qu'il conféra aussitôt à son frère; le jour suivant, il toucha [9 juin] les malades des écrouelles qui se trouvèrent au nombre de près de trois mille. Puis [18 juin] il partit de Reims, non pour revenir à Paris, mais pour s'approcher de son armée.

CHAPITRE II

Prise de Stenay. — Le siége d'Arras levé. — Résultats de la campagne en Catalogne et en Italie. — Nouvelle expédition du duc de Guise à Naples. — Le cardinal de Retz s'échappe du château de Nantes. — Il arrive à Rome. — Mort d'Innocent X. — Divertissements de la cour. — Olimpia Mancini. — Élection d'Alexandre VII. — Mesures financières. — Lit de justice au parlement. — Laura Martinozzi, princesse de Modène. — Prise de Landrecies. — Passage de l'Escaut. — Prise de Condé et de Saint-Guilain. — Campagne d'Italie et de Catalogne. — Le duc de Mantoue arrive à la cour. — Traité d'alliance avec l'Angleterre. — Les troupes lorraines passent du côté du roi. — Le maréchal d'Hocquincourt se fait racheter Péronne et Ham.

[1654]

La première entreprise qu'on s'était proposée pour cette campagne était dirigée contre le prince de Condé, à qui l'on voulait enlever Stenay. Le marquis de Fabert en fut chargé, pendant que les maréchaux de Turenne et de la Ferté, chacun avec une armée, observaient l'ennemi. Le roi lui-même, après quelque jours passés dans Réthel, s'était rendu [28 juin] à Sedan, d'où il alla visiter les lignes des assiégeants. Pendant qu'on se tenait prêt pour s'opposer au secours que le prince voudrait sans doute y porter, on apprit que, par une marche rapide, il avait conduit toutes ses forces [5 juillet] contre Arras, où l'archiduc l'avait suivi. Quelques renforts jetés dans la ville ayant permis au gouverneur de se défendre, on acheva le siége de Stenay, dont la prise se fit attendre assez longtemps, et, quand on en fut maître [6 août], les troupes qu'il

y avait fallu retenir allèrent joindre le maréchal de Turenne, qui se tenait retranché à quelque distance de l'armée espagnole, en s'occupant surtout de lui couper les vivres. Le roi s'avança en même temps [13 août] jusqu'à Péronne. Alors son armée, se trouvant suffisamment accrue pour pouvoir former trois corps, sous les ordres des maréchaux de Turenne, de la Ferté et d'Hocquincourt, s'étendit autour des Espagnols, et leur livra plusieurs combats, dans l'un desquels [22 août] fut blessé mortellement le duc de Joyeuse, colonel-général de la cavalerie légère de France; elle réunit ensuite toutes ses forces pour une attaque générale, qui eut lieu [25 août] le jour de Saint-Louis, et où furent enlevés les quartiers des Espagnols et des Lorrains. Le prince de Condé, qui n'avait pas été entamé, au lieu de faire sa retraite, vint se jeter sur les vainqueurs en désordre, leur tua beaucoup de monde, protégea ainsi les fuyards de son parti, et se retira, sans perte aucune de ceux qu'il commandait, jusqu'à Cambrai. C'était pour son compte une belle action, mais qui n'empêchait pas la déroute des deux tiers de l'armée où il servait, la perte de tout le canon ainsi que du bagage, et enfin la levée du siége d'Arras, où le roi [28 août] vint féliciter ses généraux de leur victoire. Il retourna ensuite à Paris, et fit chanter à Notre-Dame un Te Deum [5 septembre] pour le double succès de ses armes, une ville prise et une ville sauvée. Ce fut le lendemain de cette cérémonie que mourut à Paris, complétement ignoré, le sieur de Broussel, qui avait gagné si aisément, à la suite d'un autre Te Deum, une immense popularité. On apprit encore, quelques jours après, la prise du Quesnoy [6 septembre], et le maréchal de Turenne fit fortifier cette place, malgré l'approche de l'armée espagnole que le prince de Condé avait fini par remettre sur pied, mais qui ne put lui ôter sa nouvelle conquête. Pendant que le prince l'empêchait au moins de pénétrer plus avant dans le Hainault, il perdait une autre ville de son domaine. Le maréchal de la Ferté alla investir Clermont-en-Argonne, et s'en rendit maître [23 novembre]

après un mois de siége. Ensuite de quoi chacun prit ses quartiers d'hiver. On n'avait pas moins bien réussi du côté des Pyrénées, où le prince de Conti, accompagné du comte de Bussy-Rabutin, était allé commander pour le roi. Il y prit d'abord [4 juillet] Villefranche en Roussillon ; puis il s'avança par les montagnes au secours de Roses, dont il fit retirer [27 juillet] les Espagnols qui en avaient recommencé le siége, séjourna plus d'un mois dans la Catalogne autour de Girone, et, repassant par le Roussillon, descendit dans la Cerdagne pour y assiéger Puycerda. Cette ville s'étant rendue [21 octobre] après un siége assez long, Urgel se déclara en faveur de la France, qui reprit ainsi un pied dans la province espagnole au delà des monts. On manquait de forces pour faire de pareils progrès en Italie. Cependant le maréchal de Grancey, après avoir passé une partie de l'été dans le Montferrat sans y être troublé, avait forcé l'entrée du Milanais, en battant le marquis de Caracène [10 octobre] auprès de Castellazzo, et n'était retourné dans ses quartiers qu'avec une assez bonne part du butin enlevé au pays ennemi. C'était là tout ce qu'avaient pu faire les troupes rassemblées sous le drapeau du roi sur le terrain où elles étaient habituées à combattre. Mais une autre expédition se préparait avec tout le mystère que permettaient des armements maritimes, et le but, le chef, les moyens en étaient, sinon nouveaux, au moins renouvelés d'une expérience assez ancienne. La prison de Ségovie n'avait pas dégoûté le duc de Guise du rivage napolitain. Ses pensées se reportaient toujours au lieu où il avait eu un règne si court, et il ne songeait qu'à s'y rétablir. S'il s'était cru si promptement quitte envers le prince de Condé pour la liberté que celui-ci lui avait certainement procurée, il ne devait pas s'estimer plus obligé au roi d'Espagne qui la lui avait rendue, et il semble qu'il traitât assez volontiers les paroles données en pareil cas comme il faisait les promesses de mariage. En moins d'un an, il avait perdu ses deux frères ; le chevalier de Guise, mort, l'année précédente [6 septembre 1653], dans le

parti du prince de Condé, et le duc de Joyeuse, qui venait d'être tué dans le parti du roi. Mais il y avait à la cour assez de gens de cœur pour le suivre dans cette seconde aventure, sans examiner si elle était sensée ou folle. On lui fournit des vaisseaux, des armes, des soldats, et il partit de Toulon [6 octobre 1654] pour la conquête de Naples. Après une traversée remplie de toutes sortes d'accidents fâcheux, il arriva [13 novembre] devant Castellamare, où il fit son débarquement, et se rendit maître de la ville. Mais les partis qu'il envoya sur le chemin de Naples furent repoussés ; le soulèvement populaire, sur lequel il avait compté, lui manqua ; la noblesse du royaume, au lieu de se joindre à lui, comme il s'en était flatté, prit les armes pour le combattre, et, après être resté quelques jours enfermé dans Castellamare, il fut obligé [23 novembre] de se rembarquer à la hâte, en rapportant de cette malheureuse équipée le corps d'un brave officier-général, le marquis du Plessis-Bellière, homme aussi bien fait qu'il en fût pour mourir en de meilleures occasions.

Mais ce n'était ni la seule, ni la plus vive disgrâce qu'eût éprouvée durant cette campagne le gouvernement du cardinal Mazarin. Le cardinal de Retz s'était échappé [8 août] du château de Nantes. Quand cet événement arriva, la cour se tenait loin de Paris, à portée des opérations militaires : Stenay venait de se rendre, et l'on avait à conserver Arras. Le prisonnier de Nantes jouissait dans le château gardé par son parent de toutes les douceurs qui ne sont pas la liberté ; il avait auprès de lui ses plus intimes amis, le duc de Retz son frère, le duc de Brissac mari de sa cousine, le sieur Joly, le sieur de Caumartin. Il concerta son évasion avec eux et l'exécuta heureusement. Sortir de prison en se faisant descendre par une corde du haut d'un bastion sur le sable de la rivière, y monter sur des chevaux préparés et gagner pays, ce n'était que le commencement et le moindre effet de l'entreprise. Le cardinal devait pousser au plus tôt jusqu'à Paris, y prendre possession de son archevêché, se mettre avec sa nouvelle dignité

sous la protection du peuple, et attendre dans sa sainte forteresse ce que la cour voudrait faire contre lui. Malheureusement tout cela dépendait d'une première traite exécutée au galop, et le cardinal était mauvais cavalier. A peine l'eut-on mis en selle que son cheval s'abattit, et il eut l'épaule cassée ou démise. On le fit pourtant remonter, et il arriva ainsi à Mauves, sur la rive droite de la Loire, où le duc de Brissac et le chevalier de Sévigné l'attendaient avec des bateaux pour le passer sur l'autre bord. Là il lui fut impossible de continuer sa route, il fallut le laisser seul, couché dans une meule de foin, jusqu'à ce qu'on eût trouvé assez de gens et le chemin assez sûr pour le porter, d'abord à Beaupréau, ensuite à Machecoul. Il était alors [11 août] dans les terres de sa famille, où résidaient les ducs de Retz père et gendre, le duc de Brissac mari de l'autre fille, et leurs deux femmes avec eux. Il se trouvait donc à l'abri, entouré de la noblesse du duché de Retz prête à le défendre; mais la partie projetée sur Paris était perdue, et tout allait aboutir à quitter le royaume en fugitif. Déjà en effet, après trois jours de bon accueil, ses parents l'avaient décidé à s'embarquer pour Belle-Ile, autre propriété de sa maison. Il y prit un peu de repos et donna quelques soins à sa blessure, dont ceux qui l'entouraient ne voulaient pas à toute force reconnaître la gravité. Bientôt de nouvelles alarmes, feintes ou vraies, le chassèrent encore de cet asile, et monté sur une barque chargée de sardines, dont la cargaison était à peu près sa seule ressource pécuniaire, il fit voile pour Saint-Sébastien, où il parvint enfin [12 septembre] sans beaucoup de risques. Les Espagnols et les plus belliqueux de ses amis lui proposaient d'aller joindre le prince de Condé et de se jeter dans Charleville ou dans Mézières dont on le croyait assuré. Il résolut de se rendre tout droit à Rome, c'est-à-dire au lieu où le cardinal Mazarin avait toujours voulu le reléguer, et, n'ayant accepté du roi d'Espagne qu'une litière, il se mit en route [1er octobre] pour traverser tout le pays depuis la côte de

l'Océan jusqu'à celle de la Méditerranée. Sur son chemin il avait soin de cacher, ou au moins de ne pas avouer son nom et son état, afin qu'il n'y eût contre lui aucune preuve d'un commerce criminel avec l'ennemi de la France. Une galère espagnole [14 octobre] attendait à Vinaroz, dans le royaume de Valence, « le marquis de Saint-Florent, » ainsi lui avait-il plu de s'appeler, et elle le conduisit à travers quelques aventures qui forment un amusant récit de voyage, jusqu'à Piombino en Toscane, où, quittant son habit de velours, il se déclara de nouveau [3 novembre] le cardinal de Retz, archevêque de Paris. Le plus grand péril qu'il avait couru en son chemin par mer était de tomber dans la flotte qui conduisait le duc de Guise à Naples, et l'on peut dire vraiment que cette rencontre manque aux aventures de l'un et de l'autre. Maintenant les alarmes qu'avait pu donner son évasion étaient tout à fait dissipées. On avait craint un danger, il ne restait qu'un embarras, qui même n'avait pas été beaucoup augmenté par cet accident. Dès avant sa sortie du château de Nantes, on savait que le pape ne voulait pas tenir sa démission pour valable, et qu'il en avait refusé l'acceptation même aux pressantes sollicitations du prélat prisonnier. Ce n'était donc presque rien ajouter à la situation causée par ce refus que de révoquer, comme il fit aussitôt qu'il se vit en liberté, une démission devenue sans effet. Sa présence seule dans son diocèse pouvait amener une complication, moins redoutable peut-être qu'il ne l'avait prévue, mais qui ouvrait des chances nouvelles. Sa chute de cheval avait rendu cette épreuve impossible, et le cardinal Mazarin ne disait pas trop mal que « la fortune, après l'avoir favorisé, s'était hâtée d'en « montrer du repentir. » Tout ce qu'il avait pu faire avait été d'écrire, le soir même de sa fuite [8 août], au chapitre et aux curés de Paris, pour leur annoncer qu'il était libre, et le chapitre en avait audacieusement témoigné sa joie par un Te Deum chanté [13 août] dans l'église de Notre-Dame. Il ne paraît pas pourtant que le chancelier et le surintendant

Servien s'en soient épouvantés, comme il le dit, au point de vouloir quitter Paris. Ils firent adresser aux curés une défense d'imiter la témérité du chapitre, et huit lettres de cachet signifiées à cinq chanoines et à trois curés [19 août] leur intimèrent l'ordre d'aller trouver le roi à Péronne, ce qui fut exécuté aussitôt. Après cela [22 août] vinrent les ordres de la cour. Le roi enjoignait à tous ses sujets d'arrêter et retenir le cardinal de Retz partout où il serait trouvé ; il interdisait le séjour de Paris à ses domestiques ; il mandait une députation de quatre chanoines pour lui rendre compte des délibérations prises par le chapitre ; et enfin il ordonnait au chapitre lui-même de nommer des vicaires-généraux pour l'administration du diocèse devenu vacant. Ici était la difficulté. Sauf la circonstance hardie du Te Deum, il n'avait encore rien été fait qui engageât le clergé dans une résistance ouverte. Il avait reçu seulement une lettre de son archevêque, puis l'acte de révocation de sa démission, et enfin un mandement signé de lui, dix jours après son évasion, qui défendait de reconnaître une autre juridiction que la sienne. Le chapitre, déjà diminué de ses membres les plus ardents par les premières lettres de cachet, pouvait donc justifier sans peine un rôle purement passif. Mais la nomination des vicaires-généraux violait toutes les règles canoniques. D'abord il en existait déjà deux, que le cardinal de Retz avait institués en prenant possession par procureur de l'archevêché, et on les avait laissés faire leurs fonctions ; seulement ils étaient du nombre de ceux que le roi avait appelés près de lui, puis relégués en divers lieux. Pour en créer de nouveaux, il fallait que le siége fût en effet vacant, ce qui avait besoin, pour être vrai en fait et en droit, d'être déclaré autrement que par le conseil du roi, « par une assemblée, disait-on dans l'église avec « scandale, de ministres et de maréchaux. » On aurait peut-être trouvé difficilement un expédient, si le prince de Condé avait battu l'armée du roi ; mais les lignes du siége devant Arras venaient d'être forcées. Cette victoire rendit [31 août] le

chapitre plus complaisant, sans pourtant le réduire à ce qui était entièrement contre ses règles. Par le seul motif que l'archevêque était « absent » et ses vicaires-généraux « empêchés de leurs fonctions, » il consentit à prendre l'administration du diocèse pour la faire exercer par des vicaires-généraux qu'il nomma, et, en même temps, il ordonna que le roi serait supplié « de faire cesser l'absence et l'empêchement » qui rendaient cette mesure nécessaire. Ainsi la cour obtint en partie ce qu'elle voulait. Mais le titre des nouveaux élus demeura contestable, et les contestations ne manquèrent pas; seulement elles restèrent renfermées dans les matières ecclésiastiques. C'était peut-être assez sur un sujet aussi délicat et où le bruit seul avait de l'importance. On le renouvela sans trop de profit par une poursuite criminelle contre le cardinal de Retz, dont on voulut saisir le parlement. Une commission y fut adressée [22 septembre] à l'effet d'instruire des actes commis par lui depuis son évasion jusqu'à son arrivée sur le territoire espagnol, pour « son procès lui être fait sur « le crime de lèse-majesté, cas notoirement privilégié et qui « faisait cesser toute exemption de juridiction. » Or, c'était rassembler dans une même cause le clergé qu'on avait presque réussi à diviser; et cela, par son intérêt le plus vif, le plus vaste, le plus puissant, celui de ses immunités. Ses agents-généraux protestèrent [22 octobre]. Le roi proposa de faire examiner en son conseil le droit des évêques, que ceux-ci soutinrent fièrement être hors de tout examen, et enfin on se vit obligé d'essayer une double procédure, en demandant au pape [12 décembre] des commissaires pour informer des mêmes faits qu'on avait déférés au parlement. En ce moment le cardinal de Retz était à Rome, « auprès de son juge, » disait-il, et de ce lieu il adressait au roi et à la reine des lettres fort respectueuses, aux prélats du royaume une circulaire qui courut imprimée et qui avait en effet toute la chaleur d'un pamphlet; aussi fut-elle condamnée [29 janvier 1655] et brûlée comme telle. On y envoya le sieur de Lionne pour

appuyer la demande du roi ; mais, avant qu'il fût arrivé, Innocent X était mort [7 janvier] ; de sorte que le cardinal accusé allait être appelé à faire un pape dans le conclave.

Malgré toutes les difficultés que présentait la déposition d'un archevêque, et qui n'eussent pas été moindres quand il se fût agi, non du cardinal de Retz, mais du prélat le plus simple, le plus détaché des affaires du monde, moyennant qu'il fût pourvu d'un peu d'obstination, il est certain que l'évasion du prisonnier de Nantes n'avait pas tourné trop défavorablement, et que les heureux succès de la campagne n'en avaient pas beaucoup souffert. Nous avons vu que le roi était revenu à Paris après la levée du siége d'Arras. Il avait quitté de nouveau cette ville [23 septembre 1654] pour passer un mois dans le voisinage de ses armées, et n'y était rentré [24 octobre] qu'après avoir fait mettre le siége devant Clermont. Depuis lors, il n'avait été question que de fêtes et d'amusements, qui furent seulement suspendus par la nouvelle de la mort [14 novembre] du seigneur Pietro Mazarini, père du cardinal. La mauvaise issue de l'expédition du duc de Guise vint mêler un peu de chagrin politique à ce deuil. Mais bientôt le train du mouvement joyeux l'emporta, et les ballets, les parties de chasse recommencèrent. Tout était tranquille dans le royaume ; la dernière trace des discordes venait d'être effacée par le rétablissement du parlement de Guyenne [19 novembre] dans la ville de Bordeaux, d'où on l'avait tenu jusqu'alors éloigné pour éprouver son obéissance, après en avoir destitué quelques officiers. Le prince de Conti, qui avait assez bien mené la guerre en Roussillon, servait encore la cour en Languedoc où il présidait [7 décembre] les États de la province. La duchesse de Longueville avait déjà poussé les progrès de sa conversion jusqu'à vouloir retourner auprès de son mari, et ce prince, après l'avoir reçue [novembre] en Normandie, pressait maintenant la reine de ne pas se montrer plus sévère que lui. Le duc d'Orléans et sa fille restaient dans leurs maisons et plaidaient l'un

contre l'autre pour de l'argent. On commençait donc une année nouvelle [1655] sans autre pensée que de se réjouir. Le roi alors avait plus de seize ans et paraissait, dit-on, en avoir vingt. Le cardinal Mazarin se faisait autant qu'il pouvait de son âge pour entrer dans ses plaisirs, et ne pas laisser la place libre à de jeunes courtisans. Aux séductions plus puissantes qui pouvaient maintenant agir sur son cœur, il opposait avec avantage la possession acquise déjà par une assez longue familiarité en faveur de ses nièces, que le renfort arrivé récemment d'Italie, et celui qu'il en attendait encore, lui permettaient de renouveler en quelque sorte à mesurse qu'il mariait les plus anciennes. La sœur de la duchesse de Mercœur, Olimpia Mancini, occupait en ce moment les regards du roi et recevait des marques publiques de son affection. C'était tout ce qu'il fallait au cardinal qui avait encore, derrière celle-ci, une réserve de quatre jeunes filles, grandissant pour plaire et pouvant suffire à tous les caprices de l'inconstance. Il faut dire que, même aux yeux des courtisans, cette liaison était pure, et que les plus malveillants attribuaient au cardinal Mazarin une ambition téméraire, mais non une honteuse complaisance. L'hiver s'acheva ainsi fort doucement, la cour n'ayant eu qu'à se divertir et à distribuer des grâces. Parmi ceux qui en obtinrent alors, on vit reparaître cet ancien favori du duc d'Orléans qui comptait dans sa vie un jour de bonne conduite, celui de sa disgrâce. Après cinq ans de retraite et d'oubli, sans qu'il eût rendu, à ce qu'il semble, aucun nouveau service, l'abbé de la Rivière fut nommé par le roi [26 février] à l'évêché-pairie de Langres, et ce choix n'obtint pas même la notoriété du scandale; tant on paraissait avoir pris son parti de ne plus s'émouvoir de rien. L'affaire du cardinal de Retz était naturellement suspendue par la vacance du siége pontifical, qui ne dura pas moins de trois mois. La France n'avait cette fois ni une répugnance sérieuse, ni une bien vive préférence, pour aucun des candidats qui se partageaient les chances de l'élection,

de sorte que le cardinal de Retz ne pouvait beaucoup lui nuire dans le conclave. Il s'y montra au contraire fort disposé à servir, et on affecta de ne lui en tenir aucun compte. L'ordre qui avait été donné, aux cardinaux romains entretenus par la France et à tous les Français habitant la ville sainte, de n'avoir aucune communication avec lui et de ne lui rendre aucune espèce d'honneurs, n'en fut pas moins renouvelé après la séparation du conclave, qui se termina enfin [7 avril] par l'élection du cardinal Chigi, Alexandre VII. A Paris, le clergé avait d'abord voulu s'offenser de la condamnation portée contre la lettre circulaire du cardinal de Retz ; mais il n'y avait pas moyen de soutenir qu'un factum, destiné seulement à l'impression, imprimé en effet par les presses étrangères, vendu sous le manteau à qui pouvait le payer, dût être respecté comme la correspondance fraternelle d'un prélat avec ses collègues. Ces plaintes n'eurent donc pas de suite, et l'on eut affaire seulement aux scrupules des gens d'église qui, ne croyant pas les vicaires-généraux de la dernière institution canoniquement autorisés, refusaient de se soumettre aux actes de leur juridiction et même de reconnaître pour saintes les cérémonies du culte dont ils s'étaient entremis. La cour ne crut pas pour cela devoir se relâcher de sa sévérité, et dès qu'elle sut le Saint-Siége rempli, en annonçant que le procès allait se suivre, le roi publia [16 avril] une nouvelle défense à tous ses sujets, ecclésiastiques et autres, d'avoir commerce avec le cardinal de Retz et de demeurer plus longtemps auprès de lui. Ainsi la lutte ajournée, entre la puissance royale et le privilége ecclésiastique, allait reprendre son cours. Mais on avait le temps pour soi, la force et l'argent de son côté; on était nanti de l'objet du débat, et il y avait loin de Rome aux tours de Notre-Dame.

Le Palais de justice était le plus voisin du Louvre, et depuis quelque temps on y entendait des murmures assez semblables à ceux qui avaient commencé les troubles. La cause

en était encore la même; il s'agissait de trouver de l'argent pour subvenir aux dépenses utiles qui n'avaient pas diminué, et pour soutenir l'éclat de la royauté rétablie. On vivait depuis deux ans sur le résultat d'une de ces mesures déloyales dont l'histoire financière du royaume offre de nombreux exemples, la dépréciation des monnaies. Chacun s'était défait à la hâte de son argent, qui allait valoir moins, pour le porter aux financiers; ceux-ci l'avaient prêté au roi, de sorte que les coffres s'étaient trouvés remplis, mais aux dépens de l'avenir; car il fallait toujours rembourser ce qu'on avait reçu, avec les bénéfices promis à chacun. Maintenant on était au bout de cet expédient et à la veille de la nécessité. Le comte Servien avait eu seul les honneurs de cette facile opération; on eut recours à son collègue Fouquet pour sortir de l'embarras où l'on était arrivé, et ce fut alors [24 décembre 1654] que les attributions de la charge commune furent partagées entre eux. Au premier, échut le soin d'ordonner les dépenses; au second, la peine de trouver des ressources. Deux années d'avance du revenu ordinaire étaient affectées déjà aux dettes des exercices antérieurs, et personne ne voulait prêter sur un gage aussi incertain que l'expectative d'une troisième année. Il fallait donc inventer des moyens extraordinaires. Le surintendant Fouquet en fournit, qui ne le ruinèrent pas, et dont le principal fondement était la bonne intelligence avec les gens d'affaires, « desquels on pouvait « s'assurer toujours, disait-il, en leur donnant à gagner. » De cette époque, en effet, date son administration. Pour autoriser quelques parties de ses négociations avec les traitants, il avait besoin d'édits vérifiés par les compagnies souveraines. Le roi se rendit au parlement [20 mars 1655] pour y faire enregistrer devant lui en lit de justice ceux qui étaient de son ressort, et il envoya son frère en faire autant, d'abord à la chambre des comptes, puis à la cour des aides. Ce fut à la suite de cet enregistrement forcé que le parlement manifesta l'intention d'examiner ce que la présence du roi lui avait fait

ordonner sans délibération. Tout ce qu'il y avait de magistrats dans les intérêts du prince de Condé ou du cardinal de Retz jugea l'occasion favorable, et la compagnie s'échauffa jusqu'à vouloir s'assembler. En ce moment le roi était à Vincennes, son séjour de prédilection depuis que le cardinal de Retz en était sorti, et dont le cardinal Mazarin lui faisait les honneurs. Il s'y était installé [8 avril] pour toute une semaine, et la chasse, la comédie française, la danse, la conversation des dames, l'y occupaient fort agréablement depuis cinq jours, quand on vint lui annoncer [12 avril] ce qui se passait au parlement. Le soir même, il lui fit porter l'ordre de s'assembler, mais pour le recevoir ; et le lendemain [13 avril], vers dix heures du matin, les députés de la compagnie, envoyés à sa rencontre, le virent entrer dans la Sainte-Chapelle « en justaucorps rouge et en chapeau gris, » avec « de « grosses bottes, » ajoute-t-on, et suivi de toute sa cour en même équipage ; des écrivains, qui ne sont pas du temps, lui ont mis encore un fouet à la main. Dans ce costume « qui « était inusité jusqu'à ce jour, » comme dit simplement le marquis de Montglat, maître de la garde-robe, et après avoir entendu la messe, il prit sa place avec le cérémonial accoutumé, les ducs, pairs et maréchaux qu'il avait amenés étant sur leurs siéges, le comte de Lude, faisant fonctions de grand-chambellan, à ses pieds, et le chancelier devant lui. Mais il parla seul, « avec une gravité vraiment royale, » suivant la Gazette, et ses paroles furent pour déclarer qu'il voulait que ses édits fussent exécutés sans que le parlement en prît prétexte de s'assembler, sinon qu'il y mettrait ordre : après quoi il se leva et reprit le chemin de Vincennes. Ce coup d'État juvénile surprit le parlement, mais ne l'abattit pas tout à fait. Le cardinal Mazarin acheva par la douceur ce que le jeune roi avait commencé avec vivacité. Le maréchal de Turenne y employa son entremise. Quelques modifications apportées aux édits contentèrent la compagnie, qui ne se souciait pas de voir recommencer les exils ; on eut de l'argent pour les

fêtes comme pour les armées, et le surintendant Fouquet dit que « cette année se passa admirablement bien. »

Quand le temps fut arrivé de se mettre en campagne, le maréchal de Turenne alla [14 mai] rassembler son armée en Picardie, et la cour partit [18 mai] pour Compiègne. Là devait se célébrer encore un mariage dans la famille du cardinal Mazarin. La sœur de la princesse de Conti, Laura Martinozzi, l'une des nièces nouvellement arrivées d'Italie, venait de trouver un époux, non pas, il est vrai, à la cour de France, mais dans son pays natal, et cet époux était le fils aîné d'un prince souverain. Il se trouvait d'ailleurs dans cette union toutes les conditions de celles qui se font entre les couronnes; car elle cimentait une alliance politique. Le cardinal Mazarin s'était occupé depuis quelque temps de donner une activité nouvelle aux efforts tentés contre la puissance d'Espagne en Italie. L'expédition du duc de Guise à Naples en avait été le premier et malheureux essai. Maintenant il s'attachait à renouer la coalition des petits princes italiens; il négociait auprès du duc de Mantoue, par les soins de la princesse palatine sa tante, et il avait regagné déjà le duc de Modène. Ce prince, frère du cardinal d'Este, protecteur des affaires de France à Rome, avait consenti aisément à reprendre parti contre l'Espagne, et, pour mieux s'assurer l'affection de la puissance qu'il allait servir, il avait voulu s'allier au ministre qui la dirigeait. Il avait donc été convenu que son fils aîné Alphonse épouserait une nièce du cardinal, et que le duc armerait pour la France, qui se chargerait de défendre ses États. Le traité n'était pas encore conclu que déjà le duc de Modène en avait acquitté la part qui tombait à sa charge. Le marquis de Caracène, gouverneur du Milanais, était entré brusquement [6 mars] dans ses États et avait attaqué deux de ses villes. Mais, devant l'une et l'autre, l'assaillant avait été repoussé; les Espagnols, qui s'étaient préparés à un coup de main, manquaient de provisions pour un siége, et ils étaient rentrés [22 mars] assez honteusement dans leur

pays. C'était avec la gloire de ce petit succès que le mariage projeté s'achevait à Compiègne [30 mai], où le prince Eugène-Maurice de Savoie, fils du prince Thomas, figura dans la cérémonie pour l'époux absent. Ensuite la cour s'avança [7 juin] jusqu'à la Fère, et la campagne commença. Dans un conseil de guerre qui se tint à Laon, où le cardinal Mazarin s'était rendu avec les deux maréchaux de Turenne et de la Ferté, il fut résolu d'assiéger Landrecies pour dégager le chemin du Quesnoy, et les deux maréchaux [18 juin] investirent aussitôt cette ville. Le prince de Condé arriva trop tard pour les empêcher d'établir leurs lignes, et il ne songea plus qu'à leur couper les vivres, dont ils étaient suffisamment pourvus pour quelque temps. Cependant ses partis, qui couraient la campagne jusqu'à Ribemont, donnèrent l'alarme à la cour, et le roi fut obligé [1er juillet] de se retirer assez précipitamment à Soissons. Ce fut tout le profit que le prince tira de sa position ; car le siége se continua sans trouble, et Landrecies capitula [13 juillet]. Alors les Espagnols se retirèrent derrière Valenciennes, et le roi, ayant rejoint son armée [31 juillet], voulut entrer avec elle dans le pays ennemi. On suivit donc pendant quelques journées la rivière de Sambre jusque près de Thuin, et l'on revint [11 août] se poster à Bavay. Là on prit, entre divers partis proposés, celui de passer l'Escaut pour aller chercher l'armée espagnole par delà les rivières qui la couvraient. Le passage se fit sans difficulté [14 août] au-dessous de Bouchain. Le prince de Condé quitta en bon ordre son camp de Valenciennes, et se retira de l'autre côté de l'Escaut, vers Tournay, où l'armée du roi le suivit. De ces opérations, qui n'avaient amené que des escarmouches entre les troupes des deux côtés, il résulta une querelle personnelle entre les généraux. Le prince de Condé prétendit que le maréchal de Turenne, qui pourtant ne se vantait guère, avait raconté avec trop d'avantage pour lui, dans son rapport au roi, ce qui s'était fait au passage de la rivière et dans la retraite des Espagnols. Il lui écrivit sur cela une

lettre injurieuse, qu'il accompagna de deux autres lettres au maréchal de la Ferté et au marquis de Castelnau lieutenant-général, pour les mettre en tiers dans le tort dont il se plaignait. Le maréchal de Turenne ne répondit pas, et mit le siége devant la ville de Condé, celle qui donnait son nom au prince; au bout de trois jours [18 août] elle se rendit. Mais, pendant ces trois jours, on avait éprouvé un échec; le comte de Bussy-Rabutin, envoyé au fourrage avec huit escadrons de cavalerie, en était revenu [16 août] avec perte et déroute des siens. L'étendard fleurdelisé du régiment du roi avait été enlevé par les Espagnols; le prince de Condé se le fit remettre et le renvoya galamment au roi qui refusa de le reprendre, en disant, plus galamment encore, qu'il ne fallait pas priver l'Espagne d'un trophée si rarement vu chez elle. Saint-Guilain fut pris ensuite [25 août] en présence du roi, et l'on eut à fortifier les quatre places nouvellement conquises, ce qui empêcha de rien entreprendre. Les ennemis avaient distribué leurs forces dans les villes qu'ils croyaient menacées, et il en résultait pour eux le même effet; de sorte que la campagne fut regardée comme finie, chacun se tenant sur ses gardes et observant les mouvements de l'ennemi.

Les grands préparatifs faits pour soutenir la guerre en Italie n'avaient pas eu toutes les suites qu'on en attendait. Le prince Thomas, qui avait quitté enfin la cour de France dès le commencement de l'hiver, s'était acheminé assez tard [7 juillet] avec toutes les troupes de France et de Savoie, pour se joindre à celles du duc de Modène devant Pavie, où l'on mit le siége [24 juillet]. Au bout de sept semaines on y avait encore fait peu de progrès, et le marquis de Caracène ayant, d'un côté, pris Arena, de l'autre occupé le poste de Mortara, coupait les communications des assiégeants avec le Modénois et le Piémont. Il fallut donc lever le siége [14 septembre] et disperser les armées qui, après quelques marches sans effet, rentrèrent chacune dans leur pays. En Catalogne on ne fit guère que regagner ou conserver le terrain de la précédente

campagne. Le prince de Conti s'empara [27 mai] du cap de Quiers et reprit [1er juillet] Castillon, où les Espagnols étaient rentrés. La possession de ces deux places lui permit de s'étendre dans le pays et de solliciter les peuples à se déclarer pour la France. La ville de Solsona répondit à cet appel [13 août] et le prince la secourut contre don Juan d'Autriche. Il se préparait à investir Palamos, quand il sut que cette ville avait reçu un puissant renfort, et bientôt il lui fallut à son tour [octobre] essayer de recouvrer Berga que don Juan d'Autriche lui avait enlevée ; il ne put y réussir et repassa les monts pour prendre ses quartiers d'hiver, pendant que l'ennemi faisait rentrer sous son pouvoir la ville qui s'en était détachée. Du même côté, la France avait obtenu un succès dont elle n'avait pas l'habitude. Sa flotte, commandée par le duc de Vendôme et envoyée sur la côte de Catalogne pour aider les opérations de l'armée de terre, après avoir servi utilement à la prise du cap de Quiers, avait livré [29 septembre] un combat heureux à l'armée navale d'Espagne, devant Barcelone. Tout cela faisait véritablement des exploits à raconter, mais peu d'avantages réels, et il n'y avait là de matériaux que pour la Gazette.

Après la prise de Saint-Guilain, la cour s'était acheminée vers Paris, en s'arrêtant d'abord [5 septembre] à Chantilly. Elle y trouva le comte d'Harcourt qui était venu achever sa réconciliation, et elle vit arriver le duc de Mantoue qui avait quitté ses États pour conclure en personne le traité négocié par sa tante. Le gouverneur d'Alsace fut accueilli comme s'il avait toujours servi fidèlement, et le nouvel allié, festoyé avec éclat, signa bientôt à Paris [18 septembre] le contrat par lequel il mettait ce qu'il avait de forces à la disposition de la France, qui reprenait la garde de Casal. Ce n'était là toutefois qu'un bien mince intérêt à côté de celui qu'offrait une autre alliance, recherchée alors de tout le monde, quoiqu'elle dût être un long sujet de reproches pour celui qui réussirait à l'obtenir. Ni l'origine sanglante du pouvoir établi en Angle-

terre, ni les principes, hostiles pour les monarchies, du gouvernement qui s'y était formé, ni le caractère peu attrayant de l'homme en qui s'était personnifiée la révolution anglaise, n'avaient pu empêcher que ce pouvoir parût durable, que ce gouvernement eût de la force, que cet homme fût puissant. Depuis six ans la preuve en avait été donnée, au dedans par l'oppression des trois royaumes sous un même joug tenu maintenant par une seule main, au dehors par la guerre heureusement conduite contre les Provinces-Unies et qu'avait terminée [avril 1654] un traité non moins utile que glorieux. Un peuple qui étendait les limites de sa patrie mobile partout où la mer portait ses vaisseaux, ne pouvait pas rester, plus longtemps qu'il ne le voulait, étranger aux affaires de l'Europe ; et déjà le Portugal, le Danemark, avaient appris, comme la Hollande, que le protectorat d'Olivier Cromwell voulait relever la Grande-Bretagne de cette sorte de prescription acquise contre son influence depuis la honteuse expédition de La Rochelle. Il ne s'agissait plus que de savoir à qui la nouvelle république ferait payer son appui, et les deux couronnes qui avaient débat entre elles étaient tout naturellement portées à y mettre l'enchère. Avec moins d'expérience qu'il n'en a été donné à notre siècle des changements qui peuvent s'opérer dans les États, on savait pourtant dès lors s'accommoder fort bien des faits accomplis et ne pas garder rigueur aux révolutions consommées. En y regardant bien, au contraire, nous trouverions que la politique égoïste, personnelle, qui renferme chacun chez soi, qui repousse toute association d'idées, de principes, de croyances, toute garantie de l'un à l'autre pour la conservation d'un ordre intérieur fondé sur des bases communes, avait été mise en pratique bien longtemps avant qu'on en eût fait une doctrine. La solidarité des trônes et la fraternité des nations, découvertes assez stériles d'un autre âge, n'existaient même pas alors à l'état de théorie, et l'intérêt particulier, dont la vue est moins large, mais plus sûre, ne songeait qu'à profiter pour son bien

du mal d'autrui. Ce qui est certain, du moins, c'est que le premier essor du nouvel état populaire fondé dans la Grande-Bretagne fut contre une république, son aînée d'un demi-siècle et séparée comme lui de la religion romaine, tandis que les deux plus anciens rois de la catholicité courtisaient à l'envi son amitié. Sur ce point l'Espagne avait eu incontestablement le tort, si c'en était un, de prendre les devants. Elle n'avait pas même rappelé son ambassadeur après la mort de Charles Ier, comme au moins la France avait fait, et les relations entre les deux pays étaient restées sur le même pied qu'auparavant. La France s'était tenue assez longtemps à l'écart de cette scène ensaglantée, et elle n'y avait reparu [1652] que pour se défendre, alors que ses ennemis du dehors et ses rebelles au dedans y sollicitaient des secours. Mais, une fois les rapports rétablis, elle les avait entretenus avec soin, sans s'offenser plus qu'il ne le fallait des caprices hautains du Protecteur. Celui-ci, comme il arrive à tous les hommes, de quelque valeur qu'ils puissent être, qu'une élévation rapide a portés subitement au gouvernement des empires, exagérait souvent l'orgueil et la rudesse. Le cardinal Mazarin, qui en avait souffert bien d'autres de gens mieux nourris et moins autorisés, ne se rebuta pas pour quelques brusqueries de soldat parvenu, et la négociation fut habilement conduite par le président au grand-conseil Antoine de Bordeaux, seigneur de Neuville. L'Espagne, de son côté, redoubla ses prévenances qu'elle avait peut-être usées trop tôt, et le Protecteur eut à choisir entre le roi catholique et le roi très-chrétien. Le premier lui offrait de l'aider à conquérir Calais sur la France; mais l'Angleterre avait déjà occupé Calais, et elle savait que ce poste ne pouvait pas toujours lui rester; d'ailleurs l'Espagne n'avait à lui faire entrevoir aucune de ces menaces qui rendent les arrangements plus faciles. La France lui offrait même assistance pour s'emparer de Dunkerque; elle lui montrait encore, comme objet d'une autre convoitise, les possessions espagnoles au delà des mers, et, de plus,

elle lui laissait entendre que son territoire portait assez de protestants pour fournir au roi Charles II une armée qui pourrait, sans soulever les antipathies religieuses, procurer le rétablissement de la succession légitime. Le Protecteur parut surtout frappé de la proie lointaine offerte à son ambition, et le prompt armement d'une armée navale manifesta tout à coup sa préférence. Sans rien conclure avec la France, sans rompre avec l'Espagne, il fit partir ses vaisseaux qui se dirigèrent vers Saint-Domingue. Repoussés de cette île avec une perte considérable, ils se retirèrent [13 mai 1655] à la Jamaïque qu'ils trouvèrent sans défense, et cet asile leur devint une riche conquête. La guerre contre l'Espagne était ainsi déclarée, et il ne restait plus qu'à s'allier avec la France. Sept mois après le commencement des hostilités contre l'ennemi commun, le « traité de paix, amitié, société et alliance « entre le royaume de France et la république d'Angleterre, « Écosse et Irlande, » fut signé [3 novembre] à Westminster. La nouvelle en arriva dans le moment où le roi, après six semaines de séjour à Fontainebleau, où il avait été assez malade, venait de partir [4 novembre] pour la Picardie, « sur le « bruit que les ennemis raparaissaient vers la frontière. » La ratification ne s'en fit pas longtemps attendre. Elle fut envoyée [21 novembre] à Londres d'où l'ambassadeur d'Espagne s'était déjà retiré, et bientôt la publication de cette paix eut lieu dans les deux capitales [9 décembre] avec une grande solennité. Suivant l'usage, ce qui faisait l'objet important du traité n'y était pas écrit; les vingt-huit articles dont il se composait établissaient seulement les règles d'un commerce parfaitement égal et libre entre les deux pays. Les Provinces-Unies, maintenant amies de l'un et de l'autre, y étaient expressément comprises; mais l'ennemi n'était pas nommé. Il paraît même que les mesures à prendre ensemble contre l'Espagne ne furent pas consignées alors dans un article secret, et qu'on remit à s'en occuper plus tard quand on serait près de l'exécution. Tout se borna donc à la promesse réci-

proque « de n'aider directement ni indirectement les rebelles « ou ennemis déclarés des deux contractants, » ce qui n'était pas même une alliance défensive. Comme l'Angleterre et la France étaient en possession d'agir l'une envers l'autre sur le pied d'égalité, il était naturel et ordinaire que chacune des deux puissances fût nommée la première dans l'instrument qui lui restait entre les mains, et on ne pouvait raisonnablement demander que la nouvelle forme du gouvernement anglais fît déchoir ce pays de son rang. Ce n'était donc pas une complaisance indigne, mais la nécessité, qui voulait que l'acte de Londres portât le nom de Cromwell avant celui de Louis XIV. Quant à la famille royale d'Angleterre, il est bien vrai que ce traité la laissait sans espérance, mais il ne l'est pas qu'elle ait été chassée vilainement et sur-le-champ du royaume. Le roi Charles en était parti déjà depuis dix-huit mois, sans aucune intention d'y revenir, et il demeurait alors à Cologne avec son jeune frère le duc de Glocester. La reine Henriette et sa fille ne quittèrent pas le Palais-Royal. Le duc d'York, qui se trouvait en ce moment à la tête de l'armée de Picardie comme seul lieutenant-général, ne cessa pas de servir la France qui lui donna un commandement en Italie. Et tout cela n'a pas empêché les historiens d'adopter le fait dont ils avaient besoin pour une phrase d'indignation.

On pouvait dire en ce moment que tout venait à la France. Elle avait reconquis deux faibles alliés, et ce n'en était que mieux le signe d'une réputation qui se rétablit. Elle avait obtenu la préférence de Cromwell, et cela était si bien à son avantage que ce traité est demeuré chez les Anglais un éternel reproche pour la mémoire du Protecteur. Un nouvel ami lui arrivait en même temps, et cette fois du camp espagnol. Dès avant l'ouverture de la campagne, deux régiments de cavalerie lorrains, conduits par leurs colonels, avaient quitté [3 janvier] le parti du roi qui retenait prisonnier « leur « prince et capitaine, » pour passer du côté de celui qui n'avait au moins fait qu'envahir ses États, et ils s'étaient

engagés à le servir jusqu'à ce que le duc Charles fût en liberté. Mais ce n'était là qu'une désertion, puisque le gros de l'armée lorraine et le chef qui la commandait étaient restés avec les Espagnols. Quand la campagne fut finie, cette armée se trouva étrangement travaillée par des nouvelles contradictoires venues de Tolède où le duc Charles avait été transféré. Les unes lui enjoignaient de passer en France pour prendre les ordres de la duchesse Nicole, régente de ses États en son absence; les autres annonçaient que le duc Charles avait définitivement cédé toutes ses troupes à l'Espagne pour obtenir que sa détention cessât. L'un et l'autre pouvait bien être vrai; car le duc Charles ne se piquait pas d'une extrême constance dans ses volontés : il paraît au moins que le marché avec l'Espagne [9 octobre] avait été réellement conclu. Mais les troupes étaient averties qu'elles avaient à choisir entre deux résolutions opposées. Quatre régiments se déclarèrent encore [19 novembre] pour la France, et le duc François lui-même suivit cet exemple avec le reste de son armée, qu'il conduisit à Guise pendant que les Espagnols l'attendaient vers Condé; après quoi, il se rendit [9 décembre] auprès du roi.

Il y avait là encore une reconnaissance éclatante du bon état où se trouvaient revenues les affaires de ce royaume; et pourtant on y sortait à peine d'une vive inquiétude. Au moment où les étrangers semblaient à l'envi lui apporter leur concours, la rébellion la plus redoutable en ce temps, celle qui agissait par intelligences secrètes entre un gouverneur de place et l'ennemi du dehors, menaçait de lui enlever deux villes importantes. C'était là ce qui avait obligé le roi à partir, et ce qui, pendant tout un mois, avait retenu, ou lui, ou le cardinal Mazarin, ou tous deux ensemble, à Compiègne. Le maréchal d'Hocquincourt avait le gouvernement de Péronne et de Ham. On pouvait le croire fort éloigné de favoriser le prince de Condé, qui l'avait plusieurs fois battu. Mais ce seigneur était assez enclin à se laisser gouverner par

les dames. Les anecdotes des premiers temps de la Fronde ont conservé le souvenir d'un billet écrit par lui à la duchesse de Montbazon, et qui portait ces mots : « Péronne est « à la belle des belles. » Alors pourtant, il n'avait pas consommé cette galanterie de haute trahison, et Péronne était restée au roi. Maintenant il lui avait repris envie d'en faire de nouveau l'offre à une autre beauté. La duchesse de Châtillon, retirée dans sa terre de Mello en Beauvoisis, gardait toujours au prince de Condé cette singulière fidélité qui consistait à prendre des amants pour lui donner des amis. Le maréchal d'Hocquincourt se passionna pour elle, et elle exigea de lui qu'il livrât au prince de Condé les deux places qui lui appartenaient. La partie fut si bien liée que le prince s'avança pour prendre possession de la facile conquête qu'on lui promettait. La cour cependant avait reçu l'avis de ce dessein, et on avait appelé [7 novembre] le maréchal de Turenne à Compiègne pour en délibérer. Le cardinal Mazarin proposait de traiter cette affaire militairement, en faisant approcher toute l'armée de Péronne. Le maréchal au contraire jugea qu'il fallait s'en tirer par les voies de cour. On fit donc arrêter d'abord [8 novembre] la duchesse de Châtillon, dont la maison n'était pas défendue par des remparts, et qui fut amenée à Paris pour y être enfermée, non dans une prison d'État, mais dans le logis de l'abbé Fouquet et sous sa garde, ce qui fut trouvé fort plaisant. Puis on entra en négociation avec le coupable qui était à l'abri. Celui-ci demandait beaucoup, et il faisait voir aux envoyés du roi ceux de l'Espagne qui venaient entendre ses conditions. Enfin il consentit à rester dans le devoir, moyennant deux cent mille écus pour la remise des deux villes que le roi lui avait confiées, et dont l'une, Péronne, resterait à son fils. Le maréchal de Turenne, qui savait au moins la valeur de ces places pour la défense du territoire, ne trouva pas que ce fût trop la payer, et il arracha au cardinal Mazarin cette énorme rançon. A ce prix, le maréchal d'Hocquincourt ouvrit

ses deux villes au roi qui vint [1er-2 décembre] coucher une nuit dans l'une et dans l'autre. Le marquis d'Hocquincourt fut installé dans le gouvernement de Péronne. Le prince de Condé repassa la frontière, et la duchesse de Châtillon [15 décembre] fut mise en liberté. Si ce devait être là le dernier acte des entreprises suscitées depuis sept ans contre l'autorité royale, on peut dire qu'il en résumait fort bien l'esprit, le but, les moyens et les remèdes.

CHAPITRE III

Le duc de Modène arrive à la cour. — Mort de Mathieu Molé. — Continuation du schisme dans le diocèse de Paris. — La princesse d'Orange vient visiter la reine sa mère. — Siége de Valenciennes. — Les Espagnols forcent les lignes du maréchal de la Ferté. — Levée du siége. — Les Espagnols reprennent Condé. — Le maréchal de Turenne reprend la Capelle. — Prise de Valence.— Le duc d'Orléans revient à la cour. — Voyage de la reine Christine de Suède en France. — Le cardinal de Retz quitte le séjour de Rome. — Nouvelle transaction pour l'administration de son archevêché. — Progrès du jansénisme depuis 1643.— Tentative de négociation pour la paix générale. — Mariage d'Olimpia Mancini. — Mort de la duchesse de Mercœur. — Procès du conseiller Vallée de Chenailles. — Mort du premier président de Bellièvre. — Le duc d'Orléans vient visiter la cour à Paris. — Bulle du pape Alexandre VII. — Nouveau traité avec la république d'Angleterre. — Siége et prise de Montmédy. — La fille du duc d'Orléans va trouver la reine à Sedan. — Prise de Saint-Venant et de Mardick. — Campagne d'Italie et de Catalogne. — Voyage du roi à Metz. — Mort de l'empereur Ferdinand III. — Ambassade du maréchal de Gramont à Francfort. — La reine de Suède revient en France. — Meurtre de Monaldeschi.

[1656]

On avait gagné de la force au dehors, on avait acheté au dedans de la sécurité; le roi était bien portant et toujours amoureux; le cardinal Mazarin avait maintenant toute sa jeune famille autour de lui, car son dernier neveu et sa dernière nièce venaient [5 octobre 1655] de lui être amenés, en échange de sa sœur Martinozzi, qui, ayant marié ses deux filles, était retournée en Italie. Un nouvel hôte, le duc de Modène, était d'ailleurs arrivé [27 décembre] à la cour, dont il fallait lui faire les honneurs. On songea donc d'abord à se ré-

jouir. Ce fut en ce temps que mourut [3 janvier 1656] le garde-des-sceaux Mathieu Molé, quoique des historiens aient voulu diminuer sa vie d'un an, pour pouvoir écrire à sa louange « qu'il ne fut pas témoin de la dernière injure faite « au parlement. » On ne prit pas la peine de lui chercher un successeur ; les sceaux furent rendus au chancelier Séguier, qui avait en effet, dans les derniers temps, montré assez de zèle pour mériter qu'on le rétablît dans cette attribution de sa charge. Le seul embarras intérieur qui durât encore était l'affaire de l'archevêché de Paris, dont la conclusion semblait se reculer à mesure que les incidents s'y multipliaient. Après la tenue du conclave, il s'était agi de savoir ce qu'on ferait pour ou contre le cardinal de Retz. Le pape aussi lui avait dit que son élection était « l'ouvrage de ses mains, » et cette expression pouvait bien ne valoir pas plus dans la bouche du Saint-Père que dans celle de la reine. Cependant il avait reçu d'abord une marque publique de sa bienveillance ; le pape lui avait conféré [1er juin 1655] le « pallium » d'archevêque, qui ne se donne qu'à Rome, et, dans la position où étaient les choses, cela ne pouvait passer pour une simple formalité. L'ambassadeur de France se plaignit, menaça, et le nouvel élu, qui ne voulait se brouiller avec personne, ne poussa pas sa protection plus loin. Cependant le sieur de Lionne le pressait de recevoir la plainte du roi et de commencer la procédure ; ce qui soulevait déjà d'énormes questions. Il n'aurait pas été impossible que tout se terminât par un accommodement, pour lequel l'ambassadeur était assez bien disposé. Mais le cardinal, au lieu de cultiver ces bonnes intentions, s'était amusé, comme il s'en confesse, à tourner le sieur de Lionne en ridicule, pour un accident de ménage qui n'avait pourtant rien de bien singulier. En même temps, il ne négligeait pas de soutenir son droit à Paris. Profitant de la bulle du pape qui ordonnait un jubilé pour son exaltation, il avait adressé à deux curés [22 mai] le mandement nécessaire pour la publier, en qualité de ses grands-vicaires, si ceux qu'il

avait précédemment instituées étaient hors d'état d'en remplir les fonctions. La contestation se trouvait donc doublement engagée de nouveau à Paris et à Rome. A Paris, elle éclata promptement. Le chapitre se désista aussitôt de son administration, et révoqua les pouvoirs donnés aux vicaires-généraux qu'il avait nommés. Les nouveaux grands-vicaires de l'archevêque [1er juillet] furent mandés à la cour, pour recevoir la défense d'accepter ces fonctions. L'un d'eux obéit; l'autre se réfugia dans les tours de l'église de Saint-Jean-en-Grève, d'où il lança ses actes, affichés nuitamment par la ville. On lui fit son procès au Châtelet, qui le déclara [27 septembre] coupable de rébellion et désobéissance, et le bannit à perpétuité du royaume, ce qui ne l'empêcha nullement de continuer, du fond de son asile, sa juridiction clandestine. Mais, en ce moment, une autre autorité allait intervenir dans le débat : l'assemblée du clergé ne pouvait plus être différée, et ce qui regardait l'archevêque de Paris devait entrer nécessairement dans ses délibérations. A Rome, on allait plus lentement. Le pape élu semblait bien se relâcher de l'affection qu'il avait témoignée à son collègue du conclave; mais, après sept mois de pontificat, il en était encore à douter s'il devait recevoir la plainte du roi de France contre le cardinal son sujet. Tout ce qu'il put accorder au bout de ce temps fut de pourvoir à l'administration du diocèse abandonné, par une mesure qui étendait sa propre autorité, c'est-à-dire en nommant lui-même [17 novembre] un évêque suffragant de ce diocèse pour remplacer l'archevêque absent. Cette nomination fut apportée à Paris [26 novembre] quand l'assemblée du clergé, où le diocèse de Paris n'était pas représenté, achevait ses opérations préliminaires. Mais l'expédient trouvé par le pape, et adopté avec empressement par le roi, avait le tort de violer ouvertement les priviléges de l'Église gallicane; ce qui soulevait maintenant tout l'épiscopat, et allait réveiller l'opposition du parlement. Il fallut donc renoncer à ce qu'on avait obtenu avec tant de peine, et alors [décembre] on essaya

d'un autre moyen. Ce fut que le roi désignât des ecclésiastiques qui lui fussent agréables, et parmi lesquels le cardinal de Retz nommerait un grand-vicaire. On détruisait par là tout ce qu'on avait fait contre lui depuis dix-huit mois. On le reconnaissait bien et légitimement archevêque de Paris, malgré sa démission et ses crimes d'État; mais on était à bout de ressources, en présence d'une assemblée qui ne pouvait pas même s'ouvrir, faute d'autorisation du diocésain pour célébrer une messe du Saint-Esprit, et qui ne pourrait rien résoudre en l'absence de la députation de Paris. On employa, pour cette nouvelle tentative, ce qui restait au pape de bonne volonté. Le cardinal de Retz, qu'on trouva dans un moment de fatigue, et qui espérait, par cette complaisance, recouvrer quelque chose de son temporel, nomma [2 janvier 1656] l'official de Paris, André du Saussay, un de ceux que le roi avait désignés, pour remplir les fonctions de grand-vicaire. Celui-ci ayant reçu [4 février] sa commission, les choses reprirent, pendant quelque temps, un cours régulier : la députation de Paris se forma; l'assemblée s'ouvrit [9-13 février] par la messe du Saint-Esprit, retardée depuis trois mois; les affaires ecclésiastiques du diocèse purent être expédiées; et l'on eut sur ce point un peu de tranquillité, mais sans autre garantie que la persistance du cardinal de Retz dans une résolution pacifique.

Les divertissements et les fêtes ne s'étaient pas ralentis par la mort [22 janvier] du prince Thomas de Savoie et par celle [25 février] de la vieille duchesse de Guise, grand'mère de Mademoiselle. Outre le duc de Modène, on avait eu à recevoir [3 février] la princesse royale d'Angleterre, veuve du prince d'Orange, qui était venue rejoindre à Paris la reine sa mère, et sa jeune sœur Henriette, et le duc d'York son frère, trois mois après le traité conclu avec Cromwell. Le duc François de Lorraine et le prince Ferdinand, son fils, prenaient part à ces réjouissances, où le roi figurait avec éclat. Un rapprochement s'était opéré, par messages réciproques, entre le cardinal Ma-

zarin et le duc d'Orléans, qui avait donné [8 février] un beau diamant au neveu du cardinal, envoyé vers lui, et qui promettait de revenir bientôt à la cour. Le parlement avait bien encore essayé [10 avril] quelque résistance contre une opération nouvelle faite sur les monnaies; mais on avait cassé son arrêt, et le maréchal de Turenne s'était encore utilement entremis pour le ramener à une parfaite soumission. On avait gagné ainsi la saison d'entrer en campagne. Saint-Guilain et Condé, les dernières conquêtes, avaient reçu de fréquents convois, de sorte qu'il n'y avait rien à réparer, et qu'on pouvait tenter de nouvelles entreprises. Le maréchal de Turenne alla [17 mai] prendre le commandement de l'armée en Picardie, et la cour [25 mai] se rendit à Compiègne. Du côté des Espagnols, il y avait eu de grands changements. L'archiduc Léopold avait quitté son gouvernement des Pays-Bas, pour retourner à Vienne, et il avait été remplacé par don Juan d'Autriche. Le comte de Fuensaldagne allait commander dans le Milanais, et l'on avait fait venir le marquis de Caracène en Flandre. Le maréchal avait donc de nouveaux adversaires et le prince de Condé d'autres associés. L'armée du roi s'avança d'abord vers Tournay, dans l'espoir de surprendre cette ville, et l'ayant trouvée en défense, elle alla mettre le siége [15 juin] devant Valenciennes. Alors le prince de Condé voulut rendre au maréchal de Turenne ce que celui-ci lui avait fait deux ans auparavant, c'est-à-dire l'attaquer dans ses lignes, et il y réussit, comme on l'a remarqué, d'une manière tout à fait pareille. Les assiégeants étaient divisés en deux quartiers principaux, l'un sous les ordres du maréchal de la Ferté, l'autre sous le commandement du maréchal de Turenne. Les Espagnols attaquèrent le premier [16 juillet] et l'enlevèrent rapidement, pendant qu'une inondation habilement pratiquée empêchait le maréchal de Turenne d'y porter ses forces; le maréchal de la Ferté fut fait prisonnier et toutes ses troupes écrasées, sauf quelque cavalerie qui parvint à gagner Condé. Le quartier du maréchal de Turenne, où était l'armée lor-

raine, demeura intact, et le maréchal fit sa retraite en bon ordre vers le Quesnoy, où il s'arrêta. Les Espagnols, après avoir fait mine de vouloir le suivre, allèrent [20 juillet] assiéger Condé. Le maréchal ne put qu'essayer une diversion, en marchant du côté de la Lys, afin d'obliger l'ennemi à des conditions meilleures pour la reddition de la ville, qui capitula en effet honorablement [18 août]. Après quoi, voyant l'armée espagnole venir à lui, il quitta [1er septembre] son camp près de Lens, pour se poster à Houdain, entre Arras et Béthune. C'était une retraite, et ses troupes s'en inquiétaient. Mais à peine les Espagnols l'eurent-ils examiné dans sa position, qu'ils se retirèrent à leur tour [7 septembre], et mirent le siége devant Saint-Guilain. Il n'y avait pas moyen de secourir cette ville ; le maréchal de Turenne résolut d'en compenser la perte, si elle devait avoir lieu, par la prise d'une autre place qui relèverait au moins la réputation de ses armes. Du voisinage de Béthune, il se porta tout à coup [19 septembre] vers la Capelle, en allongeant sa route pour la dérober à l'ennemi. Ce mouvement lui profita plus qu'il n'espérait. Les Espagnols levèrent le siége de Saint-Guilain, et ne purent l'empêcher de prendre la Capelle [27 septembre]. Ensuite ils le laissèrent ravitailler Landrecies, le Quesnoy et Saint-Guilain, le roi en personne [3 octobre] accompagnant l'armée dans cette opération qui termina la campagne.

On avait perdu Condé ; mais on avait regagné la Capelle, et ce résultat étant venu le dernier donnait l'avantage à la France. On y joignit encore la prise de Valence en Milanais, qui s'était rendue [16 septembre], après un siége de trois mois, aux ducs de Modène et de Mercœur, pour en faire le sujet d'un Te Deum solennel [2 octobre]. La Catalogne, où l'on n'avait fait de part et d'autre que se maintenir et se disputer quelques châteaux, ne fournissait rien pour cette fois dont on pût se glorifier à Paris ou à Madrid. Pendant tout ce temps, la cour était demeurée à Compiègne ou à la Fère, et le cardinal Mazarin n'avait pas cessé de seconder les

mouvements de l'armée en lui adressant des vivres ou des renforts. Ce fut à la Fère que s'acheva la réconciliation du duc d'Orléans. Le prince, parti de Blois pour aller visiter la cour, passa près de Paris sans y entrer, et arriva [5 août] au lieu où était le roi, comme un hôte inattendu. Mademoiselle assure que le cardinal Mazarin feignit d'avoir la goutte pour ne pas aller au-devant de lui, et il est certain qu'après avoir « rencontré » le roi qui chassait aux portes de la ville, il salua d'abord la reine, puis « honora le cardinal de sa visite. » On lui fit un excellent accueil, sans lui accorder, à ce qu'il paraît, aucune des grâces qu'il sollicitait faiblement pour ses amis, et il repartit [7 août] pour Paris qu'il n'avait pas revu depuis quatre ans. Il n'y fit encore que peu de séjour et reprit le chemin de Blois [15 août], comme un homme fort résolu à demeurer inutile. Ce petit voyage, à peine signalé par quelques lignes de la Gazette, et qui n'en était pas moins un fait important pour le repos du royaume et le découragement des factions, avait précédé de quelques jours un autre événement où la curiosité publique était plus vivement excitée. La reine Christine de Suède arrivait en France. Lasse, à vingt-huit ans, de la puissance et de la gloire ; préoccupée, jusqu'à l'excès, des jouissances qu'un esprit, délivré du souci des affaires, peut trouver dans le libre commerce des lettres et dans l'entretien des savants ; tourmentée, par-dessus tout, du désir d'étonner le monde dont elle avait déjà comme épuisé l'admiration, la fille de Gustave-Adolphe était descendue du trône [16 juin 1654] en se donnant un successeur pour ne pas prendre un mari. Depuis deux ans, son cousin Charles-Gustave, fils du comte palatin des Deux-Ponts et de Catherine, sœur de son père, portait noblement la couronne qu'elle avait dédaignée, tandis qu'elle allait montrer à tous les peuples de l'Europe, naguère remplis de son nom, les singularités de sa personne et les étranges libertés de sa vie. Malgré le profond mépris qu'elle témoignait pour son sexe, il se trouvait pourtant qu'elle avait cédé à la plus grande faiblesse dont on ac-

cuse les femmes, et que son impérieuse volonté s'était soumise à la toute-puissante influence d'un homme. Don Antonio Pimentelli, ambassadeur d'Espagne à la cour de Suède, avait acquis sur elle le même crédit qu'avaient eu tour à tour le comte Magnus de la Gardie, puis le médecin français Bourdelot; et, en quittant son pays [21 juin], c'était bien lui qu'elle suivait. Après avoir traversé le Danemark, Hambourg, Munster et la Hollande, elle vint [12 août] s'établir à Anvers où elle retrouva le galant espagnol. Là aussi, elle vit le prince de Condé, pour qui elle avait témoigné de loin beaucoup d'enthousiasme, et il paraît que ces deux personnages se sentirent l'un pour l'autre assez peu de sympathie. Puis elle se rendit [24 décembre] à Bruxelles, où dès le lendemain de son entrée, elle abjura secrètement la religion dans laquelle elle était née, celle pour laquelle son père avait combattu, sans autre motif de préférence, assure-t-on, que de pouvoir plus agréablement visiter les pays catholiques: double injure faite au culte dont elle se séparait et à celui qu'il lui plaisait d'adopter comme une sorte de passeport. Treize mois passés dans les Pays-Bas espagnols et dans la compagnie de don Pimentelli l'ayant rassasiée de la cour de Brabant, mais non de l'aimable ambassadeur, elle quitta Bruxelles [22 septembre 1655] pour aller à Rome avec lui; et afin de s'y présenter avec tous les avantages de sa nouvelle religion, elle en fit profession publique, en passant [3 novembre] dans la ville d'Inspruck. Le malheur a voulu que les Mémoires du cardinal de Retz se soient arrêtés tout juste au moment où la reine Christine était attendue dans la ville sainte, et que le séjour qu'elle y fit, les rapports qu'elle dut avoir avec ce cardinal, ne nous aient pas été racontés par un pareil témoin. Tout ce que nous savons de l'un et de l'autre, d'après le récit de Guy Joly, c'est que « le cardinal de Retz ne négligea rien pour s'insinuer « dans les bonnes grâces de cette princesse, en quoi il réus- « sit assez dans le commencement, mais pas si bien que le car- « dinal Azzolini ou don Pimentelli. » « Il ne tenait pourtant

« pas à lui, ajoute-t-il, qu'on ne crût qu'il y entrait aussi avant « que personne ; mais ceux qui voyaient les choses de plus « près jugèrent avec justice qu'il y avait plus de vanité que « de réalité. » Quoi qu'il en soit, depuis son arrivée à Rome [20 décembre], le pape ne négligea rien, pas même ce qui pouvait le rendre ridicule, pour s'acquitter en homme courtois et bien appris des devoirs de l'hospitalité. Au bout de quelques mois, elle sentit qu'elle avait assez vu de processions, assez entendu de concerts, assez contemplé de tableaux, de palais et de statues. Elle résolut de visiter la France, et comme elle avait quitté le luthéranisme pour être bien reçue en Flandre et en Italie, elle crut devoir se brouiller avec les Espagnols au moment de passer dans un pays où ce nom était ennemi. Elle renvoya donc [13 mai 1656] tous ceux de cette nation qu'elle avait à son service, chercha querelle à don Pimentelli, caressa les Français qui étaient à Rome, fit quelques instances auprès du pape pour qu'il donnât satisfaction au roi, et partit [juillet] pour Marseille. Tout avait été préparé par les ordres du roi pour la recevoir dignement. Quoiqu'il régnât alors à Rome et à Naples une maladie contagieuse, on la dispensa des précautions ordinaires, et la galère qu'elle montait [29 juillet] entra librement dans le port. Le duc de Guise qu'on avait envoyé à sa rencontre, la joignit à Lyon et l'accompagna dans le reste de sa route vraiment triomphale. Il fit mieux ; il envoya d'avance son portrait à la cour pour qu'on y fût moins surpris en la voyant, et voici comme il l'avait peinte : « Elle n'est pas « grande, mais elle a la taille fournie et la croupe large ; le « bras beau ; la main blanche et bien faite, mais plus « d'homme que de femme ; une épaule haute, dont elle cache « si bien le défaut par la bizarrerie de son habit, sa démar- « che et ses actions, qu'on en pourrait faire des gageures. Le « visage est grand sans être défectueux, tous les traits de « même et fort marqués ; le nez aquilin ; la bouche assez « grande, mais pas désagréable ; les dents passables ; les

« yeux fort beaux et pleins de feu; le teint, nonobstant quel-
« ques marques de petite-vérole, assez vif et assez beau ; le
« tour du visage assez raisonnable, accompagné d'une coif-
« fure fort bizarre. » Le reste de la description était pour son costume qui peut se résumer ainsi : perruque noire d'homme, pourpoint et collet d'homme, chaussure d'homme, la jupe courte mal attachée, et pas trop droite, une écharpe ou cravate noire attachée négligemment sur la poitrine, presque jamais de gants, quelquefois une épée avec un collet de buffle.
« Elle est fort civile et fort caressante, ajoutait-il, parle huit
« langues, et principalement la française comme si elle était
« née à Paris. Elle sait plus que toute notre académie jointe à
« la Sorbonne, se connaît admirablement en peinture comme
« à toutes les autres choses, et sait mieux toutes les intrigues
« de notre cour que moi-même. » A Essonne, la fille du duc d'Orléans [6 septembre] vint la saluer. C'était peut-être ce qu'il y avait, parmi les femmes de France, de plus semblable à elle, avec moins de science et de génie, mais plus de décence et de dignité. Les deux héroïnes s'accommodèrent fort bien l'une de l'autre, et Mademoiselle trouva que « la
« reine des Goths » avait tout à fait l'air « d'un joli petit
« garçon. » Cependant elle éprouva quelque étonnement de la voir, pendant qu'on jouait la comédie devant elle, « jurer
« Dieu, se coucher dans sa chaise, jeter ses jambes de côté
« et d'autre, les passer sur les bras de son siége, faire enfin
« des postures qu'elle n'avait vu faire qu'à Trivelin et à Jo-
« delet. » Au demeurant, elles se quittèrent en fort bonne amitié, et la reine Christine alla faire son entrée à Paris. Quinze mille bourgeois armés se portèrent à sa rencontre jusque près de Saint-Mandé [8 septembre] où ils furent mis en bataille. Elle traversa leurs rangs à cheval, esquiva heureusement la harangue du prévôt des marchands, et fut conduite à Notre-Dame, puis au Louvre où elle occupa l'appartement du roi. L'université, le clergé, le corps de ville, les trois compagnies souveraines, vinrent tour à tour lui faire leurs

compliments; l'Académie française, à laquelle peu de temps avant son abdication elle avait envoyé son portrait, lui adressa un élégant discours par la bouche de l'avocat Patru ; hors de l'Académie même, il se trouva une « élite des plus beaux es- « prits de Paris » qui lui présenta encore ses hommages. Aussi appartenait-elle véritablement aux gens de lettres, réguliers ou non réguliers ; et pour ceux de ce temps qui n'avaient pas connu encore de rois ou de reines philosophes, c'était à bon droit une grande merveille qu'une femme couronnée qui « savait à vingt-trois ans tout Martial par cœur, » qui avait eu commerce avec Pascal, Gassendi, Balzac, Godeau, Ménage, Benserade et Scudéry, qui avait appelé à sa cour Descartes, Saumaise, Bochart, Huet, Naudé, Chevreau (car les contemporains mettent tous ces noms-là sur la même ligne), et qui citait Salluste ou Tacite dans ses dépêches. Elle ne resta que six jours à Paris, où sa principale curiosité fut pour les bibliothèques du cardinal Mazarin, du roi, des sieurs du Puy et de Thou, et elle s'achemina [15 septembre] vers Compiègne. A Chantilly, elle trouva le cardinal Mazarin qui lui présenta « deux gentilshommes de bonne maison fort em- « pressés de lui rendre leurs devoirs. » La reine Christine reconnut aussitôt le roi et son frère, et elle conçut de Louis XIV une fort bonne idée en s'apercevant qu'elle ne lui faisait pas peur. Le lendemain [16 septembre] elle arriva enfin dans cette cour de France ou elle allait subir en quelque sorte son dernier examen. Madame de Motteville jugea tout aussitôt sa mine, en la comparant à une « Égyptienne déver- « gondée qui par hasard ne serait pas trop noire. » Mais bientôt on fut habitué à son extérieur, et, sauf l'embarras que causait parfois la brusque hardiesse de ses paroles ou de ses gestes, on prit plaisir à la voir et à l'écouter. Ses moqueries surtout eurent un grand succès, et rappelèrent celles du duc Charles de Lorraine dont on s'était si fort réjoui; mais elle les plaçait avec discernement, et ne se montrait pas trop maladroite à flatter. La reine de France, qui depuis quarante ans

avait tant de fois entendu louer la beauté de ses mains, déclara que la reine Christine lui avait fait sur ce sujet un compliment d'une délicatesse toute nouvelle. Elle vanta fort aussi, mais en s'adressant au roi, les agréments d'Olimpia Mancini, qui pourtant ne lui avait pas paru belle, et elle dit que ce serait fort mal de ne pas marier ensemble deux jeunes gens qui se convenaient si bien. Après six jours de conversation et de divertissement, elle partit de Compiègne [23 septembre] pour continuer sa marche, qu'on avait cru devoir la reconduire en Suède; c'était en Italie qu'elle retournait, ayant complété son voyage de France par une entrevue [25 septembre] avec cette autre femme philosophe qui s'appelait Ninon.

Il y avait peu de jours que la reine de Suède avait quitté Compiègne, quand le roi alla [1er octobre] se mettre, comme nous l'avons dit, à la tête de son armée pour conduire des vivres aux places du Hainault. Il revint prendre sa mère à Compiègne, et la ramena bientôt [9 octobre] dans Paris. On venait d'y avoir une nouvelle alarme causée par le cardinal de Retz. Comme il était facile de le prévoir, sa bonne volonté pour le repos de son diocèse n'avait pas duré longtemps. Il faut dire aussi qu'on lui en avait assez peu tenu compte; car à peine son nouveau grand-vicaire était-il installé qu'on renouvela [28 mars] les défenses de correspondre avec lui. Bientôt il crut avoir à se plaindre du grand-vicaire lui-même, qu'il n'avait pourtant pas nommé uniquement pour faire ce qui lui serait agréable. Pendant ce temps le sieur de Lionne avait été rappelé de Rome [4 avril], avec des paroles qui montraient au pape combien le roi était mécontent de ses ménagements pour le factieux prélat, et cette retraite inquiétait le Saint-Père. D'ailleurs il s'était décidé [17 mai], en ayant l'air de s'en faire prier par les cardinaux, à s'entourer de sa famille, ce qui allait nécessairement remplir le poste de favori où le cardinal de Retz prétendait monter. Celui-ci résolut donc de continuer la guerre ecclésiastique avec ses seules forces, et

commença [15 mai] par révoquer son grand-vicaire, sans en avertir le pape qui l'apprit seulement par un courrier de Paris. Puis il quitta Rome [juin] sous prétexte d'aller prendre les eaux, et il n'y revint plus. On ne tarda même pas à perdre entièrement sa trace [9 août] dans les États du grand-duc de Florence où il semblait avoir pris sa demeure, et on craignit qu'il ne voulût s'introduire en France. Une nouvelle proclamation du roi [14 septembre] désigna les côtes de Provence comme le lieu où il prétendait faire sa descente, et réitéra les ordres données contre lui après son évasion. Au moment où elle fut publiée, le cardinal était arrivé depuis quinze jours, par le Milanais et la Suisse, dans les environs de Besançon où il se tenait caché, et il écrivait au roi [21 septembre] pour lui donner avis de son départ d'Italie, en datant sa lettre « du « lieu de sa retraite. » Cependant la révocation du dernier grand-vicaire, l'emprisonnement à la Bastille d'un de ceux que le cardinal de Retz avait rétablis, et la fuite de l'autre, laissaient encore une fois l'Église de Paris sans gouvernement spirituel. On ne pouvait plus s'adresser pour cela au pape, puisque le cardinal avait cessé d'être auprès de lui. Le roi invita l'assemblée du clergé à s'y employer, et le cardinal lui-même, qui ne manquait pas de moyens pour faire parvenir ses lettres, lui écrivit [23 septembre], toujours « du lieu de sa « retraite, » pour lui confier ses intérêts. Il fut d'abord accordé [3 octobre] que le curé de Saint-Severin, l'un des deux grands-vicaires de la seconde création faite par l'archevêque, reprendrait ses fonctions. Puis, sans attendre même que l'assemblée lui présentât des candidats agréables au roi, le cardinal nomma [31 octobre] un autre grand-vicaire choisi parmi ceux que le chapitre avait autrefois institués. La lettre qui contenait cette nomination était datée « du Plessis, » indication aussi énigmatique à peu près que celle dont il s'était servi d'abord. Tout cela, nous l'avouons, est fort maussade à raconter. C'était là pourtant ce qui avait occupé plusieurs fois le conseil du roi au milieu des soins les plus pressants de la

guerre, ce qui avait presque rompu la bonne intelligence entre la France et le Saint-Siége; ce qui continue d'ailleurs, dans la suite des événements et par delà les Mémoires qu'il nous a laissés, le personnage si populaire du cardinal de Retz. Mais il semble que rien ne pouvait être simple, et suivant les règles ordinaires, dans sa conduite, même lorsqu'elle produisait seulement des actions comme celles-ci. Pendant que l'assemblée du clergé, et tous les pasteurs et tout le troupeau du diocèse, étaient agités par ces messages mystérieusement venus d'une retraite ignorée, celui dont ils portaient la signature s'amusait, suivant Guy Joly qui l'avait accompagné en Franche-Comté, à courir le pays et à courtiser une dame, sans rien savoir ni approuver de ce qu'on faisait pour lui. Un conseil d'amis décidait à Paris, et faisait écrire par un faussaire autorisé, les actes dont on avait besoin. Un auteur de mémoires manuscrits sur le cardinal de Retz va plus loin dans le romanesque. Il prétend que ce prélat était alors à Paris, caché d'abord dans les tours de Notre-Dame, puis chez un boucher, ensuite chez un chanoine, et son témoignage, sans valeur aucune pour le fait, sert du moins à montrer jusqu'où s'égarait en cette occasion la crédulité. Quoi qu'il en soit, on était arrivé à une transaction nouvelle. Le droit de l'archevêque était encore une fois reconnu; il en usait modérément; l'administration du diocèse se trouvait reconstituée : mais il fallait lui payer cette complaisance. Le prix qu'il en demandait était la restitution de son temporel, pour laquelle l'assemblée lui avait promis ses bons offices. Le roi la refusa nettement, en déclarant que son intention était de faire juger le cardinal de Retz, et l'assemblée se contenta de demander [14 novembre] que le procès fût terminé dans six mois, après lequel temps elle reprendrait ses instances, par le moyen de ses agents-généraux, pour faire régler les intérêts de l'archevêque. Les choses en restèrent pour longtemps à ce point; le procès ne fut pas suivi; les revenus de l'archevêché continuèrent à être perçus pour le roi; on accorda seulement

une somme de huit mille écus par an pour la subsistance de l'archevêque, qui en dépensait bien dix fois autant; et, sans autrement se soucier de son diocèse, ni se hasarder avec les Espagnols ou avec le prince de Condé, le cardinal de Retz, laissant toujours le même mystère couvrir sa destinée vagabonde, se mit à continuer « la vie libertine des « hôtelleries, » d'abord à Constance, ensuite à Ulm, Ausbourg, Francfort et Cologne. Mais, en tous ces lieux, il ne portait plus que sa personne; son rôle était fini, et l'on peut dire que la peur seule en faisait encore durer le fantôme.

Il y aurait lieu de s'étonner que l'assemblée du clergé, dans laquelle siégeaient quarante archevêques ou évêques, se fût si peu émue en faveur des priviléges de l'épiscopat, évidemment menacés par un tel exemple. Mais il faut savoir qu'en ce temps le corps de l'Église était loin d'avoir cette union qui fait agir vigoureusement tous les membres du même ordre dans un intérêt commun. La division y était grande, et l'affaire du cardinal de Retz, jetée au milieu d'une querelle ardente, ne faisait qu'offrir à deux partis animés l'un contre l'autre une occasion de se mesurer. On était au plus fort de la dispute dont nous avons vu, en 1643, le premier éclat, et c'était dans cette année même qu'un grand géomètre, se déclarant tout à coup grand écrivain, publiait ses « Lettres à un « provincial, » heureux pamphlets qui devinrent un livre immortel. Treize ans de contestation acharnée n'avaient certainement pas rendu la question plus claire, ni ébranlé les convictions opposées. Ils avaient seulement produit quelques faits sur lesquels le débat s'était renouvelé avec une admirable fécondité de ressources. Depuis l'orage vainement suscité contre le livre « de la Fréquente Communion, » les adversaires de la doctrine novatrice ou réformatrice s'étaient repris à l'ouvrage de l'évêque d'Ypres, et ils avaient concerté une attaque en forme pour avoir raison de ce théologien mort, qui avait légué un schisme à l'Église et son nom à une secte. Cinq propositions avaient été rédigées comme étant le

résumé exact de son enseignement, la quintessence pernicieuse de son hérésie, et le syndic de la faculté de théologie, ancien jésuite, les avaient dénoncées [1er juillet 1649] à la Sorbonne. Cet artifice fort ordinaire de la polémique appelait tout naturellement l'argumentation contraire, qui consiste à soutenir que l'extrait de la pensée n'est pas fidèle, que la conséquence des paroles est forcée, et à combattre les passages allégués par d'autres citations. De la Sorbonne, où le jugement fut empêché par l'intervention du parlement de Paris sur plusieurs incidents, la cause fut portée à Rome. Après trois ans d'examen, qui, comme on le pense bien, ne furent pas perdus pour la discussion publique, le pape Innocent X [31 mai 1653] prononça enfin la sentence. Elle était parfaitement claire et formelle. Elle prenait une à une les cinq propositions, telles qu'elles avaient été rédigées en France, « et qui « faisaient partie des opinions contenues au livre de Jansé- « nius, » pour les déclarer toutes hérétiques, et quelques-unes, en outre de l'hérésie, téméraires, impies, blasphématoires, fausses, scandaleuses ou contumélieuses. A l'époque où la dénonciation fut présentée à la Sorbonne, on sortait de la première guerre civile, et les esprits en France avaient assez de quoi s'occuper pour ne pas se précipiter avec une extrême ardeur dans la lutte théologique. Seulement on avait pu remarquer une liaison étroite entre le Jansénisme et la Fronde, liaison d'instinct, de position, d'intérêts et de personnes. Quand la condamnation des cinq propositions fut résolue à Rome, le royaume avait repris déjà un peu de repos, l'autorité était rétablie, et la querelle religieuse se trouva fort à propos pour ramasser les restes de l'agitation politique. On peut croire, sans lui faire tort, que le cardinal Mazarin était assez ignorant en théologie; le pape avait pour lui peu de bonne volonté; il ne devait donc pas apporter dans ce débat beaucoup de passion. Mais le même sentiment, qui attirait les uns vers les autres les réformateurs de l'Église et ceux de l'État, avertissait également l'intérêt contraire de se tenir en

défense. D'ailleurs le cabinet français avait besoin de montrer au pape quelque complaisance, pour lui faire accepter la détention du cardinal de Retz. Une déclaration du roi [7 juillet] ordonna que la bulle d'Innocent X serait publiée et observée en France ; une assemblée d'évêques, convoquée chez le cardinal Mazarin, en approuva [11 juillet] toutes les dispositions; elle fut publiée dans Paris avec un mandement fort pressant de l'archevêque, et enfin enregistrée par la faculté de théologie [1er août] pour lui servir de règle à l'avenir. On trouve quelquefois des moyens pour éluder un arrêt qui enjoint de faire ; mais il y en a mille, en deçà de la désobéissance formelle, pour se soustraire à celui qui ordonne de croire. La dispute recommença donc, non pas contre la bulle directement, mais sur les conséquences que l'opinion triomphante en tirait, sur les réserves qu'elle laissait à l'opinion vaincue. Celle-ci d'abord ne voulait pas reconnaître que le jugement eût été rendu ni contre elle, ni contre celui dont elle consentait sans peine à porter le nom. Elle niait que Jansénius eût écrit ce que le pape avait condamné, et ce qui lui semblait en effet condamnable dans un certain sens. Dût-elle d'ailleurs abandonner l'évêque d'Ypres, elle se retranchait derrière saint Augustin, dont le docteur moderne n'était que l'interprète, et elle rétablissait le débat, sur tous les points contestés, avec le texte de ce père qu'elle commentait de nouveau. La première prétention, qui a fourni tant d'excellentes plaisanteries, était de celles qu'on peut soutenir impunément toutes les fois qu'il s'agit de doctrine. Il n'y a que les maladroits et les butors qui, ayant à écrire sur des matières délicates, disent crûment ce qu'ils veulent faire penser; les habiles choisissent leurs paroles, de façon à rendre nécessaire la conclusion qu'ils craindraient d'exprimer. Les cinq propositions pouvaient fort bien être cent fois établies dans « l'Au-« gustinus, » sans qu'il fût possible de les y montrer nulle part avec le même nombre et la même disposition de mots qu'il fallait employer pour les recueillir. Ainsi la question ne

pouvait être tranchée que par l'autorité. Le pape semblait déjà l'avoir fait dans sa bulle ; mais on objectait qu'une phrase incidente et préliminaire ne décidait pas, qu'elle présupposait seulement. Il parut donc convenable de juger absolument ce qui était du fait. Trente-huit évêques, rassemblés encore chez le cardinal Mazarin, déclarèrent [28 mai 1654] que les cinq propositions « étaient bien réellement tirées du livre de Jansé-« nius, et qu'elles avaient été condamnées dans le sens de « l'auteur. » Le pape lui-même adopta [29 septembre] cette interprétation aggravante de sa bulle, et une troisième assemblée de seize évêques, composée de ceux qu'on trouvait toujours près de la cour, adressa une lettre circulaire [10 mai 1655] à tous les prélats du royaume pour les inviter à faire recevoir et signer dans chaque diocèse la décision pontificale. Le pape ayant prononcé, la Sorbonne acceptant sa sentence, la majorité des évêques la proclamant, la minorité s'y étant soumise, la victoire était bien acquise aux adversaires de la doctrine jansénienne. Mais ils n'avaient triomphé que d'un étranger et d'un mort. Les disciples, les défenseurs de l'évêque d'Ypres restaient intacts. Le docteur Arnauld, qui s'était trouvé prêt à toutes les occasions de la dispute, demeurait enfermé dans sa pieuse et puissante solitude de Port-Royal. On alla l'y attaquer par un acte de brutale intolérance, dirigé contre cette maison même et tout ce qu'elle renfermait. Un curé refusa d'admettre à la communion le duc de Liancourt, tant qu'il laisserait sa petite-fille pensionnaire dans ce couvent. Alors le docteur reprit sa plume, bien connue de ses antagonistes ; c'était là qu'on l'attendait. Il avait à justifier sa doctrine, partant, à l'expliquer de nouveau, et toutes ses paroles allaient être pesées. Ceux contre lesquels il se défendait y trouvèrent, outre un doute irrévérencieux sur le fait déclaré constant par le pape et par les évêques, des propositions analogues à celles qu'on avait condamnées, et les dénoncèrent [4 novembre] à la Sorbonne. Ce fut à cette occasion que Blaise Pascal, âgé de trente-trois ans et renommé

seulement jusqu'alors pour sa merveilleuse aptitude aux sciences mathématiques, jeta un rapide et profond regard sur les questions débattues, les comprit aussi facilement qu'un problème, et vint prêter à la querelle d'un ami le secours de sa haute intelligence. La censure n'en fut pas moins obtenue [14-31 janvier 1656] pour le double tort qu'on reprochait à l'ouvrage incriminé, avec obligation à tous les docteurs, y compris le coupable, d'y adhérer par leur signature, sous peine de dégradation ; et, en effet, Antoine Arnauld d'abord [18 février], puis d'autres ecclésiastiques au nombre de soixante environ [7 mars], parmi lesquels figure le sieur Jacques de Sainte-Beuve, furent déclarés déchus de tous les droits et fonctions du doctorat. Le contre-coup de cette condamnation menaçait cruellement la communauté de Port-Royal ; un miracle vint l'en préserver. Moins de deux mois après la censure de la Sorbonne, une jeune fille de onze ans, pensionnaire de Port-Royal et nièce de Pascal, fut tout à coup guérie [24 mars] d'une maladie hideuse, où tout l'art de la médecine avait échoué, par l'application d'une sainte relique, dans la chapelle même du monastère. Ce divin secours, venu si à propos, n'aurait pas embarrassé des gens du monde ; il tenait en respect des hommes d'église. La vérification s'en fit dans les formes. Le miracle fut déclaré constant, sept mois plus tard [22 octobre], par le grand-vicaire de l'archevêché, qui alla en remercier Dieu dans l'église où il s'était opéré, et donna ainsi à ce lieu une éclatante réhabilitation. Forcés de suspendre leurs violences contre le couvent que le ciel semblait prendre sous sa protection, les ennemis du Jansénisme ne s'en attachèrent que plus à poursuivre la doctrine. Des assemblées d'évêques l'avaient condamnée ; mais il n'était encore rien sorti contre elle des assemblées régulières du clergé. Celle qui se tenait alors en fut saisie. Or, il se trouvait, comme nous l'avons indiqué déjà, que les intérêts du cardinal de Retz et ceux des Jansénistes avaient ici les mêmes partisans et les mêmes adversaires. Cette union avait produit un

double effet : à Rome elle nuisait au cardinal, et dans Paris elle faisait tort aux Jansénistes. Il en résulta que le pape finit par se refroidir pour le prélat réfugié, et que la cour échauffa le clergé contre les théologiens austères qui faisaient cause commune avec lui. L'archevêque de Toulouse, Pierre de Marca, qui fournissait des textes pour toutes les résolutions à prendre sur les deux affaires, fit adopter, dans celle-ci [2 septembre], la rédaction d'une formule que tous les ecclésiastiques, les religieux, et même les religieuses, seraient obligés de signer, et dans laquelle on reconnaissait positivement que les propositions condamnées étaient de Jansénius, tirées de son livre, différentes de la doctrine de saint Augustin dont ce docteur avait perverti le sens. Alors le pape Alexandre VII, qui n'avait encore fait depuis son avénement aucune démonstration publique de sa volonté sur ce sujet, renouvelant [16 octobre] la bulle de son prédécesseur, l'expliqua, l'augmenta de tout ce qui était nécessaire pour ôter le doute, prohiba la lecture de « l'Augustinus, » et défendit à tous les fidèles de tenir, prêcher, exposer, interpréter, ouvertement ou en cachette, la doctrine de l'évêque d'Ypres. Au temps où nous nous sommes arrêtés [novembre], on attendait en France, l'assemblée du clergé tenant toujours, l'arrivée de cette bulle qu'elle avait sollicitée.

Dans cette assemblée il avait encore été question de la paix générale, et la démarche faite à ce sujet n'était pourtant pas extrêmement pacifique. Le nouveau pape se croyait appelé à faire cesser la guerre entre les princes chrétiens, et à reprendre, du haut de son siége pontifical, l'œuvre manquée de sa nonciature au congrès de Munster. Rien ne pouvait agir plus efficacement sur lui, de la part d'une des puissances, que la menace d'entrer en négociation avec l'autre directement et sans son entremise. Voulant s'emparer en quelque sorte de l'initiative sur cet important objet, le saint Père avait imaginé d'adresser un bref [26 mars] à l'assemblée du clergé, pour qu'elle exhortât le roi à s'en occuper,

« comme ce prince y était d'ailleurs par lui-même tout à fait « disposé. » Il ne fallait pas un grand effort de commentaire pour trouver là une insinuation directe contre le cardinal Mazarin, et cela était vraiment plus clair que l'hérésie de Jansénius. L'assemblée, qui s'en aperçut fort bien, décida [27 avril] que le bref serait porté au roi, et le chancelier prononça, pour la justification des bonnes intentions dont le conseil était animé, un discours assez peu respectueux envers le saint Père. L'assemblée eut soin d'adoucir cette réponse en écrivant au pape; mais, dans sa lettre qui fut approuvée [24 mai] en présence du cardinal Mazarin, il resta toujours suffisamment d'aigreur pour que le nonce à laquelle elle fut remise refusât de s'en charger. Tout aussitôt, le cardinal résolut de donner au pape le déplaisir qu'il lui avait souvent fait craindre. Le sieur de Lionne était arrivé de son inutile ambassade à Rome le jour même où l'on avait arrêté les paroles qu'on voulait y envoyer. On le fit partir pour l'Espagne [1er juin] avec un pouvoir absolu « d'ajuster, conclure et signer « les articles d'un traité de paix entre les deux rois. » Cette mission précipitée devait s'exécuter avec mystère, pour que les alliés de la France n'en prissent pas occasion d'abandonner sa cause. Le sieur de Lionne se rendit promptement [5 juillet] à Madrid, et y négocia, pendant plus de deux mois, ayant toujours en quelque sorte le pied dans l'étrier. Les conditions à régler portaient sur la part de conquêtes que la France voulait garder en Flandre et du côté des Pyrénées, sur les restitutions qu'elle demandait pour ses protégés en Italie, sur celles qu'on exigeait d'elle en faveur du duc de Lorraine, mais par-dessus tout, et c'était là que l'Espagne mettait sa gloire, sur les intérêts du prince de Condé, que le roi catholique prétendait faire rétablir non-seulement dans ses honneurs et dans ses biens, mais dans ses charges et gouvernements. Le sieur de Lionne consentait au premier; mais il refusait, avec toute espèce de raison, de laisser le roi d'Espagne faire un grand-maître de France et un gouver-

neur de Guyenne. La levée du siége de Valenciennes rendit le cabinet de Madrid plus opiniâtre, sans que l'envoyé français se relâchât en rien de sa résistance sur cet objet, de ses prétentions pour les autres. Il avait pourtant en réserve une demande qui devait emporter de sa part toutes les concessions possibles, si elle était acceptée. C'était que le roi d'Espagne accordât en mariage sa fille, alors unique, au roi son neveu, et en ce cas la France ne marchanderait plus sur aucun article. La proposition fut faite et refusée. Alors le négociateur [septembre] reprit tous ses scrupules, rompit les conférences et retourna dans son pays. On juge bien que le secret de ce coup de main diplomatique n'avait pas tardé à être découvert. Aussi, pour n'être pas une seconde fois prévenu, le pape se hâta [16 octobre] de nommer deux nonces extraordinaires, l'un pour la France et l'autre pour l'Espagne, avec charge expresse de convier les deux rois à la paix et de leur faire accepter de nouveau sa médiation. Le nonce envoyé en France était en outre porteur de la bulle itérative contre Jansénius, donnée le jour même où la double nonciature avait été résolue.

Après une année si diversement remplie, la cour avait retrouvé ses plaisirs ordinaires à Vincennes et à Paris. Il n'allait plus être question de l'amour du roi pour Olimpia Mancini : car cette demoiselle, visant au sérieux, avait obtenu de son oncle qu'il songeât à l'établir, et il était déjà devenu public qu'elle épouserait le second fils du prince Thomas de Savoie. Le roi lui-même en était allé faire compliment [26 novembre] à la princesse de Carignan, mère du jeune prince, revenue en France depuis la mort de son mari, et la Gazette l'avait annoncé. Ce mariage fut retardé pourtant par la mort [9 décembre] de la dame Mancini, sœur du cardinal, et mère de la future. Quelques semaines plus tard, mourut encore [8 février 1657] la fille aînée de cette dame, Laura, duchesse de Mercœur, après avoir donné le jour à un troisième fils. Ces chagrins de famille arrivés coup sur coup, et qui

semblaient protester contres les heureux succès du ministre, amenèrent encore quelques tracasseries intérieures. On trouva fort mauvais que le roi fût allé en personne faire une visite de condoléance au plus jeune des deux frères Mancini, dans le collége des Jésuites où il étudiait; on critiqua encore les éloges outrés que l'évêque de Montauban prodigua au cardinal et aux siens [16 janvier] dans l'oraison funèbre de sa sœur. Celui-ci n'en persista pas moins à suivre sa fortune. Il acheva le mariage de sa nièce [21 février] avec le prince Eugène-Maurice de Savoie, pour lequel il fit revivre le titre de comte de Soissons, comme un héritage laissé par le dernier prince de ce nom à sa sœur la princesse de Carignan, et il produisit « sur le théâtre de la cour » deux autres jeunes filles, Marie et Hortense, après lesquelles il lui en restait encore une troisième. L'arrivée en France [6 janvier] du duc de Modène, le conquérant de Valence, avait donné lieu à des fêtes brillantes, et c'était à peine si les divertissements avaient été interrompus par les deuils nombreux qui semblaient leur disputer chaque journée. Outre la sœur et la nièce du cardinal, on eut, sinon à pleurer, au moins à honorer de cérémonies funèbres, d'abord [24 janvier] le vieux mari de la duchesse de Chevreuse, puis [20 février] la femme délaissée du duc Charles de Lorraine, et enfin [24 mars] le maréchal de la Mothe-Houdancourt. Hors de la France, on avait perdu [6 novembre 1656] un prince allié, Jean IV roi de Portugal, qui laissait sa couronne, toujours menacée par l'Espagne et non encore reconnue dans Rome, à un enfant de seize ans.

En ce temps le royaume pouvait se dire parfaitement tranquille. A peine avait-on parlé d'une petite sédition survenue à la fin de l'automne dans la ville d'Angers, et dont les coupables avaient été aussitôt punis. Depuis le marché fait avec le maréchal d'Hocquincourt, aucun gouverneur de ville ne s'était détaché de son devoir, et cela semblait si nouveau qu'on remplaçait par des soupçons ou des calomnies les trahisons qui ne se manifestaient pas. L'année précédente,

un cordelier portugais avait dénoncé un dessein de cette espèce, dont l'auteur n'était pas moins que le marquis de Fabert. Le cardinal se moqua de cette accusation, mais le gouverneur de Sedan voulut un arrêt qui punît le dénonciateur, et il l'obtint. Maintenant on venait de découvrir un autre complot du même genre, qui était resté fort loin de l'effet, mais où les intentions étaient moins douteuses. Un homme de robe, du milieu de Paris, avait entrepris [septembre 1656] de livrer au prince de Condé la ville de Saint-Quentin, et il s'en était ouvert à un officier du régiment qui tenait garnison dans cette place. Le danger s'était arrêté là; car celui dont on avait voulu tenter la fidélité avait sur-le-champ tout déclaré au cardinal, et avait eu permission écrite de continuer le commerce criminel pour en rendre compte. Lorsqu'on crut avoir assez de preuves, on fit mettre à la Bastille [8 décembre] le principal coupable avec son complice autorisé, et l'on instruisit le procès du premier. Or, celui-ci était un conseiller au parlement, et c'était s'engager dans une difficile épreuve sur la bonne volonté de cette compagnie que de lui demander une condamnation contre un de ses membres. On l'avait essayé déjà une fois sans y réussir. On voulut pousser la dernière expérience jusqu'au bout. Le conseiller Vallée, sieur de Chenailles, fut livré à la justice de ses collègues. Les charges étaient claires et pressantes; le procès n'avait pas de quoi s'embrouiller; car il s'y présentait peu d'actes et de témoins. Cependant le parlement trouva le moyen d'y employer trois mois, et il le termina par un arrêt [27 mars 1657] qui déclarait le conseiller coupable des crimes à lui imputés et le bannissait du royaume à perpétuité, « après que sa « robe et les autres marques de magistrature lui auraient été « ôtées par les huissiers de service, les chambres assemblées « et les portes ouvertes. » Ce résultat fut regardé comme un échec pour le ministre qui, dit-on, voulait une sentence de mort, comme le procureur-général l'avait demandé. Il ne faut jamais regretter qu'on épargne la vie des hommes, et les

condamnations capitales, en matière de crimes d'État, ont d'ailleurs ce tort qu'après l'émotion du moment passée, elles deviennent des iniquités cruelles, et donnent une illustration souvent peu méritée aux victimes. Mais il serait bon aussi que l'indulgence en pareil cas fût pour tout le monde, et que les magistrats n'épargnassent pas seulement ceux de leur corps. Il y avait alors quatre mois à peine que, par arrêt du parlement de Navarre, une tête de gentilhomme [15 novembre 1656] avait été tranchée à Pau pour un attentat de même nature, et moindre assurément au regard de la personne. Le marquis de Lusignan, mort sur l'échafaud, homme de guerre et de négociation au service du prince de Condé, surpris en France où il exécutait les ordres de son maître, était certainement plus excusable qu'un magistrat qui s'ingérait, sans en être prié, de débaucher des officiers pour surprendre une ville, et la différence mise entre eux ne pouvait plus s'appeler justice. Six mois plus tard, le parlement de Toulouse fit encore décapiter un gentilhomme [18 septembre 1657] pour intelligences avec les Espagnols; et enfin, à Paris même, fut exécuté, trois semaines après celui-ci [5 octobre], un officier des troupes du prince de Condé, fait prisonnier de guerre devant Cambray, dont le principal crime était d'avoir autrefois enlevé un financier appelé Girardin pour en tirer de l'argent, ce qui était encore bien loin d'un complot pour livrer une place frontière à l'ennemi.

Le premier président de Bellièvre n'avait pu voir la fin de ce procès, dans lequel il s'était vivement intéressé pour l'accusé. Il venait de mourir [13 mars] avec une grande réputation d'indépendance et de fermeté, qu'il avait fort habilement acquise. Depuis qu'il avait reçu de la cour la plus grande faveur dont elle pût disposer pour un homme de sa condition, il était parvenu à gagner l'estime, le respect ou la confiance de tous ceux qui étaient opposés au gouvernement, et sa mort soulagea le cardinal Mazarin d'un grand embarras. Pour n'y pas retomber, il résolut de ne lui donner un successeur

qu'après avoir longtemps étudié ceux qui pouvaient prétendre à cette place, et de la faire espérer à plusieurs. Une autre satisfaction lui vint encore [12 avril] par l'arrivée du duc d'Orléans à Paris. Ce prince y avait fait une courte apparition l'année d'auparavant, lorsque la cour n'y était pas, après avoir visité la cour elle-même hors de sa résidence accoutumée. Cette démarche courtoise, renouvelée aux yeux de tous, attestait une réconciliation entière, et, quoique l'oncle du roi eût paru pressé [24 avril] de quitter le Luxembourg pour retourner à Blois, sa retraite n'avait plus rien de chagrin ni de menaçant; c'était tout simplement la préférence d'un homme qui vieillissait pour la vie calme et le riant séjour qu'il trouvait dans son apanage. Sa fille même faisait solliciter un raccommodement qui ne tarda pas à s'opérer. La duchesse de Montbazon venait de mourir [28 avril], et laissait le duc de Beaufort en liberté de suivre de meilleurs conseils, comme ceux qu'il pouvait trouver auprès du duc d'Orléans. On ne parlait plus du cardinal de Retz, et son diocèse allait paisiblement pendant qu'il se réjouissait, au péril de sa santé, en Hollande ou en Allemagne. Le nouveau nonce du pape était venu [6 janvier] apporter sa recommandation pour la paix, et la dernière bulle contre les Jansénistes. On l'avait fort peu écouté sur le premier chef de sa mission, mais on lui avait donné tout contentement sur le second. L'assemblée du clergé s'empressa d'accepter avec reconnaissance [17 mars] une décision qu'elle avait provoquée; elle changea aussitôt la formule qu'elle avait ordonné de souscrire, pour la mettre en rapport avec cet acte souverain de la puissance spirituelle, et elle pria le roi de publier une déclaration pour que la justice séculière y interposât son autorité. Mais, en ce moment, le roi avait bien autre chose à faire. Puisqu'on n'avait pu obtenir la paix de la dernière négociation à Madrid, il fallait prendre de nouvelles mesures pour la guerre, et tirer enfin parti de l'alliance contractée avec le protecteur de la république anglaise. Celui-ci avait depuis près d'un an à Paris un

ambassadeur, le colonel Lockart, ancien officier royaliste et déserteur de la cause perdue. Un traité fut conclu avec lui [23 mars] pour engager les armes de l'Angleterre dans une expédition commune. Six mille Anglais devaient aller joindre le maréchal de Turenne pour l'aider à prendre, ou Gravelines, qui resterait à la France, ou Dunkerque, dont l'Angleterre se saisirait en y maintenant la religion catholique sans aucune atteinte. Lorsque ce traité se fit, il y avait aussi bientôt un an que le roi Charles s'était décidé à mettre sa personne, sa famille, ses espérances, sous la protection de l'Espagne. Dans le printemps de l'année précédente, il avait quitté Cologne pour se rendre près de Bruxelles, et il avait eu permission d'aller séjourner à Bruges, moyennant qu'il n'en coûtât rien au roi catholique pour cette hospitalité, si ce n'est le paiement d'une pension égale à celle que la France lui avait jusque-là exactement servie. Il était donc allé aussitôt [21 avril 1656] s'y établir, et c'était de là qu'il avait adressé au duc d'York des ordres réitérés et pressants de le venir trouver. Le duc hésita longtemps à quitter la France où il était habitué, et dont il ne s'apercevait pas du tout qu'on le chassât. Mais enfin il fut forcé d'obéir à son frère, qui rappela en même temps du service de France les Irlandais dont il y avait un assez grand nombre dans les garnisons, de sorte qu'à l'ouverture de la campagne [1657], le duc d'York et les fidèles sujets du roi Charles se trouvèrent sous les ordres du prince de Condé, contre le maréchal de Turenne qui commandait les soldats de Cromwell.

Avant que les opérations des armées fussent commencées, on avait perdu Saint-Guilain. Comme il y avait des Irlandais dans la ville, les Espagnols avaient pris intelligence avec eux et s'étaient avancés pour en profiter. Au lieu d'une trahison préparée, ils trouvèrent une résistance assez vive, mais qui ne put tenir, sans secours du dehors, contre toutes leurs forces, et la place [22 mars] se rendit. Après cette entreprise on fut longtemps sans rien faire. Les Espagnols étaient ren-

trés dans leurs quartiers. Le maréchal de Turenne attendait le corps auxiliaire anglais pour agir du côté de la mer. Comme celui-ci n'arrivait pas, le maréchal, voyant toutes les troupes de l'ennemi s'acheminer vers la Flandre, marcha [29 mai] droit sur Cambray qu'on savait dégarni. Mais le hasard voulut que le même jour le prince de Condé avec son corps d'armée arrivât à Valenciennes. Ni l'un ni l'autre ne se croyaient si près de se rencontrer; mais tous deux prirent promptement leur parti. Le maréchal se posta [30 mai] sur le chemin qu'il jugeait devoir être choisi par un si habile adversaire ; le prince, ou trompé par son guide, ou devinant une pensée qu'il aurait eue, suivit une autre route, culbuta quelques escadrons qui la gardaient, et entra dans la ville, où le maréchal le vit bientôt ranger ses troupes en bataille. Il leva aussitôt le siége et se retira vers Saint-Quentin, où les Anglais [8 juin] vinrent le joindre. Il était devenu impossible de pénétrer dans la Flandre maritime dont l'ennemi avait eu le temps d'occuper tous les passages. On résolut, pour l'en rappeler, d'attaquer une petite place du Luxembourg, et le maréchal de la Ferté, qui s'était déjà racheté des mains des Espagnols, eut charge d'assiéger Montmédy avec un corps séparé, l'armée principale, sous les ordres du maréchal de Turenne, devant couvrir en même temps et le siége et la frontière. Pendant que ce dessein s'exécutait avec toutes les précautions convenues, les Espagnols tentèrent une agression hardie, du côté même où on avait d'abord paru les menacer, et voulurent [30 juin] surprendre Calais; le roi d'Angleterre, dit-on, assistait comme volontaire à cette action. La vigoureuse défense du comte de Charost sauva la ville, et le siége de Montmédy redevint l'objet unique des mouvements ou de l'immobilité des deux armées. Il durait déjà depuis un mois [11 juillet] lorsque le roi voulut en voir et en hâter la fin. Toute la cour, qui s'était établie à la Fère dès le commencement de la campagne, s'avança bientôt [25 juillet] jusqu'à Sedan, et le roi se logea lui-même [4 août] à Stenay. La

mort du gouverneur de la place put seule diminuer la résolution de ceux qui la défendaient, et ce ne fut qu'après quarante-six jours de tranchée ouverte [7 août] qu'ils offrirent de capituler à des conditions honorables. Elles leur furent accordées et le roi prit possession de la ville. En retournant le même jour à Sedan, il y trouva sa cousine, Mademoiselle, qui était venue [4 août], comme une fille déterminée qu'elle était, sous l'escorte d'un convoi et à travers la campagne parcourue par des gens de guerre, achever sa réconciliation. Le cardinal Mazarin et l'héroïne de la porte Saint-Antoine s'embrassèrent; la reine fut toute remplie de tendresse et de bonté pour sa nièce; le roi ne montra qu'une extrême civilité. Il n'était pourtant plus question de lui faire épouser sa cousine; celle-ci, en gagnant des années, avait porté ses prétentions sur un mari plus jeune, et c'était maintenant le frère du roi, âgé de dix-sept ans, qui lui semblait à sa convenance. La princesse partit ensuite [12 août] pour aller à Forges, et la cour continua sa campagne. Le cardinal Mazarin proposait d'assiéger Rocroy. Mais le maréchal de Turenne, plus fidèle au traité fait avec les Anglais, se hâta de marcher vers la Flandre pendant que les ennemis en étaient éloignés. Neuf jours après la prise de Montmédy, il était [16 août] devant Saint-Venant où il mit le siége. L'armée espagnole l'y suivit et lui enleva [21 août] une partie de son bagage; mais il ne se rebuta pas pour cette perte, pourvut à ce qui lui manquait par le sacrifice de sa vaisselle d'argent, et continua son entreprise, pendant que les Espagnols se portaient contre la ville d'Ardres. Le maréchal redoubla ses efforts, se rendit maître [27 août] de Saint-Venant, et alla délivrer Ardres qui ne pouvait tenir. Le roi cependant s'était rapproché de son armée [30 août] en revenant de Sedan à La Fère, et ensuite à Péronne. Lorsqu'elle eut pris un peu de repos, le maréchal de Turenne [12 septembre] s'empara en trois jours de la Mothe-aux-Bois qu'il fit raser et s'avança du côté de la mer, tandis que le roi, voyant toutes choses en bonne posture, allait visi-

ter [18 septembre] la ville de Metz. Les Espagnols s'étant retirés derrière la Colme, l'armée du roi s'approcha de cette rivière, occupa Bourbourg et mit [29 septembre] le siége devant Mardick, avec l'assistance de l'armée navale anglaise. Cette place ayant capitulé [3 octobre], on la fit occuper par les Anglais, et le maréchal de Turenne se mit en devoir d'assurer une ligne de communication entre Ardres, Bourbourg et Mardick. Pendant qu'il y travaillait, les Espagnols, à la sollicitation du roi d'Angleterre qui se mit lui-même de l'expédition, essayèrent [1er novembre] de surprendre la garnison anglaise de Mardick ; mais ils furent repoussés, et, après ce dernier exploit, les armées de part et d'autre se dispersèrent dans leurs quartiers.

En Italie, la France avait eu d'abord à regretter un allié, le duc de Mantoue, que l'Espagne avait reconquis par le moyen de l'empereur, son suzerain et son parent. Mais on n'en avait pas moins continué à garder l'offensive, et le duc de Modène, partageant cette fois son commandement avec le prince de Conti, s'était flatté d'ajouter à la prise de Valence celle d'Alexandrie. Après un mois de siége, il fallut renoncer [22 août] à cette espérance, et se contenter de faire des courses où les États du duc de Mantoue furent particulièrement maltraités. Les restes de la guerre en Catalogne étaient toujours sans éclat et sans progrès ; le duc de Candale, avec peu de troupes et faiblement attaqué, s'était maintenu dans les positions qu'il avait à garder. Au total, on pouvait dire que la campagne avait été sans résultat, là où beaucoup de forces s'étaient fait obstacle les unes aux autres, comme là où peu de forces n'avaient pu rien tenter. Cependant la France pouvait compter trois villes prises, et le voyage du roi à Metz, lorsque son armée marchait en Flandre, avait un air de confiance et de sécurité qui relevait ces avantages. Ce voyage d'ailleurs se rattachait à une importante affaire, et ce n'était pas sans dessein que le roi se montrait sur la frontière voisine de l'Allemagne. L'empereur Ferdinand III venait [2 avril]

de mourir ; une nouvelle élection allait disposer de la couronne impériale. La France avait trop éprouvé que, malgré les traités les plus formels et la surveillance la plus exacte, il était impossible d'empêcher qu'un empereur de la maison d'Autriche ne donnât secours au roi d'Espagne, engagé dans une guerre où il perdait chaque jour quelque chose de l'héritage commun. La bonne foi la plus entière aurait à peine pu résister à tous les prétextes qui s'offraient pour suivre et servir un intérêt si naturel. Le cardinal Mazarin avait donc voulu être présent par des ambassadeurs à la diète qui devait se tenir dans la ville de Francfort. Le maréchal de Gramont et le sieur de Lionne [17 juillet] y avaient été envoyés, avec beaucoup d'argent et un grand équipage, pour détourner, s'il se pouvait, les électeurs de porter leurs voix sur le fils du défunt empereur, jeune homme qui n'avait pas dix-huit ans, et en tout cas pour qu'on imposât à celui qui serait élu l'obligation étroite d'observer la paix conclue avec la France. C'était donc afin de donner plus de crédit à cette ambassade que le roi et toute sa cour [18 septembre] étaient venus s'établir à Metz. On y fit un assez long séjour, pendant lequel le roi alla voir ses conquêtes du Luxembourg et son précaire duché de Lorraine. Puis il partit de Metz [28 octobre], traversa la Champagne et revint à Paris. Lorsqu'il y arriva [5 novembre], on était encore dans la surprise d'un caprice nouveau de cette reine vagabonde, qu'on avait vue, l'année précédente, retourner à Rome d'où elle venait, qui s'y était fait souvent annoncer sans aller pourtant plus loin que Pesaro, et à laquelle il plaisait maintenant de reparaître en France. Elle en avait demandé la permission au roi, qui lui avait prêté pour sa résidence [10 octobre] le château de Fontainebleau. Elle y était logée depuis un mois, et le bruit courait déjà qu'elle « s'y « ennuyait fort, » quand tout à coup, du fond de cette noble retraite et cinq jours après le retour du roi, un horrible récit vint apprendre au monde que tout n'était pas seulement bizarre dans ses fantaisies. Son service intérieur se composait

de quelques hommes, ramassés en Italie depuis qu'elle avait cru devoir se défaire de ses Espagnols, et à qui elle avait donné les titres des hauts emplois dont se composent les cours. L'un de ces Italiens était grand-écuyer, un autre capitaine des gardes, un troisième, frère de ce dernier, grand-chambellan. Les deux frères détestaient le grand-écuyer, qui le leur rendait bien, et qui profitait, à ce qu'il paraît, de l'absence du grand-chambellan pour lui nuire auprès de la reine. Celle-ci prit le parti de l'absent, et prétendit que son grand-écuyer était un traître. Ce qu'il avait à trahir est demeuré fort obscur, et ne pouvait être réellement que quelque honte domestique. Christine redevint reine pour punir. Elle fit comparaître [10 novembre] devant elle, dans la galerie des Cerfs, le marquis de Monaldeschi, ainsi appelait-on le grand-écuyer, lui reprocha son crime, lui en montra les preuves, prononça son arrêt de mort, l'écouta pendant une heure priant et pleurant à ses genoux, puis le laissa entre les mains d'un prêtre pour le confesser et de trois hommes pour le tuer. « Le chef « des trois, » comme écrit le confesseur, était le chevalier Sentinelli, capitaine des gardes; les deux autres, des soldats. La scène de meurtre se prolongea beaucoup par les lamentations de ce malheureux, qui ne savait ni se défendre, ni mourir. Trois fois on alla supplier la reine de lui faire grâce; trois fois elle refusa en discutant avec beaucoup de sang-froid son droit de justice souveraine, et la victime fut cruellement immolée. Cette exécution, ordonnée par une femme qui ne régnait plus, en pays étranger, dans une maison hospitalière, sur un homme qui n'était pas même né son sujet, à courte distance du siége de la puissance royale, offensait à la fois toutes les lois, toutes les convenances et tous les sentiments humains; elle trouva cependant des apologistes, et la philosophie ne manqua pas en cette occasion à sa plus illustre adepte. Leibnitz, entre autres, déclara l'action bonne, juste, légitime, blâmable tout au plus à raison du lieu où elle se fit, mais excusable pourtant, sous ce rapport, « par la nécessité où l'on était de

« se dépêcher. » Les gens d'un esprit moins élevé la jugèrent autrement. L'énormité même de cette violence la mettait hors de toute réparation possible. La Gazette eut ordre de n'en pas dire un mot. On laissa circuler un commentaire officieux qui réduisait tout l'événement aux suites ordinaires d'une querelle. La reine Christine donna elle-même un prétexte à ce mensonge, en éloignant de sa personne ce capitaine des gardes qui avait tiré une fois son épée pour faire office de bourreau; et le roi, trop facilement satisfait, l'alla visiter [23 novembre] à Fontainebleau, mais sans s'y arrêter plus de temps qu'il n'en fallait pour une conversation. Puis elle vint elle-même [27 novembre] trouver le cardinal Mazarin à Petitbourg, où ils passèrent deux jours ensemble. Mais on ne lui permit pas de s'avancer jusqu'à Paris, et elle demeura tout l'hiver, oubliée et solitaire, dans l'habitation qu'elle avait ensanglantée.

LIVRE VINGT-QUATRIÈME

CHAPITRE I

Dispositions pour la paix. — Maladie du prince de Condé. — Mort d'Alphonse Mancini. — Lit de justice pour l'enregistrement de la bulle contre Jansénius. — Mademoiselle revient à Paris. — Autre amour du roi. — La reine de Suède vient à la cour. — Le duc de Beaufort reçu par le roi. — Révolte du major de Hesdin. — Siége de Dunkerque. — Bataille des Dunes. — Prise de la ville. — Maladie du roi. — Prise de Gravelines. — Progrès du maréchal de Turenne en Flandre. — Campagne en Italie et en Catalogne. — Continuation de la diète électorale à Francfort. — Élection de Léopold I — Traité de la France avec les princes allemands. — Le cardinal Mazarin vient rejoindre la cour à Fontainebleau. — Mort de Cromwell. — Le sieur de Lamoignon premier président. — Amour du roi pour Marie Mancini. — La résolution est prise de marier le roi. — Voyage de la cour à Lyon. — La duchesse de Savoie y vient avec sa fille. — Le roi d'Espagne offre sa fille et la paix.

[1657]

La campagne qui venait de finir était la vingt-troisième depuis la déclaration de guerre entre la France et l'Espagne. On était bien loin alors du prétexte qui l'avait amenée en 1635, et il y avait presque un effort de mémoire à se souvenir que la captivité de l'archevêque-électeur de Trèves,

enlevé dans sa ville capitale par les Espagnols, avait engagé cette lutte si longue et si ruineuse. Tout en effet avait été bon pour la commencer, parce qu'elle résultait de la position des deux puissances l'une envers l'autre, parce qu'elle existait déjà, bien avant la rupture, sous le couvert trompeur de la paix, parce que c'était la reprise nécessaire et prévue du débat que le traité de Vervins [1598] avait ajourné. Douze ans après ce traité, Henri IV, qui avait eu le temps de restaurer son royaume, allait [1610] se remettre à l'œuvre pour laquelle il s'était préparé, quand, à la veille des premières hostilités, un coup de poignard termina sa vie. Il fallut vingt-cinq ans et le cardinal de Richelieu pour que la France se retrouvât [1635] en état de continuer une querelle dont l'objet n'avait pu changer. Les hommes passent, les années s'écoulent, mais les situations restent. L'Espagne avait eu beau tomber de Philippe II à Philippe III et de Philippe III à Philippe IV, elle n'en était pas moins la puissance envahissante, menaçant de tous côtés ses voisins, et s'introduisant encore chez eux par ses intrigues. La France l'avait rencontrée partout et sans cesse attachée à lui nuire, près de ses alliés, dans ses conseils ou parmi ses factions, quand elle ne pouvait encore l'aller chercher sur les champs de bataille. La guerre une fois déclarée, la question se simplifia bien vite. Tout l'agrandissement qu'avait rêvé la monarchie espagnole, ou dont on lui avait supposé le dessein, s'évanouit promptement, et il ne s'agit plus pour elle, comme il arrive toujours à ceux qui ont trop, que de savoir si elle aurait la force de tout conserver. Un royaume perdu à l'extrémité de son territoire, une province soulevée, une autre province conquise, annoncèrent bientôt que le corps même de son empire pouvait être entamé, et dès lors le seul doute fut de ce qu'on parviendrait à lui ôter par la guerre, et de ce qu'il y aurait à lui rendre par la paix. A l'époque du traité de Westphalie [1648], la balance était si fort contre elle, elle avait tant à redemander, qu'il aurait fallu de sa part un dé-

couragement touchant presque au désespoir, pour lui faire accepter les conditions de sa mauvaise fortune. Alors la Catalogne comptait dans les pertes qu'elle avait à subir, ou dans les restitutions dont elle devait abandonner l'équivalent. On comprend donc qu'elle ait préféré courir de nouveaux hasards, pour lesquels d'ailleurs elle avait habilement pris ses avantages ; et cet intérêt fort clair, parfaitement intelligible, explique assez comment, s'étant délivrée d'un ennemi et ayant privé la France d'un allié, par son accommodement avec les Provinces-Unies, elle dut refuser une paix qu'on n'avait pas la simplicité de lui offrir gratuite. C'est une malheureuse vérité que ceux qui ont affaire avec la France mettent toujours de leur côté, comme une chance presque infaillible, la possibilité prochaine de quelque agitation intérieure qui lui fera oublier l'objet de sa politique au dehors. Le cabinet espagnol, où régnait surtout l'esprit de suite et de tradition, en avait déjà trop fait l'expérience, et comme il rapportait avec raison à sa propre utilité tout ce qui était arrivé depuis un siècle chez la nation rivale, il pouvait compter dans ses ressources quelque accident pareil à ceux dont il avait si souvent profité. Nous avons vu qu'on ne le lui fit pas longtemps attendre. Avant les barricades de Paris, les choses en étaient à ce point [1648] entre les deux couronnes, que le roi très-chrétien se croyait fondé à exiger du roi catholique la cession des Pays-Bas espagnols tout entiers pour rançon de la Catalogne. Il n'est jamais raisonnable d'affirmer ce qui serait arrivé si tel événement n'avait pas eu lieu. Mais il est certain que les troubles survenus [1649] dans un des royaumes ne servirent pas peu à changer cet état, et qu'au bout de cinq ans le même marché ne pouvait plus être proposé. La Catalogne n'avait pas besoin d'être rachetée ; elle était reprise. Les conquêtes du côté des Pays-Bas s'étaient arrêtées. Il fallait même une connaissance bien assurée de la faiblesse où se trouvait réduite, par les vices de son gouvernement, la puissance d'Espagne, pour ne pas attribuer à la seule

grâce de la Providence que son ennemi lui retint encore quelque chose, et n'eût rien laissé perdre du sien. Mais surtout, il faut rendre au cardinal Mazarin, en dépit de tout ce qu'on a pu recueillir contre lui des passions contemporaines, cette gloire que, dans les plus grands embarras où l'avait réduit la guerre civile, quand le reproche aveugle d'avoir empêché la paix le poursuivait de province en province et jusque sur la terre étrangère, il ne chercha pas à regagner le pouvoir qui lui échappait, par un traité honteux que l Espagne aurait certainement reçu bien volontiers de sa main. S'il essaya de tromper les factions par des ruses qui lui réussirent assez peu, il n'abaissa pas le pays dont on lui avait confié l'honneur et la sûreté dans une négociation devenue inégale, et, quand on lui disputait tout en France, il ne cédait rien à l'étranger. La fin des troubles [1653] avait donc trouvé toutes les prétentions intactes, la lutte maintenue, mais les avantages autrement partagés. Quatre années de nouveaux efforts n'avaient amené de part et d'autre aucun notable progrès, et l'on pouvait dire avec vérité que les deux couronnes étaient au bout du mal qu'elles pouvaient se faire. Le sentiment général était maintenant qu'on approchait de la paix, et la dernière démarche, confiée au sieur de Lionne [1656], avait montré à combien peu elle tenait. Lorsque, des deux côtés, on avait eu à produire ses conditions, deux événements militaires étaient en suspens : les Français assiégeaient Valenciennes et Valence. L'une de ces entreprises ayant manqué, l'autre ayant réussi, et l'année suivante s'étant passée encore sans grand effet, les parties demeuraient toujours à peu près au même état où elles s'étaient rencontrées dans les conférences de Madrid, et il n'y avait pas lieu, ni pour l'une ni pour l'autre, à augmenter ses exigences ou à s'en relâcher. Or, entre l'envoyé de France et le ministre espagnol, il n'avait plus été question, ni de la Navarre, dont on avait autrefois fait revivre le droit au profit de la France pour s'en faire payer l'abandon, ni de la Cata-

logne, ni des Pays-Bas. Il ne s'était agi que du plus ou du moins à restituer de ce que la France occupait encore vers les deux frontières de Flandre et des Pyrénées. On n'avait pas été fort loin de s'entendre sur ce sujet; mais on s'était séparé sur le point d'honneur, le roi d'Espagne voulant que ce qu'il cédait profitât aux intérêts de ceux qu'il appelait ses alliés, le duc de Lorraine et le prince de Condé, et le roi de France refusant ce qu'on lui demandait, au moins pour le dernier de ces princes, sujet rebelle, dont le pardon devait être étendu ou limité par la seule volonté de son souverain. Ce pourparler étant devenu inutile, les propositions faites et consenties de part et d'autre n'en restaient pas moins acquises à la négociation, quand l'occasion se présenterait de la renouer. Nous avons vu que le pape avait convié les deux rois à cette bonne œuvre par l'envoi de ses deux nonces. Celui qui était pour la France avait été entendu avec bienveillance, à Paris d'abord, [5 février—26 septembre 1657] puis à Metz, et le roi lui avait répondu, ainsi qu'à l'ambassadeur de Venise qui était venu remplir en ce dernier lieu le même office, de manière à rejeter sur l'Espagne tout le tort des obstacles que ses avances avaient rencontrés. Pendant que les médiateurs du traité de Westphalie cherchaient ainsi à se rétablir et à ramener les puissances belligérantes dans la voie d'un traité nouveau, la France avait eu l'adresse de le porter sur un autre terrain. Ses ambassadeurs à Francfort pour l'élection de l'empereur, ayant à remontrer le mal que pouvait causer une trop intime liaison entre le chef de l'Empire et le monarque espagnol, se trouvaient naturellement chargés d'expliquer comment il se faisait que la guerre durât encore, ce qui menait à permettre et à demander même que les électeurs entreprissent de la faire cesser. La pacification des différends entre les deux couronnes devenait ainsi comme une annexe de l'élection, et, s'il arrivait que l'on pût convaincre l'Espagne de ne pas vouloir traiter à des conditions raisonnables, on donnait plus de force aux objections contre

la transmission héréditaire de la dignité impériale. C'était à cela que s'appliquaient en ce moment tous les soins des deux ambassadeurs. Malheureusement ils étaient encore fort éloignés du résultat. Depuis leur arrivée à Francfort [19 août], il s'était écoulé déjà plusieurs mois sans qu'on vît paraître personne pour les contredire. Ni le plénipotentiaire d'Espagne, ni le prétendant à l'Empire, ne s'étaient mis en peine d'arriver. L'élection était suspendue de fait par l'absence de plusieurs d'entre ceux qui devaient y concourir, et le temps se passait en festins, où les ambassadeurs soutenaient de leur mieux la réputation du nom français contre des convives allemands.

En attendant une nouvelle campagne, ou quelque progrès plus réel vers la conclusion de la paix, chacun avait repris le repos de l'hiver. Tout le monde en avait grand besoin. Le cardinal Mazarin voyait se renouveler chez lui les accès d'une maladie cruelle, dont on rendait un assez fidèle compte au public. « Son Éminence, disait la Gazette [24 novembre], a « enfin heureusement jeté la pierre dont elle était si forte- « ment tourmentée, laquelle s'est rompue en deux par une « merveille qui ne saurait être attribuée qu'aux soins visi- « bles de la Providence. » Dans le parti contraire, une vie non moins importante était sérieusement menacée. Le prince de Condé avait été forcé de se retirer à Gand, vaincu par la fièvre, et il demandait secours [1er décembre] aux médecins de Paris ; le sieur Guenaud eut la permission d'aller lui porter ses soins, dont on annonça bientôt [7 décembre] le succès. De nombreuses morts mettaient encore la cour en deuil. Après le duc d'Elbeuf [5 novembre], l'ancien général de la Fronde, on avait perdu la jeune duchesse de Roquelaure [15 décembre] que tous les poëtes du temps ont célébrée, et qui avait inspiré une vive passion au frère du roi. Bientôt le cardinal Mazarin fut encore une fois frappé dans sa famille. Des deux neveux qu'il avait maintenant, tous deux fils de sa sœur Mancini, l'un, Philippe, était capitaine d'une compa-

gnie des mousquetaires que le roi s'était plu à former, l'autre, Alphonse, âgé de quatorze ans, étudiait au collége des Jésuites. Il arriva, un jour de fête [25 décembre], que les camarades de cet enfant, sans respect, comme sont toujours les écoliers, pour les distinctions de rang et de fortune, s'amusèrent à diriger contre lui l'imprévoyante cruauté de leurs jeux. Condamné par eux à être berné, l'enfant subit sa peine ; mais, en retombant sur la couverture mal soutenue, il se heurta la tête contre le pavé, et il ne survécut que onze jours à cet accident. Peu de temps après, le duc de Candale, que l'on avait désigné depuis tant d'années comme l'époux futur d'une des nièces du cardinal, mourut à Lyon [27 janvier 1658], lorsqu'il revenait de Catalogne, et laissa le duc d'Épernon son père sans héritier mâle de cette maison dont la puissance n'avait pas pu durer trois générations. Cependant les affaires ne s'en suivaient pas moins avec activité. La cour, en retournant à Paris, avait retrouvé la querelle théologique tout aussi animée qu'elle l'était avant son départ. La bulle d'Alexandre VII n'avait été, comme celle d'Innocent X, qu'un nouveau texte pour la discussion, au lieu d'être l'arrêt suprême qui la terminât. Pour rendre exécutoires dans le royaume les dispositions que l'assemblée du clergé avait prises en conformité de cette décision et attacher une peine à la désobéissance, il fallait que l'autorité royale intervînt, et l'assemblée avait en effet sollicité une déclaration du roi qui devait être adressée à tous les parlements. Mais il n'avait pas été facile d'en arrêter la rédaction de manière à satisfaire l'ombrageux esprit de la magistrature, et le roi était parti pour l'armée, puis l'assemblée du clergé s'était dissoute [23 mai 1657], sans que cette affaire fût achevée. La polémique n'en fut que plus ardente. Les évêques les plus opposés au Jansénisme agirent dans leurs diocèses comme si la déclaration royale eût été publiée; quelques parlements même, animés d'un zèle pareil, y employèrent leur juridiction, ainsi qu'avait déjà fait celui d'Aix qui avait rendu arrêt [27 février] contre

les dix-sept premières « Lettres à un provincial. » Au retour du roi, la résolution fut prise d'en finir avec cet interminable débat, qui s'augmentait de toutes les appréhensions, comme de toutes les menaces, que chacun voulait y introduire. Le pape, juge de la foi, avait prononcé ; il appartenait au roi de faire exécuter ce jugement. Le parlement fut donc assemblé et le roi vint y tenir [19 décembre] son lit de justice. La bulle du pape y fut présentée, avec une déclaration portant qu'elle serait observée dans le royaume, et cette déclaration, en n'établissant aucune forme nouvelle de soumission, maintenait chaque juridiction dans son droit ordinaire. Le chancelier l'appuya par un discours ; le président de Nesmond, qui tenait la place de premier président, loua beaucoup la piété du roi. On comptait sur l'avocat-général Denis Talon, qui avait été jusque-là fort exalté par les Jansénistes, pour donner un peu d'aide à la doctrine de saint Augustin. Ce magistrat conclut nettement pour la bulle, ce qui fit découvrir qu'il était intéressé dans la querelle par la retraite à Port-Royal d'une demoiselle dont il avait voulu faire sa femme. La bulle et la déclaration furent donc enregistrées sans opposition. On s'en tint là pour le moment. Le cardinal Mazarin, qui ne demandait qu'à n'être plus troublé de cette dispute, refusa de fournir, aux uns des moyens de persécution, aux autres des prétextes de se dire opprimés. Quelques évêques continuèrent à faire signer la formule d'obéissance, ou, puisque ce mot est devenu historique, « le formulaire » que l'assemblée du clergé avait établi ; d'autres ne s'y crurent pas obligés ; les Jansénistes parurent se résigner au silence sur la question jugée contre eux, et se rejetèrent habilement dans l'examen des maximes professées par les plus ardents de leurs adversaires. Suivant l'exemple que Pascal leur avait donné, au lieu de chercher plus longtemps à se défendre, ils attaquèrent ; ils prirent les Jésuites à partie, dans leurs livres, dans leur enseignement, dans leurs règles, et, en changeant ainsi le différend à leur avantage, ils y firent entrer des ressentiments implacables.

Les plaisirs aussi avaient repris leur train accoutumé. La cour avait maintenant deux princesses de plus : la fille aînée du duc de Longueville, mariée depuis quelques mois [22 mai 1657] à l'ancien archevêque de Reims, Henri de Savoie, à présent duc de Nemours, et Mademoiselle, fille du duc d'Orléans, qui était enfin venue [31 décembre] fixer tout à fait sa résidence à Paris. Au milieu des bals, des comédies, des ballets, un nouvel amour se déclara chez le roi. Il avait paru depuis quelque temps se rattacher à la comtesse de Soissons, qui venait [16 décembre] de donner le jour à un fils, et dont il hantait assidûment la demeure. Tout à coup on le vit poursuivre, avec une très-apparente vivacité de désir, une jeune fille récemment entrée dans la maison de la reine et qui s'appelait de la Motte-d'Argencourt. Il faut noter que les Mémoires de madame de Motteville se trompent sur la date de cette aventure, et ceux de mademoiselle de Montpensier sur le nom de celle qui en fut l'objet. Cette passion, qui semblait marcher assez vite aux extrémités, inquiéta la reine [janvier 1658], et le cardinal lui-même jugea qu'il fallait y mettre ordre. Il lui suffit pour cela d'un entretien particulier avec le roi, et telle était la docilité du jeune monarque pour les conseils de son ministre, qu'au sortir de cette conversation il cessa de regarder la jeune fille dont il avait été amoureux toute une semaine. Il ne restait déjà plus rien de cette ardeur passagère quand le roi dansa son grand ballet [14 février] pour lequel on se préparait depuis longtemps, et qui servit enfin à rompre l'espèce de pénitence où l'on avait tenu quatre mois la reine de Suède. Après que le ballet eut été exécuté deux fois sans qu'on l'y eût invitée, elle obtint enfin la permission d'en avoir sa part, et elle accourut aussitôt de Fontainebleau à Paris [24 février] où le cardinal lui céda son appartement du Louvre. Son séjour n'y fut pas long, mais elle n'en perdit aucun moment. On la vit au bal danser comme une jeune fille, à la comédie se divertir aussi librement qu'un homme, courir les assemblées en travestissement et en

masque, puis enfin [11 mars] assister à une séance de l'Académie française, où elle eut le bonheur d'entendre « quelque « chose » de messieurs de La Chambre, Cotin, Boisrobert, Tallemant et Pellisson, avec un article du dictionnaire; et dès le lendemain [12 mars] elle regagna Fontainebleau, d'où elle partit deux jours après pour retourner en Italie. La réconciliation de tous ceux qui avaient été mécontents ou rebelles semblait en même temps s'achever. Le comte d'Harcourt était venu présenter au roi ses deux fils, le comte d'Armagnac et le chevalier de Lorraine, et on lui avait permis de céder au premier sa charge de grand-écuyer. On annonça bientôt le retour du duc de Beaufort, et ce prince, présenté par son père, vint saluer le roi [24 avril] qui lui fit un obligeant accueil. Dans ce moment pourtant où toutes les traces des anciennes divisions paraissaient effacées, quand il ne tenait même qu'à de très-minces difficultés qu'un accommodement, secrètement préparé, ne ramenât le prince de Condé sous le drapeau de la France, on avait encore à redouter une trahison, de l'espèce de celles qui auraient dû au moins être passées de mode. Le gouverneur de Hesdin venait de mourir; on nomma pour le remplacer [16 février] le comte de Moret, frère cadet du marquis de Vardes, qui tenait ce nom de sa mère. Le choix du roi ne plut pas au major de la place, et cet officier résolut de se donner un autre gouverneur, dût-il l'aller chercher dans les rangs espagnols. Pour cela il consulta le maréchal d'Hocquincourt, qui crut l'occasion toute venue de renouveler son dernier et si profitable marché. En conséquence, on ferma les portes au comte de Moret et le maréchal entra dans la ville, d'où il se mit aussitôt en communication avec le prince de Condé. Ce fut là, suivant mademoiselle de Montpensier toujours fort instruite des affaires du prince, ce qui lui fit rompre l'accommodement projeté, dans l'espoir de quelques succès plus brillants. Ce fut aussi ce qui abrégea le séjour du roi à Paris. Le lendemain même du jour où il avait reçu la visite du duc de Beaufort, il partit [25 avril]

pour Amiens afin d'aller voir par lui-même si Hesdin lui appartenait encore.

Au même temps d'ailleurs où l'on craignait la perte d'une ville par intelligence avec l'ennemi, on se flattait de lui en prendre une par le même moyen. Le maréchal d'Aumont, qui avait eu la charge de veiller pendant l'hiver à la défense des postes occupés vers la mer, s'était laissé aller à écouter des gens qui promettaient de lui livrer Ostende. Il fit agréer cette entreprise au cardinal et s'embarqua lui-même [28 avril] à Calais, avec dix compagnies du régiment des gardes et deux régiments lorrains, pour aller prendre possession de la place qu'on devait lui ouvrir. Si l'on en croit le marquis de Montglat, tout Paris était dans le secret de l'expédition, « et l'on n'avait be- « soin, dit-il, que d'aller dans les boutiques des marchands « pour en savoir le détail. » Le vent contraire éloigna longtemps de la côte la flottille de débarquement qui, au bout de quinze jours seulement, arriva [14 mai] devant Ostende. Là tout était prêt pour une singulière comédie. On exécuta un simulacre de révolte ; des officiers se laissèrent désarmer et mettre en prison ; ceux que le maréchal d'Aumont envoya pour reconnaître l'état de la place trouvèrent les portes occupées par de prétendus rebelles, qui leur montrèrent le gouverneur prisonnier et les étourdirent de leurs acclamations en faveur du roi. Sur cela, le maréchal fit débarquer ses troupes et s'avança en toute confiance vers la ville. Mais aussitôt toute l'artillerie des remparts et des forts tonna contre lui ; les Espagnols cachés en embuscade lui coupèrent la retraite, et il fut obligé de se rendre prisonnier avec la moitié environ de son détachement, le reste étant remonté promptement sur les vaisseaux. La nouvelle de ce désastre, où il entrait une assez bonne dose de ridicule, arriva au roi dans Abbeville, lorsqu'il se disposait à marcher vers Hesdin. En attendant que l'armée fût assemblée, on avait négocié avec ceux qui s'étaient faits maîtres de la place. Quand il y eut assez de troupes réunies auprès d'Abbeville sous le commandement du maréchal

de Turenne, l'armée [16 mai] passa l'Authie, près de Dompierre où le roi vint la joindre, et s'avança du côté de la ville qui, se tenant fermée, avec ses dehors garnis de troupes espagnoles, déchargea son canon sur la personne même du roi. Il se le tint pour dit, et, laissant [17 mai] l'armée continuer sa route vers Saint-Venant, il alla rejoindre la reine sa mère à Montreuil-sur-Mer, d'où la cour partit aussitôt [20 mai] pour s'établir plus largement à Calais. C'était là un triste commencement de campagne, et ce double échec ajoutait de l'importance à quelques mouvements qui s'étaient déjà manifestés dans plusieurs parties du royaume, mais sans aucun caractère sérieux. Ce qui touche de plus près à l'excessive sécurité, c'est l'extrême facilité à prendre alarme. Les mêmes hommes qui, dans le temps consacré aux fêtes de la cour, auraient trouvé fort mauvais qu'on troublât leurs divertissements, parce qu'il s'était vu un peu d'agitation dans les provinces à l'occasion des recherches ordonnées contre les nouveaux anoblis, s'effrayaient maintenant, en pleine guerre et devant l'ennemi, des suites que l'exemple de Hesdin pouvait donner à ces mauvaises dispositions. Cependant le maréchal de Turenne, qui avait entendu auprès du roi ces murmures de découragement et qui les rapporte dans ses Mémoires, marchait tranquillement et avec peu de forces vers le but qu'on lui avait désigné. Ce but était Dunkerque ; une nouvelle convention faite [28 mars] avec le protecteur de la république anglaise obligeait la France à l'assiéger cette année, et le maréchal, sans être bien assuré d'y réussir, désirait au moins « faire voir « naïvement aux Anglais » que l'on en avait la volonté. Neuf jours après avoir passé devant Hesdin, où l'ennemi le croyait arrêté, il investissait Dunkerque [25 mai] et, dès le lendemain, le roi, avec le cardinal Mazarin, vint se poster [26 mai] à Mardick pour donner cœur aux assiégeants. En même temps la flotte anglaise s'approchait de la ville assiégée et lui ferma la mer.

La disposition des lieux était telle, que l'armée du roi,

ayant derrière elle un rayon de places occupées par l'ennemi, des communications difficiles, et pas de retraite possible, il n'y avait absolument qu'à regarder devant soi, et à poursuivre l'œuvre commencée pour la mener à fin ou y périr. Le maréchal se mit froidement au travail, et en moins de dix jours sa circonvallation était achevée. Le roi alors quitta Mardick [5 juin] pour retourner à Calais, et la tranchée fut ouverte. Cependant on ne devait pas croire qu'il y aurait seulement à enlever les défenses et à repousser les sorties de la garnison. L'armée espagnole, quoique surprise par une agression aussi brusque, était à courte distance distribuée dans ses places, et elle avait parmi ses chefs le prince de Condé. Elle se mit promptement en mesure de marcher. On était [12 juin] au huitième jour de l'attaque, lorsqu'on aperçut du côté de Furnes un détachement de cavalerie qui venait reconnaître les lignes, et qui voulut pousser la garde avancée. Le marquis d'Humières et le comte de Soissons allèrent aussitôt la secourir, et il s'engagea un petit combat dans lequel on vit tomber celui des chefs ennemis qui s'était montré le plus hardi à s'ouvrir passage. On sut bientôt que ce cavalier était le maréchal d'Hocquincourt, parti depuis peu de Hesdin où l'on n'avait pas voulu lui donner toute l'autorité, pour aller combattre du moins à côté du prince de Condé, puisqu'il n'avait plus de ville à lui livrer. La blessure qu'il avait reçue, de la première décharge faite sur les Espagnols, était mortelle, et on eut de la peine à emporter son corps. Le lendemain, l'armée ennemie vint camper [13 juin] dans les Dunes, à trois quarts de lieue des assiégeants, et, sans attendre davantage, le maréchal de Turenne résolut de lui livrer bataille le jour suivant. Dès le matin, en effet, il fit sortir [14 juin] toutes ses troupes des lignes, et les étendit sur le terrain, en face des Espagnols. Ce fut à ce moment que le prince de Condé, enveloppant d'un coup d'œil tous les mouvements de son adversaire, se tourna vers le jeune duc de Glocester, et lui dit en riant : « Nous allons vous montrer « comment on perd une bataille. » Il eût été meileur de la ga-

gner; mais tous les témoignages font foi qu'on s'était avancé aussi loin contre son avis, et que l'orgueil emporté de don Juan d'Autriche avait trouvé trop de prudence dans ses conseils. Il faut avouer que le général républicain d'Angleterre comprenait mieux la déférence due à un capitaine expérimenté; car, comme le maréchal de Turenne, en distribuant ses ordres à ceux qui commandaient sous lui, voulait faire expliquer plus amplement à l'ambassadeur Lockhart, maintenant chef d'armée, les motifs qu'il avait de combattre, « monsieur le « maréchal, répondit-il, me les fera connaître après la ba- « taille. » Le prince de Condé ne put, avec toute sa valeur, empêcher le mal qu'il avait prévu. L'armée espagnole, resserrée dans un lieu trop étroit, fut renversée et mise en déroute; on lui prit le quart environ des troupes dont elle se composait; ses morts étaient au nombre de mille; tont le reste s'enfuit jusqu'à Furnes. Le maréchal ne voulut pas risquer le résultat de cette grande victoire par une poursuite inutile. Dès qu'il vit l'ennemi hors d'état de venir le troubler, il se retourna vers la ville, et l'obligea bientôt à capituler, Le roi venait [23 juin] de reprendre son logement à Mardick, quand Dunkerque proposa de se rendre. Il en vit sortir la garnison, et il y entra lui-même [25 juin] pour prendre possession de sa conquête qu'il remit aussitôt au général anglais, en lui faisant renouveler la promesse de n'y rien innover contre la religion catholique.

Si la prise de Dunkerque était pour les Anglais, la bataille qui l'avait amenée, et où l'on doit dire que les troupes anglaises avaient vaillamment servi, était sans aucun doute au profit de la France. L'armée espagnole ne reparaissait plus, et le maréchal de Turenne put se rendre maître, d'abord [30 juin] de Bergues, puis [3 juillet] de Furnes, d'où le quartier-général espagnol s'était transféré à Nieuport, et enfin [4 juillet] de Dixmude, sous les yeux même du prince de Condé. Mais tout à coup il fallut s'arrêter dans cette rapide série de succès. Le roi, qui avait voulu suivre son armée jus-

qu'à Bergues, était tombé malade en retournant à Calais, et sa vie était en danger. Il ne fut pas longtemps possible de le dissimuler, et les cabales qui se formèrent autour de lui éveillèrent bientôt la douleur publique. Près du lit de ce prince qui n'avait pas vingt ans, dans une cour qui suivait les opérations militaires, presque en face de l'étranger armé, il se trouvait des ambitions qui s'agitaient dans la prévoyance d'un nouveau règne. L'héritier présomptif était là, aux prises avec des courtisans empressés, et ayant peine à défendre contre leurs adulations les honnêtes sentiments de son âge. Des femmes lui disaient qu'il allait devenir le maître, et excitaient d'avance sa jalousie contre le ministre qu'elles prétendaient remplacer par leurs maris ou leurs amants. Quand on sut à Paris l'extrémité où était le roi, le saint-sacrement fut exposé dans les églises, la châsse de sainte Geneviève fut découverte, et des processions parcoururent la ville, pour demander à Dieu la conservation de ses jours. Les médecins cependant y employaient toute leur science, et, huit jours durant, leurs essais avaient été infructueux. Le célèbre Guenaud, qui avait le privilége de sauver toutes les têtes illustres, fut appelé, et se donna les honneurs de la première amélioration survenue [8 juillet] dans l'état du malade. Ses confrères de Paris ne manquèrent pas d'en contester le mérite, à lui et au remède nouveau qu'il avait mis en vogue. Mais le mal n'en allait pas moins en diminuant, et les signes de la convalescence devinrent certains. Le cardinal l'annonça bientôt [16 juillet] à la France, en quittant Calais pour aller tenir conseil, dans la ville de Bergues, avec le maréchal de Turenne. La part de l'Angleterre étant maintenant assurée, il était bien juste que la France songeât à se faire la sienne : on résolut donc d'assiéger Gravelines. Il fut convenu que le maréchal de la Ferté, qui avait une armée toute fraîche rassemblée vers la Meuse, serait chargé de ce siége, pendant que le maréchal de Turenne couvrirait en même temps ses opérations et les places récemment occupées en Flandre. Ce projet arrêté, le roi se

mit en route [22 juillet] pour Compiègne, et le cardinal Mazarin demeura auprès des armées. Le maréchal de Turenne posta la sienne près de Nieuport, et le maréchal de la Ferté [27 juillet] s'attacha au siége qui lui était confié. La convalescence du roi, qui s'achevait assez bien dans un voyage doux et commode, avait été signalée par une distribution de récompenses militaires, où, suivant l'usage, on avait fait quelques heureux et beaucoup de mécontents. La première avait été pour un mourant : le marquis de Castelnau-Mauvissière, blessé au siége de Dunkerque, reçut [14 juillet] le bâton de maréchal de France, vingt-quatre heures avant d'expirer. La même faveur alla chercher à Sedan le marquis de Fabert, et dans Arras le comte de Mondejeu, qui s'appela le maréchal de Schulemberg. Pendant que le roi se rétablissait tout à fait dans son séjour de Compiègne, et rentrait à Paris [12 août] sans aucune trace de maladie, le siége de Gravelines se poursuivait, toujours couvert par l'armée du maréchal de Turenne, qui tenait l'ennemi en échec. Au bout d'un mois [30 août], la ville se rendit, le cardinal alla rejoindre le roi, et le maréchal de Turenne, ayant grossi son armée des troupes qui venaient de faire le siége, maître de la campagne que les Espagnols, enfermés dans leurs places, n'osaient plus lui disputer, s'avança dans la Flandre où il prit [9 septembre] Oudenarde, défit le prince de Ligne près de Menin, s'empara de cette ville, mit le siége devant Ypres, qui capitula [24 septembre] le onzième jour, poussa jusqu'aux portes de Bruxelles [23 octobre] pendant qu'on travaillait à fortifier Oudenarde et Menin, parcourut ou occupa les environs de cette ville sans que les Espagnols et même le prince de Condé sortissent de leurs murailles, et ne rentra en France qu'après avoir laissé des détachements de son armée garnissant une ligne de dix places conquises dans une seule campagne.

Ce résultat était certainement le plus beau qu'on eût obtenu depuis longtemps, et rappelait, bien tristement pour le prince de Condé, ces glorieuses années de la régence où les

victoires du jeune capitaine avaient de pareilles suites. En Italie aussi, on avait eu des succès. Un hiver passé dans le Mantouan par l'armée de France que commandait le duc de Modène avait suffi pour dégoûter le duc de Mantoue de son alliance avec l'Espagne, et il s'était trouvé trop heureux [juin] d'obtenir la neutralité de ses États. Le duc de Modène alors était entré [14 juillet] dans le Crémonois, et, passant hardiment l'Adda, avait dirigé sa marche vers Milan. En même temps l'armée de Savoie se mettait en mouvement pour le joindre, et enlevait en passant [22 juillet] la ville de Trino. Les deux armées, s'étant unies sur les bords du Tésin, allèrent assiéger Mortara qui se rendit [25 août] après trois semaines de défense, le jour encore de la fête du roi. Cet exploit d'ailleurs termina la courte et brillante carrière du duc de Modène. Il mourut bientôt [14 octobre] de maladie, laissant sa souveraineté à son fils, le neveu par alliance du cardinal Mazarin. Le vicomte, maintenant duc, de Navailles, que la France avait envoyé servir avec lui, avait déjà pris le commandement de l'armée, qu'il maintint dans ses avantages en faisant échouer une entreprise des Espagnols contre Valence. En Catalogne, le marquis de Saint-Aunais, sans attendre l'arrivée du nouveau général qui devait remplacer le duc de Candale, s'était hâté de vouloir se signaler par quelque fait de guerre, et il avait été battu devant Campredon. Le duc de Mercœur ne pût que rallier ses troupes et les mettre à couvert, ainsi que ses places, contre les attaques de l'ennemi.

On en était là de la guerre, dans l'automne de 1658, et les progrès que la France avait faits sur le principal théâtre des combats donnaient à ses armes une incontestable supériorité. Elle avait encore acquis de l'honneur dans la négociation entamée à Francfort. Là il s'agissait d'élire un successeur à l'Empire, vacant depuis plus d'une année. La pensée n'avait pu venir sérieusement à personne de renouveler, entre Louis XIV et le roi de Hongrie, la rivalité de François Ier et de Charles-Quint. Ce qu'on avait voulu, ce qu'on avait assez ha-

bilement pratiqué, c'était d'abord de susciter, s'il se pouvait, quelque concurrent d'Allemagne à l'héritier de Ferdinand III, et, dans le cas où l'on n'y réussirait pas, de faire imposer par les électeurs à l'empereur élu des conditions qui ne lui permissent pas d'aider l'Espagne dans sa lutte avec la France. On n'avait pas tardé à voir que, parmi les princes dont l'ambition pouvait tendre à la dignité impériale, il n'y en avait pas un qui osât même la regarder. Le duc de Bavière, Ferdinand-Marie, celui peut-être en faveur duquel on aurait trouvé des chances, reculait avec effroi devant l'éclat de cette couronne que son père Maximilien avait si longtemps souhaitée, et dont sa femme, Adelaïde Henriette de Savoie, aurait bien voulu parer son jeune front. Quelques autres prétentions, plus faiblement appuyées, avaient été à peine hasardées et s'étaient promptement évanouies. Le grand intérêt s'était donc porté dès lors sur la question des rapports de l'Allemagne avec les royaumes en état de guerre. D'un côté, on avait la France armée depuis vingt-quatre ans contre l'Espagne ; de l'autre, le roi de Suède, Charles-Gustave, dont le défunt empereur avait voulu arrêter les rapides conquêtes en Pologne et en Danemark. Il importait grandement au corps germanique, avant de se donner un chef, de régler comment celui-ci emploierait, à l'égard de l'une et de l'autre querelle, la puissance qu'on allait lui remettre ; car, de toutes les deux, pouvait se ranimer la guerre générale. La France se présentait au collége des électeurs avec toutes les apparences de la bonne foi et de la justice. Elle offrait de leur soumettre le jugement de ce long débat où elle demandait que le futur empereur ne pût pas aider son ennemi, comme avait fait plus ou moins ouvertement le dernier césar de la maison d'Autriche. Les électeurs, il faut se le rappeler, étaient au nombre de huit. L'archevêque de Mayence était tout dévoué à la France, ainsi que l'archevêque de Cologne ; l'électeur palatin lui avait vendu sa voix, sauf en ce qui touchait la promotion du duc de Bavière à l'Empire ; l'électeur de Trêves, qui lui était le plus obligé,

passa du côté contraire, mais eut au moins l'honnêteté de rendre l'argent qu'il avait reçu ; les ducs de Saxe et de Bavière appartenaient à l'Autriche par leurs ministres; l'électeur de Brandebourg avait choisi ce parti par intérêt politique ; la dernière voix était celle du candidat lui-même, Léopold-Ignace roi de Hongrie et de Bohême, auquel il manquait alors quelques mois pour qu'il eût l'âge de voter. Il s'était passé beaucoup de temps avant qu'on pût entamer les affaires; l'action diplomatique s'engagea seulement lorsque le comte de Pigneranda, ministre plénipotentiaire d'Espagne, fut arrivé à Francfort avec le prétendant à l'Empire [14-19 mars] et son oncle l'archiduc Léopold qui avait refusé de lui faire concurrence. Dès que l'on tint un représentant de la couronne d'Espagne, les électeurs du parti de la France lui jetèrent aussitôt en avant la proposition de régler les différends entre les deux puissances par l'intermédiaire du collége électoral. Celui-ci n'était nullement préparé à cette attaque, et s'excusa d'abord sur ce qu'il n'avait pas de pouvoir. On lui offrit d'envoyer, en Espagne comme en France, des députés au nom du collége électoral, pour recevoir l'agrément des deux rois à la médiation proposée. Et en effet la cour avait vu arriver dans Amiens [10 mai] deux négociateurs allemands, auxquels le roi fit réponse qu'il acceptait volontiers l'entremise des électeurs pour traiter de la paix au lieu où se tenait la diète ; mais ils n'avaient pu pousser leur voyage jusqu'en Espagne faute de passeports, et ils étaient retournés à Francfort [28 mai] avec le consentement d'une des parties. Il en était résulté déjà que l'élection de l'empereur, au lieu d'être, comme l'espéraient les Espagnols, l'unique objet de l'assemblée, se trouvait retardée par le fait, et peut-être subordonnée au succès d'une affaire toute différente. Les partisans de l'Autriche firent valoir cette circonstance qui donnait un tort à la France ; les ambassadeurs du roi consentirent aussitôt [31 mai] à ce que la paix fût traitée avant ou après l'élection. Dès lors il ne s'agissait plus que d'établir, par l'acte ordinaire de capitula-

tion, à quelles conditions l'élu recevrait la couronne impériale. Sur ce point, la France reprenait son avantage par la complaisance qu'elle venait de montrer, l'intérêt de l'Allemagne se trouvant d'ailleurs mêlé au sien. Les articles de la capitulation portèrent donc [12 juin] que le traité de Munster serait pleinement exécuté, tant à l'égard du duc de Savoie qu'à l'égard de la France, et que l'empereur ne pourrait aider en aucune façon les ennemis de ce royaume. La Suède ne put obtenir la même déclaration en sa faveur, pour ce qui concernait ses différends avec la Pologne et le Danemark. Cet acte préliminaire étant arrêté, on acheva l'élection, qui ne demandait plus que l'observation des formes prescrites par la bulle d'or, et Léopold Ier, élu empereur, prêta serment [18 juillet] de bien et fidèlement exécuter les choses convenues. L'élection terminée, il n'y avait aucun moyen de forcer les Espagnols à traiter de la paix, et tout ce qu'on avait recueilli jusque-là du comte de Pigneranda montrait évidemment la volonté de n'accepter ni le lieu, ni le temps, ni la médiation qu'on lui offrait. Il fallait donc se séparer sans avoir rien fait pour l'accommodement des deux couronnes, et les ambassadeurs de France semblaient, comme le disent fort bien les Mémoires du maréchal de Gramont, « n'avoir « obtenu que des avantages en papier. » Mais, à la veille de quitter l'Allemagne, et quand déjà le plénipotentiaire d'Espagne était parti, ils réussirent à se faire donner des garanties plus réelles. Un acte de confédération fut signé à Mayence [14 août] entre les trois électeurs ecclésiastiques, l'évêque de Munster, le comte palatin du Rhin, le roi de Suède comme duc de Brême, les ducs de Brunswick et de Lunebourg et le landgrave de Hesse, pour obliger tous et chacun d'eux à empêcher effectivement toute infraction à la paix de Westphalie. La France déclara [15 août] s'y associer, et stipula formellement que les confédérés ne laisseraient passer par leurs terres aucunes troupes envoyées dans les Pays-Bas ou ailleurs, contre le roi très-chrétien ou ses alliés. Ce traité,

que les Espagnols n'avaient pas prévu et qui établissait une barrière soigneusement gardée entre leurs États et l'Allemagne, complétait d'une manière éclatante la position heureuse où se trouvait la France par les derniers succès de ses armes.

La nouvelle de ces trois heureux événements, la prise de Gravelines, celle de Mortara et la signature de la confédération qui fut appelée « ligue du Rhin, » était venue trouver le roi [septembre] à Fontainebleau, où il exerçait gaiement sa santé tout à fait rétablie, ayant auprès de lui Mademoiselle, le duc d'Orléans et le prince de Conti. Le cardinal Mazarin y arriva bientôt [7 septembre] de Calais, après avoir donné au maréchal de Turenne le pouvoir « de faire tout ce qu'il vou« drait, » pouvoir dont nous avons déjà vu qu'il se servit fort bien. Lorsqu'on ne croyait avoir qu'à se réjouir, et des prospérités dernières, et de celles qui continuaient à se manifester par l'habile conduite du maréchal de Turenne, un accident imprévu donna ouverture à d'autres pensées. Le nouvel allié de la France, celui dont l'amitié avait tant coûté à la réputation de cette couronne, le Protecteur Olivier Cromwell était mort [13 septembre], et quoiqu'on apprît en même temps que son fils aîné Richard avait été reconnu du peuple et de l'armée [14 septembre] pour son successeur au gouvernement des trois pays, on sentait bien que le pouvoir fondé par ses mains n'était pas de ceux qui se transmettent paisiblement à des héritiers. Pour ce qui concernait la France, c'était assurément dans l'espoir d'une association plus longue avec un chef de nation tout-puissant, qu'elle avait encouru le blâme d'abandonner la cause des rois, rendue plus intime encore par les liens du sang. Elle y avait gagné déjà d'ôter cette alliance à son ennemi; mais elle avait presque entièrement employé deux campagnes à payer le rachat du mal qu'on aurait pu lui faire, plutôt qu'une assistance réelle et profitable. Nul ne sait sans doute ce qui aurait pu advenir de l'union fort incertaine entre le Protecteur et le roi très-chrétien, quelle

fin ou quelle suite auraient eue des projets jusque-là combinés à l'avantage du premier ; et il ne paraît pas que le cardinal Mazarin se soit fié outre mesure à la durée de cette bonne intelligence, qui d'un côté avait des exigences si hautaines, qui de l'autre était incessamment combattue par plusieurs motifs d'intérêt ou d'honneur. En effet, outre le tort d'avoir donné la main à l'usurpateur meurtrier d'un roi, le ministre de la monarchie française s'était encore attiré le reproche de sacrifier la religion à ses calculs. La même polémique qui avait poursuivi autrefois le cardinal de Richelieu comme fauteur de l'hérésie, pour s'être appuyé dans ses desseins de la Suède et de la Hollande, se soulevait maintenant contre le cardinal Mazarin, qui livrait à l'ennemi de l'Église des villes catholiques ; et le scrupule religieux, embrassé jadis avec tant de foi par le pieux cardinal de Bérulle, servait aujourd'hui de texte aux libelles du cardinal de Retz. Cette objection n'avait pas manqué d'être faite aux ambassadeurs du roi près la diète de Francfort, et ceux-ci l'avaient repoussée fort pertinemment en montrant le traité proposé par les Espagnols pour livrer aux Anglais la ville de Calais. Mais ces sortes de réponses qui, faites à la face des gens, les réduisent au silence, ne sont d'aucun emploi dans la discussion écrite, et il y avait en France un parti, celui des Jansénistes, fort disposé à exploiter ce grief contre le gouvernement qui l'opprimait. Tout cela était le résultat d'un fait que la France n'avait certainement pas aidé, mais qu'elle n'avait pu s'empêcher de reconnaître, celui qui avait mis toutes les forces d'une révolution entre les mains d'un homme capable de les diriger. A présent cet homme n'était plus, et il ne fallait qu'une prudence ordinaire pour prévoir quelque changement prochain dans l'état de choses qui reposait sur une seule tête. Le plus certain pour la France, quoi qu'il dût arriver, était qu'elle en serait pour le riche présent fait à l'Angleterre, et qu'il n'y avait plus pour elle à compter sur les vaisseaux ou les soldats de cette république. En attendant, il n'y avait rien de

mieux à faire qu'à continuer avec le fils les relations amicales où l'on était avec le père. Il pouvait seulement s'élever dès à présent une question d'étiquette, savoir s'il y avait lieu de porter le deuil du Protecteur. Mademoiselle de Montpensier dit que la cour « fut sauvée de cet affront » par la mort d'un fils du prince de Conti arrivée dans le même temps [14 septembre], et qui, ayant précédé la nouvelle de l'autre mort, emportait tout l'honneur de la douleur officielle. Le fait est que la Gazette, fort exacte en toute occasion à indiquer les deuils pris par le roi, ne fit aucune mention de celui-ci. Le lendemain même du jour où cette nouvelle parvint à la cour, le cardinal [18 septembre] se rendit à Paris, et sa première visite fut pour la reine d'Angleterre, ce qui était d'ailleurs un constant usage. Deux jours après [20 septembre], sur l'invitation du cardinal qui trouvait l'air de Fontainebleau contraire à sa santé, le roi vint l'entretenir au château de Vincennes, et il alla aussitôt chercher sa mère pour la ramener [23 septembre] à Paris avec toute la cour.

Il se passa là un mois fort tranquillement, pendant lequel on apprit les derniers progrès du maréchal de Turenne en Flandre et la mort du duc de Modène. Ce qu'on y fit, en apparence, de plus important fut de remplir [4 octobre] la place de premier président au parlement de Paris qui était restée vacante près de vingt mois. Guillaume de Lamoignon, fils d'un président de cette compagnie, reçu lui-même conseiller à l'âge de dix-sept ans, et depuis quatorze ans maître des requêtes, homme de grande réputation, surtout parmi les gens de lettres, obtint l'agrément du roi pour traiter de cette charge, et entra, comme chef de corps [16 novembre], dans la grand'chambre où il était le plus jeune. Ce fut, sans aucun doute, le cardinal Mazarin qui lui dit ce mot si souvent cité à sa gloire comme venant de Louis XIV : « Si le roi avait pu trouver un plus « homme de bien que vous dans le royaume, vous n'auriez « pas eu cet emploi. » Les faibles mouvements qui s'étaient manifestés dans quelques provinces semblaient apaisés. En

Normandie notamment, le marquis de Montpesat, avec des troupes de la maison du roi, « avait mis à la raison [14 octo-« bre] quelques mal intentionnés, » et on annonçait son re-« tour, toutes choses étant maintenant calmées. » A la cour, ce qu'il y avait de plus nouveau était encore une inclination déclarée du roi. Depuis l'espèce d'interdit que la reine et le cardinal avaient jeté sur la jeune fille dont il s'était dernièrement épris, il ne paraissait plus même l'apercevoir, quoiqu'elle continuât à demeurer chez sa mère, et il avait repris ses habitudes d'innocentes visites au logis de la comtesse de Soissons. Peu à peu il sembla de nouveau se refroidir pour cette dame, et rechercher l'entretien de sa sœur Marie, la moins belle, dit-on, des cinq filles du nom de Mancini, et l'aînée de celles qui restaient à marier. Quel que fût, au reste, le peu d'agrément de sa figure, celle-ci avait, suivant tous les témoignages, un attrait puissant pour gagner le cœur du roi ; elle l'aimait. Or cette liaison commençait à naître tout juste dans le moment où se préparait en grand secret une résolution fort contraire aux vagues espérances des deux amants. Depuis quelque temps, il était sérieusement question de marier le roi qui venait d'achever sa vingtième année. Le jeune prince lui-même le demandait. Ses essais d'amour avec trois jeunes filles n'avaient, au dire des plus médisants, qu'excité chez lui la passion sans la satisfaire, et le mariage lui était devenu autre chose qu'une affaire de convenance ou de politique. Jusqu'à cette époque, en effet, celui des deux fils de la reine qui faisait mine d'être audacieux et entreprenant avec les dames, c'était le duc d'Anjou ; le roi se montrait timide, réservé, craignant par-dessus tout d'offenser Dieu, de chagriner sa mère et de déplaire au cardinal. Il fallait certes que cette retenue fût bien notoire, pour qu'au milieu d'une pareille cour les méchantes langues ne pussent attribuer l'honneur d'en avoir triomphé qu'à une femme vieille et borgne, première femme de chambre de la reine. Quoi qu'il en soit, au moment où nous sommes et dans le premier feu de l'amour du roi pour Marie

Mancini, le dessein qui occupait le ministre et la reine, qu'on cachait au public, et qu'on laissait deviner à l'étranger, était de lui trouver une alliance. La reine, par affection de famille, le cardinal, par calcul politique, ne pouvaient détacher leur pensée de l'infante Marie-Thérèse, née quinze jours après le roi et deux fois sa cousine. Il y avait chez le cardinal Mazarin, comme nous l'avons dit déjà, une idée fixe, dont la postérité aurait dû lui savoir plus de gré ; il voulait donner les Pays-Bas à la France. Que ce fût par conquête, par échange, ou en dot, peu lui importait, pourvu qu'il en vînt à son but. Il avait tenté déjà d'y arriver par toutes les voies qui s'étaient ouvertes, et, au congrès de Munster, on l'avait vu reproduire avec une espèce d'acharnement cette proposition toujours repoussée. A Madrid, lorsque son envoyé rejetait avec le plus de hauteur les demandes du roi catholique en faveur du prince de Condé, le seul nom de l'infante, venu par hasard dans la conversation, l'avait tout à coup adouci, et il s'était écrié : « Donnez-nous la personne dont vous parlez, et je signe « aveuglément tout ce qu'on voudra. » Alors la demande de l'infante découvrait trop d'ambition. Cette princesse était héritière du trône d'Espagne, et l'on savait bien que toutes les renonciations dont il serait possible de s'aviser n'éteindraient pas une prétention appuyée par les armes de la France. Maintenant cet empêchement absolu était levé. Depuis un an bientôt [28 novembre 1657] il était survenu un fils à Philippe IV. La couronne d'Espagne appartenait sans conteste à cet enfant. Mais il pouvait n'en être pas ainsi des États de Flandre et de Brabant, et c'était au moins ce droit litigieux que le ministre du roi très-chrétien voulait acquérir. Le difficile était de renouer la négociation si pleinement rompue à Madrid, et qu'on n'avait pu reprendre à Francfort. Il n'y avait pas moyen de recommencer des avances inutiles, infructueuses, qui seraient devenues honteuses, et cependant il fallait une femme au roi. Toute la France murmurait déjà contre le ministre qui prolongeait le célibat de ce prince plus qu'il n'était ordinaire, et,

sans savoir trop bien comment les choses se passaient à la cour, on lui supposait le dessein de porter jusqu'au trône une de ces nièces dont il était si abondamment pourvu. Ce soupçon n'avait attendu, en effet, ni le premier amour du roi pour Olympia Mancini, ni son nouveau penchant pour Marie : on le trouve écrit en termes positifs, bien avant qu'il fût autorisé du moindre prétexte, et les mariages successifs de quatre nièces du cardinal ne l'avaient aucunement découragé. Or, pendant qu'on cherchait du côté des Pyrénées s'il ne pourrait pas en venir une reine à la France, il s'en présentait une du côté des Alpes ; et là encore était un intérêt politique. La duchesse de Savoie offrait au roi son neveu sa fille Marguerite, et elle faisait entendre assez ouvertement que, sans cette alliance, le duc son fils pourrait bien se rapprocher de l'Espagne qui le recherchait. Ainsi pour la France, la princesse Marguerite, c'était le moyen de continuer la guerre ; l'infante, c'était la paix. Il y avait bien encore un autre parti sur les rangs. Depuis longtemps le duc d'Orléans mettait en avant sa fille aînée du second lit ; mais, depuis longtemps aussi, on n'avait rien à espérer, ni rien à craindre, du prince retiré à Blois, et on se contentait de l'éconduire poliment.

Les choses étant ainsi, et dans la saison où chacun se renfermait chez soi, on annonça tout à coup que le roi partait de Paris [26 octobre] et « allait visiter quelques-unes de ses pro-« vinces pour le bien de son État et de ses peuples. » Sa route était marquée vers Lyon. Sa mère, son frère, Mademoiselle, le cardinal Mazarin, la comtesse de Soissons et Marie Mancini étaient du voyage. L'objet en était si peu connu que le médecin Guy Patin, l'un des plus curieux et des mieux instruits qu'il y eût à la ville, l'attribuait uniquement au dessein « de « faire de l'argent en plusieurs lieux par diverses inventions. » La vérité est que le roi, avant de se décider à épouser sa cousine de Savoie, avait voulu voir par ses yeux si elle lui convenait, et que la princesse devait venir au rendez-vous donné dans la ville de Lyon pour se montrer à son cousin. On s'y

achemina donc, mais lentement, et comme on fait quand on veut donner, à d'autres gens qui vous voient partir, le temps du regret. Le roi, pour sa part, y allait de fort bonne foi, et, par une contradiction comme on en trouve souvent dans la conduite des hommes, il courtisait Marie Mancini tout le long du chemin qui le menait vers une autre femme. Ce chemin ne dura guère moins d'un mois; la cour s'était longtemps arrêtée à Dijon, où le roi fit publier [18 novembre] en lit de justice quelques édits peu agréables pour la province. Arrivé enfin [24 novembre] à Lyon, on attendit quatre jours la venue de la duchesse de Savoie, et quand on sut qu'elle approchait, le cardinal, le duc d'Anjou, puis le roi et sa mère, se portèrent [28 novembre] à sa rencontre. La terrible épreuve du premier coup d'œil fut favorable à la princesse Marguerite; le roi la trouva fort à son gré, le dit aussitôt sa mère, et le témoigna encore mieux par son empressement familier auprès de sa parente. Tout paraissait donc terminé. Mais, en même temps que la duchesse de Savoie et sa fille, un homme entrait dans Lyon inconnu, et se faisait introduire chez le cardinal Mazarin. C'était l'ancien ambassadeur d'Espagne auprès de la reine Christine, don Antonio Pimentelli, qu'on savait depuis peu parti de Madrid pour retourner à Milan d'où il était venu. Le cardinal s'écria, dit-on, en le voyant : « Ou vous êtes chassé, « monsieur, ou vous venez nous offrir l'infante. » L'envoyé déploya une lettre de Philippe IV qui proposait la paix et le mariage de sa fille avec le roi de France.

CHAPITRE II

Le mariage de Savoie rompu. — La cour revient à Paris. — Don Juan d'Autriche traverse la France. — L'amour du roi pour Marie Mancini augmente. — Le cardinal éloigne sa nièce. — Départ du cardinal Mazarin pour la frontière des Pyrénées. — La cour se rend à Bordeaux. — Ouverture des conférences entre les ministres de France et d'Espagne. — Demande solennelle de l'infante. — Traité des Pyrénées. — Contrat de mariage du roi et de l'infante. — Nouveaux troubles en Angleterre. — Le cardinal rejoint la cour à Toulouse. — Le prince de Condé rentre en France. — La cour se rend en Provence. — Le prince de Condé vient saluer le roi à Aix. — Mort du duc d'Orléans.

[1658]

Maintenant on avait à choisir entre deux femmes, et la préférence n'était pas douteuse. Il est certain qu'en ce moment le cardinal Mazarin voulait mettre fin à la guerre. Outre le peu de motifs qu'il y avait pour la continuer, et la raison qu'on a toujours de faire cesser cet état violent, il avait, pour en sortir, une cause toute personnelle. Le ministre se sentait vieillir; la mort de Cromwell, plus âgé que lui de trois années seulement, l'avait averti de ne pas remettre trop loin ce qui devait être la gloire de sa vie. On ne balança donc pas à écouter les propositions de l'Espagnol et à rompre l'alliance commencée par une première entrevue. Le duc de Savoie était arrivé à Lyon [1er décembre] trois jours après sa mère et sa sœur. Le quatrième jour il en partit. La duchesse et sa fille le suivirent bientôt [8 décembre], et cette séparation si

prompte, après tant de chemin fait des deux côtés pour se trouver ensemble, déconcerta singulièrement les conjectures. Il paraît que la reine s'était franchement expliquée avec sa belle-sœur sur le contre-temps qui était survenu, et la duchesse de Savoie se retira aussi satisfaite que possible, avec la promesse écrite que le roi serait son gendre s'il n'épousait pas l'infante. Lorsqu'elle fut hors de Lyon, la présence de Don Pimentelli en ce lieu [14 décembre] devint publique, et la Gazette annonça que ce gentilhomme, « revenant d'Espa« gne, où le gouverneur du Milanais l'avait envoyé, avait « passé par cette ville pour retourner en Italie. » Quoiqu'on fût encore loin d'une conclusion formelle, les paroles étaient données et la reine avait voulu qu'on s'en contentât. La nouvelle qui arriva bientôt que le roi d'Espagne [21 décembre] avait un second fils, augmenta la certitude où l'on était de voir le mariage s'effectuer. Don Pimentelli, qui n'avait aucun caractère officiel pour suivre la cour, fit semblant de continuer sa route en attendant qu'on lui envoyât un pouvoir en règle, et la cour prolongea de quelques semaines son séjour à Lyon afin de laisser croire qu'elle y avait quelque chose à faire. Le roi, voyant son mariage reculé, s'engagea de plus en plus dans son commerce de tendres sentiments avec Marie Mancini, et il revint, tout à fait amoureux, de ce voyage qu'il avait fait pour se marier.

Quinze jours après avoir quitté Lyon, la cour rentra [28 janvier 1659] dans Paris, où le maréchal de Turenne vint la joindre, ayant laissé la frontière et les conquêtes en bon état. On venait de perdre [14 janvier] le dernier duc de Nemours, marié à la fille aînée du duc de Longueville, et en qui s'était éteinte la branche de Savoie établie depuis cent cinquante ans dans le royaume. Bientôt mourut encore [17 février] le comte Abel Servien, l'un des surintendants des finances, et toute la charge fut dévolue dès lors au procureur-général Fouquet. Les plaisirs ne s'en multipliaient pas moins pour remplir ce qui restait de l'hiver. Les mascarades, les

bals, les ballets, la comédie, se succédaient l'un à l'autre sans relâche. Pour ce qui touchait au théâtre, « Corneille « l'aîné » en était à sa tragédie d'Œdipe qui fut jouée alors [24 janvier] par les comédiens de l'hôtel de Bourgogne ; une autre troupe venait de s'installer au Petit-Bourbon, sous la protection du duc d'Anjou, et, un soir de ce carnaval, le jeune patron y avait conduit [12 février] sa joyeuse cour pour voir représenter « un sujet comique. » Les spectateurs s'en étaient beaucoup divertis, et la harangue adressée au prince par « le premier acteur du lieu » avait été trouvée fort galante : ce premier acteur était Molière. Dans un plus austère emploi du talent, venait de se montrer avec éclat un prêtre de trente-un ans, l'abbé Bossuet, récemment arrivé de Metz où il s'était retiré pendant six ans, après avoir occupé quelque temps Paris de ses succès d'écolier. Maintenant, nourri par l'étude et par la retraite, habitué déjà aux devoirs du saint ministère, il abordait en maître la chaire chrétienne, et toute la cour, devant laquelle il prêcha aux Carmélites [19 mars] le panégyrique de saint Joseph, fut émerveillée de son éloquence. Le temps, du reste, était favorable à toutes les variétés du génie pour se produire et obtenir l'attention du monde; car il n'y avait alors qu'une affaire, et cette affaire était secrète. Don Antonio Pimentelli avait repris dans Paris la négociation entamée à Lyon, mais avec plus de mystère encore que le sieur de Lionne n'en avait pu garder lors de sa mission en Espagne. Le seul fait un peu significatif qui fût arrivé à la connaissance du public, c'était le passage en France et la réception à la cour du général des armées espagnoles, de Don Juan d'Autriche, parti des Pays-Bas pour retourner en Espagne. L'incognito dont il se couvrait n'était en effet qu'une précaution ordinaire de prince pour échapper aux honneurs et aux contestations sur les rangs. Il vint [9 mars] à Paris, alla saluer la reine au Val-de-Grâce, logea trois jours dans le palais du cardinal, visita le roi au Louvre, et continua [11 mars] son chemin. Après son départ, on était retombé

dans le silence et l'incertitude. Nul ne savait et ne pouvait rien dire de ce qui se passait entre le sieur de Lionne et cet Espagnol qu'on croyait caché dans le logis désert du ministre. Ni les relations publiques, ni les Mémoires, ni la correspondance même des particuliers, ne révèlent encore aujourd'hui la date précise de son arrivée, les détails de son séjour, les progrès de sa négociation. Cependant on savait qu'il s'agissait quelque part de la paix, et on citait un mot assez singulier de la reine qui avait dit [18 mars] que « Dieu seul pouvait dés« ormais l'empêcher. » Enfin, après trois mois, il sortit quelque lumière de cette ténébreuse préparation. Une solennité religieuse [27 avril] avertit le peuple que son gouvernement songeait à faire cesser la guerre. Le roi se rendit à Notre-Dame pour demander l'assistance du ciel à cette œuvre pieuse des hommes; le saint-sacrement fut exposé et les prières de quarante heures ordonnées, afin que tous les fidèles se confondissent dans la même supplication. On en vit bientôt un premier fruit. Une suspension d'armes [8 mai] était convenue pour deux mois entre les deux puissances, et le roi de France en donnait avis à ses armées. Pendant ce temps devait se faire la ratification par le roi d'Espagne des articles préliminaires arrêtés à Paris avec Don Antonio Pimentelli, qui commença dès lors à se laisser voir, et qui parut pour la première fois publiquement dans une fête [18 mai] que donna le sieur de Lionne en sa maison de Berny. Alors il arriva au cardinal Mazarin un de ces désagrements auxquels il faut bien se résoudre quand on se mêle de gouverner les peuples. On lui avait reproché, on lui reprochait encore la veille, de ne pas vouloir la paix, de ne pas vouloir le mariage avec l'infante : on le blâma maintenant de se précipiter trop vite dans un accommodement qui pouvait manquer, de perdre par la trêve tous les avantages acquis aux armes de la France et que la campagne prochaine allait augmenter, de s'en rapporter trop facilement à la parole si souvent trompeuse d'un ennemi, et de montrer un empressement sans

noblesse pour l'alliance de la fille d'Espagne. Tout cela se rapportait fort peu à l'accusation qu'on lui adressait en même temps de vouloir pousser sa nièce au trône. Mais les contradictions dans le blâme ont ceci de bon qu'elles réunissent toutes les voix pour décrier le même homme par des motifs différents.

Les bases du traité qui devait être conclu entre les deux puissances étaient maintenant fixées et soumises à la ratification du roi d'Espagne. Mais les ministres des deux monarchies s'étaient réservé d'arrêter ensemble les articles définitifs. Pour peu qu'on ait eu en sa vie à stipuler, non pas même dans un acte de cette espèce, mais seulement dans un contrat d'intérêt privé, on sait qu'il y a encore de quoi exercer suffisamment l'habileté des parties, quand, les principes de la convention étant acceptés, il reste à établir les moyens d'exécution et de garantie. Ce n'était donc pas une simple formalité que l'entrevue où devaient se trouver le cardinal Mazarin et don Louis de Haro, quelque assurance d'ailleurs qu'ils pussent avoir et qu'ils eussent avec raison cherchée, d'agir l'un avec l'autre pour un but et sur des fondements déterminés. Le rendez-vous était à la frontière des deux royaumes, dans le lieu qui serait choisi de l'un ou de l'autre côté de la rivière qui les sépare. Avant de s'y acheminer pour remplir son office d'homme d'État, le cardinal prit une résolution qui était tout à fait dans le ressort d'un père de famille, et il la prit entièrement contraire à l'ambition qu'on lui supposait. Nous avons vu quand était née, comment s'était développée, la tendre affection du roi pour Marie Mancini. Il y avait à peine dix mois qu'elle durait, et, dans toute la conduite du cardinal, on ne trouve pas la plus légère indication de la pensée qui aurait pu lui venir de prendre cette passion au sérieux et d'en profiter pour sa grandeur. Lorsqu'elle commençait à poindre, il avait mené le roi au-devant d'un mariage. Depuis, c'était en vue d'une autre union qu'il avait suspendu la guerre, perdu les espérances à peu près certaines d'une heu-

reuse campagne, et qu'il s'était comme livré tout entier à la foi de l'Espagnol. On assure pourtant qu'il entra dans son esprit quelque velléité de la gloire qu'un caprice d'amour pouvait lui procurer, et qu'il ne la repoussa pas avec effroi. Si cela ne se trouvait que chez les compilateurs d'anecdotes ou les annotateurs de mémoires, qui confondent à chaque ligne les temps, les personnes et les faits, il n'y aurait pas à s'en occuper. Mais madame de Motteville semble l'affirmer, et, malgré quelques erreurs assez graves, son récit a de l'autorité. Il faut dire pourtant qu'en avançant dans ses Mémoires, et à partir du moment où son frère Bertaut perdit sa charge de lecteur du roi, cette dame ne conserve pas toujours à l'égard du cardinal Mazarin sa bienveillance habituelle. Quoi qu'il en soit de son opinion, les événements restent, et ils s'étaient accordés jusqu'alors à ne laisser rien paraître de ce qu'elle croit. Le cardinal jugea le moment venu de donner un démenti solennel à tous ceux qui pouvaient penser de même, et de faire en tout cas cesser le danger. Prêt à s'éloigner, il ne voulut pas laisser derrière lui sa nièce avec le roi, et il la fit partir pour La Rochelle. Ce fut alors [21 juin] que Marie Mancini, voyant le roi tout dolent de cet ordre cruel, lui adressa ces mots si souvent cités : « Vous pleurez et vous « êtes le maître ! » On doit avouer qu'en cette occasion les trois personnages remplissaient admirablement leur rôle : le ministre faisant parler contre son propre intérêt la raison d'État, l'amant couronné s'y soumettant, et la jeune fille se révoltant, avec tout l'orgueil de l'amour, contre cette froide autorité.

Après avoir arraché de la cour ce sujet de scandale ou d'inquiétude, le cardinal Mazarin se mit en route [25 juin], sans attendre même la ratification des articles préliminaires, qu'il reçut seulement [6 juillet] en chemin. La trêve, qui allait expirer, fut aussitôt prolongée, et le cardinal poursuivit sa marche au milieu des honneurs qui l'attendaient partout. Sa suite était nombreuse et brillante : deux

archevêques, quatre évêques, trois maréchaux de France et plusieurs seigneurs de la première condition avaient été choisis pour l'accompagner. Le sieur de Lionne, nommé ministre d'État, devait l'assister dans son travail : don Antonio Pimentelli s'était joint à son cortége pour prendre les devants et l'annoncer au ministre espagnol. Il lui fallut plus d'un mois pour arriver [28 juillet] à Saint-Jean-de-Luz, et, pendant tout ce temps, il n'avait pas eu seulement à regarder devant lui. Il venait de quitter un amant affligé ; il n'était pas éloigné de cinquante lieues que déjà la passion avait pris le dessus, et, sous prétexte de chercher des consolations, renouvelait le péril. Les courriers qui portaient les nouvelles de la cour au ministre, sur la route de Bayonne, étaient en même temps chargés de lettres adressées à La Rochelle, et remplies de longues lamentations d'amour. Le cardinal fit de vigoureuses remontrances au roi sur la continuation de ce commerce, qui compromettait en même temps l'honneur du monarque, celui de la jeune fille, celui du ministre et le succès de la grande affaire qu'il allait terminer. Ses lettres existent, et on peut dire que jamais homme, réputé vertueux dans l'histoire, n'a laissé un plus beau document à l'appui de sa renommée. Il se passa encore plusieurs jours avant que les deux ministres, logés, l'un à Saint-Jean-de-Luz, l'autre à Saint-Sébastien, pussent arriver à se joindre. Enfin, il fut convenu que, dans une île de la Bidassoa, nommée l'île des Faisans, on construirait un bâtiment de planches, ayant une chambre ouverte, avec un pont vers chacune des deux rives, pour recevoir l'un et l'autre plénipotentiaires, et une salle au milieu pour leurs conférences. Toutes les précautions étant d'ailleurs prises afin de maintenir l'égalité, le cardinal Mazarin et don Louis de Haro [13 août] s'avancèrent, chacun de son côté, suivis de tout leur cortége, jusqu'au bord de la rivière, passèrent le pont qui les conduisait à leur chambre, et entrèrent en même temps dans la salle commune, tous deux accompagnés d'un ministre faisant fonctions de secrétaire. Cette première entrevue, qui

dura pourtant plus de quatre heures, se passa presque tout entière en compliments. Dans les suivantes [16-19 août], on aborda les affaires, et il parut bientôt qu'on n'en aurait pas fini aussi promptement qu'on se l'était imaginé. Le jour même où le cardinal était arrivé à Saint-Jean-de-Luz, la cour avait quitté Fontainebleau [28 juillet] pour se rendre à Bordeaux, où il semblait que le cardinal ne tarderait pas à revenir. Dans le chemin, la reine avait accordé à son fils une petite satisfaction, pour laquelle il avait fallu presque arracher le consentement du cardinal. Elle avait fait venir de La Rochelle à Saint-Jean-d'Angely [13 août] la jeune fille exilée, et les deux amants avaient eu le bonheur de se voir un jour. Ce fut avec la joie toute fraîche de ce rapprochement que le roi entra [19 août] dans Bordeaux. Mais au lieu de n'avoir à y faire qu'un court séjour, après lequel il s'avancerait vers la frontière, comme on l'avait espéré, pour prendre possession de sa femme, il fut obligé d'y attendre, dans un grand ennui, que le traité se terminât. Il y reçut encore [28 août] une nouvelle et plus énergique réprimande du cardinal, au sujet de son fol amour, qui s'était réchauffé par la rencontre de Saint-Jean-d'Angely, et dont au moins il résolut dès lors de modérer l'éclat. Cependant les conférences se multipliaient dans l'île des Faisans, et soulevaient chaque jour des difficultés sur les choses mêmes que l'on croyait convenues. Celle qui se représentait sans cesse était l'accommodement du prince de Condé. Les articles arrêtés à Paris excluaient tout à fait du traité son rétablissement dans ses charges et gouvernements, sauf à régler la récompense ou la gratification que l'Espagne voudrait lui accorder pour ses services. Don Louis de Haro, qui avait ratifié cette disposition, s'était flatté, à ce qu'il paraît, d'avoir meilleur marché du cardinal lorsqu'il le tiendrait face à face, en lui faisant peur d'une rupture dont la France lui donnerait tout le tort; et il espérait l'obliger à se départir de ce qui avait été consenti à Paris. Le débat se renouvelait donc encore une fois entre le point d'honneur du roi catholique, qui voulait

ne rien laisser perdre à celui qu'il appelait son allié, et la dignité du roi de France, qui s'accordait avec la sûreté de son royaume pour refuser une restitution entière à un sujet rebelle. Le cardinal se tira fort bien de sa position. Tout en s'appuyant sur les articles convenus et sur la ratification donnée pour n'accepter aucune proposition nouvelle, il en jeta lui-même plusieurs sur le tapis, qui embarrassèrent fortement son interlocuteur. C'était là, comme il le remarque très-judicieusement dans ses lettres, un avantage de l'autorité supérieure dont il était investi ; car, comme il ne craignait pas d'être désavoué, il pouvait aussi faire des avances énormes et imprévues sur des points où il se croyait certain de n'être pas pris au mot, ce qui servait toujours à déplacer la question. Ce fut ainsi qu'on arriva, par un chemin fort long, à terminer ce qui regardait le prince de Condé. Le roi de France avait consenti à le rétablir dans ses biens, et non dans ses charges ; mais l'Espagne lui devait le prix de ses services. Le cardinal voulait qu'elle le payât en argent, au moyen de quoi il achèterait des terres en France, ce qui serait une garantie de plus. Don Louis de Haro trouvait moins coûteux de lui donner des villes, qui d'ailleurs le mettraient en posture de nuire. En ce cas, répondait le cardinal, il aurait quelque chose à offrir au roi en échange des charges qu'on pourrait lui rendre. Cela menait à faire directement le marché entre les deux puissances, et c'est à quoi on se résolut. Il en coûta aux Espagnols la ville d'Avesnes, pour que le prince de Condé recouvrât, non pas le gouvernement de Guyenne, mais celui de Bourgogne, la charge de grand'maître passant en même temps à son fils le duc d'Enghien, sauf le retour en faveur du père si ce jeune prince mourait avant lui. Une autre condition encore de ce rétablissement incomplet fut que l'Espagne rendrait Juliers, dont elle s'était emparée sous prétexte de protection, au duc de Neubourg, maintenant chef de la ligue du Rhin et devenu un des plus utiles alliés de la France. Après quinze conférences qui avaient pris six semaines de temps,

les choses parurent être assez près de la conclusion pour que le roi [28 septembre] envoyât demander publiquement à Madrid la main de l'infante. Les Espagnols avaient voulu que cette démarche fût faite par un duc, puisque c'était un personnage de cette qualité, le duc de Mayenne, qui était allé autrefois demander l'infante mère du roi, et ils avaient accepté le maréchal duc de Gramont. Celui-ci partit donc pour l'Espagne, avec grand regret de ne pouvoir emmener un équipage assez somptueux. Une nouvelle difficulté survenue pour la rédaction de l'article qui concernait le prince de Condé faillit arrêter son voyage et le retint trois jours entiers à Irun ; mais don Louis de Haro [2 octobre] céda encore, et le maréchal continua sa route. Cependant on avait déjà reconnu l'impossibilité d'achever le mariage avant l'hiver. Il fallait d'abord obtenir la dispense du pape en raison de la parenté, et elle ne pouvait être sollicitée qu'après la signature du contrat ; puis amener l'infante vers la frontière, et le roi son père voulait prendre ce soin, comme avait jadis fait le roi Philippe III pour sa fille Anne. Or la santé de ce prince ne lui permettait pas une pareille fatigue dans la saison rigoureuse où l'on allait entrer. Il était donc à peu près convenu que le mariage serait différé jusqu'au printemps prochain, et pour ne pas avoir le déplaisir de retourner encore une fois à Paris après un voyage inutile, la cour se résolut à passer l'hiver dans les provinces du midi. En conséquence le roi quitta Bordeaux [6 octobre] pour se rendre à Toulouse, où les États de Languedoc venaient de s'assembler et où le cardinal espérait bientôt le joindre. Il fut encore besoin pourtant de neuf autres conférences et de cinq semaines, ajoutées à celles qu'on avait déjà employées, pour parvenir à la signature du traité. Outre les contestations sans cesse renaissantes sur les paroles dont on avait à se servir, de nombreux incidents étaient venus se jeter à la traverse de la négociation. D'abord un personnage fort intéressé dans le traité, le duc Charles de Lorraine, avait paru tout à coup sur le rivage d'Espagne. Aussitôt après la signature des

articles préliminaires à Paris, le roi catholique l'avait laissé sortir de prison, mais en le retenant sur sa parole dans la ville de Tolède. Il avait obtenu enfin sa liberté entière, et s'était hâté d'accourir [24 octobre] au lieu où l'on traitait pour lui et sans lui. La prison, non plus que l'âge, ne l'avait pas changé. C'était toujours le même prince, impétueux, moqueur, enjoué, sans souci de l'infortune, mais glorieux et hautain. L'Espagne, dont il avait été tour à tour l'allié, le serviteur et le prisonnier, avait stipulé en son nom, et il ne se tenait pas content de la part qu'on lui faisait. Il s'en plaignit avec reproche à don Louis de Haro, avec douceur au cardinal Mazarin qu'il vint visiter [26 octobre], amené par le duc de Guise et par le comte d'Harcourt. Il demandait que le roi catholique fît pour lui ce qu'il avait cru devoir faire pour le prince de Condé, et rachetât aussi de quelques-unes de ses places ce que la France refusait de lui rendre. Quoique ses importunités fussent sans effet, elles tourmentaient fort le ministre espagnol, et elles relevaient d'autant la réputation du ministre français qui n'avait laissé aucun de ses alliés en droit de se plaindre. De plus, le mécontentement du duc Charles assurait à la France, autant que son humeur le rendait possible, l'amitié de ce prince dont on pouvait tirer profit pour l'avenir. Presque en même temps était arrivé encore, [28 octobre] près du plénipotentiaire espagnol, en passant par la France, un autre prince qui cherchait des amis pour l'aider à recouvrer son trône. Le roi d'Angleterre avait voulu en quelque sorte ramasser les armes que les deux puissances allaient déposer, et les réunir dans une cause qui importait à toutes les les couronnes. Mais c'était mal choisir son moment pour proposer à l'une et à l'autre d'entrer en de nouveaux risques, sans avoir aucun avantage réel à leur offrir que de les prendre à l'issue d'une négociation où chacune avait dû faire des sacrifices et peser par conséquent la véritable valeur des choses. La position d'ailleurs n'était pas semblable entre les deux parties qui traitaient et qu'il venait solliciter. L'Espagne était

et demeurait en état de guerre avec la république anglaise ; les droits du roi Charles étaient donc pour elle un moyen d'hostilité. Mais la France, quoiqu'elle eût consommé par la prise et la remise de Dunkerque l'objet de l'alliance temporaire qui avait été conclue, n'en conservait pas moins avec le gouvernement actuel de la Grande-Bretagne ses relations amicales. Toute la différence qui en résulta pour le monarque anglais fut que don Louis de Haro l'accueillit avec de grands respects, et que le cardinal Mazarin refusa de s'entretenir avec lui. Un dernier événement enfin, qui vint surprendre les négociateurs, fut la mort [22 octobre] du plus jeune fils du roi d'Espagne. Il ne restait plus désormais, entre l'infante promise au roi de France et l'héritage de Philippe IV, qu'un enfant de deux ans, ce qui fit croire un instant que les Espagnols feraient naître quelque prétexte de rupture. Cependant, neuf jours après celui où la nouvelle de cette mort arriva, le traité [7 novembre] fut signé.

Ce traité contenait cent vingt-quatre articles. Il était fait entre les deux rois, sans autre intervention ni médiation de qui que ce fût, par la seule entremise de leurs ministres. Comme celui d'Espagne était abondamment pourvu de titres, celui de France avait été forcé de rassembler les siens et de se dire « cardinal de la sainte Église romaine, duc de Mayenne, « chef des conseils du roi très-chrétien, surintendant de la « maison de la reine sa mère, gouverneur du pays d'Aunis, « de La Rochelle, de Brouage, des îles d'Oleron et de Rhé, « de Brisach et de la Fère, capitaine et concierge de Vin- « cennes. » On y stipulait d'abord une paix ferme et durable, une alliance perpétuelle, la réparation de toutes hostilités qui auraient pu être commises depuis la suspension d'armes, et la promesse réciproque de n'entrer dans les différends qui pourraient survenir entre les alliés de l'un ou de l'autre qu'après une tentative préalable d'accommodement, la paix demeurant sauve entre les deux royaumes, même en cas de guerre auxiliaire. Tout sujet d'inimitié ou de mésintelligence

demeurait éteint et aboli ; le commerce était rétabli avec égalité de priviléges, franchises et libertés ; les sujets de chaque roi rentraient dans leurs biens, honneurs, dignités et bénéfices, nommément les sujets napolitains du roi catholique, mais à l'exception pour ceux-ci des charges, offices et gouvernements qu'ils possédaient. Le gage de cette union et bonne correspondance était le mariage du roi très-chrétien avec l'infante Marie-Thérèse, fille aînée du roi d'Espagne, le contrat de ce mariage, quoique rédigé séparément, faisant la partie principale et la plus digne du traité. La France gardait, de ses conquêtes du côté des Pays-Bas, d'abord Arras, Hesdin, Bapaume, Béthune, Liliers, Lens, le comté de Saint-Pol, Térouane, Pas, c'est-à-dire tout l'Artois moins Aire et Saint-Omer ; en Flandre, Gravelines avec ses forts, Bourbourg, et Saint-Venant ; en Hainault, Landrecies et le Quesnoy ; dans le Luxembourg, Thionville, Montmédy, Damvilliers, Yvoy, Chavancy et Marville. Pour Bergues et la Bassée, qui lui avaient été précédemment délaissés et qu'elle consentait à échanger, on lui donnait Mariembourg et Philippeville situés entre la Sambre et la Meuse. Dans le même pays et « par d'autres considérations, » elle acquérait Avesnes. Du côté de l'Espagne, on lui abandonnait le Roussillon, le Conflans et ce qui pourrait se trouver de la Cerdagne en deçà des Pyrénées. C'était là ce que le royaume très-chrétien avait gagné par la guerre. Les restitutions auxquelles il s'obligeait pouvaient encore lui faire honneur. Il remettait au roi catholique : dans les Pays-Bas, Ypres, Oudenarde, Dixmude, Furnes, Merville, Menin, Comines, Bergues et la Bassée ; en Italie, Valence et Mortara ; dans le comté de Bourgogne, Saint-Amour, Bléterans et Joux ; en Espagne, Roses, la Trinité, Cadagues, la Seu-d'Urgel, Toxen, la Bastide, Baga, Ripol et le comté de Cerdagne. Pour ce qu'on lui avait pris, il le recouvrait en entier, et fort heureusement l'énumération n'en était pas longue ; c'était Rocroy, le Catelet et Linchamp. Le roi recevait ces places, non pas « de celui qui les occupait, » c'est-

à-dire du prince de Condé, mais de son frère le roi catholique qui s'engageait à les lui livrer. Quant à Hesdin, qui n'était véritablement en la possession ni de l'un ni de l'autre, le roi d'Espagne obtenait grâce pour la garnison rebelle, à la charge par elle de remettre la ville au roi de France sur le vu des lettres d'abolition. Une amnistie générale était accordée à tous les sujets du roi catholique en Catalogne, sous la seule réserve de pouvoir « prescrire le lieu de leur séjour à ceux « desdits Catalans dont il n'aurait pas le retour agréable « dans ce pays, » comme pourrait faire aussi le roi très-chrétien pour ses sujets du Roussillon retirés en Espagne. Le roi d'Espagne renonçait encore à tous ses droits éventuels sur l'Alsace et les autres pays acquis à la France par le traité de Munster, auquel il adhérait en cette partie. Là se terminaient les acquisitions et restitutions de territoire entre les deux puissances. On s'occupait ensuite des alliés. La France rappelait qu'elle n'avait voulu jamais s'engager à ne pas faire la paix sans y comprendre le royaume de Portugal, que pourtant elle s'était intéressée en faveur de ce pays jusqu'à offrir de restituer toutes ses conquêtes et de rétablir entièrement le prince de Condé, pour que les choses y restassent dans l'état où elles étaient ; cette offre ayant été refusée; et la continuation de la guerre étant certaine si l'on persistait à demander de l'Espagne autre chose qu'une abolition générale pour les Portugais qui se remettraient dans leur devoir, il avait été finalement convenu que le roi de France aurait trois mois pour négocier en Portugal un accommodement, après lequel temps il ne pourrait plus donner aucune assistance à ce royaume. Le roi très-chrétien, à la prière du roi catholique, recevait en sa bonne grâce le duc de Lorraine et promettait de lui rendre ce duché, après toutefois que les fortifications de Nancy auraient été démolies pour ne plus être refaites ; mais il gardait Moyenvic, tout le duché de Bar, le comté de Clermont, Stenay, Dun et Jamets, et il se réservait le passage par la Lorraine pour les troupes qu'il aurait occasion d'envoyer en

Alsace, à Brisach et à Philisbourg. Le prince de Condé « ayant « témoigné sa douleur de la conduite qu'il avait tenue de- « puis quelques années et promis de réparer le passé par une « entière obéissance à tous les commandements du roi, « comme aussi ayant déclaré ne rien prétendre en la conclu- « sion de cette paix, et mis à la disposition du roi tous les dé- « dommagements que le roi catholique voudrait lui accor- « der, » il était convenu entre les deux rois que le prince désarmerait au plus tard dans huit semaines, en licenciant réellement ses troupes, sans pouvoir les céder à qui que ce fût ; qu'il enverrait au roi de France un acte signé de lui, portant sa soumission à tout ce qui était réglé pour ses intérêts et renonciation à toutes ligues, intelligences et traités qu'il avait pu faire ; qu'il remettrait les places de Rocroy, du Catelet et de Linchamp; ensuite de quoi, il pourrait rentrer en France et même à la cour, et y reprendre ses biens, honneurs, dignités et priviléges. Quant aux charges dont il était pourvu, le roi avait longtemps refusé de lui en rendre aucune ; mais, à la considération du roi catholique, et moyennant que celui-ci rétablît le duc de Neubourg dans Juliers et cédât la ville d'Avesnes à la France, il accordait au prince le gouvernement de Bourgogne avec le château de Dijon et Saint-Jean-de-Losne, et au duc d'Enghien son fils la charge de grand-maître dont le père aurait la survivance. Pour ses parents, amis, serviteurs, adhérents et domestiques, ils étaient rétablis dans leurs biens et dignités, mais non dans leurs charges, offices et gouvernements, dont le roi d'Espagne les indemnisait d'ailleurs en argent. Le roi de France, stipulant pour le duc de Savoie, lui faisait restituer Verceil et Cencio. Les intérêts de ce prince avec le duc de Mantoue demeuraient réglés par les traités faits à Chierasco en 1631, qui seraient observés dans toute leur teneur, ce qui impliquait confirmation de la cession de Pignerol à la France. On réconciliait aussi le roi d'Espagne avec le duc de Modène qu'on délivrait de la garnison espagnole établie à Correggio. Les deux couronnes pro-

mettaient de joindre leurs bons offices pour accommoder les différends existant entre le Saint-Siége et les deux ducs de Modène et de Parme, afin de ne laisser aucune semence de trouble en Italie ; c'était en cette occasion seulement que le nom du pape figurait au traité. Les mêmes efforts devaient être faits en commun pour éteindre la guerre survenue dans le nord de l'Allemagne, et pour rétablir la concorde entre les cantons suisses. Le prince de Monaco était réintégré dans tous ses biens. La duchesse de Chevreuse, en raison des terres qui lui appartenaient près de Cologne et dont le roi d'Espagne s'était emparé, avait l'honneur d'un article particulier, portant obligation de lui payer le prix de son bien transféré à l'électeur de Cologne. L'exécution du traité devait se faire, savoir : pour la remise de Valence et de Mortara aux Espagnols, pour celle de Verceil au duc de Savoie, et pour celle du Catelet à la France, immédiatement et sans attendre l'échange des ratifications; pour la restitution au roi catholique d'Oudenarde, de Merville, de Menin, de Comines, de Dixmude et de Furnes, et pour celle de Rocroy et de Linchamp au roi de France, aussitôt après la ratification faite de part et d'autre. Huit jours plus tard, seraient remis à l'Espagne, Ypres, la Bassée, Bergues et les postes de Catalogne, hors Roses, la Trinité et Cadagues ; à la France, Hesdin, Philippeville et Marienbourg. Après que le prince de Condé aurait été reçu par le roi, les Espagnols délivreraient Avesnes et Juliers, et les Français les places de la comté de Bourgogne. Roses, la Trinité et Cadagues ne seraient rendus que lorsqu'on aurait déterminé les limites pour la Cerdagne et la Catalogne. Si le duc de Lorraine acceptait le traité, ce qui le concernait serait effectué dans les quatre mois de la ratification. En ce traité étaient en outre compris nommément, si compris ils voulaient être : comme alliés de la part de la France, le pape, les électeurs de l'Empire et autres confédérés pour le maintien de la paix de Munster dont faisait partie le roi de Suède, la seigneurie de Venise et les cantons suisses; de la part de l'Es-

pagne, le pape, l'empereur, les archiducs d'Autriche, les Provinces-Unies et le duc de Guastalla. La ratification devait en être faite dans trente jours, ou plus tôt s'il se pouvait, et le traité juré de part et d'autre en présence des témoins que chacun des rois députerait. Le contrat de mariage, signé le même jour, constituait en dot à l'infante une somme de cinq cent mille écus d'or payable en trois termes, au moyen de quoi elle renoncerait en bonne et due forme, avec toutes les assurances et solennités qui seraient requises, à toutes autres prétentions sur les successions de ses père et mère, étant accordé et arrêté par contrat et pacte conventionnel entre les deux rois que, ni elle, ni ses enfants à tout jamais, ne pourraient succéder à aucun des États de Sa Majesté catholique, même en cas d'extinction de ses successeurs légitimes, cette exclusion cessant toutefois si elle devenait veuve sans enfants. Tout ce que la plume peut trouver de mots avait été accumulé en diverses formules pour rendre irrévocable cet abandon de l'héritage paternel et l'éternelle incapacité de la famille que ce mariage allait créer. Le cardinal Mazarin avait d'abord voulu faire quelque difficulté sur le fond même de la stipulation. Mais on lui avait répondu qu'on savait bien en Espagne « que, malgré toutes les renonciations, si le roi ca- « tholique venait à mourir après avoir perdu ses deux fils, la « France ne laisserait pas sa succession lui échapper, » et du moment où les paroles étaient reconnues inutiles, il en laissa mettre tant qu'on voulut.

La grande affaire qui avait amené les ministres des deux rois sur la frontière des royaumes qu'ils gouvernaient était donc enfin terminée : on y avait mis près de trois mois, et la correspondance du cardinal Mazarin, qui nous a été conservée, suffirait à prouver qu'aucun jour n'en avait été perdu, que les deux plénipotentiaires, dont l'un, celui de France, souffrait cruellement de la goutte, n'étaient pas restés tout ce temps en des lieux incommodes et malsains, ne s'étaient pas entretenus vingt-quatre fois, quatre ou cinq heures durant, au

milieu d'une rivière, tout exprès, comme un écrivain de nos jours l'a découvert, pour tenir l'Europe en suspens, et pour tromper les historiens qu'on trompe vraiment à moins de frais. Ce qui est certain encore, c'est que l'avantage dans la négociation avait été pour le ministre français. Il n'avait rien cédé que ce qu'il était tout prêt à donner, même sans récompense, le gouvernement de Bourgogne pour le prince de Condé, et il avait fait payer à l'Espagne cette faveur, non-seulement par une ville de plus acquise à la France, mais, ce qui valait encore davantage pour sa réputation, par la restitution à un allié de fraîche date d'une ville que l'Espagne occupait depuis trente-sept ans. L'article concernant le prince de Condé était conçu dans les termes les plus honorables, et c'était le cardinal Mazarin qui les avait dictés, après avoir menacé de rompre le traité pour une autre rédaction que don Louis de Haro avait faite. Quant à la substance même du traité, l'avantage était grand pour la France, moindre sans doute qu'il n'eût été sans les quatre années de guerre civile, moindre peut-être qu'on n'aurait pu l'avoir en continuant la guerre étrangère, mais tel enfin que le royaume n'en avait pas obtenu de pareil depuis plus d'un siècle. Après la signature des deux actes, dont l'un fut souscrit par chacun des ministres sur sa table, et l'autre, le contrat, par le cardinal Mazarin, sur la table de don Louis de Haro « pour faire à la « mariée l'honneur de contracter chez elle, » les plénipotentiaires se rencontrèrent encore une fois [12 novembre] dans leur île, pour se dire adieu. Au moment où ils échangeaient leurs civilités, le maréchal de Gramont arriva de Madrid, et compléta leur joie par le récit du bon accueil qu'il y avait reçu. Avec une suite qu'il avait faite belle et galante, ne pouvant la rendre magnifique, paré surtout de ses deux fils, les plus beaux cavaliers que la France pût montrer à l'Espagne, il avait été partout fêté, couru, applaudi. En quatre jours il avait eu la réponse du roi; en deux audiences l'infante lui avait adressé une vingtaine de

mots; il rapportait qu'elle était belle, blanche, qu'elle avait « la taille fort libre, le ton de voix agréable, les cheveux de « belle couleur, qu'enfin (et ceci ne se disait pas pour dé- « plaire au cardinal) c'était la parfaite ressemblance de la « reine. » Il donna au ministre espagnol des nouvelles de ses fils, sans ajouter, bien entendu, ce que nous apprennent ses Mémoires, que « c'étaient les deux plus vilains hommes « qu'il eût vus de sa vie. » Et alors on se sépara; don Louis de Haro reprit la route de Madrid; le duc de Lorraine entra en France, et le roi d'Angleterre eut permission de' traverser le royaume pour se rendre à Bruxelles. Quelques espérances, plus solides que celles qui l'avaient amené, commençaient à se manifester pour lui, et peut-être l'impuissance où il était de les aider par quelque effort devait-elle servir à les réaliser plus tôt. Les choses en effet marchent souvent plus vite qu'on ne saurait les faire aller; huit mois après la mort d'Olivier Cromwell, il ne restait plus rien [mai 1659] du gouvernement qu'il avait établi, et ses deux fils éteignaient leur nom dans le repos de la vie privée. Une oligarchie militaire avait remplacé le protectorat, et le vieux parlement régicide [17 mai] avait reparu. Ces deux autorités s'étaient entendues pour combattre et ruiner une tentative de restauration; mais la victoire avait mis la force dans la main d'un homme, et cet homme voulait commander. Il ne tarda pas à expulser [octobre] le parlement qui lui résistait et demeura le maître, jusqu'à ce qu'un autre homme parut, avec des troupes aussi, pour disputer le pouvoir à l'armée privilégiée. Les résultats que cette lutte pouvait produire n'étaient pas encore prévus; mais il devenait certain que les trois royaumes, unis sous la main de Cromwell, allaient tomber en de nouveaux troubles. Déjà l'ambassadeur de la république en France, qui avait suivi le cardinal Mazarin à Saint-Jean-de-Luz, était rappelé [8 novembre], pour revenir promptement, disait-on. « Mais, « comme écrivait le cardinal, si son retour dépend du temps « dans lequel il y aura en ces quartiers-là un gouvernement

« solide et de durée, nous ne sommes pas près de le revoir. » Cet ambassadeur, du reste, comprenait fort bien le rôle des subalternes dans les révolutions. Car un jour qu'on lui demandait, à Saint-Jean-de Luz, s'il était pour le chef militaire ou pour l'assemblée des communes, « Dans ma position, ré- « pondit-il, je ne suis que le très-humble serviteur des évé- « ments. »

Le cardinal Mazarin arriva bientôt [22 novembre] à Toulouse, où la cour avait déjà passé six semaines, tout à fait inoccupées. Depuis la correspondance, fort sévère d'une part, assez aigre de l'autre, qui s'était engagée entre le ministre et le roi sur l'indiscrète passion de celui-ci, il était resté dans leur commerce un peu de froideur, que déguisaient suffisamment les grands intérêts dont ils avaient à se faire part. Mais ce qu'il y avait d'important, c'était que le désordre qui avait amené cette brouillerie n'existait plus. Marie Mancini avait bien compris qu'il était ou de l'honneur ou de la prudence d'y mettre fin, et que cela pouvait se faire seulement par sa volonté ; elle avait donc déclaré au roi qu'elle ne recevrait plus ses lettres, et le jeune prince, fort disposé à se révolter, en maître qu'il était, contre un sage conseil, se soumit docilement à un désir de la personne aimée. Quoi qu'il pût rester de ressentiment dans son cœur contre le vieil oncle maussade et chagrin, le ministre, qui venait de conclure la paix, fut reçu avec satisfaction et respect. Le roi et son frère allèrent le chercher, à deux lieues hors de la ville, et l'y amenèrent comme en triomphe. La ratification du roi fut aussitôt apposée [24 novembre] aux deux traités de paix et de mariage, et envoyée à Paris pour y être scellée [2 décembre] par le chancelier. Tous les corps vinrent féliciter le cardinal sur l'heureux succès de sa laborieuse négociation. En même temps, le traité s'exécutait fidèlement par la remise des places qui devaient être restituées avant l'échange des ratifications. Celle de l'Espagne, suivant l'usage, fut la dernière à venir : elle ne fut donnée par le roi Philippe que plus d'un mois [10 décembre]

après la signature du traité, et il fallut encore six autres semaines pour que l'échange des actes pût s'opérer sur les frontières des deux royaumes. Il y avait encore une autre partie intéressée qui devait témoigner de son adhésion aux articles qui la concernaient; c'était le prince de Condé. Deux agents accrédités par lui, et dont l'un était son fidèle conseiller Lenet, fort infidèle conseiller d'État du roi de France, s'étaient tenus tout le temps auprès du ministre d'Espagne, dont ils avaient dirigé habilement les démarches en ce qui le regardait. Les instructions qu'il leur avait données [11 mai] nous sont parvenues, et on y peut voir cette triste vérité, que le premier prince du sang n'avait alors aucun sentiment de ce que nous appelons l'amour de la patrie, de cette préférence qui nous attache au sol, aux mœurs, aux personnes, et comme à l'air, du pays où le ciel nous a fait naître. Pour un homme de son rang, la première condition était de conserver tous ses avantages; et, s'il ne les pouvait obtenir en France, il les demandait en Espagne. « Si la France ne voulait pas lui restituer « tout ce qui lui appartenait, il fallait que le roi catholique lui « donnât la Franche-Comté en souveraineté, » d'autant que ce serait « une retraite toujours ouverte aux mécontents de « France; » et, dans ce cas, il pourrait « accepter le gouverne- « ment des Pays-Bas, ou tel autre emploi qu'il plairait audit « roi lui mettre entre les mains, en risquant pour cela tous « les biens qu'il avait en France, ce qu'il ne voudrait pas ha- « sarder autrement. » Et comme ce n'était pas la dépravation de cœur, mais tout simplement habitude de penser et appréciation traditionnelle des choses, en même temps il se montrait prêt à tout abandonner, à ne prétendre ni rétablissement, ni récompense, « à n'avoir rien, » si l'on refusait de rendre à ses amis tout ce qu'ils avaient quitté pour le suivre. Il prévoyait aussi le cas où l'on ne pourrait, ni obtenir son rétablissement entier, ni lui donner la récompense qu'il avait fixée, et alors il ne voulait pas que « le roi d'Espagne rompît « pour cela une paix qui lui était si profitable. » « Il vaut

« mieux, ajoutait-il, pour Sa Majesté et pour moi, que je re-
« tourne en France dépouillé de toutes mes charges, espérant
« qu'avec le temps je pourrai trouver occasion de rentrer dans
« ce que je perds par le moyen de l'infante, et que je pourrai,
« secrètement et sans donner d'ombrage, y ménager mes habi-
« tudes et faire quelque chose avec ceux qui pourraient y être
« mécontents. » La transaction qui s'était faite s'éloignait assez de ces deux extrémités pour qu'il l'acceptât sincèrement. L'Espagne dédommageait ses amis de ce qu'il n'avait pu obtenir pour eux, et ils s'en tenaient contents. Le gouvernement qui lui était donné, la charge laissée à son fils, mettaient à couvert son amour-propre, son intérêt de prince. C'est à peine s'il faut parler d'une somme considérable que le roi catholique devait lui payer à lui-même, et que le roi de France lui permettait de recevoir; car ce n'était là qu'un remboursement de dépenses faites pour la guerre, et qui ne lui faisait aucun profit. Le prince pouvait donc se croire, et tout démontre qu'il se crut en effet quitte envers l'Espagne, envers sa propre dignité, de toute arrière-pensée menaçante contre la tranquillité du royaume où il allait rentrer. Du moment où il avait traité, un nouveau devoir naissait pour lui; c'était d'exécuter le contrat en homme d'honneur. Il avait été convenu qu'il enverrait une personne expresse au roi pour lui porter sa déclaration; il la fit [26 novembre] toute conforme aux termes du traité, et le chevalier de Guitaut fut chargé de la porter [10 décembre] à Toulouse. Après avoir reçu la réponse du roi, le prince se disposa promptement à quitter Bruxelles pour retourner en France. Outre les conditions qui lui avaient été faites pour son rétablissement dans le royaume, il y en avait une qui regardait le cardinal personnellement, et sur laquelle celui-ci avait très-nettement exprimé sa volonté. Il s'agissait du rang qui devait être désormais entre le ministre et le prince. Le premier avait abandonné pendant longtemps la prééminence attachée par le cardinal de Richelieu à sa dignité ecclésiastique, et il lui convenait maintenant de la re-

prendre. Sa complaisance, disait-il, avait dû cesser à la majorité du roi, et, comme depuis ce temps il ne s'était pas trouvé avec le prince de Condé, il l'avait fait avertir de la façon dont les choses étaient à présent réglées. Il voulait bien continuer, quoique le cardinal de Richelieu ne l'eût jamais fait, « à lui donner la main » chez lui ; mais, partout ailleurs, il prétendait avoir le pas, ainsi qu'il le pratiquait déjà avec le prince de Conti. Le prince souscrivit encore à ce pacte d'étiquette, et sa dernière lettre, datée de Bruxelles [24 décembre], fut pour le cardinal Mazarin. Elle lui annonçait son prochain départ, et lui offrait loyalement une réconciliation bien sincère : « Pour vous, monsieur, lui disait-il, quand je vous « aurai entretenu une heure, vous serez bien persuadé que je « veux être votre serviteur, et je pense que vous voudrez « bien aussi m'aimer. »

Il ne restait plus qu'à employer le temps jusqu'à la saison qui devait amener sur la frontière la future épouse du roi. Le séjour de Toulouse ne fournissait rien, même à la Gazette, qui pourtant se contentait de peu pour étendre ses nouvelles. Comme il y avait eu, l'année précédente et au commencement de celle-ci, quelques troubles à Aix et à Marseille pour des causes purement locales, mais qui n'en avaient pas moins ébranlé en plusieurs occasions l'autorité, on résolut d'y aller passer l'hiver, et, deux jours après la fête de Noël, le cardinal d'abord, puis toute la cour, s'acheminèrent [27 décembre] vers la Provence. Pendant qu'on faisait lentement cette route en s'arrêtant de ville en ville, le prince de Condé, parti de Bruxelles [29 décembre] avec son fils, sa femme et sa fille, arrivait à Coulommiers [5 janvier 1660] où le duc et la duchesse de Longueville l'attendaient. La princesse, qui allait moins vite, l'y rejoignit deux jours après. Huit ans passés, sur les torts que le frère et la sœur avaient pu avoir l'un envers l'autre, laissaient à cette réunion toute sa joie. Le duc de Longueville s'en sépara le premier, pour prendre les devants et aller à la cour annoncer son beau-frère. Le prince

le suivit [10 janvier]. La princesse et sa fille se rendirent à Trie avec la duchesse de Longueville, et le duc d'Enghien alla loger à Augerville chez le président Perault. La cour était depuis dix jours à Aix quand, avertis [27 janvier] de l'arrivée du prince à Lambesc, le prince de Conti son frère et le maréchal de Gramont allèrent à sa rencontre et l'amenèrent chez le roi. Le cardinal Mazarin le présenta au roi et à la reine sans qu'il y eût d'autre témoin de cette première entrevue, pas même Mademoiselle qui en fut grandement fâchée. Puis il alla visiter le duc d'Anjou et se renferma dans son appartement. Le lendemain [28 janvier] toute réserve, tout embarras, avait disparu. « Le prince, dit Mademoiselle, « était à la cour comme s'il n'en était jamais sorti. » Le cardinal « le traita très-splendidement à dîner, » avec le duc de Longueville qui l'avait précédé, le prince de Conti, le maréchal de Gramont et d'autres seigneurs. L'ancien ennemi n'était plus même un hôte, mais un homme revenu parmi les siens et qui avait beaucoup à raconter. Cinq jours après, les ratifications, si longtemps retardées sans autre motif que la lenteur habituelle des Espagnols, furent apportées [2 février] de Saint-Jean-de-Luz à Aix, et l'on put enfin y célébrer la paix [3 février] par un Te Deum. Mais en même temps un deuil se préparait pour la cour ; le duc d'Orléans venait de mourir [2 février] à Blois, en sa cinquante-deuxième année, n'ayant su, ni vivre en repos, ni honorer par quelque énergie une vie pleine d'agitations.

CHAPITRE III

Rigueurs exercées en Provence. — Publication de la paix. — Le prince de Condé arrive à Paris. — Condamnation des séditieux à Marseille. — Le roi va visiter cette ville. — Occupation de la ville d'Orange. — Le vicomte de Turenne nommé maréchal-général des camps et armées. — La cour se rend à Saint-Jean-de-Luz. — Mort de Charles-Gustave, roi de Suède. — Paix du Nord. — Rétablissement du roi d'Angleterre. — Entrevue des rois de France et d'Espagne. — Célébration du mariage. — Retour de la cour vers Paris. — Députation du parlement au cardinal Mazarin. — Entrée dans Paris. — Dernier état du cardinal de Retz. — Henriette d'Angleterre promise au duc d'Anjou. — Traité particulier avec le duc de Lorraine.—Secours donné aux Vénitiens pour la défense de Candie.—Travaux pour l'achèvement du Louvre. — Nouvelles mesures contre le Jansénisme — Maladie du cardinal Mazarin.—Son testament et sa mort.—Déclaration de Louis XIV à son conseil.

[1660]

Le voyage du roi en Provence ne devait pas avoir seulement pour effet de remplir cette espèce d'intermède que mettait la saison d'hiver entre la paix et le mariage. Depuis quelques années cette province était fréquemment troublée par des mouvements séditieux, où l'on prétendait toujours qu'il n'y avait rien contre l'autorité royale, mais qui n'en offensaient pas moins, tantôt le parlement, tantôt le gouverneur, tantôt l'un et l'autre ensemble. Marseille surtout, avec cet esprit d'indépendance qui appartient aux villes de commerce maritime et cette promptitude d'emportement qui caractérise son ardente population, Marseille, sorte de La Rochelle catholique, était dans un perpétuel état d'agitation que renouvelait chacune de ses élections municipales. Le

premier président d'Oppède, qui s'était servi autrefois de la révolte populaire pour tenir tête au comte d'Alais, se montrait maintenant fort zélé à la punir. Dès que le roi fut dans la province, il sollicita des mesures rigoureuses contre les rebelles. A Aix, on se contenta de châtiments particuliers; à Marseille, on voulut faire une exécution politique. Le duc de Mercœur eut ordre de rassembler cinq mille hommes de troupes et d'occuper militairement la ville, sans s'arrêter aux offres qui lui seraient faites de soumission et d'obéissance. Il se saisit en effet [21 janvier] des portes ouvertes et distribua ses soldats dans les postes délaissés. Puis il entra dans l'hôtel-de-ville, cassa les consuls, fit enlever le canon des remparts, et logea ses troupes chez les bourgeois auxquels il enjoignit de lui apporter leurs armes. Tout cela fut l'affaire d'un jour, et il ne s'y trouva aucune résistance. Mais il fallait que la punition durât et que la faute ne pût pas se reproduire. Pour cela, on résolut de construire une citadelle, dont le plan fut soumis au maréchal du Plessis, et qui devait menacer toujours la ville habituée à la rébellion. On en commença aussitôt le travail, et la première pierre en fut posée avec solennité [11 février] par le duc de Mercœur, trois jours après celui où Marseille avait célébré par ses acclamations et ses feux de joie la publication de la paix. En même temps une chambre de justice y fut établie [14 février] pour faire le procès aux coupables des séditions passées.

La cour cependant avait quitté Aix [4 février] pour se rendre à Toulon, et le prince de Condé avait repris la route de Paris. Un courrier était déjà parti pour porter dans la capitale du royaume la nouvelle de cette ratification tardive qui rendait enfin la paix authentique. La publication s'en fit [14 février] dans les places et carrefours avec grand appareil par le lieutenant-civil et le prévôt des marchands, et bientôt un Te Deum solennel, précédé d'une grande messe, fut chanté [16 février] à Notre-Dame. Les boutiques se fermèrent; un feu d'artifice fut tiré sur la place de Grève; un

magnifique festin rassembla les principaux officiers dans l'Hôtel-de-Ville; des fontaines de vin coulèrent pour le peuple; des lanternes et des feux de joie continuèrent le jour fort avant dans la nuit, et la troupe royale des comédiens termina toutes ces fêtes [19 février] par la représentation gratuite de « Stilicon, » tragédie du sieur Corneille le jeune. La proclamation dans les rues avait été nécessairement fort brève; mais on ne laissa pas longtemps le public dans l'ignorance de ce que contenait le traité. Dès le jour du Te Deum, il circulait imprimé en soixante-quatre pages in-quarto, et chacun pouvait en discourir à son aise. Aux réjouissances qui venaient d'avoir lieu assistaient les trois nièces du cardinal Mazarin, ramenées de La Rochelle à Paris [28 janvier] depuis qu'il était certain que le roi n'y devait pas retourner avant d'être marié. Il avait encore été question tout récemment de ces jeunes filles pour de brillantes destinées. Celle qui était alors la seconde, et qui fut sans contredit la plus belle, Hortense, avait paru au roi d'Angleterre un assez bon parti, si elle lui apportait en dot les moyens de recouvrer sa couronne. Le duc de Lorraine avait aussi fait des propositions qui tendaient à demander la plus jeune pour son neveu, ou à prendre l'aînée pour lui, moyennant qu'on modifiât en sa faveur les conditions du traité. Mais le cardinal avait refusé l'un et l'autre, roi et prince souverain, sans renoncer pourtant à s'en faire gloire. Peu de jours après la publication de la paix, le prince de Condé, avec le duc d'Enghien son fils qu'il avait repris en chemin, arriva d'abord à sa maison de Saint-Maur, puis enfin [25 février] à Paris, où il reçut les compliments de tous les ordres avec une extrême prudence. La princesse et sa fille [1er mars] vinrent l'y joindre, et après un mois passé dans cette ville sans y faire plus de bruit qu'il ne fallait, il en partit [1er avril] pour se rendre en Bourgogne. Tout s'accorde à prouver qu'il avait accepté franchement, sans mauvaise humeur et sans arrière-pensée, la position qui lui était faite et où il lui restait encore assez d'honneur. Sa fa-

mille, ses biens, son rang, que la mort du duc d'Orléans avançait d'un degré, semblaient désormais lui suffire. Les gens de guerre ont un particulier respect pour la fortune, et il était obligé de reconnaître qu'elle avait tourné du côté du cardinal Mazarin. D'ailleurs la personne du roi l'avait frappé par sa gravité un peu froide, par ce don de majesté qui se révélait déjà dans toutes ses actions. Il l'avait laissé sortant à peine de l'enfance, et il le retrouvait, à vingt-un ans, tout empreint du caractère royal. Pendant les huit jours qu'il avait passés auprès de lui, le roi l'avait entretenu constamment avec une noble familiarité, où ne perçait ni défiance, ni rancune, ni affectation de complaisance. Cette sécurité de la grandeur ne pouvait manquer d'être comprise et sentie par un cœur comme le sien, et il lui parut que, sous un tel monarque, on pouvait se contenter d'être premier prince du sang.

De Toulon, la cour était revenue [23 février] à Aix en attendant que la chambre de justice eût achevé de purger la ville de Marseille. L'arrêt qu'elle rendit [28 février] condamnait à mort un gentilhomme, le sieur Gaspard de Glandèves, et treize bourgeois ou gens du menu peuple, dont l'un avait nom Capefigue; trois autres aux galères; un avocat appelé Barberous, au bannissement; un autre à la prison perpétuelle. L'exécution s'en étant faite sur le seul des coupables qu'on eût entre les mains, le cardinal Mazarin [1er mars] se rendit à Marseille, et le lendemain toute la cour l'y suivit. A l'arrivée du roi [2 mars], on abattit deux toises de la muraille près de la porte royale, pour qu'il fût dit qu'il y était entré par la brèche comme dans une ville rebelle et non pardonnée. Il y demeura cinq jours, pendant lesquels il visita les travaux de la citadelle, nomma un gouverneur gentilhomme et des consuls pris dans la bourgeoisie, « excluant la noblesse « de cette charge, dit la relation officielle, afin de conserver « la tranquillité qu'il venait d'établir, » et revint [8 mars] à Aix, d'où il fit partir aussitôt pour Madrid la dispense du pape apportée de Rome. Une autre expédition vint alors ten-

ter son loisir. Il y avait fort longtemps que la principauté d'Orange, possédée, au cœur des provinces de France, par un étranger, refuge naturel des réformés du voisinage qui voulaient causer quelques troubles, avait excité la convoitise des rois très-chrétiens. Le cardinal de Richelieu lui-même n'avait pu réussir à en dépouiller un prince dont le secours lui était nécessaire. Maintenant cette souveraineté reposait sur la tête d'un enfant, et il se trouvait par bonheur que la mère et la grand'mère du jeune Guillaume de Nassau se disputaient sa tutelle. Le roi, en vertu de sa suzeraineté, résolut de mettre sous sa main cette partie du litige, et fit sommer le gouverneur d'y recevoir ses troupes. Celui-ci ayant fait mine de se vouloir défendre, le maréchal du Plessis eut ordre de l'assiéger et le roi vint s'établir [19 mars] dans Avignon où, suivant l'usage, il agit en souverain. La garnison d'Orange se contenta de tirer quelques coups de canon et capitula [23 mars] pour remettre la ville au roi, qui, en attendant que le débat des deux tutrices fût jugé et que le pupille grandît, commença par faire raser les fortifications où l'on pouvait un jour trouver meilleure garde. Après quoi [1er avril] il continua sa route vers la frontière d'Espagne, ayant eu nouvelles que le roi catholique devait être dans cinq semaines à Fontarabie. Sur son chemin, à Montpellier, il rencontra [5 avril] le maréchal de Turenne qui venait de prendre possession de son gouvernement de Limousin, et auquel on avait promis une autre récompense de ses grands services. On la lui donna sur-le-champ. Le roi fit revivre pour lui, non pas la charge de connétable, qu'on avait résolu d'éteindre et dont sa religion semblait d'ailleurs l'exclure, mais celle de maréchal général des camps et armées qui avait été aussi conférée au dernier connétable, François de Lesdiguières, lorsqu'il était encore huguenot. Le maréchal prêta le serment de cette nouvelle dignité, et accompagna le roi dans ce qui lui restait à faire de son voyage. Arrivée à Narbonne [9 avril], la cour se détourna quelques jours de sa route pour aller visiter Perpignan, cette

dernière conquête du ministère de Richelieu que le traité fait par son successeur laissait à la France. Puis elle alla faire halte à Toulouse [20 avril] d'où elle se dirigea sur Bayonne [1er mai], et, après avoir rassemblé dans cette ville tout ce qui devait servir à la pompe de l'entrevue et du mariage, le jour fixé par le roi d'Espagne pour se trouver de part et d'autre sur la frontière, on se rendit [8 mai] à Saint-Jean-de-Luz, où l'on apprit que l'infante et son père avaient encore trois journées de chemin à faire avant d'arriver à Saint-Sébastien.

Pendant le temps occupé par cet itinéraire, où manquent seulement, pour l'entière exactitude, les cérémonies et les harangues des villes que le roi traversait, et tandis que la France était toute à la joie de la paix et à l'attente du mariage de son roi, des faits importants étaient survenus au dehors. On avait eu d'abord la mort du roi de Suède, Charles-Gustave, par qui la guerre se continuait en Europe. La Pologne deux fois conquise, le Danemark deux fois envahi, quatre années de combats souvent heureux et toujours hardis, avaient attiré tous les regards de la chrétienté sur les projets ambitieux d'un prince qui ne craignait pas d'ennemis et se passait d'alliés. Repoussant toute espèce de médiation, prêt contre toute attaque, aucun revers, aucune menace, aucune prière, ne semblaient pouvoir arrêter son ambition. Une maladie vint l'abattre. Il mourut [23 février] à Gotembourg, laissant pour héritier un fils de quatre ans. Dès lors toutes ces entreprises qui fermentaient seulement dans sa tête, et qui heurtaient les intérêts, les calculs, les inclinations pacifiques de l'Europe entière, allaient s'évanouir; et l'on touchait en effet au rétablissement de la paix, par un double traité [3-23 mai] de la Suède, avec la Pologne d'abord, puis avec le Danemark. Un autre changement, presque aussi subit que celui qui tenait à la vie d'un roi, s'était en même temps opéré dans les sentiments d'un peuple. Il y avait six mois à peine que l'on avait vu le roi d'Angleterre, devant les ministres de France et d'Espagne, dans la position la plus

humble où prince puisse descendre, suppliant, importun et refusé. Ce qu'on lui avait dit de plus obligeant, de moins fait pour le désespérer, était qu'il fallait attendre le résultat des nouveaux troubles survenus dans son royaume, ne pas les contrarier par des tentatives imprudentes, et compter sur la Providence. Maintenant ce roi était reconnu, proclamé, appelé, non pas à reconquérir, mais à reprendre tranquillement son pouvoir, par une assemblée enthousiaste et par une armée fidèle. Et l'on en était arrivé là, sans effusion de sang, la force n'ayant trouvé nulle part ces obstacles qui la convertissent en violence. Il avait suffi qu'une armée s'avançât pour que l'armée contraire fût dissipée. Le général Monk, amenant ses troupes d'Écosse, avait paru en Angleterre plutôt comme un commandant de police militaire qui vient faire la place libre à une révolution, que comme un chef de parti qui veut la diriger et la contraindre. Par sa conduite ferme et par le secret où il enfermait sa pensée, peut-être incertaine, cette révolution avait marché vite, mais à pas réguliers, vers un dénouement devenu inévitable. Détruits l'un par l'autre, tous les pouvoirs nés de l'anarchie s'étaient retirés, et une assemblée nouvellement élue devait déclarer authentiquement la volonté générale. Alors seulement Charles II fut averti [avril] qu'une main habile travaillait à redresser son trône, et il lui fallut se hâter pour n'être pas surpris en quelque sorte par sa bonne fortune dans l'asile dangereux où il avait abrité sa misère. Il quitta donc Bruxelles [14 avril], avant que les Espagnols fussent avertis qu'ils tenaient en leur puissance le futur possesseur de Dunkerque et de la Jamaïque, et il se rendit à Bréda. Six jours après l'ouverture du nouveau parlement, un message de Charles II était remis [11 mai] à la chambre des communes, et le soir même l'Angleterre rentrait sous le gouvernement d'un roi. Ainsi se trouvaient rassemblés autour de l'événement dont se réjouissait la France, des événements heureux pour tout le monde chrétien, comme si le ciel eût voulu qu'aucun cri de guerre, aucune douleur de roi,

ne troublât cette grande fête de la paix et de la royauté. Les deux cours étaient en présence [11 mai], l'une à Saint-Jean-de-Luz, l'autre à Saint-Sébastien, et il s'en détachait chaque jour quelques partis pour aller reconnaître et visiter les voisins de l'autre rive. Mais avant que les deux personnages principaux pussent s'aborder, il y avait un reste de négociation à finir entre les deux ministres pour la fixation des limites du Roussillon et de la Catalogne. Cet appendice du traité demanda encore [10-30 mai] quatre conférences et vingt jours, pendant lesquels on acheva des deux côtés ses préparatifs, et enfin le roi catholique fit le dernier pas de sa marche solennelle [2 juin] en se rendant de Saint-Sébastien à Fontarabie. Quoique les fiancés fussent à quelques heures de distance, il n'en fut pas moins nécessaire de célébrer un mariage par procuration sur la terre espagnole, et don Louis de Haro épousa [3 juin] au nom du roi de France, l'évêque de Fréjus lui servant de témoin, l'infante Marie-Thérèse dans l'église de Fontarabie. Mademoiselle assistait à cette cérémonie, mêlée parmi les dames venues de France, et conduite par le conseiller d'État Lenet « qui s'était fait, comme elle dit, « depuis le retour du prince de Condé, des affaires à la cour, « de façon à n'en jamais bouger. » L'infante, que le maréchal de Gramont avait fort vantée, allait donc cette fois être jugé par des femmes. Mademoiselle fut frappée aussi de sa ressemblance avec la reine, et sa personne « lui plut extrê- « mement. » Madame de Motteville la détailla davantage. « Elle était petite, mais bien faite, avec la plus éclatante « blancheur qu'on pût avoir. Ses yeux bleus charmaient par « leur douceur et leur brillant. Sa bouche était belle, ses « lèvres un peu grosses et vermeilles ; le tour de son visage « long, mais arrondi par le bas ; ses joues un peu grosses, « mais fraîches ; ses cheveux d'un blond argenté ; sa gorge « paraissait bien faite et assez grasse : mais son habit était « horrible. » Le lendemain [4 juin] la reine-mère et le roi d'Espagne avec l'infante-reine se rendirent dans l'île de la

Conférence, où l'on avait beaucoup agrandi et richement orné le double pavillon. C'était la première fois, depuis quarante-cinq ans, que le frère et la sœur se voyaient : la sœur fut empressée et tendre ; le frère garda sa dignité. Pendant leur conversation, à laquelle étaient présents seulement l'infante, le duc d'Anjou, les dames d'honneur et les deux ministres, la porte de la salle du côté de France s'ouvrit à moitié ; un jeune homme regarda sans entrer et fut regardé. L'infante rougit, le roi d'Espagne prononça gravement ces mots : « Un beau « gendre ! » et l'inconnu se retira. Lorsque l'infante et son père regagnèrent le bateau qui devait les ramener à Fontarabie, le même jeune homme se trouva sur leur passage, entouré, mais non caché, par quatorze seigneurs français ; et, après qu'elle fut embarquée, on le vit longtemps courir à cheval sur le bord français de la Bidassoa, le chapeau à la main, poursuivant de ses salutations le bateau qui descendait. Deux jours après, les deux rois se trouvèrent [6 juin] face à face, avec tout l'appareil de leur grandeur, dans l'île de la Conférence pour jurer solennellement la paix, et le jour suivant la reine Marie-Thérèse fut remise [7 juin] par le roi son père aux mains de son époux. De ces dernières entrevues on avait rapporté un propos fort aimable du roi catholique, dont les paroles étaient rares. Lorsqu'on lui avait présenté le maréchal-général vicomte de Turenne, « Voilà, s'était-il « écrié, un homme qui m'a fait passer de méchantes heures ! » Le roi ramena la jeune reine à Saint-Jean-de-Luz, la conduisit au logis de sa mère et l'y laissa. Le surlendemain se fit la célébration du mariage [9 juin] par l'évêque de Bayonne, et, le soir étant venu, la jeune reine quitta la maison de sa belle-mère pour aller prendre possession de son appartement chez le roi. Pendant ce temps le roi d'Espagne regagnait [8 juin] la route de Madrid, ayant grande peine à se remettre des émotions extraordinaires et inattendues qui étaient venues l'assaillir. Il savait bien d'avance que sa sœur verserait des larmes en le voyant, que sa fille éclaterait en sanglots lors-

qu'elle se séparerait de lui : « Elles le devaient, » disait-il, et il y avait des traditions pour se conduire avec bienséance en pareil cas. Mais quand il avait vu « ses deux grands gar-« çons de neveux, » dont l'un était le roi de France qui venait de jurer la paix avec lui, se jeter à son col et l'embrasser en pleurant, toute sa préparation lui avait failli, et il s'était senti saisi d'un tel attendrissement qu'il avait cru en mourir.

En même temps qu'il donnait sa fille à la France, le roi catholique avait eu soin d'y faire entrer [12 juin] un ambassadeur, et il avait choisi pour cet emploi le comte de Fuensaldagne, rappelé du Milanais. La précaution n'était pas inutile; car on ne tarda pas, suivant une coutume assez bonne, à renvoyer en Espagne les dames qui avaient accompagné l'infante, et la reine eut dès lors pour société intime, la princesse palatine, surintendante de sa maison, et la duchesse de Navailles sa dame d'honneur. Le duc de Bournonville était son chevalier d'honneur et le marquis de Hautefort son premier écuyer. Après les premières joies des deux époux, qui, de part et d'autre, furent très-vives et naïvement exprimées, toute la cour [15 juin] quitta Saint-Jean-de-Luz pour se diriger vers Paris. Le gouverneur de Guyenne était maintenant le duc d'Épernon ; car on avait donné le Languedoc au prince de Conti après la mort du duc d'Orléans, et chacun ainsi se trouvait avoir repris sa place. Il rentra dans Bordeaux [21 juin] pour la première fois depuis les troubles qui l'en avaient éloigné, afin d'y préparer la réception que la ville devait faire au roi, et la cour ne tarda pas [23 juin] à l'y suivre. A Blaye, où l'on se rendit en sortant de Bordeaux, le roi quitta sa femme [27 juin] pour aller visiter Brouage, et il la rejoignit le troisième jour à Saint-Jean-d'Angely, dans ce même lieu où il avait eu sa dernière entrevue avec Marie Mancini. A Amboise on trouva [8 juillet] le prince de Condé, qui était venu saluer le couple royal et lui présenter son fils ; le duc de Longueville attendait un peu plus loin à Chambord; et enfin, après une entrée solennelle dans Orléans, on arriva

[13 juillet] au château de Fontainebleau, où le duc de Lorraine et le duc de Guise vinrent apporter leurs hommages. De là toute la cour alla s'établir à Vincennes ; mais il ne fut permis qu'au cardinal et à la reine-mère [20 juillet] de pénétrer dans Paris. Les magnifiques préparatifs que faisait la ville pour la réception de la jeune reine étaient loin encore d'être terminés, et il fallut patienter jusqu'à ce que les Parisiens eussent achevé leurs dépenses. Heureusement on n'avait presque rien à faire qu'à se reposer et se divertir, et le lieu, comme la saison où l'on était, convenait parfaitement à cet emploi du temps. En attendant, le traité de paix et le contrat de mariage furent présentés au parlement [29 juillet] pour y être enregistrés, ainsi qu'il avait été promis dans un des articles, ce qui eut lieu après une belle harangue de l'avocat-général Denis Talon « à la louange du roi et du premier mi-« nistre, » morceau d'éloquence qu'on a eu le soin de ne pas conserver. Ensuite une grande députation du parlement [4 août] alla saluer le roi à Vincennes, et lui demanda son agrément pour un honneur extraordinaire que la compagnie voulait décerner à ce cardinal si souvent flétri par ses arrêts. Il avait été résolu « qu'un président et deux conseillers de la « grand'chambre et un de chaque chambre des enquêtes et « requêtes » seraient députés vers lui pour le complimenter, et cette démarche, même à part le contraste qu'elle faisait avec les anciennes violences et le long dédain dont on avait usé envers lui, était encore si nouvelle, si exorbitante, si contraire aux usages de ce corps orgueilleux, qu'il crut avoir besoin d'y être autorisé par l'approbation du roi. Elle lui fut facilement accordée, et le parlement eut permission de s'humilier. En conséquence le président Molé, avec neuf conseillers, dont l'un était le fils du sieur de Broussel, allèrent trouver [10 août] le cardinal malade dans son lit, et le félicitèrent sur les heureux succès de son admirable conduite. Peu s'en fallut que cette expiation solennelle ne devînt funeste à l'un des beaux esprits de ce temps, Gilles Ménage, qui avait, dans

une élégie latine, livré au mépris du cardinal lui-même l'empressement de ses adulateurs. Le parlement crut que ce trait s'adressait à lui, et voulait punir le poëte ; mais celui-ci démontra, par de nombreux textes anciens, que l'expression dont il s'était servi ne pouvait désigner que les courtisans, et les magistrats consentirent à ne pas s'y reconnaître.

On arriva ainsi jusqu'au jour définitivement fixé pour l'entrée de la reine, et qui se trouva être le douzième anniversaire de celui où s'étaient faites les barricades. Le cardinal paraissait assez bien rétabli de l'indisposition qui l'avait pris à son arrivée, et qui avait eu des symptômes alarmants. La jeune reine aussi avait recouvré toute sa santé, dérangée quelques jours par un accident « où l'on ne put discerner, « suivant mademoiselle de Montpensier, si c'était une fausse « couche ou une fausse grossesse. » Tout étant prêt d'ailleurs pour recevoir le royal ménage, et la milice bourgeoise étant allée déjà hors de la ville [23 août] pour se déployer devant le roi, sous les ordres de son colonel-général le président de Guénégaud, le roi partit de Vincennes à cheval [26 août], suivi de la reine en calèche ouverte et de toutes les dames en carrosse, le duc d'Anjou, le prince de Condé, le duc d'Enghien et le prince de Conti leur faisant escorte. A l'extrémité du faubourg Saint-Antoine vers la campagne, on avait élevé « une manière de trône » où les deux époux devaient monter pour y recevoir les salutations de tous les ordres. Après qu'ils y furent assis, ayant derrière eux, chacun en son rang, le chancelier Séguier, le duc de Bouillon grand-chambellan, le duc de Créquy premier gentilhomme de la chambre, le duc de Tresmes capitaine des gardes, la duchesse de Navailles dame d'honneur, la comtesse de Béthune dame d'atours, et, à leurs côtés, les quatre filles du feu duc d'Orléans, la princesse de Condé, la duchesse de Longueville, le duc d'Anjou, le prince de Condé, le duc d'Enghien et le prince de Conti, tout ce qui composait le cortége, amoncelé autour de l'estrade, défila tour à tour devant « le trône, » et

rentra dans la ville, entre deux haies de bourgeois armés, dans l'ordre que voici : deux cents religieux des quatre ordres mendiants ; les curés et trente prêtres de chacune des trente-six paroisses ; les quatre facultés de l'université, qui commencèrent les harangues par la bouche de leur recteur ; ceux-là étaient à pied : puis venaient à cheval, le corps de ville, avec le duc de Bournonville, gouverneur de Paris, qui avait remplacé le maréchal de Lhôpital mort depuis peu ; le Châtelet, précédé par le chevalier du guet ; la cour des monnaies ; la cour des aides ; la chambre des comptes ; le parlement enfin, ayant devant lui le lieutenant-criminel de robe courte et sa compagnie, derrière, le prévôt de l'Ile qui fermait la marche. Après avoir vu passer toutes ces compagnies et entendu autant de discours qu'il y avait de corps, ce qui dura depuis sept heures du matin jusqu'à midi, un dîner fut servi au roi et à la reine dans une maison voisine, et la portion du cortége fournie par la cour se mit en mouvement pour suivre le même chemin, savoir : les équipages du cardinal Mazarin, ceux du duc d'Anjou, de la reine et du roi ; le chancelier et tous les officiers de la chancellerie, avec une haquenée portant les sceaux de France ; les grands et petits mousquetaires ; les chevau-légers ; les pages de la chambre ; la prévôté de l'hôtel ; une troupe de noblesse sans emploi ni charge ; les gouverneurs de provinces ; les principaux officiers de la maison du roi ; les cent-suisses ; les hérauts d'armes ; les principaux officiers d'armée entourant le grand-maître de l'artillerie, fils du maréchal de la Meilleraye ; les maréchaux de France, au nombre de cinq ; le comte d'Harcourt, grand-écuyer, portant l'épée royale dans son fourreau ; le roi, suivi de son grand-chambellan, de son premier gentilhomme, de son capitaine des gardes et de son premier écuyer ; le duc d'Anjou ; le prince de Condé, entre son fils et son frère ; le comte de Soissons, qui avait obtenu de précéder les ducs, de sorte que ceux-ci avaient cherché rang ailleurs et qu'ils étaient remplacés derrière lui par un gros de seigneurs aspi-

rant à ce titre; les deux cents gentilshommes au bec de corbin, ayant à leur tête le marquis d'Humières et le chevalier de Peguilin-Lauzun; les pages et la haquenée de la reine; la reine dans sa calèche découverte et surmontée d'un petit dais, auprès de laquelle marchaient, à droite, le comte de Fuensaldagne, et, à gauche, le duc de Guise; le duc d'Elbeuf, les comtes de Lillebonne et d'Armagnac et le chevalier de Lorraine, suivant le chef de leur maison; le carrosse du roi, où étaient Mademoiselle, une de ses sœurs, la princesse de Condé, la duchesse de Longueville; dans un second carrosse, les deux autres filles du duc d'Orléans et une fille de l'avant-dernier duc de Nemours; plusieurs carrosses remplis de dames; les gardes du corps; les gendarmes, commandés par le maréchal d'Albret, et les officiers de la fauconnerie. On avait à passer sous cinq arcs de triomphe préparés, dans le faubourg, au cimetière Saint-Jean, au pont Notre-Dame, au Marché-Neuf et à la place Dauphine, où il fallait entendre de la musique et des vers. On eut aussi à s'arrêter devant l'hôtel de la dame de Beauvais, dans la rue Saint-Antoine, où la reine-mère s'était placée avec la reine d'Angleterre, la princesse sa fille, le cardinal Mazarin, le maréchal de Turenne, la princesse palatine et la duchesse de Chevreuse. Tout ce parcours ne put s'achever jusqu'au Louvre en moins de cinq heures, et l'on y arriva exténué de fatigue. Mais chacun était d'accord qu'on n'avait jamais rien vu de plus magnifique, et celui qui racontait toutes ces merveilles finissait avec orgueil son récit, en disant « que la dépense des seuls particuliers s'était montée à plus de dix millions. » Le cortége avait passé devant Notre-Dame sans s'y arrêter. Le lendemain [27 août], la cour et tous les corps s'y rendirent, pour assister à la célébration d'un Te Deum.

Cette cérémonie donnait encore occasion de se rappeler qu'il manquait un homme à la réconciliation générale, un prélat à l'église où l'on remerciait le ciel. Il était certain que la paix s'était faite entre les deux couronnes sans y comprendre le

cardinal de Retz, et qu'il n'avait paru personne, ni à Fontarabie, ni à Saint-Jean-de-Luz, pour faire entrer ses intérêts dans le traité, ou le rompre à cause de lui. Rien, du reste, n'était plus ignoré au monde que la suite de sa vie errante, et c'était, à vrai dire, tout profit pour sa réputation. Il avait continué à voyager inconnu et travesti, s'arrêtant partout où il trouvait l'espérance de quelque aventure galante, dût l'objet en être une servante d'hôtellerie. Il avait ainsi vécu quatre ans, tantôt en Allemagne, tantôt en Hollande, ayant toujours les espions de France à sa piste, tourmentant ses domestiques par ses caprices et ses défiances, s'occupant fort peu de ses affaires, et laissant au mystère qui couvrait sa retraite le soin de la faire paraître pieuse, triste ou occupée de profonds desseins, comme chacun se la voudrait imaginer. Il avait eu pourtant, à la dernière année de la guerre, deux entrevues à Bruxelles [1658] avec le prince de Condé, et il s'était avisé ensuite [1659] de prendre en main la cause du roi Charles d'Angleterre à laquelle il voulait intéresser le pape; mais tous ses projets, ou de guerre civile en France, ou de restauration en Angleterre par le moyen des catholiques, avaient promptement avorté. Alors était survenue la négociation sérieuse de la paix. Le cardinal de Retz avait essayé d'échauffer la cabale espagnole qui repoussait le traité, et lui avait fourni, pour les envoyer à don Louis de Haro, des mémoires où le cardinal Mazarin reconnut aussitôt son style. La paix faite, tout commerce lui devenait interdit avec le prince de Condé franchement réconcilié, avec les Espagnols qui devaient chercher maintenant leurs amis parmi les gens ayant crédit en France. Il reprit donc en Hollande [1660] sa façon de vivre, « volant de ville en ville, dit Joly, courant d'au« berge en auberge, passant son temps à la comédie, aux « danseurs de corde, aux marionnettes et autres amuse« ments de cette nature. » Cependant la dernière révolution opérée en Angleterre lui avait ouvert une cour de roi, et il fit plusieurs voyages à Londres, dans l'espoir d'obtenir son ré-

tablissement par le moyen du prince qu'il avait voulu servir. Telle était sa condition au moment où le roi rentra dans Paris. Mais il n'avait besoin, ni de s'en approcher, ni même d'y envoyer des lettres, pour que son nom se reproduisît sur la scène. Ses affidés agissaient ou écrivaient pour lui. La maladie du cardinal Mazarin avait relevé leur espoir, et ils avaient aussitôt fait courir le bruit de son prochain retour, en le désignant déjà comme le successeur du ministre. Peu de jours après l'entrée, des lettres imprimées [3 septembre] furent répandues dans Paris, par lesquelles l'archevêque s'adressant au roi, à ses vicaires-généraux, et à tous les prélats, était censé demander sa réintégration et menacer le diocèse d'un interdit. On laissa passer l'effet causé par ces lettres, qui avaient été distribuées en petit nombre, et l'interdit n'arriva pas. Le roi avait dit publiquement que « tant qu'il vivrait, le « cardinal de Retz ne rentrerait pas dans son archevêché, » et cette parole d'un roi de vingt-deux ans était peu rassurante pour un homme qui en comptait quarante-six. La seule satisfaction qu'il pouvait attendre désormais, c'était que son ennemi, plus âgé que lui, ne fût pas témoin de sa soumission, et ce fut là en effet sa victoire.

Six mois se passèrent ensuite, six mois de ce temps si rarement compté dans la vie des peuples, où l'histoire, qui se nourrit surtout de désastres et de catastrophes, ne trouve rien à recueillir. La paix et le mariage du roi, les fêtes auxquelles on venait d'assister, occupaient exclusivement tous les esprits et n'y laissaient de place à aucune autre pensée. Les poëtes, comme on s'en doute bien, s'étaient promptement emparés de ce riant sujet, et les vers élogieux, les églogues, les sonnets, les épithalames, les odes, les élégies se multipliaient avec une admirable fécondité. Parmi les noms déjà connus des Chapelain, des Benserade, des Perraut, des Cassagnes, des Cottin et des Boyer, un nouveau nom venait à cette occasion de se révéler ; c'était celui d'un jeune homme de vingt-un ans, appelé Jean Racine. Les jours cependant s'é-

coulaient dans la calme uniformité du bonheur. La reine aimait passionément son mari, et le roi, possesseur d'une jeune femme qui n'était pas sans agréments, avait facilement oublié ses amours d'autrefois, amusements peu sérieux d'un cœur qui semblait s'essayer. A la cour, où tout était d'une tranquillité parfaite, chacun se maintenant avec respect dans son rang, on ne s'occupait guère que d'arranger des mariages. Les projets avaient dû nécessairement commencer par Mademoiselle, qui était restée le plus en arrière, et il avait été question pour elle du roi d'Angleterre, du prince Charles de Lorraine, du duc de Savoie; ce qui aboutit enfin à la laisser fille. L'aînée de ses sœurs du second lit fut plus heureuse, et le fils du grand-duc de Florence [novembre] la fit demander pour femme. La reine d'Angleterre aussi cherchait à marier ses enfants. Elle n'était pas encore revenue de l'idée que la seconde nièce nubile du cardinal Mazarin, Hortense Mancini, serait un fort bon parti pour le roi son fils, et que cinq millions de livres, dont pourrait se composer la dot promise par le ministre, conviendraient parfaitement à un monarque nouvellement rétabli sur son trône. Le duc d'York, son second fils, lui donnait d'ailleurs en ce même temps l'exemple d'une alliance disproportionnée; car il épousait la fille du lord chancelier d'Angleterre, après avoir rendu cette union nécessaire par une liaison secrète dont les suites venaient de se produire au monde. Cependant il y avait tant de raisons contre le dessein de faire partager la couronne d'Angleterre à la nièce d'un cardinal, et le roi Charles d'ailleurs avait trouvé sa restauration si facile, que la reine Henriette, étant allée passer quelques mois à Londres, en revint sans aucun espoir de mettre à fin ce mariage. Le seul qu'elle put alors conclure pour être achevé plus tard, fut celui de sa fille avec le duc d'Anjou, frère du roi, et cela lui servit de consolation pour la double perte qu'elle avait faite récemment de son troisième fils le duc de Glocester, et de sa fille aînée la princesse d'Orange. Il y avait encore à Paris un autre prince qui s'agitait

beaucoup pour tirer parti, ou de sa personne, ou de celle de son neveu ; c'était le duc Charles de Lorraine. Il n'avait pas voulu accepter la condition qui lui était faite par le traité des Pyrénées, et, en attendant qu'il pût décider le cardinal Mazarin à lui accorder un accommodement particulier, il menait, à la suite de la cour, la plus singulière vie qui se pût voir, « sans équipage, dit mademoiselle de Montpensier, couchant « aujourd'hui d'un côté, le lendemain d'un autre, le plus « souvent chez les carmes voisins du Luxembourg. » Il avait d'abord pensé qu'il pourrait bien s'offrir pour mari à la plus âgée des nièces du cardinal ; puis il avait offert son neveu Charles, pour celle-ci ou pour la seconde, moyennant qu'on lui rendît le duché de Bar. Mais le cardinal l'avait refusé durement, et le duc s'était remis à voir s'il ne pourrait pas obtenir pour lui-même Mademoiselle, ou lui proposer son neveu, ou enfin procurer à celui-ci une autre fille du duc d'Orléans. Sur ces entrefaites, il était tombé amoureux de la fille d'un apothicaire, ce qui brouillait encore plus ses projets, déjà fort mêlés dans une tête que soixante ans ne rendaient pas raisonnable. Il venait de perdre au parlement de Paris [2 septembre] un procès intenté sous le nom de son frère pour disputer au prince de Condé les villes de Clermont, Stenay et Jamets. C'était une spoliation de plus qu'il faisait valoir afin d'arracher au cardinal et au roi quelque diminution sur celle qui profitait à la France. Enfin on se résolut à lui donner un peu de contentement pour se délivrer de ses instances et le renvoyer dans ses États. Le duché de Bar était considéré comme une assez médiocre acquisition, et l'on n'y avait tenu avec obstination que pour refuser quelque chose à l'Espagne qui demandait une restitution entière au profit de son allié. On consentit à le lui rendre comme on lui rendait la Lorraine, mais aux conditions portées dans le traité des Pyrénées, telles que la démolition des fortifications de Nancy, le passage pour aller en Alsace, la cession de Moyenvic, de Clermont, de Stenay et de Jamets, et en y ajoutant de plus celle de Sierk sur

la Moselle et d'autres lieux faisant partie de ses États qui étaient à la convenance du royaume. C'était le cinquième traité que le duc Charles contractait avec la France depuis l'année 1632, et on le connaissait assez pour être sûr que ce ne serait pas le dernier.

Une paix profonde régnait dans le royaume comme au dehors, et cette fois la conclusion ordinaire de toutes les instances que l'Église adressait aux princes chrétiens pour les détourner de se faire entre eux la guerre, n'était pas restée sans résultat. C'était bien en effet contre l'ennemi de la chrétienté, contre le Turc, que s'employaient maintenant les armes dont ils avaient fait trop longtemps usage pour des intérêts, moins pieux, mais plus voisins. Celles de l'empereur s'étaient portées à la rencontre des infidèles dans la Transilvanie, et celles de la France avaient vogué au loin pour chercher leur étendard. Il y avait alors quinze ans que la république de Venise soutenait seule contre l'empire ottoman [1645] une lutte acharnée dont l'île de Candie était à la fois le théâtre et le prix. Attaqués dans ce reste de leurs possessions en Orient, les Véntiens avaient demandé un peu d'aide aux rois de l'Europe, qui se montraient si prodigues d'argent et d'hommes pour se prendre l'un à l'autre quelques villes. Tant que la France eut seulement la guerre au dehors, elle avait pu leur envoyer [1646] de faibles secours. Mais les troubles intérieurs qui étaient bientôt survenus, le long épuisement qu'ils laissèrent en s'apaisant, et les nouveaux efforts qu'il fallut faire contre l'Espagne renforcée du prince de Condé, ne permirent plus d'accorder aux défenseurs de la croix que des vœux impuissants. Le cardinal Mazarin pourtant les avait assistés encore, de la seule chose qui semblât ne jamais manquer, de son propre argent. Comme il lui fut annoncé que les cardinaux romains avaient taxé chaque membre du sacré collége à une contribution de mille écus en faveur des Vénitiens, le cardinal premier ministre, par un mouvement de générosité superbe [16 avril 1658], en donna pour sa part cent mille.

Après la paix des Pyrénées, il avait été possible de faire mieux. En quittant Toulon, le roi y avait laissé des ordres pour l'équipement d'une flotte destinée à visiter les côtes d'Afrique, et qui devait en passant conduire vers Candie [avril 1660] cinq mille fantassins, dont le prince Alméric d'Este, frère du duc de Modène, irait de son côté prendre le commandement. Il paraît qu'on avait choisi pour cette expédition une partie des troupes ramenées en France par le prince de Condé, et qui ne pouvaient vraiment pas être mieux employées, le cardinal Mazarin leur ayant d'ailleurs associé son régiment italien. Le but réel de cet armement n'était pas déclaré ; car on ne voulait pas rompre la paix avec le grand-seigeur. Les troupes furent déposées à Zante [16 juin] où le prince Alméric alla les prendre et les joignit à l'armée vénitienne qui fit son débarquement [24 août] dans la portion de l'île occupée par les Turcs. Là il se livra plusieurs combats [septembre] qui ne furent pas longtemps heureux. Le corps auxiliaire se laissa emporter, devant l'ennemi qu'il venait de vaincre, par une de ces déroutes sans cause qui n'en sont que plus funestes, et il y laissa un grand nombre de morts ; la peste vint ensuite l'achever ; le prince Alméric lui-même [14 novembre] y perdit la vie. L'expédition eut donc une fort mauvaise issue; mais les récits qui en venaient, apportés de loin et semés de noms chers à la France, n'en avaient pas moins fait un sujet d'agréable entretien pour le peuple de Paris, amoureux surtout des exploits militaires qui ne se font pas trop près de ses murailles.

Ce qu'il aimait encore avec passion, c'étaient les bâtiments nouveaux, et ses rois ne lui en avaient jamais refusé le plaisir. Maintenant on lui promettait qu'il verrait avant peu le Louvre tout à fait uni aux Tuileries, « suivant l'ancien et « magnifique dessein. » Les travaux pour l'exécution de ce projet avaient été commencés, dès l'année précédente, et aussitôt après le départ du roi, sous la direction du sieur Ratabon. Ils se continuaient avec ardeur, et pour se mieux

assurer d'avoir autant de bras qu'il en faudrait, on avait défendu dernièrement [6 novembre] « à tous particuliers de « faire bâtir sans permission expresse du roi scellée du « grand sceau, sous peine pour les contrevenants de dix « mille livres d'amende, et pour les ouvriers qui leur prête- « raient leur service, de la prison la première fois et des « galères en cas de récidive. » Du reste, ce qui valait mieux, outre la diminution sur les tailles accordée aux gens de la campagne, le roi avait révoqué [10 décembre], au profit des Parisiens, tous les droits établis sur les rivières depuis son avénement, et, comme on n'avait pas cessé de croire que le luxe des gens riches devait être modéré par des prohibitions, on venait de renouveler [13 décembre] les dispositions des édits contre les dépenses superflues, dont l'exécution avait été suspendue pour faire honneur au mariage du roi. Tout cela n'empêchait certainement pas qu'on se plaignît de payer trop, et de n'avoir obtenu aucun soulagement par la paix; mais ces plaintes, dont on peut retrouver la trace dans quelques témoignages particuliers, étaient loin de former un murmure assez fort pour troubler la joie publique. La querelle théologique entretenait seule un peu de mécontentement et de haine. Depuis trois ans, les deux partis n'avaient pas cessé d'écrire l'un contre l'autre, et l'autorité n'était intervenue dans le débat que pour faire brûler des livres. A présent les rigueurs semblaient vouloir s'avancer jusqu'aux personnes. Les Jansénistes avaient eu le malheur ou le tort de mêler leur cause à celle du cardinal de Retz, et l'obligation où ils étaient de le nier compromettait un peu l'austérité de leur morale. Une nouvelle assemblée du clergé se tenait en ce moment, et, de Pontoise où elle s'était formée d'abord, on lui avait permis [30 septembre] de se transférer à Paris. Elle fut invitée à prendre des mesures définitives contre le Jansénisme, et on lui promit de les faire exécuter. La seule qu'elle trouva possible [1er février 1661] fut de renouveler et d'imposer étroitement la signature du formulaire

établi par la dernière assemblée, mais qui, n'ayant pas été consacré dans la déclaration enregistrée au parlement, était demeuré sans effet, ou tout au moins remis au zèle plus ou moins ardent de chaque évêque. La nouvelle assemblée le reprit, et adressa une circulaire à tous les prélats du royaume pour qu'ils eussent à le faire souscrire par les ecclésiastiques de leurs diocèses « sous peine d'y être contraints par les voies « canoniques, » et en même temps elle supplia le roi d'en assurer l'observation par les voies temporelles, en déclarant qu'il ne serait conféré aucun bénéfice à ceux qui ne s'y seraient pas conformés. Ce fut là le prélude d'une persécution dont aucune vie commencée alors ne put voir la fin.

Au milieu de cette cour si resplendissante, de ces grands si soumis, de ces corps devenus dociles, de ce peuple calme et attendant le bonheur, s'élevait, à une hauteur que nul sujet peut-être n'avait encore atteinte, le cardinal étranger, parrain, tuteur et premier ministre du roi. Le cardinal de Richelieu lui-même ne s'était jamais vu si fort au-dessus de tous; car enfin il n'avait pas fait la paix, et, de plus, il avait toujours vécu en défiance d'un maître chagrin, capricieux, cruel et jaloux : celui-ci, au contraire était aimé, respecté de son jeune et généreux pupille. Pour le tenir dépendant de ses conseils, ce ministre n'avait pas eu besoin de lui faire haïr mère, frère, cousins, favoris, maîtresses, de chasser les uns, d'emprisonner les autres, de flétrir ceux qu'il épargnait; Il possédait le roi sans l'avoir isolé. Aux premiers temps de la Fronde, on lui avait reproché de ne rien posséder en France, ce qui annonçait, disait-on, l'intention de n'y pas fonder sa fortune, et d'aller bientôt rejoindre hors du royaume les richesses qu'il en aurait tirées. Il s'était mis depuis longtemps à l'abri de ce reproche. Nous avons vu de quels titres il avait accompagné son nom au traité des Pyrénées; il y avait ajouté depuis le gouvernement d'Alsace, abandonné par le comte d'Harcourt qui fut fait gouverneur d'Anjou, et les duchés de Nevers et de Réthelois, achetés, comme déjà celui

de Mayenne, du duc de Mantoue. Ses revenus en bénéfices, ses profits sur les affaires et ceux qu'il tirait de son argent étaient énormes. Son magnifique palais, bâti derrière le jardin du Palais-Cardinal, était plutôt encombré que rempli de statues, de tableaux, de tapisseries et de meubles précieux. Trente-cinq mille volumes garnissaient les rayons de sa bibliothèque. Il avait pour neveux, par le mariage de ses quatre nièces, un petit-fils de Henri IV, le second prince du sang, un prince de Savoie, le duc souverain de Modène, et il lui en restait trois pour multiplier ses alliances. Moins heureux avec ses neveux, il avait perdu ceux où il semblait avoir mis le plus d'espoir, et celui qu'il avait conservé ne lui paraissait pas propre à porter tout le fardeau de son héritage. Un frère de son beau-frère Mancini venait, cette année même [15 avril 1660], d'être promu par le pape au cardinalat, sur la présentation de la France. On a cru qu'avec cela son ambition n'était pas encore contente, et qu'il aspirait à s'asseoir lui-même dans la chaire de Saint-Pierre. Les nouveaux mémoires de Brienne contiennent même sur ce point une anecdote, qui devient suspecte à force de vouloir être positive. Que ce fût pour attendre l'occasion de parvenir à cette dernière fortune, ou pour jouir de celle qu'il avait acquise en France, on peut dire que jamais homme ne devait plus désirer de vivre; ce fut alors qu'il lui fallut mourir.

Depuis le retour de la cour à Paris, il n'avait obtenu, par tous les essais dont la médecine ou le charlatanisme pouvaient s'aviser, que quelques intervalles de santé factice, après lesquels il retombait plus souffrant et plus abattu. L'hiver l'avait tout à fait renfermé dans son palais; car il n'avait pas repris, après le mariage du roi, son appartement du Louvre. Là il languissait tristement, consolé pourtant par les soins assidus de la reine-mère et du roi, et encouragé par l'espoir ordinaire des malades à qui l'on promet le printemps. Comme pour aller au-devant de la bienfaisante saison, dès les premiers jours de février, il se fit porter [7 février 1661] à cette

maison royale de Vincennes dont il avait fait son lieu de plaisance. A peine y était-il que son mal augmenta d'une manière alarmante, et la cour, qui était allée à Saint-Germain pour qu'on réparât le désordre causé dans le Louvre par un incendie, revint aussitôt s'établir à Vincennes [13 février] auprès du malade. Le cardinal ne voulut pourtant pas que le danger où il était, et dont il avait reçu l'avis avec un calme singulier, suspendit les plaisirs. Deux fois de suite, à quatre jours d'intervalle [22-26 février], le roi, parti exprès de Vincennes, dansa au Louvre son grand ballet « de « l'Impatience, » pour lequel on avait fait d'immenses préparatifs, et où figuraient, entre autres personnages, le prince de Condé avec le duc de Beaufort. Il s'empressa aussi de terminer l'œuvre de la paix générale en signant [28 février] le traité de la France avec le duc de Lorraine, qui fut le dernier acte politique de sa vie. Cependant il s'était occupé d'établir le reste de sa famille. Deux de ses nièces avaient l'âge d'être mariées. Il accorda l'une, celle que le roi avait aimée, à l'héritier d'un des noms les plus illustres d'Italie, don Lorenzo Colonna, connétable du royaume de Naples, et résidant habituellement à Rome. Les articles du mariage y furent aussitôt envoyés pour que le futur conjoint les approuvât et donnât pouvoir à quelqu'un de lui amener sa femme. L'autre, qui avait eu l'espoir d'une couronne, fut destinée par lui à perpétuer son nom en portant la plus grande partie de ses biens dans une maison de France. Un sentiment, qui n'était pas sans noblesse, lui fit penser qu'après tant d'alliances glorieuses il ne dérogerait aucunement en unissant sa parenté à celle du cardinal de Richelieu. Il choisit donc pour époux de sa nièce Hortense le fils du maréchal de la Meilleraye, et lui donna [1er mars] le duché de Réthelois, qui devait s'appeler désormais Mazarini, avec celui de Mayenne, son neveu Philippe Mancini devant se contenter d'être après lui duc de Nivernois et de Donziois. Ces arrangements faits pour les personnes, il restait à transmettre par un acte suprême tout ce qu'il avait

acquis, et ce fut ici qu'il demeura bien au-dessous de son prédécesseur, avec lequel il avait jusque-là fort bien soutenu le parallèle. Celui-ci, en homme de haute condition, ne s'était pas du tout étonné de se trouver si riche au moment de la mort, et il avait réparti ses duchés, ses terres, ses meubles, son argent, comme choses bien et légitimement siennes; ce qu'il en avait donné au roi n'était qu'une orgueilleuse libéralité. Le cardinal Mazarin, poursuivi au bord du tombeau par le souvenir de son origine, fut comme effrayé de la succession qu'il allait laisser, et sa main défaillante recula devant toute cette opulence. Il lui parut au moins qu'il fallait en purifier la source. Il appela donc un notaire auprès de son lit, et lui dicta [3 mars] un testament par lequel il reconnaissait que tous ses biens, lui étant venus du roi, devaient faire retour à Sa Majesté, laquelle il priait d'en disposer comme elle voudrait. Le roi ne manqua pas de refuser cette restitution et de confirmer le mourant dans la propriété de tout ce qu'il possédait, en promettant de ratifier la distribution qu'il en aurait faite. Alors seulement [6 mars] il osa y toucher pour en faire à chacun sa part. Son principal héritier était Armand Charles de la Porte, marquis de la Meilleraye, duc de Réthelois-Mazarini, auquel il laissait tout ce qui restait de ses biens après l'acquittement des legs particuliers, disposition dont personne, pas même, dit-on, le légataire universel lui-même, n'a pu connaître l'étendue, puisqu'il y avait interdiction expresse et réitérée de faire inventaire. Les mémoires du temps veulent que beaucoup de gens en aient profité pour s'appliquer plusieurs sommes d'argent déposées en divers lieux, et l'abbé de Choisy, notamment, fait honneur au roi d'en avoir soustrait plusieurs millions, de complicité avec le sieur Jean-Baptiste Colbert, intendant des affaires du cardinal. Son neveu Philippe-Julien Mancini avait les duchés de Nivernois et Donziois, plusieurs portions d'intérêt en différentes affaires et six cent mille livres en deniers, à la charge de ne pouvoir se marier sans le consentement du roi, et encore à condition

de prendre les nom et armes de Mazarin, avec substitution perpétuelle au profit de l'aîné dans sa descendance; plus une somme de trente mille livres pour payer ses dettes. Le même neveu devait recueillir encore tous les biens que le testateur avait à Rome, c'est-à-dire un palais et des capitaux placés, lesquels demeuraient substitués au second descendant de sa race, le possesseur d'iceux devant toujours demeurer à Rome et y porter les nom et armes de Mancini, en sorte qu'il y eût deux familles établies de son chef. A sa sœur Martinozzi, il léguait dix-huit mille livres de rente viagère; à la duchesse de Modène et à la princesse de Conti, fille de cette dame, outre la dot que chacune d'elles avait eue en mariage, trois cent cinquante mille livres en deniers, et des portions d'intérêt ou recouvrements évalués au moins à pareille somme. L'aîné des fils du duc de Mercœur devait recevoir trois cent mille livres d'argent comptant, et il lui était attribué aussi plusieurs droits sur les aides ou le domaine. Il donnait, à la comtesse de Soissons, trois cent mille livres, une part dans les aides, et la tenait quitte de deux cent cinquante mille livres payées récemment à la princesse palatine pour la charge de surintendante de la maison de la reine dont il l'avait fait pourvoir; à celle qui allait être la connétable Colonna, la dot portée en son contrat de mariage, et qui paraît avoir été de six cent mille livres, à Marie-Anne Mancini, sa dernière nièce non mariée, qui fut plus tard la duchesse de Bouillon, six cent mille livres. Dans cette répartition n'était pas encore compris le palais bâti par le cardinal, ni les pierreries, bagues, joyaux, meubles, peintures, tableaux, vaisselle, bustes et figures en marbre ou en bronze, rassemblés dans ce riche logis. Il s'y reprit à une seconde fois pour en disposer, et il légua le palais, avec les bustes et figures qui le garnissaient, par moitié aux deux ducs de Réthelois-Mazarini et de Nivernois-Mancini; quant aux meubles et bijoux, il voulut qu'il en fût pris pour une somme de trois cent soixante mille livres, qu'il partagea inégalement entre son neveu et ses nièces, le

surplus, estimé au delà de six cent mille livres, devant appartenir au légataire universel. Le duc de Nivernois pouvait, si bon lui semblait, échanger contre une somme nette de trois cent mille livres sa part des bustes et figures qui lui revenaient dans le palais commun, et l'employer à l'acquisition d'un hôtel. Enfin il ajoutait à la dot de la connétable Colonna quinze mille livres pour les frais de son voyage à Rome. C'était là le règlement des lots entre les seuls héritiers, qui devaient s'en tenir contents et renoncer à tous leurs droits dans la succession du testateur; et déjà nous avons pu compter plus de trois millions en deniers, près de deux millions en meubles, et non moins de trois millions en portions diverses d'intérêt sur affaires, outre le legs universel dont la valeur demeurait inappréciable. Après cela, il y avait encore: la part de la Couronne, composée de dix-huit gros diamants qui devaient s'appeler les mazarins, de tous les tableaux ornant la bibliothèque du cardinal et de deux tentures de tapisseries; celle du roi, consistant en deux beaux cabinets non encore terminés; celle de la jeune reine, en un bouquet de diamants; celle de la reine-mère, qui était de deux diamants, un rubis, trois cabinets et six guéridons; celle du duc d'Anjou, de soixante marcs d'or, trente et une émeraudes, un cabinet de jaspe et une tenture. Outre les cent mille écus qu'il avait déjà donnés au couvent des Théatins, une somme de cent soixante-dix mille livres était distribuée en legs pieux, aux églises, aux pauvres, aux hôpitaux. Une autre sorte de libéralité, qui tient d'assez près à celle-ci, était inscrite en faveur des gens de lettres pensionnés par le cardinal, et auxquels il laissait, durant toute leur vie, le revenu dont il avait bien voulu les honorer. La somme des legs domestiques s'élevait à cent quatre-vingt mille livres, sans compter le don fait au sieur Jean-Baptiste Colbert « de la maison où il logeait, joignant « le palais de Son Éminence. » Une charge de cette dernière disposition, ou plutôt un précieux avantage qui s'y joignait, c'était la conservation et la mise en ordre de tous les papiers

du cardinal, que son ancien intendant devait garder pour en aider le roi au besoin. Don Louis de Haro, le comte de Fuensaldagne, les cardinaux Sacchetti, Albizzi, Colonna, et l'archevêque d'Amasie, frère du dernier, avaient, en souvenir d'amitié, des tableaux, des tentures, des horloges; le premier président de Lamoignon, un bassin avec son vase en vermeil. Le maréchal de Gramont devenait quitte de cent mille livres qu'il devait au testateur. Et ce n'étaient encore jusqu'ici que les moindres largesses; cette fois, comme toujours, l'orgueil se montrait le plus prodigue. Un fonds de six cent mille livres était mis à la disposition du pape pour être employé dans la guerre contre les Turcs; deux millions, avec quinze mille livres de rente effective sur l'Hôtel-de-Ville, étaient consacrés à la fondation d'un collége et d'une académie, où seraient gratuitement élevés soixante enfants de gentilshommes ou principaux bourgeois des quatre provinces ou « nations » réunies à la France par les deux traités de paix qu'il avait conclus, savoir l'Alsace, l'Artois, le Roussillon et le territoire de Pignerol. Le premier de ces dons était une magnificence de souverain qui semblait l'associer au chef de l'Église. L'autre pouvait paraître une imitation de ce qu'avait fait le cardinal de Richelieu pour la Sorbonne; car c'était aussi son tombeau que le cardinal Mazarin faisait bâtir, et il ordonnait que ses restes fussent portés dans la chapelle future de ce collége. Mais, outre que la fondation était nouvelle, la somme donnée plus grande, la destination plus personnelle en quelque sorte à sa mémoire, il y attachait encore son nom, comme pour être conservé plus sûrement que par une famille. L'acte de cette fondation, devant être enregistré au parlement, fut fait [6 mars] à part du testament, et le même jour. Il contenait une donation, au profit du collége créé, de tous les livres et manuscrits rassemblés par le cardinal dans son palais, à la charge que cette bibliothèque resterait ouverte deux fois par semaine à tous les gens de lettres. L'exécution de toutes ces volontés était confiée au premier

président, au surintendant des finances, au secrétaire d'État le Tellier, à l'évêque de Fréjus, et au sieur Jean-Baptiste Colbert, conseiller du roi en ses conseils et intendant des maison et affaires de Son Éminence, auxquels il léguait une somme de quarante mille livres, en deniers ou autrement, pour être partagée également entre eux.

Il ne restait plus au cardinal Mazarin que quarante-deux heures de vie lorsqu'il acheva [7 mars] de dicter ses dernières dispositions. Depuis quelques jours, Paris avait été averti de l'extrémité où il était par l'ordre donné [3 mars] de faire dans toutes les églises ces longues prières qui ne s'accordaient ordinairement qu'aux grands périls du prince et de l'État. En même temps on apprenait à ceux qui seraient tentés de s'en réjouir qu'il ne fallait pas trop espérer, même de sa mort. Une ordonnance du roi renouvelait, en termes plus sévères que jamais, la défense d'avoir commerce ou intelligence avec le cardinal de Retz, qu'on savait maintenant près de la frontière. Pendant tout ce temps, la cour se tenait morne et silencieuse à Vincennes. La porte de l'appartement du cardinal demeurait fermée à tout le monde. Le jour où il avait fait son premier testament en faveur du roi, le cardinal avait reçu [3 mars] le saint viatique des mains du père théatin qui lui servait de confesseur. Outre ce religieux, il avait fait venir auprès de lui le curé de Saint-Nicolas-des-Champs, célèbre prédicateur, pour se recueillir dans le pieux entretien d'un prêtre éclairé. « Parlez-moi, lui avait-il dit, de la miséricorde de Dieu; car, pour ses jugements rigoureux, je ne « sais que trop ce qu'ils peuvent être. » Quand son testament fut terminé, il ne parut plus occupé que de quitter le monde en galant homme et en chrétien, sans bravade et sans faiblesse, « faisant, comme dit Mme de Motteville, bonne mine « à la mort. » Il se confessa et reçut [7 mars] l'extrême-onction dans sa chaise, en présence de tous ses domestiques qui le trouvèrent habillé avec soin, « propre et la barbe « faite. » Le nonce du pape vint lui apporter la bénédiction

apostolique réservée aux membres du sacré collége. Le chancelier de France, le maréchal de Turenne et d'autres personnes de qualité, furent admis ensuite à recevoir ses adieux. Puis il se renferma tout à fait avec son éloquent interlocuteur, et vit, dans une entière liberté d'esprit, approcher le dernier moment. Après une nuit, un jour et encore la moitié d'une nuit, passés dans cette attente dont il avait pu compter toutes les heures, il s'éteignit doucement [9 mars], ayant vécu dix-sept mois seulement de plus que le cardinal de Richelieu, et achevant comme lui sa vie en pleine possession d'un ministère qui, pour l'un et pour l'autre, avait pareillement duré dix-huit ans.

Le lendemain de ce jour, le roi Louis XIV tenait de bon matin son conseil, où étaient le chancelier Séguier, le surintendant des finances Fouquet, les secrétaires d'État de Brienne père et fils, de la Vrillière, du Plessis-Guénégaud et le Tellier, ainsi que le ministre d'État de Lionne : « Messieurs, leur « dit-il, je vous ai fait assembler pour vous dire que jus- « qu'à présent j'ai bien voulu laisser gouverner mes affaires « par feu monsieur le cardinal, mais que dorénavant j'en- « tends les gouverner moi-même ; vous m'aiderez de vos con- « seils quand je vous les demanderai. »

Il y avait alors plus d'un demi-siècle que le Louvre n'avait entendu l'équivalent de ces royales paroles.

FIN.

TABLE ANALYTIQUE

RECUEILLIE ET RÉDIGÉE

PAR M. LEMERCIER.

A.



B.

C.

D.

E.


Google

F.

G.



H.

I

J

K

L

186. Marie de Hautefort, 186-187, 207. Le roi entre en Savoie, qu'il occupe bientôt toute entière, 187-188. Son armée passe le Mont-Cenis, 188. Combat devant Veillane, 189. Progrès dans le Piémont, 190. Le roi quitte l'armée, 190-191. Suspension d'armes, 192. Maladie du roi à Lyon, 192-193, 197. Reprise des hostilités, 193-194. Convention devant Casal, 194-196. Jules Mazarin, 194. Le traité de paix signé à Ratisbonne désavoué, 196-197. Retour du roi à Paris, 197. Cabale des deux reines contre le cardinal, 198-199. Journée des dupes, 200-201. Arrestation du garde des sceaux de Marillac, 200-202. Nouvel éclat du duc d'Orléans, 208. Voyage du roi à Compiègne, 209. Délibération au sujet de la reine-mère, 209-210. Le roi quitte Compiègne, et y laisse sa mère sous la garde du maréchal d'Estrées, 211. Lettre du roi aux parlements, 212-213. Le duc d'Orléans essaie de former un parti, 213-214. Déclaration du roi contre les adhérents de son frère, 215. Différend avec le parlement de Paris, 215-217. La reine-mère refuse de quitter Compiègne, 217. Réponse du roi au manifeste du duc d'Orléans, 220. La reine-mère s'évade et passe en Flandre, 221 222. Motifs politiques pour son éloignement, 223-224. Descente de Gustave-Adolphe en Allemagne, 226-227. Le roi conclut avec lui un traité, 227-228. Porte au parlement une nouvelle déclaration sur le départ de sa mère et de son frère, 230-231. Comment s'exprime la première « gazette » sur le compte du roi, 232. Chambre de justice et du domaine pour les confiscations, 234-235. Querelle avec le parlement à ce sujet, 235-236, 241. Voyage du roi à Metz, 236. Acquisition de Pignerol, 236-237. Mesures prises sur les frontières d'Allemagne, 238-239. Prise de Vic et de Moyenvic, 239. Traité avec le duc de Lorraine, *ibid.* Mariage clandestin du duc d'Orléans, *ibid.* Députation des princes allemands catholiques, 240. Les députés du parlement arrivent à Metz, 241. Manifeste de la reine-mère, 242-243. Retour du roi à Paris, 243-244. Procès du maréchal de Marillac, 245-249. Voyage du roi à Calais, 249-251. Son retour en Lorraine, 252. Le duc d'Orléans rentre armé en France, 252-254. Nouveau traité avec le duc de Lorraine, qui cède quatre de ses villes, 252-253. L'électeur de Trèves se met sous la protection du roi, 254-256. Le duc d'Orléans arrive près du Languedoc, et se joint au duc de Montmorency, 257-262. Le roi part pour marcher contre eux, 263. Rencontre des deux armées près de Castelnaudary, 266. Le duc de Montmorency blessé et pris, 266-268. Le duc d'Orléans traite avec le roi, 268-272. Procès du duc de Montmorency, 277. Les supplications adressées au roi n'empêchent pas son exécution, 278-284. Le duc d'Orléans quitte de nouveau la France, 281-282. Maladie du cardinal à Bordeaux ; son retour auprès du roi, 285-286. Négociation avec les princes allemands, 287-288. Punition des rebelles dans les provinces, 290-291. Débat avec le parlement au sujet des condamnés titulaires d'offices, 291-292. Le roi se fait obéir, *ibid.* Amnistie aux complices de la dernière rébellion, 292-293. Création de chevaliers du Saint-Esprit, 293-294. Résultat des négociations en Allemagne, 294 et suiv. Griefs contre le duc de Lorraine, 298-299. Saisie du duché de Bar, 299. Le roi s'avance vers la Lorraine, refuse les soumissions du duc, et exige la remise de Nancy, 300-302. Evasion de la princesse Marguerite, 302. Nouveau traité avec le duc de Lorraine, 303-304. Le roi entre dans Nancy, 305. Tentative de rapprochement entre la reine-mère et le roi, 307. Le roi retourne vers Paris, 307-308. Emploie le duc de Rohan en Suisse, 309. Délibération du conseil au sujet de la reine-mère et du duc d'Orléans, 310-311. Querelle du duc d'Epernon avec

M.



N

O.

P

Q.

R.

S

T

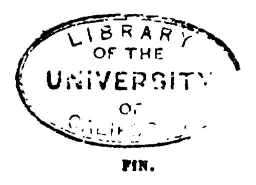
U

V

W

Y

Z



FIN.

ERRATA. — TOME IV.

Pag. lig.	
5—25	et l'autre — *lisez* : l'autre
27—21	bled — blé
30—10	leur — leurs
Ib.—31	faisait — fait
34—21	savoir : — savoir
60— 8	de celui — celui
89—18	acclamations — exclamations
98—32	palais — Palais
107—11	laissé — laissée
112— 8	du jardinier — d'un jardinier
121—22	[Puis 1er juin]—Puis [1er juin]
139—23	le prise — la prise
152— 4	raisonner — résonner
189— 9	comme il dit — comme il dit,
199—28	libre — le plus libre
207—34	qu'à assurer — que d'assurer
210— 4	et on — et l'on
211—17	prison, — prison
215—21	confondre. — confondre,
217—27	devant — que devant
230—27	Condé — Conti
236—13	toutes assemblées — *lisez* : toutes les assemblées
243—22	l'Etat — l'état
253—24	d'Amville — de Damville
261— 4	pour — par
303—21	Fosseuse — Fosseux
319—17	avait — avaient
323—20	ne ne — ne
336—19	du butin — de butin
343—12	mesurse — mesure
344—33	le plus — plus
346—23	de Lude — du Lude
370—10	données — donnés
373— 3	avaient — avait
402—33	s'approchait — s'approcha
415—32	infructueuses—*rayez ce mot.*
428—31	leur offrir — leur offrir,
438—26	ce n'était pas la — ce n'était pas là
449—21	jugé — jugée
467—11	filles — filles

Extraits des Rapports annuels sur les Concours

PAR M. VILLEMAIN

Secrétaire perpétuel de l'Académie française.

[1840] L'Académie décerne la seconde couronne à l'*Histoire de Louis XIII*, par M. Bazin. Ce sujet, qui embrasse le gouvernement et la vie du cardinal de Richelieu, avait été déjà de nos jours habilement traité. Mais l'histoire est toujours à faire ; et tout esprit distingué, en s'aidant lui-même du progrès d'idées qu'il adopte ou qu'il combat, découvre dans les événements racontés par d'autres des leçons et des vues nouvelles. Sans avoir épuisé la double tâche qu'il s'était proposée, la peinture d'une époque historique et d'un grand homme, M. Bazin a fait un ouvrage instructif et piquant.

Si quelques événements n'offrent pas dans ses récits le pathétique terrible auquel s'attendait l'imagination du lecteur, on n'en doit pas moins apprécier la finesse impartiale de son esprit. Il explique plus qu'il ne peint; mais une pénétration ingénieuse éclaire tous ses récits : et dans l'art si difficile de l'histoire, l'étendue et la précision des recherches, l'intelligence exacte des grandes choses et le talent d'écrire soutenu dans un long ouvrage, sont des qualités rares, dignes d'un succès durable...

[1841] Le court espace de temps écoulé depuis notre dernière séance annuelle n'a point produit d'ouvrage à comparer soit aux Considérations sur l'Histoire de France, soit au tableau correct et ingénieux du siècle de Louis XIII. La proportion entre ces deux ouvrages n'est pas changée, sans doute; mais le livre de M. Bazin conserve, avec autant de justice que celui de M. Thierry, la distinction qu'il avait obtenue, et qu'on ne pourra lui ravir sans beaucoup de savoir et de talent...

[1842] L'histoire de M. Bazin sur l'époque de Louis XIII n'était pas non plus facile à remplacer dans le rang qu'il avait obtenu.

L'historien de Louis XIII a également poursuivi sa tâche encouragée par vous. Il a tracé le *Tableau de la minorité de Louis XIV;* et malgré la rivalité fort redoutable des mémoires contemporains, ne voyant dans ces mémoires que des plaidoyers qui rendaient d'autant plus nécessaire le jugement de l'histoire, il a su donner à ce jugement une impartialité non moins piquante et plus variée que la passion...

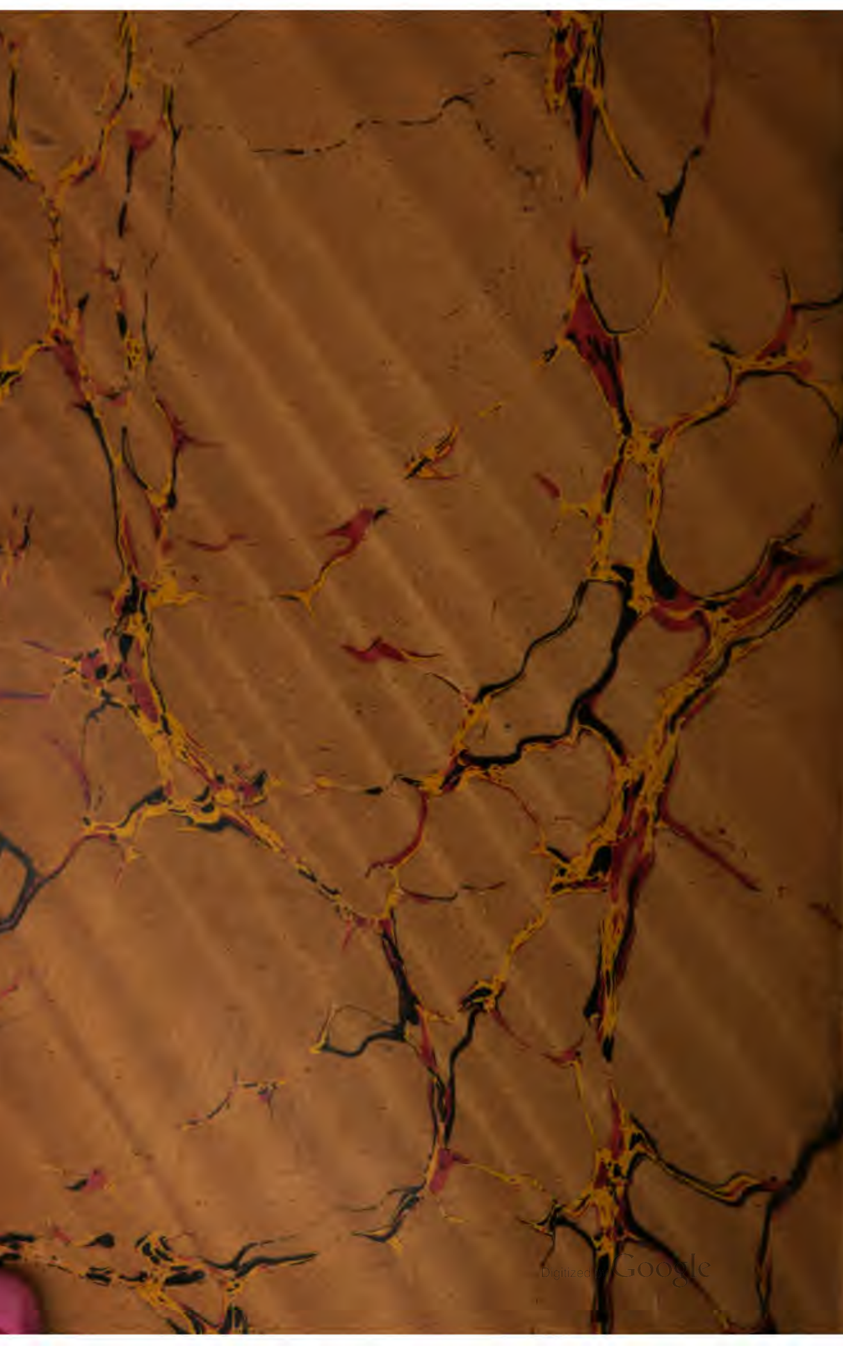
[1843] L'Académie n'a pas pensé non plus que les ingénieuses recherches, les narrations précises et piquantes de M. Bazin sur l'époque de Louis XIII aient mérité de céder la place à des travaux plus récents ; et elle maintient cette seconde couronne, comme la première...

[1844] A tous les degrés, Messieurs, les prix de l'Académie sont un engagement comme une récompense. L'homme de goût et de talent nommé après M. Thierry l'a compris ainsi. Il a fortifié, par de courts mais excellents morceaux d'histoire [1], la réputation durable que lui méritait son tableau du règne de Louis XIII. Jeune encore et maître de ses loisirs, M. Bazin peut entreprendre de plus grands travaux ; mais ceux qu'il a déjà consacrés à une de nos époques historiques gardent, au jugement de l'Académie, la place qu'elle lui avait décernée ; et le second prix institué par le baron Gobert est encore cette année inamovible comme le premier...

[1845] L'Académie maintient également la distinction décernée à M. Bazin... En se conformant ainsi au vœu littéral du testateur, elle se félicite qu'une fondation, dont il faudra modifier quelque jour le caractère trop exclusif, se soit appliquée dès l'origine à des travaux si dignes d'une exception, et que le jugement nouveau qui proroge en leur faveur les récompenses obtenues, soit encore cette année une justice comparative bien plus qu'un privilége...

[1] *Études d'Histoire et de Biographie*, un vol. in-8.







YB 57
Bazin
114018
DC123
B3
v.4
Digitized by Google

